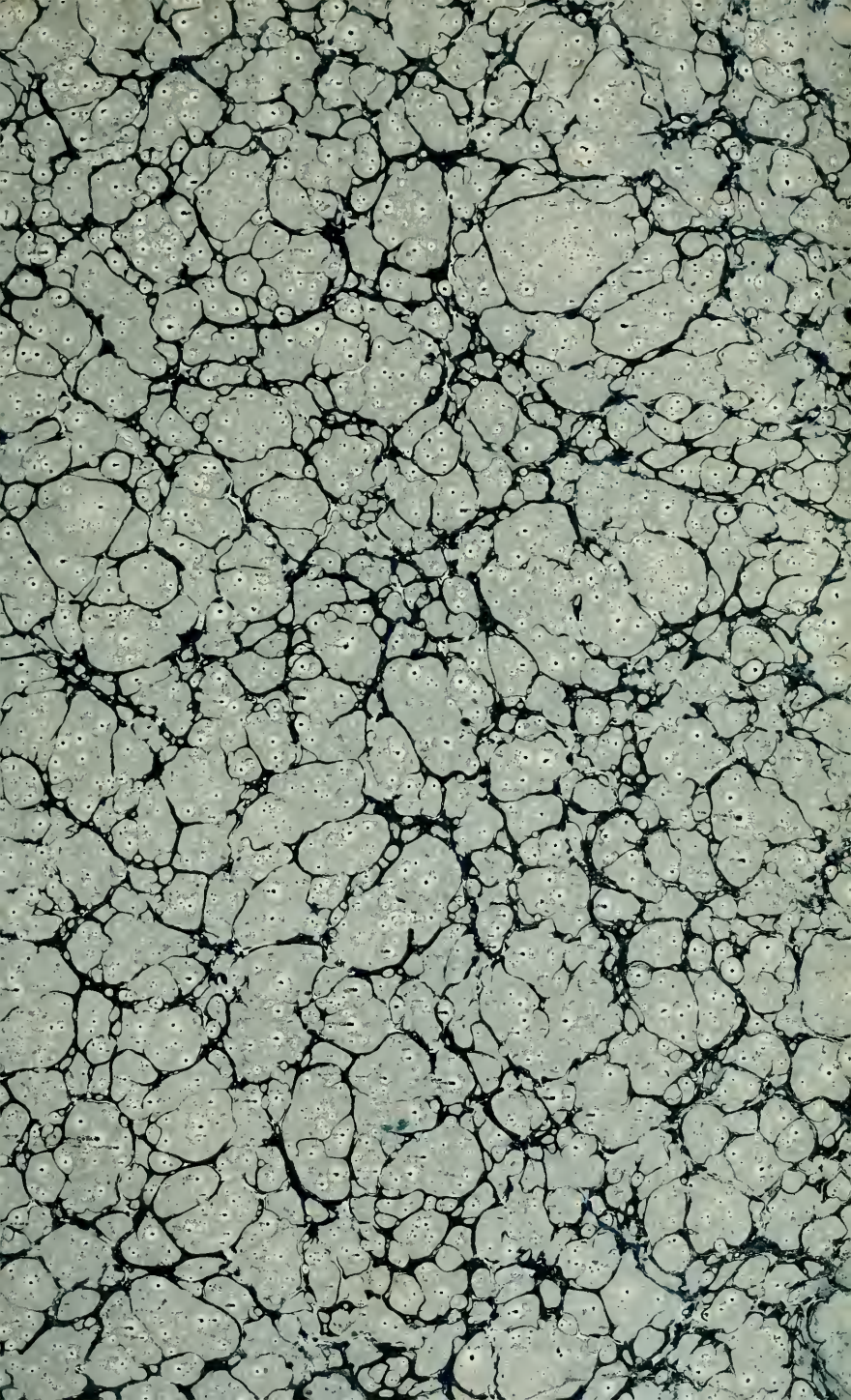




3 1761 04685710 8

















CORRESPONDANCE

DE

NAPOLÉON I<sup>ER</sup>

L'éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Il poursuivra, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons ou toutes traductions faites au mépris de ses droits.





# CORRESPONDANCE

DE

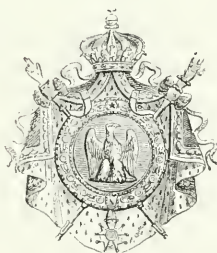
# NAPOLÉON I<sup>ER</sup>

PUBLIÉE

PAR ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III.



TOME PREMIER.



PARIS

HENRI PLOX,

ÉDITEUR DES OEUVRES DE L'EMPEREUR,  
RUE GARANCIÈRE, 8.

J. DUMAINE,

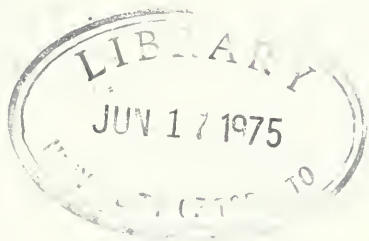
LIBRAIRE-ÉDITEUR DE L'EMPEREUR,  
RUE DAUPHINE, 30.

MDCCCLVIII.

L'éditeur se réserve le droit de traduction en toutes langues.

69196  
11/4/0

7C  
213  
N 21  
t.1





## RAPPORT A L'EMPEREUR.



SIRE,

Depuis le premier Empire jusqu'à l'avènement de Votre Majesté, qui en a repris les traditions glorieuses, chaque fois que la France a été appelée à jouer, par sa diplomatie ou par ses armes, un rôle actif dans les événements qui intéressent l'Europe, on a vu les esprits se reporter naturellement vers les souvenirs de cette grande époque, y rechercher quelque pensée de l'Empereur applicable à la difficulté présente, et en demander la solution aux prévisions de son génie.

Mais ce n'est pas seulement pour ces circonstances exceptionnelles, pour les grands événements européens que Napoléon I<sup>er</sup> a légué à l'avenir de précieux renseignements, des vues d'une justesse et d'une portée incomparables; chacun sait avec quelle sollicitude et quelle sûreté de coup d'œil le fondateur de nos institutions modernes en suivait le développement, en appréciait les résultats. En parcourant les différentes parties de la France, Votre Majesté a plusieurs fois rencontré des traces impérissables de la pensée de son auguste prédécesseur, qui, non content d'embrasser l'ensemble des intérêts de son empire, trouvait encore le temps de s'occuper des intérêts de localité que son gouvernement avait à satisfaire.

Rien n'échappait à son génie, rien ne lui semblait indigne de ses préoccupations. Les plus modestes questions d'administration, comme les plus hautes conceptions politiques et les plus vastes entreprises de travaux publics, ont été, de la part de l'Empereur, non-seulement l'objet de ses communications fréquentes avec les

grands corps de l'État, mais encore de ses correspondances intimes et toutes personnelles, soit avec les membres de sa famille, soit avec les dignitaires de l'Empire, soit avec tous ces hommes d'élite, généraux, administrateurs, savants, industriels, qu'il aimait tant à entretenir et à encourager.

Votre Majesté a pensé, Sire, qu'il était d'un haut intérêt national de recueillir et de coordonner cette correspondance aujourd'hui éparse dans les dépôts publics et dans quelques mains particulières. Les hommes d'État, les administrateurs, les historiens y trouveront les plus utiles enseignements, et ce seront autant de matériaux précieux pour le monument que la France élèvera plus tard à la gloire de Napoléon I<sup>er</sup> par la publication de ses œuvres immortelles.

Pour répondre aux intentions de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui proposer la nomination d'une Commission, qui sera chargée de réunir et de classer la Correspondance de l'Empereur, et d'en surveiller la publication.

Je suis avec respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et très-fidèle sujet,

ACHILLE FOULD.

# DÉCRET.



NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, EMPEREUR  
DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT.

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS ce qui suit :

## ARTICLE PREMIER.

Une commission est instituée pour recueillir, coordonner et publier la correspondance de notre auguste prédécesseur Napoléon I<sup>er</sup>, relative aux différentes branches d'intérêt public.

## ART. 2.

Cette commission est ainsi composée :

- MM. le maréchal VAILLANT, notre ministre de la guerre, grand maréchal du palais, membre de l'Institut, président ;
- Le baron DUPIN (Charles), sénateur, membre de l'Institut, vice-président ;
- Le comte BOULAY DE LA MEURTHE, sénateur ;
- P. MÉRIMÉE, sénateur, membre de l'Institut ;
- Le général de division AUPICK, sénateur ;
- Armand LEFEBVRE, conseiller d'État ;
- DE CHARRIER, directeur général des archives de l'Empire ;
- CHASSÉRIAU, maître des requêtes au Conseil d'État ;
- PERRON, chef de section au ministère d'État.

## ART. 3.

Notre ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Boulogne, le 7 septembre 1854.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre d'État,*

ACHILLE FOULD.

Par d'autres décrets, en date des 10, 30 septembre et 2<sup>4</sup> octobre 1854, ont été nommés membres de la commission :

M. CUCHEVAL-CLARIGNY ;

M. le général de division baron PELET, sénateur ;

M. le général de division comte DE FLAHAUT, sénateur ;

M. le comte Jérôme-Paul DE CHAMPAGNY, député au Corps Législatif.

# RAPPORT DE LA COMMISSION

## A L'EMPEREUR.



SIRE,

Auguste mit César au nombre des dieux et lui dédia un temple : le temple a disparu, les *Commentaires* sont restés. Votre Majesté, voulant élever au chef de sa dynastie un monument impérissable, nous a ordonné de recueillir et de publier la Correspondance politique, militaire et administrative de l'Empereur Napoléon I<sup>er</sup>. Elle a compris que le plus éclatant hommage à rendre à ce génie incomparable était de le faire connaître tout entier. Nul n'ignore ses victoires, les lois dont il a doté notre pays, les institutions qu'il a fondées et qui demeurent immobiles après tant de révolutions ; ses prospérités et ses revers sont dans toutes les bouches ; l'histoire a raconté ce qu'il a fait, mais elle n'a pas toujours connu ses desseins ; elle n'a pas eu le secret de tant de combinaisons admirables que la fortune a déjouées, de tant de grands projets à l'exécution desquels le temps seul a manqué. Les traces de la pensée de Napoléon étaient dispersées ; il fallait les réunir et les mettre en lumière.

Telle est la tâche que Votre Majesté nous a confiée et dont nous étions loin de soupçonner l'étendue. Les milliers de lettres que nous avons recueillies de toutes parts nous ont permis de suivre, malgré quelques regrettables lacunes, la pensée de Napoléon jour par jour, et d'assister, pour ainsi dire, à l'enfantement de ses projets, au travail incessant de son esprit, qui ne connut d'autre

délassement que le changement d'occupation. Mais ce que la lecture d'une correspondance si variée offre de plus surprenant peut-être, c'est la puissance de cette intelligence universelle à qui rien n'échappe, qui tour à tour s'élève sans effort aux plus sublimes conceptions et qui descend avec la même facilité jusqu'aux derniers détails. Tantôt, planant sur le monde, Napoléon y trace les limites de nouveaux États, tantôt sa sollicitude se porte sur le plus humble hameau de son empire; son coup d'œil embrasse les questions dans leur ensemble, y plonge dans tous les sens et en pénètre les moindres parties. Rien ne lui semble indigne de son attention dès qu'il s'agit de réaliser ses desseins, et ce n'est pas assez pour lui de donner les ordres les plus précis, il en surveille lui-même l'exécution avec une persévérance infatigable.

Les lettres de Napoléon ne peuvent ajouter à sa gloire; mais elles font mieux comprendre sa prodigiense destinée, le prestige qu'il exerça sur ses contemporains, le culte universel dont sa mémoire est l'objet, enfin, l'entraînement irrésistible par lequel la France a replacé sa dynastie au sommet de l'édifice qu'il avait construit.

Ces lettres présentent encore l'enseignement le plus fécond. Aussi est-ce dans une vue d'utilité générale que Votre Majesté a conçu le projet d'une publication, qui, toujours sérieuse et pratique, s'adresse aux peuples comme aux gouvernements, aux militaires et aux hommes d'État non moins qu'aux historiens. Peut-être quelques personnes, avides de connaître jusqu'aux moindres particularités de la vie intime des grands hommes, regretteront-elles que nous n'ayons pas reproduit des lettres qui, publiées ailleurs pour la plupart, n'ont trait qu'à des relations de famille et à des affaires domestiques. Rassemblées par nous comme les autres, elles n'ont pu trouver place dans le plan dont Votre Majesté nous a fixé les limites.

Hâtons-nous de déclarer que, conformément aux intentions expresses de Votre Majesté, nous nous sommes scrupuleusement interdit, dans la reproduction des lettres de l'Empereur, toute altération, tout retranchement, toute modification des textes. Quelquefois, pensant aux légitimes douleurs que doit causer un



blâme tombé de si haut, nous avons regretté de ne pouvoir adoucir des jugements rigoureux portés par Napoléon sur plusieurs de ses contemporains ; mais il ne nous appartenait pas de les discuter, encore moins de les expliquer. Seulement, lorsque, mieux instruit ou plus calme, l'Empereur a rendu justice à des serviteurs qu'il avait un instant méconnus, nous avons été heureux d'indiquer que ses paroles sévères avaient été suivies d'une réparation.

Nous nous sommes efforcés de rétablir l'orthographe des noms de lieux et de personnes fréquemment altérée ; mais nous avons laissé subsister de légères incorrections de langage, qui dénotent l'impétuosité de la composition et que souvent on n'aurait pu rectifier sans affaiblir l'originalité d'un style énergique, courant droit au but, bref et précis comme des paroles de commandement. Quelques notes concises, nécessaires pour éclaircir des passages obscurs, sont les seules additions que nous ayons cru pouvoir nous permettre.

Pour réunir les éléments épars de la Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, la Commission s'est adressée aux archives et aux bibliothèques, aux anciennes familles de l'Empire, aux Gouvernements étrangers, à toutes les personnes qui pouvaient lui communiquer quelques documents ; et, afin de rendre ses recherches aussi complètes que possible, elle a fait cataloguer et dépeuiller plus de dix mille ouvrages publiés sur Napoléon ou sur les événements de son règne.

L'appel de la Commission a été entendu, et de nombreux documents lui ont été transmis de tous les points du monde. Parmi tant de précieuses communications, nous devons signaler :

Plusieurs lettres de Napoléon aux souverains de l'Autriche, de la Bavière, de la Hesse, de la Russie, de la Sardaigne, de la Suède et du Wurtemberg.

La collection en quarante-sept volumes des pièces relatives aux campagnes d'Italie et d'Égypte, formée par ordre de Napoléon lui-même, et mise à notre disposition par S. A. le Prince Joseph Bonaparte, petit-fils du roi Joseph ;

La Correspondance de Napoléon avec le Prince Eugène, que S. A. I. la Grande-Duchesse Marie, veuve du Duc de Leuchtenberg, a bien voulu nous communiquer ;

Enfin les nombreuses pièces que nous ont confiées les héritiers des hommes qui ont eu l'honneur d'être associés, dans l'administration ou dans la guerre, aux travaux de l'Empereur<sup>1</sup>.

Mais c'est dans les dépôts publics de Paris, notamment aux Archives impériales, aux ministères de la guerre, des affaires étrangères et de la marine, que la Commission a trouvé les plus grandes richesses. Les Archives de l'Empire ne renferment pas moins de quarante mille pièces de la Correspondance de Napoléon; le dépôt de la guerre en possède plus de vingt mille; environ deux mille sont réunies au ministère des affaires étrangères, onze cents au ministère de la marine, quinze cents dans les autres ministères et dans les bibliothèques impériales. Nous avons rencontré partout un concours empressé.

Les membres de la Commission se sont partagé le soin d'examiner les pièces, d'en surveiller la transcription et de les collationner.

Dans cette multitude de documents, il en est beaucoup qui font double emploi; souvent la Commission a eu à se prononcer entre diverses copies d'une même lettre, dont l'original et la minute lui manquaient. Elle n'a arrêté son choix qu'après un mûr examen, et elle a sévèrement écarté tout ce qui ne lui présentait pas le caractère d'une incontestable authenticité.

Outre les pièces de la Correspondance proprement dite, la Commission a cru devoir recueillir non-seulement les opinions exprimées par Napoléon dans la discussion de nos codes au Conseil d'État, ainsi que dans les délibérations présidées par lui et relatives aux différentes branches de l'administration, mais encore les articles qu'il a fait insérer dans les journaux de l'époque, notamment dans *le Moniteur universel*. Ces documents ne font

<sup>1</sup> Mesmes la maréchale duchesse de Castiglione, la duchesse Decrès, la maréchale princesse d'Eckmühl, la comtesse Mollien, la baronne de Nougarede de Fayet, fille du comte Bigot de Préameneu; MM. le duc de Bassano, le comte Bertrand, le comte Caffarelli, le duc de Cadore et le comte de Champagny, le comte Carnot, le comte Daru, le comte Defermon, le duc d'Istrie, le comte de La Riboisière, le comte de Las Cases, le général marquis de Lanrison, le comte Le Marois, le baron Meneval, le comte Rasderer, les ducs de Plaisance, de Reggio, de Trévise, de Valmy, le prince de Wagram, et plusieurs autres personnes dont les noms seront publiés avec les documents qu'elles ont fournis.

point partie de la Correspondance de l'Empereur, mais ils trouveront leur place dans ses œuvres complètes.

Après avoir réuni les éléments des premiers volumes de la Correspondance, la Commission a dû délibérer sur la question de savoir dans quel ordre les pièces seraient publiées. Fallait-il préférer l'ordre des dates à l'ordre des matières, c'est-à-dire, au classement des pièces en autant de séries qu'il y a de grandes branches dans l'administration publique?

Pour la Correspondance antérieure au Consulat, la plupart des pièces ayant trait aux opérations militaires, l'ordre chronologique était le seul à suivre; mais à partir du Consulat, Napoléon résume en sa personne le gouvernement tout entier : il relève les autels; il est à la fois le chef suprême de l'armée, de la marine, de l'administration intérieure, de la justice, de la diplomatie, et il s'occupe avec une égale activité de tous ces objets divers. Ne convenait-il pas alors de classer les pièces suivant l'ordre des matières, au lieu de les laisser toutes confondues dans l'ordre des dates?

La Commission ne l'a pas pensé. La crainte des divisions arbitraires et l'impossibilité matérielle d'assigner leur véritable place aux documents qui embrassent différents objets l'ont déterminée en faveur de l'ordre chronologique : c'est d'ailleurs le seul qui puisse reproduire fidèlement la succession des pensées de l'Empereur, c'est aussi le plus propre à mettre en relief son aptitude universelle et sa merveilleuse fécondité.

Napoléon écrivait peu de sa main; presque toutes les pièces de sa Correspondance ont été dictées à ses secrétaires, à ses aides de camp, à son chef d'état-major ou à ses ministres. Leurs écritures sont connues, elles serviraient au besoin à constater l'authenticité des documents qui n'ont point de signature, si le cachet particulier du style ne suffisait à lever tous les doutes.

Aussi la Commission n'a-t-elle pas hésité à comprendre dans ce recueil un grand nombre de pièces qui, bien que portant une autre signature, émanent évidemment de Napoléon. Elle en a eu la preuve irrécusable en comparant les ordres signés par le major général Berthier, ainsi que les lettres écrites par divers ministres, avec les minutes dictées par l'Empereur.

En déclarant que sa vie publique datait du siège de Toulon, Napoléon a déterminé lui-même le point de départ que la Commission devait choisir : c'est à cette date immortelle que commence la présente publication.

SIRE, après avoir exposé le plan que nous nous sommes tracé et la marche que nous avons suivie dans nos travaux, il nous reste un devoir à remplir, c'est de témoigner notre profonde reconnaissance à Votre Majesté qui a bien voulu nous désigner pour concourir à l'exécution de l'œuvre nationale dont elle avait conçu la pensée.

Nous sommes avec respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs et sujets,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION.

Paris, le 20 janvier 1858.

# CORRESPONDANCE

DE

## NAPOLÉON PREMIER.

---

### I. — AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

4 brumaire au II (25 octobre 1793).

La seconde position<sup>1</sup> est entre les Quatre-Moulins et les Sablettes, à deux cents toises plus près du camp anglais, sur un mamelon, un peu plus bas que la redoute anglaise; l'on pourra y placer trois pièces de 16 qui nous restent.

Du moment que nous serons maîtres de l'Éguillette et du cap Sepet, nous y établirons des batteries qui obligeront l'ennemi à évacuer les deux rades, et nous dirigerons nos attaques sur la redoute et le front de Toulon le plus près de l'arsenal, qui est en même temps le plus faible.

Mais, pour cela, il faut un équipage de siège considérable; c'est l'artillerie qui prend les places, et l'infanterie ne fait qu'aider; et c'est avec une extrême douleur, que je vois le peu de sollicitude que l'on met à cet article essentiel: les trois quarts des hommes ne s'occupent des choses nécessaires que lorsqu'ils en sentent le besoin; mais justement alors il n'est plus temps.

Il n'y a personne à la tête de l'arsenal de Marseille; il faut de grandes connaissances pour occuper cette place. Il est de fait dans l'artillerie que l'opération la plus difficile est la formation d'un équipage de siège.

La partie de l'artillerie n'était point organisée quand je suis arrivé dans cette armée; grâce aux arrêtés que vous avez pris dans plusieurs circonstances, elle commence à marcher. J'ai dû lutter contre l'ignorance et les basses passions qu'elle engendre. Vous devez achever de donner à l'artillerie, dans cette armée, cette considération et cette indépendance que les lois militaires et l'usage de tous les temps lui ont accordées, et sans lesquelles elle ne peut servir utilement.

La première mesure que je vous proposerai sera de faire venir à

<sup>1</sup> Le rapport sur la *première position* n'a pas été retrouvé.



l'armée, pour commander l'artillerie, un général de l'artillerie qui puisse, même par son grade, contribuer à la considération et imposer à un tas d'ignorants de l'état-major, avec lesquels il faut toujours capituler et dogmatiser pour détruire leurs préjugés et mettre à exécution ce que la théorie, l'expérience ont démontré comme des axiomes à tout officier éclairé du corps.

Le commandant de l'artillerie de l'armée du Midi,  
BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

2. — AU CITOYEN SUCY, COMMISSAIRE DES GUERRES, A VALENCE.

Ollioules, 13 brumaire an II (3 novembre 1793).

Les sans-culottes du Midi ne doivent avoir d'autre sollicitude que de purger le territoire de la République des tyrans. Pour parvenir promptement à ce but essentiel, il faut, citoyen, procurer des chevaux au parc de l'artillerie de l'armée qui assiège Toulon ; sans quoi les opérations du siège se trouveraient ralenties.

Le département de la Drôme, qui a donné tant de preuves de son républicanisme, vous procurera facilement des ressources considérables ; veuillez donc vous concerter avec l'administration du département et requérir, dans les différents districts, un nombre de chevaux suffisant pour former quatre brigades, et le nombre de bœufs nécessaire pour en former deux, en tout 300 bêtes.

Chaque brigade aura 25 charretiers et sera surveillée par un brigadier et un sous-brigadier. Le brigadier devra savoir écrire et aura 1,800 fr. d'appointements.

Vous m'adresserez ici les différentes brigades à mesure qu'elles seront formées, en leur faisant une route et en m'envoyant le contrôle, avec l'âge et le signalement des chevaux.

Les animaux seront entretenus et payés aux propriétaires sur le pied des chevaux d'artillerie.

BUONAPARTE.

Bon de Coston, *Premières années de Napoléon.*

3. — AU CITOYEN GASSENDI, LIEUTENANT-COLONEL D'ARTILLERIE.

Ollioules, 14 brumaire an II (4 novembre 1793).

Je n'ai point reçu de vos lettres d'Avignon, comme nous en étions convenus. Vous êtes, à ce que je crois, aujourd'hui à Grenoble.

Un des objets qui nous sont le plus nécessaires seraient huit ou dix

mille pièces de rechange pour fusils. Vous devez passer près de Saint-Étienne, ainsi vous pourrez facilement nous faire cet envoi.

Nous avons reçu huit mortiers dont deux de dix pouces. On nous a envoyé près de mille bombes, mais presque toutes de douze pouces. Ainsi voyez s'il ne vous serait pas possible de nous en faire passer de dix pouces sans retard.

Nous avons à Marseille six mortiers de huit et pas une bombe. Je n'ai pu me procurer autant d'outils à pionniers que j'avais espéré. Voyez un peu s'il ne vous serait pas possible de nous en faire passer de Grenoble et de Valence. Ce qui nous manque principalement sont des haches et des pioches.

Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous nous fassiez passer un petit équipage de pontons. Je ne vous en marque pas positivement le nombre, parce qu'ils ne nous serviront que pour quelques passages de marais qui se forment dans le temps pluvieux.

Je ne vous envoie pas l'original de l'arrêté des représentants du peuple à votre égard, en ayant envoyé la copie légalisée au ministre; il faut aujourd'hui que je conserve par devers moi l'original.

Vous trouverez à Lyon beaucoup plus de ressources que je ne pensais, surtout en ce qui concerne le charonnage.

Si vous trouviez des fusées de signaux toutes faites, faites-m'en passer. Il serait aussi nécessaire d'avoir des boulets incendiaires et de la roche. Je fais faire de tout cela, mais cela va lentement; vous devez en trouver à Lyon.

Le commandant de l'artillerie de l'armée qui assiège Toulon,  
 BUONAPARTE.

Communiquée par M<sup>me</sup> Marey, fille du général Gassendi.

#### 4. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Ollioules, 24 brumaire an II (14 novembre 1793).

Citoyen Ministre, le plan d'attaque pour la ville de Toulon, que j'ai présenté aux généraux et aux représentants du peuple, est, je crois, le seul praticable; s'il eût été suivi dès le commencement avec un peu plus de chaleur, il est probable que nous serions dans Toulon.

Je vous ai envoyé des observations générales qui sont la base du plan que j'avais conçu.

Chasser les ennemis de la rade est le point préliminaire au siège en règle, et peut-être même cette opération nous donnera-t-elle Toulon; je vais raisonner dans l'une et l'autre hypothèse.

Pour se rendre maître de la rade, il faut se rendre maître de la pointe de l'Éguillette.

Au même moment que nous serions maîtres de la pointe de l'Éguillette, il faudrait bombarder Toulon avec huit ou dix mortiers. Nous sommes maîtres de la hauteur des Arènes, qui n'en est pas à 900 toises, et nous pourrions facilement nous approcher à 800 toises sans passer la rivière Neuve; dans le même temps l'on placerait deux batteries devant le fort de Malbousquet et une autre contre le fort l'Artigues; il serait possible alors que l'ennemi, étonné, ayant déjà perdu la possession de la rade, craignit d'un moment à l'autre de tomber en notre pouvoir et se résolut à la retraite.

Vous sentez que ceci est très-hypothétique; cela eût été sûr, il y a un mois, où l'ennemi n'avait pas encore reçu des renforts. Mais aujourd'hui, il serait possible que, quoique la flotte fût obligée d'évacuer la rade, la garnison tint encore et soutint le siège.

Alors les deux batteries que nous aurions établies contre le Malbousquet seraient promptement renforcées par une troisième; les mortiers qui, pendant trois jours, auraient bombardé Toulon, se tourneraient pour ruiner les défenses de Malbousquet. Le fort ne résistera pas quarante-huit heures, et plus rien ne nous arrête alors jusqu'au front de Toulon.

Nous attaquons le front composé par le bastion du Marais et le bastion de l' Arsenal par une attaque brusquée qui nous conduit tout de suite à la deuxième parallèle, favorisés par les batteries placées au Malbousquet et par celles placées sur le revers des Arènes.

Nous serions gênés dans cette opération par le fort l'Artigues; mais les quatre mortiers et les six pièces de caanon qui y auraient été placés au premier moment de l'attaque, y resteraient et feraient alors un feu plus vif.

Il ne faut pas se dissimuler que, pour parvenir à cette dernière période du siège, nous avons des besoins de toute espèce et qu'il faut que les différents objets demandés dans l'équipage ci-joint soient existants dans notre parc.

Je vous dois le compte des démarches que j'ai faites et des mouvements que je me suis donnés pour former promptement l'équipage de siège (voyez la feuille cotée A).

Il y a plus d'un mois que j'ai dit aux généraux que l'artillerie existante dans ce moment-ci était dans le cas d'éteindre le feu de la redoute anglaise placée sur le sommet du promontoire de l'Éguillette.

Nous devons donc distinguer deux périodes différentes dans le siège de Toulon.

## PREMIÈRE PÉRIODE.

La prise de l'Éguillette, l'expulsion des Anglais des rades et le bombardement, et, dans le même temps, attaquer le Faron.

Effet que doit produire cette première attaque.

Nous rendre maîtres de Toulon par la commotion générale que cela peut produire et par la crainte de tomber dans nos mains et de ne pouvoir exécuter la retraite.

Travaux qu'il faut pour cet objet.

1. BATTERIE DES SANS-CULOTTES.	Existante.	
4 coulevrine de. . . . .	44	} Située au bord de la mer, à la pointe du Brégaillon; elle a fait son effet, elle a chassé tous les pontons, les bombardes et frégates qui se tenaient sur la gauche de l'Éguillette.
2 pièces de. . . . .	36	
3 pièces de. . . . .	24	
2 mortiers marins. . . . .		
<hr/>	8	
2. BATTERIE DU BRÉGUART.	Existante.	
1 pièce de. . . . .	36	} Elle balaye les rives de la droite de l'Éguillette et toute cette partie de la grande rade.
2 pièces de. . . . .	24	
1 mortier marin. . . . .		
<hr/>	4	
3. BATTERIE DE LA GRANDE RADE.	Existante.	
2 pièces de. . . . .	24	} Elle fait le même effet que celle du Bréguart. Ces deux batteries ont déjà fait leur effet; elles ont chassé les pontons et bombardes qui étaient à la droite de l'Éguillette.
4. BATTERIE DES SABLETTES.	Existante.	
4 pièces de. . . . .	24	} Elle est située sur une hauteur, vis-à-vis la redoute anglaise dite <i>de l'Éguillette</i> .
3 mortiers de. . . . .	12	
<hr/>	7	
5. BATTERIE DES QUATRE-MOULINS.	Existante. Située à 700 toises de la redoute anglaise.	
2 pièces de. . . . .	24	
6. BATTERIE DES HOMMES-SANS-PEUR.	Existante.	
3 pièces de. . . . .	16	} Située sur un mamelon dominé par le camp anglais. Le chemin de cette batterie est fait; les matériaux transportés. Le général en a arrêté la construction, parce qu'il croyait l'infanterie trop faible pour s'y soutenir. Les pièces, les mortiers et choses nécessaires existent au parc.
3 mortiers. . . . .		
<hr/>	6	
7. SEPTIÈME BATTERIE.		
3 pièces de. . . . .	16	} J'avais proposé l'établissement de cette batterie sur la droite des <i>Homes-sans-peur</i> . Les pièces existent au parc.

8. BATTERIE DES RÉPUBLICAINS DU MIDI.

3 pièces de. . . . .	46	}	Cette batterie est à 200 toises du camp anglais, battant leur communication avec leur escadre.
3 mortiers de. . . . .	8p		
6	8	}	
3	$\frac{1}{4}$		
6	$\frac{2}{2}$		
2	$\frac{2}{4}$		
7	38		

Par le moyen de ces huit batteries, l'Éguillette doit être à nous et ne peut pas résister, l'infanterie se présentant avec vigueur, une fois le feu des pièces ennemies éteint par les bombes et les canons.

9. PREMIÈRE BATTERIE CONTRE MALBOUSQUET.

6 pièces de. . . . .	24	}	Cette batterie serait située sur la hauteur des Arènes, vis-à-vis de Malbousquet, à la gauche du grand chemin de Toulon, à l'abri du fort Rouge du fort Saint-Antoine, éloignée à peu près de 400 toises de Malbousquet. Les pièces sont au parc, le chemin tracé, les matériaux transportés, l'emplacement préparé.

10. DEUXIÈME BATTERIE CONTRE MALBOUSQUET.

3 pièces de. . . . .	16	}	Cette batterie prend Malbousquet par l'angle gauche, sur la hauteur de la. . . . . Les pièces de canon sont au parc.

11. PLATE-FORME DE MORTIERS CONTRE TOULON.

6 mortiers. . . . .		}	L'emplacement que nous sommes maîtres de prendre est à moins de 800 toises de Toulon. Les mortiers sont au parc.
9	15		
6	$\frac{38}{38}$		
	53		

Vous voyez donc, Citoyen Ministre, que l'artillerie est en règle pour cette première expédition; si on ne l'a pas faite, c'est que le général persistait à ne se pas croire assez fort en infanterie.

DEUXIÈME PÉRIODE.

En supposant, comme cela est probable, que la garnison veuille soutenir un siège, pendant que l'on essaye l'effet que produira un bombardement de quelques jours, on construira une troisième batterie contre Malbousquet, sur le prolongement de la hauteur des Gaux. On place quelques obusiers pour ruiner les glacis et les palissades que les ennemis ont faites; l'on détourne les mortiers et l'on bombarde le fort pendant que les trois batteries jouent; une fois le feu des batteries éteint, les palissades ruinées, l'on monte à l'assaut.

Alors il ne reste plus qu'à attaquer le front de l'arsenal en détruisant le feu par des batteries avancées et des batteries à ricochet, et en faisant enfin brèche au front intermédiaire du bastion du Marais et du bastion de l'Arsenal. Il faut, pour ces différentes opérations, les objets portés dans l'équipage de siège.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 5. — PIÈCE A.

(Jointe à la lettre précédente.)

Lorsque les représentants du peuple m'ont retenu à l'armée devant Toulon et m'ont donné le commandement de l'artillerie, il n'y avait que quelques pièces de campagne, deux pièces de 24, deux de 16 et deux mortiers sans aucun des objets qui sont nécessaires, sans aucun ordre de service, sans parc d'artillerie, sans aucun commandement ni combinaisons; depuis le général jusqu'au dernier aide de camp, tout le monde dirigeait et changeait à son gré les différentes dispositions de l'artillerie.

Je me suis occupé à rendre au corps d'artillerie cette considération et cette indépendance dans ses opérations sans laquelle elle ne peut servir utilement.

La faiblesse de l'armée, la nullité de nos moyens, le temps qu'il faut pour préparer un équipage de siège, tout me fit sentir la nécessité de ne pas penser au siège de Toulon, mais de me borner à former un équipage qui nous mit à même de chasser les ennemis des rades en plaçant une batterie à l'Éguillette.

J'ens bientôt quatorze pièces de canon, quatre mortiers et tout l'attirail pour pouvoir construire plusieurs batteries. J'établis un parc, j'y mis un ordre de service, je chargeai des sous-officiers des détails que je ne pouvais pas confier à des officiers qui n'existaient pas.

Trois jours après mon arrivée, l'armée eut une artillerie, et les batteries de la Montagne et des Sans-Culottes furent établies, coulèrent bas les pontons et résistèrent à plus de vingt mille boulets.

Dans ce moment-là, les ennemis, comprenant l'insuffisance de leur artillerie navale, risquèrent le tout pour le tout et débarquèrent à l'Éguillette; ils eussent dû être écrasés dans leur descente; la fatalité ou notre ineptie voulut qu'elle leur réussît. Peu de jours après, ils y eurent des pièces de 24, un chemin couvert et des palissades; quelques jours après, des secours considérables leur arrivèrent de Naples et d'Espagne. Je compris que l'affaire de Toulon était manquée et qu'il fallait se résoudre à un siège.



Je n'épargnai rien pour pousser de front les préparatifs pour l'attaque de l'Éguillette et la formation du grand équipage.

J'ai fait aller à Lyon, à Briançon, à Grenoble, un officier intelligent que j'ai fait venir de l'armée d'Italie pour tirer de ces différentes places ce qui pouvait nous être utile.

J'ai requis l'armée d'Italie de me fournir les bouches à feu inutiles à la défense d'Antibes et de Monaco. Par la feuille cotée C, vous verrez ce qu'ils peuvent fournir; la difficulté était de les faire transporter. J'ai requis le département du Var. Je me suis procuré 100 chevaux de réquisition à Marseille que j'ai envoyés.

J'ai fait venir de Martigues huit pièces de canon de bronze qui y étaient, que j'ai fait remplacer par huit pièces de fer.

J'ai mis à Marseille, à Aix et dans le département des Bouches-du-Rhône, en réquisition tous les objets portés dans la note cotée D.

J'ai établi à Ollioules un arsenal où quatre-vingts ouvriers, forgerons, charrons, menuisiers, charpentiers, travaillent sans discontinuer aux objets qui nous sont nécessaires.

J'ai établi un parc où on travaille à force à faire des saucissons, des gabions, des claies, des fagots de sape, des fascines de sape.

J'ai requis tous les ouvriers qui faisaient à Marseille des paniers et des dames-jeannes, et je les fais travailler à faire des gabions.

J'ai requis des chevaux auprès de tous les départements, tous les districts, tous les commissaires des guerres, depuis Nice jusqu'à Valence et Montpellier.

J'ai fait prendre à la Seyne, à la Ciotat tous les bois que j'ai pu trouver, et l'on travaille à en faire des plates-formes de canons et de mortiers.

Je fais faire à Marseille cinq mille sacs à terre par jour; et j'espère bientôt avoir la quantité qui m'est nécessaire.

J'ai établi une salle d'artifice où l'on fait des fascines goudronnées, des boulets incendiaires et de la roche.

J'ai pris des mesures pour rétablir la fonderie des Ardennes, qui est en notre pouvoir, et j'espère avant huit jours avoir de la mitraille, des boulets, et, avant quinze jours, un mortier venant de cette fonderie.

J'ai une salle d'armes où l'on répare tous les fusils, avec un atelier de dix armuriers.

Vous ajouterez quelque mérite à ces différentes opérations, Citoyen Ministre, quand vous saurez que je suis seul pour diriger et le parc, et les opérations militaires, et l'arsenal; que je n'ai pas même un sous-officier d'ouvriers, et que je n'ai que cinquante hommes de canoniers de position, parmi lesquels encore il y a beaucoup de recrues.

Un des objets les plus intéressants et pour lesquels je vous presserai le plus, ce sera la poudre. Je vous prie de mettre tout en œuvre pour nous en envoyer.

Il vous faudrait aussi un officier d'ouvriers intelligent, afin que je puisse me fier sur lui de tous les détails de l'arsenal.

BUONAPARTE.

6. — PIÈCE C.

(Jointe à la pièce A<sup>1</sup>.)

ÉTAT DES BOUCHES A FEU ET MUNITIONS DE GUERRE

FOURNIES PAR L'ARMÉE D'ITALIE ET PARTIES DE NICE POUR ANTIBES, D'OU ELLES DOIVENT ÊTRE TRANSPORTÉES, PAR TERRE, A L'ARMÉE QUI ASSIÈGE TOULON, A OLLIOULES.

BOUCHES A FEU ET APPROVISIONNEMENTS.	LEURS NOMBRES.	LEURS POIDS
		Poids de marc.
Mortiers de 12 pouces.....	2	4,120
Affûts pour <i>idem</i> , en fer coulé.....	2	5,268
Bombes pour <i>idem</i> .....	1,000	144,000
Canons en bronze de 24.....	2	11,040
Affûts <i>idem</i> .....	2	4,800
Boulets pour <i>idem</i> .....	600	14,400
Canons en bronze de 16.....	2	8,300
Affûts pour <i>idem</i> .....	2	3,980
Boulets pour <i>idem</i> .....	600	9,600
Canon de bronze de 12.....	1	3,302
Affût <i>idem</i> .....	1	1,850
Boulets pour <i>idem</i> .....	300	"
FOURNIS PAR ANTIBES.		
Canon de 12 <i>idem</i> .....	1	3,302
Affût <i>idem</i> .....	1	1,850
Boulets pour <i>idem</i> .....	300	3,600
		223,012

Indépendamment de cet envoi, il a été envoyé à la Farlède 7,500 balles de fer coulé de 15 l. 9 p. 3,300, *idem* de 11,10; et avec cet envoi ci-dessus à Ollioules, 6,000 boulets de fer coulé de 15 l. 9 p. 5,300, *idem* de 11,10.

Le chef de brigade, commandant l'artillerie à l'armée d'Italie,

DUJARD.

Conforme :

BUONAPARTE.

<sup>1</sup> La pièce B ne se trouve pas au dossier, et le rapport n'en mentionne pas l'existence.

## 7. — PIÈCE D.

(Jointe à la pièce A.)

## ÉTAT DES OBJETS QUE LA MUNICIPALITÉ DE MARSEILLE

DOIT METTRE EN RÉQUISITION POUR LA FORMATION DE L'ÉQUIPAGE DU SIÈGE DE TOULON.

840 madriers ayant 10 pieds de long, 1 pied de large, 2 pouces d'épaisseur.	2 romaines.
180 gîtes ayant 14 pieds de long, 8 pouces d'équarrissage.	30 câbles de chèvre.
60 heurtoirs de 8 pieds de long sur 8 pouces d'équarrissage.	150 prolonges doubles.
72 lambourdes de 7 pieds de long sur 8 pouces d'équarrissage.	150 prolonges simples.
264 petites lambourdes de 6 pieds de long sur 8 pouces d'équarrissage.	200 traits à canon de manœuvre.
12,000 aunes de serge.	200 livres de menus cordages.
300 milliers de plomb.	20,000 bèches.
2,500 de vieux oing.	4,000 pelles rondes.
150,000 aunes de toile d'emballage.	24,000 pioches.
50 couronnes de cerceaux.	2,000 pics à roc.
1,000 aunes de toile cirée.	3,000 haches.
100 aunes de toile forte.	4,000 serpes.
2,000 rames de gros papier.	40 scies.
20 chèvres et 20 criés.	
20 civières et 40 brouettes.	
	BOIS DE RECHANGE.
	250 jantes.
	600 rais.
	400 palonniers.
	300 criés de manœuvre.
	1,000 planches.
	FERS DE RECHANGE.
	10,000 feuilles de fer-blanc.
	10,000 tire-bourres de fusils.

BUONAPARTE.

8. — PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE GUERRE  
TENU AU QUARTIER GÉNÉRAL D'OLLILOUES.

Ollioules, 5 frimaire an II (25 novembre 1793).

Le général en chef Dugommier, le général d'artillerie Duteil, les généraux divisionnaires Lapoype et Mouret, les généraux de brigade Labarre et Garnier, les citoyens Buonaparte, Suguy et Brulé, chefs de bataillon, et les citoyens Flayelle et la Mothe, capitaines du génie, se sont réunis en conseil de guerre en présence des représentants du peuple, et, après avoir mûrement considéré la position et la force des ennemis et les moyens qui sont à leur disposition,

Ont arrêté :

1<sup>o</sup> De diriger toutes les attaques sur la redoute anglaise, d'établir dans les locaux les plus favorables, à l'extrémité du promontoire de

l'Éguillette, des batteries, afin d'obliger l'escadre à évacuer la rade et même de la brûler, si un vent contraire s'oppose à sa sortie ;

2° De battre, avec les batteries de la Convention et de la Poudrière, le fort Malbousquet, afin de laisser du doute à l'ennemi sur le point que l'on veut attaquer, et de préparer à l'infanterie la prise de Malbousquet, si les événements en permettent l'attaque ;

3° De faire une batterie dans le local le plus favorable pour battre les hauteurs du cap Brun, afin d'en imposer à l'ennemi sur le front que l'on veut attaquer ;

4° De s'emparer de la montagne de Faron et de s'y maintenir ;

5° De faire à la fois ces différentes attaques, la division de droite étant chargée de la fausse attaque de Malbousquet et de l'attaque de la redoute de l'Éguillette.

La division de gauche fera la fausse attaque du cap Brun et l'attaque de la montagne de Faron.

6° D'établir dans le local le plus favorable, entre la batterie de la Convention et Malbousquet, une batterie de six mortiers à grande portée, contre Toulon, qui commencera à jouer dans le moment où on le croira le plus propre pour achever de porter le découragement et accroître la mésintelligence qui existe entre les différentes nations qui composent la garnison ;

7° D'établir une redoute de protection sur la gauche de la montagne de la Convention pour empêcher que l'ennemi, favorisé par le feu des redoutes de Saint-Antoine, ne tourne et n'enlève la batterie de la Convention.

8° Les membres composant le conseil approuvent l'établissement des batteries qui ont été faites.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 9. — RAPPORT DES BATTERIES. DU 9 AU 10 COURANT.

Ollioules, 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

*Batterie de la Convention.* — Les ennemis, sentant toute l'importance de cette batterie, s'y sont portés en très-grande force, ont enlevé la batterie, encloué les pièces. La batterie a été reprise une demi-heure après. Les pièces ont été désenclouées sur-le-champ ; la canonnade a commencé contre Malbousquet, qui a vivement riposté ; on nous a tué un sergent d'artillerie et cassé les entretoises d'un affût. Nous leur avons tiré plusieurs coups dans leurs embrasures qui doivent leur avoir fait beaucoup de mal.

*Batterie de la Poudrière.* — Les mortiers et les pièces seront cette nuit en batterie.

*Batterie de la Petite-Rade.* — L'ennemi a vivement tiré toute la nuit contre cette batterie. Elle a tiré contre des bombardes et des pontons qui voulaient s'avancer pour tirer contre la poudrière, et les a obligés de se retirer.

*Batterie de la Montagne.* — Elle a tiré quelques coups de canon contre des chaloupes qui portaient des troupes de l'Égaillette à Malbousquet.

*Batterie des Sans-Culottes.* — L'ennemi est hors de la portée.

*Batterie des Quatre-Moulins.* — Feu très-vif toute la nuit contre la redoute anglaise.

*Batterie des Hommes-sans-peur.* — Elle leur a démonté une pièce de canon qui était sur le cavalier.

*Batterie des Jacobins.* — Rien de nouveau.

*Batterie des Sablettes.* — Feu très-vif contre la redoute anglaise.

*Batterie du Bréguart.* — Feu contre les bombardes dans la grande rade.

*Batterie de la Grande-Rade.* — Quelques coups de canon contre les bâtiments placés dans la grande rade.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 10. — AU CITOYEN DUPIN, ADJOINT AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Ollioules, 10 frimaire an II (30 novembre 1793).

La matinée a été trop belle pour que je ne t'instruise pas des événements qui ont eu lieu.

La batterie de la Convention, située sur la hauteur des Arènes, bat Malbousquet par la droite, dans le temps que la batterie de la Poudrière le bat par la gauche.

Le 9, la batterie de la Convention a commencé à tirer contre Malbousquet et lui a démonté trois pièces et tué beaucoup de canonniers.

La hauteur des Arènes n'est pas à mille toises de Toulon. L'épouvante s'y est mise, et le 10, à cinq heures du matin, les ennemis se sont présentés au nombre de six mille hommes, commandés par le général anglais O'Hara, gouverneur de Toulon, ont culbuté nos avant-postes et sont arrivés à la batterie. Ils ont encloué les six pièces de 24 qui y sont. Dans ce moment-là, nous y sommes arrivés en force. Le général Dugommier s'est battu avec un courage vraiment républicain. Nous avons repris la batterie et fait prisonnier le général

anglais, qui a été blessé au bras ; nous avons poursuivi les ennemis la baïonnette dans les reins ; nous leur avons tué 4 à 500 hommes ; nous leur avons fait un grand nombre de prisonniers , parmi lesquels un colonel espagnol, un major anglais et un grand nombre d'officiers subalternes. Les canons de la Convention ont été sur-le-champ désencloués et assez à temps pour accroître la confusion de leur retraite.

Nos soldats , que l'indignation transportait, se sont portés sur-le-champ sur Malbousquet : nous les avons chassés de deux hauteurs contiguës ; nous leur avons détruit un ouvrage qu'ils commençaient à faire ; nous leur avons enlevé un grand nombre de tentes ; nous avons déchiré ce que nous n'avons pas pu emporter. Il y avait sept heures que le combat durait ; l'escadre fit un mouvement pour s'avancer vers la poudrière ; la batterie de la petite rade , qui n'avait pas encore tiré , les obligea à se tenir à une distance raisonnable.

Rien n'égalé le courage qu'ont montré nos soldats dans cette journée. C'est un heureux présage pour l'exécution du plan qui a été arrêté.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## II. — AU CITOYEN GASSENDI.

Ollioules , 17 frimaire an II ( 7 décembre 1793).

J'ai reçu toutes les différentes lettres que vous m'avez écrites. J'ai vu avec regret les persécutions que vous craignez. Je vous enverrai , par le prochain courrier , une attestation des représentants du peuple et une espèce de recommandation générale.

Gasparin est mort.

Vous ne me parlez pas de ce que vous prétendez faire après votre retour à Nuits.

Ici nous sommes toujours à peu près dans la même position. L'armée est forte de trente mille hommes. Nous avons onze batteries contre le fort de Malbousquet et le camp de l'Éguillette. Les ennemis ont tenté , il y a quelques jours , de s'emparer de la batterie de la Convention , composée de sept pièces de 24.

Cette batterie est à mille toises de Toulon et bat Malbousquet par la droite ; ils se sont emparés de la batterie , ont encloué nos pièces ; mais la réaction leur a été funeste. Nous leur avons fait deux cents prisonniers , parmi lesquels le général en chef , gouverneur de Toulon , nommé O'Hara , un colonel espagnol , un major anglais et une vingtaine d'officiers.



Plus de quatre cents, presque tous Anglais, ont été tués. Nos troupes alors se sont jetées sur Malbousquet et sont arrivées jusqu'aux chevaux de frise. Il y avait sept heures que nous nous battions et il était midi. Nous avons eu cent cinquante blessés et une cinquantaine de morts.

Vous feriez bien de passer à Saint-Etienne pour nous procurer des pièces de rechange, des tire-bourres, des sabres et toute espèce d'outils pour notre atelier de salle d'armes.

BUONAPARTE.

Communiquée par M<sup>me</sup> Marey.

## 12. — AU CITOYEN DUPIN.

Ollioules, 4 nivôse an II (24 décembre 1793).

Je t'avais annoncé de brillants succès, et tu vois que je te tiens parole. Excédé de fatigue et d'occupation, je n'ai pas pu t'en instruire le premier; il me suffira de te dire que les Anglais n'ont enlevé aucune de nos pièces, que nous avons trouvé dans Toulon la même artillerie qui y était avant leur entrée. Il est vrai qu'ils l'ont enclouée; mais à l'heure que je t'écris, plus de la moitié ne l'est plus. Ils n'ont que perfectionné et augmenté les fortifications de la place : ainsi Toulon est plus dans le cas de se défendre aujourd'hui que jamais.

Les ennemis ont mis dans leur retraite une précipitation inouïe. Une grande partie de leurs tentes, de leur bagage, est tombée en notre pouvoir. Ils ne se sont pas donné le temps de bien mettre le feu aux vaisseaux, puisqu'il nous en reste encore quinze. Ils n'ont pas brûlé nos magasins de bois ni la corderie. J'ai visité l'arsenal de mer, et je puis t'assurer que le mal qu'ils nous ont fait est très-réparable.

Si le vent les eût obligés à tarder quatre heures, ils étaient perdus. Une frégate qui était plus mauvaise voilière, ayant un peu tardé à sortir, s'est trouvée à portée du canon au moment où nos batteries de l'Éguillette ont été finies; nous l'avons chauffée à boulets rouges, et, à la grande satisfaction de tous les Républicains, et à la vue de toute l'escadre, nous l'avons brûlée.

Il y a dans ce moment-ci à Balaguier 15 pièces de canon en batterie, avec une bonne forge à boulets rouges.

Il y a 10 pièces à l'Éguillette et 12 pièces à la Grosse Tour, avec un train à boulets rouges pour chacun de ces trois endroits. Trois bricks de 18 canons espagnols sont tout bonnement, la nuit passée, entrés dans la petite rade; l'ordre est donné de laisser entrer qui veut, mais non pas d'en laisser sortir; nous les avons pris tous les

trois, à leur grand étonnement. Nous attendons ce soir un vaisseau de guerre espagnol; s'il ne rencontre pas quelque aviso, il viendra aussi se prendre dans la cage.

Je m'occupe à faire construire des fours à réverbère<sup>1</sup>; on travaille à en construire un à la Grosse Tour; j'en ferai construire un autre à Balagnier: il en existe déjà à Marseille.

J'ai fait retourner à Briançon et Mont-Lyon<sup>2</sup> les pièces de canon que ces places nous avaient fournies.

Nous n'avons trouvé à Toulon que quarante milliers de poudre.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 13. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Marseille, 15 nivôse an II (4 janvier 1794).

Le fort Saint-Nicolas n'est pas susceptible d'un quart d'heure de défense. Les trois enceintes qui fermaient le fort du côté de la ville ont été démolies, et rendent le fort accessible de tous les côtés.

Il est cependant indispensable de mettre ce fort en état de se défendre, au moins contre les efforts de quelques malveillants. Il faudrait, pour cet objet, relever une des trois enceintes.

Je vais faire placer des pièces de canon contre le fort, de manière à maîtriser la ville.

Toutes les batteries circonvoisines qui défendent la rade de Marseille sont dans un état ridicule. L'ignorance la plus absolue de tous les principes a présidé à leur tracé. Elles ne sont pas dans le cas de soutenir une bordée; elles seraient enfilées, et les canonniers sont découverts à certaines pièces jusqu'au talon. Ce n'est pas cependant faute qu'il n'y ait des épaulements, mais c'est qu'ils ne sont pas comme ils doivent être.

<sup>1</sup> Napoléon avait déjà porté son attention sur les *fours à réverbère*, comme le prouve la lettre suivante, datée de Nice, le 3 juillet 1793, au ministre de la guerre :

« Citoyen Ministre, nous n'avions pas encore l'usage dans l'artillerie d'établir des fours à réverbère près des batteries de côte; nous nous contentions d'une simple grille avec un soufflet de forge. Mais l'avantage des fours à réverbère étant généralement connu, le général Duteil me charge de vous en demander un modèle avec les profils, afin que nous soyons dans le cas d'en faire construire sur notre côte et de brûler les navires des despotes.

« BUONAPARTE,

« Capitaine au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie. »

Dépôt de la guerre.

<sup>2</sup> Mont-Dauphin.

J'ai donné des ordres pour faire établir des traverses et réparer, autant qu'il sera possible, le défaut primitif de leur tracé.

Je fais achever le four à réverbère qui se trouve au fort Faro.

Je fais établir des forges aux autres batteries, et j'ai déterminé les emplacements, pris des mesures, pour la construction de différents fours à réverbère.

Le général de brigade d'artillerie, chargé de l'inspection des côtes,  
 BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 14. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Marseille, premiers jours de pluviôse an II (du 20 au 25 janvier 1794).

Il y a à chaque batterie de côte des compagnies de canoniers marins mises en réquisition.

Je crois que le bien de la marine ordonnera d'employer tous les marins sur les vaisseaux. Je pense alors qu'il faudra établir un chef canonier par pièce et huit servants tirés de la réquisition de la garde nationale, sans qu'il y ait d'autres officiers que le chef des pièces et le commandant des batteries. Cette méthode très-simple ne sera pas onéreuse à la République, et le service en sera mieux fait.

Je suis fort peu content de ces compagnies de canoniers de la côte; ils ne s'exercent pas, et ils sont aussi ignorants que le premier jour.

Le matelot n'est bon qu'à la mer, et je crois que, sous tous les rapports, on doit l'y restituer.

Je désire que tu m'écrives un mot sur la conduite que je dois tenir. Je ne connais aucune loi sur la formation du personnel des batteries de côte.

Je suis occupé à faire faire des fours à réverbère, dans les positions les plus intéressantes, et à faire refaire la plupart des batteries, qui sont absolument, par l'ineptie de ceux qui les ont dirigées jusqu'à présent, hors de défense.

J'espère, avant quinze jours, avoir mis la côte, depuis les bouches du Rhône jusqu'au Var, sur un pied respectable.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 15. — AU CITOYEN DUPIN.

Port-la-Montagne<sup>1</sup>, 10 pluviôse an II (29 janvier 1794)

Je viens des îles d'Hyères; j'y fais établir plusieurs batteries pour

<sup>1</sup> Toulon.

mettre ces îles en défense et pour qu'elles puissent offrir un point de protection à nos vaisseaux, contre une escadre supérieure.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 16. — AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Marseille, 24 pluviôse an II (12 février 1794).

Par des ordres réitérés du ministre, j'ai mis à la disposition des transports militaires :

60 milliers de poudre pour Bayonne ;  
 60 ————— Nice ;  
 30 ————— Perpignan.

150 milliers ; pris à Saint-Chamas et au Port-la-Montagne.

Cette place se trouve donc absolument dépourvue ; j'ai instruit le ministre qu'il était indispensable de destiner le produit de la fabrique de Saint-Chamas pendant plusieurs mois pour l'approvisionnement de cette place.

Il est donc impossible de fournir 50 milliers de poudre à la marine.

Marseille et Antibes sont absolument dépourvues. Je viens d'ordonner au Port-la-Montagne que l'on donne provisoirement dix milliers de poudre à la marine, afin que les travaux de l'artifice ne soient pas suspendus, il est indispensable que pendant cet intervalle vous obteniez du Comité de salut public que l'on fasse passer des poudres de ce côté-ci pour les besoins de la marine.

Les pierriers dont nous nous servons aux sièges et pour la défense des places ne sont point propres à la marine.

Je ferai faire la recherche d'espingoles dont nous ne nous servons plus.

Il n'y a point de mousquetons.

Il sera impossible d'avoir des pistolets de calibre.

Les obus de 6 pouces dont nous nous servons sur terre, ayant quatre lignes de moins de vent, ne peuvent pas servir pour les caronades, pour lesquelles l'on ne s'est servi jusqu'à présent que de mitraille et de boulets de 36.

Si la marine persiste à se servir d'obus, je viens de donner l'ordre pour que l'on en mette 780 à sa disposition.

BUONAPARTE.

Cabinet de l'Empereur.

## 17. — AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Marseille, 24 pluviôse an II (12 février 1794).

Je vous envoie les changements qu'il est indispensable de faire aux fourneaux à réverbère.

Le département des Bouches-du-Rhône en avait fait construire un à la batterie du Faro, à Marseille, qui n'a pas soutenu le feu. Il est hors de service; il a coûté 12 à 15,000 francs, tandis qu'on en établira de bien mieux faits au tiers de cette dépense.

Il est urgent de mettre de l'ordre dans les dépenses de la guerre relatives à l'artillerie et au génie; l'on emploie des sommes immenses pour faire du très-mauvais ouvrage.

Il faut aussi que les généraux d'infanterie n'ordonnent aucune réparation, parce qu'ils sont toujours trompés, et, n'entendant rien à nos travaux, ils prêtent l'oreille à des faiseurs d'affaires.

Puisqu'il y a des fonds pour le génie et l'artillerie, pourquoi les commissaires ordonnateurs ordonnent-ils des dépenses de cette nature sur l'extraordinaire? Par ce moyen la République paye des ouvrages que les agents de l'artillerie et du génie ont refusé de faire solder.

Pis que cela encore, l'on fait faire à la République des travaux inutiles, nuisibles et qu'il faut défaire.

Je viens de la tour de Bouc, près Martigues; il y avait quatre pièces de 16 en bronze montées sur très-bons affûts de place; on les a convertis en affûts marins, prétendant que les affûts de place ne valent rien.

Sur cette côte l'on a dépensé beaucoup d'argent à faire de la mauvaise besogne.

Un des objets qui méritent aussi votre attention et votre sollicitude, c'est un décret qui fixe invariablement l'organisation des canonniers occupés aux batteries de la côte. J'ai fait adopter par les représentants du peuple un règlement provisoire, mais qui n'est pas suffisant; il faut une loi précise.

L'on paye beaucoup trop de monde et sans proportion de service et d'utilité.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 18. — AU CITOYEN MAZURIER, ADJOINT AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Port-la-Montagne, 5 ventôse an II (23 février 1794).

Les représentants ont, par l'arrêté dont tu trouveras ici copie, rappelé, pour le service de la marine, les marins qui servaient aux

batteries de la côte. Je pourvois à leur remplacement; il serait urgent qu'il y eût une organisation fixe pour le service de la côte.

A la plupart des batteries, les premiers et seconds canonniers commandant les batteries sont payés à 7 l. par jour, d'autres le sont comme capitaines d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe; les représentants viennent de faire un arrêté qui modifiera un peu cette dépense; je l'en envoie une copie.

Je n'ai, conformément à ta lettre, placé qu'un canonnier pour les petites batteries et deux pour les plus grandes, ce qui fera un canonnier pour deux à trois pièces.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 19. — AU CITOYEN MAZURIER.

Port-la-Montagne, 5 ventôse an II (23 février 1794).

Pendant le siège de Toulon, le général de l'armée me donna l'ordre de faire une tournée à Marseille pour mettre en défense Saint-Nicolas et Saint-Jean.

Lorsque cette ville a été mise en état de siège, les représentants, par un arrêté dont tu trouveras ici copie, me chargèrent nominativement de mettre sur un pied respectable les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean. Par mon rapport, je leur fis sentir que Saint-Nicolas ne servait qu'à maîtriser la ville, qu'il était absolument hors de défense, et qu'il fallait y rétablir une des deux enceintes, si l'on avait des raisons politiques qui ordonnassent de s'assurer de cette forteresse. En même temps j'en rendis compte au ministre. Les choses en sont toujours restées là. J'ai donc été bien loin de faire des dispositions pour relever les enceintes de Saint-Nicolas. Je sais trop que cette opération importante exige, non-seulement un ordre du ministre, mais même de la Convention ou du Comité de salut public. Je suis donc convaincu que cette forteresse ne peut être utile qu'à maîtriser la ville.

Si j'ai ordonné des changements aux batteries de la côte, c'est que les représentants du peuple m'en ont chargé; mais mon emploi même m'en impose le devoir. Ce sont des changements qui sont de toute évidence et pressent.

La plupart des batteries de cette côte, surtout du côté de Marseille, ont été faites par les architectes du département; aucun officier d'artillerie ne s'en est mêlé, de sorte que beaucoup sont mal tracées et mal construites; il y en a où les canonniers sont à découvert jusqu'aux pieds, quoiqu'il y ait un épaulément; il y en a qui présentent le flanc à la haute mer; j'ai dû ordonner des traverses,



faire hausser les épaulements, ordonner les réparations des chemins de plate-forme.

Les escadres ennemies croisent devant la côte, ce qui me fait penser que je dois continuer dans ma tournée jusqu'à Menton, et agir de même, à moins que tu ne me donnes positivement l'ordre de ne faire aucun changement aux batteries de la côte sans l'agrément du ministre, qui, je crois, ne doit pas douter que je mettrai toujours du zèle et de la circonspection dans le service de la République.

Je t'enverrai, dès le moment que j'aurai fini ma tournée, un état où il y aura le nom des batteries, depuis les bouches du Rhône jusqu'à Menton, les objets, les changements que j'ai ordonnés, leur approvisionnement, l'état du personnel des hommes qui servent les batteries.

BUONAPARTE.

Communiquée par le Gouvernement sarde

20. — AU CITOYEN MAIGNET, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Port-la-Montagne, 7 ventôse an II (25 février 1794).

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui ta lettre du 30 pluviôse; je t'envoie sur-le-champ ce que tu demandes.

Tout ce qui est porté à la colonne des changements est ordonné et l'on y travaille à force. Avant la belle saison, je ferai une nouvelle inspection. La défense de la côte avait été jusqu'ici livrée à des architectes qui avaient de la bonne volonté, mais non pas des connaissances militaires.

La côte du département des Bouches-du-Rhône s'étend depuis les bouches du Rhône jusqu'à la Ciotat; si tu désires le reste des côtes, je te les enverrai à la fin de ma tournée à Nice.

Il y a, à Marseille, le citoyen Sugny, directeur d'artillerie, qui te donnera toutes les connaissances de détails et d'exécution que tu pourrais désirer.

Il y a le citoyen Ponge, ingénieur du département, que j'ai chargé du détail de l'exécution de tous les changements qui sont en maçonnerie et pour les fours à réverbère.

Après que les changements que j'ordonne seront exécutés, tu peux être sûr que la côte sera sur un pied plus respectable que jamais.

Le personnel a été réglé par un arrêté de tes collègues. Il souffre un peu de confusion parce que les marins ont été rappelés au service de la marine. Les bons canonniers deviennent rares. Fais, je t'en



prie, prendre cela en considération à la Convention. L'on ne saurait assez faire attention à cette partie essentielle de l'armée.

Si tu as besoin de moi, tu m'écriras à Nice, pour où je pars dans l'instant.

BUONAPARTE.

Cabinet de l'Empereur.

## 21. — AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Héraclée<sup>1</sup>, 10 ventôse an II (28 février 1794).

Je m'occupe depuis la prise de Port-la-Montagne à mettre nos côtes sur un état de défense respectable.

J'ai visité celles comprises depuis les bouches du Rhône jusqu'à Héraclée : on travaille partout à perfectionner les anciennes batteries et à en construire de nouvelles dans plusieurs endroits où je l'ai jugé indispensable.

L'on travaille à la fois à un grand nombre de fours à réverbère.

Le golfe d'Héraclée est bloqué par une escadre ennemie qui intercepte nos convois ; ils ont déjà pris quelques bâtiments chargés de vivres. Deux batteries que je vais faire établir, l'une au cap Lardier et l'autre au cap Taillat, protégeront désormais ces convois : dès que ces deux batteries seront en état, j'espère que la communication de Nice à Marseille sera libre et pourra s'opérer à la vue même des escadres ennemies.

Indépendamment de l'objet important de favoriser nos convois, j'ai pensé devoir faire renforcer les batteries de cette rade, afin qu'elles puissent, en cas de besoin, protéger notre escadre. Tout ce côté-ci est faible et a besoin d'un grand nombre de pièces.

La rade d'Hyères a, sous ce point de vue, particulièrement attiré mon attention ; l'on y établit dans ce moment-ci les batteries des Républicains et de la Convention, chacune composée de quatre pièces de 36, deux de 18, et deux mortiers à plaque.

Ces deux batteries, situées l'une dans l'île de Porquerolles et l'autre dans l'île Port-Cros, sont indépendantes du reste de l'armement des forts de ces deux îles ; je fais établir à Brégançon, à Gapeau et à Giens, des pièces de 36 ; de sorte qu'avant peu de temps l'immense rade d'Hyères sera aussi bien défendue qu'il est possible et pourra offrir un refuge à notre escadre, quelle que soit la force de nos ennemis.

Je pars aujourd'hui pour achever l'inspection de la côte jusqu'à Menton. Dès que je l'aurai achevée, je vous enverrai un tableau gé-

<sup>1</sup> Saint-Tropez.

néral où vous verrez le but de chaque batterie, la situation où elle se trouvait, les changements qu'on a opérés, l'état de l'approvisionnement, l'état du personnel des canonniers qui les servent.

J'ai cru, en attendant, vous devoir ces détails, parce qu'il m'est revenu que vous avez des inquiétudes sur la situation de cette côte.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 22. — AU CITOYEN MAIGNET.

Héraclée, 10 ventôse an II (28 février 1794).

Il est encore arrivé ce soir des bâtiments chargés de blé dans cette rade ; mais l'escadre ennemie les empêche de se hasarder à passer ; les petits bâtimens n'attendent qu'un temps plus favorable.

Je vais faire établir deux batteries, qui, dès qu'elles seront achevées, rendront le cabotage de la côte sûr, à la vue même de l'escadre ennemie.

Le point de la côte le plus difficile, et où les ennemis interceptent nos convois, est entre Héraclée et Cavalaire, et c'est positivement sur les deux points intermédiaires, appelés le cap Lardier et le cap Tailfat, que l'on va placer ces deux nouvelles batteries.

BUONAPARTE.

Cabinet de l'Empereur.

---

## 23. — AU CITOYEN BERLIER, COMMANDANT L'ARTILLERIE A ANTIBES.

Port-la-Montagne, 11 ventôse an II (1<sup>er</sup> mars 1794), à 5 heures après midi.

Je te prévien que l'escadre est partie ce soir à trois heures après midi pour tenir la mer, en nombre de plus de vingt-deux voiles : prévien les commandants des batteries du golfe de Jouan et d'Héraclée, afin que, si elle se présentait de nuit ou de jour, l'on ait à faire attention aux signaux des vaisseaux et ne pas les prendre pour l'escadre anglaise.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier, chef de bureau à la préfecture de la Moselle.

---

## 24. — AU CITOYEN MANCEAUX,

CHEF DE BRIGADE, DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE, A TOULON.

Nice, 13 germinal an II (2 avril 1794).

Nous avons un besoin urgent de cartouches ; envoie-nous un million de cartouches à Nice, sans délai.

Nous entrons demain en campagne avec 30,000 hommes ; juge des cartouches que l'on consounera.

BUONAPARTE.

De Coston.

25. — AU CITOYEN BERLIER.

Antibes, 18 germinal an II (7 avril 1794).

Il faut rétablir la batterie de la pointe de l'île Sainte-Marguerite ; il n'y a point d'épaulement ; il faut en faire un à barbette ; il faut élever de huit pieds l'épaulement des mortiers et donner à l'épaulement dix-huit pieds d'épaisseur.

Tu feras établir une batterie de trois pièces de 24 que tu prendras dans le fort et placeras à la pointe de droite de l'île, dans l'endroit où il y a des vestiges d'une ancienne redoute ; tu te concerteras avec le génie pour cet objet.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier.

26. — AU CITOYEN BERLIER.

Nice, 19 floréal an II (8 mai 1794).

Il t'est ordonné de remettre six pièces de 24, en bronze, au parc de siège ; tu consulteras le citoyen Songis pour déterminer celles que tu dois remettre ; tu voudras bien ne porter aucun délai au présent ordre.

J'espère que, contre sa coutume, le général Hilaire n'y portera aucun empêchement. Il devrait avoir pris connaissance de l'organisation de l'armée, depuis le temps qu'il est général, et s'y conformer.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier.

27. — PLAN POUR LA SECONDE OPÉRATION PRÉPARATOIRE  
A L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DE PIÉMONT.

La première opération préparatoire a été la prise d'Oucille, de Saorgio, des hauteurs du Tanaro et de Limone.

JONCTION DE L'ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE.

4<sup>re</sup> observation.

Colmars, 2 prairial an II (21 mai 1794).

L'on ne peut se présenter dans la plaine de Piémont qu'avec des forces supérieures à son ennemi ; pour obtenir cette supériorité il faut réunir l'armée des Alpes et celle d'Italie.

Cette opération est donc préliminaire à l'ouverture de la campagne, quel que soit le plan qu'on adopte.

2<sup>e</sup> observation.

La jonction des deux armées ne peut s'opérer que dans la vallée de la Stura, afin de profiter des positions et des débouchés que l'armée d'Italie a conquis.

Il n'y a d'ailleurs que la vallée de la Stura qui soit limitrophe aux deux armées, justement à la naissance de la plaine, et qui dès lors remplisse la condition essentielle.

3<sup>e</sup> observation.

L'armée des Alpes rassemblera 25,000 hommes destinés à chasser l'ennemi de la vallée de la Stura et des cols qui communiquent aux vallées de Maira, Grana, Stura.

Cette armée a trois espèces de mouvements à faire :

- 1<sup>o</sup> Mouvement pour protéger les divisions attaquantes ;
- 2<sup>o</sup> Mouvement des divisions attaquantes ;
- 3<sup>o</sup> Mouvement pour donner le change sur notre vrai projet.

Mouvement pour protéger les divisions attaquantes.

L'on placera en observation 4,000 hommes au col Longet et aux autres cols qui communiquent avec la vallée de Château-Dauphin ; ces colonnes seront en observation et profiteront des mouvements rétrogrades de l'ennemi pour avancer sans se hasarder et n'engager aucune affaire sérieuse.

L'on placera en observation 4,000 hommes aux cols Maurin, Sautron, et sur les cols qui communiquent à la vallée de la Maira. A mesure que la division de la gauche de la Stura prendra des positions en avant, cette colonne occupera les postes qui peuvent le plus favoriser la division attaquante ; dans toutes les positions qu'elle aura prises vis-à-vis l'ennemi, elle restera en observation, afin de l'attaquer s'il se dégarnissait pour aller au secours de ses autres postes.

Mouvement des divisions agissantes.

L'armée des Alpes aura trois divisions agissantes :

La 1<sup>re</sup> division s'appellera division d'Argentière, forte de 4,000 hommes ;

La 2<sup>e</sup> division s'appellera la division de la droite de la Stura, forte de 5,000 hommes ;

La 3<sup>e</sup> division s'appellera la division de la gauche de la Stura, forte de 8 000 hommes.

La division d'Argentière se divisera en deux colonnes :

1<sup>re</sup> colonne, forte de 1,000 hommes ;

2<sup>e</sup> colonne, forte de 3,000 hommes.

La division de la droite de la Stura se divisera en deux colonnes :

1<sup>re</sup> colonne, forte de 2,500 hommes ;

2<sup>e</sup> colonne, forte de 2,500 hommes.

La division de la gauche de la Stura se divisera en trois colonnes :

1<sup>re</sup> colonne, forte de 3,000 hommes ;

2<sup>e</sup> colonne, forte de 2,500 hommes ;

3<sup>e</sup> colonne, forte de 2,500 hommes.

#### Division d'Argentière.

Le 3<sup>e</sup> jour de l'expédition, cette division partira du camp de Tournoux et se rendra maître du col d'Argentière.

Le 4<sup>e</sup> jour, la 1<sup>re</sup> colonne restera au col d'Argentière en observation.

La 2<sup>e</sup> colonne se rendra à Berzezio, et là, attendra des nouvelles des autres colonnes pour l'attaque des Loupières et des Barricades ; lorsque l'on se sera rendu maître des Loupières, elle passera la Stura et se portera par la gauche et par le village de Servaquo, pour attaquer la Montagnette.

Elle restera en position aux Loupières et aux Barricades, et à la Montagnette dès qu'on s'en sera rendu maître.

Lorsque les autres divisions iront en avant, cette division assurera toute communication depuis Argentière à Vinadio.

Pendant que les divisions de droite et de gauche de la Stura seront aux mains, elle leur portera tous les secours qui seront en son pouvoir.

#### Division de la droite de la Stura.

Cette division se rendra le second jour de l'expédition au col de Saint-Dalmas, où elle sera jointe par une colonne de l'armée d'Italie.

Le 3<sup>e</sup> jour, la 2<sup>e</sup> colonne prendra le chemin de Saint-Dalmas-le-Sauvage à Argentière, afin de prendre les ennemis par derrière, s'ils prétendaient tenir le col d'Argentière et qu'ils opposassent résistance à la division d'Argentière.

La 1<sup>re</sup> colonne, réunie à celle de l'armée d'Italie, fera tous les mouvements nécessaires pour empêcher la 2<sup>e</sup> colonne d'être coupée par les postes que l'ennemi a aux Loupières et aux Barricades.

4<sup>e</sup> jour. Si l'on s'est rendu maître du col d'Argentière, la 1<sup>re</sup> colonne, réunie avec celle de l'armée d'Italie, se portera sur les hauteurs du pont Saint-Bernard, se combinera avec la division d'Argentière et la 2<sup>e</sup> colonne, et s'emparera des Loupières et des Barricades.

La 2<sup>e</sup> colonne restera sur les derrières, et ne partira des hauteurs de Saint-Dalmas que lorsque la division d'Argentière sera arrivée à Berzezio, et attaquera les Loupières par le flanc.

5<sup>e</sup> jour. La première colonne se portera à Pietra-Portio, passera la rivière et aidera de tous ses moyens la division de la gauche de la Stura dans son attaque de la Montagnette : elle aura pour but d'intercepter la communication entre la Montagnette et la montagne de Sambuco.

La 2<sup>e</sup> colonne agira de concert et restera sur les derrières de la première pour assurer ses communications avec les Loupières et la droite de la Stura, pendant que la première passera la rivière.

6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> jour. Dès le moment que l'on sera maître de la Montagnette, cette division se combinera avec celle de la gauche de la Stura pour l'aider à occuper la montagne de Sambuco.

Si l'ennemi opère sa retraite par la vallée de la Grana et de la Maira, la 1<sup>re</sup> colonne se tiendra toujours sur la gauche de la Stura pour servir de corps de réserve à la division de la gauche de la Stura, destinée à suivre l'ennemi et lui enlever le plateau de Château-Dauphin et toute la position qu'il occupe au débouché des Trois-Vallées.

Si l'ennemi se retire sur Valloria, au-dessus de Démont, cette première colonne s'approchera le plus possible en tournant Démont par Aisone, afin d'observer l'ennemi qui pourrait attaquer nos postes situés entre le Gesso et la Stura, et se concertera avec la division de la gauche de la Stura et celle du Gesso pour bloquer Démont et chasser l'ennemi de toutes les positions environnant Démont.

#### Division de la gauche de la Stura.

La première colonne passera par le col Maurin, et se trouvera, le second jour de l'expédition, à Aceglio, où elle restera jusqu'à la prise d'Argentière.

Les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> jours, elle marchera pour se rendre vis-à-vis la Montagnette par le col Del Mulo; elle laissera Sambuco sur sa gauche et se portera vis-à-vis la Montagnette.

Le 6<sup>e</sup> jour, elle se combinera avec la 2<sup>e</sup> colonne de la même division pour attaquer la Montagnette.

Le 4<sup>e</sup> jour de l'attaque, la 2<sup>e</sup> colonne passera par le col de la Scalletta et se rendra le 5<sup>e</sup> par Aceglio, vis-à-vis la Montagnette, dans des positions plus à la droite que celle qu'occupera la première colonne.

La 3<sup>e</sup> colonne restera en position au débouché des vallées de Grana, pour empêcher les deux premières d'être coupées et pour les protéger en cas d'attaque.



Dès le moment que l'on sera maître de la Montagnette et des hauteurs de Sambuco et de Valloria, la 3<sup>e</sup> colonne de la division de gauche de la Stura retournera sur ses pas, passera par Saint-Martin et arrivera à Bellino, où elle passera la Varaita; la 2<sup>e</sup> colonne la joindra.

Les 4,000 hommes qui sont restés en observation au Longet se porteront également alors sur Bellino.

La première colonne de la division de la gauche se rendra sur les hauteurs d'Eva, où elle restera en observation.

2,000 hommes, des 4,000 qui sont restés au col Maurin, passeront par le col de Lantaret et entreront dans la vallée de Bellino.

Ces 11,000 hommes attaqueront le plateau de Château-Dauphin et tous les autres postes que l'ennemi pourrait avoir dans la vallée de Château-Dauphin.

Dès le moment que nous aurons les hauteurs de Valloria, la division de la droite de la Stura, réunie avec une colonne de l'armée d'Italie, bloquera et assiègera Démon.

#### RÉSUMONS.

La division d'Argentière s'emparera du col d'Argentière et attaquera les Loupières et la Montagnette par le flanc.

Après l'expédition, elle gardera toute la Stura depuis Argentière à Vinadio.

La division de droite de la Stura attaquera les positions de la droite de la Stura, aidera la colonne de droite dans l'attaque de la Montagnette, et enfin assiègera Démon.

La division de gauche de la Stura attaquera les positions de la gauche de la Stura, ensuite occupera les positions de la vallée de Château-Dauphin.

NOTA. Il serait possible que l'ennemi évacuât le camp de la Magdelaine avant le commencement de l'expédition; dès lors Argentière serait à nous; cela ne devra porter aucun changement; il faudrait occuper Argentière sans ostentation.

#### Mouvement pour donner le change à l'ennemi.

Il est difficile de lui donner le change sur le théâtre de l'attaque; mais nous pouvons le lui donner sur la manière de la faire. C'est pour cela que la division du Gesso se porte, deux jours avant que l'armée des Alpes ne fasse aucun mouvement, sous Coni, pour y attirer les forces de l'ennemi.

L'on pourrait dans le même temps faire faire quelques mouvements par une des vallées, sans se compromettre.



## ARMÉE D'ITALIE.

L'armée d'Italie réunira 30,000 hommes et toute la cavalerie qu'elle recevra de l'armée des Alpes.

Elle a trois espèces de mouvements à faire :

- 1<sup>o</sup> Mouvement pour protéger les divisions attaquantes ;
- 2<sup>o</sup> Mouvement des divisions attaquantes ;
- 3<sup>o</sup> Mouvement pour en imposer à l'ennemi sur notre vraie attaque.

Mouvement pour protéger les divisions attaquantes.

L'armée d'Italie tiendra 4,000 hommes pour garder les cols qui communiquent de la vallée de la Stura à celle de Saint-Étienne.

La droite de l'armée occupera des positions au-dessus de la Certosa telles qu'elles interceptent le chemin de Vernante à Mondovi et Carru.

S'il est nécessaire, cette division de l'armée évacuera Loano et tous les postes de la droite qui deviennent difficiles à défendre, gardant seulement depuis les hauteurs du Tanaro à Limone.

## Divisions attaquantes.

Il y aura quatre divisions :

- 1<sup>o</sup> Division du Gesso, forte de 14,000 hommes ; 2,000 hommes de cavalerie ;
- 2<sup>o</sup> Division du col de Fenestre, forte de 6,000 hommes ;
- 3<sup>o</sup> Division des Bains de Vinadio, forte de 4,000 hommes ;
- 4<sup>o</sup> Division de Saint-Dalmas, forte de 2,000 hommes.

## Division du Gesso.

1<sup>re</sup> colonne, 10,000 hommes ; 2,000 cavalerie.

2<sup>e</sup> colonne, 4,000 hommes.

Le premier jour de l'attaque, la première colonne de la division de Gesso se rendra à Robillante.

Le second jour à Borgo-San-Dalmazzo. Elle s'emparera du pont de Rocca-Sparvera, sur la Stura.

Si l'ennemi se trouvait en force, elle évacuerait ce pont pour se concentrer à Borgo.

La seconde colonne prendra une position sur la droite du grand chemin, de manière qu'elle se trouve à portée des postes de la droite et de la première colonne.

## Division du col de Fenestre.

Le premier jour, se rendra à Valdieri, placera des postes à Andonno et surveillera les mouvements de l'ennemi sur la Stura ; elle aura de fréquentes correspondances avec la division de Borgo ; elle recevra l'ordre du général commandant la division du Gesso.

S'il restait des ennemis entre le Gesso et la Stura, les deux divisions se concerteraient pour les obliger à repasser la Stura.

Elle se rendra maîtresse du pont de Loulme et le réparera; elle ne fera cette opération que dans le cas où cela ne la compromettrait pas et ne l'engagerait pas dans une affaire sérieuse.

Elle laissera ainsi passer les cinq premiers jours de l'attaque; c'est lorsque nous nous serons rendus maîtres des Barricades et de Sambuco, qu'il s'agira d'attaquer Valloria pour investir Démont: elle fera passer la Stura à une colonne pour attaquer Valloria par la droite.

Quand on sera maître de Valloria et que Démont sera investi, cette division se portera à Borgo pour joindre la première division.

#### Division de Vinadio.

Le cinquième jour de l'attaque, cette division partira du col Sainte-Anne et se rendra à Vinadio.

Le sixième jour elle coupera la communication de Sambuco à Démont.

Dès que l'on se sera rendu maître de la Montagnette, de Sambuco et de Valloria, cette division se rendra à Valdieri, où elle recevra les ordres de celui qui commandera le camp de Borgo.

#### Division de Saint-Dalmas.

Cette division se rendra le deuxième jour à Saint-Dalmas, où s'opérera la jonction avec l'armée des Alpes; depuis ce moment-là, elle suivra le fort de la division de la droite de la Stura.

#### Mouvement pour donner le change à l'ennemi.

C'est à cet effet que la division du Gesso s'emparera du pont de Rocca-Sparvera: l'ennemi pensera que nous voulons enlever la vallée par Valloria et y portera ses forces.

#### Subsistances.

La division d'Argentière, restant sur les derrières, sera nourrie facilement.

La division de la droite de la Stura portera pour trois jours de nourriture et aura des mulets qui porteront pour trois jours, au bout duquel temps, les Barricades étant libres pour les mulets, cette division sera nourrie du dépôt.

La division de la gauche de la Stura portera pour trois jours de vivres; elle aura des mulets qui porteront pour trois jours; avant de partir pour la vallée de Château-Dauphin, l'on rechargera les mulets pour trois jours, et l'on aura soin que chaque homme en

porte pour trois jours. Et l'on aura soin d'avoir des mulets et des hommes en assez grande quantité pour faire cuire, sans que l'on soit obligé de donner du pain cuit plusieurs jours d'avance.

L'on doit avoir, à tout événement, une provision de biscuit.

La division du Gesso sera nourrie par Saorgio et Tende, où l'on cuira.

La division du col de Fenestre sera nourrie par Saint-Martin; l'on cuira ensuite à Valdieri et à Entrague.

L'on aura à Saint-Martin une provision de biscuit, en cas que la division ne puisse pas se nourrir quelques jours par le grand chemin.

La division des Bains de Vinadio aura six jours de vivres, dont trois portés à dos de mulet; elle se nourrira ensuite à Valdieri et Entrague; l'on tiendra une provision de biscuit sur le col Sainte-Anne.

La division de Saint-Dalmas aura six jours de vivres en partant, et, pendant le siège de Démont, l'on cuira dans tous les villages à portée.

L'on aura soin, dès le moment que les soldats auront consommé les trois jours de vivres, de leur distribuer les vivres portés à dos de mulet et de faire aussitôt marcher les mulets pour se recharger.

#### Effets de campement.

Pendant l'expédition, l'on n'en portera point; l'on fera passer ceux nécessaires au siège de Démont après l'affaire des Barricades.

La division du Gesso porte les siens sur des voitures.

#### Chemins.

Chaque division aura avec elle deux compagnies de pionniers.

La division d'Argentière aura avec elle mille pionniers, avec des ingénieurs pour raccommo-der les chemins de la Stura à mesure que l'on avancera.

L'on aura une compagnie d'ouvriers avec des madriers et bois pour faire trois ponts de 160 pieds chacun de long. Cet équipage ira à la queue de la division d'Argentière et ne partira qu'immédiatement après la prise des Barricades.

La division du Gesso aura avec elle huit cents pionniers, des ingénieurs et des bois pour raccommo-der le pont de la Vermenagna, du Gesso et de la Stura; il faut évaluer les ponts, l'un portant l'autre, à 30 toises chacun.

L'on portera de plus un pont de cordages pour jeter sur la Stura.

#### Artillerie.

L'armée des Alpes aura un équipage de campagne pour six batail-

lons, qui se rendra devant Démont pour protéger les lignes et les positions.

Elle aura un équipage de siège propre à prendre Démont : il faut au moins l'évaluer à trente-six bouches à feu, réparties en suivant les proportions de Gribeauval ; l'on doit mettre des grilles à boulets rouges avec leurs ustensiles.

L'on doit se procurer 1,500 pionniers, indépendamment de ceux occupés aux chemins.

La division du Gesso aura :

Un équipage de campagne pour dix bataillons, et un équipage de montage de deux obusiers de 6 pouces et de 4 pièces de 4.

La division du col de Fenestre aura :

4 pièces de trois à dos de mulet.

La division des bains de Vinadio aura :

2 pièces de trois à dos de mulet.

La division de Saint-Dalmas aura :

2 pièces de trois à dos de mulet.

Cartouches.

Chaque soldat aura :

40 cartouches. . . . .	} dans sa giberne.
3 pierres à fusil. . . . .	

On aura sur des mulets :

40 cartouches. . . . .	} par homme.
3 pierres à fusil. . . . .	

qui suivront les divisions.

L'on établira des dépôts le plus près possible des frontières.

La division du Gesso aura une imprimerie et deux protes, un français et un italien ; elle aura un secrétaire-traducteur italien.

Fait et arrêté à Colmars, le 2 prairial, l'an II de la République française, une et indivisible, pour être exécuté<sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Cette pièce et la pièce n<sup>o</sup> 30, bien que portant les signatures des représentants Robespierre jeune, Ricord et Laporte, ont été rédigées par le général Bonaparte, comme le constate ce passage d'une *lettre des représentants du peuple près l'armée des Alpes aux représentants du peuple près l'armée d'Italie*, en date du 15 prairial an II (3 juin 1794) : « Comparez cette marche.... avec celle qu'on fait tenir à la division de la droite de la Stura, dans le plan que nous avons arrêté à Colmars. BONAPARTE, qui l'a rédigé, etc..... » (Dépôt de la guerre.)

## 28. — AU CITOYEN CHANTRON, ADJUDANT-MAJOR D'ARTILLERIE.

Quartier général, Nice, 10 prairial an II (29 mai 1794).

Il est ordonné au citoyen Chantron, adjudant-major d'artillerie, de se rendre à Ormea.

Il dessinera les vues de Monsorio, col de l'Arma, col Capriola, qui ont été enlevés à l'ennemi.

Il visitera nos postes les plus avancés du côté de Carnino, de la Certosa et les hauteurs de la Marta, qui ont été enlevées à l'ennemi le 8 floréal; il fera après cela deux cartes :

1<sup>o</sup> Une des hauteurs, qui joigne les hauteurs de Ponte-di-Nava à Carnino, à Certosa, à la hauteur de la Marta;

2<sup>o</sup> L'autre, qui joigne les hauteurs de Ponte-di-Nava avec le col Ardenne, le Pizzo, Tanardo<sup>1</sup> et la hauteur de Briga.

Il prendra des renseignements à Onelle sur les besoins de la place et la situation de l'artillerie; il verra le pont de pierre, celui d'Ormea.

Il visitera les vestiges du château d'Ormea; il verra l'artillerie placée dans les postes avancés du côté de Briga, de Carnino.

Il partira demain, 11 prairial, et sera de retour au plus tard le 4 messidor.

BUONAPARTE.

De Coston,

## 29. — AU CITOYEN PILLE, MEMBRE DE LA COMMISSION DE L'ORGANISATION DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER.

Quartier général, Nice, 28 prairial an II (16 juin 1794).

L'escadre mouille au golfe de Jonan. Les Anglais, plus forts du double, croisent devant; mais les batteries sont en bon état.

L'entrée du golfe est défendue par deux batteries de 4 pièces de 24 chacune, et deux mortiers à la Gomer qui se croisent; il y a une bonne forge à boulets rouges à chacune.

L'intérieur du golfe est défendu par les forts Pelletier et de Sainte-Marguerite, bien armés; et par les batteries de la Gabelle et du Crouton, chacune de 2 pièces de 24. Indépendamment de cela, il y aura demain huit pièces de 36 de plus en batterie; ainsi, tu peux assurer le Comité de salut public qu'il n'ait aucune sollicitude. J'ai placé une compagnie de canoniers du 2<sup>e</sup> régiment, indépendamment des marins qui y sont.

<sup>1</sup> Monte Tanardo.

Je t'envoie le plan du golfe de Jouan avec les batteries ; tu le communiqueras au Comité de salut public.

Envoie-moi quatre mortiers à la Gomer de 12 pouces pour ce golfe, qui est extrêmement essentiel.

Je ne puis m'empêcher de te prévenir que le général Thévenard, amiral au Port-la-Montagne, entasse mal à propos des centaines de pièces de canon à l'entrée des rades du Port-la-Montagne, qui sont déjà inexpugnables. Cela entrave nos moyens pour les autres points de la côte.

Les rades de Marseille, de la Ciotat, du Port-la-Montagne, d'Héraclée (ci-devant Saint-Tropez), de Jouan, de Villefranche, ont été considérablement augmentées après le siège de Toulon. Il nous faudrait des affûts de côte ; je ne t'en spécifie pas le nombre, parce que nos besoins passent ce que tu pourrais nous en envoyer. Il nous en faudrait plus de cent pour pouvoir les employer aux différentes positions les plus essentielles de la côte. Envoies-en autant que tu pourras ; tu les feras parvenir à Avignon, où je donnerai des ordres pour les faire parvenir dans ces différents ports.

L'on en fait depuis trois mois à Marseille pour les placer dans la rade. L'affût de côte est le seul qui soit d'un service sûr aux batteries de côte.

J'ai fait construire un grand nombre de fours à réverbère que j'ai fait payer par la marine. Il est indispensable que tu sollicites un arrêté du Comité de salut public pour l'organisation des canonnières de la côte d'une manière invariable.

L'on dérange, au Port-la-Montagne, une partie des dispositions que j'ai prises et au détriment du service.

1<sup>o</sup> L'on entasse trop de pièces et de mortiers, ce qui est au détriment des autres parties de la côte.

2<sup>o</sup> J'avais adopté, pour chaque batterie un peu considérable du Port-la-Montagne, d'y placer, sur 10 pièces de 36, une pièce de 18, parce que le tir à boulets rouges est beaucoup plus exact et plus facile avec des petites pièces ; parce que, pour tirer sur les petits bateaux, il vaut mieux se servir de petites pièces. Il y a un inconvénient à éviter dans les grandes batteries, c'est de trop multiplier les calibres ; mais il ne faut pas cependant, par trop d'uniformité, se priver des avantages que les calibres inférieurs peuvent produire ; l'effet de l'artillerie est d'ailleurs le métier de l'artilleur.

Je désire que tu écrives un mot à l'amiral Thévenard pour le rappeler à l'organisation des armées. Il ne doit ordonner aucun changement dans l'artillerie de la côte sans mon ordre, puisque je com-



mande l'artillerie de l'armée d'Italie, indépendamment d'un arrêté qui m'ordonne de mettre en défense les côtes, depuis les bouches du Rhône jusqu'à Menton.

Si l'on ne se tient pas dans les limites de ses fonctions, tout n'est plus que confusion.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 30. — PLAN POUR LA SECONDE OPÉRATION PRÉPARATOIRE A L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE DU PIÉMONT.

Nice, 2 messidor an II (20 juin 1794).

1<sup>o</sup> Assurer ses derrières, soit contre les ennemis internes, soit contre les ennemis externes.

2<sup>o</sup> Réunir le système de défense des armées des Alpes et d'Italie.

#### I.

ASSURER LES DERRIÈRES CONTRE LES ENNEMIS INTERNES ET EXTERNES.

1<sup>o</sup> Les représentants du peuple feront évacuer sur les places les plus sûres de l'intérieur les hommes arrêtés comme suspects dans les départements du Mont-Blanc, de l'Isère, des Alpes (Basses-), des Alpes-Maritimes.

2<sup>o</sup> Ils ôteront les canons de campagne aux villes dont on ne serait pas sûr dans ces quatre départements, et ils les enverront aux armées.

3<sup>o</sup> Ils requerront 300 canonniers volontaires dans les départements de la Drôme et de l'Isère, qu'ils enverront à Avignon, où le général d'artillerie donnera des ordres pour les distribuer sur les points de la côte les plus essentiels.

4<sup>o</sup> L'on demandera 200 canonniers volontaires de Paris, bien exercés, pour garder les batteries les plus essentielles du Port-la-Montagne.

5<sup>o</sup> L'on requerra les gardes nationaux de l'intérieur des places d'Embrun, de Mont-Lyon, de Briançon, de Grenoble, pour garder les places.

6<sup>o</sup> Les côtes, depuis les bouches du Rhône à Menton, seront divisées en six arrondissements, savoir : Marseille, Port-la-Montagne, Héraclée, Antibes, Nice, Monaco.

Il y aura un général chargé de commander chaque arrondissement.

Le fort de Bouc, la Ciotat, Hyères, Brégauçon, les îles Pelletier, auront des commandants officiers supérieurs nommés par le général en chef, et sous les ordres des différents généraux commandant dans l'arrondissement.

Il y aura des garnisons dans chacun des arrondissements.

L'artillerie sera organisée comme doit l'être la direction.

Il y aura quatre pièces de 4, sur affûts-traineaux, à Marseille, pour le service de la côte, où le canon de campagne ne peut passer;

Quatre pièces de 4 de campagne;

Deux pièces de 4, sur affûts-traineaux, à la Ciotat;

Deux pièces de 4, sur affûts-traineaux, et dix pièces, sur affûts de campagne, au Port-la-Montagne;

Quatre pièces de 4, sur affûts de campagne, à Hyères;

Deux pièces, à Héraclée;

Deux pièces, à Fréjus;

Six pièces, à l'île Pelletier;

Six pièces, à Antibes;

Six pièces, à Nice;

Deux pièces, à Monaco.

On fera transporter à Avignon les fusils de chasse qui se trouvent dans les départements du ressort de l'armée des Alpes.

On en distribuera dans chaque arrondissement. Si l'ennemi menaçait de faire une descente, le général commandant dans l'arrondissement demanderait au département le nombre d'hommes qui paraîtra lui être nécessaire, et qui, dès lors, se trouvent en réquisition. Le général en fera aussitôt part au général en chef, qui en prévientra les représentants.

Les départements enverront, le plus possible, des hommes armés.

Ceux qui ne le seront pas trouveront des armes aux dépôts.

L'on ferait occuper les postes et garder les places par une partie des gardes nationaux envoyés des départements, et l'autre partie, avec les troupes, se rendrait au lieu du débarquement.

S'il était plus sérieux et que l'on craignît une incursion, le général divisionnaire commandant les côtes requerra les troupes dans les départements du ressort de l'armée des Alpes.

Le fort la Malgue sera seul excepté des présentes dispositions.

Il y aura de l'artillerie de régiment,

Une garnison,

Un commandant séparé.

Le commandant ne recevra des ordres que du général en chef ou des représentants.

## II.

## RÉUNION DE L'ARMÉE D'ITALIE ET DES ALPES.

## ARMÉE DES ALPES.

Il y aura 16,000 hommes à la droite de l'armée des Alpes, destinée à se combiner avec l'armée d'Italie.

Il y aura deux divisions.

La division de la Stura sera composée de trois colonnes :

Première colonne, forte de. . . . .	4,500 hommes.
Deuxième colonne, forte de. . . . .	3,000
Troisième colonne, forte de. . . . .	1,500
TOTAL. . . . .	<u>9,000</u>

La division du Château-Dauphin aura deux colonnes :

Première colonne, forte de 3,000 hommes.

Deuxième colonne, forte de 4,000 hommes.

## Division de la Stura.

Le troisième jour de l'attaque, la première colonne de la Stura se porte à Sambuco;

Le quatrième jour, se porte devant Démont.

Cinquième jour, si la division de Château-Dauphin a trouvé de l'obstacle, et que l'ennemi soit en force sur le plateau de Château-Dauphin, ou sur quelques positions de la Maira, cette colonne sera jointe par la division des Bains de Vinadio de l'armée d'Italie, forte de 3,000 hommes, et en détachera 1,500 hommes pour remplacer la deuxième colonne. Elle se trouvera alors forte de 6,000 hommes.

Si la division de Château-Dauphin ne trouve pas d'obstacle, 1,500 hommes de la deuxième colonne rejoindront la première avant d'être arrivée devant Démont, de sorte qu'elle se trouvera encore forte de 6,000 hommes.

Troisième jour, la deuxième colonne se porte sur les hauteurs qui dominant la vallée de Grana.

Quatrième jour, elle s'avancera pour protéger la gauche de la première colonne et empêchera l'ennemi de pénétrer par la vallée de la Grana pour la tourner.

Cinquième jour, cette colonne, se combinant avec la première colonne et une des divisions de l'armée d'Italie (si cela est nécessaire), attaquera les hauteurs de Valloria, pour investir Démont.

Dans l'hypothèse que la division de Château-Dauphin éprouverait des obstacles, cette colonne se porterait à son secours, pour attaquer

de concert, et prendre l'ennemi par les derrières; elle serait remplacée par 1,500 hommes de la première colonne.

Si cette colonne ne doit pas aller au secours de la division de Château-Dauphin, elle enverra 1,500 hommes pour rejoindre la première colonne et faire tous les mouvements nécessaires pour l'attaque de Valloria et l'investissement de Démont.

La troisième colonne se tiendra sur les derrières; elle servira de corps de réserve aux deux premières colonnes; elle occupera les positions pour assurer la communication de la vallée de la Stura, protéger les pionniers qui travailleraient aux chemins, raccommoqueraient les ponts et escorteraient les convois.

#### Division de Château-Dauphin.

La première colonne se portera, le troisième jour, sur les cols qui maîtrisent la vallée de la Maira.

Le quatrième jour, elle réglera sa marche de manière à empêcher l'ennemi de tourner par la vallée de la Maira la seconde colonne de la Stura, et de tourner par la droite la deuxième colonne de la division de Château-Dauphin.

Le cinquième jour, si la deuxième colonne ne prévoit pas des obstacles, et que l'ennemi ne soit pas en force sur le plateau de Château-Dauphin, elle fera les mouvements nécessaires pour en favoriser l'occupation.

Dans le cas où l'ennemi serait en force, la deuxième colonne de la division de la Stura viendra au secours de cette division; elles se combineront pour envelopper le plateau et obliger l'ennemi à évacuer.

La deuxième colonne se portera, le troisième jour, sur les hauteurs, vis-à-vis le plateau de Château-Dauphin; elle restera toujours diagonalement sur le derrière de la première colonne et se tiendra à portée de la secourir. Sur les nouvelles qu'elle aura de celle-ci, elle se portera, le quatrième jour, à l'occupation du plateau de Château-Dauphin; elle sera secondée par la première colonne.

Le général divisionnaire, commandant la division de la Stura, se tiendra à la première colonne.

Le général divisionnaire, commandant la division de Château-Dauphin, se tiendra à la seconde.

#### Observations.

Les deux divisions de l'armée des Alpes ont ensemble pour but de s'emparer de la vallée de la Stura et de la naissance de celles de la Grana, de la Maira et de la Varaita, pour arriver à Démont et à Château-Dauphin. Elles se protégeront mutuellement par leur mar-

che, mais celle de la Stura doit toujours être la plus en avant, de manière qu'elle se trouve toujours depuis la première colonne de la division de la Stura, jusqu'à la deuxième de Château-Dauphin, en diagonale. Si l'ennemi faisait de l'obstacle aux colonnes de la division de la Stura, la division de Château-Dauphin devrait régler sa marche de manière à attendre que ces obstacles soient levés, en prenant des positions qui fassent penser qu'elle veut se replier sur les postes opposés à la division de la Stura. Si la division de Château-Dauphin trouve de grands obstacles, elle ne doit pas engager d'affaires sérieuses, mais se placer aussitôt sur la défensive et attendre le succès de la marche de la division de la Stura; le seul cas où elle devrait donner est celui où elle s'apercevrait que l'ennemi tenterait de tourner les colonnes de la division de la Stura, par la Grana et la Maira. L'occupation de Château-Dauphin ne doit pas coûter de sang, parce que, maître des hauteurs de Démont, l'ennemi se trouverait dans le cas d'être enveloppé de tous côtés, et d'ailleurs les positions de Château-Dauphin lui deviendraient sans but. On doit recommander à la division de la Stura de ne pas avoir trop de confiance dans ses marches et ne pas se tenir sûre des succès.

#### ARMÉE D'ITALIE.

Cette armée aura trois divisions :

La première division, des Bains de Vinadio ;

La deuxième division, du col de Fenestre ;

La troisième division, du Gesso.

La division des Bains de Vinadio aura deux colonnes

La première colonne, forte de 2,000 hommes ;

La deuxième colonne, forte de 1,000 hommes.

La division du col de Fenestre aura trois colonnes

La première colonne, forte de 2,000 hommes ;

La deuxième colonne, forte de 4,000 hommes ;

La troisième colonne, forte de 1,000 hommes.

La division du Gesso aura deux colonnes :

La première colonne, forte de 14,000 hommes, 2,000 (cavalerie) ;

La deuxième colonne, forte de 4,000 hommes.

La division des Bains de Vinadio se portera, le troisième jour de l'expédition, au village de Pianche.

Le quatrième jour, elle longera la droite de la Stura.

La seconde colonne occupera les positions de derrière et lui servira pour escorter les convois et des corps de réserve.

Si, le quatrième jour, la division de la Stura parvenait sans

obstacles devant Démont et que l'on eût nouvelle que la division du Château-Dauphin a trouvé des obstacles, cette division se réunirait à celle de la Stura.

Si la division de Château-Dauphin n'éprouve pas d'obstacles, la division des Bains de Vinadio se portera, le cinquième jour, à Gajola pour couper la communication de Démont à Coni.

La deuxième colonne restera sur les derrières pour assurer les communications et lui servir de réserve.

#### Division du Col de Fenestre.

Les deux premières colonnes de cette division se porteront, le troisième jour, à Valdieri.

Le quatrième jour, si la division des Bains de Vinadio s'est jointe à celle de la Stura, par raison que la division de Château-Dauphin aurait trouvé de l'obstacle, la première colonne se portera à la Gajola, la seconde se trouvera à portée de la secourir et de couvrir sa droite.

Le cinquième jour, la seconde colonne attaquera Valloria avec la division de la Stura.

Dès le moment que Valloria sera à nous, et Démont investi, et après que l'occupation de Château-Dauphin a réussi, cette division se réunira avec celle du Gesso.

#### Division du Gesso

Le premier jour de l'expédition, cette division se portera à Robillante.

Le deuxième jour, elle se portera à Borgo-San-Dalmazzo; elle s'emparera du pont de Rocca-Sparvera.

La deuxième colonne occupera une position sur la droite, intermédiaire à Borgo et à la position qu'occupera la division d'Oneille, de manière qu'elle puisse protéger les convois, assurer les derrières, et ouvrir, par la plaine, la communication avec la division d'Oneille.

#### Observations.

L'on ne prescrit point d'autres marches à cette division; son but est de feindre de vouloir investir Coni, de chasser l'ennemi d'entre la Stura et le Gesso, de protéger la division du col de Fenestre et la droite de toutes les attaques.

Le général qui sera à cette division commandera toute l'expédition.

Il fera reconnaître Coni, protégera le siège de Démont, et prendra toutes les positions propres à tenir en échec l'armée ennemie.

C'est proprement le corps qui est le point d'appui de toute l'armée et de tout le système, depuis Château-Dauphin au Tanaro.



## ARTILLERIE.

La division de la Stura aura un équipage de campagne basé sur huit bataillons et deux compagnies d'artillerie à cheval, qui se rendront, après l'investissement de Démont, à la division du Gesso.

La deuxième colonne aura deux pièces de 3, à dos de mulet.

## Division de Château-Dauphin.

Chaque colonne de cette division aura quatre pièces de 3, de montagne.

## Division des Bains de Vinadio.

Elle aura deux pièces de 3, de montagne.

La deuxième colonne en aura deux de réserve.

## Division du Col de Fenestre.

Elle aura quatre pièces de 3, de montagne.

## Division du Gesso.

Un équipage de campagne basé sur quinze bataillons.

Un équipage de montagne de deux pièces de 8, deux obusiers de 6 pouces, deux pièces de 4.

Chaque soldat aura quarante cartouches et trois pierres à fusil dans sa giberne, et quarante cartouches et trois pierres à fusil par homme portées à dos de mulet ou dans les caissons.

L'armée des Alpes aura un équipage de siège pour Démont, qui se rassemblera à Jausier et qui ne marchera que lorsqu'il recevra de nouveaux ordres. En attendant l'investissement de Démont, les canonniers et les auxiliaires feront des gabions, des saucissons et tous les préparatifs de siège.

L'on reconnaîtra Démont et l'on assoira le projet d'attaque, afin qu'au premier ordre l'on soit prêt.

L'on fera raccommoder le chemin de la Stura, l'on approvisionnera le magasin et l'on fera venir les effets de campement pour asseoir les camps.

## SUBSISTANCES.

## Armée des Alpes.

La division de la Stura se nourrira par le col de l'Argentière et les magasins établis à Jausier.

Chaque soldat portera trois jours de vivres, et chaque bataillon aura trois jours de vivres sur des voitures ou mulets.

Il y aura pour huit jours d'eau-de-vie et de vinaigre.

Ces subsistances seront délivrées sur le reçu du quartier-maître, et celui-ci en répondra avec les caporaux-fourriers.

On ne souffrira pas de bagages ni de tentes pendant l'expédition.

La division de Château-Dauphin aura également pour six jours de vivres et sera nourrie par des fours établis sur la frontière.

L'on tiendra à Jausier et au dépôt, près de Château-Dauphin, du biscuit, de l'eau-de-vie et du vinaigre, pour nourrir ces deux divisions pendant neuf jours.

Arrivé devant Démont, l'on établira des fours dans les villages prochains; les dépôts qui fourniront à ces fours puiseront au magasin central de Jausier.

Il y aura un inspecteur principal des vivres qui suivra la deuxième colonne de la division de la Stura et qui correspondra avec le régisseur des vivres de l'armée des Alpes; il y aura un inspecteur à la division de Château-Dauphin sous ses ordres.

Il y aura un sous-inspecteur à chaque colonne; il y aura des garde-magasins, des commis à la distribution pour pouvoir faire la distribution à l'armée en peu de temps.

L'inspecteur principal ne sera chargé que de l'évacuation de première ligne des magasins sur les dépôts. L'approvisionnement progressif sur la première ligne des magasins regarde le régisseur de l'armée des Alpes.

#### Armée d'Italie.

La division des Bains de Vinadio aura pour six jours de vivres, et l'on aura pour neuf jours d'eau-de-vie, de biscuit et de vinaigre, sur le col Sainte-Anne.

La division du col de Fenestre aura pour six jours de vivres, et six jours d'eau-de-vie, de biscuit et de vinaigre, sur le col de Fenestre.

La division du Gesso n'aura que des vivres pour trois jours. On portera pour neuf jours, avec l'armée, du biscuit, de l'eau-de-vie et du vinaigre.

L'inspecteur principal prendra ses dimensions de manière que l'on puisse cuire, aux fours de Limone, de quoi nourrir toute cette division, jusqu'à ce que les établissements de Borgo soient dans le cas de cuire.

Il y aura à Saint-Martin un magasin de division et des fours capables de nourrir la division du col de Fenestre pendant quinze jours.

Il y aura à Isola un magasin de division capable de nourrir la division des Bains de Vinadio pendant quinze jours.

Les deux magasins de division s'approvisionneront progressivement sur le magasin central de Scarena.

La division des Bains de Vinadio, celles du col de Fenestre et du

Gesso, seront nourries, après l'expédition, par Borgo-San-Dalmazzo.

Il y aura un magasin central à Sospello, capable de nourrir les trois divisions pendant un mois et demi.

Il y en aura un à Saorgio, capable de les nourrir pendant un mois, et un magasin de division à Limone, capable de les nourrir pendant quinze jours.

L'on établira des fours à Borgo et dans les villages sur la route; l'on y établira dès lors des dépôts capables ensemble de nourrir l'armée pendant huit jours.

Il y aura un inspecteur principal chargé de donner les ordres pour l'évacuation progressive des magasins centraux de Saorgio, de Sospello et de Scarena, aux magasins des divisions de Limone, Saint-Martin et Isola et aux différents dépôts.

L'approvisionnement progressif des magasins centraux de Scarena, de Sospello et de Saorgio, sera dirigé par le régisseur de l'armée.

Il y aura un inspecteur pour la division du col de Fenestre, un autre pour la division des Bains de Vinadio.

Il y aura un sous-inspecteur par colonne.

La première colonne du Gesso aura deux sous-inspecteurs.

Il y aura des garde-magasins, des commis aux distributions pour les différentes parties, des boulangers pour pouvoir faire les distributions promptement et sans retard.

Il y aura des maçons à la suite de l'inspecteur principal pour pouvoir arranger les fours.

L'on suivra la même organisation pour les fourrages.

#### CHARROIS.

Les charrois de l'artillerie étant sous les ordres immédiats du général de l'artillerie, il donnera les ordres pour que tous les employés qui sont nécessaires s'y trouvent.

Les charrois des vivres se trouvent sous les ordres de l'inspecteur principal des vivres. Le commissaire ordonnateur doit prendre les mesures pour que tous les agents nécessaires pour faire aller cette partie conformément à la distribution des vivres, des magasins des vivres, et à la force des divisions, y soient.

#### AMBULANCES.

L'évacuation des blessés et des malades se fera par la Stura, le col de l'Argentière et par le grand chemin de Saorgio.

Arrêté par nous, représentant du peuple près les armées des Alpes

et d'Italie, pour être exécuté aussitôt que l'armée des Alpes aura fait ses dispositions <sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

---

### 31. — AU CITOYEN BERLIER.

Antibes, 7 messidor an II (25 juin 1794).

Je suis peu satisfait de l'activité que l'on a mise dans l'armement de la batterie de la Brague; il n'y a encore ni poudre, ni boulets, ni canonniers; cela devait être fait dans vingt-quatre heures.

Mets en prison le caporal Carli, qui commande à cette batterie, et qui s'en est absenté pour aller chercher du vin à Antibes.

Instruis les commandants des batteries qu'ils ne doivent jamais s'absenter de leur poste.

Tu me préviendras lorsque les pièces de fer de 24 seront arrivées.

Ne perds pas un moment pour réapprovisionner ta place.

Songis t'enverra demain, pour travailler dans ta salle d'artifice, le citoyen Avenard; ne perds pas un instant pour faire travailler à l'artifice.

Tu recevras de suite l'autorisation pour prendre tes affûts marins.

Tu ne feras plus faire d'affûts marins, mais seulement des affûts de côte.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier.

---

### 32. — AU CITOYEN BERLIER.

Quartier général, Nice, 9 messidor an II (27 juin 1794).

Tu ne dois pas appeler l'île Sainte-Marguerite l'île Pelletier, mais l'île Marguerite; l'autre l'île Honorat. Il faut un décret de la Convention pour pouvoir changer le nom des places.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Laverdet, expert en autographes.

---

### 33. — AU CITOYEN BERLIER.

Quartier général, Nice, 14 messidor an II (2 juillet 1794).

Il y a dans la République deux espèces d'alarmistes, ceux qui erient famine de grain et ceux qui ont toujours peur de rester sans poudre.

<sup>1</sup> Cette pièce a été rédigée par le général Bonaparte. (Voir la note de la pièce n<sup>o</sup> 27.)

L'on a répandu dans Antibes que l'on en ôtait la poudre; je souhaite que ce ne soit ni toi, ni ton garde, car cela finira mal pour ceux qui portent l'alarme dans le peuple. Le Comité de salut public et les généraux savent ce qu'ils font lorsqu'ils ôtent telle quantité de poudre d'une place, et il faut être bien inepte pour ne pas comprendre que, l'armée d'Italie vous couvrant, vous n'avez rien à craindre, et que d'ailleurs il ne faut pas que les affaires secrètes soient sues de l'ennemi.

Ce n'est pas à ceux qui ne sont pas au centre de la machine à juger de la justesse des opérations.

Je t'engage, pour l'intérêt que je te porte, à ne jamais alarmer qui que ce soit, à ne jamais te permettre des calculs de poudre, à tranquilliser l'opinion et à recommander à tes subordonnés le même secret.

Personne ne doit savoir le degré d'approvisionnement des places, que le Gouvernement, le général en chef et moi.

L'on m'a rapporté que, dans une assemblée de militaires, l'on a parlé de la poudre qui existait et de celle qui manquait pour l'approvisionnement d'Antibes, que c'était toi qui donnais les éléments de ces calculs; je souhaite que cela soit faux.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier.

---

### 34. — AU CITOYEN BERLIER.

Quartier général, Nice, 14 messidor an II (2 juillet 1794).

C'est une imposture de dire que tu n'as que 28 milliers de poudre à Antibes, lorsque tu en as 45 milliers, soit en barils, soit en gougousses, soit en cartouches.

La différence que tu fais ne peut avoir d'autre effet que d'alarmer. Je te prie donc de savoir mieux calculer.

Envoie aux batteries de la côte ce qui est nécessaire.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Munier.

---

### 35. — A JUNOT,

LIEUTENANT DE CAVALERIE, AIDE DE CAMP DU GÉNÉRAL BUONAPARTE.

Antibes, du 25 thermidor au 2 fructidor an II (12 au 19 août 1794).

Je reconnais bien ton amitié, mon cher Junot, dans la proposition que tu me fais; depuis longtemps tu connais aussi celle que je t'ai vouée, et j'espère que tu y comptes.

Les hommes peuvent être injustes envers moi, mon cher Junot, mais il suffit d'être innocent; ma conscience est le tribunal où j'évoque ma conduite.

Cette conscience est calme, quand je l'interroge; ne fais donc rien, tu me compromettrais.

Adieu, mon cher Junot, salut et amitié.

BUONAPARTE.

(En arrestation au fort Carré à Antibes.)

De Coston.

### 36. — AU CITOYEN MULTEDO, REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Quartier général, Loano, 29 fructidor an II (15 septembre 1794).

Je t'ai écrit plusieurs fois, mais tu ne m'as pas répondu; je ne puis penser que ce soit par mépris. Je te parlais de l'affaire qui m'était arrivée, et je pensais que si les circonstances se présentaient de parler de moi, tu me servirais avec l'intérêt que mérite un constant ami de la liberté et une personne qui t'a toujours été attachée.

L'armée d'Italie aurait besoin d'un bon graphomètre à lunette et à genouillère, d'une bonne planchette avec l'assortiment. Tu connaissais un artiste qui me vendit quelque chose l'année passée et qui me paraît bon; je te prie de vouloir lui faire parvenir la lettre ci-incluse. J'ai oublié son nom.

Salut et fraternité.

BUONAPARTE.

*P. S.* Fais mes compliments à Arrighi et Casabianca.

Communiquée par M. Multedo, petit-neveu du représentant.

### 37. — AU CITOYEN MULTEDO.

Quartier général, Cairo, 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794).

Je n'ai point reçu de réponse de plusieurs lettres que je t'ai écrites, il y a quelques décades.

Les Autrichiens menaçaient Savone et de forcer, par la prise de cette place, la neutralité du peuple de Gènes, en interceptant entièrement notre commerce. Ils avaient déjà percé de grands chemins, formé des camps, fait avancer de l'artillerie. Ils n'avaient pas songé, faisant leurs calculs, que les républicains étaient là, qui surveillaient leurs mouvements et attendaient l'instant de les prendre en flagrant délit.

Tu sais que les oligarques de Gènes, qui gouvernent cette Répu-



blique, nous haïssent et ne demandent qu'une occasion où ils puissent nous trahir sans danger.

Les nouvelles de Gènes et les mouvements de l'ennemi ne laissaient plus de doute sur ses projets. Les représentants, convaincus qu'il n'y avait que le temps de parer et de rendre vains leurs préparatifs, arrêtaient que l'armée d'Italie se porterait en avant pour chercher l'ennemi, le battre et déconcerter ses vues.

Le second des sans-culottides, nous nous sommes mis en marche avec douze mille hommes, une division d'artillerie de l'équipage de montagne et six cents dragons.

Par des marches combinées avec art et exécutées avec beaucoup d'ensemble, nous avons obligé l'ennemi d'abandonner des positions où il s'était retranché et qui lui étaient très-favorables.

Le quatrième des sans-culottides au matin, nous nous trouvâmes en présence de l'armée autrichienne; elle était en bataille dans la plaine de Carcare, ville génoise; elle avait retranché des hauteurs et y avait de bonnes batteries.

Nous occupions les hauteurs de Biestro, de Pallare et de Millesimo; dès l'instant que nous eûmes reconnu la position de l'ennemi, nous décidâmes de commencer l'attaque en nous rendant maîtres du vieux château de Millesimo, et de là nous porter à la chapelle entre Carcare et Cairo, et attaquer l'ennemi par le derrière de ses retranchements. Par cette opération, nous lui coupions la retraite, déconcertions son plan de bataille, et nous assurions une victoire complète. A trois heures après midi, nous attaquâmes le vieux château de Millesimo. L'ennemi y avait un bon bataillon hongrois, qui se défendit assez de temps pour gagner quelques heures, et évacua quand il se vit sur le point d'être environné. Le feld-maréchal Colardo, quand il nous vit maîtres de Millesimo, prêts à marcher sur la chapelle, donna le signal de la retraite, qu'il exécuta avec assez d'ordre et avec beaucoup de contenance de la part de ses troupes. Il fut d'ailleurs favorisé par la nuit, qu'il employa tout entière à marcher, et il ne s'arrêta qu'à Dego, deux lieues au delà de Cairo. Nous entrâmes la nuit même à Carcare; nous marchâmes le lendemain à Cairo, petite ville du Piémont, dont les habitants nous apportèrent les clefs.

Sur les deux heures après midi, nous découvrîmes les ennemis, du village de la Rochetta. Ils avaient appuyé leur gauche et leur droite à des montagnes qu'ils estimaient très-fortes; leur centre était retranché derrière la Bornida, et soutenu par leur artillerie.

Leurs hulans, qui formaient toute leur cavalerie, faisaient des

évolutions dans la plaine ; ils ne cherchaient qu'à nous en imposer.

Si nous eussions pensé qu'ils eussent voulu nous attendre au lendemain, nous aurions volontiers remis la partie ; mais, assurés qu'ils auraient fui pendant la nuit, nous fîmes sur-le-champ nos dispositions pour l'attaque.

Six bataillons et quelques pièces de canon de montagne filèrent sur les montagnes de droite et eurent ordre de tourner la gauche des ennemis, de prendre position sur le chemin de Deگو à Spigno, et par cette opération d'intercepter absolument la retraite des ennemis.

Deux bataillons furent envoyés pour débusquer l'ennemi de la position qui garantissait sa droite.

Le reste de l'armée se rangea en bataille derrière le village de la Rochetta, avec la cavalerie et l'artillerie.

Toutes ces dispositions ne purent être achevées que fort tard ; la gauche donna, et, après être montée quatre fois à la charge, resta maîtresse de la hauteur qu'avait occupée l'ennemi.

Le feu fut très-vif à la droite, où l'ennemi avait placé beaucoup de forces ; nous le chassâmes d'une partie de ses positions, mais une nuit très-obscurc ne nous permit pas d'avancer davantage et de parvenir jusqu'à la pointe de Deگو.

Le centre donna avec beaucoup de vivacité ; l'ennemi plia partout, et leur cavalerie, si brillante dans les évolutions, jugea prudent de ne pas attendre le choc de la nôtre.

La nuit nous a séparés ; nous avons bivouaqué sur le champ de bataille ; nous avons placé notre artillerie afin de les foudroyer à la pointe du jour ; mais l'ennemi n'a pas jugé devoir nous attendre, il a marché une nuit et un jour sans discontinuer.

L'on évalue sa perte à mille ou douze cents hommes. Le champ de bataille, ses magasins de Deگو, et même ses blessés sont restés en notre pouvoir.

Ainsi, voilà déjoués pour longtemps ses projets sur Savone.

Le combat de Deگو eût été décisif pour l'Empereur, dans ses États de Lombardie, si nous eussions eu trois heures de jour de plus.

Par cette expédition, il paraît que l'ennemi ne peut plus, de longtemps, rien méditer sur Savone. Il ne nous reste plus qu'à délivrer la Corse de la tyrannie des Anglais. La saison est favorable, il n'y a plus un instant à perdre ; les Espagnols sont rentrés dans leur port ; nous avons des nouvelles fraîches d'Ajaccio, et, bien loin d'avoir accru leurs moyens de défense dans cette partie intéressante de la Corse, ils avaient, au contraire, désapprovisionné la citadelle d'une partie de ses munitions de guerre.

Avec huit ou dix mille hommes, douze bâtimens de guerre, dans cette saison, et l'expédition de la Corse ne sera qu'une promenade militaire.

Chasser les Anglais d'une position qui les rend maîtres de la Méditerranée, les chasser du seul département qu'ils occupent encore, punir les scélérats qui ont trahi la République, délivrer un grand nombre de bons patriotes qui existent encore dans ce département, et restituer à leurs foyers les bons républicains qui se seront rendus dignes de la sollicitude de la patrie, par la manière généreuse avec laquelle ils ont tout souffert pour les principes : voilà, mon ami, l'expédition qui doit occuper entièrement le Gouvernement, et particulièrement les députés de ce département et les députations des départemens voisins.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Multedo.

### 38. — AU CITOYEN MANCEAUX.

Nice, 15 frimaire an III (5 décembre 1794).

La Lance te remettra cette lettre. Un équipage d'artillerie de siège va arriver par mer à Toulon. Tu auras soin qu'on ne débarque rien sans mon ordre.

Un équipage de campagne doit arriver par terre; il est destiné à être embarqué. Tu le feras parquer hors de la ville, dans l'emplacement que tu jugeras le plus convenable.

Un équipage de montagne doit partir par mer. Tu le feras débarquer, au moment où il sera arrivé, pour l'assortir.

Le chef de brigade Sugny, qui est destiné à commander l'artillerie dans cette expédition, doit se rendre à Toulon.

BUONAPARTE.

De Coston.

### 39. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 9 prairial an III (28 mai 1795)

L'on arrête ici les Messieurs à cravates vertes, que l'on soupçonne être des membres de la compagnie de Jéhu. L'on arrête beaucoup de personnes soupçonnées d'être émigrées. On commence à s'apercevoir que les royalistes sont à craindre parce qu'ils se croient favorisés, et qu'il est temps d'arrêter le cours de leurs espérances.

Je t'ai envoyé hier par Casabianca la Constitution. Tout augmente d'une manière effrayante; on ne pourra bientôt plus vivre: la récolte est attendue avec impatience.

*Mémoires du roi Joseph.*

40. — A M<sup>ME</sup> PERMON.

Paris, 30 prairial an III (18 juin 1795).

Je n'ai jamais voulu être pris pour dupe ; je le serais à vos yeux si je ne vous disais que je sais, depuis plus de vingt jours, que Saliceti est caché chez vous. Rappelez-vous mes paroles, madame Permon. Le jour même du 1<sup>er</sup> prairial, j'en avais presque la certitude morale ; maintenant, je le sais positivement. Saliceti, tu le vois, j'aurais pu te rendre le mal que tu m'as fait, et, en agissant ainsi, je me serais vengé, tandis que toi, tu m'as fait du mal sans que je je t'eusse offensé. Quel est le plus beau rôle en ce moment, du mien ou du tien ? Oui, j'ai pu me venger, et je ne l'ai pas fait. Peut-être diras-tu que ta bienfaitrice te sert de sauvegarde. Il est vrai que cette considération est puissante ; mais seul, désarmé et proscrit, ta tête eût été sacrée pour moi. Va, cherche en paix un asile où tu puisses revenir à de meilleurs sentiments pour ta patrie. Ma bouche sera fermée sur ton nom et ne s'ouvrira jamais. Repens-toi, et surtout apprécie mes motifs ; je le mérite, car ils sont nobles et généreux.

Madame Permon, mes vœux vous suivent, ainsi que votre enfant. Vous êtes deux êtres faibles, sans nulle défense. Que la Providence et les prières d'un ami soient avec vous ! Soyez surtout prudente, et ne vous arrêtez jamais dans les grandes villes. Adieu ; recevez mes amitiés.

*Mémoires de la duchesse d'Abrantès.*

## 41. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 4 messidor an III (22 juin 1795).

J'ai reçu ta lettre numérotée 16. La lettre de Chiappe m'a fait plaisir. Il a le plus grand crédit ; s'il était ici, il ferait ce qu'il voudrait. Je ferai ce que je pourrai pour placer Lucien.

Je suis employé comme général de brigade dans l'armée de l'Ouest, mais non pas dans l'artillerie. Je suis malade, ce qui m'oblige à prendre un congé de deux ou trois mois. Quand ma santé sera rétablie, je verrai ce que je ferai.

Aujourd'hui on fait la lecture de la Constitution à la Convention. L'on attend le bonheur et la tranquillité de cette Constitution ; je te l'enverrai du moment qu'il sera possible de l'avoir, et qu'elle sera imprimée.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 42. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 6 messidor an III (24 juin 1795).

Je vais me presser d'envoyer à ta femme les commissions qu'elle désire. Désirée me demande mon portrait, je vais le faire faire; tu le lui donneras si elle le désire encore, sans quoi tu le garderas pour toi. Dans quelques événements que la fortune te place, tu sais bien, mon ami, que tu ne peux pas avoir de meilleur ami, à qui tu sois plus cher et qui désire plus sincèrement ton bonheur. La vie est un songe léger qui se dissipe. Si tu pars, et que tu penses que ce puisse être pour quelque temps, envoie-moi ton portrait. Nous avons vécu tant d'années ensemble, si étroitement unis, que nos cœurs se sont confondus, et tu sais mieux que personne combien le mien est entièrement à toi. Je sens en traçant ces lignes une émotion dont j'ai eu peu d'exemples dans ma vie. Je sens bien que nous tarderons à nous voir et je ne puis plus continuer ma lettre.

Adieu, mon ami.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 43. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 18 messidor an III (6 juillet 1795).

Je n'ai pas reçu de tes nouvelles depuis que tu es parti; il faut que, pour arriver à Gènes, l'on passe le fleuve Léthé, car Désirée ne m'écrit plus depuis qu'elle est à Gènes.

Les Anglais ont opéré un débarquement de douze mille hommes, en grande partie émigrés, en Bretagne. Cela ne donne pas ici une grande inquiétude; l'on est si sûr de la supériorité de notre infanterie, que l'on se moque de ces menaces anglaises.

Les armées d'Italie et des Pyrénées paraissent vivement attaquées.

L'on décrète tous les jours quelques articles de la Constitution. On est fort tranquille. Le pain continue à manquer; le temps est un peu froid et humide pour la saison, ce qui retarde la récolte. Les louis sont ici à 750 francs.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 44. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 24 messidor an III (12 juillet 1795).

Les Anglais seront obligés de s'embarquer sous peu de jours. Pichegru prépare le passage du Rhin. La Vendée proprement dite est



tranquille. Les chonans ne commencent qu'au nord de la Loire. L'on dit la paix avec l'Espagne imminente.

Les Hollandais paraissent chauds amis de leur révolution. Il est probable que le stathouder n'y rentrera plus; son parti y est absolument nul.

Le Nord se brouille, et la Pologne conçoit des espérances.

L'Italie s'enrichit toujours des dépouilles et des malheurs de la France.

Galeazzini est, je crois, à Gênes. Hâte-toi de me donner de tes nouvelles.

Le luxe, le plaisir et les arts reprennent ici d'une manière étonnante. Hier, on a donné *Phèdre* à l'Opéra, au profit d'une ancienne actrice; la foule était immense depuis deux heures après midi, quoique les prix fussent triplés. Les voitures, les élégants reparaissent, ou plutôt ils ne se souviennent plus que comme d'un long songe qu'ils aient jamais cessé de briller. Les bibliothèques, les cours d'histoire, de chimie, de botanique, d'astronomie, etc., se succèdent. Tout est entassé dans ce pays pour distraire et rendre la vie agréable. L'on s'arrache à ses réflexions; et quel moyen de voir en noir dans cette application de l'esprit et ce tourbillon si actif? Les femmes sont partout, aux spectacles, aux promenades, aux bibliothèques. Dans le cabinet du savant, vous voyez de très-jolies personnes. Ici seulement, de tous les lieux de la terre, elles méritent de tenir le gouvernail; aussi les hommes en sont-ils fous, ne pensent-ils qu'à elles, et ne vivent-ils que par et pour elles. Une femme a besoin de six mois de Paris pour connaître ce qui lui est dû, et quel est son empire.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph*

#### 45. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 30 messidor an III (18 juillet 1795).

Point encore de lettre de toi, et il y a plus d'un mois que tu es parti! Je n'ai pas non plus de lettre de Désirée depuis qu'elle est à Gênes. L'on est ici assez tranquille. Il y a eu quelque bruit au spectacle pour des airs qui chantent *le Réveil du peuple* et *la Marseillaise*; la jeunesse paraît ne pas vouloir de cet hymne. La Constitution se décrète tous les jours. Au lieu d'être nommé directement par les assemblées primaires, comme c'était le projet de la commission des onze, il y aura des assemblées électorales, comme en 1790.



Je m'imagine que tu profites de ton séjour à Gènes pour faire venir notre argenterie et les objets les plus précieux.

Louis est à Châlons-sur-Marne depuis cinq à six jours ; il achèvera dans cette ville de se faire un homme. Il a bonne volonté ; il y apprend les mathématiques, les fortifications, les armes.

J'attends tes lettres pour me décider pour l'achat d'une terre ; il n'est pas possible d'avoir rien de passable à moins de 8 à 900,000 francs.

Richard, domestique de Junot, qui était parti avec mes chevaux, a été pris par les chouans à cinq lieues de Nantes. Les chevaux sont ici sans prix ; celui que je t'ai donné vaut cinq fois ce qu'il me coûte ; ainsi garde-le.

Junot est ici, vivant en bon diable et dépensant à son père le plus qu'il peut. Marmont, qui m'avait accompagné de Marseille, est au siège de Mayence. Il paraît que l'armée d'Italie a été battue, que nous avons évacué Vado et Loano.

J'attends de tes lettres avec impatience ainsi que des nouvelles de tout ce qui t'entoure. Salut à ta femme, que je désire beaucoup embrasser à Paris, où l'on vit plus heureusement qu'à Gènes. C'est ici que l'homme droit et prudent, qui ne se mêle que de ses amis, vit avec toute l'extension et la liberté imaginables, comme il veut, et est absolument libre.

*Mémoires du roi Joseph.*

BUONAPARTE.

46. — AU CITOYEN BOINOD, COMMISSAIRE DES GUERRES.

Paris, 6 thermidor an III (24 juillet 1795).

Je ne vous ai pas écrit, mon ami, parce que je n'avais aucune nouvelle agréable à vous donner. Vous n'êtes pas conservé commissaire des guerres ; mais il est possible que cela change avant mon départ de Paris, qui ne sera pas encore d'ici à quelques décades. Donnez-moi de vos nouvelles. L'on est ici tranquille. Je vous envoie quelques numéros de *la Sentinelle*, de Louvet. Les nouvelles du Midi sont affligeantes ; l'escadre perd un vaisseau ; l'armée d'Italie évacue les positions, les places intéressantes, et perd son artillerie ; le magasin à poudre de Nice saute ; les terroristes nouveaux ont le dessus ; on égorge de tout côté ! Il faut espérer que bientôt un gouvernement ferme et mieux organisé fera cesser tout cela. Adieu, mon ami ; écrivez-moi.

BUONAPARTE.

P. S. Écrire au général Buonaparte sous l'enveloppe du citoyen Casabianca, représentant du peuple, rue de la Michodière, n° 6.

Communiquée par M. Boinod, fils du commissaire des guerres.

## 47. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 7 thermidor an III (25 juillet 1795).

Je suis général employé à l'armée de l'Ouest; ma maladie me retient ici. J'attends de tes lettres plus détaillées. Je crois que tu as fait exprès de ne pas me parler de Désirée; je ne sais pas si elle vit encore.

Tout va bien ici; le Midi seul est agité. Il y a en quelques scènes produites par la jeunesse; c'est un enfantillage.

Le 15, l'on va renouveler une partie du Comité de salut public; j'espère que les choix seront bons. L'on fait passer des forces à l'armée d'Italie; désirerais-tu que j'y allasse? Tes lettres sont bien décharnées; à force d'être prudent et laconique, tu ne me dis rien. Quand retourneras-tu? Je crois que tes affaires ne doivent pas te retenir plus du mois de thermidor dehors.

Il n'est pas sûr que le projet de Lanjuinais passe<sup>1</sup>; il est possible que l'on n'innove rien sur l'effet rétroactif; dans le principe ce serait commettre la même faute. Je t'ai dans le temps envoyé le rapport de Lanjuinais.

Adieu, mon ami; santé, gaieté, bonheur et plaisir. Je t'ai envoyé des lettres de Mariette, Fréron, Barras, qui te recommandent au chargé d'affaires de la République.

Permon est ici; il te salue ainsi que Muiron et Casabianca.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph*

## 48. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 10 thermidor an III (28 juillet 1795).

Les émigrés, au nombre de douze mille, étant débarqués dans la presqu'île de Quiberon, près de Lorient, avaient établi des batteries pour défendre le passage de l'isthme. Les vaisseaux anglais et le fort de Penthièvre qu'ils avaient, aidaient à les défendre; ils se croyaient en sûreté. Hoche les tenait bloqués au delà de l'isthme. Les émigrés ont voulu faire une sortie le 29 : ils ont été battus. Le 2 thermidor, les colonnes de l'armée du Nord étant arrivées pendant la nuit, on a passé l'isthme, culbuté les avant-postes, enlevé les batteries, et on a tué une grande partie de ces malheureux; on en a fait dix mille prisonniers; on leur a pris soixante mille fusils, quarante mille habits, des blés, des viandes salées, et plus de cent soixante mille paires de souliers. Telle a été, mon ami, l'issue de cette célèbre descente, où

<sup>1</sup> Projet qui avait pour but l'annulation de l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse an II, sur les successions. (*Moniteur* du 20 thermidor an III.)

l'on admire l'ineptie de Pitt, d'envoyer douze mille hommes attaquer la France. L'on remarque, parmi les prisonniers, le clergé de l'évêque de Dol, avec Monseigneur.

Tout va bien. Cette affaire a un peu chagriné le petit Coblentz de ce pays-ci; on leur voyait hier l'oreille basse, et croire que les vainqueurs de l'Europe avaient quelque courage. Au reste, on est ici très-tranquille.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

#### 49. — MÉMOIRE SUR L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, premiers jours de thermidor an III (juillet 1795).

L'armée des Alpes et d'Italie occupe la crête supérieure des Alpes et quelques positions de l'Apennin. Elle couvrait le département du Mont-Blanc, le comté de Nice, Onelle, Loano, Vado. Par le moyen des batteries de côtes que l'on avait établies dans ces derniers postes, le cabotage de Marseille, Nice et Gènes s'opérait à la vue de l'escadre anglaise, sans qu'elle pût s'y opposer.

L'ennemi s'est emparé de Vado. L'escadre anglaise mouille dans cette superbe rade. Les Austro-Sardes ont armé un grand nombre de corsaires. Toute communication avec Gènes se trouve interceptée.

Le commerce, qui renaissait à Marseille, est suspendu. L'armée d'Italie, notre flotte, l'arsenal de Toulon, la ville de Marseille, ne peuvent plus tirer leurs subsistances que de l'intérieur de la France.

Cependant l'armée ennemie étant considérablement augmentée, nous sommes obligés de lui opposer des forces égales. Nous allons donc avoir une armée nombreuse dans la partie de la France la moins abondante en blé, qui, dans les meilleures années, en récolte à peine pour trois mois.

Il est donc indispensable, pour rétablir le cabotage, et assurer les subsistances du Midi, de Toulon et de l'armée, de reprendre la position de Vado. Puisque la possession des mers est momentanément asservie, il appartient à nos armées de terre de suppléer à l'insuffisance de notre marine.

Depuis le Saint-Bernard jusqu'à Vado, les Alpes, que notre armée occupe, forment une circonférence de 95 lieues. On ne pourrait donc faire circuler nos troupes de la gauche à la droite en moins de deux ou trois décades, tandis que l'ennemi tient le diamètre et qu'il communique en trois ou quatre jours. Cette seule circonstance topographique rend toute défense désavantageuse, plus meurtrière pour

notre armée, plus destructive pour nos charrois, et plus onéreuse au trésor public que la campagne la plus active.

Si la paix avec les Cercles de l'Empire se conclut, l'Empereur n'aura plus que le Brisgaw et ses États d'Italie à gauche. Il est à croire que l'Italie sera le théâtre des événements les plus importants. Nous éprouverions tous les inconvénients de notre position.

Nous devons donc, même sous le point de vue de la conservation de Vado, porter ailleurs le théâtre de la guerre.

Dans la position de l'Europe, le roi de Sardaigne doit désirer la paix.

Il faut par des opérations offensives :

1<sup>o</sup> Porter la guerre dans ses États, lui faire entrevoir la possibilité d'inquiéter même sa capitale, et le décider promptement à la paix ;

2<sup>o</sup> Obliger les Autrichiens à quitter une partie des positions où ils maîtrisent le roi de Sardaigne, et se mettre dans une position où l'on puisse protéger le Piémont et entreprendre des opérations ultérieures.

On obtiendra ce double avantage en s'emparant de la forteresse de Ceva, en y rassemblant la plus grande partie de l'armée à mesure que les neiges obstrueront les cols des Alpes, en mettant à contribution toutes les petites villes voisines et en menaçant de là Turin et la Lombardie.

Par les attaques que les Autrichiens ont entreprises sur la droite de l'armée, il ne nous reste aucun doute que leur intention ne soit de porter le théâtre de la guerre sur la Rivière de Gênes, et de menacer le département des Alpes-Maritimes de ce côté-là. Nous serions alors obligés de maintenir une armée nombreuse en campagne, c'est-à-dire à force de numéraire; ce qui la rendrait extrêmement onéreuse à nos finances. Nous devons, au contraire, dans la direction de nos armées, être conduits par le principe que la guerre doit nourrir la guerre.

Il est donc indispensable de reprendre promptement Vado, de changer le théâtre de la guerre, de pénétrer en Piémont, de profiter du reste de la belle saison pour s'y procurer un point d'appui où l'on puisse réunir nos armées, menacer de partager le Piémont, et dès lors décider promptement le roi de Sardaigne à la paix, en lui offrant les conditions pour la conclure.

Les Alpes, depuis le mont Saint-Bernard, le mont Cenis, le mont Viso, vont toujours en s'abaissant jusqu'à Ponte-di-Nava; en sorte que le col de Tende est le plus facile et le moins élevé.

L'Apennin, qui commence à Ponte-di-Nava et qui est moins élevé, s'abaisse plus sensiblement vers Vado, Altare, Carcare et par delà,

pour s'élever ; de sorte que plus on s'enfonce dans l'Italie , plus on gagne les hauteurs.

Les vallées des Alpes sont toutes dans le sens de la frontière ; de sorte qu'on ne peut pénétrer en Piémont qu'en s'élevant considérablement. L'Apennin a ses vallées plus régulièrement placées , de sorte qu'on les passe sans être obligé de s'élever et en suivant les ouvertures qui s'y rencontrent.

Dans la saison actuelle , il serait imprudent d'essayer d'entreprendre rien de considérable par les Alpes ; mais on a tout le temps de pénétrer par l'Apennin , c'est-à-dire par la droite de l'armée d'Italie.

De Vado à Ceva , première place frontière de Sardaigne sur le Tanaro , il y a huit lieues sans jamais s'élever de plus de 2 à 300 toises au-dessus du niveau de la mer. Ce ne sont donc pas proprement des montagnes , mais des monticules couverts de terre végétale , d'arbres fruitiers et de vignes. Les neiges n'y encomrent jamais les passages ; les hauteurs en sont couvertes pendant l'hiver , mais sans qu'il y en ait même une grande quantité.

Dès le moment que les renforts de l'armée des Pyrénées seront arrivés , il sera facile de reprendre les opérations de Saint-Bernard et de San-Gioanni.

Dès le moment qu'on se sera emparé de Vado , les Autrichiens se porteront de préférence sur les points qui défendent la Lombardie. Les Piémontais défendront l'issue du Piémont.

On détaillera dans les instructions qui seront données les moyens d'accélérer cette séparation.

Pendant le siège de Ceva , les Piémontais pourraient prendre des positions très-rapprochées de celles des Autrichiens pour , de concert , inquiéter les mouvements du siège. Pour les en éloigner , l'armée des Alpes se réunira dans la vallée de la Stura , à la gauche de l'armée d'Italie , et investira Démont , en s'emparant de la hauteur de Vallo-ria. On fera toutes les démonstrations qui pourront persuader l'ennemi que l'on veut véritablement faire le siège de Démont. Par ce moyen il sera obligé de prendre des positions intermédiaires , afin de surveiller également les deux sièges.

L'opération sur Démont est préférable à toute autre , parce que c'est celle où nous pourrions réunir le plus de troupes , puisque toute la gauche de l'armée d'Italie s'y trouvera naturellement employée ; elle inquiétera d'ailleurs davantage l'ennemi , parce que le succès se lie à celui de Ceva et serait d'autant plus funeste au Piémont.

Nos armées en Italie ont toutes péri par les maladies pestilentielles produites par la canicule. Le vrai moment d'y faire la guerre et de



porter de grands coups, une fois introduits dans la plaine, c'est d'agir depuis le mois de février jusqu'en juillet. Si alors le roi de Sardaigne n'a pas conclu la paix, nous pourrons continuer nos succès en Piémont et assiéger Turin.

Si, comme il est probable, la paix est faite, nous pourrons, avant qu'elle soit publiée, d'intelligence avec le Piémont, de Ceva nous assurer d'Alexandrie, et aller en Lombardie conquérir les indemnités que nous donnerions au roi de Sardaigne pour Nice et la Savoie.

Le théâtre de la guerre serait alors dans un pays abondant, semé de grandes villes, offrant partout de grandes ressources pour nos charrois, pour remonter notre cavalerie et habiller nos troupes.

Si la campagne de février est heureuse, nous nous trouverons, aux premiers jours du printemps, maîtres de Mantoue, prêts à nous emparer des gorges de Trente, et à porter la guerre, de concert avec l'armée qui aurait passé le Rhin, dans le Brisgaw, jusque dans le cœur des États héréditaires de la maison d'Autriche.

La nature a borné la France aux Alpes; mais elle a aussi borné l'Empire au Tyrol.

Pour remplir le but que nous venons de parcourir dans ce mémoire, nous proposons au comité :

1° De ne point trop activer la paix avec les Cercles d'Allemagne, et de ne la conclure que lorsque l'armée d'Italie sera considérablement renforcée;

2° De faire tenir garnison à Toulon par les troupes embarquées sur l'escadre, et restituer à l'armée une partie de la garnison de cette place, qui sera remplacée lorsque la paix avec l'Espagne sera ratifiée;

3° De faire passer de suite 15,000 hommes des armées des Pyrénées à l'armée d'Italie;

4° D'en faire passer 15,000 autres au moment de la ratification de la paix avec l'Espagne;

5° De faire passer 15 ou 20,000 hommes des armées d'Allemagne à l'armée d'Italie au moment de la paix avec les Cercles;

6° De prendre l'arrêté suivant :

Le Comité de salut public arrête :

1° L'armée d'Italie attaquera les ennemis, s'emparera de Vado, y rétablira la défense de la rade, investira Ceva, fera le siège de la forteresse et s'en emparera.

2° Dès l'instant que les Autrichiens seront éloignés, on obligera le commandant du fort à recevoir deux bataillons et deux compagnies d'artillerie pour garnison, en forme d'auxiliaires.

3° La droite de l'armée des Alpes se réunira avec la gauche de



L'armée d'Italie dans la vallée de la Stura, investira Démont en s'emparant de la hauteur de Valloria.

4° Le commandant d'armes du port de Toulon enverra à Antibes quatre tartanes armées et quatre chaloupes canonnières ou felouques, à la disposition du général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, pour servir à l'escorte des convois d'artillerie.

5° Il sera embarqué trente-six bouches à feu de siège, avec un approvisionnement pour siège, sur des bateaux à rames, qui seront débarquées à Vado, pour le siège de la forteresse de Ceva.

6° L'on réunira le plus près possible du camp de Tournoux quarante bouches à feu de siège pour le siège de Démont.

7° La neuvième commission fera passer quatre cents milliers de poudre à Avignon, où ils seront aux ordres du général d'artillerie de l'armée d'Italie, et deux cents milliers à Grenoble; elle prendra ses mesures pour qu'ils y soient rendus avant la fin du mois.

8° L'agence des subsistances militaires se procurera à Gènes, où elle les laissera en dépôt, des blés pour nourrir 60,000 hommes pendant trois mois.

9° La neuvième commission fera passer à l'armée d'Italie tout ce qui est nécessaire pour compléter l'équipage de pont demandé au commencement de la campagne par le général d'artillerie.

10° La commission des transports militaires fera remplacer à l'armée d'Italie les 1,500 mulets qui en ont été tirés pour servir au transport des subsistances à Paris.

De Coston.

## 50. — MÉMOIRE MILITAIRE SUR L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, premiers jours de thermidor an III (juillet 1795).

Dans la position actuelle de l'Europe, l'on peut tirer un grand parti de l'armée d'Italie, et la destiner à porter des coups décisifs pour la paix et très-sensibles à la maison d'Autriche.

Elle doit :

1° Chasser l'ennemi de la position de Loano et de Vado, d'où il intercepte l'arrivage de nos subsistances et le cabotage de Gènes à Marseille;

2° Profiter du reste de la campagne pour prendre des positions où elle puisse se maintenir l'hiver, menacer à la fois le Piémont et pouvoir le protéger contre le ressentiment des Autrichiens; par ce moyen faire accepter la paix au roi de Sardaigne.

3° Conquérir la Lombardie, détruire l'influence de la maison d'Au-

triche en Italie, et y offrir au roi de Sardaigne des indemnités pour Nice et la Savoie ;

4<sup>o</sup> Maître de la Lombardie, s'emparer des gorges de Trente, pénétrer dans l'intérieur du Tyrol, se réunir avec l'armée du Rhin, et obliger l'empereur, attaqué dans l'intérieur de ses États héréditaires, à conclure une paix qui réponde à l'attente de l'Europe et aux sacrifices de tout genre que nous avons faits.

Le premier et le second but peuvent être remplis avant la fin de la campagne.

Le troisième, dans le cours de l'hiver ; et le quatrième, aux premiers beaux temps de la campagne prochaine, si les ennemis nous obligent à la faire.

L'on doit renforcer l'armée d'Italie des divisions disponibles des armées des Pyrénées ; il sera très-facile alors de reprendre sur les ennemis la position intéressante de Vado.

Maître de Vado, l'on doit rétablir les défenses de la rade, afin qu'un convoi y soit à l'abri des insultes des vaisseaux ennemis.

Les Autrichiens se retireront sur les positions qui défendent le chemin de la Lombardie ; ils occuperont de préférence la chaîne de montagnes depuis Priero, Montenotte supérieur, Montenotte inférieur. . . . Les Piémontais occuperont de préférence les positions qui défendent l'entrée du Piémont, c'est-à-dire les hauteurs de San-Gioanni, la Solta, Biestro et Montezemolo.

L'on doit de préférence, et par un mouvement successif et sans interrompre celui qui nous rendra maîtres de Vado, attaquer ou obliger l'ennemi à évacuer, par une fausse marche sur Sassello, toutes ses positions jusqu'à Montenotte inférieur, et à se retirer sur Acqui ou même sur Alexandrie ; alors, par Cairo, Millesimo, s'emparer de la hauteur de Montezemolo qui domine Ceva, dans le même temps que la division restée pour la défense du Tanaro s'avancerait au delà de Batiffollo, investirait Ceva du côté de Garessio, et opérerait sa jonction avec la division qui serait sur Montezemolo le plus près possible de Ceva.

Pendant ce temps l'on fera réparer le chemin de la Madone de Savone à Altare, par où passeront les trente-six bouches à feu de siège nécessaires pour prendre Ceva.

Dans le temps que l'on aura investi Ceva, une division de l'armée des Alpes se joindra à la gauche de l'armée d'Italie sur la montagne de Sambuco, au delà des Barricades, et, s'il est possible, investira Démont en s'emparant de la hauteur de Valloria. L'on fera faire quelques mouvements de grosse artillerie que l'on fera passer dans

la vallée de la Stura , afin de faire croire à l'ennemi que l'on veut sérieusement tenter le siège de Démont, et par là l'obliger à prendre des positions où il puisse à la fois surveiller les opérations du siège de Ceva et celui de Démont, circonstances très-favorables pour le siège de Ceva . . . La prise de Démont n'étant point nécessaire à l'exécution du projet, l'on n'en tentera véritablement le siège que dans le cas où l'on penserait avoir le temps, les moyens et la force nécessaires pour le prendre, sans affaiblir d'aucune manière la division de droite de l'armée d'Italie.

Maître de Ceva, l'on en réparera les fortifications, et l'on mettra cette place dans le meilleur état de défense possible.

Si l'escadre ennemie paraissait dans ces mers, ou si les Autrichiens se renforçaient considérablement après la prise de Ceva, l'on ne manquerait pas de mettre un ou deux bons bataillons dans la forteresse de Savone.

C'est autour de Ceva que l'on réunira toute l'armée, en prenant des cantonnements dans tous les villages et bourgs voisins. L'on fourragera fort avant dans la plaine du Piémont, et l'on offrira au roi de Sardaigne la perspective d'une armée considérable prête à envahir ses États; il conclura probablement la paix.

Nos armées en Italie ont toutes péri par les maladies pestilentielles produites par la canicule. Le vrai moment d'y faire la guerre et de porter de grands coups, une fois introduits dans les plaines, c'est d'agir dans le courant de février jusqu'en juillet.

Dans cette saison, les neiges obstruant les cols des Alpes, l'on pourra diminuer de moitié les troupes destinées à les garder, ou augmenter d'autant l'armée d'Italie et marcher sur Turin, si le roi de Sardaigne n'a point fait la paix, ou sur Milan, si la paix est faite.

Maitresse de la Lombardie jusqu'à Mantoue, l'armée trouverait tout ce qui pourrait lui être nécessaire pour se remonter et pouvoir franchir les gorges de Trente, passer l'Adige et arriver dans l'intérieur du Tyrol, dans le temps que l'armée du Rhin passerait en Bavière et viendrait jusqu'au Tyrol.

Peu de projets de campagne présentent des résultats plus avantageux, à la fois plus dignes du courage de nos soldats et des hautes destinées de la République<sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce de la main de Junot, sans signature.

51. — INSTRUCTIONS DONNÉES PAR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC  
A KELLERMANN, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DES ALPES.

Paris, premiers jours de thermidor an III (juillet 1795).

Le Comité fait observer au général Kellermann que l'armée ne s'était étendue, en 1794, au delà des hauteurs du Tanaro et n'avait prolongé sa droite par Bardinetto, Melogno, Saint-Jacques, que pour empêcher l'armée autrichienne de se concerter avec l'escadre anglaise, et pour pouvoir accourir au secours de Gènes, si l'ennemi se portait sur cette ville, soit par mer, soit par le col de la Bochetta; qu'elle n'occupait pas Vado comme une position défensive, mais comme une position offensive, mais pour être à portée de déboucher sur l'ennemi, s'il se présentait dans la Rivière; qu'aussitôt que les Autrichiens s'étaient portés sur Savone, il aurait dû marcher pour les combattre, pour empêcher qu'ils ne s'emparassent de cette ville et ne lui interceptassent sa communication avec Gènes; mais que, puisqu'il ne l'avait pu faire: 1<sup>o</sup> il eût dû évacuer Vado, pour appuyer sa droite sur Saint-Jacques; 2<sup>o</sup> lorsque, par le résultat de la journée du 25, l'ennemi s'était emparé de Melogno et de la crête de Saint-Jacques, il devait dans la nuit profiter de l'avantage qu'avait obtenu à sa droite le général Laharpe pour évacuer Vado, et se servir des troupes de Laharpe pour renforcer l'attaque sur Saint-Jacques et Melogno; elle eût été couronnée d'un plein succès; 3<sup>o</sup> lorsque, le 27, il avait résolu d'attaquer Melogno, il était encore temps de ployer sa droite, pour qu'elle se trouvât à cette attaque, profitant du nouvel avantage qu'elle avait obtenu le 26 sur la gauche de l'ennemi; cette manœuvre eût encore décidé de la victoire<sup>1</sup>.

*Mémoires de Napoléon, dictés à Sainte-Hélène.*

## 52. — INSTRUCTION MILITAIRE

POUR LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE.

Paris, premiers jours de thermidor an III (juillet 1795).

Le premier mouvement à opérer à la droite de l'armée d'Italie, dès l'instant qu'elle aura reçu des renforts qui doivent la rendre supérieure en nombre à l'armée autrichienne, c'est de s'emparer de Saint-Bernard et de Rocca-Barbena; l'on pourra alors, par Bard-

<sup>1</sup> A la suite de ces instructions, on lit, dans les *Mémoires de Napoléon*: « Ces dépêches, qui étaient écrites de main de maître, étonnèrent beaucoup l'état-major, qui cependant devina bientôt qui les avait dictées. »

netto, se porter à Notre-Dame-de-la-Neve, dans le temps que, par les hauteurs de Loano, on se portera à Melogno, que l'ennemi se trouverait obligé d'évacuer.

L'on pourrait également se porter par Murialdo sur les hauteurs de Biestro, intercepter le grand chemin de Savone à Altare, Carcare, Coni et à Alexandrie. Si l'ennemi avait transporté de l'artillerie de siège devant Savone, il se trouverait dans l'impossibilité de la retirer. De Biestro on pousserait une tête sur Montezemolo, pour donner l'alarme aux Piémontais, dans le temps que l'on occuperait véritablement les hauteurs de Pallare, de Carcare. L'ennemi serait obligé d'évacuer Saint-Jacques et Vado; il ne pourrait le faire que par Montenotte et Sassello, où il n'y a pas de grands chemins. Il sera possible alors qu'il se décide à forcer le passage d'Altare, entreprise extrêmement hardie.

La position de notre armée serait donc Rocca-Barbena, Melogno, Notre-Dame-de-la-Neve, Biestro, les hauteurs de Pallare et de Carcare.

A la pointe du jour, il faut se porter sur Altare, Mallare, Savone et Saint-Jacques.

Où l'ennemi évacuera par le chemin de Sassello et par Montenotte, pour courir au secours de ses magasins, ou il se disposera à marcher par Altare à la rencontre de notre armée, ou il l'attendra et prendra des positions sur Altare et Savone; dans tous les cas, il faut l'attaquer, le vaincre et le poursuivre. La division qui serait à Melogno, Notre-Dame-de-la-Neve et Finale, pendant la nuit et le jour suivant, doit le talonner, se porter sur Saint-Jacques, chercher à faire des prisonniers ou à recueillir des déserteurs, afin que dès l'instant que l'ennemi affaiblirait Saint-Jacques, elle s'y portât et s'y plaçât. Son artillerie doit se tenir toujours près de l'ennemi, afin de pouvoir attaquer, si celui-ci se dirige pour se porter sur Biestro.

Le troisième jour, nous sommes maîtres de toutes nos anciennes positions et de tous les bagages de l'ennemi.

Le quatrième, pousser l'ennemi et l'obliger à s'éloigner le plus possible sur Alexandrie; et il est bien facile de pousser des têtes de colonnes sur Montenotte et de s'emparer du château de Sassello.

Si cette opération est exécutée avec beaucoup de résolution et d'ardeur, elle peut décider le sort de la campagne. L'ennemi poussé sur Acqui, ou plus loin, l'on doit se porter sur Montezemolo dans le temps que la division de Bardinetto se portera sur San-Gioanni et celle du Tanaro sur Ceva, au delà de Batiffollo, et ce jour on passera le Tanaro avec le reste de l'armée.



Maître de Montezemolo, il faut forcer le camp retranché de Ceva, prendre la ville immédiatement après, diriger un corps de troupes pour bloquer le port de Ceva.

L'armée d'observation serait occupée, selon les circonstances, à poursuivre les Autrichiens, ou même à se replier par la plaine, par une marche secrète, et à se porter sur l'armée piémontaise qui se réunirait à Mondovi, à Coni ou à toute autre position. L'artillerie de siège se trouvera à Oneille le jour de l'affaire et se rendra à Vado, lorsque nous serons maîtres de Montezemolo. A l'instant que l'équipage de siège sera débarqué à Vado, il faudra forcer le commandant du fort à recevoir deux compagnies d'artillerie et deux bataillons de garnison comme auxiliaires, et aussitôt pourvoir à l'approvisionnement de ce fort en munitions de guerre et faire faire à l'artillerie les autres ouvrages et les défenses nécessaires.

L'art du général qui commandera le siège de Ceva, c'est de tenir les ennemis le plus éloignés possible et de tomber quelquefois sur les rassemblements qui se formeraient dans la plaine.

L'armée qui assiège Ceva communique avec Oneille par Ormea, et avec Vado par Carcare et Cairo.

Si l'on obtient quelque succès il sera facile d'enlever Acqui, Alba, Altare, enfin de se tenir maître jusqu'au Tanaro, ayant l'air de menacer Alexandrie.

Dans la supposition que l'on suivra en tout les instructions ci-dessus, il est indispensable que l'on attaque les postes qu'à l'ennemi, comme on le propose, en les tournant tous.

Il sera indispensable que l'attaque de la gauche de l'ennemi précède de trois jours; si, au contraire, on attaque tout simplement San-Giacomo et pour le prendre de force, il faut alors que l'attaque de la gauche ne se fasse que deux jours après.

La gauche de l'armée d'Italie et la droite de l'armée des Alpes se réuniront et investiront Démont. L'opération pour tourner la Brunette a déjà été faite l'année passée. Se porter, de concert, par les hauteurs de Sambuco, après quoi attaquer Valloria par les deux côtés; maître de cette hauteur, on se trouvera avoir trois marches d'avance.

La division du centre surveillera le mouvement des troupes qui lui seront opposées, afin de pouvoir, par une attaque faite à propos, faire une diversion.

Si l'attaque de Démont précède celle de Ceva, il faudra avoir beaucoup de circonspection et marcher dans la règle, ayant toujours les cols de droite et de gauche bien gardés.



Le service de l'artillerie consiste dans un service d'équipages de montagne et un service de siège.

Celui de montagne sera peu nombreux. On se servira bien de pièces de 3 à dos de mulets qui sont tous prêts, et d'obus de six pouces qui produisent un grand effet.

L'équipage de siège de l'armée des Alpes se réunira auprès du Tanaro le plus tôt possible; celui pour Ceva s'embarquera à Antibes sur des bateaux à rames, comme cela s'est déjà pratiqué l'année passée.

L'on armera la petite ville de Bredis et d'Albenga, et l'on y mettra quelques compagnies de garnison et quelques escouades d'artillerie.

L'on ne fatiguera pas la cavalerie pour la conduire dans ces montagnes. Un seul régiment de hussards peut suivre la marche des colonnes; le reste de la cavalerie se rendra d'Ormea sur le Tanaro, pour pouvoir mettre des contributions dans la plaine et faire des prisonniers piémontais.

Maitre de Ceva, l'on en établira la défense. L'on prendra conseil de la saison et des circonstances qu'il n'est jamais possible de prévoir à la guerre. Le but de l'art après sera de se procurer des quartiers d'hiver commodes en Piémont, et de se préparer à entrer en campagne au mois de janvier ou de février.

L'on écouterá alors toute proposition de paix et l'on suivra tout pourparler qui aura l'air d'y conduire.

L'on affectera beaucoup de prédilection pour les officiers et soldats piémontais. Si l'on faisait quelques prisonniers de marque, les représentants et les généraux leur feront des civilités et leur garantiront qu'ils peuvent disposer de leur solde d'activité.

L'on ne fera le siège de Démont que dans le cas où l'on pourrait avoir le temps de prendre cette place. Lorsque la saison sera avancée et que le col d'Argentière sera difficile et menacera de se fermer, si Démont n'était pas pris, on fera tenir la division de D\*\*\* sur Ceva en opérant la jonction au delà de Careare.

Le but de la campagne d'été sera de prendre Turin ou de marcher en Lombardie.

L'on doit faire tous les préparatifs, soit en équipage de pont, soit en équipage d'artillerie ou de vivres pour entreprendre cette campagne avec succès.

Si l'on entre en Lombardie, le but devra être de pénétrer dans le Mantouan pour s'emparer, au commencement de la campagne prochaine, des gorges de Trente; l'on cherchera à pratiquer des intelligences utiles, à donner l'alarme et à être au fait des mouvements qui se passent dans cette ville. L'on n'entreprendra pas le siège,

parce que l'on croit la saison trop avancée, même pour passer les débouchés du Tanaro. Au reste, les circonstances de l'hiver ou des négociations pourront décider à cette opération ou du moins au blocus.

De Coston.

53. — INSTRUCTION POUR LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE  
ET LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, premiers jours de thermidor an III (juillet 1795).

Le Comité de salut public, ayant pris en considération la situation politique de l'Europe et la position militaire de l'armée des Alpes et d'Italie, a senti :

1<sup>o</sup> Qu'après la paix conclue entre la République et les rois de Prusse et d'Espagne, après les succès que toutes nos armées ont obtenus sur les ennemis, il n'était plus possible que le roi de Sardaigne conservât l'espoir de reprendre les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, et que, dès lors, il n'a plus aucun intérêt à continuer la guerre ;

2<sup>o</sup> Que la crainte des armes de l'Empereur et les troupes qu'il a en Piémont peuvent retarder une paix utile aux deux États ;

3<sup>o</sup> Que les renforts que l'armée autrichienne de Lombardie a reçus, les attaques qu'elle a tentées sur plusieurs positions de la droite de l'armée d'Italie, ne laissent aucun doute sur ses intentions d'établir le théâtre de la guerre sur les États de Gènes et de menacer le département des Alpes-Maritimes ;

Que le premier principe qui doit nous animer dans la direction des armées de la République, c'est qu'elles doivent se nourrir par la guerre aux dépens du pays ennemi ; que si l'armée d'Italie ne changeait pas au plus vite le théâtre de la guerre, elle deviendrait extrêmement onéreuse au trésor public, ne pouvant être entretenue sur un pays neutre qu'à force de numéraire ;

4<sup>o</sup> Que l'occupation de Vado par les ennemis, en interceptant le cabotage avec l'Italie, a suspendu notre commerce, a arrêté l'arrivage de nos approvisionnements et nous oblige à substantier, par l'intérieur de la République, la marine de Toulon, l'armée d'Italie, la ville de Marseille et les départements circonvoisins, qui ne récoltent pas ordinairement pour trois mois, et que, si des circonstances momentanées nous empêchent de tenir la mer, il appartient à nos armées de terre de suppléer à l'insuffisance de notre marine ;

5<sup>o</sup> Que les Alpes, que notre armée occupe depuis Genève jusqu'à Vado, forment une demi-circonférence de 95 lieues, d'une commu-

nication extrêmement difficile, de sorte qu'il nous faut au moins deux décades pour communiquer de la droite à la gauche, tandis que l'ennemi, occupant un diamètre dans une belle plaine, peut faire circuler ses troupes dans trois ou quatre jours; cette seule circonstance topographique rendant la défensive extrêmement désavantageuse, plus meurtrière pour nos soldats et plus destructive de nos charrois que la campagne la plus sanglante;

6° Que nos armées en Italie ont toutes péri par les maladies pestilentielles produites par la canicule; le vrai moment d'y faire la guerre et d'obtenir de grands succès, une fois introduits dans la plaine, c'est d'agir depuis février jusqu'en juillet;

7° Que si la nature a borné la France aux Alpes, elle a aussi borné l'Empire aux montagnes du Tyrol. L'on peut, dans la Lombardie, offrir au roi de Sardaigne des indemnités pour la Savoie et le comté de Nice;

8° Que le moment peut venir de combiner les opérations de l'armée du Rhin avec celles de l'armée d'Italie, et d'aller, de concert, dicter une paix glorieuse, digne à la fois du courage de nos soldats et des destins de la République, jusque dans le cœur des États héréditaires de la maison d'Autriche.

Après toutes ces considérations, le Comité de salut public a donné les ordres les plus pressants pour faire filer des armées des Pyrénées toutes les troupes qui y étaient disponibles; il a porté ses sollicitudes sur toutes les parties administratives de l'armée, pour y faire passer tout ce qui peut lui être nécessaire. Il reste aux généraux à prendre leurs mesures, à combiner leurs opérations avec cette précision, cette résolution et le secret qui sont le sûr garant de la victoire.

Lorsque les renforts seront arrivés à l'armée d'Italie, elle s'emparera des positions de Saint-Bernard, Saint-Jacques, Vado.

Les Autrichiens se retireront alors sur Montenotte inférieur, Montenotte supérieur, afin de protéger l'évacuation de leurs magasins et d'observer les mouvements ultérieurs de notre armée. Il est indispensable de les chasser de ces positions intéressantes, soit en les y attaquant de vive force, soit par une fausse marche sur Sassello, menacer leur communication avec Alexandrie. La promptitude à suivre la victoire que l'on aurait remportée en les chassant de Saint-Jacques et de Vado sera le sûr garant du succès que l'on obtiendra à l'attaque de Montenotte.

Lorsque l'on aura obligé les Autrichiens à se retirer du côté d'Alexandrie le plus qu'il sera possible, l'on se portera par Millesimo sur Biestro et Montezemolo, dans le temps que la division restée à

Saint-Bernard, pour tenir en échec les Piémontais, se portera par San-Gioanni à Montezemolo.

La division restée sur le Tanaro opérera sa jonction, le plus près possible de Ceva, avec le reste de l'armée, et tous, de concert, enlèveront le camp retranché de Ceva, investiront la citadelle pour en commencer le siège.

La cavalerie campera au pied des montagnes, dans la vallée du Tanaro, et de là fera des courses, mettra à contribution une partie de la plaine.

L'artillerie nécessaire au siège de la forteresse de Ceva mouillera dans la rade d'Oneille, au commencement de l'action. Lorsque l'on sera maître de Montezemolo, elle débarquera à Vado.

Dès l'instant que l'on sera maître d'Altare, un bataillon de pionniers raccommodera le chemin d'Altare à la Madone de Savone.

Le général commandant l'artillerie fera rétablir les batteries qui défendaient la rade de Vado; il prendra de l'artillerie à Finale, à Savone et en tout autre point de la Rivière de Gènes, où elle serait inutile à notre défensive.

Lorsque l'artillerie de siège sera arrivée à Vado et que nous serons maîtres de Montenotte, l'on obligera le commandant du fort de Savone à recevoir dans le fort deux bataillons et deux compagnies d'artillerie, afin de protéger notre retraite en cas d'événements malheureux. Nos troupes y resteront en qualité d'auxiliaires.

Cependant, les Piémontais, dès l'instant qu'ils verront que nous nous fixons au siège de Ceva, pourraient prendre des positions très-rapprochées de celles des Autrichiens, pour pouvoir, de concert, inquiéter les opérations du siège. C'est afin de les éloigner de cette réunion, que la droite de l'armée des Alpes se réunira dans la vallée de la Stura avec la gauche de l'armée d'Italie; maîtres des Barricades, les Français s'empareront de la position de Sambuco, et enfin investiront Démont, en s'emparant de la hauteur de Valloria.

L'on commencera dès lors les travaux comme si l'on voulait véritablement faire le siège de Démont. L'on y fera même venir quelques pièces de grosse artillerie, sans cependant trop s'embarasser, afin de pouvoir, si la saison devenait très-mauvaise, repasser le col d'Argentière, ou faire toute autre opération que des succès plus rapides que nous ne l'imaginons, et dont l'histoire de notre guerre offre plusieurs exemples, rendraient nécessaires.

Maître de Ceva, l'on en réparera les fortifications; l'on y réunira toute l'armée à mesure que les neiges obstrueront les cols des Alpes.

On lèvera des contributions dans toute la plaine du Piémont; on

fera tous les préparatifs pour entrer en campagne immédiatement après la saison des pluies.

L'on accueillera toutes les propositions de paix qui seraient faites par le roi de Sardaigne.

Les représentants et les généraux mettront la plus grande affectation à traiter les prisonniers piémontais avec plus d'égards, plus de civilité et des soins plus marqués, n'oubliant aucune circonstance qui pourrait le faire remarquer par les Autrichiens, et accroître la méintelligence qui existera nécessairement entre ces deux puissances.

Le général d'artillerie complétera l'équipage de siège de l'armée, pour que, réuni à celui de l'armée des Alpes, l'on puisse attaquer Turin ou Alexandrie, ou toute autre place de la Lombardie, en faisant deux attaques. Il fera en sorte de compléter, avant le mois de janvier, un équipage de pont, pour la grande campagne d'Italie, consistant :

1° Dans les cordages, outils tranchants et ancres propres à pouvoir construire deux ponts de bateaux de deux cents toises chacun, en deux décades; l'on trouve assez ordinairement sur le Pô une partie des bateaux nécessaires.

2° Un équipage de cinquante nacelles en bois, des dimensions de 22 pieds sur 6 pieds 1/2, sur haquets, afin de pouvoir promptement passer l'Oglio et le Mincio.

Le commandant du génie tiendra prêt, à la suite de l'équipage de siège, un équipage pour une compagnie de mineurs.

Le commissaire ordonnateur prendra des mesures pour avoir, à la même époque, les ambulances et les caissons de vivres nécessaires pour l'armée.

Au mois de février, si la paix est conclue avec le roi de Sardaigne, l'on aura soin qu'Alexandrie ne soit pas occupée par les Autrichiens, et l'on entrera en Lombardie, dont on s'emparera.

Aux premiers beaux temps de la campagne prochaine, l'on franchira les gorges de Trente et les montagnes du Tyrol.

Si la paix n'était point faite avec le roi de Sardaigne, l'on porterait jusque dans sa capitale les horreurs de la guerre.

L'on indique aux représentants du peuple et aux généraux le but que le Gouvernement se propose, afin de les mettre à même de se décider, et de prendre le parti le plus conforme dans les cas qui ne seraient pas prévus<sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce de la main de Junot, annotée de la main du général Bonaparte, et



## 54. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 12 thermidor an III (30 juillet 1795).

Tu recevras ci-joint le passe-port que tu demandes. Tu recevras demain une lettre de la Commission des relations extérieures au ministre, à Gènes : il est prié de te donner l'assistance nécessaire pour tes affaires.

Tu en as dû recevoir une de Fréron, qui te recommande à Villard.

Lucien s'est fait arrêter ; un courrier qui part demain porte l'ordre du Comité de sûreté générale de le mettre en liberté.

Je remplirai tous tes désirs ; de la patience et du temps !

La paix avec l'Espagne rend la guerre offensive en Piémont infail-  
lible. L'on discute le plan que j'ai proposé, qui sera infailliblement  
adopté. Si je vais à Nice, nous nous verrons, et avec Désirée aussi.  
Je n'attends que ta réponse pour t'acheter une terre.

Je vais écrire à madame Isoard qu'elle donne de l'argent à Lucien ;  
je le placerai à Paris avant de partir.

Je pense que, lorsque tu auras envie de revenir, tu m'en prévien-  
dras avant. Il est probable que tu obtiendras une place de consul  
en Italie.

Tout est tranquille. La paix conclue avec l'Espagne et Naples, que  
nous avons apprise hier, nous a comblés de joie. Les fonds publics  
montent, les assignats gagnent.

Il n'a pas encore fait chaud ici ; mais les moissons sont aussi  
belles qu'il est possible de se l'imaginer. Tout va bien. Ce grand  
peuple se donne au plaisir ; les danses, les spectacles, les femmes,  
qui sont ici les plus belles du monde, deviennent la grande affaire.  
L'aisance, le luxe, le bon ton, tout a repris ; l'on ne se souvient  
plus de la terreur que comme d'un rêve.

La nouvelle de la belle victoire de Quiberon et de la paix avec  
l'Espagne change dans un instant la nature de nos affaires.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 55. — A SUCY, COMMISSAIRE ORDONNATEUR.

Paris, 30 thermidor an III (17 août 1795).

Je vous fais mon compliment de vous être rendu à l'armée. Vous  
y serez utile et vous aurez la douce satisfaction de concourir de vos  
moyens au bien de la patrie. La fortune, la faveur et l'estime des  
dans laquelle se retrouvent textuellement plusieurs passages du *Mémoire mili-  
taire sur l'armée d'Italie*, pièce 50.



hommes varient et sont en perpétuelle oscillation ; l'orgueil bien placé d'avoir été utile et d'avoir mérité l'estime du petit nombre fait pour apprécier le génie et le beau est aussi invariable, aussi constant avec vous que le sentiment de l'honneur<sup>1</sup> et le tact de ce<sup>2</sup> . . . . naturel.

L'on m'a porté pour servir à l'armée de la Vendée comme général de la ligne : je n'accepte pas ; nombre de militaires dirigeront mieux que moi une brigade, et peu commanderont avec plus de succès l'artillerie. Je me jette en arrière, satisfait de ce que l'injustice que l'on fait aux services est assez sentie par ceux qui savent les apprécier.

Tu occupes, mon ami, une place délicate : si le génie actif, l'expérience consommée étaient arbitrairement exclus de l'armée où tu te réunis avec des représentants incapables<sup>3</sup> . . . . de fripons, pour ne rien dire de plus, il ne pourrait pas percer et mériter une réputation ; mais, mon ami, dans ce meilleur des mondes, faire le mieux qu'il est possible et se tenir récompensé de son témoignage, voilà le grand secret, avec lequel l'on n'est jamais ni imposteur, ni flatteur, ni âcre, ni importun, ni vindicatif, ni criminel.

Rien de nouveau ici ; l'espérance seule n'est pas encore perdue pour l'homme de bien : c'est te dire l'état très-maladif où se trouve cet empire.

Santé, constance, gaieté, et jamais de découragement. Si l'on trouve les hommes méchants et ingrats, souviens-toi de la grande, quoique bouffonne maxime de Scapin : *Sachons-leur gré de tous les crimes que l'on ne commet pas.*

B. P.

De Coston.

## 56. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 3 fructidor an III (20 août 1795).

Je suis attaché, dans ce moment-ci, au bureau topographique du Comité de salut public pour la direction des armées, à la place de Carnot. Si je demande, j'obtiendrai d'aller en Turquie comme général d'artillerie, envoyé par le Gouvernement pour organiser l'artillerie du Grand Seigneur, avec un bon traitement et un titre d'envoyé très-flatteur. Je te ferai nommer consul, et ferai nommer Villeneuve ingénieur pour y aller avec moi. Tu m'as dit que M. Anthoine y était déjà. Ainsi, avant un mois, je viendrais à Gènes, nous irions à Livourne, d'où nous partirions ; dans ce cas, veux-tu acheter une terre ?

L'on est ici tranquille, mais des orages se préparent peut-être ; les

<sup>1</sup> Mot douteux. — <sup>2</sup> Mot illisible. — <sup>3</sup> Six mots illisibles.

assemblées primaires vont se réunir dans quelques jours. Je mènerai avec moi cinq à six officiers ; je t'écrirai plus en détail après-demain.

Bientôt Vado sera repris.

La commission et l'arrêté du Comité de salut public qui m'emploie pour être chargé de la direction des armées et des plans de campagne, étant très-flatteurs pour moi, je crains qu'ils ne veuillent plus me laisser aller en Turquie ; nous verrons. Je dois voir aujourd'hui une campagne.

Je t'embrasse ; écris-moi toujours, dans l'hypothèse que j'aille en Turquie.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

57. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, 6 fructidor an III (23 août 1795).

Le Comité de salut public vous a fait passer, Général, par le dernier courrier, des instructions relatives à la direction qu'il entend donner à l'armée d'Italie, lorsqu'elle aura reçu les renforts qui sont partis des armées du Rhin et des Pyrénées<sup>1</sup>. Mais, d'ici à ce temps-là, la droite de l'armée se trouve supporter seule les efforts des ennemis. Il semble au Comité qu'il serait possible, par quelque opération offensive, faite par la gauche de l'armée des Alpes, de produire une diversion qui pourrait elle-même avoir un objet d'utilité immédiate.

Le roi de Sardaigne, en donnant dernièrement le commandement de ses troupes au général Dewins, commandant en chef l'armée autrichienne, paraît s'être décidé à concentrer ses moyens et à combiner ses attaques sur les positions de la droite de l'armée d'Italie, et par ce moyen favoriser peut-être l'attaque de Savone, qui doit être l'objet de tous les efforts de l'ennemi. Il est temps, d'ailleurs, de relever le courage de nos soldats, de les tirer d'une défensive pénible et à la longue décourageante.

Le fort d'Exilles, situé dans un pays qui fut longtemps français, contraint le sentiment d'affection que les habitants nous ont conservé. Ne serait-il pas possible, Général, de faire marcher une partie des troupes que nous avons dans le Mont-Blanc, une partie de celles qui gardent les vallées inférieures, y réunir quelques divisions d'artillerie de siège et faire sauter ce fort ? Cette opération, très-utile par elle-

<sup>1</sup> Voir la pièce n° 53.

même, le serait par l'effet moral qu'elle produirait sur la brave armée que vous commandez, et par la diversion très-avantageuse au projet que les ennemis pourraient avoir sur Savone.

Si des circonstances locales ou accidentelles vous faisaient penser qu'un fourrage armé, dans quelque-une des vallées de la gauche de l'armée des Alpes, produirait une partie du même but, sans être susceptible des inconvénients quelconques qui pourraient se rencontrer à l'expédition d'Exilles, le Comité s'en rapporte entièrement à votre prudence.

Que les braves soldats que vous commandez se ressouvient qu'ils sont toujours les vainqueurs du Mont-Saint-Bernard, de Saorgio, du Tanaro et de Cairo! Le Comité vous engage à faire visiter l'île d'Albenga, à tenir les batteries qui la défendent sur un pied respectable, à y faire placer des grils à boulets rouges; il nous serait très-désavantageux que les ennemis s'en emparassent. Votre tour d'attaquer avec succès et avec des moyens proportionnés aux forces de l'ennemi n'est pas éloigné; vous remplirez alors l'attente de la patrie, que vous n'avez cessé de servir avec zèle <sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

## 58. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 8 fructidor an III (25 août 1795).

J'espère que tu auras un consulat dans le royaume de Naples, à la paix avec cette puissance.

L'on est ici fort tranquille. L'on va renouveler le tiers de la Convention. Je suis accablé d'affaires, depuis une heure après midi; à cinq heures au Comité, et depuis onze heures du soir jusqu'à trois heures du matin.

La loi du 17 nivôse a été discutée hier, et a été décrétée après de très-longues discussions.

Le 20 du mois, l'on va réunir les assemblées primaires et procéder à l'élection du tiers de la législature; après quoi l'on organisera le pouvoir exécutif, et nous nous trouverons gouvernés par la nouvelle Constitution.

Nous n'avons aucune nouvelle. Le Rhin sépare nos armées; le siège de Mayence ne se fait pas. La Vendée est toujours dans le même état. Nos troupes des armées des Pyrénées filent à l'armée d'Italie et de la Vendée.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

<sup>1</sup> Cette pièce, sans signature, a été rédigée par le général Bonaparte.

## 59. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 12 fructidor an III (29 août 1795).

L'on ne peut liquider notre affaire Milleli sans les pièces justificatives.

L'armée de l'intérieur a accepté la Constitution. Plusieurs sections de Paris ont demandé l'éloignement de la force armée et la révocation du décret qui restreint le renouvellement de la Convention au tiers ; elles ont été très-mal reçues. Tout est d'ailleurs assez tranquille ; le peuple de Paris en masse est bon ; quelques jeunes gens voudraient pousser plus loin la réaction, mais cela n'est pas dangereux.

Adieu, mon cher ami ; santé, gaieté et bonheur. Je n'ai rien reçu de Marseille de ce que tu m'annonces.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*60. — LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC  
AU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, 13 fructidor an III (30 août 1795).

Nous vous faisons passer, Général, une note qui nous a été envoyée de Suisse.

Nous avons examiné avec attention le projet que l'on suppose à l'ennemi ; nous l'avons trouvé conforme à ses vrais intérêts et à la répartition actuelle de ses troupes.

Les hauteurs de Briga sont effectivement la clef du département des Alpes-Maritimes, puisque l'on peut de là intercepter le grand chemin, et dès lors nous obliger à évacuer Tende.

Nous vous engageons à y porter une sérieuse attention, et à placer quelques troupes qui puissent au besoin renforcer nos postes des hauteurs de Briga, et tenir en observation les mouvements que ferait l'ennemi partant du camp de Briga.

Votre droite serait peut-être mieux appuyée si elle était sur les hauteurs de Caprauna, et dès lors plus près d'Ormea.

Il y a, entre Caprauna et la position de la tête de votre ligne, des chemins par où l'ennemi peut s'introduire, partant de Garessio, et attaquer par derrière dans le temps que les colonnes parties de leurs positions actuelles attaqueraient de front. Peut-être aussi que cette ligne eût été plus forte, plus courte, plus facile à défendre, si la droite eût été appuyée sur les hauteurs qui couvrent Alassio, et eût suivi la crête des montagnes qui dominent l'Arrosia.

Ces idées que le Comité vous communique sont du reste absolu-

ment subordonnées aux circonstances et à la force respective des deux armées ; c'est à vous à les apprécier et à agir en conséquence.

L'audace des chaloupes anglaises et l'indolence des Génois, qui laissent enlever dans leurs rades leurs propres bâtimens, vous prescrivent de faire établir une batterie avec un gril à boulets rouges dans un point où elle puisse accorder protection et sûreté à nos convois. Vous devez à cet effet vous concerter avec le gouverneur de San-Remo, et exiger de lui qu'il fasse établir ladite batterie, ou du moins qu'il fournisse de San-Remo, ou de quelque autre point, le peu de pièces qui sont nécessaires pour cette batterie.

Le Comité attend avec quelque impatience que les secours qui doivent être arrivés rendent à nos armes l'audace que la victoire couronne, et rétablissent une bonne fois la supériorité que doivent avoir les braves soldats de la liberté <sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

#### 61. — NOTE DU GÉNÉRAL BUONAPARTE <sup>2</sup>.

13 fructidor an III (30 août 1795).

Dans un temps où l'impératrice de Russie a resserré les liens qui l'unissaient à l'Autriche, il est de l'intérêt de la France de faire tout

<sup>1</sup> Cette minute porte la signature de Doucet ; mais elle est entièrement de la main du général Buonaparte. La mise au net a été signée et expédiée le lendemain par les membres du Comité de salut public, Doucet, Louvet, Merlin (de Douai), Jean Debry, Le Tourneur et Sicysès.

<sup>2</sup> *En marge de cette pièce, on lit les apostilles suivantes :*

Le général de brigade Buonaparte a servi avec distinction à l'armée des Alpes, où il commandait l'artillerie. Mis en réquisition près le Comité de salut public, il a travaillé avec zèle et exactitude dans la division de la section de la guerre chargée des plans de campagne et de la surveillance des opérations des armées de terre ; et je déclare avec plaisir que je dois à ses conseils la plus grande partie des mesures utiles que j'ai proposées au Comité pour l'armée des Alpes et d'Italie. Je le recommande à mes collègues comme un citoyen qui peut être utilement employé pour la République, soit dans l'artillerie, soit dans toute autre arme, soit même dans la partie des relations extérieures.

DOUCET.

En adhérant aux sentimens qu'exprime mon collègue Doucet sur le général de brigade Buonaparte, que j'ai vu et entretenu, je crois que, par les motifs mêmes qui fondent son opinion et la mienne, le Comité de salut public doit se refuser à éloigner, dans ce moment surtout, de la République, un officier aussi distingué. Mon avis est qu'en l'avancant dans son arme le Comité commence à récompenser ses services, sauf ensuite, après en avoir conféré avec lui, délibérer sur sa proposition, s'il y persiste. 27 fructidor an III.

JEAN DEBRY.

ce qui dépend d'elle pour rendre plus redoutables les moyens militaires de la Turquie.

Cette puissance a des milices nombreuses et braves, mais fort ignorantes sur les principes de l'art de la guerre.

La formation et le service de l'artillerie, qui influe si puissamment dans notre tactique moderne sur le gain des batailles, et presque exclusivement sur la prise et la défense des places fortes, est encore dans son enfance en Turquie.

La Porte, qui l'a senti, a plusieurs fois demandé des officiers d'artillerie et du génie; nous y en avons effectivement quelques-uns dans ce moment-ci; mais ils ne sont ni assez nombreux ni assez instruits pour produire un résultat de quelque conséquence.

Le général Buonaparte, qui a acquis quelque réputation en commandant l'artillerie de nos armées en différentes circonstances et spécialement au siège de Toulon, s'offre pour passer en Turquie avec une mission du Gouvernement; il mènera avec lui six ou sept officiers, dont chacun aura une connaissance particulière des sciences relatives à l'art de la guerre.

S'il peut, dans cette nouvelle carrière, rendre les armées turques plus redoutables, et perfectionner la défense des places fortes de cet empire, il croira avoir rendu un service signalé à la patrie et avoir, à son retour, bien mérité d'elle.

BUONAPARTE.

Archives de l'Empire.

## 62. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 13 fructidor an III (30 août 1795).

J'ignore ce qu'est devenu Antoine Rossi; on m'assure qu'il vit près d'Avallon, en Bourgogne. La paix avec l'Empire se traite. La Vendée a toujours des forces; on prétend que les Anglais veulent tenter un nouveau débarquement.

Je voudrais avoir mon portefeuille avec tous mes papiers. Donne-moi des nouvelles de la situation politique de la Corse.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 63. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 15 fructidor an III (1<sup>er</sup> septembre 1795).

Tu as désiré avoir des lettres pour Villard de la part de son père; je te les envoie.



Chiappe doit aller à l'armée des Alpes ; Ritter et Mayre restent à celle d'Italie.

Il y a ici, comme partout, un peu de mouvement dans les têtes, à cause du renouvellement de la Convention ; les royalistes s'agitent — nous verrons comme cela tournera.

Demain est l'adjudication de la terre que je veux l'acheter.

Schérer passe à l'armée d'Italie, Kellermann à celle des Alpes, Canclaux à celle des côtes de la Méditerranée ; c'est un camp que l'on forme pour surveiller les mouvements des malintentionnés du Midi. Hoche passe à la Vendée, Moncey aux côtes de Brest.

Je continue auprès du Comité de salut public. J'attends tes lettres pour me décider.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

#### 64. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 19 fructidor an III (5 septembre 1795).

Le Comité a pensé qu'il était impossible que je sortisse de France tant que durera la guerre. Je vais être rétabli dans l'artillerie, et probablement je continuerai à rester au Comité.

Après-demain ont lieu ici les élections et les assemblées primaires. La paix avec Hesse-Cassel est ratifiée.

Les biens nationaux et des émigrés ne sont pas chers ; mais les patrimoniaux sont à des prix fous.

Si je reste ici, il ne serait pas impossible que la folie de me marier ne me prit. Je voudrais à cet effet un petit mot de ta part là-dessus ; il serait peut-être bon d'en parler au frère d'Eugénie ; fais-moi savoir le résultat, et tout est dit.

Chauvet, qui va à Nice dans dix jours, te porte les livres que tu as demandés.

Le célèbre évêque d'Autun et le général Montesquiou ont la permission de rentrer, et sont effacés de la liste des émigrés.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

#### 65. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 20 fructidor an III (6 septembre 1795).

Le consulat de Chio est vacant ; mais tu m'as dit que tu ne voulais pas d'une île. J'espère quelque chose de mieux en Italie.

On a décidé hier que tout homme qui aurait soutenu le siège de

Toulon ou exercé des emplois sous le roi était réputé émigré. Fréron et Tallien ont parlé avec la plus grande force. C'est aujourd'hui que se réunissent les assemblées primaires de Paris; il y a beaucoup de placards pour et contre, mais l'on espère que l'on sera sage. Il n'y a pas de doute pour la Constitution, qui sera unanimement acceptée : le seul doute est pour le décret qui ordonne que les deux tiers de la Convention resteront en place.

Je continuerai à rester à Paris, spécialement pour ton affaire.

Tu ne dois avoir, quelque chose qui arrive, rien à craindre pour moi; j'ai pour amis tous les gens de bien de quelque parti et opinion qu'ils soient. Mariette est extrêmement zélé pour moi : tu connais son opinion. Doucet, je suis très-lié avec lui; tu connais mes autres amis d'une opinion opposée.

Continue à m'écrire exactement; parle-moi de ce que tu veux faire. Vois à arranger mon affaire de manière que mon absence n'empêche pas une chose que je désire.

J'écris à ta femme. Je suis très-content de Louis; il répond à mon espérance et à l'attente que j'avais conçue de lui. C'est un bon sujet; mais aussi c'est de ma façon : chaleur, esprit, santé, talent, commerce exact, bonté, il réunit tout. Tu le sais, mon ami, je ne vis que par le plaisir que je fais aux miens. Si mes espérances sont secondées par ce bonheur qui ne m'abandonne jamais dans mes entreprises, je pourrai vous rendre heureux et remplir vos désirs. Ce que tu me dis de Félicien est bien flatteur : qu'il aille en Corse, qu'il s'en retourne avec son argent. Je lui ferai avoir une belle place aux environs de Paris, où il vivra très-bien et pourra rendre sa femme heureuse.

Je sens vivement la privation de Louis; il m'était d'un grand secours : pas d'homme plus actif, plus adroit, plus insinuant. Il faisait à Paris ce qu'il voulait; s'il eût été ici, l'affaire de la pépinière serait finie, ainsi que celle de Milleli. Depuis que je n'ai plus Louis, je ne peux vaquer qu'aux affaires principales. Écris-lui, et dis-lui que tu attends le premier dessin qu'il doit envoyer pour constater ses progrès, et que tu ne doutes pas qu'il ne tienne sa promesse d'écrire aussi bien que Junot avant la fin du mois.

J'aurai demain trois chevaux : ce qui me permettra de courir un peu en cabriolet et de pouvoir faire toutes mes affaires.

Adieu, mon bon ami; amuse-toi, tout va bien; sois gai; pense à mon affaire, car j'ai la folie d'avoir une maison. Puisque tu n'y es pas et que tu veux rester à l'étranger, il faut bien que l'affaire d'Eugénie se finisse ou se rompe. J'attends ta réponse avec impatience. Tu peux rester à Gênes tant que tu voudras; ton motif est simple, c'est de

tirer de Corse le peu d'épingles qui nous restent. Salut de ma part à Felicino.

*Mémoires du roi Joseph.*

---

### 66. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 22 fructidor an III (8 septembre 1795).

J'ai écrit hier à ta femme, mon ami; elle aura reçu ma lettre. Les assemblées primaires seront réunies dans trois jours. L'armée de Sambre-et-Meuse et celle du Nord ont accepté la Constitution; plusieurs communes environnantes de Paris ont aussi accepté. Quelques sections de Paris sont agitées par l'esprit insurrectionnel; ce sont quelques aristocrates qui voudraient profiter de l'état d'affaiblissement où l'on a tenu les patriotes pour les expulser et arborer la contre-révolution; mais les vrais patriotes, la Convention en masse, les armées sont là pour défendre la patrie et la liberté: cela n'aura aucune suite.

Je t'envoie un journal où il y a des faits relatifs à Toulon. Tout va bien ici; l'on est tranquille; le petit mouvement qui existe dans les têtes ne fait pas une grande sensation.

Je ne vois dans l'avenir que des sujets agréables, et, en serait-il autrement, il faudrait encore vivre du présent: l'avenir est à mépriser pour l'homme qui a du courage.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

---

### 67. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 25 fructidor an III (11 septembre 1795).

Tu recevras ci-joint une lettre du général Rossi, qui s'est retiré dans le Morvan, en Bourgogne, où il attend la paix qui le ramènera en Corse.

Les assemblées primaires de Paris n'ont pas voulu accepter le décret qui n'a donné faculté aux électeurs de nommer qu'un tiers de la législature; elles ont accepté la Constitution. La section des Quinze-Vingts, faisant partie du faubourg Saint-Antoine, accepte et s'est ralliée autour de la Convention; les armées en font de même, la ville de Rouen et plus de mille communes: l'on attend aujourd'hui des nouvelles du reste de la France. Il y a quelque fermentation à Paris dans les sections; mais il paraît que leur coup est manqué.

L'armée de Sambre-et-Meuse a passé le Rhin et s'est emparée du

duché de Berg, de la ville et de la citadelle de Dusseldorf. Cette opération, qui était méditée depuis deux mois, a eu le plus grand succès et n'est pas des moins brillantes de la guerre; elle aura une influence immédiate sur la paix avec les Cercles.

Je pense que tu ne peux pas venir que le passage de Gênes à Marseille ne soit libre; alors le nouveau gouvernement sera en fonctions. Volney est parti, il y a un mois, pour l'Amérique. Gentili est ici, qui réclame une retraite. Sébastiani, qui est capitaine de dragons, part bientôt pour son régiment, qui est à l'armée d'Italie.

L'on attend avec impatience des nouvelles de l'armée d'Italie: l'on sent très-bien qu'il importe à notre commerce et à nos subsistances que le cabotage soit promptement ouvert avec Gênes.

Adieu, mon ami.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

68. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 26 fructidor an III (12 septembre 1795).

Comme je pense que l'on ne manque pas de faire courir à Gênes des bruits faux sur ce qui se passe ici, je t'écris tous les jours.

La Constitution est acceptée par tout le monde; le décret du 5, sur la conservation des deux tiers des membres de la Convention, est accepté par la majorité des assemblées primaires de la République. A Paris, sur quarante-huit sections, il n'y a encore eu que celle des Quinze-Vingts qui ait accepté le décret. Les armées acceptent tout, la Constitution et le décret. Ainsi, tout va très-bien, et ce choc, qui eût pu être fatal à la liberté, assure pour longtemps la République. La tranquillité n'a pas été troublée ici un seul instant. Le passage du Rhin par nos troupes accélérera la paix avec les Cercles de l'Empire. Nous attendons avec quelque impatience que l'armée d'Italie reprenne sa supériorité.

Le gouvernement va incessamment être organisé; un jour sercin se lève sur les destins de la France. Il y a une assemblée primaire qui a demandé un roi; cela a fait rire.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

69. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 29 fructidor an III (15 septembre 1795).

La majorité de la République a déjà accepté la Constitution et le décret sur le renouvellement.

Des sections de Paris continuent à être en fermentation ; cependant la chose publique paraît sauvée. Notre armée de la Vendée est très-considérable.

Je viens de lire, dans un rapport imprimé que Cambon a fait sur les affaires du Midi, la phrase suivante : « Nous étions dans ces « imminents dangers, lorsque le vertueux et brave général d'artillerie Buonaparte se mit à la tête de cinquante grenadiers et nous « ouvrit le passage. »

Il est probable que, sous un mois, le gouvernement sera organisé ; alors on sera nécessairement plus tranquille. Si la paix se conclut, ce pays prospérera plus que jamais ; les esprits ont une activité et un mouvement qui seront très-favorables au commerce.

Je reçois ta lettre du 12 ; il n'y a rien de nouveau. Lyon, Bordeaux et la majorité de la République ont accepté. Avant un mois, la Constitution sera exécutée.

Nous ne savons pas encore si Marseille a accepté ; nous aurons des nouvelles aujourd'hui.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

#### 70. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 1<sup>er</sup> vendémiaire an IV (23 septembre 1795).

Je viens de recevoir ta lettre du 19 fructidor avec une incluse pour Muiron. Nous attendons la conclusion des affaires de Corse avec quelque intérêt ; ici tout est tranquille.

La Convention a la majorité pour les deux tiers. Avant un mois il n'y aura aucun choc ; la Constitution sera établie.

L'armée du Rhin continue à faire des progrès ; elle fera conclure la paix avec les Cercles bientôt. Nous attendons avant peu des nouvelles satisfaisantes de l'armée d'Italie.

La Vendée est toujours dans le même état ; la paix est bien nécessaire à la République.

L'on disait hier qu'il y avait quelque mouvement à Marseille ; la loi sur les émigrés n'y aura pas satisfait beaucoup de monde.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

#### 71. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 5 vendémiaire an IV (27 septembre 1795).

Je reçois ta lettre du 24 fructidor.

Il est question, plus que jamais, de mon voyage ; cela serait même

décidé, s'il n'y avait pas tant de fermentation ici ; mais il y a dans ce moment quelque bouillonnement et des germes très-incendiaries ; cela finira sous peu de jours.

J'ai reçu les pièces de M. de Villeneuve ; il ne peut pas espérer davantage que d'être capitaine ; ce ne sera qu'avec beaucoup de faveur que je le ferai comprendre pour cette mission en cette qualité ; mais le principal est de servir et d'être utile.

Tu dois avoir reçu , il y a dix jours , une lettre de Rossi , pour sa mère. Lucien est en route pour venir ici ; si j'y suis encore , je verrai à lui être utile.

Il y a beaucoup de chaleur dans les têtes ; le moment paraît critique ; mais le génie de la liberté n'abandonne jamais ses défenseurs. Toutes nos armées triomphent.

La commission de la marine a donné ordre à l'agent maritime de faire toucher au consul ses appointements et de le placer.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 72. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 14 vendémiaire an IV, 2 heures du matin (6 octobre 1795).

Enfin, tout est terminé ; mon premier mouvement est de penser à te donner de mes nouvelles.

Les royalistes, formés en sections, devenaient tous les jours plus fiers. La Convention a ordonné de désarmer la section Lepelletier, elle a repoussé les troupes. Menou, qui commandait, était, disait-on, traître ; il a été sur l'heure destitué. La Convention a nommé Barras pour commander la force armée ; les comités m'ont nommé pour la commander en second. Nous avons disposé nos troupes ; les ennemis sont venus nous attaquer aux Tuileries ; nous leur avons tué beaucoup de monde ; ils nous ont tué trente hommes et blessé soixante. Nous avons désarmé les sections et tout est calme. Comme à mon ordinaire, je ne suis nullement blessé.

Le général de brigade,  
BUONAPARTE.

*P. S.* Le bonheur est pour moi ; ma cour à Eugénie et à Julie.

*Mémoires du roi Joseph.*

## 73. — RAPPORT DU GÉNÉRAL BUONAPARTE.

SUR LA JOURNÉE DU 13 VENDÉMAIRE.

Présumé du 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795).

Le 13, à cinq heures du matin, le représentant du peuple Bar-



ras fut nommé commandant en chef de l'armée de l'intérieur ; le général Buonaparte fut nommé pour commander en second.

L'artillerie de position était encore au camp des Sablons, gardée seulement par 150 hommes ; le reste était à Marly avec 200 hommes. Le dépôt de Meudon était sans aucune garde. Il n'y avait aux Feuillants que quelques pièces de 4 sans canonniers, et seulement 80 mille cartouches. Les magasins des vivres étaient disséminés dans Paris. Dans plusieurs sections l'on battait la générale. Celle du Théâtre-Français avait des avant-postes jusqu'au Pont-Neuf, qu'elle avait barricadé.

Le général Barras ordonna à l'artillerie de se porter, sur-le-champ, du camp des Sablons aux Tuileries, fit chercher des canonniers dans les bataillons de 89 et dans la gendarmerie, et les plaça aux pièces, envoya à Meudon 200 hommes de la légion de police qu'il tira de Versailles, 50 cavaliers des quatre armes et 2 compagnies de vétérans, ordonna l'évacuation des effets qui étaient à Marly sur Meudon, fit venir des cartouches, et fit établir un atelier pour en faire à Meudon, assura la subsistance de l'armée et de la Convention pour plusieurs jours, indépendamment des magasins qui étaient dans les sections.

Cependant il arrivait de tout côté des rapports que les sections se réunissaient en armes et formaient leurs colonnes. Il disposa ses troupes pour défendre la Convention, et prépara son artillerie pour punir les rebelles.

Il plaça du canon aux Feuillants pour battre la rue Honoré ; il mit des pièces de 8 à tous les débouchés, et, en cas de malheur, il plaça des pièces de réserve pour faire un feu de flanc sur la colonne qui aurait forcé un débouché. Il laissa dans le Carrousel 2 obusiers et 2 pièces de 8, pour pouvoir foudroyer les maisons d'où l'on tirerait sur la Convention.

A quatre heures, les colonnes des rebelles débouchèrent par toutes les rues pour se former. Il eût dû profiter de cet instant si critique, même pour les troupes les mieux aguerries, pour les foudroyer ; mais le sang qui devait couler était français ; mais il fallait laisser ces malheureux, convertis déjà du crime de la révolte, se souiller encore de celui de fratricide : aux révoltés devait appartenir l'honneur des premiers coups.

A quatre heures trois quarts les rebelles, se trouvant formés, commencèrent l'attaque de tous les côtés ; ils furent partout mis en déroute. Le sang français coula ; le crime comme la honte de cette terrible journée tomba sur les sectionnaires.

Parmi les morts, l'on reconnut partout des émigrés, des prêtres et des nobles ; parmi ceux qui furent faits prisonniers l'on trouva que la plupart étaient des chouans de Charrette.

Cependant les sections ne se tenaient pas pour battues. Elles s'étaient réfugiées dans l'église Saint-Roch, dans le théâtre de la République et le Palais-Égalité, et partout on les entendait faire susciter les habitants aux armes. Pour épargner le sang qui eût coulé le lendemain, il fallait ne pas leur donner le temps de se reconnaître, et les poursuivre avec vivacité.

Le général ordonna au général Montelaisy, qui était à la place de la Révolution avec une réserve, de former une colonne qui, ayant 2 pièces de 12, se porterait par les boulevards pour tourner la place Vendôme, opérer sa jonction avec le piquet qui était à l'état-major, et réunir la division en bataille.

Le général Brune, avec 2 obusiers, déboucha par les rues Saint-Nicaise et Rohan.

Le général Cartaux envoya 200 hommes et 1 pièce de 4 de sa division par la rue Saint-Thomas-du-Louvre, pour déboucher dans la place du Palais-Égalité.

Le général Brune, qui avait eu un cheval tué sous lui, se porta aux Feuillants. Ces colonnes se mirent en mouvement. Saint-Roch, le théâtre de la République furent forcés ; les rebelles les évacuèrent. Les rebelles se retirèrent alors dans le haut de la rue de la Loi<sup>1</sup> et se barricadèrent de tout côté. L'on envoya des patrouilles et l'on tira pendant la nuit plusieurs coups de canon pour s'y opposer, ce qui effectivement réussit.

A la pointe du jour, le général apprit que des individus de la commune de Saint-Germain, avec 2 pièces de canon, étaient en marche pour secourir les rebelles, et envoya un détachement de dragons qui leur enleva les pièces et les ramena aux Tuileries.

Cependant les sectionnaires expirants faisaient encore contenance ; ils avaient barricadé les issues de la section Lepelletier, et placé des canons aux principales rues.

A neuf heures, le général Berruyer se rangea en bataille avec sa division dans la place Vendôme. Il se porta avec 2 pièces de 8 à la rue des Vieux-Augustins, et il les braqua sur le chef-lieu de la section Lepelletier.

Le général Vachot, avec un corps de tirailleurs, se porta sur la droite, prêt à se porter à la place Victoire.

<sup>1</sup> Rue Richelieu.

Le général Brune se porta au Perron, et plaça 2 obusiers au bout de la rue Vivienne.

Le général Duvignau, avec la colonne du centre et 2 pièces de 12, se porta aux rues Richelieu et Montmartre. Mais le courage avait manqué aux sectionnaires avec la crainte de voir leur retraite coupée; ils évacuent le poste et oublient, à la vue de nos soldats, l'honneur des chevaliers français qu'ils avaient à soutenir.

La section de Brutus donnait encore quelque inquiétude; la femme d'un représentant y avait été arrêtée. L'on ordonna au général Duvignau de longer le boulevard jusqu'à la rue Poissonnière. Le général Berruyer vint se ranger à la place Victoire.

Le général Brune alla occuper le Pont-au-Change; l'on ferma la section Brutus et l'on se porta sur les places de Grève, d'où l'on fouilla l'île Saint-Louis, du Théâtre-Français, du Panthéon. Partout les patriotes avaient repris courage; partout le progrès de la guerre civile avait disparu; partout le peuple convenait de leur folie et de son égarement.

Le lendemain, l'on désarma les deux sections de Lepelletier et du Théâtre-Français, et les chasseurs et les grenadiers de la garde nationale<sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre

#### 74. — A JOSEPH BUONAPARTE.

Paris, 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795).

Tu auras appris par les feuilles publiques tout ce qui me concerne. J'ai été nommé, par décret, général en second de l'armée de l'intérieur; Barras a été nommé commandant en chef. Nous avons vaincu, et tout est oublié.

J'ai fait nommer Chauvet commissaire ordonnateur en chef. Lucien accompagne Fréron, qui part ce soir pour Marseille.

La lettre de recommandation pour l'ambassade d'Espagne sera expédiée demain.

Après l'orage, je ferai placer Villeneuve en France chef de bataillon du génie. Ramolino est nommé inspecteur des charrois. Je ne puis faire plus que je ne fais pour tous.

Adieu, mon ami; je n'oublierai rien de ce qui peut t'être utile et contribuer au bonheur de ta vie.

BUONAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

<sup>1</sup> Ce rapport est tout entier de la main du général Buonaparte.

## 75. — NOTE

SUR LA DIRECTION QUE L'ON DOIT DONNER A L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, présumée du 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795).

L'on a commis une faute essentielle en ne forçant pas le camp retranché de Ceva tandis que les Autrichiens battus étaient acculés au delà d'Acqui. Toute notre armée se trouvait disponible pour cette attaque. Le succès ne pouvait pas être douteux, puisque nous aurions, avec trente mille hommes, attaqué seize à vingt mille Piémontais.

Pourquoi la division du général Serrurier, qui s'est trouvée le 3 à Garesio et à San-Gioanni, c'est-à-dire à moins de quatre heures de Ceva, et la division du général Masséna, qui a été jusqu'à Cairo, à peu près à la même distance, n'ont-elles pas profité de leur victoire? L'on ne pouvait pas cependant ignorer que la prise de Ceva, mettant à notre disposition une partie du Piémont, procurait à l'armée des souliers, des vêtements, des subsistances et des moyens de charrois. La prise de Ceva seule peut procurer à l'armée des cantonnements sains, et terminer ce jeu de barres perpétuel que nous faisons depuis plusieurs années sur les pitons des Alpes et de l'Apennin.

La prise de Ceva, la réunion de notre armée autour de cette place forte, sont d'une telle considération qu'elles peuvent déterminer la cour de Turin à la paix, et diminuer considérablement les dépenses énormes que coûte au trésor public l'armée d'Italie.

Les Autrichiens, en se repliant sur Alexandrie, ont abandonné les Piémontais à eux-mêmes. Ils doivent s'être ravisés; s'ils ne l'avaient pas fait, l'on devrait sans délai marcher à Ceva par Millesimo, Montezemolo et par San-Gioanni dans le temps qu'une division se jetterait au delà de Batiffollo. Maître du camp retranché, l'on doit faire marcher l'artillerie de siège et se servir des voitures qui sont en abondance dans les environs de Ceva pour transporter les fers coulés.

Ceva à nous, nos armées s'y réunissent; nous nous trouvons maîtres d'une partie du Piémont, menaçant Coni, Turin et Alexandrie.

La division qui garde le col de Tende, Briga et le centre investira Coni, ou du moins se portera à Borgo<sup>1</sup> pour surveiller les mouvements de la garnison de Coni.

L'armée tout entière, renforcée de ce qu'elle attend des Pyrénées, se porterait sur Turin dans février; une division de l'armée des Alpes, de 4 à 5,000 hommes, passerait par le mont Genève et viendrait renforcer l'armée sous Turin. Les neiges qui obstruent les cols des

<sup>1</sup> Borgo-San-Dalmazzo.

Alpes ne s'opposent pas au passage d'une colonne lorsqu'elle est sûre de trouver des amis et des secours de l'autre côté des monts.

BUNAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

76. — A JOSEPH BUNAPARTE.

Paris, 28 vendémiaire an IV (20 octobre 1795).

Je reçois ta lettre du 10 vendémiaire; je vais envoyer consulter pour ton affaire et les intérêts de ta femme.

Je suis général de division dans l'arme de l'artillerie, commandant en second l'armée de l'intérieur; Barras commande en chef.

Tout est tranquille ici. L'on attend la formation du pouvoir exécutif et le renouvellement de la Convention. Barras, Chénier, Sieyès sont nommés dans plusieurs départements.

Les assignats continuent de perdre; l'on espère qu'après la formation du gouvernement l'on prendra des mesures. Je crois qu'on ne doit pas en garder beaucoup chez soi.

Je suis excessivement occupé. Fréron, qui est à Marseille, aidera Lucien. Louis est à Châlons. Le mari de madame Permon est mort.

Un citoyen Billon, que l'on m'assure être de ta connaissance, demande Paulette; ce citoyen n'a pas de fortune; j'ai écrit à maman qu'il ne fallait pas y penser; je prendrai aujourd'hui des renseignements plus amples.

BUNAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

---

77. — A JOSEPH BUNAPARTE.

Paris, 10 brumaire an IV (1<sup>er</sup> novembre 1795).

Il y a déjà huit jours que je suis nommé général en chef de l'armée de l'intérieur.

Le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens sont réunis; le premier a déjà formé sa liste pour le Directoire exécutif; il paraît que les cinq membres seront: Sieyès, Rewbel, Barras, Le Tourneur (de la Manche), Cambacérès et La Revellière-Lépeaux; l'un de ces six membres n'en sera pas.

Ma santé est bonne, quoique je mène une vie très-occupée.

BUNAPARTE.

*Mémoires du roi Joseph.*

---

## 78. — DISPOSITIONS DE LA FORCE ARMÉE

POUR SON SERVICE A PARIS.

Quartier général, Paris, 19 brumaire an IV (10 novembre 1795).

La force armée qui est à Paris a pour but,

1<sup>o</sup> De maintenir la police et de faire le service des tribunaux :

2<sup>o</sup> De garder le Corps législatif, le Directoire exécutif, et de se trouver toujours dans le cas de dissiper les rassemblements.

La garde nationale de Paris, la légion de police et les compagnies de vétérans sont spécialement chargées, sous la direction du commandant temporaire de la place, du premier service.

La garde nationale de Paris fournit à cet effet un corps de garde de trente hommes par section, ce qui fait. . . . . 1,440 hommes.

Cinquante-trois corps de garde aux barrières, de différentes forces, ce qui fait. . . . . 480

Cinquante-trois postes aux marchés, aux quais et établissements publics, en tout. . . . . 840

Total du service journalier de la garde nationale de Paris. . . . . 2,760

Chaque corps de garde fait des patrouilles dans son arrondissement, et chaque corps de garde placé au chef-lieu de la section donne main-forte aux habitants de la section.

La légion de police, logée aux casernes des ci-devant gardes françaises, rue de Babylone, rue de l'Oursine, rue Mouffetard, rue Popincourt, rue Verte, fournit tous les jours des gardes, 1<sup>o</sup> aux neuf maisons d'arrêt; 2<sup>o</sup> à la trésorerie nationale; 3<sup>o</sup> à onze établissements publics; 4<sup>o</sup> à six casernes; en tout 550 hommes et 100 hommes de réserve au Luxembourg.

Les vétérans invalides fournissent tous les jours, à différents édifices nationaux, 160 hommes.<sup>9</sup>

La garde du Corps législatif et du Directoire exécutif est confiée :

Au bataillon des grenadiers de la Convention ;

Aux piquets servant de garde provisoire au Directoire exécutif ;

Aux vétérans de la Convention ;

A six bataillons cantonnés à l'École militaire et à deux régiments de cavalerie.

Ces forces réunies doivent toujours offrir présents sous les armes 4,200 hommes,



qui fournissent d'infanterie, au Luxembourg. . .	100 hommes.
Aux Tuileries.. . . . .	500
A l'École militaire et au quartier général. . .	150
De piquet à l'École militaire, prêts à marcher au premier ordre. . . . .	500
	<hr/>
Total du service de l'infanterie. . . . .	1,250

L'artillerie a, au Conseil des Anciens. . . . .	2 pièces de 4
au Conseil des Cinq-Cents. . . . .	2 <i>id.</i>
au Petit-Luxembourg. . . . .	2 <i>id.</i>
à l'École militaire, en batterie. . . . .	4 <i>id.</i>
	<hr/>
	10

Il y a une réserve au Champ-de-Mars composée de 6 obusiers.

de 4 pièces de 12

de 6 *id.* de 8

de 4 *id.* de 4

---

20 bouches à feu,

indépendamment des pièces des bataillons.

La cavalerie fournit tous les jours un piquet de quarante hommes aux Tuileries, ci. . . . .	40 hommes.
au Luxembourg.. . . . .	25
à l'École militaire.. . . . .	25
	<hr/>
	90

Il y a tous les jours soixante hommes de cavalerie de piquet, qui, à neuf heures du soir, se divisent en douze patrouilles de cinq hommes chacune, et restent jusqu'au jour, en faisant de fréquentes patrouilles, au corps de garde central de chaque municipalité.

Les jours de fête l'on ordonne des patrouilles extraordinaires prises sur les piquets de réserve.

En cas d'alarme par raison de feu ou de tocsin, les troupes doivent se rendre à leurs casernes, et les réserves doivent envoyer des patrouilles pour maintenir le bon ordre, ou reconnaître les raisons des rassemblements qui pourraient exister.

Nous avons :

2 demi-brigades cantonnées à Sceaux.

1 demi-brigade cantonnée.. à Bellevue.

3 bataillons cantonnés. . . à Saint-Cloud.

1 demi-brigade cantonnée.. à Courbevoie.

1 bataillon cantonné. . . à Rueil.

Les bataillons cantonnés à l'École militaire changent tous les dix jours avec ceux-ci.

Il y a deux régiments de cavalerie à Versailles, qui changent tous les dix jours avec ceux qui sont à Paris.

Nous avons une réserve à Saint-Cloud composée de

4	pièces de 16
4	<i>id.</i> de 12
6	<i>id.</i> de 8
6	<i>id.</i> de 4
6	obusiers.

Cette réserve n'est pas encore complète, mais sera en règle sous peu de jours.

En cas de générale, le bataillon de la légion de police caserné à la rue Verte se rendra aux Tuileries, en envoyant cent cinquante hommes à la trésorerie.

Celui qui est à la rue de Babylone se rendra au Luxembourg; celui qui est aux rues de l'Oursine et Mouffetard se rendra au Luxembourg.

Celui qui est à la rue Popincourt se rendra, en suivant les boulevards, à la place de la Révolution et de là aux Tuileries

Le parc d'artillerie de réserve qui est à l'École militaire se tient prêt à marcher, les troupes prennent les armes; 300 hommes de piquet se rendent aux Tuileries, 200 au Luxembourg; chacun de ces détachements a avec lui deux pièces de 4.

Les grenadiers de la Convention se portent au Corps législatif, la garde provisoire du Directoire exécutif se place au Luxembourg, deux bataillons se rendent aux Tuileries, deux autres se rendent au Luxembourg avec chacun un obusier et un caisson seulement par pièce, et une pièce de 8 et un caisson.

Toutes les troupes qui sont à Sceaux se mettent sur-le-champ en marche pour se rendre au Luxembourg, hormis les quartiers-mâtres, les caporaux-fourriers, et un piquet de garde de cent hommes qui se rendra à l'École militaire.

Les troupes qui sont à Bellevue laissent un bataillon pour garder Meudon et le pont de Sèvres, et se rendent à Issy, où elles attendent de nouveaux ordres. Les quartiers-mâtres et les caporaux-fourriers, avec un piquet de cent hommes, se rendent de suite à l'École militaire.

Les troupes cantonnées à Saint-Cloud s'emparent du pont de Saint-Cloud, où il reste un bataillon en attendant de nouveaux ordres; le restant se rend aux Tuileries avec quatre obusiers, quatre pièces de 8, ayant un caisson par pièce, en suivant la crête des hauteurs. La com-

pagnie d'artillerie à cheval se rend avec ses pièces au camp de Clamart, où elle attend la cavalerie qui est à Versailles.

Les troupes cantonnées à Courbevoie et à Rueil s'emparent du pont de Neuilly, se portent à la porte Maillot, protègent le passage des troupes qui sont parties de Saint-Cloud, envoient un détachement de cent hommes à l'École militaire avec les quartiers-mâtres et caporaux-fourriers, et attendent de nouveaux ordres dans cette position.

Les troupes qui se trouveraient à Vincennes se rendront à la barrière de la Déchéance<sup>1</sup>, où elles attendront de nouveaux ordres.

Les troupes qui sont à Franciade<sup>2</sup> s'approcheront de la Chapelle, à l'intersection du chemin qui conduit à la butte Montmartre, et enverront des patrouilles sur cette hauteur.

Les deux régiments de cavalerie qui sont cantonnés à Versailles se rendent à la position du camp de Clamart, et envoient une patrouille de cinquante hommes à l'École militaire.

La cavalerie cantonnée à l'École militaire enverra une patrouille de cent hommes au Luxembourg.

La cavalerie qui est au quai d'Orsay se portera aux Tuileries.

Toutes les troupes qui arriveront aux Tuileries feront prévenir l'officier commandant, qui se tiendra, maison de Noailles, au bureau de l'adjudant général de service.

Toutes les troupes qui arriveront au Luxembourg s'adresseront à l'adjudant général commandant au Luxembourg, dans un des salons du Directoire exécutif.

Tous les officiers généraux, commissaires ordonnateurs, agents détachés à l'armée, hormis les garde-magasins, se rendront à l'École militaire.

Tous les avis, rapports, seront envoyés à l'École militaire, où le général en chef est censé se trouver, au logement de l'adjudant général de service, qui les lui fera passer.

Le commandant des Tuileries aura soin qu'il n'y ait point de rassemblements dans la rue Saint-Honoré, au Carrousel, au quai du Louvre, à la place de la Révolution<sup>3</sup>, sur le pont de la Révolution, aux quais, à la rue Saint-Florentin, etc.

Le commandant du Luxembourg aura soin qu'il n'y ait point de rassemblements dans la rue Vaugirard, dans celles de Tournon, et dans les places et rues environnant le Luxembourg.

Le commandant à l'École militaire aura soin qu'il n'y ait aucun rassemblement au Champ-de-Mars, dans les allées qui communiquent

<sup>1</sup> La barrière du Trône. — <sup>2</sup> Saint-Denis. — <sup>3</sup> La place de la Concorde.

aux Invalides, dans la place Bourbon, au pont de la Révolution, et sur les boulevards jusqu'à la rue Vaugirard.

Si des rassemblements persistaient et résistaient, si les patrouilles fréquentes de cavalerie et d'infanterie étaient insuffisantes pour les dissiper, les commandants de ces trois postes sont autorisés à les dissiper par la force, surtout dès l'instant que la générale aurait battu.

Les commandants des Tuileries et du Luxembourg distribueront leurs pièces et leurs hommes conformément à l'instruction particulière qu'ils auront du général en chef, et se conformeront à la circonstance.

Les ambulances se tiennent prêtes à marcher : l'on chargera plusieurs voitures de barils d'eau-de-vie.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 79. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION MICAS.

Quartier général, Paris, 22 brumaire an IV, 9 heures du soir (13 novembre 1795).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, vous rendre demain à Vincennes ; vous inspecterez les six compagnies de vétérans, les différentes divisions de gendarmerie et le dépôt devant servir à la formation du cinquième bataillon de la légion de police.

Vous inspecterez le donjon, qui doit servir à contenir les poudres.

Vous vous transporterez à la fabrique de poudre des Minimes ; vous veillerez à ce que les ordres que j'ai donnés, pour que les poudres qui sont dans ces magasins soient transférées à Vincennes, soient exécutés.

Vous donnerez tous les ordres que vous croirez utiles au bien du service.

BUONAPARTE.

Communiquée par la famille Micas.

---

### 80. — AU MINISTRE DES FINANCES.

Quartier général, Paris, 28 frimaire an IV (19 décembre 1795).

La trésorerie, Citoyen Ministre, devait avoir soldé vingt-cinq millions pour les fourrages de l'armée depuis le 25. Voilà cependant trois jours ; elle continue toujours dans son système de faire manquer l'armée de l'intérieur. Je vous prie, Citoyen Ministre, s'il est vrai que par un système de malveillance l'on cherche à faire manquer cette armée, de pousser si vivement les agents de la trésorerie qu'ils soient enfin obligés de se démasquer.

Il est indispensable que l'on ne tarde pas plus longtemps à effec-

tuer ce paiement ; autrement nous serions obligés , pour ne pas laisser manquer le service, à prendre chez le fermier.

Vous sentez combien cette mesure serait dangereuse.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 81. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Paris, 11 nivôse an IV (1<sup>er</sup> janvier 1796), 2 heures après midi.

J'ai ordonné au 3<sup>e</sup> bataillon de la 49<sup>e</sup> demi-brigade de séjourner quelques jours à Provins par plusieurs raisons :

1<sup>o</sup> Pour avoir le temps de faire rejoindre les différents détachements qui sont dans le département de l'Eure à la poursuite des chouans ;

2<sup>o</sup> Pour donner le temps aux officiers de faire rejoindre plus de la moitié des soldats qui ont, pendant la route, déserté leurs drapeaux pour se rendre chez eux dans les villages par où ils ont passé. Si le fond de ce bataillon eût continué sa route, arrivé à Luxembourg il eût été plus difficile de faire rejoindre les déserteurs ;

3<sup>o</sup> Pour dégager un convoi de farine, à la prompte arrivée duquel le ministre de l'intérieur attachait beaucoup d'importance. Je vous ai prévenu des circonstances qui m'obligeaient, en exécution de l'esprit de votre ordre, à faire arrêter ce bataillon à Provins. Je crois qu'il est nécessaire de retarder encore de plusieurs jours le départ de ce bataillon.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 82. — AU CITOYEN CHÉNIER, ADJUDANT GÉNÉRAL.

Quartier général, Paris, 14 nivôse an IV (4 janvier 1796).

Vous vous rendez demain à dix heures à l'École militaire ; vous y verrez le général Chaumont ou l'adjudant général faisant les fonctions de chef de l'état-major ; vous visiterez ensemble le pavillon dit du Gouvernement, qui était destiné pour loger l'état-major général ; vous verrez s'il n'y aurait pas moyen d'y loger la 29<sup>e</sup> demi-brigade avec des paillasses ; vous désignerez les logements que pourraient occuper les autres bataillons de ce cantonnement, en les mettant à leur aise et en les logeant sur des paillasses.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. de Chénier, fils de l'adjudant général.

---

## 83. — NOTE SUR L'ARMÉE D'ITALIE.

Paris, 29 nivôse an IV (19 janvier 1796).

Si l'armée d'Italie laisse passer le mois de février sans rien faire, comme elle a laissé passer le mois de janvier, la campagne d'Italie est entièrement manquée. Il faut bien se convaincre que l'on n'obtiendra de grands succès en Italie que pendant l'hiver.

Si l'on suppose que l'armée d'Italie se mette en mouvement le plus tôt possible, elle peut marcher sur Ceva, y forcer le camp retranché avant que les Autrichiens, qui sont à Acqui, ne soient joints aux Piémontais.

Si, à la vue des préparatifs que feraient les Français, les Autrichiens, longeant derrière le Tanaro, venaient se réunir avec les Piémontais, il faut que notre armée fasse deux marches sur Acqui, c'est-à-dire aille à Cairo et à Spigno; l'on peut être assuré qu'alors les Autrichiens s'empresseront de s'en retourner défendre leurs communications avec les Milanais.

L'opération que l'on doit faire est simple : les Piémontais sont-ils seuls? Marcher sur eux par Garessio, Bagnasco, la Solta, Castelnuovo, Montezemolo. Eux battus, le camp retranché forcé, faire le siège de Ceva (opération préalable à toute autre, quelle que soit la marche que l'on veuille tenir).

Les Autrichiens ont-ils le bon esprit de se réunir à Montezemolo avec les Piémontais? Il faut les en séparer et, pour cela, marcher sur Alexandrie, et, dès l'instant qu'ils seront séparés, avoir vingt-quatre heures à soi pour forcer le camp retranché de Ceva.

Une fois le camp retranché de Ceva occupé par nous, il faudrait alors des forces doubles pour nous obliger à lever le siège de la forteresse.

L'artillerie de siège débarquera à Vado; l'on ne doit pas craindre de manquer de charrois, le pays des Langes étant très-abondant en moyens de transport, et le siège de Ceva n'exigeant pas plus de 24 à 30 pièces de canon.

Maître de Ceva, l'on ne doit pas perdre un instant à faire avancer la division qui garde Tende, Briga et les hauteurs du comté de Nice jusqu'à Borgo; l'on doit opérer sa jonction par Mondovi, investir Coni avec la division du centre, et marcher droit sur Turin. Le roi de Sardaigne fait alors des propositions de paix. Il faut que le général dise qu'il n'a pas le droit de faire la paix, qu'il faut que l'on envoie un courrier à Paris, et pendant ce temps-là il arrivera que le roi de Sardaigne sera obligé de faire des propositions telles qu'elles



ne pourront pas être refusées, et rempliront parfaitement le but du Gouvernement; sans quoi l'on brûlera Turin, sans ce soucier de la citadelle.

Au reste, comme la guerre en Italie dépend absolument de la saison, chaque mois exige un plan de campagne différent. Il faut que le Gouvernement ait une confiance entière dans son général, lui laisse une grande latitude, et lui présente seulement le but qu'il veut remplir. Il faut un mois pour avoir réponse d'une dépêche venant de Savone, et, pendant ce temps, tout peut changer.

Lorsque Turin sera à nous, les sièges des forteresses d'Alexandrie et de Tortone seront inutiles; nous entrons dans le Milanais comme en Champagne, sans obstacles.

Le Gouvernement doit ordonner que l'équipage de pontons sur haquets, pour le Mincio et l'Oglio, que j'avais fait préparer, soit achevé. L'on trouvera en Italie tout ce qu'il faut pour les ponts du Pô, de l'Adige, du Tessin et du Tanaro.

L'on trouvera charrois, habillements et subsistances pour la brave armée qui s'emparerait des plaines du Piémont et du Milanais.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

#### 84. — AU CITOYEN CHÉNIER.

Quartier général, Paris, 14 pluviôse an IV (3 février 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen, partir aujourd'hui pour vous rendre à Évreux; vous verrez le général Huët et l'administration du département de l'Eure; vous parcourrez toutes les positions qu'occupe la colonne mobile du général Huët, et vous me rendrez compte à votre retour,

1° De l'état de situation exacte des troupes qui sont dans le département de l'Eure;

2° Des détails sur la position qu'elles occupent;

3° Des renseignements sur les vivres et la manière dont se fait le service des administrations auprès de la colonne mobile;

4° Des renseignements sur le nombre, la position et les chefs des chouans.

BUONAPARTE.

Communiquée par M. de Chénier.

---

## 85. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Paris, 23 pluviôse an IV (12 février 1796).

La chouannerie fait des progrès très-sensibles dans les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir et dans le département du Loiret.

Dans le département de l'Eure, le général Huet a pris aux brigands un magasin de plusieurs centaines de rations de pain qu'ils avaient dans la forêt de Breteuil.

Dans le département de l'Aisne, ils affichent des écrits contre-révolutionnaires où l'on engage les citoyens à ne pas payer l'emprunt forcé.

Les jeunes gens de la première réquisition rejoignent de tous côtés ; le seul département de la Somme en a fourni près de 3,000.

Je dois des éloges à la conduite de l'administration du département de l'Eure ; mais les administrations municipales, dans les différents départements où il y a des troubles, se conduisent assez mal ou faiblement.

J'ai organisé, parmi les anciens canonniers de Paris, trois compagnies de canonniers que j'envoie sur la côte. Cette mesure m'a été suggérée par la nécessité de débarrasser Paris d'un grand nombre d'hommes oisifs et de pourvoir à la défense des côtes de la Seine-Inférieure.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 86. — AU CITOYEN CLARKE, GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE, DIRECTEUR DU CABINET TOPOGRAPHIQUE MILITAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Paris, 5 ventôse an IV (24 février 1796).

J'ai reçu, Citoyen Général, la note que vous m'avez fait passer du juge de paix du canton de la Ferrière-sur-Ille, département de l'Eure.

La chouannerie était effectivement organisée dans ce département ; mais la colonne légère destinée à maintenir la tranquillité dans ce département et dans le département de la Seine-Inférieure a tout fait rentrer dans l'ordre.

J'ai ordonné au général Huet de se concerter avec le juge de paix, et de faire arrêter les émigrés et les prêtres réfractaires qui pourraient se trouver dans la commune de l'Ille.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 87. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Paris, 10 ventôse an IV (29 février 1796).

Le Directoire exécutif, Citoyen Ministre, a arrêté qu'une partie des troupes et du matériel composant les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> divisions militaires seraient envoyés à l'armée d'Italie. Vous avez en conséquence donné l'ordre, il y a plus d'un mois ; je suis cependant instruit qu'il existe encore dans ces trois divisions des effets d'habillement, de cantonnement, de charrois, d'artillerie, inutiles aux circonstances actuelles de ces divisions. Je désirerais que vous donniez l'ordre aux généraux commandant ces trois divisions de me faire passer sans retard, à Nice, l'état de situation de toutes les troupes de leurs divisions, et aux trois commandants d'artillerie de me faire passer l'état du personnel et du matériel de l'artillerie composant leurs divisions, et aux commissaires ordonnateurs, commandant les trois divisions, de me faire passer l'état du matériel des différentes administrations qui composent leurs divisions, et de me faire passer les objets que je croirai m'être nécessaires, à moins qu'ils ne croient que les demandes que je leur ferai ne compromettent leur service, et dès lors ordonner de vous en rendre compte sur-le-champ.

BUONAPARTE

Dépôt de la guerre.

---

## 88. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Paris, 10 ventôse an IV (29 février 1796)

L'armée d'Italie a fourni à l'armée des Alpes le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie et le 9<sup>e</sup> régiment de dragons, en échange de deux autres corps de cavalerie plus considérables.

L'armée des Alpes ayant plusieurs autres corps de cavalerie, suffisant pour la police de Lyon et de Grenoble, je vous prie, Citoyen Ministre, d'ordonner au général en chef de l'armée des Alpes de tenir ces deux corps à la disposition du général en chef de l'armée d'Italie.

BUONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 89. — AU CITOYEN LETOURNEUR,

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Paris, 21 ventôse an IV (11 mars 1796).

J'avais chargé le citoyen Barras d'instruire le Directoire exécutif de mon mariage avec la citoyenne Tascher Beauharnais. La confiance que m'a montrée le Directoire dans toutes les circonstances me fait

un devoir de l'instruire de toutes mes actions. C'est un nouveau lien qui m'attache à la patrie; c'est un gage de plus de ma ferme résolution de ne trouver de salut que dans la République.

Salut et respect.

Le général en chef de l'armée d'Italie,

BUONAPARTE.

Communiquée par M. Laverdet.

---

## 90. — A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE MARSEILLE.

Quartier général, Toulon, 4 germinal an IV (24 mars 1796).

J'ai reçu, Citoyens, votre lettre relative aux mesures que vous prenez pour activer la rentrée de l'emprunt forcé; c'est un service essentiel que vous rendez à la patrie et à l'armée.

Levez tous les obstacles et faites promptement rentrer une partie des fonds qui sont si nécessaires à l'armée.

BONAPARTE<sup>1</sup>.

Archives municipales de Marseille.

---

## 91. — PROCLAMATION

DU GÉNÉRAL EN CHEF A L'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE.

Quartier général, Nice, 7 germinal an IV (27 mars 1796).

Soldats, vous êtes nus, mal nourris; le Gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers, sont admirables; mais ils ne vous procurent aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage ou de constance?

*Mémoires de Napoléon, dictés à Sainte-Hélène.*

---

## 92. — A CHAUVET, COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF, A GÈNES.

Quartier général, Nice, 7 germinal an IV (27 mars 1796).

Vous trouverez ci-joint l'état du mouvement de la cavalerie; vous y verrez que le 10 et jours suivants il arrive des régiments.

La compagnie Navarre, Roy et Barry, que j'ai vue, m'a assuré qu'à commencer du 11 elle fournira 40,000 quintaux de foin depuis Menton à Finale. Nice est approvisionné. Voilà donc la subsistance de ma cavalerie assurée.

<sup>1</sup> Dans la présente publication, cette lettre est la première signée BONAPARTE.

La compagnie Collot, qui est arrivée à Marseille, assure le service de la viande.

La compagnie La Porte assure le service des grains; ses agents sont arrivés à l'armée.

J'ai en mouvement 1,600 mulets pour le service de mon artillerie.

Hâtez-vous de venir à Nice, j'ai besoin de vous. Vous devez être en chemin, après la lettre que je vous ai écrite hier; tous les jours que vous retardez, vous ôtez à mes opérations une chance de probabilité pour la réussite. Il est des mesures, dans la position actuelle, que l'on ne peut prendre que d'ici; il est un mouvement primitif qui doit être donné d'ici, où sont mes magasins et mon artillerie.

J'ai écrit hier à Saliceti. Le Gouvernement attend de cette armée de grandes choses; il faut les réaliser et tirer la patrie de la crise où elle se trouve.

BONAPARTE.

De Goston.

### 93. — AU CITOYEN FAYPOULT,

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, A GÈNES.

Quartier général, Nice, 7 germinal an IV (27 mars 1796).

J'ai reçu votre lettre. J'ai dîné aujourd'hui chez le général Schérer avec votre femme; je serai charmé de pouvoir lui être bon à quelque chose.

Les affaires qui se traitent de votre côté m'inquiètent : je crains que l'on n'aille trop loin et que l'on ne déconcerte les opérations essentielles que nous avons à faire. Vous savez quelles sont les intentions du Gouvernement là-dessus. Je vous prie de m'instruire exactement de la tournure de cette affaire, afin de lui donner celle qui convient à nos opérations ultérieures. Le peuple génois est fier et brave; gardons-nous de donner beau jeu aux oligarques, de les mettre dans le cas de rallier le peuple à leur cause et de renouveler les scènes qu'a essayées Dewins.

L'on dit que les Génois offrent trois millions; mon avis est qu'il faut les prendre sans bruit, et continuer à vivre en paix et amitié avec cette république, dont l'inimitié serait funeste à notre commerce, à nos approvisionnements et dérangerait tous nos calculs militaires.

Je vous envoie des plis pour plusieurs de nos ministres, que je vous prie de leur envoyer.

BONAPARTE.

## 94. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Nice, 8 germinal an IV (28 mars 1796).

Je suis, depuis plusieurs jours, dans l'enceinte de l'armée; j'ai, depuis hier, pris le commandement.

Je dois vous parler de trois choses essentielles :

1<sup>o</sup> Des départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes;

2<sup>o</sup> De la situation de l'armée, de ce que j'ai fait et de ce que j'espère;

3<sup>o</sup> De notre position politique avec Gènes.

Les quatre départements de l'arrondissement de l'armée n'ont payé ni emprunt forcé, ni contributions en grain, ni effectué le versement de fourrage exigé par la loi du 7 vendémiaire, ni commencé la levée du trentième cheval. Il y a beaucoup de lenteur dans la marche de ces administrations. Je leur ai écrit, je les ai vues, et l'on m'a fait espérer quelque activité sur des objets aussi essentiels à l'armée.

La situation administrative de l'armée est fâcheuse, mais non pas désespérante. Je suis obligé de menacer les agents qui ont beaucoup volé et qui ont du crédit, et j'en tire un grand parti en finissant par les caresser. L'armée mangera dorénavant du bon pain et aura de la viande, et déjà elle a touché des avances considérables sur son prêt arriéré.

Les étapes pour la route du Rhône au Var sont approvisionnées, et déjà, depuis cinq jours, ma cavalerie, mes charrois et mon artillerie sont en mouvement. Citoyens Directeurs, vos intentions seront remplies; je marcherai sous peu de temps. J'ai témoigné à l'armée, en votre nom, votre satisfaction sur sa bonne conduite et sa patience. Cela a infiniment flatté le soldat et surtout l'officier. Un bataillon s'est mutiné, il n'a pas voulu partir de Nice, sous prétexte qu'il n'avait ni souliers ni argent. J'ai fait arrêter tous les grenadiers; j'ai fait partir le bataillon, et quand il a été à une lieue de Nice, je lui ai envoyé contre-ordre, et je l'ai fait passer sur les derrières. Mon intention est de congédier ce corps et d'incorporer les soldats dans les autres bataillons, les officiers n'ayant pas montré assez de nerf.

Ce bataillon est fort de deux cents hommes et connu par son esprit de mutinerie.

J'ai été reçu à cette armée avec des démonstrations d'allégresse et



de confiance que l'on devait accorder à celui que l'on savait avoir, pendant cinq mois, mérité sous vos yeux votre confiance.

J'ai particulièrement été satisfait de la franchise et de l'honnêteté du général Schérer. Il a acquis, par sa conduite loyale et par son empressement à me donner tous les renseignements qui peuvent m'être utiles, des droits à ma reconnaissance. Sa santé paraît effectivement un peu délabrée. Il joint à une grande facilité de parler des connaissances morales et politiques qui, peut-être, vous le rendront utile à quelques emplois essentiels.

Notre position avec Gènes est très-critique. L'on se conduit mal : l'on a trop fait ou pas assez ; mais heureusement cela n'aura pas d'autre suite.

Le gouvernement de Gènes a plus de tenue et de force que l'on ne croit. Il n'y a que deux partis avec lui : prendre Gènes par un coup de main prompt, mais cela est contraire à vos intentions et au droit des gens ; ou bien vivre en bonne amitié, et ne pas chercher à leur tirer leur argent, qui est la seule chose qu'ils estiment.

Dans quatre jours, je transporterai mon quartier général à Albenga.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

95. — AU CITOYEN CARNOT, MEMBRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Nice, 8 germinal an IV (28 mars 1796).

J'ai été très-bien reçu par l'armée, qui me montre une confiance qui m'oblige à une vive reconnaissance.

Il m'a paru voir en Schérer un homme pur et éclairé ; il me paraît fatigué de la guerre, qui a altéré sa santé. Ne pourriez-vous pas l'employer comme ambassadeur ? Il a la connaissance des hommes et de l'extension morale.

J'avais, étant à Paris, conformément à ce que vous m'aviez accordé, fait passer une compagnie d'artillerie légère à Nice ; mais Milet-Mureau s'est fâché et lui a donné contre-ordre. Cette compagnie eût été utile, ayant fait la guerre avec distinction.

Les ingénieurs ne sont pas arrivés, et, parmi ceux que Milet-Mureau m'envoie, il n'y a que Chasseloup de l'ancien corps. Je n'ai pas ici, parmi quinze ingénieurs, un seul qui sorte de Mézières ; je vous prie de m'en envoyer deux autres bons.

La trésorerie fait acheter des louis à Lyon. Si les caissiers ne prêtaient pas les assignats qu'ils ont en caisse, les assignats auraient plus de valeur. Je crois qu'il faudrait ordonner une visite des caisses

par un préposé à cet effet; vous trouveriez beaucoup d'agioteurs, et cela leur servirait de leçon. Ce que je vous dis là est certain.

Il y a de grands obstacles; mais les plus grands sont surmontés. Le fourrage est assuré pour un mois, les étapes sont approvisionnées, la cavalerie et une partie des charrois sont depuis cinq jours en marche. J'irai sous peu vigoureusement. J'espère qu'avant la fin du mois il y aura plus de dix mille chapeaux de reste chez l'ennemi.

La nouvelle organisation fait beaucoup de mécontents. Je tâcherai de placer des officiers, le plus que je pourrai, dans les administrations et pour régir le pays d'Onelle, afin de procurer du pain à quelques vieux officiers qui n'ont pas d'autres ressources.

Je suis avec respect, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

96. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION BERTHIER,  
CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Quartier général, Nice, 8 germinal an IV (28 mars 1796).

Mon intention, Citoyen Général, est de partir le 12 de Nice, pour établir mon quartier général à Albenga. Vous voudrez bien donner l'ordre pour que tout le monde soit parti de Nice et logé dans cette place<sup>1</sup>, conformément à son grade et au régime militaire. Il est indispensable que tout le monde soit arrivé le 17.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

97. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Le 3<sup>e</sup> bataillon de la 209<sup>e</sup> demi-brigade s'est rendu coupable de désobéissance; il s'est déshonoré par son esprit de mutinerie et en refusant de marcher aux divisions actives. Les officiers se sont mal conduits; le commandant, le capitaine Duvernay, a montré de mauvaises intentions. Vous voudrez bien faire arrêter le citoyen Duvernay, et le faire traduire devant un conseil militaire à Toulon, où vous adresserez la plainte, qui sera portée par le commandant de la place.

Vous ferez traduire devant un conseil militaire, à Nice, les grenadiers accusés d'être les auteurs de la mutinerie. Vous ferez sortir les autres grenadiers, que vous distribuerez, cinq hommes par cinq hommes, dans les bataillons de l'armée.

<sup>1</sup> Albenga.

Les officiers et sous-officiers, n'ayant point donné l'exemple de partir et étant restés dans les rangs sans parler, sont tous coupables; ils seront sur-le-champ licenciés et renvoyés chez eux.

Les soldats du bataillon seront incorporés à Marseille avec la 83<sup>e</sup> demi-brigade.

La présente lettre sera mise à l'ordre de l'armée.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 98. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Vous donnerez des ordres au commandant du génie pour que la compagnie de mineurs, avec l'équipage nécessaire, se rende à Finale; elle partira le 13.

Vous lui ordonnerez de former un atelier de 110 ouvriers, et de les faire partir le 13 pour Finale. Il y aura un officier du génie à la tête de ces ouvriers; ils seront fournis de tous les outils qui leur seront nécessaires; il y aura des ouvriers des différentes espèces en proportion.

Le commandant du génie, le directeur du parc, tous les officiers du génie qui sont à Nice, se rendront au quartier général; il ne restera à Nice qu'un officier commandant la place, et un officier chargé des détails de l'atelier qui est à Nice.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 99. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

La cavalerie sera partagée en deux divisions.

La première sera composée des

}	1 <sup>er</sup> régiment de hussards;
	10 <sup>e</sup> régiment de chasseurs;
	22 <sup>e</sup> régiment de chasseurs;
	25 <sup>e</sup> régiment de chasseurs;
	5 <sup>e</sup> régiment de dragons;
	20 <sup>e</sup> régiment de dragons.

Le 1<sup>er</sup> régiment de hussards ira par Menton, San-Remo, Oneille, Albeuga, et se rendra à Toirano;

Le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, à Albenga.

Le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs suivra les mêmes étapes; deux escadrons se rendront à Pietra, et les deux autres iront à Loano.

Le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs prendra aussi la même route; deux escadrons iront à Borghetto, et les deux autres à Ceriala.

Le 5<sup>e</sup> de dragons restera à Albenga.

Le 20<sup>e</sup> de dragons ira à Alassio.

La seconde division sera composée :

Du 7<sup>e</sup> régiment de hussards, qui se rendra à Pieve; il partira de Nice le 15 germinal;

Du 13<sup>e</sup> régiment de chasseurs, qui ira à Diano <sup>1</sup>;

Du 24<sup>e</sup> de chasseurs, qui se rendra à Oncille;

Du 8<sup>e</sup> de dragons, qui ira au Port-Maurice;

Du 15<sup>e</sup> de dragons, qui se rendra à l'Arma, près la Taggia.

Vous ordonnerez au général de brigade Saint-Hilaire de parcourir les villes destinées à la première division de cavalerie, et de vous rendre compte s'il y a des écuries en assez grande quantité pour loger les chevaux.

Vous ordonnerez au général Serurier d'envoyer un général de brigade faire la visite des villages où doit loger la seconde division. Vous recommanderez à ces généraux de mettre de la discrétion dans cette visite et de ne rien faire qui puisse déceler notre projet.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 100. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Le général Mouret commandera depuis la rivière d'Argens jusqu'à Bandol, en suivant les limites des départements des Basses-Alpes et du Var. Les cantons de Colmars et d'Entrevaux, seuls, ne seront pas de sa division. Le général Barbentane commandera depuis Bandol jusqu'au Rhône; son commandement s'étendra dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse.

Le général Mouret aura sous ses ordres le général de brigade Gardanne.

Le général Barbentane aura sous ses ordres les généraux Serviez et Verne.

Le général Despinoy se rendra au quartier général.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Diano Marina.

## 101. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE DESPINOY, A TOULON.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Mon intention est, Citoyen Général, de vous employer à l'armée active de manière à rendre essentiels à la patrie vos talents et votre courage. Vous voudrez donc bien vous rendre sans délai à Nice, où il est essentiel que vous soyez arrivé le 15 du mois. Vous vous assurerez, avant de partir, que tous les attelages, dont j'ai ordonné le départ, sont partis.

BONAPARTE.

Communiquée par Mme Despinoy.

---

## 102. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE PARRA.

Quartier général, Nice, le 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Il est ordonné au général de brigade Parra, commandant l'arrondissement d'Antibes, de requérir sur-le-champ les corps administratifs de cette commune, de mettre momentanément en activité, pour le service de cette place, le bataillon de la garde nationale qui a déjà fait pendant longtemps ce service.

Ce bataillon sera soldé conformément aux dispositions de la loi relative aux gardes nationales mises en réquisition pour le service des places, pendant le temps qu'il sera employé à ce service.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 103. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Je vous ai écrit ce matin relativement aux officiers du 3<sup>e</sup> bataillon de la 209<sup>e</sup> demi-brigade. Les officiers des grenadiers de ce corps se sont bien conduits; je vous prie d'en faire mention à l'ordre, de prendre, de votre côté, des renseignements sur la conduite générale de tous les officiers et sous-officiers de ce corps, de vouloir bien me faire part du résultat de vos recherches, et de me proposer un mode pour pouvoir placer ceux d'entre eux qui n'ont pris aucune part à cette mutinerie.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 104. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Nice, 9 germinal an IV (29 mars 1796).

Le général en chef Bonaparte a passé la revue de la 100<sup>e</sup> demi-brigade et de la 165<sup>e</sup>, ainsi que du bataillon du Montferme, du

7<sup>e</sup> régiment de hussards et de l'artillerie ; il a été satisfait de la tenue des troupes, des sentiments de dévouement à la République et de la forte résolution de vaincre qu'elles lui ont témoignés. Il a parcouru les divisions les plus actives de l'armée ; il a trouvé partout des soldats accoutumés à vaincre et à souffrir, aussi dévoués à la liberté qu'à la discipline, qui est le nerf des armées. Ils trouveront en lui un frère d'armes, fort de la confiance du Gouvernement, fier de l'estime des patriotes, et décidé à fixer sur l'armée d'Italie des destinées dignes d'elle.

En exécution de l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 12 ventôse, le général Alexandre Berthier est nommé chef de l'état-major de l'armée d'Italie.

L'adjudant général Vignolle reste sous-chef de l'état-major.

Le général de division P. Gaultier reste employé au quartier général à Nice ; il est particulièrement chargé, dans ce moment, de tout ce qui a rapport à la nouvelle organisation de l'armée, aux hommes de la réquisition et à l'échange des prisonniers de guerre ; il signera tout ce qui est relatif à ce travail.

Il est ordonné aux généraux qui n'ont pas le nombre d'aides de camp désigné par la loi de s'en choisir suivant les dispositions qu'elle prescrit.

Il est également ordonné aux adjudants généraux qui n'ont pas leurs adjoints de proposer sans délai les officiers qu'ils jugeront capables de remplir ces fonctions importantes. Ils doivent sentir qu'aucune considération particulière ne peut influencer sur leur choix ; les talents, la moralité, un patriotisme pur et éclairé doivent seuls le déterminer.

A la réception du présent ordre, les adjudants généraux adresseront au chef de l'état-major le nom, le grade et l'ancienneté de service de chacun de leurs adjoints ; ils ajouteront des notes sur leurs connaissances.

Les adjudants généraux sont prévenus que le chef d'état-major a des ordres très-précis du général en chef, pour faire subir un examen aux adjoints, afin de faire passer dans les auxiliaires et remplacer ceux qui ne seraient pas propres à seconder le travail dont leurs adjudants généraux sont chargés.

Par ordre du général en chef



105. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 10 germinal an IV (30 mars 1796).

On donnera de la viande fraîche cinq fois par décade; les bataillons qui ont pris aujourd'hui de la viande salée auront demain de la viande fraîche, et ceux qui ont eu de la viande fraîche auront de la salée.

Les administrations de l'armée et les ateliers d'ouvriers prendront la viande tous ensemble.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

106. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 11 germinal an IV (31 mars 1796).

Le général en chef est instruit que plusieurs commissaires des guerres et officiers ont, dans des caisses, des sommes provenant de différentes ventes, des contributions et des revenus des pays conquis. Cela étant contraire au bien du service, à l'ordre et à la Constitution, il ordonne que ces différentes sommes soient remises, sans délai, dans la caisse du payeur de l'armée ou de ses préposés, afin qu'il en soit disposé, sur des ordonnances de l'ordonnateur en chef, pour le bien du service et pour procurer au soldat ce qui lui est dû.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

107. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 11 germinal an IV (31 mars 1796).

La 4<sup>e</sup> demi-brigade partira de Nice le 13, pour se rendre à Albenga. . . . . 800 hommes.

La 12<sup>e</sup> demi-brigade partira d'Antibes le 13, pour se rendre à Albenga. . . . . 600

La garde nationale d'Antibes fera le service dans cette place jusqu'au moment où on y enverra 500 hommes, non montés, des différents corps de troupes à cheval qui doivent venir à Nice.

La 16<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère passera à Savone, où elle fera son organisation, aussitôt que les bataillons 11<sup>e</sup> de l'Ain, et 5<sup>e</sup> des Basses-Alpes, qui sont à Toulon, l'auront rejointe; elle partira de Nice aussitôt qu'il y aura 900 hommes pour le service de la place. . . . . 537

TOTAL. . . . . 1,937 hommes.

qui pourront aller à la droite, savoir : 1,400 hommes sur-le-champ, les 537 autres dans quinze jours environ, non compris le 11<sup>e</sup> bataillon de l'Ain et le 5<sup>e</sup> des Basses-Alpes, forts de 850 hommes, qui arriveront peu de temps après.

Ces deux bataillons partiront de Toulon aussitôt que la demi-brigade du Lot et des Landes y sera arrivée.

## GARNISON DE NICE.

La 15<sup>e</sup> demi-brigade, au lieu d'être organisée à Lantosca, le sera à Nice, où elle se rendra, aussitôt que la 20<sup>e</sup> demi-brigade sera organisée à la gauche; on pressera les mouvements nécessaires à cette organisation; on fera partir de suite de Toulon le 2<sup>e</sup> bataillon de la 7<sup>e</sup> provisoire. Elle produit. . . . . 759 hommes.

Le 1<sup>er</sup> bataillon de tirailleurs se rendra à Nice le plus tôt possible; il est au centre. . . . . 287

Le 4<sup>e</sup> bataillon de Vaucluse, *idem*, qui est à Saint-Tropez. . . . . 188

Le 1<sup>er</sup> bataillon des Gravilliers, qui est parti d'Hyères. . . . . 300

Le total de la 15<sup>e</sup> demi-brigade sera de. . . . . 1,534 hommes.

On réunit à Nice tous les hommes non montés des troupes à cheval, dont 500 pour la place d'Antibes.

Il restera pour Nice. . . . . 1,000 hommes.

Le reste de l'organisation se fera comme il est indiqué sur le tableau.

Le bataillon de Jemmapes et celui de Paris, annoncés, venant de Bordeaux, seront dirigés sur Nice, où ils recevront de nouveaux ordres.

## BONAPARTE.

P. S. La 13<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie, dont un bataillon est à Marseille et deux à Avignon, aura l'ordre de se rendre à Toulon, aussitôt son arrivée; le 11<sup>e</sup> bataillon de l'Ain en partira, pour aller à Savone. Le 5<sup>e</sup> bataillon des Basses-Alpes recevra aussi l'ordre de partir de Toulon pour Savone, et sera remplacé par le 1<sup>er</sup> de Loir-et-Cher, qui est à Marseille, lequel le sera par le 2<sup>e</sup> de la 122<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à Arles.

108. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 11 germinal an IV (31 mars 1796).

Vous me remettrez ce soir :

- 1<sup>o</sup> L'état nominatif des officiers de l'état-major qui partent le 12 pour le quartier général;
- 2<sup>o</sup> L'état des officiers de l'artillerie et du génie;
- 3<sup>o</sup> L'état des commissaires ordonnateurs des guerres;
- 4<sup>o</sup> L'état nominatif des agents en chef et administrateurs qui suivent le quartier général.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

109. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL CHABRAN.

Quartier général, Nice, 11 germinal an IV (31 mars 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Chabran de partir de Nice aujourd'hui, 11 germinal, pour se rendre le plus promptement qu'il pourra à Albenga, où il fera l'établissement du quartier général, qui part de Nice le 12, et arrivera le 15 à Albenga.

Il se concertera à cet égard avec le gouverneur et le consul; il prendra toutes les mesures qu'exige le droit des gens dans un pays neutre, en faisant cependant toutes les dispositions nécessaires au logement du quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

110. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1<sup>er</sup> avril 1796).

Il y aura trois divisions de la côte :

La première division comprendra depuis le Rhône jusqu'à Bandol et les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et sera commandée par le général Barbentane.

La seconde division sera commandée par le général Mouret et comprendra depuis Bandol jusqu'à la rivière d'Argens.

La troisième division comprendra depuis la rivière d'Argens jusqu'à Vintimille et sera commandée par le général Casabianca.

Le général Stengel commandera la cavalerie de l'armée. Le général Kilmaine commandera une division de cavalerie de l'armée.

Le général Dujard commandera l'artillerie. Le citoyen Sugny, chef de brigade d'artillerie, sera chef de l'état-major de cette arme.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 111. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1<sup>er</sup> avril 1796).

Vous ordonnerez à la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de sapeurs, qui est à Fréjus, d'être rendue le 21 à Finale; et à la 8<sup>e</sup> compagnie, d'être rendue le 20 à Finale.

Vous ordonnerez à la 7<sup>e</sup> et à la 8<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de se rendre à Finale, du moment qu'elles seront arrivées à Nice.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 112. — AU CITOYEN SUCY, A GÈNES.

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1<sup>er</sup> avril 1796).

Si l'ordonnateur en chef m'eût envoyé, il y a sept jours que je suis arrivé, une lettre pareille à celle que je reçois de vous, mon cher ordonnateur, j'eusse pris des mesures pour assurer le service des fourrages; mais toutes les lettres que j'ai reçues de Gènes tenaient à m'endormir.

La route, depuis le Rhône jusqu'au Var, est approvisionnée; Nice l'est pour un mois, Menton l'est également.

Par le courrier que je vous expédie, j'écris au citoyen Navarre pour le presser, et je donne des ordres au général Casalta. Je serai demain au soir à Bordighera. Vous recevrez ci-joint l'état du mouvement de la cavalerie. Les charrois filent à force, et demain il part 2,000 mulets; ils seront tous adressés à Finale et Vado.

Si le citoyen Navarre est de bonne foi, avec les avances qu'il a reçues à Paris et les 60,000 francs que vous lui avez donnés, vous ne devriez plus avoir d'inquiétudes. Transportez-vous à Varaggio et prenez des engagements pour 30,000 francs, à condition que les fourrages seront rendus à Loano, Finale, Oneille, avant le 25 du mois; je ferai honneur à vos engagements, à Albenga.

Le blé est assuré par la compagnie Flosque. Ce citoyen, qui se rendra à Gènes, m'a promis 20,000 paires de souliers, qui seront payées à Paris.

Je ferai partir demain 5,000 paires d'ici; 12,000 paires partiront de Marseille. Vous remettrez la lettre ci-jointe, par laquelle Collot ordonne à sa maison de faire partir 10,000 paires de souliers et 800 quintaux de foin. Pressez le départ des souliers que vous avez achetés.

Je pars demain pour Bordighera. Je serai à Albenga le 15; je vous y attends le plus tôt possible.

Le quartier général, composé de tous les agents des services, est parti aujourd'hui. Lambert part avec moi.

Adieu, mon cher ordonnateur. Activité et courage!

BONAPARTE.

De Coston.

### 113. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1<sup>er</sup> avril 1796).

Je pars demain pour Albenga, où j'espère avoir de vos nouvelles. Gavi est une place forte qui doit résister plusieurs jours; elle ne pourrait être prise que par trahison, et, dès cet instant, je regarderais les oligarques qui laissèrent égorger *la Modeste* et auraient livré Gavi comme les ennemis de la France; les remparts de Gènes ne seraient plus les remparts d'un peuple neutre, et le gouvernement de la république de Gènes aurait existé. Mais je ne pense pas que cela soit à craindre, Citoyen Ministre. Tâchez de vous procurer quelques secours; écrivez-moi souvent; que je connaisse bien votre position et vos idées, et je me charge des Autrichiens et des Piémontais. Je vous prie d'envoyer en Piémont des espions qui me tiennent instruit de la force et des mouvements de l'ennemi.

Votre femme se porte bien, et la petite nièce est toujours bien coquette; elle fait la cour à mon aide de camp, et elle n'aime de moi que mon bel habit.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

### 114. — ORDRE DU JOUR. — (EXTRAIT.)

Quartier général, Nice, 12 germinal an IV (1<sup>er</sup> avril 1796).

En exécution des dispositions du général en chef, le général de division Gaultier commandera Nice et ses forts, ainsi que les troupes qui y sont et qui doivent y arriver pour former un corps de réserve; il s'occupera de l'organisation et du complément de la 15<sup>e</sup> demi-brigade, qui doit s'organiser dans cette place. Il ne pourra disposer des troupes de la réserve que d'après les instructions qu'il recevra du général en chef.

Le général Casabianca continuera de commander la deuxième division de la côte, Nice et ses forts exceptés.

Le général Gaultier reste chargé de tout ce qui a rapport à la nouvelle organisation de l'armée, aux prisonniers de guerre et à leur échange; il s'occupera des détails journaliers relatifs au service de

l'état-major pour la division de Tende, celle de gauche, la première et la deuxième de la côte, pour tout ce qui regarde les objets qui n'exigeront pas de décision du général en chef ou du chef de l'état-major.

Le bureau de l'état-major restant à Nice, le général Gaultier en est chargé, et il correspondra fréquemment avec le chef de l'état-major, qui sera à l'armée active, pour tout ce qui intéresse le bien du service.

L'état de situation de quinzaine à envoyer au ministre sera fait à Nice, et le général Gaultier le signera pour le chef de l'état-major. Les lois et les journaux seront également distribués à Nice dans les divisions de l'armée.

Le général Gaultier surveillera l'exécution de ces dispositions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 115. — ORDRE DU JOUR. — (EXTRAIT.)

Menton, 14 germinal an IV (3 avril 1796).

Le général en chef renouvelle l'ordre aux généraux commandant les divisions d'accélérer, autant qu'il leur sera possible, le travail relatif à la nouvelle organisation. Les généraux de division feront passer une revue des troupes qui sont sous leur commandement, afin d'examiner avec attention l'état de l'armement. Ils feront changer les fusils hors d'état de service. Les généraux et adjudants généraux ne doivent pas perdre un seul instant pour faire pourvoir les troupes des objets qui peuvent leur être nécessaires. Le général en chef est instruit que des employés des fourrages se permettent de changer arbitrairement la ration, sous prétexte de la pénurie des magasins. Il leur est expressément défendu de faire délivrer des rations au-dessous de la proportion déterminée sans un ordre par écrit d'un commissaire des guerres, qui ne pourra le donner qu'après avoir constaté, par un procès-verbal, l'état des magasins, et avoir motivé l'urgence. Ils resteront responsables de la mesure qu'ils auront prescrite. Les adjudants généraux chargés du détail dans les divisions enverront avec la plus grande exactitude au chef de l'état-major, à Albenga, l'état détaillé de l'emplacement et de la situation des troupes dans les divisions. Dans l'exécution de quelques mouvements de troupes ordonnés, plusieurs généraux ont oublié de faire relever des détachements. Il leur est ordonné d'apporter plus d'attention aux dispositions qu'ils ont à faire, de manière à ce qu'il ne reste aucun détachement isolé des corps qui reçoivent l'ordre de changer de destination.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.



## 116. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Onelle, 15 germinal an IV (4 avril 1796).

Vous donnerez les ordres et vous prendrez des mesures pour qu'il y ait à la disposition et pour le service de la division d'Ormea, pour les vivres :

1 <sup>o</sup> Charrois de vivres. . . . .	}	1 chef de division ;
		4 brigadiers ;
		20 haut-le-pied ;
		200 mulets.
2 <sup>o</sup> Charrois des fourrages. . .	}	1 brigadier ;
		5 haut-le-pied ;
		50 mulets.
3 <sup>o</sup> Charrois d'artillerie. . . . .	}	2 brigadiers ;
		10 haut-le-pied ;
		100 mulets.

Ces trois cent cinquante mulets seront fournis dans le pays génois. Chaque haut-le-pied commandera dix mulets ; chaque brigadier en commandera cinquante ; chaque chef de division, deux cents. Ils seront payés tous les cinq jours. Il sera passé un marché par le commissaire des guerres, et les engagements seront par jour, et, s'il est possible, pour deux décades.

Tous les charrois ci-dessus seront à la disposition, savoir : ceux des vivres, de l'agent en chef des vivres ; ceux des fourrages, de l'agent en chef des fourrages ; ceux de l'artillerie, du commandant de l'artillerie.

Ils seront levés le plus tôt possible, et l'on fera, dès demain, charroyer : par l'attelage des vivres, des farines, eaux-de-vie et biscuits, à Pieve et à Ormea ; par celui de l'artillerie, des cartouches ; par l'attelage des fourrages, de l'avoine à Ormea.

Il faut que, sous six jours, deux mille cinq cents quintaux de blé ou farine soient transportés à Pieve et à Ormea ; qu'il y ait à Ormea cent mille rations de biscuit, et cinq cent mille rations d'eau-de-vie ; à Pieve, un million de cartouches et cinq cent mille à Ormea, et qu'il soit transporté à Ormea quatre mille boisseaux d'avoine.

Tous les jours, le garde-magasin de chaque service enverra à son chef, au quartier général, l'état de ce que l'on aura versé, et le commissaire des guerres enverra à l'ordonnateur, tous les jours, l'état de ce qui aura été transporté à Ormea et à Pieve.

BO NAPARTE.

## 117. — ORDRE.

Quartier général, Oneille, 15 germinal an IV (4 avril 1796).

Le général en chef ordonne une contribution de quatre cents sacs, dont la répartition sera faite dans la vallée d'Oneille, et une contribution de deux cents dans le ci-devant marquisat de Dolce-Acqua; il charge le général Casalta de la levée de ladite contribution.

Il ordonne que les villages qui, sous vingt-quatre heures, n'auront pas obéi à la réquisition, soient imposés à cent livres, en numéraire, par sac qu'ils n'auront pas fourni.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 118. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Albenga, 16 germinal an IV (5 avril 1796).

Vous donnerez les ordres pour qu'il soit levé une division, composée : d'un chef de division, quatre brigadiers, vingt haut-le-pied, et deux cents mulets, qui seront pris parmi les mulets génois existants depuis Laigueglia et Albenga, et les villages du canton de Loano.

Cette division sera chargée de transporter les farines, eau-de-vie, vin, d'Albenga et de Loano à Bardinetto, pour l'établissement du magasin que j'ai ordonné d'établir à Bardinetto.

On lèvera une division de même force, prise entre Pietra et Spertorno, qui sera destinée à l'approvisionnement des positions que nous occupons sur Saint-Jacques et au delà.

Il sera levé une troisième division aux environs de Savone, destinée à l'approvisionnement d'Altare et aux positions de ce côté-là.

Comme cette opération est très-urgente, les commissaires des guerres passeront sur-le-champ des marchés, et les généraux commandant les divisions les aideront, de tous leurs moyens, auprès des gouverneurs génois.

Il est indispensable que cette levée soit exécutée après-demain, au plus tard.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 119. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Albenga, 16 germinal an IV (5 avril 1796).

Vous voudrez bien, Général, faire réunir une commission militaire à Nice pour y juger l'émigré Moulin, pris à Ormea, et transféré, par ordre du général Serurier, à Nice.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

## 120. — ORDRE DU JOUR.

Albenga, 16 germinal an IV (5 avril 1796).

A dater du 22 germinal, la première et la deuxième division d'avant-garde, la première et la deuxième du corps de bataille, recevront alternativement un jour de la viande fraîche, un autre des légumes, et le troisième de la viande salée. Incessamment la viande fraîche sera donnée tous les jours.

Le général en chef ordonne que la ration de fourrages soit fixée ainsi qu'il suit :

Pour les troupes à cheval et les charrois, dix livres de foin et un demi-boisseau d'avoine ;

Pour les charrois de l'artillerie seulement, douze livres de foin et un demi-boisseau d'avoine.

Il est expressément ordonné aux adjudants généraux chargés du détail des divisions de faire passer par la voie la plus prompte au chef de l'état-major, à Albenga, un état de situation et d'emplacement des troupes de leur division ; ils n'oublieront pas d'y porter la force de la compagnie auxiliaire. Le général en chef a le plus pressant besoin de connaître ces états.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 121. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Albenga, 17 germinal an IV (6 avril 1796).

J'ai transféré le quartier général de l'armée à Albenga. Le mouvement que j'ai trouvé commencé contre Gènes a tiré l'ennemi de ses quartiers d'hiver. Il a passé le Pô et a avancé des avant-postes à Dego, en suivant la Bormida et la Bocchetta, laissant Gavi derrière lui. Beaulieu a publié un manifeste que je vous envoie, auquel je répondrai le lendemain de la bataille. J'ai été très-fâché et extrêmement mécontent de ce mouvement sur Gènes, d'autant plus déplacé qu'il a obligé cette république à prendre une figure hostile, et a réveillé l'ennemi que j'aurais surpris tranquille. Ce sont des hommes de plus qu'il nous en coûtera.

Le roi de Sardaigne se donne, de son côté, le plus grand mouvement. Il a fait une réquisition de jeunes gens depuis quinze ans. Il a condamné à être fusillés ceux qui ne rejoindraient pas, et effectivement il en a fait fusiller six à Turin.

Le général Colli a envoyé à Ormea un nommé Moulin, émigré, comme parlementaire. Il a été arrêté et je le fais traduire à une

commission militaire. Il n'est point de caractère qui puisse rendre sacré un fils parricide.

J'ai trouvé à Oneille des marbres qui sont évalués à quelque argent. J'ai ordonné que l'on en fasse l'estimation et qu'on les mette à l'enchère dans la Rivière de Gènes; cela pourra nous donner une somme de trente à quarante mille livres.

La maison Flachat qui a l'entreprise des grains, et la maison Collot qui a la viande, se conduisent bien; ils nous donnent de très-bon grain, et le soldat commence à avoir de la viande fraîche. L'armée est dans un dénûment à faire peur. J'ai encore de grands obstacles à surmonter, mais ils sont surmontables. La misère y a autorisé l'indiscipline, et sans discipline point de victoire. J'espère que cela s'arrangera promptement; déjà tout change de face. Sous peu de jours nous serons aux mains. J'ai fait faire avant-hier une reconnaissance vers Cairo; les avant-postes des ennemis ont tous été culbutés, nous leur avons fait quelques prisonniers.

L'armée piémontaise est forte de quarante mille hommes d'infanterie et de cinq mille de cavalerie.

Celle des Autrichiens est forte de trente-quatre mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie.

Je n'ai de disponible que quarante-cinq mille hommes, tout compris; on m'a retenu beaucoup de troupes sur les derrières et au delà du Rhône.

Chauvet, ordonnateur en chef, est mort à Gènes; c'est une perte réelle pour l'armée; il était actif, entreprenant. L'armée a donné une larme à sa mémoire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 122. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Albenga, 17 germinal an IV (6 avril 1796).

Vous donnerez les ordres pour qu'il soit levé, pour le service des charrois, des fourrages, hôpitaux et effets militaires: une brigade de Laigueglia à Pietra; une brigade à Finale; une brigade à Vado et à Savone;

Et pour le service de l'artillerie: deux brigades de Laigueglia à Pietra; deux brigades à Finale, et deux brigades à Savone.

BONAPARTE.

## 123. — ORDRE DU JOUR. — (EXTRAIT.)

Quartier général, Albenga, 17 germinal an IV (6 avril 1796).

Le général en chef a passé aujourd'hui la revue des 39<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> demi-brigades : il a du plaisir à publier, par la voie de l'ordre, la satisfaction qu'il a eue de voir la tenue de l'habillement et des armes, ainsi que la discipline, l'instruction, le bon esprit et l'ardeur qui animent ces demi-brigades. Il a témoigné son contentement aux officiers et sous-officiers assemblés pour qu'ils en fassent part aux troupes qu'ils commandent. Le général est persuadé que tous les corps de l'armée méritent les mêmes éloges.

Le général en chef, chargé de faire connaître aux troupes venues des Pyrénées et à celles de l'armée d'Italie la satisfaction du Directoire exécutif pour la conduite qu'elles ont tenue, a exprimé ces sentiments à la 39<sup>e</sup> et à la 69<sup>e</sup> demi-brigade ; il les transmet à l'armée par la voie de l'ordre, en attendant qu'il puisse le faire lui-même à tous ses braves compagnons d'armes. Il s'occupe sans cesse d'améliorer leur sort.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 124. — Au GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Albenga, 18 germinal an IV (7 avril 1796).

Vous donnerez l'ordre pour que l'on lève à Pieve, Ormea et Gressio, une division de deux cents mulets, pour les vivres ; l'agent en chef des charrois enverra en conséquence :

- 1 chef de division ;
- 4 brigadiers ;
- 20 haut-le-pied ;
- 200 mulets.

A Ormea, le général de division, le commissaire des guerres et l'agent en chef des transports des vivres demeurent chargés de cette levée, qui doit être effectuée avant le 21. Cette levée se fera comme celle d'Oneille.

Il sera levé deux brigades de mulets à Oneille et le pays conquis, qui seront payées et organisées comme les autres précédentes levées. Le général Casalta, le commissaire des guerres, et l'agent en chef des transports des vivres sont chargés de la présente levée, comprenant :

- 2 brigadiers ;
- 10 haut-le-pied ;
- 100 mulets.

Les brigades de mulets existantes à Pieve et Garessio seront comprises et embrigadées dans la division dont il est fait mention ci-dessus.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

125. — AU CITOYEN LAMBERT, COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHIEF.

Quartier général, Albenga, 18 germinal an IV (7 avril 1796).

Je vous fais passer, Citoyen Commissaire, une plainte portée sur le poids des rations et sur la petite romaine dont on se sert au magasin des fourrages. Il est prouvé que l'on vole les parties prenantes.

Le général en chef vous ordonne de faire dresser procès-verbal du poids des bottes de foin qui restent et qui ont été consignées à la sentinelle.

Vous ferez arrêter le citoyen Michel jusqu'à ce que vous puissiez indiquer celui qui a bottelé le foin, et le garde-magasin qui s'est servi de la petite romaine. Vous voudrez bien m'informer, dans la matinée, de l'exécution de cet ordre, et me renvoyer la plainte portée par le citoyen Bertrand. Il est important, Citoyen Commissaire, qu'aucun fripon ne puisse échapper. Depuis assez longtemps les soldats et les intérêts de la patrie sont la proie de la cupidité. Un exemple est nécessaire en tout temps, et particulièrement à l'entrée de la campagne.

Par ordre du général en chef

Dépôt de la guerre.

126. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Albenga, 19 germinal an IV (8 avril 1796).

Citoyens Directeurs,

Vous trouverez ci-joint la lettre que m'a écrite le général Colli, qui commande l'armée du roi de Sardaigne, et la réponse que je lui ai faite; j'espère qu'elle sera conforme à vos intentions.

La trésorerie nous a envoyé souvent des lettres de change qui sont protestées; une de cent soixante-deux mille huit cents livres, qui était sur Cadix, vient de l'être, ce qui augmente notre embarras.

J'ai trouvé cette armée non-seulement dénuée de tout, mais sans discipline et dans une insubordination perpétuelle; le mécontentement était tel que des malveillants s'en étaient euparés; l'on avait formé une compagnie du Dauphin, et l'on chantait des chansons chouanes et contre-révolutionnaires. J'ai fait traduire à un conseil militaire deux officiers prévenus d'avoir crié : *Vive le roi!*



Je suppose que la mission de M. Moulin comme parlementaire était relative à des trames de cette nature, dont je cherche le fil avec opiniâtreté. Soyez sûrs que la discipline et l'ordre se rétabliront, et que je ferai justice du petit nombre de contre-révolutionnaires qui s'étaient montrés.

Tout se prépare; je viens de faire occuper la position importante de la Solta; lorsque vous lirez cette lettre, nous nous serons déjà battus.

La trésorerie n'a pas tenu parole; au lieu de cinq cent mille livres, elle n'en a envoyé que trois cent mille, et nous n'avons pas entendu parler d'une somme de six cent mille livres qui nous était annoncée; mais, malgré tout cela, nous irons.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 127. — AU GÉNÉRAL COLLI<sup>1</sup>,

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DU ROI DE SARDAIGNE.

Quartier général, Albenga, 19 germinal an IV (8 avril 1796).

Monsieur, un émigré est un fils parricide qu'aucun caractère ne peut rendre sacré; ceux qui sont dans votre armée la déshonorent par leur présence.

Je vous prie, au reste, d'être persuadé, Général, que je saisirai toutes les occasions qui pourront vous donner des marques de l'estime que je porte aux braves militaires de votre armée. J'ai une trop bonne opinion de vous pour penser que vous vous portiez à aucune extrémité qui serait désavouée par l'homme d'honneur et ferait couler des flots de sang. Vous en seriez responsable aux yeux de l'Europe entière et de votre armée en particulier.

BONAPARTE

Dépôt de la guerre.

---

### 128. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION SERURIER.

Quartier général, Albenga, 20 germinal an IV (9 avril 1796).

Je vous préviens, Général, que des mouvements imprévus forcent le général en chef d'aller à Savone, au lieu de se rendre à Garesio

<sup>1</sup> Réponse au général Colli qui, dans une lettre du 7 avril au général Bonaparte, se plaignait de l'arrestation de M. Moulin, prétendant que sa qualité d'émigré français ne pouvait lui faire perdre son caractère de parlementaire, et qui terminait en menaçant de traiter l'officier français Barthélemy, son prisonnier, comme serait traité M. Moulin.

aujourd'hui, comme il l'avait d'abord décidé. Vous recevrez des ordres ultérieurs quand il pourra se rendre dans ce dernier lieu.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 129. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Savone, 21 germinal an IV (10 avril 1796).

J'apprends, Citoyen Ministre, que le Gouvernement de Gènes moleste les patriotes et inquiète les amis de la France, dans le temps qu'il donne refuge aux émigrés et aux ennemis de la République. Vous ne devez pas souffrir une conduite aussi contraire aux égards que Gènes doit à la République. Dites bien au Gouvernement génois que la République française protégera Gènes et la mettra à l'abri des entreprises de ses ennemis ; mais que, malheur aux hommes perfides, puissants dans ce Gouvernement, qui cherchent depuis longtemps à altérer l'union des deux nations, et à se coaliser. S'ils manquent à ce qu'ils doivent au premier peuple du monde, bientôt ses ennemis ne seront plus, et je dirigerai mon armée selon la conduite que l'on aura tenue. Je serai ami s'ils ont été fidèles observateurs de la neutralité, ennemi de ceux qui auraient trahi à la fois la France et les intérêts de leur république.

Hâtez le départ de tout ce que nous attendons.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

### 130. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION AUGEREAU.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Le général en chef, Général, me charge de vous donner l'ordre de tenir les troupes que vous commandez prêtes à marcher au premier signal. Vous ferez donner les vivres et l'eau-de-vie pour deux jours, et vous distribuerez les souliers qui pourraient être arrivés à Loano ou à Albenga.

Vous ferez distribuer quatre-vingts coups par homme, et vous rassemblerez le plus de mulets possible.

Le général en chef va vous faire passer, par un courrier, des ordres et une instruction détaillée sur ce que vous aurez à faire ce soir ; ces dispositions tiennent aux mouvements de l'ennemi et à l'attaque qui va être faite.

Vous désignerez quatre escadrons de choix dans les différents corps

de troupes à cheval qui sont à vos ordres, pour être prêts à suivre votre mouvement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 131. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Le général Augereau partira aujourd'hui avec ses deux demi-brigades et quatre escadrons de cavalerie choisis, pour se rendre, par le chemin le plus court, à Mallare, où il sera arrivé avant minuit. Il prendra du pain ou du biscuit pour le 23 et le 24, et 80 cartouches par homme, dont 40 dans le havre-sac et 40 dans la giberne.

Les compagnies auxiliaires et la cavalerie feront le service de la place et des escortes de convois. Le général Augereau prendra, à la Chapelle-Saint-Jacques, une réserve d'artillerie composée de quatre pièces de 8, quatre pièces de 4, deux pièces de 3 et un obusier, qui suivront la division.

Il partira de Mallare demain, à cinq heures du matin, et se rendra à Cairo. Il fera éclairer sa marche sur sa gauche et fera occuper la chapelle de Sainte-Julie entre Carcare et Cairo. Si l'ennemi s'y tronve, il l'attaquera et le débusquera.

Arrivé au delà de Cairo, il fera occuper les montagnes de gauche et enverra des reconnaissances à Rochetta, à mi-chemin de Dego, où il recevra de nouveaux ordres. Il fera sa communication avec les troupes du général Dommartin, qui iront coucher sur les hauteurs de Montefreddo. Il veillera à ce que l'on ne fasse rien de ce qui pourrait donner l'éveil à l'ennemi, et surtout à ce que l'on n'allume aucun feu sur les hauteurs.

Sur la route, il attaquera et enlèvera l'ennemi s'il le rencontre, et enverra des nouvelles de son arrivée à Altare, où sera le quartier général.

BONAPARTE.

---

Dépôt de la guerre.

### 132. — AU COMMANDANT DE L'ARTILLERIE A FINALE.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Il est ordonné à l'officier commandant l'artillerie à Finale de partir avec la pièce de 8, deux pièces de 4, un obusier, deux pièces de 3 et toutes ses munitions et cartouches qui ont été chargées sur des chariots, et aussi cent mulets chargés de cartouches, si l'on peut se

les procurer; il se rendra à la chapelle de Saint-Jacques, où il attendra les ordres du général de division Augereau.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 133. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION MASSÉNA.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Le général Masséna donnera ses ordres pour que le général de brigade Menard se porte, aussitôt qu'il en sera prévenu, avec les troupes qui sont au Barracone, à Cadibona, à Quiliano et à Altare. Elles emporteront toutes les cartouches qu'elles ont. Il se mettra à la tête de ces troupes et cherchera à couper l'ennemi entre Carcare, Altare et Montenoche.

Le général de brigade Joubert et le général Dommartin viendront le joindre dans la nuit. Lorsque, par cette diversion, les troupes qui ont attaqué Monte-Legino ne seront plus sur l'offensive, le quartier général se transportera à Altare.

Le général Masséna m'instruira de son arrivée à Altare et du mouvement des ennemis. Il donnera, au surplus, tous les ordres ultérieurs qu'il jugera convenables pour l'exécution des dispositions de cet ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 134. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Vous ferez partir le général Dommartin avec deux bataillons de sa demi-brigade, pour être rendu avant minuit sur les hauteurs de Montefreddo, et les bataillons qui sont à Finale prendront du pain pour le 23 et le 24. Ceux qui sont à Melogno prendront du pain à la Chapelle-Saint-Jacques, où il y en aura avant cinq heures du soir.

Tous les hommes de ces bataillons auront chacun 80 cartouches, dont 40 dans la giberne et 40 dans le havre-sac.

De Montefreddo il partira, au petit jour, pour se rendre à Carcare, où il sera arrivé avant huit heures du matin. Il attendra de nouveaux ordres sur les hauteurs de la droite de Carcare. Il enverra de Montefreddo, par un aide de camp ou un officier de l'état-major, des nouvelles de son arrivée à Altare, où sera le quartier général.

Le général Joubert se rendra par le plus court chemin, avec les troupes qui sont sous ses ordres, à Altare, où il sera arrivé avant

sept heures du soir. Il enverra donner des nouvelles de son arrivée à Savone par un officier de l'état-major. Il prendra toutes les cartouches qui sont à sa disposition, chaque soldat en prendra 80. Il fera prendre tous les mulets qu'il pourra trouver pour transporter les deux pièces de 3 qui sont à Saint-Jacques; il peut les faire porter avec six mulets en laissant une partie des munitions. Si, de force ou avec de l'argent, il ne peut se procurer de mulets, il laissera les pièces en faisant prévenir à Finale qu'on vienne les prendre.

Il emmènera avec lui les sapeurs, il prendra tout le pain et l'eau-de-vie qu'il pourra, et recevra, à neuf heures du soir, de nouveaux ordres à Altare.

Le général Menard se rendra *subito* avec toutes les troupes à ses ordres à Altare, conformément à l'ordre qui vient d'être donné. Il poussera l'ennemi, qui est à Monte-Legino, en le coupant à Montotenotte.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 135. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION LAHARPE.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Laharpe de partir demain, 23 germinal, pour se trouver, une heure avant le jour, sur la position de Monte-Legino, où il se réunira aux troupes qui y sont déjà et attaquera l'ennemi, en suivant les dispositions dont je suis convenu avec lui et le général Masséna.

Il fera replier sur-le-champ à Monte-Legino les troupes de la 15<sup>e</sup> demi-brigade qui sont à la Stella.

Il aura soin de placer un bataillon de réserve à la madone de Savone pour être à même de se porter sur la redoute de Monte-Occulto<sup>1</sup>, dans le cas où les troupes du général Masséna seraient obligées de se replier, et pour empêcher l'ennemi de s'avancer entre Altare et Monte-Legino, avec le projet de couper la droite du général Masséna. Ce dessein n'est pas probable, mais il est prudent de le prévenir.

Suivant les mouvements qu'il observera à sa gauche, il poussera l'ennemi et fera toutes les dispositions qu'il jugera convenables pour le mettre en déroute et lier ses opérations avec celles des troupes de sa gauche.

<sup>1</sup> Probablement *Monte-Cucco*. Aucune carte ne mentionne *Monte-Occulto* dans le voisinage des points désignés ici.

Il laissera à Savone quelques auxiliaires pour la garde de nos magasins.

Du moment où il aura jugé que l'ennemi ne peut rien entreprendre sur la droite du général Masséna, il réunira à ses troupes le bataillon qu'il aura laissé en réserve à la madone de Savone, ou qu'il aura poussé, suivant les circonstances, à Monte-Occulto.

Il fera distribuer 80 cartouches par homme; 40 seront dans la gibberne et 40 dans le sac. Il aura soin de faire prendre du pain ou du biscuit pour le 23 et le 24. Il donnera ses ordres et fera toutes ses dispositions pour que les munitions de guerre, l'eau-de-vie, les substances et tout ce qui tient à l'ambulance suivent le mouvement de ses troupes.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 136. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Albenga, 22 germinal an IV (11 avril 1796).

Je vous prévient, Général, que l'ennemi a attaqué hier avec des forces supérieures les postes de Voltri, qui, après la défense la plus vive et la plus honorable, se sont retirés sur Savone. L'ennemi a continué son audace et s'est présenté à Monte-Legino avec des forces encore plus considérables. Depuis huit heures du matin on se bat, et la brave résistance de nos troupes l'a forcé à la retraite sur Montenotte. Je suis décidé à attaquer moi-même. En conséquence, le général Menard part ce soir de Cadibona et de Quiliano, avec 4,000 hommes, pour donner sur Montenotte. Les généraux Joubert et Dommartin partent de Saint-Jacques avec 5,000 hommes, pour se réunir aux troupes du général Menard. En même temps, le général Augereau doit se mettre en mouvement à minuit, avec 6,000 hommes, sur Mallare, et de là sur Cairo, pour tourner et attaquer l'ennemi qui pourrait avoir dirigé ses forces sur Montenotte et Sasselto.

Le général Laharpe avec l'avant-garde, montant à environ 7,000 hommes, marchera sur les hauteurs de Montenotte.

Le général Rusca doit tenir la Solta, Spinarda<sup>1</sup> et défendre Bardinetto et Melogno. Il aura à ses ordres un bataillon de la 84<sup>e</sup> demi-brigade qui est à Melogno, indépendamment de deux demi-brigades qu'il a déjà. Ce général est à vos ordres, et vous lui donnerez les renforts que vous jugerez nécessaires.

Vous devez, de votre côté, faire des démonstrations qui puissent inquiéter l'ennemi sans exposer vos troupes.

<sup>1</sup> Monte-Spinarda.



Je vous ferai connaître ses mouvements ultérieurs.

Vous ferez passer au général Rusca l'ordre ci-dessus.

Demain nous attaquerons l'ennemi sur tous les points de la droite. Il est possible qu'après-demain nous soyons de votre côté.

Tenez-vous prêt à exécuter tous les mouvements qui pourront vous être ordonnés.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 137. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 23 germinal an IV (12 avril 1796).

Je vous félicite, Général, sur la bonne conduite de vos troupes et sur le bonheur qui accompagne constamment votre bravoure et vos talents.

Je viens de parcourir le champ de bataille; je ne vois de tous côtés que des prisonniers et beaucoup de morts. La division de Masséna est complètement heureuse, il a battu à plate couture le général Argenteau; vous avez eu affaire à Beaulieu lui-même.

Faites filer tous les prisonniers à Savone. Faites prendre du pain pour la 14<sup>e</sup> demi-brigade, à la Madone, où il y en a, et prenez, avec toutes vos troupes, les positions que vous croirez les plus avantageuses pour avoir l'air de menacer l'ennemi à Sassello; il serait bien même que vous envoyassiez, avant la nuit, une patrouille qui éclairerait le mouvement de l'ennemi, hâterait son évacuation et mettrait à votre disposition les magasins qui sont à Sassello.

Le général Masséna se porte sur les hauteurs de Cairo; il enverra une partie des troupes dans la ville, pour y lever une contribution. Il est indispensable que vous reconnaissiez, avant la nuit, la position des troupes de Masséna, afin de pouvoir vous communiquer facilement. Le quartier général sera à Carcare. Venez vous-même, ou envoyez-moi, ce soir, un de vos aides de camp, qui m'instruise de vos positions, des mouvements de l'ennemi et de tout ce que vous avez fait dans la journée.

Augereau, Dommartin et Joubert, qui sont dans la plaine, se porteront demain sur Montezemolo, pour battre les Piémontais, à moins que le rapport que vous me ferez, ce soir, ne me fasse changer les dispositions.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 138. — AU GÉNÉRAL MASSENA.

Quartier général, Carcare, 23 germinal an IV (12 avril 1796).

Dès l'instant, Général, que vous serez assuré de la fuite de l'ennemi, vous vous dirigerez sur Carcare avec vos forces. Vous enverrez un adjudant général reconnaître la position que doit occuper le général Laharpe, de manière à pouvoir menacer Sassello et Dego. Vous établirez un poste intermédiaire, pour servir à la correspondance de la division de ce général à Carcare. Vous enverrez à Altare un officier supérieur pour y remplir les fonctions de commandant et vous faire passer vos subsistances; il devra aussi réunir des transports pour vous faire parvenir ce dont vous pourrez avoir besoin, enfin pour établir votre correspondance avec nos derrières.

Si l'ennemi menaçait encore la division du général Laharpe, il serait indispensable que vous prissiez des positions pour appuyer sa gauche.

Ce général est parti à une heure après minuit, pour monter à la redoute de Monte-Legino avec la 70<sup>e</sup> et la 99<sup>e</sup> demi-brigade; ainsi, vous voyez qu'il est en force.

Augereau est parti à neuf heures du soir. J'ai envoyé à la découverte pour avoir des nouvelles de Joubert et de Dommartin. Quand je saurai à quoi m'en tenir sur leur compte, et que la troupe sera dans une position décidée, mon intention est que vous alliez attaquer les 800 hommes que l'on dit être sur la chapelle Sainte-Julie; au reste, nous nous verrons à Carcare, où je me rendrai aussitôt qu'il y aura un bataillon, soit de vous, soit de Joubert, pour m'y couvrir. Beau lieu était en personne à l'attaque de la redoute de Monte-Legino; il comptait entièrement nous enlever Savone.

Tout nous annonce que la journée d'aujourd'hui et celle de demain compteront dans l'histoire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 139. — ORDRE DU JOUR. — (EXTRAIT.)

Quartier général, Carcare, 23 germinal an IV (12 avril 1796).

Vive la République! Aujourd'hui, 23 germinal, la division du général Masséna et celle du général Laharpe ont attaqué les Autrichiens, qui étaient au nombre de 13,000 hommes, commandés par le général Beau lieu en personne et les généraux d'Argenteau et Rocavina, occupant l'importante position de Montenotte. Les Républicains ont complètement battu les Autrichiens et leur ont tué ou blessé environ

3,000 hommes. Le général Roccaïna est au nombre des blessés. Plusieurs lieutenants-colonels et officiers ont été tués. Les détails de cette relation seront envoyés à l'armée lorsqu'on aura recueilli en entier les renseignements relatifs à cette glorieuse affaire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

**140. — AUX COMMISSAIRES DES GUERRES,  
A VADO, SAVONE ET FINALE.**

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Le général en chef me charge, Citoyen Commissaire, de vous requérir, sous votre responsabilité, de faire passer sans délai à Carcare tout le pain qui est fait et d'activer tout ce qui en reste à faire. Employez tous les moyens de force pour faire marcher les mulets. L'armée se trouve sans pain, si les dispositions du commissaire ordonnateur ne sont pas exécutées. Rien ne peut excuser le moindre retard. Le général en chef me charge de vous répéter que le succès de nos armées tient à la subsistance, et qu'il met sous votre responsabilité le manque de pain et d'eau-de-vie. C'est au nom de la patrie que je vous demande la plus grande activité dans la confection et dans le transport.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

**141. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE DOMMARTIN.**

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Le général Dommartin, après avoir occupé les hauteurs de Montefreddo, devra se poster sur celles de Cossèria. Il est indispensable d'en chasser l'ennemi; cela est sur votre route. Le général Menard se porte de Biestro sur Cossèria. Joubert, avec ses troupes, reconnaît également cette hauteur, qu'il faut enlever en la tournant, s'il est possible, sans qu'il nous en coûte rien.

La journée d'aujourd'hui sera plus glorieuse pour les armes de la République que celle d'hier.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

**142. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION MEYNIER.**

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Vous partirez, le plus tôt possible, mon cher Général; vous vous rendrez, par le chemin le plus court, à Saint-Jacques. Si le général

Dommartin y est encore, vous lui donnerez l'ordre de se rendre à Calizzano, pour se porter avec sa demi-brigade sur Saint-Jean par Murialdo. Le général Joubert tourne cette position par Castelnuovo, et le général Angereau attaque aujourd'hui, ou au plus tard demain, Montezemolo.

Vous donnerez l'ordre au général Rusca de soutenir l'attaque de Saint-Jean, en s'emparant de la redoute de Maramasso et en suivant l'ennemi de manière à le presser le plus possible et à se resserrer auprès de nos gens à mesure que nous nous approcherons.

Vous verrez le général Serurier; vous lui remettrez la lettre ci-jointe. Vous vous concerterez avec lui pour pouvoir concourir ensemble à la même opération.

Si le général Dommartin est déjà descendu de Saint-Jacques pour se rendre à Montefreddo, vous lui laisserez continuer sa route, en lui ordonnant de passer le Pô pour se rendre à Carcare. Vous ferez alors la même opération avec les troupes du général Rusca et le bataillon que le général Dommartin a dû laisser à Melogno en resserrant davantage ses mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 143. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

La victoire est complète, mon cher Général. Beaulieu en personne a été complètement battu; il a perdu plus de 3,000 hommes; nous lui avons fait en outre plus de 2,000 prisonniers; Argenteau et Roccavina sont dangereusement blessés.

Le tour de votre division arrive; j'attaque aujourd'hui Montezemolo. Faites vos dispositions pour qu'une de vos colonnes se jette dans la ville de Ceva, du moment que je serai maître de Montezemolo. L'autre s'emparera des hauteurs de Battifollo, longera le Tanaro et interceptera la communication à l'ennemi. Portez-vous au pont de Nucetto, afin que notre communication devienne facile. Ne laissez rien sur nos derrières; employez tous vos moyens pour faire suivre d'avance, à Bagnasco et Garesio, le pain, l'eau-de-vie et les cartouches dont vous pourrez disposer.

Employez tous les moyens possibles, soit de gré, soit de force, pour que les Génois nous fournissent des mulets.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 144. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Le général Masséna s'avancera avec la 21<sup>e</sup> demi-brigade au delà de Dego. Il imposera la ville à une contribution militaire de 24,000 livres. Il ramassera tous les mulets qu'il trouvera et les enverra sur-le-champ au commissaire ordonnateur Sucey, à Carcare. Il fera des mouvements sur Spigno, où il enverra quelques compagnies de troupes légères, qui ne se hasarderont qu'autant qu'il n'y aura rien à craindre pour leur retraite. Ces mouvements doivent être commencés à la petite pointe du jour. Si le général Dommartin arrive avec ses troupes, il rejoindra le général Masséna, qui lui donnera ses ordres.

Le général Laharpe, partant dès la pointe du jour, s'avancera jusque sur les hauteurs de Cairo, à neuf heures du matin. Il ne laissera plus qu'un bataillon sur ces hauteurs; il se rendra avec le reste de sa troupe à Cairo, où il lèvera une contribution de 36,000 livres, et il cherchera à réunir tous les moyens de transport possibles, qu'il enverra sur les derrières au commissaire ordonnateur Sucey.

Le général Augereau s'avancera, à la pointe du jour, avec ses deux demi-brigades et son artillerie, par Millesimo, Rocca-Vignale et Montezemolo. Le général Joubert se portera, à la pointe du jour, par Castelnuovo, et cherchera à occuper les troupes qui sont à Saint-Jean. Maître de Montezemolo, il devra s'emparer de toutes les positions qui avoisinent Ceva.

Le général de brigade Menard restera sur les hauteurs de Biestro. Si les troupes du général Dommartin arrivent à temps, elles se réuniront à celles du général Masséna pour exécuter les mouvements qui lui sont ordonnés.

L'artillerie suivra les colonnes auxquelles elle est attachée dans ce moment, à l'exception de la pièce de 8 qui est à la disposition du général Joubert et qui doit rentrer au parc du général de division Augereau.

La cavalerie restera jusqu'à nouvel ordre au quartier général.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 145. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Le général Laharpe enverra la 14<sup>e</sup> demi-brigade et le 2<sup>e</sup> bataillon de la 21<sup>e</sup> aux ordres du général Masséna.

Avec le reste de ses troupes, il se portera sur Dego, attaquera l'ennemi sur les hauteurs de Rochetta, et, dès l'instant qu'il sera maître de Dego, il marchera sur sa gauche pour appuyer la droite du général Masséna qui, lui-même, appuie la droite du général Augereau. Ce dernier, avec les troupes du général Joubert, va attaquer Montezemolo.

Si l'ennemi se retirait de Rochetta, le général Laharpe se portera rapidement sur sa gauche, afin de prévenir et de prendre, s'il est possible, à revers, les positions des troupes environnant Montezemolo.

Il est important d'occuper aujourd'hui Montezemolo, afin de faire, dans la nuit, ou le plus tôt possible, notre jonction avec le général Serurier, et pouvoir tirer nos subsistances des magasins de Bardinetto et de Garessio, et pouvoir, demain, mettre en mouvement toutes les troupes du général Serurier, qui forment plus de 14,000 hommes.

Je m'en rapporte à tes connaissances locales, convaincu que tu peux mieux que personne remplir le but ci-dessus.

Le quartier général est encore à Carcare. Nous serons dans le courant de la journée à Millesimo. Je t'adresserai mes ordres à Cairo.

BO NAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 146. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE RUSCA.

Quartier général, Carcare, 24 germinal an IV (13 avril 1796).

Le général Meynier est parti ce matin pour prendre le commandement de votre brigade et de celle qui est à Melogno. Comme je crois qu'il est passé par les hauteurs, il pourrait bien n'être pas arrivé; je vous fais donc passer directement les ordres, que je vous prie d'exécuter avec la plus grande ponctualité et avec votre courage ordinaire.

Aussitôt que vous aurez reçu cette lettre qui, j'espère, vous sera parvenue avant minuit, vous ferez partir des petites patrouilles pour Murialdo, qui viendront aboutir à Acquafredda. Elles communiqueront à la pointe du jour avec nos postes à Millesimo et me feront prévenir de leur arrivée à Carcare.

Vous ferez allumer de très-grands feux le plus près possible des redoutes de Maramasso et de<sup>1</sup> ...., de manière que l'ennemi soit fondé à croire qu'une grande partie des forces du général Serurier est

<sup>1</sup> Le nom manque sur la minute.



là pour l'attaquer. Vous vous porterez effectivement, avec toutes vos forces, sur Saint-Jean, demain, à la très-petite pointe du jour. Le général Joubert se portera avec une très-forte colonne sur Rocca-Vignale.

Vous communiquerez le présent ordre au général Serurier, et vous lui ferez part de tout ce que vous dira verbalement l'adjoinct que je vous envoie, afin qu'il attaque Montezemolo et donne toute l'inquiétude possible à la division ennemie qui lui est opposée. Dès l'instant que je serai instruit de vos dispositions, je ferai attaquer, de ce côté-ci, par Millesimo, Montezemolo; ce que je ne ferai qu'avec la certitude que vous avez Saint-Jean, ou que vous l'attaquez avec toutes vos forces. Vous comprendrez facilement le but de l'ordre que je vous donne, par le récit que vous fera l'adjoinct de ce qui s'est passé.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 147. — CAPITULATION DE COSSERIA.

24-25 germinal an IV (13-14 avril 1796).

1<sup>re</sup> *Sommation*, faite par le général en chef de l'armée d'Italie au commandant du poste de Cosseria, de se rendre.

2<sup>e</sup> *Sommation* : « Vous êtes cerné  
« de tous côtés, monsieur; votre  
« résistance occasionnerait qu'un  
« versement de sang, sans aucun  
« avantage. Si dans un quart  
« d'heure vous ne vous rendez tous  
« prisonniers, je ne ferai grâce à  
« aucun.

« A 11 heures du matin, le  
« 13 avril.

« BONAPARTE. »

1<sup>re</sup> *Réponse* par M. le lieutenant général marquis de Provera : « Mon intention est de défendre le poste jusqu'à la dernière extrémité. »

2<sup>e</sup> *Réponse* : « Ce qui est ci-dessus  
« spécifié, ou bien le passage libre à  
« ma troupe. »

Le 13 avril, à 2 heures après midi.

*Réponse* sur la proposition, le 14, à 6 heures du matin :

« Toute la troupe sortira du  
« poste avec les honneurs de la  
« guerre; les officiers rendus in-  
« continent sur leur parole, et les

*Proposition* faite par le marquis de Provera à M. le général français, après le combat, à 7 heures du soir :

« Je me suis décidé à céder le poste  
« aux conditions suivantes :

« De retourner avec ma troupe, armes  
« et bagages, et les honneurs de la

« soldats prisonniers de guerre en « guerre , dans nos foyers , jusqu'au  
 « France. » « terme qui sera fixé de part et d'autre. »

« *Dernière demande* réitérée, de lais-  
 « ser venir votre troupe avec nous, sous  
 « les conditions qu'on voudra dicter, en  
 « recommandant, dans tous les cas, nos  
 « prisonniers de guerre en France, et  
 « particulièrement nos blessés.

« Donné au poste de Cosseria, le 14  
 « avril 1796, à 7 heures  $3\frac{1}{4}$  du matin. »

*Réponse du général français :*

« Un sergent de chaque compa-  
 « gnie, deux volontaires cadets de  
 « Montferlat, une ordonnance de  
 « M. le général et les officiers de  
 « santé.

« La troupe qui défend le poste  
 « de Cosseria se rendra prison-  
 « nière de guerre ; les honneurs  
 « de la guerre lui seront accordés.  
 « Tous les soldats et bas officiers  
 « seront conduits en France, pour  
 « être échangés d'après le mode  
 « d'échange accoutumé.

« Les officiers se retireront dans  
 « leurs foyers , avec promesse de  
 « ne point servir jusqu'à ce qu'ils  
 « aient été échangés contre même  
 « nombre d'officiers français et de  
 « même grade. Ils conserveront  
 « leurs épées et leurs bagages.

« Toute la troupe défilera vers  
 « Carcare, quartier général de  
 « l'armée française. De ce lieu on  
 « fera conduire les officiers là où  
 « ils voudront se rendre.

« Le reste de la troupe entrera  
 « en France. Sitôt que cette troupe  
 « aura défilé avec les armes par-  
 « devant la troupe française, qui  
 « faisait l'attaque du poste, elle  
 « déposera les armes sur le terrain  
 « qui sera indiqué par le général  
 « français.

« Donné sur les hauteurs de  
 « Cosseria, le 25 germinal, IV<sup>e</sup> an-

« née de la République française,

« à 8 heures 1/4.

« Accepté ou refusé sur-le-  
« champ.

« Accepté, le 14 avril 1796.

« Par ordre du général en chef,

« PROVERA,

« Le général de division, AUGEREAU. »

« Lieutenant général. »

Dépôt de la guerre.

#### 148. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

La campagne d'Italie a commencé. J'ai à vous rendre compte de la bataille de Montenotté.

Après trois jours de mouvement pour nous donner le change, le général Beaulieu a fait attaquer par une division de dix mille hommes la droite de l'armée, appuyée sur Voltri.

Le général Cervoni, qui y commandait, ayant sous ses ordres la 70<sup>e</sup> et la 99<sup>e</sup> demi-brigade, soutint le feu avec l'intrépidité qui caractérise les soldats de la liberté. Je ne pris pas le change sur les véritables intentions des ennemis. Dès l'instant que je fus instruit des circonstances de l'attaque de la droite, j'ordonnai au général Cervoni d'attendre la nuit et de se replier par une marche forcée et en cachant son mouvement à l'ennemi, sur mon centre, qui était appuyé sur les hauteurs de la Madone de Savone.

Le 21, à quatre heures du matin, Beaulieu en personne, avec 15,000 hommes, attaqua et eubuta toutes les positions-sur lesquelles était appuyé le centre de l'armée; à une heure après midi, il attaqua la redoute de Monte-Legino, qui était notre dernier retranchement. Les ennemis revinrent plusieurs fois à la charge; mais cette redoute, gardée par 1,500 hommes, était imprenable par le courage de ceux qui la défendaient. Le chef de brigade Rampon, qui y commandait, par un de ces élans qui caractérisent une âme forte et formée pour les grandes actions, fit, au milieu du feu, prêter le serment à sa troupe de mourir tous dans la redoute. Les ennemis passèrent la nuit à la portée du pistolet.

Pendant la nuit le général Laharpe, avec toutes les troupes de la droite, prit poste derrière la redoute de Monte-Legino. A une heure après minuit, je partis avec les généraux Berthier et Masséna, le commissaire Saliceti et une partie des troupes du centre et de la gauche, et nous nous portâmes, par Altare, sur le flanc et le derrière de l'ennemi.

Le 22, à la pointe du jour, Beaulieu, qui avait reçu du renfort, et Laharpe s'attaquèrent et se chargèrent avec vigueur et différents succès, lorsque le général Masséna parut et sema la mort et l'épouvante sur le flanc et sur le derrière, où commandait le général Argenteau. La déroute de l'ennemi a été complète. Deux de ses généraux, Rocavina et Argenteau, ont été grièvement blessés.

La perte de l'ennemi se porte entre trois à quatre mille hommes, parmi lesquels plus de deux mille cinq cents prisonniers, un colonel, huit ou dix officiers supérieurs et plusieurs drapeaux. Notre perte ne va pas à quatre cents hommes.

Quand j'aurai reçu tous les rapports, et que je serai moins commandé par le travail, je vous enverrai une relation détaillée qui puisse vous faire connaître ceux à qui la patrie doit une reconnaissance particulière. Généraux, officiers, soldats, tous ont soutenu dans cette journée mémorable la gloire du nom français.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 149. — AU COMMANDANT DES CHASSEURS A CHEVAL.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné au commandant des chasseurs à cheval de commander sur-le-champ un détachement de quinze hommes, pour se porter sur la route de Carcare, au château de Cosseria, à l'effet de faire rejoindre leurs corps à tous les hommes qui sont éparpillés dans les campagnes. Ils fouilleront toutes les maisons pour voir s'il ne s'y trouve point de soldats, et ne souffriront, sous aucun prétexte, qu'il y en reste aucun.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 150. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

L'adjudant général Vial donnera les ordres nécessaires pour faire partir sur-le-champ les ambulances pour la Rochetta, suivant l'ordre ci-joint du chirurgien en chef de l'armée qu'il fera remettre au chirurgien en chef qui est à Carcare. Il se concertera pour cet objet avec le commissaire ordonnateur en chef.

Il enregistrera tous les prisonniers de guerre qui arriveront à Carcare et les dirigera de suite sur Finale, d'où ils seront envoyés à Nice, et notamment ceux de la redoute de Cosseria, qui vont y arriver. Il leur fera délivrer des subsistances de manière qu'ils partent

aujourd'hui pour Finale, où ils devront être arrivés le plus tôt possible. Il donnera l'ordre pour que, dans tous les lieux où coucheront ces prisonniers, ils soient enfermés dans les églises avec une forte garde, suivant les ordres du général en chef. Tous les officiers prisonniers de guerre de la redoute de Cosseria, qui doivent être renvoyés en Piémont, passeront par le col de Tende, en allant par Finale, Oneille et Nice. Quant à ceux qui voudront aller en Lombardie, ils pourront passer par Savone et Gènes, par mer.

Il fera mettre en bataille tous ces prisonniers pour les passer en revue devant un commissaire des guerres, et donnera les ordres nécessaires pour leur sûreté, pendant la route, au commandant de l'escorte, qui sera fournie par le général Augereau. Il prévendra le général Gaultier de leur départ, par une ordonnance envoyée de Finale.

Il communiquera cette lettre au commissaire ordonnateur en chef, et la fera enregistrer.

L'ordre du chirurgien en chef pour les ambulances sera adressé directement par lui à son second, à Carcare.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 151. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Laharpe va se porter sur les hauteurs de la droite de Dego. Vous, vous attaquerez par Rochetta. J'ai donné ordre au général Donmartin de réunir les deux bataillons de la 84<sup>e</sup> et de se tenir prêts à marcher. Faites-lui passer sur-le-champ l'ordre de venir vous rejoindre par les hauteurs de gauche de Cairo. Il faut que ce soir nous couchions à Dego. Je serai dans une demi-heure à Cairo, où nous nous concerterons avec Laharpe.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 152. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Mon intention est d'attaquer aujourd'hui l'ennemi à Dego. Il est indispensable que vous fassiez filer toutes vos troupes sur la hauteur de droite pour pouvoir tourner l'ennemi. Si vous avez placé un bataillon sur la chapelle Sainte-Marguerite, vous l'en retirerez.

Le général Masséna, avec la 21<sup>e</sup>, la 84<sup>e</sup> et la 1<sup>re</sup> demi-brigade d'infanterie légère, attaquera l'ennemi de front et par la droite.

Je vous prie de rester un peu en arrière de vos troupes pour que je puisse vous voir à Cairo d'ici à une demi-heure.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 153. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Je félicite votre troupe, Citoyen Général, sur l'avantage important qu'elle vient d'obtenir. Nous marchons dans ce moment pour attaquer Dego, où l'ennemi est en force, par Rochetta, de là à Cairo. Avec votre autre demi-brigade et celle du général Joubert qui était sur la hauteur de Biestro, inquiétez les ennemis et cherchez à leur enlever les 7 à 800 hommes du régiment de Belgiojoso qui sont sur les crêtes de Rocca-Vignale, derrière Millesimo, et qui ont attaqué hier le général Beyrand, pendant l'attaque de Cossieria. C'est une affaire de poste qui sera utile en ce qu'elle portera l'épouvante à Montezemolo et qu'elle détournera l'attention de l'ennemi sur Saint-Jean, qu'il serait possible qu'il abandonnât d'ici à trois heures. Je vous instruirai de ce qui se sera fait.

Vous ferez passer vos ordres au général Joubert d'après ceux que je vous donne.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 154. — AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Réunissez vos troupes, faites-les reposer, et prenez tout ce que vous trouverez dans les villages qui vous avoisinent. Faites des patrouilles ; surveillez la vallée de Murialdo. Assurez-vous de ce qu'on fait à Saint-Jean. Quinze cents Piémontais sont derrière les rideaux de Rocca-Vignale ; n'auriez-vous pas moyen de les tourner par votre droite, de donner par là l'alerte à Ceva, et de mettre à même le général Beyrand, qui est à Millesimo, de les faire prisonniers ?

Je marche avec les troupes de Masséna, Laharpe, Menard, Dommartin et une demi-brigade d'Angereau, sur Dego.

Je conçois que vous allez nous faire bien des reproches de ne vous avoir pas appelé ; mais vous étiez trop sur la gauche. Demain vous aurez l'avant-garde.

Le général Angereau vous prévendra de ce qu'aura fait Beyrand pour l'attaque des troupes qui sont du côté de Rocca-Vignale. Faites-



lui part vous-même de ce que vous vous proposez de faire. Ce n'est qu'une affaire d'avant-poste, mais importante à la suite de nos victoires.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 155. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Augereau de faire partir sur-le-champ une des demi-brigades à ses ordres pour se rendre à Cairo, où elle recevra de nouveaux ordres. Ce mouvement très-pressé ne peut, sous aucun prétexte, souffrir le moindre délai.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 156. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE MENARD.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade Menard de quitter, aussitôt après la réception de cet ordre, la position qu'il occupe, pour se rendre sur les hauteurs près Cairo, à la rive gauche de la Bornida. Il mettra dans ce mouvement la plus grande célérité, et ne perdra pas un instant pour son exécution, qui ne peut être arrêtée sous aucun prétexte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 157. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796), 10 heures du soir.

Le général Masséna rassemblera toutes les troupes à ses ordres à Dego, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Il poussera des reconnaissances le plus loin possible sur Acqui, sans se compromettre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 158. — AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au général Joubert de partir à sept heures et demie du matin, avec ses troupes, des hauteurs de Biestro, pour attaquer Rocca-Vignale, et se porter entre Castelnuovo et Montezemolo. Il est prévenu que la 55<sup>e</sup> demi-brigade a l'ordre de rejoindre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 159. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au général de division Augereau de quitter, demain à huit heures du matin, la position qu'il occupe, et de se rendre avec les deux demi-brigades qu'il commande à Montezemolo. Il donnera l'ordre à la demi-brigade de sa division, qui a couché à la chapelle Sainte-Julie, de partir à cinq heures du matin pour rejoindre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 160. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Carcare, 25 germin an IV (14 avril 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au général Dommartin de partir, avec les troupes qu'il commande, demain, à huit heures du matin, de la position qu'il occupe près la Chapelle, pour se rendre à Montezemolo, en passant par Bormida del Cengio, où il recevra de nouveaux ordres.

Même ordre au général Laharpe, partant de Dego pour Salicetto.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 161. — AU CITOYEN SUGNY, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné au citoyen Sugny, chef de l'état-major de l'artillerie, de donner ses ordres pour que toute l'artillerie parte demain, à cinq heures du matin, et se rende à Millesimo, où elle attendra de nouveaux ordres. Il fera passer de même 50,000 cartouches à Millesimo.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 162. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Le commissaire ordonnateur est requis de donner ses ordres pour faire établir une ambulance de cent lits à Millesimo; il ordonnera également d'attacher et de faire suivre une ambulance à chacune des divisions des généraux Masséna, Laharpe et Augereau.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 163. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL FRANCESCHI.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Franceschi de rester demain au quartier général de Carcare pour y être chargé de tout ce qui est relatif à la partie de l'état-major et passer, conjointement avec un commissaire des guerres, à six heures du matin, la revue de tous les prisonniers de guerre faits à Dego. Il les fera partir immédiatement après pour Finale, d'où ils seront envoyés à Nice. L'adjudant général Franceschi aura le soin de dresser les états nominatifs de tous ces prisonniers. Il y joindra le nom de leurs corps, le lieu et la date de leur prise, et il leur fera délivrer avant leur départ une demi-ration de pain et une demi-ration d'eau-de-vie. Il est prévenu que les troupes du général Menard, 8<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui bivouaque cette nuit auprès de Carcare, sont destinées à rester au quartier général et à fournir l'escorte des prisonniers. Il mettra 100 hommes par 1,000 prisonniers. Un adjoint aux adjudants généraux sera chargé de la conduite des prisonniers.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 164. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE BEAUMONT.

Quartier général, Carcare, 25 germinal an IV (14 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade Beaumont, qui commande la cavalerie en l'absence du général Stengel, de donner l'ordre aux troupes à cheval, au 1<sup>er</sup> régiment de hussards, qui est à Alassio, au 5<sup>e</sup> de dragons, qui est à Albenga, au restant du 22<sup>e</sup> de chasseurs, qui est à Loano et à Pietra, au 24<sup>e</sup> de chasseurs, qui est à Oncille, au 15<sup>e</sup> de dragons, qui est à Taggia, au 25<sup>e</sup>, qui est à Loano, enfin au 7<sup>e</sup> de hussards, qui est à Pontedassio, de partir successivement pour se rendre à Carcare, en passant par Finale, où ils recevront de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 165. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Je vous ai rendu compte que la campagne avait été ouverte le 20 du mois, et je vous ai instruits de la victoire signalée que l'armée française a remportée aux champs de Montenotte ; j'ai aujourd'hui à vous rendre compte de la bataille de Millesimo.

Après la bataille de Montenotte, je transportai mon quartier général à Carcare; j'ordonnai au général divisionnaire Laharpe de se porter sur Sassello, pour menacer d'enlever les huit bataillons que l'ennemi avait dans cette ville, et de se porter le lendemain, par une marche rapide et cachée, dans la ville de Cairo. Le général Masséna se porta avec sa division sur les hauteurs de Dego. Le général divisionnaire Augereau, qui était en marche depuis deux jours avec la 69<sup>e</sup> et la 39<sup>e</sup> demi-brigade, bivouaqua dans la plaine de Carcare. Le général de brigade Menard occupa les hauteurs de Biestro. Le général de brigade Joubert, avec la 1<sup>re</sup> demi-brigade d'infanterie légère, occupa la position intéressante de Sainte-Marguerite.

Le 24, à la pointe du jour, le général Augereau, avec sa division, força les gorges de Millesimo, dans le temps que les généraux Menard et Joubert chassèrent l'ennemi de toutes les positions environnantes, enveloppèrent, par une manœuvre prompte et hardie, un corps de quinze cents grenadiers autrichiens, à la tête desquels se trouvait le lieutenant général Provera, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, qui, loin de poser les armes et de se rendre prisonnier de guerre, se retira sur le sommet de la montagne de Cosseria et se retrancha dans les ruines d'un vieux château extrêmement fort par sa position.

Le général Augereau fit avancer son artillerie; l'on se canonna pendant plusieurs heures. A onze heures du matin, ennuyé de voir ma marche arrêtée par une poignée d'hommes, je fis sommer le général Provera de se rendre. Le général Provera demanda à me parler; mais une canonnade vive, qui s'engageait vers ma droite, m'obligea à m'y transporter. Il parlementa avec le général Augereau pendant plusieurs heures; mais les conditions qu'il voulait n'étant point raisonnables, et la nuit approchant, le général Augereau fit former quatre colonnes et marcha sur le château de Cosseria. Déjà l'intrépide général de brigade Joubert, grenadier par le courage et bon général par ses connaissances et ses talents militaires, avait passé avec sept hommes dans les retranchements de l'ennemi; mais, frappé à la tête, il fut renversé par terre; ses soldats le crurent mort, et le mouvement de sa colonne se ralentit : sa blessure n'est pas dangereuse.

La seconde colonne, commandée par le général Banel, marchait avec un silence morne et armes sur le bras, lorsque ce brave général fut tué au pied des retranchements ennemis.

La troisième colonne, commandée par l'adjudant général Quesnin, fut également déconcertée dans sa marche, une balle ayant tué cet

officier général. Toute l'armée a vivement regretté la perte de ces deux braves officiers.

La nuit, qui arriva sur ces entrefaites, me fit craindre que l'ennemi ne cherchât à se faire jour l'épée à la main. Je fis réunir tous les bataillons et je fis faire des épaulements en tonneaux et des batteries d'obusiers à demi-portée de fusil.

Le 25, à la pointe du jour, l'armée sarde et autrichienne et l'armée française se trouvèrent en présence. Ma gauche, commandée par le général Augereau, tenait bloqué le général Provera. Plusieurs régiments ennemis, où se trouvait, entre autres, le régiment Belgiojoso, essayèrent de percer mon centre. Le général de brigade Menard les repoussa vivement. Je lui ordonnai aussitôt de se replier sur ma droite, et avant une heure après midi, le général Masséna déborda la gauche de l'ennemi, qui occupait avec de forts retranchements et de vigoureuses batteries le village de Deگو. Nous poussâmes nos troupes légères jusqu'au chemin de Deگو à Spigno. Le général Laharpe marcha avec sa division sur trois colonnes serrées en masse; celle de gauche, commandée par le général Causse, passa la Bormida sous le feu de l'ennemi, ayant de l'eau jusqu'au milieu du corps, et attaqua l'aile gauche de l'ennemi par la droite. Le général Cervoni, à la tête de la seconde colonne, traversa aussi la Bormida sous la protection d'une de nos batteries, et marcha droit aux ennemis.

La troisième colonne, commandée par l'adjudant général Boyer, tourna un ravin et coupa la retraite à l'ennemi. Tous ces mouvements, secondés par l'intrépidité des troupes et les talents des différents généraux, remplirent le but qu'on en attendait. Le sang-froid est le résultat du courage, et le courage est l'apanage de tous les Français.

L'ennemi, enveloppé de tous les côtés, n'eut pas le temps de capituler; nos colonnes y semèrent la mort, l'épouvante et la fuite.

Pendant que sur notre droite nous faisons les dispositions pour l'attaque de la gauche de l'ennemi, le général Provera, avec le corps de troupes qu'il commandait à Cosseria, se rendit prisonnier de guerre.

Nos troupes s'acharnèrent de tous côtés à la poursuite de l'ennemi. Le général Laharpe se mit à la tête de quatre escadrons de cavalerie et les poursuivit vivement.

Nous avons, dans cette célèbre journée, fait de sept à neuf mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant général, vingt ou trente colonels ou lieutenants-colonels et presque en entier les régiments suivants :



Corps francs : trois compagnies de Croates, un bataillon de Pellegriani, Stein, Wilhem Schröder, Teutsch;

Quatre compagnies d'artillerie; plusieurs officiers supérieurs du génie au service de l'Empereur;

Et les régiments de Montferrat, de la Marine, de Suze, et quatre compagnies de grenadiers au service du roi de Sardaigne;

Vingt-deux pièces de canon avec les caissons et tous les attelages, et quinze drapeaux.

L'ennemi a eu de deux mille à deux mille cinq cents hommes tués, parmi lesquels un aide de camp colonel du roi de Sardaigne.

Notre perte se monte à quatre cents hommes tués ou blessés. Le citoyen Reille, aide de camp du général Masséna, a eu un cheval tué sous lui, et le fils du général Laharpe a eu son cheval blessé.

Je vous ferai part le plus tôt qu'il sera possible, et lorsque j'aurai reçu les rapports, des détails de cette affaire glorieuse et des hommes qui se sont particulièrement distingués; mais, comme je prévois que j'aurai encore une nouvelle bataille avant peu de jours, je vous demande provisoirement le grade de général de brigade pour le citoyen Rampon, chef de la 21<sup>e</sup> demi-brigade. Le chef de brigade de la 39<sup>e</sup> ayant été tué, j'ai nommé, pour le remplacer, le citoyen Lannes, chef de brigade à la suite.

BONAPARTE.

Je vous enverrai incessamment les drapeaux par un officier.

Dépôt de la guerre.

166. — CIRCULAIRE AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, LAHARPE, AUGEREAU,  
ET AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Dans la belle victoire de Dego, remportée hier, l'ennemi a été coupé dans sa fuite et a perdu toute son artillerie. Les chevaux attelés aux pièces, les mulets de bât ont été mis au pillage, tandis qu'ils devaient rester à la suite des pièces jusqu'à ce que le général en chef eût donné ses ordres sur leur destination.

L'armée sentira la nécessité de cette mesure, qui tend à l'ordre et à la continuité des succès de nos armes.

En conséquence, le général en chef ordonne aux officiers généraux, adjudants généraux, officiers supérieurs et particuliers, et aux volontaires, qui auront des chevaux et mulets provenant du corps d'armée défait à Dego, de les remettre, sous vingt-quatre heures, entre les mains du commissaire des guerres Boimod, à Cairo, qui



leur en donnera un reçu. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront destitués et jugés par une commission militaire.

Sur le rapport du général Laharpe et d'autres personnes qui ont vu l'adjudant général Galeazzini être un des premiers à donner l'exemple du pillage des chevaux de l'artillerie ennemie, et les déceler lui-même des pièces qui étaient en notre pouvoir, ce qui a déterminé le général Laharpe à le mettre aux arrêts, le général en chef ordonne que le citoyen Galeazzini soit jugé par une commission militaire, qui sera convoquée au quartier général.

Le général en chef ordonne à tous les commissaires des guerres, agents en chef et particuliers des administrations, et à tous autres qui auraient des chevaux ou mulets pris hier sur l'ennemi, de les remettre au commissaire Boinod, à Cairo.

Il sera donné un louis par chaque cheval. Ceux qui, malgré le présent ordre, seraient reconnus conserver quelques-uns de ces chevaux ou les avoir vendus, seront traduits à un conseil militaire et jugés au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 167. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

L'adjudant général Vial se transportera sur-le-champ à Dego et s'assurera si l'on évacue l'artillerie, ainsi que tout ce qui est dans les magasins; il s'assurera si l'ordre est établi partout, et fera accélérer particulièrement l'évacuation de l'artillerie, soit avec des chevaux, soit avec des hommes.

Après avoir mis tout en activité et s'être concerté avec le général Masséna, il viendra rendre compte de sa mission au général en chef. Il verra le citoyen Thévenin avant son départ, pour savoir les moyens qu'il a pris pour le transport de l'artillerie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 168. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Je reçois à l'instant, mon cher Général, votre lettre sur le mouvement que vous vous préparez à faire ce matin pour attaquer l'ennemi. Indépendamment de la brigade du général Joubert, celle du général Victor, dans la position de la Chapelle dite Sainte-Julie, est

encore à votre disposition. Vous pourrez lui envoyer les ordres que vous croirez nécessaires.

J'ai donné l'ordre au général Dommartin de passer par Bormida del Cengio, et de se rendre à Montezemolo. Le général Laharpe se rendra à Salicetto, et de là, s'il est nécessaire, il tombera sur Montezemolo.

Nous avons pris hier à Dego six mille hommes, vingt-deux pièces de canon, les drapeaux des ennemis, leur état-major, et il ne s'est échappé que six cents hommes. Les prisonniers que j'ai m'embarrassent; heureusement que je ferai passer sur Ormea ceux que vous ferez à Saint-Jean-de-Murialdo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 169. — AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Vous avez dû recevoir l'ordre de vous porter dans la position intermédiaire entre Biestro et Rocca-Vignale, pour seconder l'attaque du général Augereau. Je vous prie de mettre la plus grande exactitude dans l'exécution de votre mouvement.

Vous verrez, par la lettre ci-jointe, quelle est la position de notre gauche : ainsi, appuyez-vous de préférence sur la droite, puisqu'il paraît que vous ne trouverez point d'ennemis sur la gauche.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 170. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Rusca a attaqué hier l'ennemi, à neuf heures du matin, dans les redoutes de Maramasso et de Saint-Jean-de-Murialdo, où il avait 3,000 hommes. Il les a étrillés d'importance, leur a fait cent cinquante prisonniers et a pris deux pièces de canon.

Augereau se porte demain sur Montezemolo avec ses deux demi-brigades. Joubert tourne Rocca-Vignale par la gauche et se porte à Montezemolo; et toi, tu appuieras tous ses mouvements en te portant à Salicetto.

Je te prie de t'y porter le plus tôt que tu pourras et aussitôt que tu auras rallié une grande partie de tes troupes. J'espère que tu partiras avant neuf heures.

Arrivé à Salicetto, tu marcheras sur Montezemolo, en te faisant

précéder par des troupes légères. S'il n'est pas nécessaire que tu arrives jusqu'à Montezemolo, je t'en ferai prévenir. Fais parvenir copie de cette lettre à Masséna, qui reste à Dego, mais à qui il est nécessaire de faire connaître tous les mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 171. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE DESPINOY.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade Despinoy de partir, à une heure du matin, pour se rendre à Dego, où il fera la visite de tous les postes. Après s'être rendu auprès du général Masséna, il reviendra rendre compte au général en chef si l'on a connaissance de quelque mouvement de l'ennemi.

Il rappellera au général Masséna qu'il doit pousser des patrouilles par des chemins différents sur le village de Piana.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 172. — AU COMMANDANT DE MILLESIMO.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Il est ordonné au commandant, à Millesimo, de faire mettre 50 hommes dans la redoute de Cosseria et de faire allumer de grands feux.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 173. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 26 germinal an IV (15 avril 1796).

Je suis instruit que Beaulieu en personne doit venir vous attaquer, demain, avant le jour. Faites placer les pièces qui restent, en position; arrangez vos troupes pour pouvoir faire une vigoureuse résistance; avancez vos tirailleurs, afin de pouvoir être prévenu de la marche de l'ennemi.

Le général Laharpe ira placer son quartier général à Rochetta.

Le général Victor ira se placer avec sa demi-brigade sur la hauteur de Mori et par longueur de Montenotte inférieur. Aux premiers coups de fusil que tireront vos avant-postes, vous ferez tirer trois coups de canon l'un sur l'autre. Ce sera pour le général Laharpe le signal de battre la générale et de vous soutenir, et pour le général Victor de

marcher et de tourner l'ennemi. Si, heureusement pour nous, Beau-lieu vient, j'espère qu'il ira habiter la chambre d'O'Hara.

Faites descendre tous les caissons, et laissez des munitions autour des pièces.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 174. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carcare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Je vous ai rendu compte, Citoyens Directeurs, des deux batailles que l'armée a remportées sur les armées autrichienne et sarde combinées. J'ai à vous rendre compte aujourd'hui des opérations de l'armée pendant la journée du 26, c'est-à-dire du combat de Dego, de celui de Saint-Jean, de l'occupation de Montezemolo, et de ma jonction avec la division du général Serurier, que j'avais laissée pour garder le Tanaro et la vallée d'Oncille.

La droite de l'armée, fatiguée du combat de la veille, qui avait fini fort tard, tout entière livrée à la sécurité de la victoire, se laissa enlever, à la pointe du jour, le village de Dego, par 7,000 Autrichiens, qui vinrent l'attaquer avec la plus grande audace. La générale battit bientôt à l'aile droite, et immédiatement après au quartier général. Le général Masséna, dès l'instant qu'il eut rallié une partie de ses troupes, commença l'attaque. Nos troupes furent repoussées par trois fois différentes. Quand j'arrivai, je trouvai le général Causse ralliant la 99<sup>e</sup> demi-brigade, chargeant les ennemis, et prêt à les atteindre à la baïonnette, lorsqu'il tomba blessé à mort. La manière dont il s'était conduit la veille, sa conduite intrépide au moment de sa mort, l'ont fait vivement regretter du soldat.

La première chose qu'il me demanda lorsqu'il me vit, fut : « Dego est-il repris ? » Il était deux heures après midi, et rien n'était encore décidé. Déjà je faisais former en colonne la 39<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le général de brigade Victor, lorsque l'adjudant général Lanusse rallie la 8<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, et se précipite, à sa tête, sur la gauche de l'attaque. Un instant ses troupes chancelèrent, mais il les décida par son intrépidité. Ce brave officier a eu, pendant le combat, une épaulette emportée par une balle ; il s'est, depuis la guerre, distingué par son activité, son courage et ses connaissances.

Je vous demande pour lui la place de général de brigade, vacante par la mort du général Causse.

La cavalerie acheva la déroute, et recueillit grand nombre de prisonniers. L'on évalue la perte de l'ennemi à deux mille hommes, dont quatorze cents prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs. Nous avons perdu, tant morts que blessés, deux cent vingt hommes; du nombre de ces derniers est le chef de brigade Rondeau, surnommé le brave, et le chef de brigade Dupuis.

L'adjutant général Vignolle, sous-chef d'état-major, et le commandant Murat, mon aide de camp, chef de brigade, ont beaucoup contribué au succès de cette journée.

D'un autre côté, le général Rusca s'est emparé de la position intéressante de Saint-Jean, qui domine la vallée de la Bormida; il a pris deux pièces de canon, et fait cent prisonniers.

Le général de division Serurier s'est emparé des hauteurs de Battifollo, de Bagnasco et de Ponte-Nucetto; il a fait soixante et un prisonniers, parmi lesquels un lieutenant-colonel.

Le général Augereau a occupé les redoutes de Montezemolo, que l'ennemi a évacuées à son approche; il a, par là, ouvert nos communications avec la vallée du Tanaro et la division du général Serurier.

Il m'est impossible de vous envoyer les traits de courage et les noms de ceux qui se sont spécialement distingués; dès le moment que nous serons moins en mouvement, et que les différents généraux auront envoyé leur relation à l'état-major, je m'empresserai de vous en faire part.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 175. — AU DIRECTEUR CARNOT.

Quartier général, Careare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Vous verrez, par la relation que j'envoie au Directoire, les détails de la bataille de Montfenotte et de Millesimo. Je ne vous dissimule pas que je ne suis secondé ni par le génie ni par l'artillerie; je n'ai pas ici, malgré l'ordre que vous en avez donné, un seul des officiers que j'ai demandés.

Le citoyen Milet-Mureau a mis une mauvaise volonté dont je porte spécialement plainte.

J'ai pris Montezemolo. Je n'ai pas un officier du génie capable de reconnaître Ceva, et il faut que je m'y porte moi-même, et ma présence cependant est bien plus intéressante à ma droite, où, peut-être dans une heure, je serai aux mains avec Beaulieu en personne,



qui a la rage dans le cœur et veut tenter un coup de désespoir. Pourriez-vous croire que je n'ai pas ici un officier du génie sortant de Mézières, pas un qui ait fait un siège ou qui ait été employé dans une place fortifiée?

Les corps du génie et de l'artillerie sont livrés au commérage le plus ridicule; on ne consulte jamais le bien du service, mais toujours la convenance des individus. Les adjoints du ministre répandent de l'eau bénite et la patrie en souffre.

Le citoyen Muiron, jeune chef de bataillon d'artillerie, connaissant le pays, un de ceux à qui vous avez donné l'ordre de venir, sur lequel au moins je comptais, ne viendra pas. Je vous envoie la lettre originale que m'a écrite Milet-Mureau; vous verrez s'il y a quelque chose de plus bête ou de plus malintentionné.

De quel droit le citoyen Milet-Mureau donne-t-il contre-ordre à un chef de bataillon, lorsque vous aviez ordonné qu'il vint ici?

Il a fait la même chose pour une compagnie d'artillerie à cheval à qui vous aviez pareillement ordonné de venir ici; il a écrit à Gassendi, non pas d'une manière engageante, mais faite pour le rebuter.

Je n'ai pas pu avoir d'ouvriers. Une autre compagnie d'artillerie légère, avec les ustensiles les plus indispensables, on l'a destinée pour Constantinople. Je ne vous parle pas du dénûment où je me trouve en argent, charrois et eau-de-vie; je sais que vous avez fait tout ce qui était possible. Malgré tout cela, j'espère que nous nous en tirerons avec gloire et avantage pour la patrie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 176. — AU DIRECTEUR CARNOT.

Cairo, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint une lettre que je viens de recevoir, et qui vous fera voir que je n'ai plus d'espérance d'avoir de l'artillerie légère. Si on eût laissé partir la compagnie que vous m'aviez accordée, et qui avait déjà passé Montargis il y a un mois, je ne me trouverais pas dans cet embarras. Mais lorsque les commis veulent gouverner, voilà ce qui en arrive. Je ne conçois pas que l'on puisse, sans de mauvaises intentions, faire rétrograder une compagnie que j'avais demandée avec instance, et dont vous aviez ordonné le départ. Il est impossible de voir un bureau moins au fait de ses troupes que celui de l'artillerie, qui compte sur des troupes qui n'existent plus. Je vous prie aussi, mon cher Directeur, d'ordonner au général Chà-



teaucneuf-Randon de ne pas retenir les troupes qui sont destinées pour l'armée. L'ennemi est bien plus fort que nous ne pensions, se bat très-bien, a beaucoup plus de cavalerie et d'artillerie que moi. J'espère cependant lui en conter aujourd'hui, faire une fausse marche pour chercher à lui investir un corps de six mille hommes, qui me paraît isolé de son armée.

Entre morts, prisonniers et blessés, il a perdu dans ce moment plus de douze mille hommes. Vous ne pouvez pas concevoir mon désespoir, je dirai presque ma rage, de ne pas avoir eu un bon officier du génie sur le coup d'œil duquel je puisse compter, cinq ou six officiers d'artillerie, auxquels vous aviez donné des ordres, et de me trouver sans artillerie légère, au moment où je suis en plaine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

177. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE DUJARD,  
COMMANDANT L'ARTILLERIE.

Quartier général, Carcare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Il est ordonné au général Dujard, commandant l'artillerie, de partir sur-le-champ pour Montezemolo, d'où il ira reconnaître la position du camp retranché de Ceva pour en rendre compte au général en chef. Il verra, à Montezemolo, le général divisionnaire Augereau, qui ordonnera les mouvements nécessaires pour couvrir sa reconnaissance. Ce compte doit être rendu au général dans la journée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

178. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Je vous fais connaître, Citoyen Général, le désir que j'aurais de faire, à Sassello, une fouille qui serait utile sous plusieurs points de vue; je désirerais que d'ici à une heure vous fissiez partir la 14<sup>e</sup> demi-brigade pour Savone, en passant par Sassello. Je vous laisse le maître de faire tous les mouvements que vous jugerez nécessaires pour le passage de cette demi-brigade. Comme il pourrait y avoir quelques bataillons à Sassello, il faudrait faire en sorte qu'elle pût être vigoureusement protégée. Il est probable que vous ramasserez un ou deux bataillons dans ce mouvement.

Arrivé à Sassello, je vous autorise à lever une contribution, en forme d'emprunt, en vin, bétail et tout ce qui pourrait être néces-

saire à votre troupe. Vous pourrez mener une partie des chasseurs avec vous. Je pense que les brigades les plus fatiguées doivent se porter, pour protéger ce mouvement, tout au plus à une lieue de Montenotte inférieur.

La demi-brigade du général Victor, la 14<sup>e</sup>, quelque infanterie légère, 50 chasseurs, si vous jugez que les chemins le permettent, doivent être suffisants pour ce coup de main, qui fera beaucoup d'honneur à nos armes, embarrassera l'ennemi et finira nos inquiétudes sur Savone.

Si nos troupes trouvaient des forces plus considérables à Sassello, le reste de votre division, celle du général Masséna, se porteraient pour les dégager, et, en cas de retraite, votre point d'appui serait toujours sur Montenotte inférieur. Je désire que de Sassello vous écriviez à Gênes une lettre un peu gasconne par un exprès que vous enverrez; vous garderez avec vous l'aide de camp que je vous envoie, que vous n'expédieriez à Montezemolo, du moment que vous pourriez penser que ma présence pourrait être nécessaire de votre côté.

Dès l'instant que vous aurez commencé votre mouvement pour cette expédition, vous m'enverrez une ordonnance à Montezemolo m'en prévenir. Si de nouveaux accidens vous empêchaient de l'exécuter, vous m'en préviendriez de suite.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

### 179. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE PEYRON<sup>1</sup>.

Quartier général, Carcare, 27 germinal an IV (16 avril 1796).

Il n'est pas possible, Général, de distraire des troupes de l'armée d'Italie pour les porter dans les départements des Basses-Alpes. Ses forces actuelles y sont trop nécessaires pour battre l'ennemi, comme nous le faisons avec succès depuis cinq jours. Il faut continuer le cours de nos victoires, et l'armée honorera cette campagne par les coups décisifs qu'elle portera à l'ennemi. Comme il importe aussi d'étouffer l'esprit contre-révolutionnaire qui paraît se manifester dans ce département, vous devez employer les bons citoyens en gardes nationales et les mettre en réquisition pour le maintien de l'ordre public.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Le général Peyron était employé, dans le département des Basses-Alpes, à faire rejoindre les jeunes gens de la réquisition

180. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général commandant l'artillerie de tenir ses pièces prêtes et de désigner des emplacements pour pouvoir battre le camp retranché de Ceva, ainsi que la redoute de Testa-Nera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

181. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général Laharpe, qui est à Mioglia, d'en partir sur-le-champ avec les troupes à ses ordres pour se rendre à Dcgo, où il trouvera la 99<sup>e</sup> demi-brigade et le pain pour sa troupe, et où il restera jusqu'à nouvel ordre, en prenant toutes les précautions pour bien garder son poste, et poussera de fortes reconnaissances sur sa gauche jusqu'à Sainte-Juliette et à Mombarcaro; il en poussera également sur le chemin d'Acqui jusqu'à Montaldo et, sur sa droite, jusqu'à la position boisée de Montenotte inférieur.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

182. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir sur-le-champ avec sa division pour se rendre à Mombarcaro, en passant par Sainte-Juliette; il y trouvera la 84<sup>e</sup> demi-brigade, commandée par le général Dommartin, qui rentrera sous ses ordres; il serait nécessaire qu'il fût arrivé à deux heures après midi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

183. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général de division Serurier de faire partir de sa division 3,000 hommes pour se rendre à Priero, où le général en chef lui enverra un aide de camp, de Montezemolo, pour désigner l'emplacement qu'ils devront occuper.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 184. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général de division Serurier d'envoyer 1,500 hommes de sa division, qui s'approcheront le plus près possible de la ville de Ceva, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 185. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier de faire prendre au reste de sa division des positions sur la gauche, propres à soutenir les deux colonnes de la droite, et, dans le cas d'affaire, opérer, si on le jugeait nécessaire, par Mombasiglio et Castellino, leur jonction avec le général Masséna, afin de bloquer ou poursuivre les fuyards.

Il serait indispensable que ces différentes colonnes du général Serurier fussent à leur poste avant trois heures après midi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 186. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE CERVONI.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade Cervoni de se rendre à Savone, où il commandera jusqu'à nouvel ordre. Cela ne dérangera rien à son voyage à Toulon. Cela ne le retardera que de quelques jours. Il fera faire des reconnaissances avancées sur Voltri et la position de Stella; il enverra des émissaires pour se tenir très-instruit du nombre des ennemis à Voltri et à Stella; il activera le plus qu'il lui sera possible le départ de l'équipage de l'artillerie de campagne pour Carcare. Mon intention n'étant pas d'avoir des magasins considérables ni à Savone, ni à Vado, il aura soin d'empêcher que l'on débarque rien qui puisse encombrer les magasins de ces deux places. Il fera filer ce qu'il y aurait d'inutile pour la consommation journalière de l'armée sur Loano.

Il fera débarquer l'artillerie de siège à Loano; son commandement s'étendra jusqu'à Albenga.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 187. — A L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU GARD.

Quartier général, Carcare, 28 germinal an IV (17 avril 1796).

L'expédition de votre arrêté, joint à votre lettre du 15 germinal, ensuite de celui du Directoire exécutif du 21 pluviôse dernier relatif à la cavalerie, m'a convaincu du zèle que vous avez apporté à son exécution. On n'attendait rien moins de votre patriotisme; mais, pour contribuer parfaitement au succès de nos armes, en remplissant les intentions du gouvernement, il faut que votre activité et votre surveillance s'assurent que les municipalités exécutent les ordres que vous leur avez transmis à ce sujet. Veuillez donc vous occuper sérieusement de cet objet pour contribuer encore de cette manière au triomphe de la liberté.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 188. — AU GÉNÉRAL DIVISIONNAIRE STENDEL.

Quartier général, Salicetto, 29 germinal an IV (18 avril 1796).

Il est ordonné au général Stengel de faire partir, dès la réception du présent ordre, tous les régiments de troupes à cheval qui se trouvent à Cairo ou à Carcare, pour se rendre ce soir à Priero, où ils recevront des ordres du général Serurier. Le général Beaumont marchera à la tête de ses troupes à cheval et sera aux ordres du général Serurier, qui lui donnera ses instructions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 189. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Salicetto, 30 germinal an IV<sup>1</sup> (19 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier de se porter, avec toute sa division et les quatre régiments de troupes à cheval qui doivent aller coucher à Priero, sur la droite des ennemis. Il les débusera, à la pointe du jour, du village de Saint-Michel, où, s'il y a moyen, il cherchera à intercepter, avec sa cavalerie, la communication des ennemis avec Mondovi, ayant soin alors d'assurer sa retraite sur sa droite; il aura avec lui les quatre pièces de 4 que le général en chef a mises à sa disposition, et toute l'artillerie de campagne qui est attachée à sa division. Il prendra dans Ceva des chevaux pour les traîner.

<sup>1</sup> Dans la nuit du 29 au 30.



Il se concertera avec le général Augereau, qui a ordre, au même instant, de tourner, par Castellino, la gauche de l'ennemi et de la repousser vigoureuusement. Il laissera 1,500 hommes, tant pour garder la ville de Ceva et la garantir du pillage, que pour assurer ses communications avec Ornea, et pouvoir même répandre un corps de tirailleurs pour éclairer le mouvement du centre de l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 190.—AUX GÉNÉRAUX AUGEREAU, DOMMARTIN ET MASSÉNA,

Quartier général, Salicetto, 30 germinal an IV<sup>1</sup> (19 avril 1796).

Il est ordonné au général Augereau de se porter, avec les troupes qui sont aux ordres du général Beyrand et celles aux ordres du général Rusca, sur Castellino, et de débusquer l'ennemi au même instant que le général Serurier se portera sur la droite des ennemis.

S'il y a moyen, il cherchera à prendre, avant d'attaquer Castellino, les crêtes supérieures qui y conduisent.

Le général de brigade Dommartin, avec le 3<sup>e</sup> bataillon de la 84<sup>e</sup> demi-brigade, cernera le fort de Ceva et portera un corps d'observation pour défendre les communications du général Augereau et protéger sa retraite en cas d'événement, ou lui porter du secours. Il cherchera, dès l'instant que l'ennemi sera en déroute, à prendre des positions pour protéger le général Serurier pendant l'opération qu'il doit faire sur Mondovi.

Le général Masséna prendra des positions qui puissent favoriser l'attaque contre l'armée piémontaise.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 191. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796). — 1 heure du matin.

L'ennemi s'est porté hier en force sur le général Serurier. La nuit a séparé les combattants. Si l'ennemi s'obstine à rester sur sa position, ainsi qu'il est probable, puisqu'il veut se donner le temps d'évacuer Mondovi, vous voudrez bien faire passer 1,200 hommes de vos troupes au camp retranché pour bloquer le fort de Ceva. Il sera, sous tous les rapports, indispensable de le forcer aujourd'hui. Vous ordonnerez au général Dommartin de filer de suite et de prendre, avant la pointe du jour, position dans les villages de Lapre et de

<sup>1</sup> Dans la nuit du 29 au 30.



Lesegno sur la rive droite de la Corsaglia, où il trouvera deux pièces de 3 que j'y ai fait mettre en batterie, et quatre régiments de troupes à cheval.

Le général Dommartin prévendra le général Serurier de son arrivée, et il se trouvera, pour cette journée, sous ses ordres.

Si l'ennemi attaque demain matin le général Serurier, il est indispensable qu'aussitôt vous l'attaquiez vous-même pour vous porter rapidement à la position de Saint-Michel. Dans tous les cas, soit que l'ennemi ou le général Serurier attaque, vous attaquerez toujours avec vigueur sur la gauche de l'ennemi, et ferez toutes les dispositions que vous jugerez nécessaires pour assurer la victoire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 192. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796). — 1 heure du matin.

Je vous prévien que l'ennemi s'est porté hier en force sur le général Serurier. La nuit a séparé les combattants; mais il est indispensable de l'attaquer de nouveau, s'il s'obstine à garder sa position, ou de vous trouver en position pour secourir puissamment le général Serurier, s'il était attaqué. Vous ferez, en conséquence, partir, à la réception du présent ordre, deux bataillons que vous ferez filer sur Lapre et Lesegno, à la rive droite de la Corsaglia. Ces bataillons seront suivis du troisième aussitôt qu'il aura été relevé au camp retranché par 1,200 hommes que le général Augereau a ordre d'envoyer. Vous trouverez à Lapre et Lesegno deux pièces de canon et quatre régiments de troupes à cheval.

Vous serez aux ordres du général Serurier et vous le seconderez au centre, suivant les ordres que vous en recevrez, pendant que le général Augereau attaquera l'ennemi par sa gauche, après avoir passé le Tanaro.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 193. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796). — 1 heure du matin.

Le général Serurier a attaqué hier l'ennemi sur Saint-Michel. La nuit a séparé les combattants sans avantage décidé de part et d'autre. J'ordonne que l'ennemi soit de nouveau attaqué aujourd'hui.

Tenez-vous prêt à marcher au premier ordre que vous pourrez recevoir.

Il est indispensable que le général Serurier prenne une position stable avant le mouvement que vous pourrez faire.

Donnez promptement de vos nouvelles à Ceva, où je serai pour le moment.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 194. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796).

J'ai appris avec douleur que nos troupes se sont laissé surprendre hier dans le village de Saint-Michel. J'ai ordonné au général Dommartin de se rendre avec sa demi-brigade aux villages de Lapre et de Lesegno, sur la rive droite de la Corsaglia, où il sera à vos ordres. Mon intention serait qu'il attaquât par le centre, en même temps que le général Augereau, avec sa division, attaquera la gauche de l'ennemi, en passant le Tanaro. Par ces différents mouvements, vous vous mettrez à même de prendre votre revanche d'une manière éclatante.

Vous ferez passer sur-le-champ au général Dommartin des instructions sur la conduite qu'il aura à tenir, et il sera entièrement sous vos ordres.

Vous ferez prévenir le général Augereau de l'heure à laquelle vous comptez attaquer, et de ce que vous jugez nécessaire de faire.

Il ne faut pas être étonné, mon cher Général, du petit échec que vous avez reçu ; il ne sera que le prélude de votre victoire.

Il est bien important que vous vous concertiez avec le général Augereau, pour que vos différentes attaques soient combinées de manière à agir ensemble.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 195. — ORDRE.

Ceva, le 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796).

D'après l'ordre exprès du général en chef, on fera arrêter tous les étrangers qui viennent enlever des bestiaux ou autres objets dans la ville et environs de Ceva, et qui ne sont pas porteurs d'un titre de l'armée française qui les y autorise. On surveillera particulièrement

les Génois ; ils seront arrêtés comme espions et renvoyés au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 196. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV<sup>1</sup> (20 avril 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir avec les troupes qui sont à ses ordres, pour être rendu, avant deux heures du matin, à Lapre, près Lesegno, où il recevra des instructions sur les mouvements qu'il aura à faire. Le général Joubert fera partie de sa division et a des ordres pour se rendre à Lesegno.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 197. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV<sup>1</sup> (20 avril 1796)

Vous donnerez l'ordre au général Joubert d'être rendu à deux heures après minuit, et de partir aussitôt qu'il aura été relevé, pour se rendre au village de Lesegno.

Vous donnerez l'ordre au général Rusca de se rendre avec sa brigade à Mombarearo, en tenant une grand'garde suffisante au camp retranché. Dès l'instant que le général Laharpe sera arrivé sur la position de Mombarearo, il descendra avec toute sa troupe dans le camp retranché.

Le général Beyrand, avec les troupes qui sont à ses ordres, restera à Castellino, et cherchera, pendant l'action, à inquiéter la gauche de l'ennemi, en faisant mine de passer le Tanaro.

Si le général Rusca avait nouvelles que l'ennemi s'approchât de Mombarearo, vous vous porteriez, avec les troupes du général Beyrand, pour défendre les hauteurs du camp retranché.

Je vous prévien que le général Masséna, avec toutes ses forces, et le général Joubert ont ordre de se rendre au village de Lesegno, à la rive gauche du Tanaro.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 198. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV<sup>1</sup> (20 avril 1796).

Vous partirez à la réception du présent ordre, avec deux de vos

<sup>1</sup> Dans l'après-midi.

demi-brigades, pour vous rendre à Mombarcaro, où il est urgent que vous soyez arrivé le plus tôt possible. Vous laisserez la 3<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à vos ordres, à Cairo, en lui enjoignant de se porter, dans le cas d'approche de l'ennemi, sur les hauteurs de Sainte-Julie, et d'opérer sa retraite, lorsque l'ennemi aurait dépassé Dego, sur Montezemolo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 199. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Lesegno, 1<sup>er</sup> floréal an IV (20 avril 1796).

Vous voudrez bien, Général, vous transporter aux villages de Lesegno et Lapre, sur la rivière de la Corsaglia. Le parc d'artillerie sera transporté pendant la nuit à Priero. Toutes les cartouches seront transportées à moitié chemin de Ceva à Lesegno. Les six obusiers, qui sont arrivés ce matin à Millesimo, se mettront en marche sur-le-champ, de Montezemolo où ils doivent être, pour se rendre à Lesegno, où ils devront être arrivés avant deux heures du matin. Les deux obusiers qui sont en batterie contre Ceva et les quatre pièces de 4 se rendront également à Lesegno.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 200. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 2 floréal an IV (21 avril 1796).

Vous vous porterez de suite au delà du pont de Torre, pour diriger par vous-même l'attaque que vous ferez sur-le-champ de la droite des ennemis. Dès l'instant que vous les aurez battus, vous les poursuivrez dans leur retraite.

Le général Meynier a ordre de se porter, par le village de Saint-Michel, sur la hauteur de la Bicoque; vous le protégerez dans ce mouvement. Si, après cela, l'ennemi opère sa retraite sur Carrù, comme il est probable, vous vous avancerez sur Mondovi, que vous sommerez; et si cette ville se rend, vous y nommerez un commandant ferme et intelligent, avec une très-petite garnison.

Vous empêcherez qu'on ne pille, et vous aurez soin de prendre, avec le gros de votre division, une position sur la droite de Mondovi, en avant de la Bicoque, où je vous ferai passer des ordres ultérieurs.

Vous imposerez la ville de Mondovi et les villages circonvoisins à vous fournir les contributions en pain, viande, et autres subsistances nécessaires à votre troupe, et tout ce dont elle aura besoin.

Je me tiendrai au village de Lesegno, où vous m'instruirez de tout ce qui vous arrivera.

Vous placerez la demi-brigade du général Dommartin sur votre droite, de manière qu'elle soit le plus à portée possible de se joindre au général Masséna.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 201. — AUX HABITANTS DE MONDOVI.

Mondovi, 2 floréal an IV (21 avril 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie ordonne aux habitants de la ville de Mondovi de déposer dans les magasins de la République, d'ici à deux heures, tous les effets, armes et munitions qu'ils pourraient avoir appartenant au roi de Sardaigne, ou ceux qu'ils auraient achetés, sous peine, pour tout individu qui y contreviendrait, d'être traité comme recéleur et dilapidateur des effets appartenant à la République française, et, en conséquence, jugé par une commission militaire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 202. — A LA MUNICIPALITÉ DE MONDOVI.

Mondovi, 2 floréal an IV (21 avril 1796).

La municipalité de Mondovi fera transporter sur-le-champ, à la redoute, huit mille rations de biscuit, qui seront remises à l'adjudant général du général Serurier, qui en fera aussitôt la répartition aux différents quartiers-mâtres.

Elle fera transporter à Lesegno et Lapre, pendant la nuit, trente mille rations de biscuit, qui seront remises au citoyen Vignolle, sous-chef de l'état-major; elle fera passer mille cinq cents rations à la Bicoque, qui seront données au général Joubert.

La municipalité fera délivrer huit mille rations de viande et quatre mille bouteilles de vin pour les troupes du général divisionnaire Serurier. Ce vin et cette viande seront distribués à la redoute, à l'adjudant général, qui en fera la distribution aux troupes.

La municipalité fera en sorte d'avoir demain, avant dix heures du matin, huit mille rations de pain, huit mille rations de viande et quatre mille bouteilles de vin, qui seront transportées et distribuées à la redoute.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

203. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF <sup>1</sup>.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796)

J'ai à vous rendre compte de la prise de Ceva, du combat de Mondovi et de notre entrée dans cette place.

Le 27 <sup>2</sup>, le général divisionnaire Augereau partit de Montezemolo et attaqua les redoutes qui défendent l'approche du camp retranché de Ceva. 8,000 Piémontais les défendaient. Les colonnes commandées par les généraux Beyrand et Joubert se battirent tout le jour et se rendirent maîtres du plus grand nombre. L'ennemi a perdu trois à quatre cents hommes. Notre perte est de cent cinquante hommes tués ou blessés; parmi les morts se trouve le chef de la 39<sup>e</sup> demi-brigade.

L'ennemi craignit d'être tourné par Castellino; il évacua la nuit le camp retranché. A la pointe du jour, le général Serurier entra dans la ville de Ceva, et l'on investit la citadelle. Nous avons trouvé dans la ville de Ceva quelques ressources pour nos subsistances.

L'armée piémontaise, chassée de Ceva, prit des positions au confluent de la Corsaglia et du Tanaro, ayant sa droite appuyée sur Notre-Dame de Vico et son centre sur la Bicoque. Le 1<sup>er</sup> floréal <sup>3</sup>, le général Serurier attaqua la droite de l'ennemi par le village de Saint-Michel; il passa le pont sous le feu des ennemis, les obligea, après trois heures de combat, à évacuer le village; mais le Tanaro n'étant point guéable, la division qui devait attaquer la gauche de l'ennemi ne put l'inquiéter que par des tirailleurs. L'ennemi se renforça sur sa droite. Plusieurs soldats s'étaient arrêtés dans le village pour piller, et avaient, par là, commencé le désordre; ce qui décida le général Serurier à la retraite, qu'il fit dans le meilleur ordre. Chacun, à la nuit, se trouva dans ses positions. Notre perte s'évalue à cent cinquante hommes, parmi lesquels cinquante prisonniers; celle de l'ennemi doit être à peu près égale, à l'exception que nous n'avons pas fait de prisonniers.

La position de l'ennemi était formidable, environnée de deux rivières profondes et torrentueuses; il avait coupé tous les ponts et avait garni leurs bords de fortes batteries. Nous passâmes la journée

<sup>1</sup> Ce rapport renferme plusieurs erreurs de date; il a paru utile de les rectifier afin de le faire concorder avec les pièces qui l'accompagnent.

<sup>2</sup> C'est le 28 germinal (16 avril), que le général Augereau enleva les redoutes de Ceva.

<sup>3</sup> C'est le 30 germinal (18 avril), que le général Serurier attaqua Saint-Michel.



dû 2<sup>1</sup> à faire des dispositions et à chercher réciproquement, par de fausses manœuvres, à cacher nos véritables intentions.

A deux heures après minuit<sup>2</sup>, le général Masséna passa le Tanaro près de Ceva, et vint occuper le village de Lesegno. Les généraux de brigade Guieu et Fiorella s'emparèrent du pont de la Torre. Mon projet était de me porter sur Mondovi et d'obliger l'ennemi à changer de champ de bataille. Cependant le général Colli, craignant l'issue d'un combat qui eût été décisif sur une ligne aussi étendue, se mit, dès deux heures après minuit, en pleine retraite, évacua toute son artillerie, et prit le chemin de Mondovi. A la pointe du jour, les deux armées s'aperçurent : le combat commença dans le village de Vico avec la plus grande opiniâtreté. Le général Guieu se porta sur la gauche de Mondovi ; les généraux Fiorella et Dommartin attaquèrent et prirent la redoute qui couvrait le centre de l'ennemi ; dès lors l'armée sarde abandonna le champ de bataille ; le soir même nous entrâmes dans Mondovi<sup>3</sup>.

L'ennemi a perdu dix-huit cents hommes, dont treize cents prisonniers. Un général piémontais a été tué et trois sont prisonniers, savoir : le lieutenant général comte de Leire, le comte de Flaye, colonel des gardes du roi de Sardaigne, M. Statler, colonel propriétaire du régiment de ce nom, et quatre autres colonels, onze drapeaux et huit pièces de canon, dont deux obusiers, et quinze caissons. Notre perte s'élève à deux cents hommes tués ou blessés. Les généraux, officiers et soldats ont parfaitement fait leur devoir. Le général Despinoy a rendu de grands services, ainsi que le général divisionnaire Berthier, chef de l'état-major, chez qui les talents égalent l'activité, le patriotisme et le courage.

Toute l'armée regrette, avec raison, le général Stengel, blessé mortellement en chargeant à la tête d'un de ses régiments de cavalerie.

Le 20<sup>e</sup> régiment de dragons, à la tête duquel a chargé le citoyen Murat, mon aide de camp, chef de brigade, s'est distingué.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 204. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général divisionnaire Serurier se fera remettre sur-le-champ le

<sup>1</sup> C'est le 1<sup>er</sup> floréal (20 avril).

<sup>2</sup> C'est dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 floréal que le général Masséna passa le Tanaro et occupa Lesegno.

<sup>3</sup> La bataille de Mondovi fut gagnée le 2 floréal (21 avril).

contrôle des officiers, sous-officiers et soldats qui se trouvent à la solde du roi de Sardaigne ou de l'Empereur, dans la ville de Mondovi. Il fera déposer toutes les armes à la redoute, où il les distribuera à ceux de ses soldats qui en ont besoin. Il fera partir, avant dix heures du soir, pour Ceva, tous les officiers, sous-officiers et soldats prisonniers, dont il enverra le contrôle au chef de l'état-major, à Lesegno ou à Lapre. Ils seront escortés par un bataillon, qui sera relevé au quartier général, à Lesegno, par un autre du général Masséna.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 205. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Il est urgent, Général, que vous nommiez sur-le-champ un officier supérieur, ferme et actif, pour commander à Lesegno et environs. Veuillez bien lui donner, sans délai, des ordres à cet égard et mettre à sa disposition un détachement de cent hommes pour la police du quartier général, et donner des ordres très-rigoureux, dans tous les camps des troupes de votre division, pour que les volontaires cessent le pillage auquel ils se sont déjà livrés et ne s'écartent plus de leur poste; cet objet tient à la continuation de nos succès, et l'on ne saurait trop prendre de mesures pour l'assurer.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 206. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier d'envoyer sur-le-champ la 84<sup>e</sup> demi-brigade, aux ordres du général Dommartin, au hameau de la Briaglia, où elle recevra des ordres du général Masséna et fera partie de sa division.

Le général Serurier prendra position en appuyant sa droite sur les hauteurs à droite de Mondovi, près de l'Ellero, et en se liant à la gauche du général Masséna, qui aura des troupes à Briaglia; sa gauche sera sur Borghetto, village au delà de Mondovi. Il aura soin de faire garder attentivement les différents points de l'Ellero. Il aura sous ses ordres le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Il fera faire des reconnaissances jusqu'à la rivière de Pesio, pour chercher à avoir des nouvelles de la position de l'ennemi.

Il fera partir, dès aujourd'hui, le général Miollis pour commander la ville de Ceva, ainsi que le blocus et le siège de la citadelle, et assurer nos communications avec Ormea. Il aura, à cet effet, 1,800 hommes, qui feront partie de sa division, et il enverra de suite à Ceva ce qui peut manquer de troupes pour compléter ce nombre, celles qui sont dans ce moment au camp retranché de Ceva étant de la division du général Augereau, et ayant ordre d'en partir dans la nuit aussitôt qu'elles seront relevées.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 207. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT,

COMMANDANT LA CAVALERIE DE L'ARMÉE.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Beaumont ordonnera au 7<sup>e</sup> régiment de hussards et au 15<sup>e</sup> de dragons de partir de Lesegno pour se rendre au village de Niella, quartier général du général Masséna, où ils seront à ses ordres. Il faut qu'ils y soient rendus à quatre heures après midi. Il sera laissé vingt-cinq dragons pour le service du quartier général.

Le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs restera aux ordres du général Sururier : il suivra les mouvements de sa division. Le reste des troupes à cheval qui sont aux environs de Mondovi, et le général Beaumont, se rendront le plus tôt possible au quartier général et se tiendront prêts à partir demain, à cinq heures du matin.

L'ordre a été directement envoyé au 7<sup>e</sup> régiment de hussards et au 15<sup>e</sup> de dragons.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 208. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Dujard, commandant l'artillerie, fera partir ce soir, 3 floréal, six obusiers de campagne pour le village de Niella, où ils resteront attachés à la division du général Masséna.

Le parc de l'armée sera transféré à Lesegno, où l'on réunira tous les caissons de cartouches qu'il sera possible de se procurer.

Il fera partir le plus tôt possible, pour être rendues avant minuit à Murazzano, quatre pièces de 8, deux obusiers et six pièces de 4 ou de 3, de montagne, qui resteront à la suite de la division du général Augereau et qu'il prendra demain, à la pointe du jour, en

passant à Murazzano. Il retirera du camp retranché de Ceva toutes les pièces qui lui seront nécessaires pour exécuter le présent ordre. Il fera placer en batterie, contre le fort de Ceva, les pièces qui ont été prises hier sur l'ennemi à Mondovì, lorsqu'une division de l'équipage de campagne pourra être attachée à celle du général Serurier.

Il fera en sorte qu'il soit attaché à la division du général Laharpe, qui est à Mombarcaro, six pièces de 3 et quatre pièces de 4 de montagne, en y comprenant celle qu'il a. Il prendra, à cet effet, l'artillerie de montagne qui se trouverait être attachée à la division des généraux Masséna et Serurier. Il faudrait, s'il est possible, que le général Laharpe eût cette artillerie avant demain, 4 floréal, six heures du matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 209. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Masséna partira avec sa division, son artillerie et sa cavalerie, demain, à six heures du matin, pour prendre position le long de la rivière du Pesio, appuyant sa droite sur le Tanaro, et prolongeant sa gauche autant que sa ligne pourra s'étendre. Il se mettra en bataille sur deux lignes en observant la distance nécessaire, de manière que l'espace puisse servir à former en colonne serrée la moitié de sa division. Ses troupes à cheval seront à sa gauche. Il aura une avant-garde d'infanterie légère et de cavalerie qui partira une demi-heure avant, et qui se portera sur Carrù dès l'instant qu'il aura éclairé sa gauche, et que le reste de sa division le suivra à une demi-heure de distance. Il restera dans cette position et dans cet ordre de bataille.

Il prendra du biscuit pour le 4 et pour le 5.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 210. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Serurier se portera avec sa division sur la rivière du Pesio, ayant son centre sur le chemin de Mondovì à Fossano : il se mettra en bataille sur deux lignes, observant la distance nécessaire pour former sa deuxième ligne en colonne serrée; sa cavalerie sera à sa gauche. Il aura une avant-garde composée d'infanterie légère et

de troupes à cheval, qui marchera une demi-lieue avant sa ligne. Il fera bien éclairer sa gauche par des patrouilles à cheval; il aura avec lui trois obusiers et deux pièces de 8, de campagne; il prendra du pain et du biscuit.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 211. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général Augereau partira avec sa division de Castellino, demain, à sept heures du matin, pour se rendre à Dogliani, et tâchera de s'emparer du pont de Narzole, sur le Tanaro. Il poussera de forts avant-postes sur Novello; il sera maître de s'y porter avec toutes ses forces s'il le trouve convenable, et si ses troupes ne sont pas trop fatiguées. Il aura avec lui onze pièces d'artillerie de montagne qu'il prendra à Murazzano, où le général commandant l'artillerie a reçu l'ordre de les faire passer.

On lui enverra cette nuit, au gué du Tanaro, près de Castellino, pour les journées du 4 et du 5, du biscuit qu'il y fera prendre.

Il est prévenu que les généraux Masséna et Serurier doivent s'avancer au delà de Carrù. Si, du sommet des hauteurs, il n'apercevait pas les troupes du général Masséna, il enverrait, de Clavesana, une patrouille pour prendre langue à Carrù, en supposant qu'il pût passer le Tanaro.

Le général Augereau prévient le général en chef, avant de partir, de la route qu'il compte prendre, soit par Murazzano et Belvedere, soit en longeant le Tanaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 212. — A LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Il est ordonné à la commune de Saint-Michel de faire raccommo-der sur-le-champ le pont de cette commune, qui a été rompu par les Piémontais. Les habitants doivent tous travailler à cette opération, afin qu'elle soit très-promp-tement terminée : autrement le général en chef les prévient qu'il prendra les moyens de rigueur pour les y contraindre et les punir d'avoir négligé d'exécuter ses ordres à ce sujet. Il rend les officiers municipaux personnellement responsables du moindre retard qui pourrait être apporté à cet égard.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre



## 213. — ORDRE DU JOUR. — (EXTRAIT.)

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Vive la République ! L'aile gauche de l'armée, composée des divisions du général Meynier, du général Serurier, soutenues de celle du général Masséna, a vaincu l'ennemi à Mondovi, le 2 floréal.

Le général Colli, commandant en personne l'armée piémontaise, a été forcé à la retraite. Le résultat de cette victoire a été la prise de Mondovi, seize cents prisonniers, dont un lieutenant général, dix drapeaux, des magasins considérables en subsistances et fourrages, deux obusiers, quatre pièces de 4, quatre pièces de 8 et douze caissons.

L'armée occupe Dego, Mombarcaro, le camp retranché de Ceva, Castellino, les positions de la Bicoque et Mondovi.

L'armée est prévenue que l'ennemi a répandu des paquets de cartouches dont les balles sont de matières inflammables, et qui sont brûlées en sortant du canon, ce qui ne produit aucun mal quand même on tirerait à bout portant.

Les généraux de division prendront des mesures pour que les paquets de cartouches ramassés dans les camps ou retranchements occupés par l'ennemi soient examinés et que l'on ne s'en serve qu'après s'être assuré que les balles sont de plomb.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 214. — ORDRE.

Quartier général, Lesegno, 3 floréal an IV (22 avril 1796).

Le général en chef témoigne à l'armée sa satisfaction sur sa bravoure et sur les succès qu'elle obtient tous les jours sur l'ennemi ; mais il voit avec horreur le pillage affreux auquel se livrent des hommes pervers, qui n'arrivent à leurs corps qu'après la bataille pour se livrer aux excès les plus déshonorants pour l'armée et le nom français.

En conséquence il ordonne :

1<sup>o</sup> Au général, chef de l'état-major, de lui faire, sous vingt-quatre heures, un rapport sur la conduite morale des adjudants généraux et autres officiers attachés à l'état-major.

2<sup>o</sup> Les généraux de division enverront, sous vingt-quatre heures, au général en chef, une note sur la moralité des officiers supérieurs qui sont sous leurs ordres depuis l'ouverture de la campagne.



3° Le commissaire ordonnateur en chef fera le même rapport sur la conduite des commissaires des guerres.

4° Le général en chef se réserve de statuer sur les officiers supérieurs ou commissaires des guerres sur qui il serait porté des plaintes.

5° Les chefs de brigade, les chefs de bataillon, se réuniront chez le général de brigade ; ils feront une note des officiers de chaque demi-brigade, et sur la conduite morale qu'ils ont tenue depuis l'ouverture de la campagne. Le général de brigade remettra cette note au général de division, en y joignant ses observations.

Les généraux de division sont autorisés à destituer sur-le-champ, et même à envoyer au château du fort Carré, à Antibes, en arrestation, les officiers qui auraient, par leur exemple, autorisé l'horrible pillage qui a lieu depuis plusieurs jours.

Les généraux de division sont autorisés, par la nature des circonstances, à faire fusiller sur-le-champ les officiers ou soldats qui, par leur exemple, exciteraient les autres au pillage, et détruiraient par là la discipline, mettraient le désordre dans l'armée et compromettraient son salut et sa gloire.

Tout officier ou sous-officier qui n'aura pas suivi son drapeau, et qui, sans raison légitime, se trouvera absent au moment d'un combat, sera destitué et son nom sera envoyé à son département, afin qu'il soit flétri dans l'opinion de ses concitoyens comme un lâche.

Tout soldat qui sera convaincu d'être resté en arrière de son drapeau deux fois de suite sera mis à l'ordre du bataillon.

Tout soldat qui sera convaincu de ne pas s'être trouvé dans un combat perdra son rang d'ancienneté et sera porté sur le cadre à la queue de la compagnie, et, si c'est un grenadier ou carabinier, sera rayé de la compagnie. Un soldat qui sera convaincu d'avoir manqué deux fois à un combat sera dégradé à la tête du bataillon ; on lui arrachera l'uniforme et il sera envoyé au delà du Var pour arranger les chemins, tant que durera la campagne.

Les commandants des bataillons ou des compagnies, si elles sont détachées, feront le rapport à l'officier supérieur commandant la colonne, qui ordonnera les peines ci-dessus, en en faisant part au général de division.

Les généraux de division, les généraux de brigade et les chefs des corps sont tenus, sous leur responsabilité, à l'exécution du présent ordre.

Par ordre du général en chef.

## 215. — AU CITOYEN ANDRÉOSSY, CHEF DE BATAILLON D'ARTILLERIE.

Sur la rive droite du Pesio, 4 floréal an IV (23 avril 1796).

Il est ordonné au chef de bataillon Andréossy de partir sur-le-champ avec tous les moyens nécessaires en hommes et outils, pour diriger la continuation du pont sur le Pesio, au-dessous de Carrù. Il communiquera cet ordre au chef de bataillon du génie Maubert, et se concertera avec lui pour son exécution.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 216. — AU CITOYEN LAMBERT.

Sur la rive droite du Pesio, 4 floréal an IV (23 avril 1796).

Il est instant, Citoyen Commissaire, que vous fassiez diriger de suite sur Carrù quatre mille rations de biscuit pour les troupes à cheval aux ordres du général Masséna. Le pain sera dû pour le 6 à la division de ce général. Pressez donc toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit distribué dans la journée du 5, pour les 6, 7 et 8 inclus. Les opérations de l'armée exigent impérieusement que cette mesure n'éprouve aucun retard; il en sera de même pour les autres divisions de l'armée, d'après les états que je vous ai donnés. Vous savez que pour les divisions de Laharpe les subsistances doivent être dirigées sur Mombarcaro, et de là suivre son mouvement, et, pour Augereau, sur Dogliani.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 217. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lesegno, 4 floréal an IV (23 avril 1796).

Dès l'instant que vous serez rendu dans votre position, vous m'en rendrez compte à Carrù. Vous enverrez des patrouilles de cavalerie battre tous les chemins jusqu'à Morozzo; vous m'instruirez de leur découverte; si votre artillerie est en règle, et rendue dans ses positions. Vous devez avoir pris à Mondovi du biscuit et du pain pour les 4 et 5. Faites chercher s'il y a un pont sur votre gauche, indépendamment du pont de Breolongo.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

## 218. — AUX GÉNÉRAUX LAHARPE ET VICTOR.

Quartier général, Lesegno, 4 floréal an IV (23 avril 1796).

Il est ordonné au général Laharpe de partir demain de Montbarcaro, avec les troupes qu'il commande, pour se rendre à Niella, où il recevra de nouveaux ordres.

Il est ordonné au général Victor de partir de Cairo, avec les bataillons qu'il a à ses ordres, pour se rendre demain à Scaletta, où il restera jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

219. — AU GÉNÉRAL COLLI<sup>1</sup>.

Quartier général, Carrù, 4 floréal an IV (23 avril 1796).

Le Directoire exécutif, Monsieur, s'est réservé le droit de traiter de la paix : il faut donc que les plénipotentiaires du roi votre maître se rendent à Paris, ou attendent à Gènes les plénipotentiaires que le Gouvernement français pourrait y envoyer.

La position militaire et morale des deux armées rend impossible toute suspension d'armes pure et simple. Quoique je sois, en particulier, convaincu que le Gouvernement accordera des conditions de paix raisonnables à votre roi, je ne puis, sur des présomptions vagues, arrêter ma marche. Il est cependant un moyen de parvenir à votre but, conforme aux vrais intérêts de votre cour, et qui épargnera une effusion de sang inutile et, dès lors, contraire à la raison et aux lois de la guerre : c'est de mettre en mon pouvoir deux des trois forteresses de Coni, d'Alexandrie et de Tortone, à votre choix. Nous pourrions alors attendre, sans hostilités, les négociations qui pourraient s'entamer. Cette proposition est très-modérée. Les intérêts mutuels qui doivent exister entre le Piémont et la République française me portent à désirer de voir éloigner de votre pays les malheurs de toute espèce qui le menacent.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 220. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Je vous fais passer la relation de la bataille de Mondovi<sup>2</sup>; vous verrez qu'elle fait le plus grand honneur à l'armée.

<sup>1</sup> Cette lettre est une réponse au général Colli, qui avait demandé, le 23 avril, « un armistice, soit illimité, soit à terme fixe, au choix du général Bonaparte. »

<sup>2</sup> Le dépôt de la guerre ne possède d'autre relation de la bataille de Mondovi que le rapport au Directoire, en date du 3 floréal (pièce n<sup>o</sup> 203).

Vous trouverez ci-joint l'ordre d'aujourd'hui<sup>1</sup>, où je prends différentes mesures contre le pillage.

Vous ne vous faites pas une idée de la situation militaire et administrative de l'armée. Quand j'y suis arrivé, elle était travaillée par tous les esprits des malveillants, sans pain, sans discipline, sans subordination. J'ai fait des exemples; j'ai mis tous nos moyens à remonter le service, et la victoire a fait le reste. Cependant notre peu de charrois, de mauvais chevaux, des administrations avides nous mettent dans un dénûment absolu de tout. Ma vie est ici inconcevable; j'arrive fatigué, il faut veiller toute la nuit pour administrer, et me porter partout pour rétablir l'ordre.

Le soldat sans pain se porte à des excès de fureur qui font rougir d'être homme. La prise de Ceva et de Mondovi peut donner des moyens, et je vais faire des exemples terribles. Je ramènerai l'ordre, ou je cesserai de commander à ces brigands.

J'ai 100,000 hommes contre moi, qui n'en ai que 34,000 d'infanterie et 3,500 de cavalerie. L'ennemi a des places fortes et une artillerie nombreuse parfaitement outillée; la campagne n'est donc pas décidée. L'ennemi est désespéré, il est nombreux et se bat bien. Il sait que tout me manque, et il espère tout du temps; moi, j'espère tout du génie de la République, de la bravoure des soldats, de l'harmonie des chefs et même de la confiance que l'on me témoigne.

Avant peu de jours, le sort du Piémont sera décidé. Mais je vous prie de m'envoyer les officiers d'artillerie que j'ai demandés; ceux du génie que l'on m'avait accordés, et dont pas un n'est arrivé; un commissaire ordonnateur en chef, n'ayant que Lambert ici, ce qui ne suffit pas; 1,000 hommes de cavalerie et 6,000 hommes d'infanterie. Spécifiez d'une manière claire mes rapports avec l'armée des Alpes; dans peu de jours, j'irai lui tendre la main et la conduirai en plaine. Ordonnez, comme je le lui demande, qu'il y ait à Château-Dauphin 10,000 hommes prêts à entrer par le chemin que je leur ouvrirai.

Il n'y a pas un instant à perdre à donner vos ordres à l'armée des Alpes, si vous ne l'avez déjà fait; car si je me présentais à Saluces, si je tournais la vallée de Melle et que l'armée des Alpes tardât à entrer, tout serait manqué. Je ne puis faire qu'un corps jusqu'à Saluces, et trois corps pour ceux à ma droite.

NAPOLEÓN.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Voir la pièce suivante. L'ordre contre le pillage est du 3 floréal (pièce n° 214).

## 221. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Le général en chef, instruit que, malgré ses réglemens pour réprimer le pillage, quelques mauvais sujets de l'armée continuent à s'y livrer, renouvelle aux généraux l'ordre le plus précis de mettre à exécution les dispositions prescrites par sa proclamation à l'armée, et il charge le chef de l'état-major d'y tenir strictement la main.

Son intention est d'imposer de fortes contributions sur le pays conquis, de manière à pouvoir payer la moitié de la solde de toute l'armée en argent. Les officiers et les soldats gagneront également à cette disposition; l'armée pourra voler à de nouvelles victoires et remplir l'attente de la patrie; si l'on continue à piller, tout est perdu, même la gloire et l'honneur.

Le prêt doit être payé depuis le 20 germinal, à raison de quatre sous par jour et de seize livres par officier pour le mois de germinal, et autant pour celui de floréal.

Le général en chef ordonne au commissaire ordonnateur en chef, aux chefs des corps auprès de l'armée, de veiller pour qu'avant le 10 de ce mois les différentes divisions de l'armée soient au courant depuis le 20 au 10.

Il ordonne au payeur général de l'armée d'avoir un payeur particulier à chaque division, qui suivra le mouvement de la division et aura toujours de quoi lui faire le prêt pendant dix jours.

Le général en chef ordonne que toutes les demandes de munitions soient adressées, par les généraux divisionnaires, au chef de l'état-major, qui en ordonnera la délivrance. Cette disposition, qui tient à établir l'ordre dans cette partie, est conforme aux réglemens militaires et aux lois rendues jusqu'à présent à ce sujet.

Chaque général divisionnaire enverra au parc d'artillerie deux ordonnances pour guider les convois de munitions ou d'artillerie destinés pour sa division. Lorsque la division changera de place, on renouvellera les ordonnances.

Les chevaux de troupes à cheval pris sur l'ennemi appartiendront à ceux qui les auront pris; ils sont invités à les vendre de préférence aux officiers de l'armée ou aux agents des transports.

Tous chevaux ou mulets tenant aux pièces ou aux équipages de l'artillerie ennemie, et qui seront pris, appartiendront à la demi-brigade dont fera partie la troupe qui aura participé à l'action et qui aura enlevé l'artillerie et les susdits chevaux ou mulets. A cet effet, les chefs des corps et le quartier-maître les feront conduire chez le

citoyen Thévenin, chargé des transports de l'artillerie, qui les payera 200 livres, l'un portant l'autre. Les fonds provenant de ces ventes seront répartis aussitôt à la demi-brigade.

Ceux de ces chevaux ou mulets qui seront vendus différemment seront saisis partout où ils seraient reconnus, et l'acheteur perdra ce qu'il aura payé.

Le général Beaumont, commandant toutes les troupes à cheval, commande aussi le service de cette arme ; les régiments ou escadrons détachés momentanément dans les divisions ne sont pas moins à ses ordres, pour le détail de service de l'arme.

Le général Beaumont commandera chaque jour un piquet de trente chevaux, commandé par un lieutenant et un sous-lieutenant, pour être au quartier général.

Il sera défendu au commandant de ce piquet de donner aucune escorte sans l'ordre de l'état-major, et il en sera tenu note.

Toutes les fois que le général en chef montera à cheval, la moitié du piquet, commandé par un des officiers, le suivra.

Les généraux de division qui ont des troupes à cheval momentanément à leurs ordres ne les emploieront que pour l'objet du service pour lequel elles sont à leur division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 222. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Je vous envoie une demande que me fait le général piémontais d'une suspension d'armes, et j'y joins la réponse que j'ai faite<sup>1</sup>. J'espère qu'elle sera conforme à vos intentions.

Cette proposition d'une suspension d'armes pendant un mois, en continuant à rester maîtres de tout ce que l'armée a conquis, et ayant pour garant deux forteresses, serait très-avantageuse à la République. Pendant ce temps-là, j'aurais le temps de m'emparer de toute la Lombardie autrichienne jusqu'à Mantoue et de chasser Beau lieu de l'Italie.

J'envoie mon frère Joseph porteur de ces dépêches essentielles, afin que vous puissiez lui faire connaître vos intentions sur leur contenu.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Voir la pièce n° 219.



## 223. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Le citoyen Junot, mon aide de camp, vous présentera vingt et un drapeaux pris aux Autrichiens et aux Piémontais, aux batailles de Montenotte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi; il y en a quatre qui sont les drapeaux des gardes du corps du roi de Sardaigne.

L'armée d'Italie, en vous présentant ces vingt et un drapeaux, garants de sa bravoure, me charge de vous assurer de son dévouement à la Constitution et aux magistrats qui, d'un bras ferme, compriment les différentes factions qui voudraient encore déchirer le sein de la patrie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 224. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Je vous envoie, Citoyen Ministre, vingt et un drapeaux pris à l'ennemi par l'armée d'Italie.

Je ne puis vous dissimuler combien le contre-ordre que vous avez donné à la compagnie d'artillerie légère, que j'avais fait partir de Paris pour Nice, nuit à mes opérations.

Tout ce qui devait m'être envoyé par le bureau de l'artillerie et du génie n'est pas arrivé; pas un seul des officiers d'artillerie et du génie que j'avais demandés, pas un ouvrier, pas une compagnie de l'artillerie à cheval. Les armes de la République se trouvent compromises; je ne puis en accuser que la malveillance des bureaux de l'artillerie. Si j'avais de l'artillerie légère, je n'aurais pas perdu le brave général de division Stengel, et je ne me trouverais pas arrêté tout court dans la plaine par une cavalerie plus nombreuse et mieux montée que celle de l'armée.

Je vous prie de m'envoyer, le plus tôt possible, six compagnies d'artillerie légère, qui aient déjà fait la guerre, et de surveiller vos bureaux d'artillerie, où il y a des malveillants qui cherchent à faire manquer les opérations concertées par le Gouvernement.

Salut et fraternité.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 225. — ORDRE.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Toutes les autorités civiles et militaires, sur la route de Nice à Paris, laisseront librement passer le citoyen Junot, aide de camp du général en chef de l'armée d'Italie, allant porter à Paris vingt et un drapeaux pris sur les ennemis;

Et le citoyen Joseph Bonaparte, chargé par le général en chef de l'armée d'Italie de porter au Directoire exécutif une dépêche de la plus haute importance.

Les maîtres de poste leur fourniront sur-le-champ tous les chevaux dont ils auront besoin pour se rendre promptement à leur destination; et, dans le cas de refus, ils y seront contraints par la force, que lesdits citoyens Junot et Bonaparte requerront, soit aux commandants militaires, soit aux administrations municipales qui, sous leur responsabilité, sont tenus d'obtempérer sur-le-champ à leur réquisition.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 226. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint une lettre de Colli et ma réponse<sup>1</sup>. Il est instant que vous répondiez que, quant aux conditions de paix, il faut des ordres du Directoire, et que, quant à la suspension d'armes, cela me regarde seul.

Je suis si accablé de fatigue et de besogne que je ne puis pas vous en dire davantage.

BONAPARTE.

Mes respects à Madame et à la petite Julie-Joseph.

Communiqué par M. Dupont.

## 227. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier de faire partir, aussitôt la réception du présent ordre, son avant-garde, pour se porter, avec le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs, qu'il a à ses ordres, un obusier et une pièce de 8, jusqu'à la Trinità, où l'on dit que les ennemis ont une grand'garde.

<sup>1</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 219.

A la première nouvelle qu'il aura que l'ennemi serait en force à la Trinità, il conviendra d'un signal, et aussitôt il fera marcher sa division sur plusieurs colonnes et la fera ranger en bataille à une demi-lieue en arrière de son avant-garde. Il prendra, au surplus, toutes les précautions et fera toutes les dispositions qu'il jugera nécessaires suivant les circonstances.

Il est prévenu que le général Masséna, avec sa division, fait la même opération sur la ville de Bene.

Si l'ennemi n'a que des avant-postes à la Trinità, il s'en emparera et poussera son avant-garde sur Fossano, après s'être assuré cependant que le général Masséna est arrivé à Bene. Il ordonnera à son avant-garde de prendre connaissance de celle du général Masséna. Il est prévenu que le quartier général est à Carrù.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 228. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Il est ordonné au général Augereau de se mettre en mouvement avec sa division, aussitôt la réception du présent ordre, pour se porter sur la position de Novello. De là il fera reconnaître par son avant-garde la position de Morra, où l'on présume qu'il peut trouver des points d'où l'on peut battre Cherasco. Il enverra une garde au passage du Tanaro, sur le chemin de Novello à Narzole, qui doit être le même que celui de Narzole à Dogliani. Il fera reconnaître les gués qui peuvent se trouver sur le Tanaro, ainsi que les endroits où l'on pourrait faire des ponts. On lui envoie l'ex-adjutant général Sornet, employé comme adjoint à l'état-major, pour être à ses ordres.

Il est important que le passage dont on vient de lui parler soit bien gardé, afin d'assurer par là notre communication.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 229. — AUX CITOYENS MAUBERT ET ANDRÉOSSY.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Vous voudrez bien, Citoyens, vous rendre le plus tôt possible au village de Lequio, sur le Tanaro. Vous le parcourrez et vous irez jusqu'au village de Narzole, en cherchant l'emplacement le plus favorable pour jeter un pont sur le Tanaro. Vous prendrez vos précautions pour que cela soit fait dans la nuit.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 230. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Le général Dujard sera rendu demain, 6 floréal, avant la pointe du jour, à Bene, d'où il se portera vers Cherasco, le plus près possible, pour en reconnaître les ouvrages et les emplacements les plus propres à établir des batteries pour ouvrir cette place, fermée de retranchements en terre et de palissades.

Il se mettra en état de pouvoir en rendre compte au général en chef, aussitôt son arrivée sur Cherasco.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 231. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carrù, 5 floréal an IV (24 avril 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir, à la réception du présent ordre, avec les troupes qu'il peut avoir de sa division, pour s'emparer des hauteurs qui dominent Cherasco, à la rive droite du Tanaro, et d'où l'on peut battre cette place avec avantage. Il est prévenu que Cherasco est investi, entre la Stura et le Tanaro, par l'avant-garde du général Masséna, dont la division doit attaquer demain matin cette place.

Le général Augereau, qui aura marché avec toute son artillerie, la mettra en position avant le jour, ou le plus tôt possible. Il devra canonner la place lorsque l'attaque du général Masséna sera commencée. Il fera toutes ses dispositions pour faire le plus de mal possible à l'ennemi. Si le général Rusca n'était pas encore arrivé, le général Augereau n'en doit pas moins exécuter le présent ordre. Le général en chef a ordonné qu'il fût construit à Narzole un pont par lequel il pourrait communiquer avec lui. Il s'assurera de ce qui aura été fait à cet égard.

Le général en chef s'en rapporte au général Augereau pour ordonner telles dispositions qu'il jugera utiles suivant les circonstances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 232. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Carrù, 6 floréal an IV (25 avril 1796).

Le général Augereau partira de la position qu'il occupe, aussitôt qu'il le pourra sans fatiguer ses troupes, pour se rendre à Alba, dont il s'emparera. Il laissera un détachement de 100 hommes au

quartier général, qu'il abandonnera pour lier sa communication avec le général Rusca, qui a reçu l'ordre de venir le joindre, s'il ne l'a déjà fait.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 233. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF. (EXTRAIT.)

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

... Je vous fis passer hier, par mon frère Joseph, que je vous ai expédié, la lettre du général Colli et la réponse que je lui ai faite. Pour aller au-devant du courrier qu'il attend de Turin, je me suis emparé de Cherasco et je l'ai chassé de Fossano.

Je suis fort inquiet de savoir si ma réponse est conforme à vos intentions.

Si nous pouvons avoir paix ou trêve aux conditions que j'ai demandées, avant l'ouverture de la campagne j'irai dans le Tyrol donner la main à l'armée du Rhin et porter la guerre dans la Bavière. Quant à Gênes, vous serez les maîtres de prescrire ce que vous voulez qu'on fasse. Il serait bon, pour l'exemple, que vous exigiez de ces messieurs quelques millions; ils se sont conduits d'une manière horrible à notre égard.

Tout va bien. Le pillage est moins fort. Cette première soif d'une armée manquant de tout s'éteint. Les malheureux sont excusables; après avoir soupiré trois ans du sommet des Alpes, ils arrivent à la terre promise, et ils en veulent goûter. J'en ai fait fusiller trois et mettre six à la pioche au delà du Var.

Je marche demain pour ouvrir les postes de l'armée des Alpes; j'espère qu'elle a été prévenue de tenir 6,000 hommes à ma disposition ou prêts à entrer par Château-Dauphin.

Aujourd'hui j'ai fait partir une colonne pour tourner le col de Tende, faire ma réunion avec Nice, et ménager une nouvelle communication.

Vous trouverez ci-joint la proclamation que j'ai fait imprimer à Mondovi. J'espère qu'elle sera conforme à vos intentions. On fusille demain des soldats et un caporal qui ont volé des vases dans une église. Dans trois jours, la discipline sera sévèrement établie, et l'Italie étonnée admirera la sagesse de notre armée autant qu'elle admire son courage. Cela me coûte infiniment de peine et me fait passer de très-mauvais moments; il a été commis des horreurs qui me font frémir: heureusement que l'armée piémontaise, en battant en retraite, en a fait de pires encore.

Ce beau pays, garanti du pillage, nous offrira des ressources considérables ; la seule province de Mondovi nous donnera un million de contributions.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

### 234. — PROCLAMATION A L'ARMÉE.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Soldats, vous avez en quinze jours remporté six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, conquis la partie la plus riche du Piémont ; vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes.

Vous vous étiez jusqu'ici battus pour des rochers stériles, illustrés par votre courage, mais inutiles à la patrie ; vous égalez aujourd'hui, par vos services, l'armée de Hollande et du Rhin. Dénudés de tout, vous avez suppléé à tout. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivouaqué sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les phalanges républicaines, les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir ce que vous avez souffert. Grâce vous en soient rendues, soldats ! la patrie reconnaissante vous devra sa prospérité ; et si, vainqueurs de Toulon, vous présageâtes l'immortelle campagne de 1794, vos victoires actuelles en présagent une plus belle encore.

Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec audace furent épouvantées devant vous ; les hommes pervers qui riaient de votre misère et se réjouissaient dans leur pensée des triomphes de vos ennemis sont confondus et tremblants.

Mais, soldats, vous n'avez rien fait puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan ne sont à vous ; les cendres des vainqueurs de Tarquin sont encore foulées par les assassins de Basseville.

Vous étiez dénués de tout au commencement de la campagne ; vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus ; les magasins pris à vos ennemis sont nombreux ; l'artillerie de siège et de campagne est arrivée. Soldats, la patrie a droit d'attendre de vous de grandes choses ; justifierez-vous son attente ? Les plus grands obstacles sont franchis, sans doute ; mais vous avez encore des combats à livrer, des villes à prendre, des rivières à passer. En est-il entre vous dont le courage s'amollisse ? En est-il qui préféreraient retourner, sur les sommets de l'Apennin et des Alpes, essayer patiemment les injures de cette soldatesque esclave ? Non, il n'en est point parmi les vain-



queurs de Montenotte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi. Tous brûlent de porter au loin la gloire du peuple français; tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui osaient méditer de nous donner des fers; tous veulent dieter une paix glorieuse et qui indemnise la patrie des sacrifices immenses qu'elle a faits; tous veulent, en rentrant dans leurs villages, pouvoir dire avec fierté : « J'étais de l'armée conquérante de l'Italie ! »

Amis, je vous la promets cette conquête; mais il est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir, c'est de respecter les peuples que vous délivrez, c'est de réprimer les pillages horribles auxquels se portent des scélérats suscités par nos ennemis. Sans cela, vous ne seriez pas les libérateurs des peuples, vous en seriez les fléaux; vous ne seriez pas l'honneur du peuple français, il vous désavouerait. Vos victoires, votre courage, vos succès, le sang de nos frères morts aux combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire. Quant à moi et aux généraux qui ont votre confiance, nous rougirions de commander à une armée sans discipline, sans frein, qui ne connaîtrait de loi que la force. Mais, investi de l'autorité nationale, fort de la justice et par la loi, je saurai faire respecter à ce petit nombre d'hommes sans courage et sans cœur, les lois de l'humanité et de l'honneur qu'ils foulent aux pieds. Je ne souffrirai pas que des brigands souillent vos lauriers; je ferai exécuter à la rigueur le règlement que j'ai fait mettre à l'ordre. Les pillards seront impitoyablement fusillés; déjà plusieurs l'ont été: j'ai eu lieu de remarquer avec plaisir l'empressement avec lequel les bons soldats de l'armée se sont portés pour faire exécuter les ordres.

Peuples de l'Italie, l'armée française vient pour rompre vos chaînes; le peuple français est l'ami de tous les peuples: venez avec confiance au-devant d'elle; vos propriétés, votre religion et vos usages seront respectés:

Nous faisons la guerre en ennemis généreux, et nous n'en voulons qu'aux tyrans qui vous asservissent.

BONAPARTE.

Moniteur de l'an IV.

### 235. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE, ET LE COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PRÈS LA MÊME ARMÉE,

Considérant que la France, dans la guerre injuste que les puis-

sances coalisées lui ont déclarée, est fondée à regarder comme prenant part à cette infâme coalition ceux qui sont au service des rois qu'elle est obligée de combattre,

Arrêtent :

Que les biens situés dans la province de Mondovì, appartenant à des personnes qui se trouvent employées auprès de la cour du roi de Sardaigne, seront séquestrés au profit de la République française. Inhibitions et défenses sont faites à tous fermiers, débiteurs, agents des personnes, de se dessaisir des sommes par eux dues, à peine d'en répondre et de nullité de tout paiement.

Injonction leur est faite de se présenter, dans les vingt-quatre heures de la publication du présent arrêté, à la municipalité, près de leur domicile, pour faire la déclaration signée par eux, ou attestée par deux officiers municipaux en cas qu'ils ne sachent pas écrire, des sommes dues et de la nature des titres en vertu desquels ils les doivent.

Les officiers municipaux sont tenus de transmettre ces déclarations aux agents militaires composant l'administration de la province.

Fait à Cherasco, quartier général, le 7 floréal an IV<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.

BONAPARTE, SALICETI.

Comm. par le Gouvernement sarde.

## 236. — AU COMMANDANT DU FORT DE CEVA<sup>1</sup>.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Votre armée a été battue à Mondovì; les lignes qu'elle a prises derrière la Stura ont été forcées; la ville de Cherasco s'est rendue; mon artillerie de siège est arrivée. Toute résistance que vous pourriez faire serait contraire aux lois de la guerre, et produirait une effusion de sang inutile. Votre fort, dominé à 150 toises, n'est susceptible d'aucune résistance. Si vingt-quatre heures après la notification de la présente sommation vous n'êtes pas rendu, je n'admettrai aucune capitulation et je ferai passer votre garnison au fil de l'épée.

Si la conservation de la ville de Ceva, qui se trouvera nécessairement sacrifiée par le feu des batteries, si la conservation des braves gens que vous commandez vous intéressent, Monsieur, acceptez une capitulation honorable et rendez-vous sur-le-champ.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

<sup>1</sup> Comte de Tornaforte, général-major.

## 237. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Nous sommes maîtres de Cherasco, où nous avons pris vingt-huit pièces de canon, des magasins immenses. C'est une ville très-forte. Les ennemis ont quitté leur ligne de la Stura, et se retirent de tous côtés sur Turin. Augereau doit être à l'heure qu'il est dans Alba. Je donne l'ordre au général Victor de se rendre avec sa demi-brigade à Niella, où il sera sous ses ordres. Il est temps de penser sérieusement à entrer dans Acqui. Mon aide de camp sera, j'espère, de retour avant la pointe du jour. Donne-moi par lui des nouvelles des détails de ta position et de celle des ennemis. Occupent-ils Acqui, ou se sont-ils retirés dans leur camp derrière, ou essayent-ils de faire des mouvements en avant? Il y a déjà quelques jours que je n'en ai point de nouvelles positives; je ne crois pas qu'après la défaite entière des Piémontais et le découragement total ils puissent vouloir résister en deçà du Pô.

Je t'envoie 200 livres pour des espions que tu enverras sur-le-champ pour connaître la position des ennemis. Si tu crois que, moyennant la jonction avec Victor, tu aies assez de monde pour faire un mouvement sur Acqui, je t'autorise à le faire; seulement il faut que tu le fasses par la gauche, afin que je puisse te faire soutenir par Augereau, qui est à Alba.

Instruis-moi exactement de toutes tes intentions, afin que demain dans la journée, sur ce que tu me diras, je me décide à quelque chose.

Ma jonction sur Coni avec Garnier et Macquart s'opère dans ce moment-ci, et dès l'instant que j'aurai de tes nouvelles, j'opérerai ma jonction avec l'armée des Alpes.

Je t'embrasse, mon cher Général, en te félicitant sur les exemples que tu as faits. Je te prévien qu'on fusille aujourd'hui un caporal, et que l'on destitue quatre officiers. Le pillage est beaucoup moins fort, et la discipline s'opère partout. Fais partir l'ordre ci-joint pour Victor, et donne-lui-en un qui soit conforme à tes projets.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 238. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint, mon cher Général, un ordre pour faire partir le général Fiorella le plus tôt possible avec 2,500 hommes

pour Morozzo, où il est indispensable qu'il arrive dans la journée; vous lui remettrez les papiers ci-inclus, qu'il ne devra ouvrir qu'arrivé à Morozzo. Mon aide de camp vous remettra 200 livres que vous lui remettrez également, cela étant destiné pour son expédition.

Vous vous êtes conduit avec votre prudence et votre intelligence ordinaires. Il faut que la considération d'épargner une de leurs villes oblige nos ennemis à vous laisser entièrement libre le passage de la Stura, ou bien les rendre coupables aux yeux du peuple de l'odieux du brûlement de Fossano.

J'ai écrit au Directoire exécutif dans les termes les plus propres à caractériser les services qu'a rendus le général Guieu. Vous pouvez l'assurer qu'avant une décade il sera confirmé. Faites jeter un pont sur la Stura devant Fossano. Ne faites passer personne que ce pont ne soit terminé. D'ici à une heure, le pont que je fais jeter ici, à Cherasco, sur la Stura, sera terminé; il serait fort heureux si le vôtre pouvait l'être dans la nuit. Instruisez-moi si vous trouvez à Fossano des magasins. Je vous envoie 200 livres pour dépenses extraordinaires, et pour que vous fassiez partir sur-le-champ des espions pour Savigliano, Coni et Saluces.

J'apprends en ce moment que l'ennemi a entièrement évacué, et marche à grandes journées sur Turin.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 239. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE FIORELLA.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Le général Fiorella partira demain, à la petite pointe du jour, de Morozzo, et se rendra dans la journée au village de Boves; arrivé là, il fera sur-le-champ partir un officier avec une patrouille pour se rendre à Vernante, et de là au col de Tende, où il remettra au général qui y commande l'ordre ci-joint<sup>1</sup>.

Ce même officier continuera son chemin jusqu'à ce qu'il ait rencontré le général Macquart, auquel il remettra l'ordre ci-joint<sup>2</sup>.

Dès l'instant que deux bataillons de ceux qui sont au col de Tende auront joint le général Fiorella, ils se rendront ensemble à Borgo-San-Dalmazzo, et, inimmédiatement après que le général Macquart sera placé avec trois bataillons à Borgo-San-Dalmazzo, le général Fiorella, s'il ne reçoit pas de nouveaux ordres, s'en retournera derrière la Stura, à Fossano.

<sup>1</sup> Pièce n° 240. — <sup>2</sup> Pièce n° 241.

Le général Fiorella sera arrivé le 8 à Boves. Je calcule que, dans la journée du 10, il se portera, renforcé des troupes du général Macquart, sur Borgo-San-Dalmazzo; le 11, dans la journée, il sera de retour dans les environs de Fossano.

Le général Fiorella prendra toutes les mesures que les circonstances et les mouvements inopinés de l'ennemi pourraient lui indiquer. Cette mission étant extrêmement délicate, il gardera le plus grand secret; il cherchera à la dérober à l'ennemi. Il fera tous les changements que les circonstances et les localités pourraient lui indiquer. Le citoyen Baratta, patriote piémontais, a ordre de se rendre dans la nuit à Morozzo; comme il est du côté de Coni, il pourra le guider; mais il aura soin de le garder à vue, et de ne s'y fier qu'autant qu'il le faut pour en avoir les renseignements qui lui sont utiles. Il m'écrira tous les jours des renseignements qu'il a des ennemis et de sa marche.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

#### 240. — ORDRE.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade commandant au col de Tende de partir sur-le-champ avec les troupes qui sont sous ses ordres, armes et bagages, pour se rendre à Boves, renforcer les troupes du général Fiorella. Il fera passer l'ordre ci-joint au général Macquart.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 241. — AU GÉNÉRAL MACQUART.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il vous est ordonné de partir avec toutes les forces qui composent votre division, hormis les auxiliaires, la gendarmerie et deux cents hommes, que vous laisserez pour la sûreté de vos communications. Vous vous rendrez à Boves, où vous trouverez le général Fiorella. Vous vous rendrez de là à Borgo-San-Dalmazzo, où vous vous retrancherez et ferez transporter toute l'artillerie qui est dans votre division. Vous ferez passer l'ordre ci-joint au général Garnier, et vous vous concerterez avec lui pour les chemins qu'il doit prendre. Vous m'instruirez de ce que vous aurez fait. Vous trouverez à Boves tout le pain qui est nécessaire. Vous ferez prendre à vos soldats quatre-vingts cartouches par homme.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 242. — AU GÉNÉRAL GARNIER.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il est ordonné au général Garnier de partir avec toutes les troupes qui sont sous ses ordres pour se rendre à Borgo-San-Dalmazzo, par le chemin le plus court que la saison permettra de prendre. Il laissera simplement, dans toute la division de gauche, un bataillon, et fera évacuer les magasins de munitions, soit de guerre, soit de bouche, à Colmars et Entrevaux. Il ordonnera aux commandants de ces deux places de se tenir en règle et en bonne défense. Il prévendra le général Gaultier, à Nice, de ses mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 243. — AU CITOYEN BARATTA, PATRIOTE PIÉMONTAIS.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Le général en chef, Citoyen, me charge de vous dire qu'il est très-important que vous soyez rendu ce soir, avant six heures, à Morozzo, où vous trouverez le général Fiorella avec un corps de troupes chargé d'une expédition pour laquelle le général en chef a besoin de vous; il compte sur votre patriotisme.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 244. — AU GÉNÉRAL GAULTIER, A NICE.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Le général Macquart et le général Garnier partent tous les deux avec leurs divisions pour se rendre devant Coni. Donnez les ordres pour que les magasins qu'ils ont laissés ne soient pas compromis. Donnez l'ordre à la garnison de Colmars et autres de se tenir sur une défensive respectable. Je nourrirai les deux divisions par ici; faites-leur simplement passer des munitions de guerre.

Faites partir sur-le-champ d'Antibes six mortiers à la Gomer de 12 pouces avec cent bombes par pièce, et six pièces de 24 avec deux cents coups par pièce. Employez pour ces transports tous les moyens de charrois qui sont à Nice et à Antibes, et qui servent aux transports des vivres.

Je calcule qu'avant le 15 ces deux divisions d'artillerie seront rendues à Scarena. Nos communications désormais seront plus faciles, et dès l'instant que le général Macquart aura pris possession de



Borgo-San-Dalmazzo, vous ferez passer tous les officiers, les troupes et objets nécessaires à l'armée par cette route.

Nous sommes depuis hier maîtres de Cherasco, où nous avons trouvé tous les magasins des ennemis, vingt-huit pièces de canon, etc. C'est une place très-forte.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 245. — AU GÉNÉRAL CERVONI.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint, Général, un ordre pour faire partir la 14<sup>e</sup> demi-brigade. Si de nouveaux mouvements de l'ennemi, que je ne connais pas, vous faisaient juger ce départ imprudent, vous m'en préviendriez sur-le-champ. Instruisez-moi de la quantité de troupes qui sont à Savone et à Vado et des magasins d'artillerie et de vivres qui s'y trouvent.

Dès l'instant que j'aurai reçu votre réponse, je vous enverrai les ordres que vous désirez pour la continuation de votre voyage.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 246. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796)

Ordre au général Dujard de faire travailler sur-le-champ au pont de la Stura près de Cherasco, de manière à ce qu'il soit en état de passer l'artillerie et les troupes demain à la pointe du jour. A cet effet, il s'y rendra lui-même avec les citoyens Andréossy et Maubert.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 247. — AU GÉNÉRAL RUSCA. — (TRIPPLICATA.)

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il est ordonné au général de brigade Rusca de partir sur-le-champ du camp retranché de Ceva, s'il n'en est pas encore parti, pour se rendre à Alba, avec les troupes à ses ordres, rejoindre le général Augereau. L'ordre lui en a été donné deux fois<sup>1</sup>, et il est très-extraordinaire qu'il ne s'y soit point encore conformé. Il a dû être relevé au camp retranché de Ceva par le général de brigade Miollis.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Le 28 germinal et le 7 floréal.

## 248. — A L'ADJOINT BALLET.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il est ordonné au citoyen Ballet, adjoint à l'état-major de l'armée, de partir, demain 8, à trois heures du matin, pour se rendre à Alba et y prendre des renseignements sur l'esprit public; il verra le général Augereau et s'informer de lui s'il a des nouvelles des habitants d'Asti et quelles sont leurs dispositions. Il serait important et bien utile qu'ils vissent au-devant de nous et qu'ils fissent un mouvement révolutionnaire; mais il ne faut pas que nous paraissions ostensiblement. Il prendra des renseignements sur les nouvelles que l'on peut avoir de l'ennemi, et il reviendra dans le jour à Cherasco.

Il dira au général Augereau que j'ai envoyé deux ordres au général Rusca pour le rejoindre, que je ne peux croire qu'il ne soit pas encore à ses ordres; qu'il doit, de son côté, lui en expédier pour le faire rejoindre sur-le-champ, s'il ne l'a déjà fait. Il prévientra le général Augereau que le général Victor avec sa brigade est encore pour quelques jours à la disposition du général Labarpe.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 249. — AUX GÉNÉRAUX AUGEREAU ET SERURIER.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Augereau de se rendre sur-le-champ, en personne et avec la plus grande diligence, à Cherasco, pour y prendre les ordres du général en chef. Il fera tout ce qu'il pourra pour arriver à la pointe du jour. Il laissera le commandement de sa division au général de brigade le plus à proximité.

Même ordre au général Serurier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 250. — A LA MUNICIPALITÉ DE FRABOSA.

Quartier général, Cherasco, 7 floréal an IV (26 avril 1796).

Le général en chef a reçu, Citoyens, votre lettre du 5 de ce mois. Il est très-persuadé du bon esprit de vos concitoyens et de leur attachement à la République française; ils en donneront une preuve non équivoque en se prêtant avec zèle à faciliter, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, le transport des subsistances de l'armée;

en faisant connaître au commandant français les hommes qui, par leurs relations avec l'ennemi, doivent être surveillés ou punis; en déposant avec exactitude les fusils de munition dont ils se seraient emparés à la retraite des Piémontais; en exécutant enfin, avec soumission et célérité, les ordres du gouvernement français. La République fait la guerre aux rois, mais elle protège les peuples. Votre commune peut compter sur son amitié si les habitants savent s'en rendre dignes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 251. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Cherasco, 8 floréal an IV (27 avril 1796).

Après la bataille de Mondovi, les ennemis passèrent la Stura et prirent leurs positions entre Coni et Cherasco. Cette dernière ville, forte par sa position au confluent de la Stura et du Tanaro, l'est aussi par une enceinte bastionnée, très-bien palissadée et fraisée.

La journée du 4 fut employée à passer l'Ellero et à jeter de nouveaux ponts sur le Pesio. Le soir, l'avant-garde arriva à Carrù; le lendemain, après quelques escarmouches de cavalerie, nous entrâmes dans la ville de Bene.

Le général Serurier se porta le 6, avec sa division, à la Trinité et canonna la ville de Fossano, quartier général du général Colli. Le général Masséna se porta contre Cherasco; il culbuta les grand'gardes des ennemis. J'envoyai le général Dujard et mon aide de camp, le chef de bataillon Marmont, officier de la plus grande distinction, pour reconnaître la place et placer des batteries d'obusiers pour couper les palissades. L'ennemi tira quelques coups de canon et évacua la ville en repassant la Stura. Nous avons trouvé 28 pièces de canon, des magasins très-considérables. Cette conquête est pour nous de la plus grande conséquence; elle appuie la droite et nous offre de grandes ressources en subsistances.

Le temps est aujourd'hui très-mauvais, il pleut à verse. Je fais jeter des ponts de bateaux sur la Stura. L'ennemi s'est, dit-on, retiré à Carignan pour couvrir Turin, dont je suis à neuf lieues.

Fossano vient de se rendre; le général Serurier vient d'y entrer.

Le général Augereau marche sur Alba, et j'attends, à chaque instant, la nouvelle de la prise de cette place.

Alba est à nous; j'ai donné l'ordre au général Augereau d'y jeter sur-le-champ plusieurs ponts de bateaux, afin de pouvoir passer le

Tanaro qui est d'une largeur et d'une rapidité considérables. Nous sommes ici dans le plus beau pays de la terre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 252. — CONDITIONS

D'UNE SUSPENSION D'ARMES ENTRE LES ARMÉES FRANÇAISE ET PIÉMONTAISE <sup>1</sup>.

Quartier général, Cherasco, 8 floréal an IV (27 avril 1796).

1° Toutes les hostilités cesseront entre l'armée française en Italie et l'armée du roi de Sardaigne, à dater du jour où les conditions ci-dessous seront remplies, jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui s'entament pour parvenir à une paix définitive entre les deux puissances.

2° L'armée française restera en possession de ce qu'elle a conquis le long de la Stura, depuis Démont jusqu'à Alexandrie.

3° La ville et la citadelle de Coni seront remises entre les mains des troupes françaises, ainsi que la ville et citadelle de Tortone, avec l'artillerie, munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent.

Si la ville et la citadelle de Tortone ne pouvaient pas être remises de suite entre les mains des Français, l'on remettra provisoirement celles d'Alexandrie.

4° Les troupes françaises auront la faculté de passer le Pô à Valence. Les États du roi de Sardaigne, jusqu'à ce que les troupes autrichiennes aient évacué son territoire, seront regardés comme neutres, et le passage sera accordé à l'armée française pour aller, en Lombardie, attaquer l'armée de l'Empereur dans la position qu'elle se trouverait occuper.

5° Il sera accordé le passage par le chemin le plus court aux courriers extraordinaires et aides de camp que le général en chef de l'armée française voudrait envoyer à Paris, ainsi que pour le retour.

6° Toutes les troupes, officiers et équipages de guerre à la solde du roi de Sardaigne, qui font partie de l'armée autrichienne en Italie, seront compris dans ladite suspension. Le roi de Sardaigne gardera en otage les Autrichiens qu'il aurait dans son armée.

7° La citadelle de Ceva sera rendue, ou l'armée sera maîtresse de continuer le siège de cette forteresse.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

<sup>1</sup> Proposition du général Bonaparte.

## 253. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Cherasco, 8 floréal an IV (27 avril 1796).

Aujourd'hui, à deux heures après minuit, l'aide de camp du général Colli m'a apporté la lettre dont je vous envoie ci-joint copie. J'ai fait la réponse ci-jointe<sup>1</sup>. J'attends cette nuit sa dernière détermination. Je fais passer la Stura à l'armée pour aller à la rencontre de l'aide de camp qu'il m'enverra.

Le roi de Sardaigne sera donc obligé de faire une paix telle que vous voudrez la lui prescrire, puisque, indépendamment des pays compris entre Coni, Cherasco, Alba et Alexandrie, nous avons la ville et les forts de Coni et la ville et les forteresses de Tortone et d'Alexandrie.

Si cela est conclu demain, je partirai le jour d'après, aux troupes de Beaulieu. J'obligerai le duc de Parme et de Plaisance à la paix. Je chercherai à passer le Pò, pour m'emparer du Milanais. Si vous n'acceptez pas les propositions du roi de Sardaigne, je serai plus à même, dans quinze jours, de prendre Turin, qu'actuellement; j'aurai alors mon artillerie de siège; j'obligerai Beaulieu à repasser le Pò; ma jonction avec l'armée des Alpes sera plus facile, et j'aurai deux places fortes qui me serviront de dépôts. Vous sentirez combien il est essentiel que vous ne fassiez connaître votre détermination qu'à moi, afin que, si j'étais engagé au delà du Pò, j'aie le temps de choisir des mesures et de profiter de l'instant favorable pour déclarer votre intention au roi de Sardaigne.

Dès l'instant que la suspension d'armes avec le roi de Sardaigne sera conclue, je ferai passer un de mes aides de camp en Suisse. Je regarde cet événement comme un des plus heureux qu'il soit possible de se figurer; tous les généraux et le commissaire du gouvernement le voient comme moi.

Si je n'avais pas rempli votre but, et fait une chose contraire à vos projets, ce serait, je vous assure, le plus grand malheur que je puisse imaginer. J'avais, dans le temps, prévu le cas qui arrive, et demandé des instructions: on me répondit qu'il faudrait prendre conseil des événements dans les circonstances imprévues.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Voir la pièce n° 252.

## 254. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Cherasco, 8 floréal an IV (27 avril 1796).

Il est ordonné au général Masséna de détacher sur-le-champ de sa division un corps de mille à quinze cents hommes, qui repasseront la Stura et se rendront sur-le-champ à Morra, pour y être momentanément aux ordres du général Augereau. Rien ne devant arrêter l'exécution de cet ordre, le général Masséna y apportera toute la diligence possible.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 255. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Cherasco, 8 floréal an IV (27 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier ou à l'officier général auquel il a laissé, en son absence, le commandement de sa division, de se mettre en mouvement aussitôt après la réception du présent ordre, avec les troupes de sa division, pour passer la Stura et prendre une position en avant de Fossano. Il aura l'attention de choisir la plus militaire et d'occuper les hauteurs les plus avantageuses, sa gauche en avant de Fossano, prolongeant sa droite parallèlement à la Stura.

Il est prévenu que le général Masséna passe dans ce moment la Stura, avec sa division, au pont que nous avons jeté devant Cherasco, et qu'il prend une position au delà de la rive gauche de la Stura et du Tanaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

256. — CONDITIONS D'UNE SUSPENSION D'ARMES ARRÊTÉE ENTRE  
LES ARMÉES FRANÇAISE ET PIÉMONTAISE.

Cherasco, 9 floréal an IV<sup>1</sup> (28 avril 1796).

ARTICLE I<sup>er</sup>. — Toutes les hostilités cesseront entre l'armée française en Italie et l'armée du roi de Sardaigne, à dater du jour où les conditions ci-dessus seront remplies, jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui s'entament pour parvenir à une paix définitive entre les deux puissances. La place de Coni sera occupée par les Français le 9 floréal, ou 28 avril, de la présente année; la place d'Alexandrie le sera également par les Français en attendant celle de Tortone, le plus tôt possible et au plus tard le 11 floréal, ou

<sup>1</sup> Dans la nuit du 8 au 9.



30 avril; laquelle place d'Alexandrie ne pourra être occupée par l'armée française que jusqu'à ce qu'on ait pu lui remettre la place de Tortone.

ART. 2. — L'armée française restera en possession de ce qu'elle a conquis, savoir : tout le pays qui se trouve au delà de la rive droite de la Stura, jusqu'à son confluent dans le Tanaro, et de là, suivant la rive droite de ce fleuve, jusqu'à son embouchure dans le Pò, pour le temps que les troupes françaises occuperont Alexandrie; mais lorsque cette place sera rendue aux troupes du roi de Sardaigne, par l'occupation de celle de Tortone par les Français, la limite continuera, du confluent de la Stura dans le Tanaro jusqu'à la hauteur d'Asti, sur la rive droite dudit fleuve; ensuite le grand chemin qui conduit à Nizza-della-Paglia, et de ce dernier lieu à Cassine, servira de démarcation; de là, passant la Bormida sous Cassine, l'armée française sera en possession de la rive droite de la Bormida jusqu'à son embouchure dans le Tanaro, et enfin, de là, jusqu'au confluent de ce dernier fleuve dans le Pò.

ART. 3. — La ville et la citadelle de Coni seront remises entre les mains des troupes françaises, ainsi que la ville et la citadelle de Tortone, avec l'artillerie, munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent et dont il sera dressé inventaire; il en sera de même pour la ville et la citadelle d'Alexandrie, qui seront provisoirement occupées par les Français, jusqu'à ce qu'ils soient en possession de la place et citadelle de Tortone.

ART. 4. — Les troupes françaises auront la faculté de passer le Pò sous Valence.

ART. 5. — Il sera accordé le passage, par le chemin le plus court, aux courriers extraordinaires du camp ou autres officiers que le général en chef de l'armée française voudrait envoyer à Paris, ainsi que pour leur retour.

ART. 6. — Toutes les troupes, officiers et équipages de guerre, à la solde du roi de Sardaigne, qui font partie de l'armée autrichienne en Italie, seront comprises dans ladite suspension.

ART. 7. — La citadelle de Ceva sera remise avec son artillerie, munitions et vivres; sa garnison se retirera en Piémont.

ART. 8. — Il sera dressé, dans les places de Coni et de Tortone, ou celle d'Alexandrie, occupée provisoirement, dans le cas où la place de Tortone ne pourrait pas être remise dans le moment aux Français, un acte de l'état de l'artillerie, armes, outils et munitions de guerre et de bouche dont la République française tiendra compte

au roi de Sardaigne, c'est-à-dire de rendre l'artillerie et de payer, au prix d'estimation, les munitions soit de bouche, soit de guerre qui pourront être consommées; il en sera de même pour Ceva. Les troupes de ces places se retireront en Piémont avec leurs armes et bagages et tous les honneurs de la guerre.

BONAPARTE, général en chef de l'armée française; DE LA TOUR, lieutenant général; COSTA, colonel, chef d'état-major.

Dépôt de la guerre.

### 257. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Vous trouverez ci-joint, Citoyens Directeurs :

1<sup>o</sup> Copie de la lettre que m'a écrite le général Colli;

2<sup>o</sup> Copie de ma réponse<sup>1</sup>;

3<sup>o</sup> Copie de sa seconde lettre;

4<sup>o</sup> Les conditions de la suspension d'armes arrêtée cette nuit entre le général La Tour, commandant l'armée piémontaise, et moi.

Ceva, Coni et Alexandrie sont au pouvoir de notre armée, ainsi que tous les postes du Piémont au delà de la Stura et du Tanaro. Cela fait une population de . . . et une étendue de . . .<sup>2</sup>.

Si vous ne vous accordez pas avec le roi de Sardaigne, je garderai ces places et je marcherai sur Turin. Mon équipage de siège va filer sur Coni, et se rendre à Cherasco.

En attendant, je marche demain contre Beaucien, je l'oblige à repasser le Pô, je le passe immédiatement après, je m'empare de toute la Lombardie, et, avant un mois, j'espère être sur les montagnes du Tyrol, trouver l'armée du Rhin et porter de concert la guerre dans la Bavière. Ce projet est digne de vous, de l'armée et des destinées de la France.

Si vous n'accordez pas la paix au roi de Sardaigne, alors vous m'en préviendrez d'avance, afin que, si je suis dans la Lombardie, je puisse me replier et prendre mes mesures.

Quant aux conditions de la paix avec la Sardaigne, vous pouvez dicter ce qui vous convient, puisque j'ai eu mon pouvoir les principales places.

Ordonnez que 15,000 hommes de l'armée des Alpes soient à mes ordres et viennent me joindre; cela me fera alors une armée

<sup>1</sup> Voir la lettre du 4 floréal (23 avril), pièce n<sup>o</sup> 219.

<sup>2</sup> Les chiffres sont restés en blanc.

de 45,000 hommes, dont il sera possible que j'envoie une partie à Rome.

Si vous me continuez votre confiance et que vous approuviez ces projets, je suis sûr de la réussite : l'Italie est à vous.

Vous ne devez pas compter sur une révolution en Piémont; cela viendra, mais il s'en faut que l'esprit de ces peuples soit mûr à cet effet.

J'ai justifié votre confiance et l'opinion avantageuse que vous avez conçue de moi; je chercherai constamment à vous donner des preuves du zèle et de la ferme volonté où je suis de mériter votre estime et celle de la patrie.

Envoyez-moi, 1<sup>o</sup> douze compagnies d'artillerie légère, je n'en ai pas une; 2<sup>o</sup> de la cavalerie, et un commissaire ordonnateur en chef habile et de génie. Je n'ai que des pygmées, qui me font mourir de faim dans l'abondance; car je suis dans le pays le plus riche de l'univers.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 258. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Il est ordonné au général Despinoy de partir sur-le-champ de Cherasco pour se rendre à Coni, dont il prendra le commandement. Il sera accompagné d'un officier de l'armée piémontaise, porteur d'une lettre du lieutenant général La Tour, pour remettre cette place entre les mains des Français, en attendant l'ordre du roi, qui arrivera ce soir.

Le général Despinoy est prévenu que le général de brigade Fiorella est avec sa brigade à Boves, près Coni, et qu'il a ordre de s'avancer sur cette place au moment et de la manière qu'il lui indiquera. Il a également l'ordre de donner un nombre de troupes pareil à celui qui compose actuellement la garnison des troupes piémontaises dans Coni.

Le général Fiorella doit rester avec sa troupe en dehors de la ville, jusqu'au moment où la garnison en sera sortie pour se rendre à la destination qui lui aura été donnée par le général Colli. En conséquence, le général Despinoy enverra l'ordre ci-inclus au général Fiorella, en le prévenant du moment où il doit s'approcher de Coni : il entrera dans la place et, après avoir pris connaissance de la force de la garnison, il demandera au général Fiorella le même nombre

de troupes. Il les fera entrer dans la place et s'emparera des postes ; il se concertera avec l'ancien commandant pour faire partir de suite la garnison piémontaise.

Le général Despinoy aura avec lui un officier du génie, un de l'artillerie et un commissaire des guerres ; il fera constater l'état de la place et dresser un inventaire de l'artillerie, des munitions de toutes espèces, des magasins en tous genres ; enfin il établira dans toutes les parties du service et des administrations ordre et surveillance.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 259. — AU COMMANDANT DE CONI<sup>1</sup>.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796)

Je vous envoie, Monsieur, l'ordre de votre roi pour remettre la place de Coni à l'officier muni d'un ordre de moi. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien remettre la place et la citadelle au général Despinoy, porteur de la présente.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 260. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR<sup>2</sup>.

Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

J'ai reçu, Monsieur, l'ordre du roi adressé au commandant de la ville de Coni, que vous vous êtes donné la peine de me faire passer ; il est à croire qu'à l'heure qu'il est il sera parvenu. Je serai demain ici pour attendre l'ordre pour la forteresse d'Alexandrie ou de Tortone. Vous savez, Monsieur, que la distance qu'il y a d'ici à une de ces deux places fait qu'il est nécessaire que l'ordre du roi soit expédié demain, afin qu'il puisse parvenir le 11 floréal.

Une division de mon armée est déjà acheminée de ce côté-là.

L'on m'assure que Beaulieu évacue votre territoire.

Je suis charmé, Monsieur, que ces relations me mettent à même de vous exprimer les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

<sup>1</sup> Chevalier de la Flechere.

<sup>2</sup> En remplacement du général Colli.

## 261. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28<sup>e</sup> avril 1796).

Rends-toi sur-le champ à Acqui et poursuis les Autrichiens dans leur fuite; ils évacuent et passent le Pô. J'ai donné ordre à Augereau de se porter à Clavesana. Si Beaulieu est déjà en pleine retraite, envoie à la rencontre d'Augereau pour qu'il prenne la route de Nizza-della-Paglia.

Nous avons fait une suspension d'armes avec le roi de Sardaigne<sup>1</sup>; il me donne Coni, Tortone, Ceva, le passage à Valence, tout le pays compris entre Coni, la Stura, le Tanaro et le Pô.

Je serai bientôt chez toi; j'attends la nouvelle de l'occupation de Coni, de Ceva, pour marcher vers Tortone et l'aller joindre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 262. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

La suspension est signée et déjà Coni est à nous. Demain j'aurai Ceva et après-demain Tortone.

J'écris à Laharpe que, s'il a des nouvelles que l'ennemi soit en pleine retraite, il l'écrive, pour que tu prennes le chemin de Nizza-della-Paglia. Je serai demain au soir dans vos cantons.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 263. — AU GÉNÉRAL HAQUIN.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Haquin de prendre le commandement des trois places de Ceva, Mondovi et Cherasco. Il se rendra à cet effet dans cette dernière place, où il fera sa résidence, et aura sous ses ordres, dans chacune de ces trois places, un général de brigade: à Ceva, le général Miollis; à Mondovi, le général Charton, et à Cherasco, le général Lasalette. Ceva aura 600 hommes de garnison; Mondovi, 500, et Cherasco, 7 à 800. Le général Haquin donnera des ordres particuliers à chacun de ces trois généraux pour le service qu'ils doivent établir, afin de maintenir la police dans ces places et assurer les magasins que nous pourrons y avoir. Il apportera la plus grande attention à nos communications et à l'e-

<sup>1</sup> Pièce n° 256.

retien des ponts sur les rivières. Il est prévenu que le général de division Macquart commande la place de Coni. Le bien du service exige qu'il corresponde avec lui sur tous les objets d'intérêt public, et leur relation à cet égard doit être très-active.

Le général Haquin sera directement sous les ordres du général en chef, et il lui rendra compte bien exactement de tout ce qui sera relatif au service des places qui lui sont confiées, et à tous les objets dont il est particulièrement chargé. Il aura une correspondance très-active avec le général chef de l'état-major pour tout ce qui concerne les approvisionnements des magasins de l'armée soumis à sa surveillance, et sur tout ce qui sera du ressort de l'état-major général. Le général en chef lui recommande expressément nos communications, et les ponts sur les rivières.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 264. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Le général Serurier partira demain matin, 10 floréal, avec les troupes désignées dans l'instruction ci-jointe, pour arriver demain dans la journée à Cherasco, où il recevra de nouveaux ordres. Il s'occupera avant son départ des dispositions contenues dans ladite instruction.

S'il y a des bateaux, au passage de Fossano, qui soient propres à être employés pour jeter des ponts, il les fera descendre à Cherasco.

#### INSTRUCTION POUR LE GÉNÉRAL SERURIER.

Le général en chef me charge de prévenir le général Serurier qu'il va marcher, et qu'il a donné des ordres pour laisser dans les places du pays conquis des garnisons disposées de la manière suivante :

La 46<sup>e</sup> demi-brigade suivra sa division, et est destinée à faire la garnison d'Alexandrie ;

La 56<sup>e</sup> demi-brigade restera à Coni pour y tenir garnison sous les ordres du général Macquart ;

La 12<sup>e</sup> demi-brigade restera en garnison à Mondovi ;

La 22<sup>e</sup> ira à Ceva ;

Enfin la 55<sup>e</sup> à Cherasco.

Le général Serurier fera parvenir les ordres ci-joints.

Quant à la 55<sup>e</sup> demi-brigade, elle est à Cherasco, où elle doit rester.

Il résulte de ces dispositions que le général Serurier se mettra en



marche demain pour Cherasco, avec la 16<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, la 19<sup>e</sup> demi-brigade de bataille et deux bataillons de la 100<sup>e</sup>, qui viennent de Tende et qui doivent être à Boves, ou qui sont partis pour Morozzo. Ces troupes formeront sa division, qui sera suivie de la 46<sup>e</sup> demi-brigade, destinée à faire la garnison d'Alexandrie.

Les ordres sont donnés pour faire venir le 1<sup>er</sup> bataillon de la 100<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à Nice, et la 20<sup>e</sup> demi-brigade, qui est aux ordres du général Garnier. Ces troupes sont destinées à faire partie de la division, et doivent en conséquence suivre ses mouvements.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 265. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Cherasco, 9 floréal an IV (28 avril 1796).

Le général Masséna partira avec les troupes à ses ordres pour se rendre à Alba. Il laissera seulement à Brà son avant-garde jusqu'à ce que la division du général Serurier y soit arrivée. Les deux régiments de troupes à cheval qui sont attachés à sa division doivent se rendre à Alba.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 266. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

La ville de Coni vient d'être occupée par nos troupes : il y avait dedans 5,000 hommes de garnison.

Je ne puis pas mettre en doute que vous n'approuviez ma conduite, puisque c'est une aile d'une armée qui accorde une suspension d'armes pour me donner le temps de battre l'autre ; c'est un roi qui se met absolument à ma discrétion, en me donnant trois de ses plus fortes places et la moitié la plus riche de ses États.

Vous pouvez dicter en maîtres la paix au roi de Sardaigne. Je vous prie de ne pas oublier la petite île de Saint-Pierre, qui nous sera plus utile par la suite qu'aucun port de la Corse et de la Sardaigne.

Si vous lui accordez la portion du Milanais que je vais conquérir, il faut que ce soit à condition qu'il enverra 15,000 hommes pour nous secourir et garder ce pays, après que nous nous en serons rendus maîtres.

Pendant ce temps-là, avec votre armée, je passerai l'Adige et j'entrerais en Allemagne par le Tyrol. Dans cette hypothèse, il faut que

nous gardions en dépôt, jusqu'à la paix générale, les places et les pays que nous occupons; il faut y joindre que, le jour que 15,000 Piémontais passeront le Pô, il nous remettra la ville de Valence.

Mes colonnes sont en marche; Beaulieu fuit, j'espère l'attraper. J'imposerai quelques millions de contribution au duc de Parme. Il vous fera faire des propositions de paix; ne vous pressez pas, afin que j'aie le temps de lui faire payer les frais de la campagne, approvisionner nos magasins et remonter nos charrois à ses dépens.

Si vous n'acceptez pas la paix avec le roi de Sardaigne, si votre projet est de le détrôner, il faut que vous l'amusiez quelques décades et que vous me préveniez de suite; je m'empare de Valence et je marche sur Turin.

J'enverrai 12,000 hommes sur Rome, lorsque j'aurai battu Beaulieu et l'aurai obligé de repasser l'Adige, lorsque je serai sûr que vous accorderez la paix au roi de Sardaigne et que j'aurai reçu une partie de l'armée des Alpes.

Quant à Gènes, je crois que vous devez lui demander quinze millions en indemnité des frégates et bâtiments pris dans ses ports; 2<sup>o</sup> demander que ceux qui ont fait brûler *la Modeste* et appelé les Autrichiens soient jugés comme traîtres à la patrie.

Si vous me chargez de ces objets, que vous gardiez surtout le plus grand secret, je parviendrai à faire tout ce que vous voudrez.

Si j'ai quelques chances à courir en Lombardie, c'est à cause de la cavalerie ennemie. Il m'arrive quarante artilleurs à cheval qui n'ont pas fait la guerre et qui sont démontés. Envoyez-m'en donc six compagnies, et ne confiez pas l'exécution de cette mesure aux hommes des bureaux, car il leur faut dix jours pour expédier un ordre, et ils auront l'ineptie d'en tirer peut-être de la Hollande, afin que cela arrive au mois d'octobre.

Nos troupes viennent à l'instant d'entrer dans la citadelle de Ceva, et je viens de recevoir du roi de Sardaigne l'ordre pour nous livrer la ville et la citadelle de Tortone.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 267. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

La suspension d'armes conclue entre le roi de Sardaigne et nous me permet de communiquer par Turin, c'est-à-dire d'épargner la moitié de la route; je pourrai donc recevoir vos ordres et connaître vos intentions pour la direction à donner à l'armée.

Je suis maître de Comi, de Ceva, de Tortone ; je vais passer le Pò et entrer dans le Milanais. En passant, je compte rançonner le duc de Parme et lui faire payer cher son entêtement.

Mon projet serait d'atteindre les Autrichiens, et de les battre avant votre réponse, afin de me trouver à même de marcher du côté de Turin, de Naples ou de l'Autriche.

Si le roi de Sardaigne se doutait, avant que je ne le sache, que vous ne voulussiez pas faire la paix, il me jouerait un mauvais tour. Si vous ne voulez pas la paix avec la Sardaigne, faites en sorte que ce soit moi qui le lui apprenne, afin que je sois maître de prendre mon temps, et que ses plénipotentiaires à Paris ne s'en doutent pas.

Si vous faites la paix avec le roi de Sardaigne, prescrivez la conduite à tenir avec Gènes, Parme et Rome.

Beaulieu a encore avec lui 26,000 hommes bien équipés ; il avait 38,000 hommes au commencement de la campagne. Je marche avec 28,000 hommes. Il a 4,000 hommes de cavalerie ; je n'en ai que 3,600, et en mauvais état.

La cour de Turin et celle de Vienne s'attendaient à des succès sûrs, cette campagne. Les armées combinées étaient de 85,000 hommes ; je les ai battues avec 35,000 hommes, tout compris. J'ai besoin de secours ; l'armée des Alpes peut me fournir 15,000 hommes.

Le général Châteauneuf-Randon devrait me rendre les 3,000 hommes qu'il a retenus à Nîmes, et qui étaient destinés pour ici. Avec ce renfort, l'Italie est à nous, et je puis en même temps marcher du côté de Naples et de Mantoue, surtout si je parviens à battre les ennemis avant peu.

Il vient d'arriver un officier du génie. Je vous prie de m'envoyer de l'artillerie légère.

Je désirerais avoir le général Baraguey-d'Hilliers pour servir dans son grade dans l'armée ; il me l'a demandé.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 268. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR.

Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796)

Monsieur, je reçois à l'instant votre aimable lettre, avec les deux ordres du roi pour Ceva et pour Tortone.

Il n'y a, dans ce moment-ci, qu'un petit détachement à Fossano, qui se retirera incessamment ; après-demain il n'y aura plus personne à Brà, et j'aurai l'honneur de vous en prévenir.

Je ne garderai au delà de la Stura qu'un corps de garde pour le pont de Cherasco.

Je me fais rendre compte, par le général qui commande à Coni, de la situation des magasins de Notre-Dame de l'Olme.

J'aurai l'honneur de vous en écrire dès que j'aurai sa réponse.

Mon aide de camp part pour Paris; vous avez bien voulu vous charger de lui délivrer un passe-port et un ordre pour qu'il ait des chevaux de poste.

J'aurai besoin de mille chevaux de trait; je désirerais en acheter dans le Piémont; je vous serai obligé d'écouter ce que vous proposera là-dessus le citoyen Thévenin, agent en chef des transports militaires.

Votre aide de camp vous remettra une note des officiers qui sont prisonniers de guerre; dès l'instant que vous m'aurez fait connaître ceux que vous désirez avoir, j'ordonnerai qu'on les envoie soit à Coni, soit à Cherasco; vous me rendrez service de faire passer les nôtres à Tortone ou à Cherasco.

J'ai donné les ordres pour que l'on fasse retourner le gouverneur de Mondovi, auquel vous vous intéressez.

Je suis, avec considération et estime, Monsieur, etc.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

## 269. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE MIOLLIS.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Le général de brigade Miollis trouvera ci-inclus une lettre pour le général major comte de Tornaforte, gouverneur du fort de Ceva, par laquelle ce gouverneur verra qu'il doit remettre le fort, ses munitions, artillerie, vivres et approvisionnements de toutes espèces, au pouvoir des Français. La garnison sortira pour se rendre à la destination qui lui est indiquée par le général commandant l'armée piémontaise. Le général Miollis s'emparera de tous les postes ou forts, et se concertera avec l'ex-gouverneur pour en faire partir sans délai la garnison. Il fera constater par inventaire l'état de l'artillerie, des munitions de guerre ou de bouche, et enfin de tout ce qui peut se trouver dans le fort. Il emploiera à cet effet un commissaire des guerres, un officier du génie et un officier d'artillerie; il placera le reste de ses troupes et le canon qui servait au siège de la manière qui lui paraîtra la plus convenable.

Il est prévenu qu'il vient d'être arrêté une suspension d'armes entre

les Français et les Piémontais, sous la condition que ces derniers mettraient à notre disposition les places de Coni et d'Alexandrie, dans lesquelles nous entrerons sous vingt-quatre heures.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

270. — AU COMMANDANT DE CEVA<sup>1</sup>.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Je vous envoie, Monsieur, l'ordre de votre roi pour remettre le fort de Ceva à l'officier muni d'un ordre de moi. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien remettre la citadelle au général Miollis, porteur de la présente.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

---

271. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN,

COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DES ALPES.

Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Je comptais, Citoyen Général, faire partir aujourd'hui le général Serurier avec 10,000 hommes, pour se rendre de Fossano à Saluces, ouvrir ma communication avec votre armée, et vous demander les 6,000 hommes que le Directoire exécutif a mis à ma disposition, et vous a ordonné de réunir à cet effet à Briançon. Je vous prie de faire passer ces troupes derrière la Stura, par Coni, jusqu'à Cherasco, où je leur donnerai des ordres. Coni, Tortone et Ceva sont à la République, ainsi que tous les pays compris entre la Stura, le Tanaro et le Pô, et le duché de Plaisance.

Je désirerais également que vous me fissiez passer 4,000 hommes par la vallée d'Aoste; j'en obtiens le passage de la cour de Turin.

Le général Berthier vous prévendra de tout ce qui s'est passé depuis quinze jours et des conditions de la suspension d'armes.

Je suis avec considération, Citoyen Général, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

272. — AU GÉNÉRAL MEYNIER.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Il est ordonné au général Meynier de se rendre sur-le-champ dans

<sup>1</sup> Comte de Tornaforte.

le commandement qui lui est confié de la place et de la citadelle de Tortone. En conséquence, il se rendra auprès du général Laharpe, qui est à Clavesana, et qui doit lui faciliter les moyens d'entrer dans Tortone avec 1,500 hommes. Dans le cas où la position des troupes de l'Empereur rendrait l'exécution de cette disposition impossible, il attendra l'arrivée du général en chef, qui doit demain se porter à la division du général Laharpe. On joint ici l'ordre du roi de Sardaigne au gouverneur de la place et citadelle de Tortone, pour les remettre au pouvoir des Français.

Le général Meynier, après avoir remis l'ordre du roi au gouverneur, fera entrer les troupes françaises à Tortone, et s'emparera des postes. Il se concertera avec le gouverneur pour la sortie de la garnison piémontaise; il se fera accompagner d'un commissaire des guerres, d'un officier d'artillerie et du génie, et il fera dresser un inventaire de l'état dans lequel se trouvent la place, les ouvrages et les bâtiments, celui des munitions de bouche et de guerre; enfin il fera toutes les dispositions et prendra toutes les précautions nécessaires pour que cette place procure à la République tous les avantages qu'on doit en attendre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 273. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef est requis de faire toutes les dispositions et de donner les ordres les plus précis pour qu'il soit établi des hôpitaux à Cherasco, Mondovi, Ceva, Coni et Garessio. Il fera rassembler tous les effets, couvertes, habillement, équipement, approvisionnement en subsistances, et enfin tous les objets qui tiennent au service des différentes administrations, et qui ont été trouvés dans le pays conquis, pour en former des magasins dans les places désignées ci-dessus. Rien ne doit rester éparé, tout doit être centralisé.

Comme il existe à Cherasco et autres lieux une grande quantité d'objets du service des hôpitaux, après que les points ci-dessus désignés seront suffisamment approvisionnés, l'excédant sera porté par Coni à Nice. Il ordonnera que l'on descende à Ceva une partie de ce qui est dans le fort.

Le commissaire ordonnateur en chef est également requis d'or-



donner aux agents en chef des différentes parties d'administration de me faire passer l'état des objets pris sur l'ennemi et des magasins.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 274. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Le général Masséna partira d'Alba avec sa division demain, 11 du courant, pour se rendre à Nizza-della-Paglia, d'où il fera pousser des reconnaissances sur Acqui et sur les positions que l'ennemi peut occuper aux environs de cette place. Le régiment de dragons qui est avec le général Masséna suivra sa division. Le régiment de hussards partira demain, à cinq heures du matin, pour se rendre à Clavesana. Il sera commandé un piquet de cinquante hommes de ce régiment pour se rendre chez le général en chef, à cinq heures du matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 275. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Cherasco, 10 floréal an IV (29 avril 1796).

Le général Dujard fera partir, le 12, l'artillerie à cheval et le parc, qui arriveront demain à Alba, pour aller le même jour à Nizza-della-Paglia.

Le général Dujard doit toujours suivre le général en chef; en conséquence, il est prévenu qu'il part demain, à cinq heures du matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 276. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Clavesana, 11 floréal an IV (30 avril 1796).

Il est ordonné au général Augereau de diriger sa marche sur Bisagno, sur la Bormida; le général Masséna étant parti ce matin d'Alba avec toute sa division, pour se rendre à Nizza-della-Paglia.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 277. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE PELLETIER.

Quartier général, Alba, 11 floréal an IV (30 avril 1796).

Il est ordonné au général Pelletier, qui doit arriver aujourd'hui à Alba avec la 46<sup>e</sup> demi-brigade, d'en partir demain avec ce corps pour

se rendre le même jour à Nizza-della-Paglia, où il recevra de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 278. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Alba, 11 floréal an IV (30 avril 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de Brà le 12, avec ses troupes, pour se rendre à Alba, où il rassemblera sa division et où il recevra de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 279. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Acqui, 11 floréal an IV (30 avril 1796).

Vous voudrez bien vous rendre le plus tôt possible à Acqui, et de là au lieu où sera le quartier général.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 280. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Nous sommes à Acqui depuis hier. Beaulieu fuit si vite que nous ne pouvons l'attraper.

Demain Laharpe sera à Tortone, où je désire beaucoup avoir une conférence avec vous sur des objets essentiels.

Envoyez-moi une note géographique, historique, politique et topographique sur les fiefs impériaux qui avoisinent Gènes, afin que j'en tire tout le parti possible.

Envoyez-moi une note sur les ducs de Parme, de Plaisance et de Modène; les forces qu'ils ont sur pied, les places fortes qu'ils ont, et en quoi consiste la richesse de ces pays-là; surtout envoyez-moi une note des tableaux, statues, cabinets et curiosités qui se trouvent à Milan, Parme, Plaisance, Modène et Bologne. Lorsque nous fîmes la paix avec l'Espagne, le duc de Parme devait y concourir: pourquoi ne le fit-il pas?

Faites partir de suite six mille souliers pour Tortone.

Quant au citoyen Giacomoni, laissons-le, couvert d'opprobre et d'ignominie, voguer où il voudra. J'ai instruit le Gouvernement de sa conduite, afin qu'il ne soit plus admis à servir avec les Français.

BONAPARTE.

## 281. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Acqui, le 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Vous trouverez ci-joint, mon cher Ministre, la copie de la suspension d'armes que j'ai faite avec le roi de Sardaigne. Nos troupes sont entrées dans Coni et dans Ceva ; elles entrent demain dans Tortone. Nous avons trouvé à Coni, outre les munitions de ville, tous les magasins de l'armée sarde.

Beaulieu passe le Pô et va chercher, au fond de la Lombardie, refuge contre l'armée française. Il disait au roi de Sardaigne qu'il voulait ne se débottor qu'à Lyon ; il n'en prend pas le chemin.

Il n'y a pas en Piémont la première idée d'une révolution, et la France ne voudrait pas, je pense, en faire une à ses frais.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 282. — AU GÉNÉRAL LASALCETTE.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Je suis instruit, Général, que le service se fait très-mal dans la place que vous commandez. L'on m'assure que les ponts-levis ne se lèvent pas la nuit, et que l'on passe sur le pont sans passe-ports de l'armée.

Je vous prie de donner des ordres pour que tout soit dans la plus grande règle.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 283. — A L'INTENDANT DE LA PROVINCE D'ACQUI.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Il est indispensable, Monsieur, que vous donniez les ordres nécessaires pour que l'on fasse verser, de toutes les communes de la province d'Acqui, quatre mille quintaux de farine.

Vous voudrez bien en faire la répartition proportionnée à la richesse de chaque commune ; il faut que vous preniez vos mesures de manière que dès demain il y en ait cent quintaux pour alimenter les fours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 284. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Le général d'artillerie fera partir en toute diligence un officier qui se rendra à Savone et fera filer à Acqui tous les objets d'artillerie de campagne, des provisions d'infanterie qui se trouvent à Millesimo, Altare, Savone, Vado et Finale.

Il fera réunir à Vado, dans la rade, tous les bâtiments chargés de l'équipage de siège, et il en prendra l'inventaire, qu'il apportera en toute diligence au quartier général.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 285. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Vous donnerez les ordres pour que le général qui commande dans Coni tienne un corps de garde de cinquante hommes, qui sera relevé tous les quinze jours, au pont de la Stura; ces cinquante hommes se tiendront entre le pont et Fossano; il sera établi à cet effet un baracon.

Le général qui commande à Cherasco tiendra un corps de garde de dix-huit hommes au delà de la Stura; il sera établi, à cet effet, une petite redoute pour défendre le pont, et l'on y mettra une pièce de 3. Cette redoute sera placée au delà de la Stura, du côté de Brà, sur l'éminence, à droite du pont, éloignée à peu près de trois à quatre toises.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 286. — A LA MUNICIPALITÉ D'ACQUI.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

La municipalité d'Acqui rendra compte sur-le-champ, au chef de l'état-major, de tous les effets d'habillement, et notamment des souliers qui ont été laissés à Acqui par l'armée autrichienne; elle ordonnera aussi aux habitants de déclarer dans la journée à la municipalité, qui en fera part au chef de l'état-major, toutes les armes, munitions de guerre ou de bouche, tous les effets d'habillement ou d'équipement, et généralement tout ce qui aurait été laissé à Acqui par l'armée autrichienne; à défaut de cette déclaration, il sera fait des visites domiciliaires chez les habitants.

L'armée française ayant un besoin indispensable de souliers, la

municipalité d'Acqui est requise d'en faire remettre dans le jour au commissaire des guerres cinq cents paires, en imposant aux habitants à en fournir en raison de leurs moyens; le prix de ces souliers sera remboursé à la municipalité sur le reçu du commissaire des guerres qui en constatera la remise.

Le besoin des troupes étant urgent, la municipalité d'Acqui est prévenue qu'en cas de retard dans l'exécution de la présente réquisition de souliers, la levée en sera faite militairement chez l'habitant.

L'adjoint aux adjudants généraux Ballet est chargé de veiller à l'exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 287. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Vous ordonnerez que l'on continue les péages aux ponts de la Stura comme ci-devant; l'argent provenu de cela sera à la disposition du citoyen Andréosy, directeur de l'équipage des ponts de l'armée.

L'on continuera également à payer aux ponts de Fossano, et l'argent en provenant sera employé au même objet.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 288. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

L'on ne cuira plus à aucun four de la rivière de Gènes que pour la nourriture des garnisons.

L'on ne cuira plus à Coni, ni à Mondovi, ni à Ceva, ni au Pont-Derlin que pour les garnisons.

L'on cuira à Cherasco pour la division du général Serurier, et à Acqui pour les autres divisions de l'armée.

Vous tiendrez à Cairo un magasin de mille sacs de farine, que vous alimenterez par Savone.

J'ai ordonné à l'intendant de vous procurer quatre mille quintaux de farine à Acqui.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 289. — AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Le chef de l'état-major de l'artillerie Sugny fera délivrer à la divi-

sion du général Laharpe quatre-vingt mille cartouches de celles prises sur les Autrichiens.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 290. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Il est ordonné au général Laharpe de partir d'Acqui dans la journée, avec sa division, pour se rendre à Rivalta, ou plus loin, si cela lui est possible, afin d'être rendu demain à Tortone.

On joint au présent ordre la série des mots d'ordre et de ralliement pour la deuxième quinzaine du mois de floréal, ainsi qu'un bon pour prendre quatre-vingt mille cartouches. Comme ces cartouches viennent des Autrichiens, il fera visiter si les balles ne sont pas de composition, ainsi qu'on en a trouvé dans le camp retranché de Ceva.

Le général Laharpe fera remettre au général Victor l'ordre portant que sa demi-brigade doit attendre à Acqui le général Augereau.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 291. — AU GÉNÉRAL MASSENA.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir demain 13, à cinq heures du matin, de Nizza-della-Paglia, avec toute sa division, pour se rendre à Castellazzo, entre la Bormida et l'Orba; il s'emparera, aussitôt son arrivée, de toutes les barques de ces deux rivières, qui sont à sa proximité, de manière à pouvoir en disposer pour jeter les ponts qui pourraient être nécessaires.

Il est prévenu que le 1<sup>er</sup> régiment de hussards et le 15<sup>e</sup> de dragons, qui sont dans ce moment dans sa division, doivent en partir de suite pour se rendre à Rivalta-di-Scrvia.

Il est prévenu également que le général Beaumont mettra à sa disposition le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et le 8<sup>e</sup> de dragons, qui suivront la marche de sa division. Toute son artillerie doit également suivre sa marche.

Le général Masséna prendra toutes les précautions nécessaires pour assurer la subsistance et le fourrage à ses troupes, ce qui lui sera facile dans un pays abondant tant en subsistances qu'en fourrages.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.



## 292. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Il est ordonné au général Beaumont de partir demain, 13 du courant, de Nizza-della-Paglia, avec les troupes à cheval à ses ordres, savoir : le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, les 5<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> de dragons, pour se rendre le même jour à Bosco, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Comme le commissaire ordonnateur en chef est fort en arrière du quartier général, ainsi que les autres administrations, il est important qu'il envoie en avant un officier intelligent, pour assurer les fourrages et les subsistances.

Le général Beaumont donnera des ordres pour que toutes les troupes à cheval qui doivent être en route pour rejoindre l'armée, savoir : le 13<sup>e</sup> régiment de hussards, deux escadrons du 20<sup>e</sup> et un détachement de cent hussards, se rendent des points où ils peuvent être, et par le chemin le plus court, à Tortone. Il demandera au général Augereau, qui doit être demain à Bosco, la série des mots d'ordre pour la deuxième quinzaine de floréal.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 293. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Acqui, 12 floréal an IV (1<sup>er</sup> mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec sa division, de Bistagno, pour se rendre à Acqui, qu'il quittera, demain 13, pour se rendre à Bosco, où il recevra de nouveaux ordres. Il fera toutes les dispositions nécessaires pour assurer les fourrages et la subsistance, ce qui ne lui sera pas difficile dans un pays abondant. S'il a besoin de cartouches, il lui en sera délivré à Acqui; en conséquence, il fera passer ce soir sa demande au chef de l'état-major.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

294. — AU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE PIÉMONTAISE<sup>1</sup>.

Quartier général, Bosco, le 13 floréal an IV (2 mai 1796).

J'apprends, Monsieur, que les Napolitains se sont emparés de Valence. L'intérêt du roi, celui de la République, sont également d'accord et exigent que vous chassiez promptement ces troupes de Valence.

<sup>1</sup> Titre donné par le général Bonaparte au baron de La Tour.

Le courage qui anime votre armée, que j'ai été à même d'apprécier, ne me laisse pas de doute que vous ne vous réempariez promptement de Valence; vous savez d'ailleurs que c'est une des clauses de la suspension d'armes que nous avons conclue.

Si vous êtes dans le cas d'en avoir besoin, je vous offre le secours d'une division de l'armée que je commande.

Le général en chef de l'état-major aura l'honneur de vous faire passer demain l'état des prisonniers piémontais que nous avons faits depuis que nous sommes en campagne.

Je m'empresserai de vous faire passer le plus tôt possible ceux que vous désirez avoir de préférence.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 295. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Bosco, 13 floréal an IV (2 mai 1796).

Vous voudrez bien envoyer sur-le-champ un adjoint pour parcourir, avec vingt-cinq chasseurs, les bords de l'Orba. Il fera filer tous les bateaux qu'il rencontrera pour jeter un pont sur l'Orba, qui facilitera la communication de Bosco à Castellazzo.

Il me rendra compte, avant huit heures du soir, de ce qu'il aura fait.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 296. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bosco, 13 floréal an IV (2 mai 1796).

Le général Augereau placera la brigade du général Rusca dans la ville de Frugarolo, en prenant toutes les précautions nécessaires pour se bien garder; il aura en conséquence des grand'gardes très-surveillantes; le reste de sa division bivouaquera sous les arbres, à gauche et en arrière de Frugarolo, de manière à couvrir Bosco, où est le quartier général. Il devra pousser des patrouilles jusque sur les bords de l'Orba. Les troupes à cheval sont bivouaquées à droite de Frugarolo. Le général Beaumont a eu l'ordre de porter en avant, sur le chemin de Bosco à Alexandrie, un détachement de cent chevaux, un autre en avant de son centre à la même distance, et enfin un troisième en avant de sa droite.

Le général Augereau est prévenu que le général Laharpe est, avec sa division, à Rivalta-di-Scrvia, à sept milles sur la droite de

Bosco et à deux de Tortone; que le général Masséna, avec sa division, est à Castellazzo, à quatre ou cinq milles de sa gauche. On le prévient que le général en chef a ordonné qu'on cuisit à Bosco pour sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

### 297. — INSTRUCTION AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Bosco, 13 floréal an IV (2 mai 1796).

Le général Beaumont bivouaquera la cavalerie, la gauche en arrière du village de Frugarolo, se prolongeant dans la direction de Rivalta, où est le général Laharpe avec sa division.

Le général Rusca, avec sa brigade, occupera Frugarolo, et le reste de la division du général Augereau bivouaquera en arrière de la gauche de ce village et en avant de Bosco.

Le général Beaumont portera un détachement de cent chevaux à trois milles en avant de Frugarolo, lequel aura des grand'gardes et poussera des patrouilles jusque sur la Bormida. Il poussera également, en avant de son centre, vers Tortone, un corps qui détachera des patrouilles à droite et à gauche; il en fera filer aussi vers Rivalta, sur la route de Bosco à Tortone. Il ordonnera aux commandants de ces détachements la plus grande surveillance; ces derniers devront faire prévenir promptement des nouvelles qu'ils pourraient avoir de l'ennemi, en même temps qu'ils doivent prendre garde de ne point donner de fausses alertes.

Le général en chef a ordonné qu'il soit fabriqué à Frugarolo cinq mille rations de pain, qui sont destinées aux troupes à cheval; on en a commandé aussi deux mille à Cassine, qui sont de même destinées pour ces troupes. Le général Beaumont les enverra prendre dans ces différents lieux.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 298. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de former sur-le-champ un bataillon de grenadiers composé des trois compagnies de grenadiers de la 84<sup>e</sup> demi-brigade et des trois de la 21<sup>e</sup>. Il en conférera le commandement au chef de bataillon qu'il a dû désigner en exécution de l'ordre du général en chef. Il y attachera l'adjudant-major qui doit être désigné en conformité du même ordre.

Le général Masséna formera aussi un bataillon de carabiniers des trois compagnies de carabiniers de la 1<sup>re</sup> demi-brigade d'infanterie légère et des trois de la 3<sup>e</sup> demi-brigade.

On lui fait observer qu'avant ces formations ces compagnies doivent être portées à leur complet, et que les bataillons qu'elles formeront doivent être prêts à partir après-demain.

Même ordre au général Augereau pour la formation de deux bataillons, l'un de grenadiers, l'autre de carabiniers, avec les compagnies des demi-brigades désignées.

Même ordre aux généraux Serurier et Laharpe pour la formation chacun d'un bataillon de grenadiers seulement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 299. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Laharpe de passer sur-le-champ la Scrivia avec toute sa division, et d'entrer à Tortone ; il est prévenu que la moitié de la 46<sup>e</sup> demi-brigade a l'ordre de se rendre dans cette place, dont elle doit former la garnison.

Le général Laharpe sentira combien il est important de maintenir la discipline la plus exacte, de faire respecter les personnes et les propriétés, et d'établir le plus grand ordre dans les réquisitions ou les dispositions qu'il ordonnera pour la subsistance des troupes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 300. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Tu voudras bien, mon cher Général, faire partir cinquante chasseurs avec un ordre, pour la ville de Novi, de te faire dans le jour quinze mille rations de pain et de te l'envoyer à Tortone.

J'envoie un bataillon de la 46<sup>e</sup> demi-brigade s'emparer de Francavilla.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 301. — AU GÉNÉRAL PELLETIER.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Pelletier de partir sur-le-champ avec la

moitié des troupes à ses ordres pour se rendre à Serravalle, où il s'emparera du château.

Il ordonnera de faire cuire pour sa troupe le pain nécessaire et de faire distribuer la viande ; il fera en conséquence des réquisitions et établira le plus grand ordre.

Le général Pelletier ordonnera au reste de sa troupe de se rendre sur-le-champ à Tortone, en passant par Rivalta-di-Scrvia, pour y être aux ordres du général divisionnaire Meynier.

Dès que le général Pelletier sera arrivé à Serravalle, il en fera prévenir le général en chef à Tortone.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 302. — AU GÉNÉRAL KILMAINE, COMMANDANT LA CAVALERIE.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Le général de division Kilmaine commande l'arme de la cavalerie.

Il donnera des ordres à toutes les troupes à cheval qui sont à Bosco d'en partir demain 15, à six heures du matin, pour se rendre à Casei, où elles recevront de nouveaux ordres. Il aura soin que le commissaire des guerres employé à la cavalerie fasse des dispositions pour assurer les fourrages et la subsistance. Le général en chef a ordonné trente mille rations de pain tant à Casei qu'à Castelnovo et Silvano.

Le général Kilmaine partira aujourd'hui, à neuf heures du matin, avec 500 chevaux, pour se rendre à Rivalta-di-Scrvia ; il y trouvera ou y attendra le général en chef. Si l'artillerie légère est arrivée, il emmènera deux pièces d'artillerie avec lui.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 303. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Le général divisionnaire Augereau ordonnera au général de brigade Rusca de partir aujourd'hui 14, avec les troupes qu'il commande, pour se rendre à Castelnovo-di-Scrvia. Il gagnera le plus tôt possible les rives du Pò, près le confluent de la Scrvia, où il placera deux pièces de canon en batterie, et fera réunir, sous leur protection, tous les bateaux qui naviguent sur le Pò, qu'il pourra y rassembler.

Il ordonnera au général Rusca de requérir les officiers municipaux

de Castelnovo-di-Scrvia , Casci , Silvano et Cassine , et des villages environnans , de faire cuire trente mille rations de pain , qui devront être fabriquées pour demain 15 , dans la matinée. Il ordonnera au général Rusca de maintenir le plus grand ordre parmi ses troupes et de faire respecter les personnes et les propriétés.

Le général Augereau , avec le reste de sa division , partira de la position qu'il occupe , demain 15 , à cinq heures du matin , pour se rendre à Castelnovo-di-Scrvia , où il fera distribuer à sa troupe le pain qui lui sera nécessaire , et que le général Rusca aura commandé.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 304. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général , Bosco , 14 floréal an IV (3 mai 1796)

Il est ordonné au général Masséna de faire partir aujourd'hui 14 , aussitôt la réception du présent ordre , son avant-garde pour se rendre à Sale ; elle se placera sur le Pò et y établira une batterie de deux pièces de 8. Le commandant de cette avant-garde devra s'emparer de tous les bateaux qui naviguent sur le Pò ; il les fera mettre sous la garde et la protection de la batterie.

Le reste de la division du général Masséna partira demain , 15 , à la pointe du jour , pour se rendre à Sale ; il aura avec lui les deux régimens de troupes à cheval qui sont dans sa division , et toute son artillerie.

Il donnera ordre au chef de bataillon Andréossy et au commandant du génie de se rendre sur-le-champ à Bosco.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 305. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général , Sale , 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Le général Masséna enverra une garde pour s'emparer des barques de Bassignana ; il les fera rester toutes à la rive droite. Il ne laissera passer personne à Dozena , et fera conduire au quartier général les hommes et les mulets qui viendraient de l'autre côté.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---



## 306. — A L'OFFICIER GÉNÉRAL

COMMANDANT L'AVANT-GARDE DU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Sale, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné à l'officier général commandant l'avant-garde du général Masséna, qui arrive ce soir à Sale, de détacher, aussitôt son arrivée, une garde de cent cinquante hommes, qui se rendra à l'endroit où l'on passe le Pô. Le commandant de cette garde fera garder la barque, qui doit rester sur la rive droite, et ne passera que ce soir; il fera arrêter les hommes et les mulets qui auront passé et les fera conduire au quartier général, à Tortone.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 307. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Bosco, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir d'Alba demain 15, à six heures du matin, avec sa division, le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et toute son artillerie, pour se rendre le même jour à Asti, d'où il repartira après-demain 16, à la pointe du jour, pour Alexandrie; il y recevra de nouveaux ordres. Il bivouaquera entre la ville et Valence, et vivra en bonne amitié avec le Gouvernement piémontais et les habitants; il maintiendra la plus exacte discipline et fera respecter les personnes et les propriétés. Il placera une garde au pont sur le Tanaro pour s'assurer de ses passages.

Le général Serurier, en partant d'Alba, fera prendre à sa troupe le plus de subsistances qu'il pourra, soit en pain, soit en biscuit; il aura la précaution d'envoyer d'avance à Asti ou à Alexandrie, pour inviter ou requérir la municipalité de faire préparer les vivres et fourrages dont il pourrait avoir besoin.

Le général Serurier est prévenu que l'ennemi a passé le Pô, à l'exception d'une très-petite arrière-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 308. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Tortone, 14 floréal an IV (3 mai 1796).

Le général en chef s'empresse de témoigner sa satisfaction sur la bonne police et l'ordre des colonnes d'infanterie dans les différentes divisions de l'armée; mais c'est avec la plus grande peine qu'il se voit forcé de mettre à l'ordre du jour son indignation sur le pillage

et les vexations que se sont permis hier, au village de Frugarolo<sup>1</sup>, quelques hommes de troupes à cheval bivouaqués à la droite de ce village. Le général en chef ordonne aux généraux de cavalerie, aux officiers supérieurs et des compagnies, l'exécution des dispositions prescrites par son ordre du 3 floréal. Il veut que les coupables d'hier soient arrêtés et que la punition soit prompte et éclatante, à la tête de la ligne de la cavalerie.

Le général en chef déclare qu'il s'en prendra aux chefs, et qu'il veut absolument que ce brigandage suscit  par nos ennemis soit arr t . Il en appelle   tous les soldats vraiment r publicains, et c'est en appelant   toute l'arm e.

Le g n ral en chef ordonne aux g n raux de division d'envoyer, sous vingt-quatre heures, au chef de l' tat-major, l' tat nominatif et de grade de tous les officiers quelconques   leurs ordres.

Par ordre du g n ral en chef.

D p t de la guerre.

### 309. — AU CHEVALIER SOLAR, GOUVERNEUR D'ALEXANDRIE.

Quartier g n ral, Bosco, 14 flor al an IV (3 mai 1796).

J'ai re u, Monsieur, la lettre que vous vous  tes donn e la peine de m' crire. Je vous suis tr s-oblig  des renseignements que vous avez eu la complaisance de me donner. Je vous fais mon compliment sur l' vacuation de votre territoire par l'arm e autrichienne ; je d sire sinc rement pouvoir bient t vous apprendre qu'ils ont  galement  vacu  les  tats de Sa Majest  au del  du P . Incessamment une division de l'arm e va se pr senter   Valence pour y passer le P  ; je vous prie de me faire procurer les bateaux qui sont n cessaires. Vous sentez qu'il est de l'int r t du roi que les Autrichiens fassent un court s jour sur votre territoire.

J'aurai besoin aussi de quelques entrepreneurs pour nous procurer des moyens de charrois ; je vous prie d'autoriser les diff rents sujets du roi   passer des march s avec l'arm e.

BONAPARTE.

Collection Napol on.

### 310. — A LA MUNICIPALIT  DE TORTONE.

Quartier g n ral, Tortone, 15 flor al an IV (4 mai 1796).

Le g n ral en chef est pr venu que beaucoup d'habitants de cette

<sup>1</sup> La maison du cur  de Frugarolo avait  t  pill e la veille par quelques cavaliers du g n ral Beaumont ; c'est sur la plainte de ce cur  que le g n ral en chef mit   l'ordre du jour l'expression de son m contentement.

ville ont acheté des munitions, effets, subsistances et fourrages appartenant à l'armée autrichienne.

Vous voudrez bien faire proclamer sur-le-champ que tous ceux qui sont dans ce cas aient à déclarer, dans la journée, à l'état-major général de l'armée, sous peine de visite domiciliaire et d'exécution militaire, ce qu'ils peuvent avoir recélé ou acheté.

Tous les habitants sont invités à déclarer ce qui est à leur connaissance ; et si le général en chef découvre qu'on cherche à le tromper, il ordonnera une visite domiciliaire générale dans toute la ville.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 311. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Masséna de faire descendre sans délai, vis-à-vis Sale, tous les bateaux qui se trouvent, soit sur le Tanaro, soit à Bassignana ; il lui est également ordonné de défendre qu'on touche aux planches qui sont sur la rive du Pò, vis-à-vis Sale, et d'en faire chercher dans tous les endroits voisins pour les faire transporter à cet endroit. Il est expressément défendu au général Masséna de souffrir aucune communication entre les deux rives du Pò. Il ordonnera qu'on arrête tous les bateaux qui passeraient, et fera établir, à cet effet, des pièces sur le bord du fleuve. Il rendra compte au général en chef de l'exécution de toutes ces dispositions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 312. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Augereau de ne souffrir aucune communication entre les deux rives du Pò, et de faire arrêter tous les bateaux qui passeraient ; il fera placer, à cet effet, des pièces sur le bord de ce fleuve.

Le général Augereau doit en avoir placé deux au confluent de la Scrivia et du Pò.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 313. — AU GÉNÉRAL RUSCA.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Rusca de faire parcourir tous

les bords du Pò, depuis la rivière de la Scrivia jusqu'à celle de la Coppa, afin de réunir en un seul point tous les bateaux qu'il pourra rencontrer; il les mettra sous une garde sûre et fera descendre dans le même endroit tous les bateaux qui sont à Acquebuone.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 314. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjutant général Lanusse de se rendre sur-le-champ à Castelnovo-di-Servia, pour y remettre au général de brigade Rusca les quinze bateaux qu'il a fait réunir hier à Acquebuone; il retournera ensuite au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 315. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Dallemagne, employé dans la division du général Masséna, de se rendre sur-le-champ à Casteggio, pour y prendre le commandement de trois bataillons de grenadiers et de deux de carabiniers; il recevra à Casteggio des ordres ultérieurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 316. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir demain matin, avec sa division, pour occuper les villages de Pizzale et Cervesina et ceux qui sont sur le bord du Pò, entre la rivière de Staffora et celle de Coppa; son avant-garde ira à Pinarolo. Il enverra d'avance faire faire du pain dans ces villages et dans ceux qui sont plus avancés, Voghera et Casteggio devant en fournir pour les autres divisions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

### 317. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général de division Laharpe de partir de Tortone, demain matin, avec sa division, pour se rendre à Voghera; il

sera suivi du régiment de troupes à cheval attaché à sa division, et de toute son artillerie.

Il est prévenu que l'ordre <sup>1</sup> a été donné de faire cuire à Voghera dix mille rations, destinées tant pour lui que pour les troupes à cheval qui rentrent dans cette division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

### 318. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Le général Masséna restera dans les positions qu'il occupe; il aura soin de faire évacuer sur Tortone l'avoine enlevée aux ennemis; il surveillera les ponts volants qu'on doit faire construire vis-à-vis Sale; il empêchera qu'on ne brûle les planches qui sont sur les rives du Pò, au passage de Sale; il gardera avec lui les deux régiments de troupes à cheval qu'il a déjà.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 319. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général de division Kilmaine, commandant la cavalerie, de faire partir pour Casteggio, demain 16, à sept heures du matin, un corps de 1,500 chevaux. Ce corps sera commandé par un chef de brigade; le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, qui a déjà deux escadrons à Voghera, devra en faire partie.

Le reste des troupes à cheval se rendra à Voghera pour y rester jusqu'à nouvel ordre. Les régiments qui font dans ce moment partie des divisions Laharpe, Masséna et Serurier, y resteront aussi provisoirement.

Le général Kilmaine est prévenu que les troupes à cheval recevront leur pain à Voghera, où les ordres pour le cuire viennent d'être donnés. Les 1,500 hommes de troupes à cheval qui vont à Casteggio recevront leur pain conjointement avec les 3,000 grenadiers, avec lesquels ils doivent former le corps d'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Donné, le même jour, au général Vial.

---

## 320. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Il est ordonné au général commandant l'artillerie de faire partir demain, à sept heures du matin, une compagnie d'artillerie légère avec six pièces de canon pour se rendre à Casteggio, où elle se réunira au corps de 1,500 chevaux qui y sera arrivé.

Il fera suivre des cartouches pour un corps de 4,000 hommes, et des pierres à fusil en proportion.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 321. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef fera, dans l'ordre suivant, la distribution de dix-huit cents paires de souliers qui sont ici :

A la division du général Masséna, trois cents paires ; à celle du général Augereau, trois cents paires ; à celle du général Laharpe, trois cents paires. Il enverra sans délai à Voghera les neuf cents paires qui resteront ; elles devront être rendues dans la nuit pour être distribuées aux grenadiers.

Le commissaire ordonnateur en chef mettra le plus grand empressement dans l'exécution de cette mesure ; le moindre retard dans ce envoi ne pourrait être que très-nuisible.

Il adressera à l'adjudant général, à Voghera, les neuf cents paires de souliers destinées pour les grenadiers ; celles pour la division du général Masséna, à Sale ; celles pour la division du général Augereau, à Castelnovo-di-Scrvia, et celles pour la division du général Laharpe, à Tortone.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

## 322. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef est requis de faire partir sur-le-champ des préposés qui feront cuire cette nuit, pour demain, dix mille rations de pain à Voghera et cinq mille à Pontecurone, pour être distribuées à la division du général Laharpe et aux troupes à cheval. Il ordonnera également de faire cuire demain dix mille rations de pain à Casteggio et dix mille dans tous les villages environnants, de manière à pouvoir distribuer le pain pour deux jours à



un corps de 3,000 grenadiers et à 1,500 hommes de troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 323. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Vous êtes requis, Citoyen Ordonnateur, de faire payer au conseil d'administration de la 39<sup>e</sup> demi-brigade la somme de 8,500 livres en numéraire, pour le prêt de cette demi-brigade; cette somme sera prise sur les 30,000 livres qui proviennent d'Acqui et que j'ai fait remettre entre les mains du payeur général de l'armée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 324. — AU GÉNÉRAL PELLETIER.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Vous resterez, Général, à Serravalle jusqu'à nouvel ordre. Vous empêcherez qu'il n'arrive de nouvelles troupes dans le fort. Vous mettrez à contribution les fiefs impériaux, et vous prendrez vos mesures pour que dans quarante-huit heures vous ayez :

1<sup>o</sup> 250,000 francs de contributions, qui seront payées par les seigneurs ;

2<sup>o</sup> 200 bêtes à cornes ;

3<sup>o</sup> 200 mulets à bât.

Je vous envoie un inspecteur des charrois et viandes pour diriger le produit de ces contributions sur Tortone.

Vous imposerez le seigneur d'Arquata à 50,000 livres. A défaut de paiement de cette somme, vous raserez sa maison et dévasterez ses biens; c'est un oligarque furibond, ennemi de la France et de l'armée.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 325. — AU GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU ROI DE SARDAIGNE <sup>1</sup>.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Les troupes de la République ont occupé ce matin le fort de Tortone : en conséquence, à dater d'aujourd'hui, il y a suspension d'armes entre les deux armées. Je le mets à l'ordre, et j'espère que vous

<sup>1</sup> Victor-Emmanuel, duc d'Aoste, frère du roi de Sardaigne, remplaçant le général Colli.

trouverez les officiers français disposés à vous donner des preuves de l'estime qu'ils ont pour votre armée.

Je donne des ordres pour que vous occupiez les villes de Fossano et de Brà.

J'adopterai à la ligne de démarcation tous les changements que vous croirez nécessaires, en suivant cependant l'esprit de la suspension que nous avons conclue.

J'ai ordonné que l'on fasse venir 400 prisonniers pour échange des 400 que vous avez eu la bonté de faire passer à Cherasco.

Le chef de l'état-major vous fait passer l'état des officiers de votre armée que le sort des armes a faits prisonniers. Je m'empresse de vous faire passer ceux à qui vous vous intéressez.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 326. — AU GÉNÉRAL BARON DE LATOUR.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Sous peu de jours, Monsieur, je serai maître des États du roi au delà du Pô, si le sort des armes continue d'être favorable à l'armée que je commande. J'obligerai M. Beaulieu à évacuer ces pays, qui seront conquis sur l'armée autrichienne et qui appartiendront de droit à la République. Cependant, je sens combien il est dur pour le roi de voir presque tous ses États envahis par nos troupes. Je vous propose, en conséquence, de réunir une division de 6,000 hommes d'infanterie et 1,500 chevaux à l'armée que je commande, pour m'aider à chasser les Autrichiens. Je les mettrai en garnison dans les États du roi, au delà du Pô.

Cela est si urgent, Monsieur, qu'il serait nécessaire que j'eusse la réponse le plus tôt possible. L'envie que j'ai de concilier les intérêts du roi avec ceux de la République et de l'armée me porte, Monsieur, à vous faire ces ouvertures, que vous jugerez très-raisonnables.

Je suis avec considération, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 327. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR.

Quartier général, Tortone, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Le marquis de Saint-Marsan, que j'ai eu l'honneur de voir ce matin, m'a fait part, Monsieur, des inquiétudes et des plaintes que vous avez contre différents habitants d'Alba : je vais m'en faire rendre compte, et je vous instruirai de ce que j'aurai fait.

Je dois, à cette occasion, vous remercier de m'avoir fait connaître M. de Saint-Marsan ; il joint à des talents distingués un air prévenant qui lui captive l'estime de ceux qui ont affaire à lui.

Je suis, avec estime et considération, Monsieur, etc.

BOXAPARTE.

Communiqué par M. le C<sup>te</sup> de Cavour.

---

### 328. — INSTRUCTION POUR LE GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Le général Dallemagne est prévenu qu'il est destiné à commander, pour une expédition, un corps d'élite composé de quatre bataillons de grenadiers, de deux bataillons de carabiniers et de 1,500 hommes de troupes à cheval ; un adjudant général et un commissaire des guerres seront attachés à ce corps d'élite, qui a ordre de se trouver aujourd'hui à Casteggio. Le général Dallemagne s'informera, aussitôt son arrivée à Casteggio, si l'on a cuit les dix mille rations de pain qui y ont été commandées, ainsi que les dix mille autres commandées dans les villages environnants. Il est prévenu que l'ordre est donné pour que l'on envoie à Casteggio deux mille paires de souliers ; il s'informera du moment de leur arrivée pour les faire distribuer à sa troupe.

Il recevra des instructions ultérieures sur l'expédition qu'il doit commander.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 329. — AU CHEF DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Il est ordonné au citoyen Lannes, chef de brigade surnuméraire de la 99<sup>e</sup>, qui a reçu l'ordre de prendre provisoirement le commandement de la 69<sup>e</sup> demi-brigade, de se porter sur-le-champ à Casteggio, pour y commander trois bataillons de grenadiers sous les ordres du général de brigade Dallemagne, commandant le corps d'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 330. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de porter son avant-garde à

Gerola, où elle relèvera un détachement laissé par le général Rusca, pour garder des barques qu'il y a réunies. Aussitôt l'arrivée de l'avant-garde du général Masséna, le détachement du général Rusca et son artillerie partiront de Gerola, pour rejoindre l'avant-garde du général Angereau dans la nouvelle position qu'il occupe. Le général Masséna fera marcher du canon avec son avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 331. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Le général Dommartin rendra compte sur-le-champ des dispositions qu'il a faites et des ordres qu'il a donnés conformément à la proclamation du général en chef. Il fera connaître quels sont les hommes qu'il a fait arrêter, et quels sont ceux qui ont été jugés pour délit de pillage.

Le général en chef est indigné des plaintes portées contre le brigandage et les vexations en tout genre que se permettent quelques hommes de la 84<sup>e</sup> demi-brigade. Le général Dommartin fera assembler cette demi-brigade, lui fera connaître le mécontentement du général en chef, et l'ordre exprès qu'il lui donne, sous sa responsabilité, de faire arrêter et punir des hommes qui déshonorent, par leur conduite, le nom de soldats de la liberté.

Le général en chef me charge de témoigner son mécontentement au général Dommartin sur sa négligence à réprimer le pillage; c'est à lui de punir les chefs et de répondre de sa troupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 332. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Le bien du service exigeant, Citoyen Commissaire, de l'exactitude dans la correspondance du quartier général avec les divers points de l'armée, le général en chef ordonne que le directeur de la poste de l'armée établisse son service de manière à atteindre ce but. Il veut en conséquence que le courrier de Tortone à Nice, qui doit passer par la rivière de Gènes, parte et arrive dans trois jours; il ordonne également qu'il en soit établi un qui partira de Tortone, cinq fois par décade, pour Nice, en passant par Ritorto, Acqui, Alba, Cherasco, Mondovi et Coni, et qu'il en parte un de Mondovi, trois fois par se-

maine, pour Oneille, en passant par Ceva, Garessio, Ormea et Pieve. Le directeur de la poste m'ayant dit que, pour l'établissement de ce service, il lui fallait un fonds de 25,000 francs en numéraire, cette somme lui sera payée, ainsi que le porte l'autorisation du général en chef, que je vous adresse. Je vous engage à vous occuper sans délai de cet objet important. Je vous envoie l'ordre de route à établir pour la marche des troupes qui rejoindront l'armée et pour les hommes voyageant isolément. Vous verrez qu'indépendamment de ces trois communications, il en sera établi une à Savone, à Acqui, et une autre de Ceva à Cairo. Vous prendrez des renseignements et des arrangements avec les municipalités des lieux désignés pour ces communications, afin que, lorsque les circonstances exigeront qu'on y fasse passer des troupes ou des hommes voyageant isolément, ils y trouvent leur subsistance.

Vous réglerez la manière dont les dépenses seront payées aux municipalités.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 333. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Augereau de partir demain 17, à six heures du matin, avec sa division, de la position qu'il occupe à Pizzale, Cervesina et Pinarolo, pour se rendre à Castellazzo, vis-à-vis le confluent du Tessin et du Pô. Il placera ses troupes ainsi que les localités le lui indiqueront; il fera ses dispositions pour vivre dans les pays environnants sans rien prendre à Stradella, qui fournit la division du général Laharpe et toutes les troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 334. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Dallemagne de partir de Casteggio demain 17, à six heures du matin, avec toute son avant-garde, pour se rendre à Castel-San-Giovanni. Il tâchera de porter son pain pour deux jours. Il fera partir ce soir un escadron de troupes à cheval pour se rendre à Stradella; le chef de cet escadron y requerra la municipalité de faire fabriquer dans la nuit quinze mille rations de pain, destinées pour la division du général Laharpe, qui se rend demain à Stradella.

Le général Dallemagne donnera les ordres les plus précis pour empêcher le pillage et toute vexation envers les habitants des villes et des campagnes; le général en chef lui recommande à cet égard la plus grande sévérité.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 335. — AUX GÉNÉRAUX LAHARPE ET KILMAINE.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

Il est ordonné au général Laharpe de partir demain 17, à six heures du matin, de Voghera, avec sa division, pour se rendre à Stradella, où le général en chef a fait commander quinze mille rations de pain tant pour ses troupes que pour la cavalerie qui a l'ordre de s'y rendre demain.

Même ordre et même avis au général Kilmaine, pour toutes les troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 336. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR.

Quartier général, Tortone, 16 floréal an IV (5 mai 1796).

M. le marquis de Saint-Marsan, que j'ai eu l'honneur de voir hier, Monsieur, vous aura remis plusieurs lettres par lesquelles vous aurez vu que tout ce que vous désiriez, relativement à plusieurs objets concernant la suspension d'armes, a été exécuté. J'ai ordonné que l'on donnât des sauvegardes à tous ceux qui pourront en avoir besoin.

J'autorise les différents généraux à donner des passe-ports aux officiers de votre armée qui désireraient se rendre dans le pays occupé par l'armée.

Je me trouverai trop heureux, dans toutes les circonstances, de pouvoir vous donner des marques de l'estime et de la considération distinguée avec lesquelles je suis, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 337. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

L'armée d'Italie a pris hier possession de Tortone, où nous avons trouvé une très-belle forteresse, qui a coûté plus de quinze millions au roi de Sardaigne, et qui renferme cent pièces de canon de bronze et des casemates pour 3,000 hommes.



Je vous ai annoncé par mon aide de camp Murat que nous avons occupé Coni et Ceva, que nous avons trouvés dans un état de défense respectable et approvisionnés de tout.

Le lendemain de la signature de la suspension d'armes, le général Laharpe marcha avec sa division par la route de Bosco à Acqui; le général Augereau par San-Stefano; le général Masséna par Nizza-della-Paglia. Beaulieu évacua ce pays et se réfugia dans Valence, où il passa le Pô avec toute son armée. Le général Masséna est arrivé, avec sa division, à Alexandrie pour s'emparer des magasins que les Antrichiens, ne pouvant les emporter, avaient vendus à la ville. Le 13, l'armée allemande a repassé le Pô, a coupé les bateaux et a brûlé ceux qu'elle a trouvés sur le rivage.

Les Napolitains, qui ordinairement ne sont pas entreprenants, se sont emparés de Valence. Le roi de Sardaigne leur a intimé d'une manière si décidée de lui rendre cette place, qu'ils n'ont pas jugé à propos d'attendre jusqu'au bout, et l'ont rendue à la garnison piémontaise.

Dans ce moment-ci, la division du général Scruvier est campée entre Valence et Alexandrie; celle de Masséna est à Sale; celle d'Augereau à Castellazzo; celle de Laharpe à Voghera. Le général de brigade Dallemagne, avec 3,000 hommes et 1,500 chevaux, est à Casteggio. Dans la journée d'hier, nous nous sommes canonnés avec l'ennemi posté au delà du Pô. Ce fleuve est très-large et très-difficile à passer. Mon intention est de le franchir le plus près possible de Milan, afin de n'avoir plus aucun obstacle pour arriver à cette capitale. Par cette mesure, je tournerai les trois lignes de défense que Beaulieu s'est ménagées le long de l'Agogna, du Terdoppio et du Tessin. Je marche aujourd'hui sur Plaisance. Pavie se trouve tournée, et si l'ennemi s'obstine à défendre cette ville, je me trouverai entre lui et ses magasins. On construit de tous côtés des barques et des radeaux; mais vous savez combien tout cela est long, et combien une armée organisée depuis quatre ans pour une guerre de montagne doit manquer de choses pour une guerre de plaine aussi active que celle que nous faisons. Il me faut vingt jours pour faire venir quelque chose de Nice; ajoutez la pénurie des charrois, et voyez combien il nous faudrait perdre de temps pour suivre les règles ordinaires. Je suis sûr que nous ne serions pas prêts à passer le Pô au mois de juillet si j'attendais que nous ayons deux ponts de bateaux; aussi ai-je le projet de le passer avec des radeaux et des ponts volants. Soyez sûrs que nous ferons tout ce qui est faisable, et j'ai l'assurance de votre justice. Je sais que vous savez mieux que

personne évaluer la force des obstacles qu'il n'appartient pas à l'homme de franchir tout d'abord, et que vous êtes bien loin d'écouter ces militaires des clubs qui croient qu'on passe de grandes rivières à la page. L'on m'accusera de témérité, mais non pas de lenteur; mais encore faut-il avoir pour soi les chances du calcul.

Quand passerons-nous le Pò? où le passerons-nous? je n'en sais rien. Si mon mouvement sur Plaisance décide Beaulieu à évacuer la Lomellina, je le passe tranquillement à Valence. Si Beaulieu ignore pendant vingt-quatre heures notre marche à Plaisance et que je trouve des bateaux dans cette ville ou de quoi faire des radcaux, je le passe dans la nuit. Mais je vois encore bien des obstacles à tout cela. Tous les bateaux ont été brûlés par les Autrichiens; le roi de Sardaigne n'en a plus.

Si je passe le Pò, j'aurai donc chassé l'armée impériale des États du roi de Sardaigne au delà de ce fleuve, et ils sont alors pays de conquête. Je viens de proposer au roi de Sardaigne de me donner : 1<sup>o</sup> les bateaux et agrès nécessaires pour construire deux ponts; 2<sup>o</sup> 600 chevaux de dragons harnachés; 3<sup>o</sup> et enfin 1,400 de charrois. A ces conditions, je lui promets de lui restituer ses États au delà du Pò, dès l'instant où je les aurai conquis, pourvu qu'il y entretienne 6,000 hommes de garnison. Cette circonstance est très-avantageuse pour nous, parce que, si jamais nous nous brouillons, je retiendrai les 6,000 hommes en otage; bien entendu que je serai maître du pont sur le Pò. Je vous ferai part dès l'instant que cette négociation sera terminée.

Si je ne passe pas le Pò d'ici à quelques jours, mon intention est d'envoyer de Plaisance 4,000 hommes jusqu'à Bologne, pour m'emparer des routes de cette ville et demander six millions au duc de Modène, faire peur à Rome et au grand-duc de Toscane.

Vous aurez appris la manière révoltante dont s'esť conduit le duc de Toscane : il protège les émigrés et laisse prendre nos bâtiments sous le canon de Livourne. J'avais eu le projet d'envoyer un adjudant général à Livourne demander au gouverneur si nous étions en paix ou en guerre : dans le premier cas, exiger, sous vingt-quatre heures, l'indemnité des bâtiments qu'ils ont laissé prendre; dans le cas contraire, faire les logements pour une brigade de l'armée à Livourne.

Ces petits princes ont besoin d'être un peu menés; ils estimeront plus une note venant de l'armée que de nos diplomates : la peur seule les rend si honnêtes et si respectueux, que l'on peut dire, bas.

Le général Kellermann m'annonce 10,000 hommes qu'il va me

faire passer : moyennant cela, je puis faire à la fois une visite au pape et au Milanais ou au roi de Sardaigne. Les Autrichiens ne sont redoutables que par leur cavalerie ; ils en ont 6,000 hommes.

Il serait utile que vous m'envoyassiez trois ou quatre artistes connus, pour choisir ce qu'il convient de prendre pour envoyer à Paris.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 338. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Je reçois le retour du premier courrier que je vous ai envoyé. Je vous prie d'être auprès du Corps législatif l'organe de la reconnaissance de l'armée pour l'honorable décret qu'il vient de rendre : c'est la plus douce récompense que l'armée puisse retirer de ses succès. Quant à moi, rien, depuis longtemps, ne peut ajouter à l'estime et au dévouement que je montrerai dans toutes les occasions pour la Constitution et le Gouvernement. Je l'ai vu s'établir au milieu des passions les plus dégoûtantes, toutes tendant également à la destruction de la République et de l'empire français ; j'ai même été de quelque utilité par mon zèle et les circonstances à ses premiers pas. Ma devise sera toujours celle de mourir pour le soutenir.

Depuis le commencement de la campagne, le général Berthier, chef d'état-major, a toujours passé la journée auprès de moi au combat, et la nuit à son bureau ; il est impossible de joindre plus d'activité, de bonne volonté, de courage et de connaissances. Je lui ai, à juste titre, rendu la moitié des choses flatteuses et honorables que vous m'exprimez dans vos lettres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

### 339. — AU CITOYEN LETOURNEUR, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE.

Quartier général, Tortone, 17 floréal (6 mai 1796).

J'ai reçu, Citoyen Directeur, votre lettre, et je vous dois des remerciements particuliers pour les marques d'estime que vous me donnez. La conduite des généraux est plus délicate après les batailles qu'avant ; c'est alors que, n'ayant pu prendre qu'un parti, ils se trouvent avoir pour critiques tous ceux qui en ont embrassé d'autres. Quant à moi, je me suis attaché à suivre l'esprit des instructions du Gouvernement, et si, par la rapidité des événements, la force des circonstances et l'éloignement où je me trouve, j'ai pris

quelque chose sur moi, ce n'a été qu'avec la plus grande répugnance, mais avec l'entière persuasion que c'était là ce que vous vouliez que l'on fit. Si je me suis trompé, je ne me plaindrai de personne que de la nature des choses. Dans les opérations militaires, je n'ai consulté que moi; dans les opérations diplomatiques, j'ai consulté tout le monde, et tous nous avons été d'un même avis.

Je vous prie de me continuer l'amitié que je mérite par les sentiments d'attachement et de respect avec lesquels je suis, etc.

BONAPARTE.

*P. S.* J'ai à me louer du commissaire du Gouvernement, Saliceti; il joint beaucoup de ressources à beaucoup de zèle.

Comm. par M. Laverdet.

### 340. — AU DUC D'AOSTE.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

En conséquence de la suspension d'armes que le roi a conclue avec les deux armées des Alpes et d'Italie, et des probabilités de paix dont j'ai de nouvelles assurances, je fais filer de l'armée des Alpes 17,000 hommes<sup>1</sup> à l'armée d'Italie.

9,000 passeront par le col de l'Argentière et se rendront à Coni, où ils passeront derrière la Stura pour venir me rejoindre.

8,000 passeront le Saint-Bernard par la vallée d'Aoste, et viendront passer le Tanaro à Alexandrie.

Je suis, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon

### 341. — AU GÉNÉRAL MEYNIER.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Le général Meynier, commandant la place et la citadelle de Tortone, est prévenu que son commandement s'étend sur tous les pays des provinces de Tortone et d'Alexandrie, Oltrepo, Poves, jusqu'au Pô et au Tanaro, en suivant la limite convenue dans la suspension d'armes arrêtée entre l'armée française en Italie et celle du roi de Sardaigne.

<sup>1</sup> « Il ne faut pas prendre cela à la lettre; il était d'usage de tripler l'annonce des troupes qui arrivaient, pour en imposer. L'armée des Alpes ne fournit que 8,500 hommes à l'armée d'Italie. Il a fallu, sur cela, mettre garnison à Coni, Démont, Fénestrelle, Suze, Alexandrie, Tortone, Ceva, etc. » (Note de la main de Napoléon, à Sainte-Hélène.)

Le général en chef ordonne que les habitants du pays conquis déposeront leurs armes. En conséquence, le général Meynier fera une proclamation dans l'étendue de son commandement, pour ordonner que toutes les armes des habitants soient déposées à la municipalité de chaque ville, bourg et village, dans les vingt-quatre heures qui suivront la proclamation de l'ordre, sous peine d'exécution militaire. Il donnera les ordres nécessaires pour faire transporter sur-le-champ ces armes à Tortone, où elles seront déposées dans l'arsenal. Il prescrira, au surplus, les mesures d'exécution nécessaires pour que cette opération se fasse avec ordre, et que l'on dresse un état, par municipalité, des armes et de ceux qui les auront déposées.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 342. — AU GÉNÉRAL MACQUART.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Le général Macquart commandera à Coni et dans le pays conquis, depuis la rive droite de la Stura à la Trinità, au passage de Fossano, en suivant par Sant'-Albano, Consovero, Morozzo, Beinette, Chiusa, Rastello et Prea.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 343. — AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, LAHARPE, AUGEREAU, DALLEMAGNE ET BEAUMONT.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Ordre au général Masséna de partir, avec toute sa division et les troupes à cheval à ses ordres, demain 18, pour se rendre à Voghera, où il recevra des ordres ultérieurs; il prendra les mesures nécessaires pour assurer la subsistance de sa troupe.

Ordre au général Laharpe de partir, avec toute sa division, de Stradella, demain 18, à cinq heures du matin, pour se rendre à Calendasco.

Ordre au général Augereau de partir des positions qu'il occupe, avec ses troupes, aujourd'hui 17, pour se rendre, demain 18, savoir : son avant-garde à Parpanese, et le reste de sa division à Castel-San-Giovanni; il devra se mettre en mouvement à six heures du matin.

Il doit avoir été prévenu que les troupes de sa division qui devaient se rendre à Castellazzo sont retirées à Broni.



Ordre au général Dallemagne de partir, avec toutes les troupes à ses ordres, y compris celles à cheval, auxquelles il enverra l'ordre particulièrement, demain, à quatre heures du matin, pour se rendre à Borgo-Sant'-Antonio.

Ordre au général Beaumont, commandant les troupes à cheval, à Stradella, de partir, avec toute sa cavalerie, demain, à cinq heures du matin, pour se rendre à Borgo-Sant'-Antonio.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 344. — AU GÉNÉRAL DE DIVISION HAQUIN.

Quartier général, Tortone, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Le général de division Haquin résidera à Cherasco, dont il a le commandement ainsi que de Mondovi et de Ceva.

Il est prévenu que son commandement s'étend sur le pays conquis compris entre les limites des provinces de Tortone et Alexandrie, jusqu'au Tanaro et à la Stura, et de là filant sur les Alpes exclusivement, suivant la ligne des villages de la Trinità, au passage de Fossano, Sant'-Albano, Consovero, Morozzo, Beinette, Chiusa, Rastello et Prea.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 345. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Broni, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Le général Dujard est prévenu que le général en chef a un besoin indispensable de trois pièces d'artillerie légère. Il lui est ordonné, en conséquence, de faire partir, à la réception du présent ordre, les trois premières pièces dont il pourra disposer. Il prendra, soit des chevaux du citoyen Thévenin, soit des chevaux du pays, soit enfin ceux de la poste, pour que cette artillerie soit rendue demain 18, à midi, à Castel-San-Giovanni. Il est autorisé à employer la force armée à cet effet. Tout le reste de l'artillerie à cheval devra suivre le plus promptement possible.

Le général Dujard donnera également l'ordre au pare et à tout ce qui y tient de partir demain, escorté par la 14<sup>e</sup> demi-brigade, qui doit partir de Tortone, pour aller coucher, le 18, à Casteggio, et, le 19, à Castel-San-Giovanni; il n'oubliera pas de faire filer le plus de cartouches possible, ainsi que des fusils.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.



## 346. — A L'ADJOINT A L'ÉTAT-MAJOR GUASCO.

Quartier général, Broni, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjoint Guasco de se mettre à la tête du piquet de 50 hommes à cheval qui était avec le général en chef, pour se rendre à Broni, où il fera reposer sa troupe jusqu'à minuit. Il partira avec un détachement d'infanterie, que commandera le général Beyrand, et il se rendra à Bastida-Pancarana, sur le Pò, à un mille et demi de Cervesina; de là, il fera une patrouille en longeant le Pò, sans cependant suivre tous les contours, jusqu'à Gerola, où est l'avant-garde du général Masséna. Il prévendra ce général que l'on fait remonter les bateaux qui étaient à Bastida-Pancarana. S'il y avait quelques mouvements de l'ennemi qu'il jugât assez importants, il en ferait prévenir de suite, par ordonnance, le général en chef, à Castel-San-Giovanni, où lui-même devra revenir avec sa troupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 347. — AU GOUVERNEUR DU DUCHÉ DE PARME, A PLAISANCE.

Quartier général, Castel-San-Giovanni, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Ayant à conférer avec vous, Monsieur, sur des objets de la plus grande importance, vous voudrez bien vous rendre de suite à Castel-San-Giovanni.

Il serait nécessaire que vous fussiez rendu ici avant deux heures après minuit, devant monter à cheval à cette heure-là.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 348. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Castel-San-Giovanni, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Vous donnerez l'ordre au général Dallemagne de faire conduire tous les matelots des bateaux qui ont été arrêtés à différents ports, pour décharger sur-le-champ le sel dont lesdits bateaux sont chargés à l'endroit même où ils se trouvent. Le citoyen Andréossy enverra un officier pour voir quel parti on pourra tirer de ces bateaux.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 349. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE.

Quartier général, Castel-San-Giovanni, 17 floréal an IV (6 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Lanusse de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec cent chevaux, pour se rendre, avec le citoyen Andréossy, à Plaisance, où il trouvera le citoyen Frontin, qui viendra au-devant de lui; il fera des patrouilles entre la ville et le Pò, et il s'emparera du bac, ainsi que de tous les bateaux qu'il pourra trouver. En arrivant, il fera appeler le syndic, sans entrer dans la ville, et il s'en fera accompagner partout où il ira.

Il est prévenu que le général en chef a fait demander le gouverneur de Plaisance, qui doit être ici à deux heures du matin; son intention est de le garder en otage, pour être maître des dispositions de la ville à notre égard.

L'adjudant général Lanusse fera marquer, de très-bonne heure dans la matinée, le logement du quartier général, à Plaisance; il fera préparer du pain, du vin et de la viande pour 12,000 hommes, ainsi que les fourrages nécessaires à 4,000 chevaux. Il s'informera s'il y a des barques à six milles au-dessus de Plaisance; dans ce cas, il enverra des détachements pour s'en emparer.

Même ordre au général Andréossy.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 350. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Sur la rive droite du Pò, vis-à-vis Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir, Citoyen Général, qu'il vient d'arriver au passage du Pò, où l'ennemi n'a environ que 150 chevaux; il paraît que son infanterie est encore vers Valence et Pavie. En conséquence, le général en chef est décidé à passer le Pò sur-le-champ, avec l'avant-garde de grenadiers et 1,800 chevaux qui la suivent. La division du général Laharpe suivra cette avant-garde et pourra passer pendant la nuit.

Le général en chef me charge de vous donner l'ordre de vous rendre à Plaisance, entre la ville et le Pò, le plus promptement possible et par une marche forcée, avec toute votre division et votre avant-garde.

Vous devez prendre tous les moyens possibles pour que votre artillerie suive la colonne. Vous sentez, Général, combien la promptitude de votre mouvement est importante, puisque par là nous gagnons plusieurs marches sur l'ennemi.

Je vous prie de m'accuser la réception du présent ordre, et de me faire connaître l'heure à laquelle il vous sera parvenu, ainsi que le moment où vous croirez arriver sous Plaisance.

Tâchez d'avoir des chevaux, soit de la poste, soit du pays, pour que votre artillerie vous précède et arrive le plus tôt possible.

Quant aux bateaux que peuvent garder quelques-uns de vos détachements, vous les ferez descendre sous Plaisance.

Même ordre au général Masséna, commandant la 2<sup>e</sup> division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 351. — AU CITOYEN ANDRÉOSSY.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Il est ordonné au chef de bataillon Andréossy de faire toutes les dispositions, de prendre et d'employer tous les moyens possibles pour construire sans délai un pont sur le Pô; il fera néanmoins terminer, dans la nuit, le pont volant commencé. Il sent combien il est important de mettre dans l'exécution des ordres ci-dessus toute l'activité que les circonstances commandent impérieusement; il est assez militaire pour le sentir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 352. — AU GÉNÉRAL LAHARPE.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Le général en chef me charge, mon cher Laharpe, de vous prévenir que vous devez rassembler les troupes à vos ordres, empêcher qu'elles ne se livrent au pillage et qu'elles ne soient disséminées dans le cas où l'ennemi viendrait les inquiéter. Le succès de notre passage tient à l'ordre que vous établirez parmi les troupes. Ralliez également toute votre cavalerie; ne permettez qu'aux éclaireurs désignés de s'éloigner de leurs corps; prenez position près du passage, dans le point qui vous paraîtra le plus avantageux. Recommandez bien que les gardes ne dorment point: vous sentez qu'une fausse alerte, quand on a le Pô derrière soi, pourrait devenir très-dangereuse si les troupes n'étaient pas dans le plus grand ordre.

Je vous prévins que le général en chef vient d'ordonner au général Augereau de passer, avec son avant-garde et sa division, au bac de Veratto, en lui recommandant, après son passage, de se rapprocher de vous.

Ce bac est à trois milles de votre gauche. On dit que l'ennemi y avait du canon ce matin, mais il l'aura sans doute évacué, puisque, par votre passage, il se trouve tourné. Au reste le général en chef s'en rapporte à vous. Vous sentez l'importance des mesures à prendre ce soir pour établir l'ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 353. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Vial de se rendre sur le passage du Pò, où il relèvera l'adjudant général Franceschi et les adjoints qui y sont. Il se placera auprès du pont volant pour y maintenir l'ordre, afin d'accélérer le passage des troupes. Le pont volant est exclusivement destiné aux troupes à cheval; les grands et petits bateaux qui y sont attachés sont réservés à l'infanterie.

Le commissaire et les ambulances attachés à l'avant-garde ont ordre de suivre et de passer le Pò; il en doit être également de ceux attachés à la division du général Laharpe, qui passe en ce moment.

L'adjudant général Vial est prévenu qu'on a fait porter quarante-huit torches ou flambeaux destinés à éclairer le passage. Il prendra garde qu'on ne mette le feu aux bateaux.

Il ne quittera pas le passage du Pò qu'il n'ait été relevé. Il emmènera avec lui son adjoint et un de ceux du<sup>1</sup> . . . . qui peuvent y être en ce moment.

Il remettra cet ordre à l'adjudant général qui le relèvera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 354. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Le général Kilmaine donnera au général Beaumont l'ordre de passer à l'instant le Pò, pour prendre le commandement de toutes les troupes à cheval qui sont passées et qui passent successivement.

L'intention du général en chef est que le général Kilmaine reste au passage du Pò et soit présent pour veiller au bon ordre et presser le passage de toutes les troupes à cheval, excepté d'un régiment destiné au quartier général. On passera avec activité pendant toute la nuit.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Cette lacune est dans la minute.

355. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Il est ordonné au commandant du génie de passer le Pô avant minuit, avec tous les officiers du génie, les sapeurs, les outils et ouvriers, enfin tout ce qui peut être nécessaire pour travailler aux retranchements.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

356. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir, aussitôt après la réception de cet ordre, de la position qu'il occupe entre Alexandrie et Valence, pour se rendre, par marche forcée, avec toutes les troupes qu'il commande, sa cavalerie et son artillerie, à Plaisance. Il peut aller loger le premier jour à Casteggio, le lendemain à Castel-San-Giovanni, et le surlendemain à Plaisance. Au reste, il fera ce qui lui paraîtra le mieux ; on s'en rapporte à son zèle. Il est chargé d'assurer lui-même ses subsistances et ses fourrages, par la voie des ordonnances, dans les communes où il passera. Il maintiendra l'ordre et la discipline parmi ses troupes, avec la sévérité et la surveillance qu'il a mises dans toutes les occasions.

Toute l'avant-garde et la division du général Laharpe ont passé le Pô. Nous avons fait des prises considérables.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

357. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

Vive la République ! L'avant-garde, composée de grenadiers, de cavalerie et de carabiniers, aux ordres du général de brigade Dalmagne, a passé le Pô sur un pont volant aujourd'hui, à deux heures après-midi, en avant de Plaisance et en présence de la cavalerie ennemie, qui a été forcée. La division du général Laharpe a suivi l'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

358. — AU MINISTRE D'ESPAGNE, A PARME <sup>1</sup>.

Quartier général, Plaisance, 18 floréal an IV (7 mai 1796).

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre. Comme il n'est pas dans mon cœur, ni dans l'intention du peuple français de faire du mal sans but et de nuire en rien aux peuples, je consens à suspendre toute hostilité contre le duc de Parme et la marche de mes troupes sur Parme; mais il faut que, dans la nuit, le duc envoie des plénipotentiaires pour conclure la suspension.

Je fais marcher quelques régiments de cavalerie, avec une brigade, à trois lieues de Plaisance; cela ne doit donner aucune inquiétude au duc de Parme, dès l'instant qu'il accepte les conditions dont nous sommes convenus.

Je suis charmé que cette occasion me mette à même de vous prouver les sentiments d'estime et de considération avec lesquels, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 359. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir que les six pièces d'artillerie volante et les caissons doivent partir le plus tôt possible et passer au bac de préférence à tout. Vous les ferez conduire à Codogno au général Laharpe, qui les fera passer pour être attachés aux 1,600 chevaux d'élite formant l'avant-garde dont elles doivent faire partie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 360. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Le général en chef, Citoyen Ordonnateur, me charge de vous requérir de donner vos ordres pour faire passer au delà du Pô toutes les ambulances disponibles; elles doivent y être avant six heures du matin et suivre le mouvement de la colonne.

Faites passer du pain à l'avant-garde des grenadiers, qui se plaint de n'en avoir pas reçu depuis hier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Comte de Valdeparaiso.



361. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE,  
COMMANDANT LA PLACE DE PLAISANCE.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Je viens, Citoyen, de parcourir la ville; je n'y ai rencontré aucune des patrouilles qui doivent y être continuellement faites. Je vous réitère l'ordre d'y entretenir toujours deux patrouilles d'un brigadier et quatre dragons, pris sur le piquet qui se trouve sur la place à votre disposition. Les patrouilles maintiendront exactement le bon ordre, et feront sortir de la ville et retourner à leurs corps tous les militaires qui ne sont pas de service dans la place : elles se succéderont de manière que quand les unes rentreront les autres se mettront en marche. Je vous rends spécialement responsable de l'exécution du présent ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

362. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Je suis informé, Citoyen Commissaire, qu'il existe dans Plaisance nombre de blessés, épars dans différents endroits, et qui n'ont point encore reçu de secours, faute d'hospice et d'officiers de santé.

Donnez les ordres les plus prompts pour qu'il soit établi sur-le-champ, à Plaisance, un hospice militaire assez commode et assez vaste pour y recevoir les malades et les blessés; faites-le suffisamment pourvoir d'officiers de santé, de médicaments et de tous les autres objets nécessaires aux soins qu'exigent nos frères d'armes.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

363. — AUX PARENTS DU GÉNÉRAL STENDEL.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Je vous adresse ci-joint, Citoyens, une lettre du Directoire exécutif, qui ne m'est parvenue qu'après la mort du brave général Stengel, que nous regrettons tous. Cette lettre, dictée par la reconnaissance nationale, en vous prouvant la part que le Directoire prenait à la blessure de ce digne général, vous fera pressentir aisément la peine que lui aura causée la nouvelle de sa mort. S'il était pour vous un motif de vous consoler d'une perte aussi grande, il se trouverait dans le témoignage de la reconnaissance nationale, dans les regrets et l'estime de l'armée qui ont accompagné votre parent jus-

qu'au tombeau. Je lui avais voué un attachement inviolable ; j'éprouve donc particulièrement de vifs regrets de l'événement qui vous afflige.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 364. — AU GOUVERNEUR DE LA VILLE DE PLAISANCE.

Quartier général, Plaisance, 19 floréal an IV (8 mai 1796).

Le gouverneur de la ville de Plaisance n'aura aucun égard à toute espèce de demande ou réquisition quelconque qui pourrait lui être faite si elle n'est signée, soit du général en chef Bonaparte, soit du chef de l'état-major général de l'armée Alexandre Berthier, soit du commissaire ordonnateur en chef de l'armée Lambert, soit enfin du commissaire du Gouvernement Saliceti.

Il se refusera à toute espèce de demande faite par des officiers ou agents des administrations ; s'ils insistaient, il en fera prévenir de suite le commandant de la place pour les faire arrêter et conduire à l'état-major général.

En général, il ne doit connaître que les autorités désignées ci-dessus et se refuser à toute autre demande.

S'il s'aperçoit de quelque autre chose de contraire au bon ordre, il m'en instruira sur-le-champ, afin que je le fasse réprimer.

Les personnes, les propriétés et les cultes doivent être respectés ; c'est l'ordre exprès du général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 365. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Je vous ai annoncé, Citoyens Directeurs, dans ma dernière lettre, la retraite de l'armée autrichienne, qui a repassé le Pò à Valence. Elle s'était fortifiée le long de l'Agogna, du Terdoppio et du Tessin, afin de défendre l'entrée du Milanais.

Après différentes marches et différents mouvements militaires et diplomatiques pour lui faire penser que je voulais passer à Valence, je me transportai, par une marche forcée, à Castel-San-Giovanni avec 5,000 grenadiers et 1,500 chevaux. A onze heures du soir, le chef de bataillon d'artillerie Andréossy et l'adjutant général Frontin parcoururent avec cent hommes de cavalerie la rive du Pò jusqu'à Plaisance, et arrêtrèrent cinq bateaux chargés de riz, de malles d'officiers, de 500 malades et de toute la pharmacie de l'armée.

A neuf heures du matin<sup>1</sup>, nous sommes arrivés au Pò vis-à-vis Plaisance. Il y avait de l'autre côté deux escadrons de hussards qui faisaient mine de vouloir nous disputer le passage; nous nous précipitâmes dans les bateaux et abordâmes de l'autre côté. Après quelques coups de fusil, la cavalerie ennemie se replia.

Le chef de brigade Lannes, aussi brave qu'intelligent, est le premier qui ait mis pied à terre. Les divisions de l'armée, qui étaient toutes en échelons à différentes distances, ont précipité leur marche du moment que le mouvement a été démasqué et ont passé dans la journée.

Pendant Beaulieu, instruit de notre marche, se convainquit, mais trop tard, que ses fortifications du Tessin et ses redoutes de Pavie étaient inutiles, que les républicains français n'étaient pas si ineptes que François 1<sup>er</sup>. Il ordonna à un corps de 6,000 hommes et de 2,000 chevaux de se porter à notre rencontre et de s'opposer à notre débarquement, ou de nous attaquer lorsque nous ne serions pas encore formés; il s'est trompé dans son calcul. Sur les midi, j'appris qu'une division ennemie était très-près de nous; nous marchâmes. Les ennemis avaient vingt pièces de canon et étaient retranchés dans le village de Fombio. Le général de brigade Dallemagne avec les grenadiers attaqua sur la droite, l'adjutant général Lanusse, sur la chaussée, le chef de brigade Lannes, sur la gauche. Après une vive canonnade et une résistance assez soutenue, l'ennemi dut songer à sa retraite; nous l'avons poursuivi jusque sur l'Adda. Il a perdu une partie de ses bagages, 300 chevaux et 500 morts ou prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers.

Pendant la nuit, un autre corps autrichien de 5,000 hommes, qui était à Casal, partit à quatre heures du soir pour venir au secours de celui de Fombio. Arrivé près de Codogno, quartier général du général Laharpe, où il arriva à deux heures après minuit, il envoya des tirailleurs qui culbutèrent nos vedettes.

Le général Laharpe monta à cheval pour s'assurer de ce que ce pouvait être; il fit avancer une demi-brigade. L'ennemi fut culbuté et disparut; mais, par un malheur irréparable pour l'armée, le général Laharpe, frappé d'une balle, tomba mort sur le coup.

La République perd un homme qui lui était très-attaché, l'armée un de ses meilleurs généraux, et tous les soldats un camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline.

Le général Berthier se rendit sur-le-champ à Codogno, poursuivit l'ennemi, lui prit Casal et une grande quantité de bagages. La

<sup>1</sup> Le 18 floréal.

70<sup>e</sup> demi-brigade et le général Menard se sont parfaitement conduits.

Le succès du combat de Fombio est dû en grande partie au courage du chef de brigade Lannes.

Je recommande au Directoire le fils du général Laharpe pour avoir une place de lieutenant de cavalerie. Je demande la confirmation de l'adjutant général Frontin qui, non compris dans le travail de prairial, n'a pas cessé de servir avec courage.

Le passage du Pô est une des opérations les plus essentielles. Il y avait des paris que nous ne le passerions pas de deux mois.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 366. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Nous avons enfin passé le Pô. La seconde campagne est commencée. Beaulieu est déconcerté ; il calcule assez mal, il donne constamment dans les pièges qu'on lui tend. Peut-être voudra-t-il donner une bataille, car cet homme-là a l'audace de la fureur et non celle du génie ; mais les 6,000 hommes que l'on a obligés hier de passer l'Adda et qui ont été défaits, l'affaiblissent beaucoup. Encore une victoire, et nous sommes maîtres de l'Italie.

J'ai accordé une suspension d'armes au duc de Parme ; le duc de Modène m'envoie des plénipotentiaires.

Si nous avons un ordonnateur habile, nous serions aussi bien qu'il est possible de l'imaginer. Nous allons faire établir des magasins considérables de blé, des parcs de six cents bœufs, sur les derrières. Dès l'instant que nous arrêterons nos mouvements, nous ferons habiller l'armée à neuf ; elle est toujours à faire peur, mais tout engraisse ; le soldat ne mange que du pain de Gonesse, bonne viande et en quantité, bon vin, etc. La discipline se rétablit tous les jours ; mais il faut souvent fusiller, car il est des hommes intraitables qui ne peuvent pas se commander.

Ce que nous avons pris à l'ennemi est incalculable. Nous avons des effets d'hôpitaux pour 15,000 malades, plusieurs magasins de blé, farine, etc. Plus vous m'enverrez d'hommes et plus je les nourrirai facilement.

Je vous fais passer vingt tableaux des premiers maîtres, du Corrége et de Michel-Ange.

Je vous dois des remerciements particuliers pour les attentions que vous voulez bien avoir pour ma femme : je vous la recommande ; elle est patriote sincère, et je l'aime à la folie.

J'espère, si les choses vont bien, pouvoir vous envoyer une dizaine de millions à Paris ; cela ne vous fera pas de mal pour l'armée du Rhin.

Envoyez-moi 4,000 cavaliers démontés, je chercherai ici à les remonter.

Je ne vous cache pas que, depuis la mort de Stengel, je n'ai plus un officier supérieur de cavalerie qui se batte. Je désirerais que vous pussiez m'envoyer deux ou trois adjudants généraux sortant de la cavalerie, qui aient du feu, et une ferme résolution de ne jamais faire de savantes retraites.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 367. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Flaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Les lettres que vous écrivez aux généraux pour les féliciter produisent le plus grand effet ; ils ne se ménagent pas depuis le commencement de la campagne, c'est-à-dire depuis un mois. Nous avons eu deux généraux de division, deux généraux de brigade et plusieurs adjudants généraux de tués.

Le brave Stengel est mort de la suite de ses blessures. J'ai envoyé la lettre qui le concerne à sa famille.

Je suis ici, sans contredit, dans la ville la plus agréable d'Italie. Messieurs les administrateurs auraient bien voulu que le quartier général pût y rester quelques décades ; il est bien malheureux sans doute qu'il faille partir à une heure après minuit, pour aller occuper des granges au delà du Pô.

Vous trouverez ci-joint les articles de la suspension d'armes que j'ai accordée au duc de Parme. Je vous enverrai le plus tôt possible les plus beaux tableaux du Corrège, entre autres un *Saint Jérôme* que l'on dit être son chef-d'œuvre. J'avoue que ce saint prend un mauvais temps pour arriver à Paris ; j'espère que vous lui accorderez les honneurs du Muséum. Je vous réitère la demande de quelques artistes connus, qui se chargeront du choix et des détails de transport des choses rares que nous jugerons devoir envoyer à Paris. Tous les arrangements sont pris pour les 10,000 hommes qui doivent venir de l'armée des Alpes. Il n'y aura aucune difficulté pour le passage.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---



## 368. — CONDITIONS DE LA SUSPENSION D'ARMES

ENTRE L'ARMÉE FRANÇAISE ET LE DUC DE PARME.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Suspension d'armes, conclue, entre l'armée française en Italie et le duc de Parme et Plaisance, par le général en chef BONAPARTE, commandant l'armée française, et MM. les marquis ANTONIO PALLAVICINI et FILIPPO DALLA ROSA, plénipotentiaires du duc de Parme, sous la médiation de M. le comte DE VALDEPARAISO, ministre d'Espagne à Parme.

ARTICLE I<sup>er</sup>. — Il y aura suspension d'armes entre l'armée de la République française et le duc de Parme, jusqu'à ce que la paix ait été conclue entre les deux États.

Le duc de Parme enverra des plénipotentiaires à Paris, près le Directoire exécutif.

ART. 2. — Le duc de Parme payera une contribution militaire de deux millions de livres, monnaie de France, payées soit en lettres de change sur Gènes, soit en argenterie, soit en monnaie; il y aura cinq cent mille livres payées dans cinq jours, et le reste dans la décade suivante.

ART. 3. — Il fera remettre douze cents chevaux de trait harnachés, avec des colliers, quatre cents de dragons harnachés, et cent de selle pour les officiers supérieurs de l'armée.

ART. 4. — Il remettra vingt tableaux, au choix du général en chef, parmi ceux existants aujourd'hui dans le duché.

ART. 5. — Il fera, dans le délai de quinze jours, verser dans les magasins de l'armée, à Tortone, dix mille quintaux de blé, cinq mille d'avoine, et il mettra, dans le même délai, deux mille bœufs à la disposition de l'ordonnateur en chef, pour le service de l'armée.

ART. 6. — Moyennant la contribution ci-dessus, les États du duc de Parme seront traités comme les États neutres, jusqu'à la fin des négociations qui vont s'entamer à Paris.

BONAPARTE, ANTONIO PALLAVICINI, FILIPPO DALLA ROSA.

Collection Napoléon.

## 369. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de porter, aussitôt la réception du présent ordre, sur le village de Borghetto son avant-garde, qui sera suivie de toutes les troupes de sa division. Il aura avec lui



un régiment de troupes à cheval et deux pièces d'artillerie légère. Il laissera une demi-brigade à Casal, jusqu'à ce que l'avant-garde du général Masséna y soit arrivée. Il fera pousser des patrouilles sur la route, le long du Lambro, jusqu'au Pô, ainsi que sur la route de Lodi. Il prendra garde de s'avancer au point de compromettre les troupes. Il disposera l'artillerie attachée à sa division de la manière qui lui paraîtra la plus utile.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 370. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Le général Masséna commande provisoirement sa division et le corps d'avant-garde composé des grenadiers et des carabiniers, ainsi que des 1,500 chevaux qui en font partie.

Il donnera ses ordres pour que le corps d'avant-garde de grenadiers, qui est à Malco, en parte sur-le-champ pour se rendre à Zorlesco, en avant de Casal, sur la route de Lodi. Il aura soin de laisser deux bataillons à Maleo, jusqu'à ce que l'avant-garde de la division du général Menard, qui a l'ordre d'occuper cette position, y soit arrivée.

L'avant-garde de grenadiers, commandée par le général Dallemagne, sera suivie de la cavalerie qui lui est attachée; elle aura aussi deux pièces d'artillerie légère.

Toute la division du général Masséna, à l'exception de 2,000 hommes pris parmi les derniers qui passeront le Pô, se portera, à l'instant même qu'elle aura passé et successivement, à Casal; il sera attaché à cette division deux pièces d'artillerie légère. Les deux régiments qui marchent avec sa division rentreront sous les ordres du général Kilmaine, commandant la cavalerie, à qui il est ordonné de se réunir à Casal.

Le général Masséna est prévenu que, pour plus de célérité, copie du présent ordre est envoyée à l'officier général commandant sa division, et qu'il en est de même à l'égard du général Dallemagne, dans la crainte que l'ordre ne soit pas parvenu, soit au passage du Pô, soit ici.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 371. — AU GÉNÉRAL MENARD.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796)

Il est ordonné au général Menard de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec sa division, des positions qu'elle occupe, pour se rendre à Maleo, où il remplacera l'avant-garde de grenadiers et de carabiniers qui y est en ce moment. Il aura avec lui un régiment de troupes à cheval, et l'artillerie de la division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 372. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Toutes les troupes à cheval se réuniront ce soir à Casal, à l'exception du corps attaché à l'avant-garde, composée des grenadiers et des carabiniers, d'un régiment qui sera mis à la disposition du général Augereau pour occuper une position à Borghetto, et d'un autre mis à la disposition du général Menard, qui va à Maleo.

Le général Kilmaine mettra à la disposition du général Dallemagne, commandant l'avant-garde de grenadiers, deux pièces d'artillerie légère. Le général Dallemagne sera ce soir à Zorlesco, en avant de Casal. Il mettra deux pièces d'artillerie légère à la disposition du général Masséna, à Casal, et deux autres à celle du général Augereau, qui sera ce soir à Borghetto.

Le quartier général de l'armée sera ce soir ou demain à Casal.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 373. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Le général en chef vient d'apprendre, Citoyen, que six chariots, chargés de marchandises présumées appartenir à l'ennemi, et saisis à Fombio, ont été transportés à Plaisance et déposés dans la maison de Saint-Marc. Un officier, chargé de leur garde, s'est permis de vendre publiquement plusieurs ballots et des caisses de cuivre. Plusieurs négociants de Plaisance prétendent que différents ballots faisant partie de ce chargement leur appartiennent, et ils offrent de le justifier par des factures. D'autres conjectures font aussi présumer que, parmi ces marchandises, de valeur assez considérable, il s'en trouve à des émigrés établis en Suisse ou à des négociants milanais; dans ce dernier cas, elles seront de bonne prise au profit de la Ré-

publique. Pour la conservation de toutes ces marchandises, le général en chef a décidé que tous ces ballots seraient sur-le-champ transférés et déposés dans une maison sûre, où vous établirez une garde pour empêcher le pillage. Vous en ferez faire un inventaire, dans le plus court délai, par un commissaire des guerres, en votre présence; et, lorsqu'il sera fait, vous en enverrez un double au commissaire ordonnateur en chef et au général en chef; ils prendront, à ce sujet, une détermination définitive. En attendant, comme il n'appartient à personne de disposer de ces marchandises, vous ferez arrêter celui qui s'est permis cette atteinte aux intérêts de la République ainsi qu'aux droits de la propriété, et vous m'en rendrez compte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 374. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Votre aide de camp m'a apporté votre dernière lettre. Je suis convenu avec M. le duc d'Aoste, commandant l'armée du roi de Sardaigne, que le passage serait accordé, et qu'il serait nommé à cet effet un officier français et un officier piémontais, pour lever toutes les difficultés qui pourraient se rencontrer en route. Le général Berthier se charge de vous écrire plus longuement sur cet objet.

J'ai eu le plaisir de voir votre fils; il joint à l'activité un mérite qui le rend un officier précieux. Il a bien voulu nous accompagner dans plusieurs expéditions, et il nous a été utile. Il a choisi lui-même deux beaux chevaux, que je vous prie d'accepter pour votre voiture.

BONAPARTE.

Communiqué par M. du Plessis.

### 375. — A. S. A. R. LE DUC DE PARME.

Plaisance, présumée du 20 floréal an IV (9 mai 1796).

J'ai reçu les différentes lettres que Votre Altesse Royale s'est plu à m'écrire. C'est à moi à la remercier de l'accueil honnête que j'ai reçu dans ma visite à Plaisance. Je me suis empressé de donner des ordres pour faire exécuter ce que Votre Altesse Royale désirait.

Je la prie de croire aux sentiments, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 376. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Plaisance, 20 floréal an IV (9 mai 1796).

Une avant-garde de l'armée ennemie, forte de 6,000 hommes, ou environ, est venue s'établir à une lieue de distance du point où les Français ont passé le fleuve; aussitôt notre avant-garde l'a attaquée, le combat a été très-opiniâtre, et le succès a encore été, cette fois, pour l'armée victorieuse. Nous avons poursuivi l'ennemi jusqu'à Piz-zighettone, à trois lieues du champ de bataille. Il a perdu environ 800 hommes, dont 400 prisonniers, des chariots remplis de bagages; et beaucoup de hulans et de hussards sont tombés en notre pouvoir.

Un événement désastreux a couvert d'un crêpe funèbre la victoire d'hier. Le brave général Laharpe, après avoir battu l'ennemi, fit ses dispositions pour la sûreté des nouvelles dispositions qu'il avait prises. Il avait recommandé la plus grande surveillance aux postes; il avait défendu qu'on s'en éloignât; mais cet ordre ne fut point exécuté. Une patrouille ennemie vient tomber par hasard sur un de nos postes où il y avait du canon; si l'on eût fait son devoir, cette patrouille devait être prise; mais la garde s'est laissé surprendre, et le poste s'est enfui. Le général Laharpe se porte aussitôt au lieu que ce poste venait d'abandonner; il cherche à rallier la troupe pour tomber sur l'ennemi; une demi-brigade à laquelle il avait, avant son départ, donné l'ordre d'avancer, n'arrivant pas, il revient sur ses pas pour en presser la marche; elle s'avancait précédée de son avant-garde et commandée malheureusement par un officier qui la laissait marcher en désordre. Des lâches, apercevant les chevaux du général Laharpe et de sa suite, crient : *Voilà la cavalerie ennemie!* A ces mots, le peloton fait feu à bout portant. Laharpe, atteint de plusieurs coups, tombe mort aux pieds de ceux qu'il voulait mener encore à la victoire.

Ce général, vraiment républicain et chéri de ses frères d'armes, emporte les justes regrets de la patrie et de l'armée. Que cet affreux événement rappelle les officiers et sous-officiers à la plus scrupuleuse surveillance; que chacun fasse observer, par les troupes sous ses ordres, la plus exacte discipline; que l'on n'oublie jamais que c'est autant à la négligence des postes avancés qu'an pillage dont quelques scélérats se sont rendus coupables, qu'on doit attribuer les revers qui ont eu lieu quelquefois. Le général en chef renouvelle son premier ordre du jour du 4 floréal, relativement au pillage : plus de ménagements ni d'indulgence pour les hommes voués au crime.

L'ennemi a été attaqué de nouveau, quelques instants après la mort du général Laharpe; il a été encore une fois battu. Nous lui

avons repris le canon dont il s'était emparé et fait environ 60 prisonniers.

Il se retire sur Lodi, chassé de Casal par notre avant-garde.

Le général en chef, informé que des militaires se permettent de prendre des chevaux appartenant aux habitants du pays conquis, ordonne aux généraux de veiller à ce que cet abus n'ait plus lieu, et d'empêcher que les troupes se répandent dans les villages et dans les campagnes pour en enlever les bestiaux. C'est au général en chef seul à ordonner la levée de chevaux dans le pays conquis ; tout autre ordre est une violation des propriétés ; l'on en punira sévèrement les auteurs. Les seules prises valables sont celles des chevaux pris en combattant.

Dépôt de la guerre.

Par ordre du général en chef.

### 377. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Casal, 21 floréal an IV (10 mai 1796).

Le général en chef me charge, Général, de vous prévenir qu'il paraît, par les avis qu'il reçoit, que l'ennemi évacue de tous côtés et se retire. Il vous ordonne de pousser des reconnaissances en avant, sur la route de Lodi, jusqu'à trois ou quatre milles. L'intention du général en chef est que vous le fassiez prévenir ici du moment où la troupe partira, son dessein étant de la rejoindre.

Le général Kilmaine prendra en passant 500 chevaux de l'avant-garde pour se porter vers San-Colombano et Sant'Angiolo, et laissera en place un corps de troupes à cheval, qui part d'ici avec lui.

Dépôt de la guerre.

Par ordre du général en chef.

### 378. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Casal, 21 floréal an IV (10 mai 1796).

Le général Augereau fera pousser des reconnaissances sur la route de Lodi jusqu'à Casal. D'après les avis, il paraît que l'ennemi évacue. Sans se compromettre, il faut suivre ses mouvements le plus près possible.

Le général Kilmaine, avec 500 chevaux, pousse une reconnaissance sur Sant'Angiolo, suivant la rive droite du Lambro.

Le général Masséna doit pousser une patrouille de grenadiers de l'avant-garde pour faire une reconnaissance en avant, sur la route de Casal à Lodi, en approchant le plus près possible des postes de l'ennemi sur cette ville.

Dépôt de la guerre.

Par ordre du général en chef.



379. — AUX CITOYENS TALIN ET DERIOT,  
ADJOINTS A L'ÉTAT-MAJOR.

Quartier général, Casal, 21 floréal an IV (10 mai 1796).

Il est ordonné aux deux adjoints, que le général en chef a laissés à Plaisance, d'être alternativement présents aux embarquements qui se font au passage du Pò de l'infanterie, des troupes à cheval et de l'artillerie, ainsi que de tous les équipages, soit de jour, soit de nuit. Ils sont prévenus qu'ils ne doivent faire embarquer le 15<sup>e</sup> régiment de dragons que le dernier de tous les régiments de troupes à cheval, et ils prévientront l'adjudant général attaché à la cavalerie et l'aide de camp du général Kilmaine qu'ils doivent passer le Pò avec ce dernier régiment, et rejoindre avec lui le général Kilmaine partout où il sera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 380. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lodi, 21 floréal an IV (10 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier d'envoyer, aussitôt son arrivée à Plaisance, une brigade de sa division sur la rive gauche du Pò, au passage du pont, pour y remplacer la 84<sup>e</sup> demi-brigade, qui doit partir sur-le-champ pour se rendre à Casal.

Le général Serurier est prévenu que nous venons de battre l'ennemi à plate couture. Beaucoup de prisonniers et une infinité de tués et blessés sont les fruits de cette victoire, qui nous a rendus maîtres de la ville et du château de Lodi, et nous assure une continuation de succès.

Le général Serurier voudra bien faire parvenir le plus tôt possible au chef de l'état-major général l'état de situation de sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 381. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Lodi, 21 floréal an IV (10 mai 1796).

Le général Beaulieu avait rassemblé 14,000 hommes d'infanterie et 4,000 chevaux à Lodi. Aussitôt que le général en chef en eut connaissance, il fit partir pour Casal l'avant-garde des grenadiers et des carabiniers, la division du général Masséna et celle du général Augereau avec une partie de la cavalerie. A midi l'attaque commença; les avant-postes de l'ennemi furent forcés; ils furent poursuivis et chassés de la ville de Lodi. L'armée de Beaulieu avait passé l'Adda



et occupait, à la rive gauche, une position formidable avec vingt pièces de canon qui en défendaient le pont.

L'artillerie se canonna réciproquement pendant qu'une colonne, composée de carabiniers et de grenadiers, se disposait à attaquer et passer le pont de vive force.

L'ordre fut donné : cette audacieuse colonne se précipite aussitôt sur le pont, le passe en courant, malgré le feu de l'ennemi ; les républicains, de l'autre côté de la rivière, enlèvent les batteries, foncent sur la ligne et la mettent dans une déroute complète.

L'ennemi a été poursuivi jusqu'à la nuit. Il a perdu vingt pièces de canon et plus de 3,000 hommes ; le nombre de ses morts est considérable.

La cavalerie française a passé le gué à pied, malgré les difficultés qui se présentaient, et a poursuivi l'ennemi.

Cette bataille est une des plus vives de la campagne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 382. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Je pensais que le passage du Pô serait l'opération la plus audacieuse de la campagne, tout comme la bataille de Millesimo, l'action la plus vive ; mais j'ai à vous rendre compte de la bataille de Lodi.

Le quartier général arriva à Casal le 21, à trois heures du matin. A neuf heures, notre avant-garde rencontra les ennemis défendant les approches de Lodi. J'ordonnai aussitôt à toute la cavalerie de monter à cheval avec quatre pièces d'artillerie légère qui venaient d'arriver, et qui étaient attelées par les chevaux de carrosse des seigneurs de Plaisance. La division du général Augereau, qui avait couché à Borghetto, celle du général Masséna, qui avait couché à Casal, se mirent aussitôt en marche. L'avant-garde, pendant ce temps-là, culbuta tous les postes ennemis et s'empara d'une pièce de canon. Nous entrâmes dans Lodi poursuivant les ennemis, qui avaient déjà passé l'Adda sur le pont. Beaulieu avec toute son armée était rangé en bataille ; trente pièces de canon de position défendaient le passage du pont. Je fis placer toute mon artillerie en batterie. La canonnade fut très-vive pendant plusieurs heures. Dès l'instant que l'armée fut arrivée, elle se forma en colonne serrée, le 2<sup>e</sup> bataillon de carabiniers en tête, et suivi par tous les bataillons de grenadiers,

au pas de charge et aux cris de *Vive la République!* l'on se présenta sur le pont, qui a cent toises de longueur. L'ennemi fit un feu terrible. La tête de la colonne paraissait même hésiter; un moment d'hésitation eût tout perdu. Les généraux Berthier, Masséna, Cervoni, Dallemagne, le chef de brigade Lannes et le chef de bataillon Dupas le sentirent, se précipitèrent à la tête et décidèrent le sort encore en balance.

Cette redoutable colonne renversa tout ce qui s'opposa à elle; toute l'artillerie fut sur-le-champ enlevée, l'ordre de bataille de Beaulieu rompu; elle sema de tous côtés l'épouvante, la fuite et la mort; dans un clin d'œil l'armée ennemie fut tout éparpillée. Les généraux Rusca, Augereau et Beyrand passèrent, dès l'arrivée de leurs divisions, et achevèrent de décider la victoire. La cavalerie passa l'Adda à un gué; mais, ce gué s'étant trouvé extrêmement mauvais, elle éprouva beaucoup de retard, ce qui l'empêcha de donner.

La cavalerie ennemie essaya, pour protéger la retraite de l'infanterie, de charger nos troupes; mais elle ne les trouva pas faciles à épouvanter. La nuit qui survint et l'extrême fatigue des troupes, dont plusieurs avaient fait dans la journée plus de dix lieues, ne nous permirent pas de nous acharner à leur poursuite. L'ennemi a perdu vingt pièces de canon, 2 à 3,000 morts ou blessés, ou prisonniers; nous n'avons perdu que 150 hommes morts ou blessés. Le citoyen Latour, capitaine aide de camp du général Masséna, a été blessé de plusieurs coups de sabre; je demande la place de chef de bataillon pour ce brave officier. Le citoyen Marmont, mon aide de camp, chef de bataillon, a eu un cheval blessé sous lui. Le citoyen Lemarrois, mon aide de camp, capitaine, a eu ses habits criblés de balles; le courage de ce jeune officier est égal à son activité.

Si j'étais tenu de nommer tous les militaires qui se sont distingués dans cette journée extraordinaire, je serais obligé de nommer tous les carabiniers et grenadiers de l'avant-garde et presque tous les officiers de l'état-major; mais je ne dois pas oublier l'intrépide Berthier, qui a été dans cette journée canonnier, cavalier et grenadier. Le chef de brigade Sugny, commandant l'artillerie, s'est très-bien conduit.

Beaulieu fuit avec les débris de son armée; déjà toute la Lombardie peut être considérée comme à la République; il traverse dans ce moment-ci les États de Venise, dont plusieurs villes lui ont fermé leurs portes. J'espère vous envoyer bientôt les clefs de Milan et de Pavie.

Quoique, depuis le commencement de la campagne, nous ayons

eu des affaires très-chaudes et qu'il ait fallu que l'armée de la République payât d'audace, aucune cependant n'approche du terrible passage du pont de Lodi.

Si nous n'avons perdu que peu de monde, nous le devons à la promptitude de l'exécution et à l'effet subit qu'ont produit sur l'armée ennemie la masse et les feux redoutables de cette intrépide colonne.

Je vous prie de confirmer le citoyen Monnier, adjudant général, qui sert en cette qualité, quoique non compris dans le dernier travail. Je vous demande la place de capitaine pour le citoyen Reille, aide de camp du brave Masséna, et pour le citoyen Thoiret, digne adjudant-major du 3<sup>e</sup> bataillon des grenadiers. Dès l'instant que nous resterons deux jours dans le même endroit, je vous ferai passer le rapport des hommes qui se sont le plus distingués dans cette célèbre journée.

Le commissaire du Gouvernement a toujours été à mes côtés; l'armée lui a des obligations réelles.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 383. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

La bataille de Lodi, mon cher Directeur, donne à la République toute la Lombardie. Les ennemis ont laissé 2,000 hommes dans le château de Milan, que je vais nécessairement investir. Vous pouvez compter dans vos calculs comme si j'étais à Milan. Je n'y vais pas demain, parce que je veux poursuivre Beaulieu et chercher à profiter de son délire pour le battre encore une fois.

Bientôt il est possible que j'attaque Mantoue. Si j'enlève cette place, rien ne m'arrête plus pour pénétrer dans la Bavière; dans deux décades je puis être dans le cœur de l'Allemagne. Ne pourriez-vous pas combiner mes mouvements avec l'opération de ces deux armées? Je m'imagine qu'à l'heure qu'il est on se bat sur le Rhin<sup>1</sup>; si l'armistice continuait, l'armée d'Italie serait écrasée. Si les deux armées du Rhin entrent en campagne, je vous prie de me faire part de leur position et de ce que vous espérez qu'elles peuvent faire, afin que cela puisse me servir de règle pour entrer dans le Tyrol, ou me borner à l'Adige.

<sup>1</sup> « Le général d'Italie imaginait mal : on était en cantonnement sur le Rhin, et les armées françaises n'entrèrent en Allemagne qu'au mois de juillet, et en Bavière qu'en août. » (Note de l'Empereur à Sainte-Hélène.)

Il serait digne de la République d'aller signer le traité de paix, les trois armées réunies, dans le cœur de la Bavière ou de l'Autriche étonnée. Quant à moi, s'il entre dans vos projets que les deux armées du Rhin fassent des mouvements en avant, je franchirai le Tyrol avant que l'Empereur ne s'en soit sérieusement douté.

S'il était possible d'avoir un bon commissaire ordonnateur, celui qui est ici serait bon en second ; mais il n'a pas assez de feu et de tête pour être en chef.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 384. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Nous avons passé le Pô, battu deux fois l'ennemi, pris ou tué 3,000 hommes aux différentes affaires, des bagages, des magasins et vingt pièces de canon.

Beaulieu en personne fuit avec son armée épouvantée ; je l'ai poursuivi au delà de Crema. Cette bataille est la plus brillante de la guerre. Laharpe a été tué dans une escarmouche.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

### 385. — AU CHEF DE BRIGADE LORCET.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Le chef de brigade Lorcet est nommé commandant temporaire de la place de Lodi. Il est prévenu que la 51<sup>e</sup> demi-brigade est destinée à former la garnison de la place ; en conséquence, il commandera le nombre d'hommes de service qu'il jugera nécessaires, suivant les dispositions ci-après :

Cinquante et un grenadiers et huit ordonnances seront placés chez le général en chef ;

Cent hommes seront sur la place ; il y aura huit hommes et un caporal à chaque poste de la ville ; ces cent hommes fourniront la garde du château. Le commandant donnera pour consigne qu'aucun soldat ou cavalier ne peut entrer dans la ville, qu'ils devront la tourner pour gagner le pont. Il fera faire des patrouilles continuelles dans la place pour y maintenir le bon ordre, et en faire sortir tout soldat ou cavalier qui n'est pas de la garnison. Il aura vingt-cinq hommes de cavalerie de piquet qui fourniront deux postes continuels de cinq hommes chacun.

Les postes auront la consigne que tous les prisonniers ou déserteurs doivent être conduits, pour ce soir, au fort, et, à commencer de demain, à l'état-major général de l'armée.

Il placera des sentinelles aux magasins et à l'ambulance. Il ordonnera telles dispositions qu'il jugera convenables pour le maintien de l'ordre et le respect des personnes et des propriétés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 386. — A LA MUNICIPALITÉ DE LODI.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné à la municipalité de la ville de Lodi de faire sur-le-champ, au chef de l'état-major, la déclaration par écrit des magasins en tout genre que les Autrichiens ont laissés dans la ville. Elle sommera, sous peine d'exécution militaire, les habitants de déposer à la commune, jusqu'à nouvel ordre, tous les effets qu'ils pourraient avoir recélés, appartenant aux Autrichiens.

Le général en chef est prévenu que plusieurs habitants ont retiré chez eux des prisonniers autrichiens; la municipalité les livrera sur-le-champ, sous les peines énoncées ci-dessus.

Si, contre l'ordre du général en chef, quelques individus employés à l'armée française se permettaient d'attenter aux propriétés des habitants, soit de la ville, soit de la campagne, la municipalité les dénoncera sur-le-champ au commandant de la place, qui les fera punir exemplairement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 387. — AU CHEF DE BRIGADE LORCET.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au commandant de la place de Lodi de s'informer où se trouvent les entrepôts des tabacs et des plombs, et d'y faire placer une garde suffisante pour empêcher qu'ils ne soient dilapidés, étant destinés à être vendus au profit de la République. En s'adressant à la municipalité, il obtiendra sur cet objet tous les renseignements qui lui seront nécessaires. On lui recommande à cet égard la plus grande surveillance, cet objet étant très-important.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 388. — AU GÉNÉRAL MEYNIER.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Je vous prévien, Général, qu'il part aujourd'hui de Lodi, pour Plaisance, 500 prisonniers autrichiens tombés en notre pouvoir dans la journée d'hier; ils seront ensuite dirigés sur Tortone. Vous voudrez bien les faire partir pour Nice sous bonne escorte, et les adresser au général Gaultier, qui les enverra dans l'intérieur.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 389. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de faire partir, aussitôt la réception du présent ordre, toute son avant-garde pour se rendre à Mulazzano, où il joindra deux pièces d'artillerie légère, que le citoyen Sugny lui fera remettre conformément à l'ordre ci-inclus. Il prévendra le général Joubert que le général Kilmaine est au delà de Mulazzano avec 500 hommes à cheval. Il est également prévenu que le général de brigade Rampon doit commander la 84<sup>e</sup> demi-brigade à la place du général Dommartin, qui prend le commandement de l'artillerie à cheval, et que le général de brigade Lanusse prend celui de la 21<sup>e</sup>.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 390. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Beaumont de faire ses dispositions pour partir demain 23, une heure avant le jour, avec 800 chevaux et deux pièces d'artillerie légère, pour battre la grande route, en avant de l'armée, sur Crema et Crémone, vers Pizzighettone, à la rive gauche de l'Adda. L'objet de cette reconnaissance, qu'il commandera lui-même, est d'enlever tout ce que l'ennemi pourrait avoir sur la route, et de prendre connaissance de sa position, dont il rendra compte le plus tôt possible au général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---



## 391. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796)

Il est ordonné au général Augereau de partir demain, à la pointe du jour, pour se rendre le plus tôt possible à Pavie, laissant à Lodi une des demi-brigades d'infanterie de bataille de sa division. Il sera suivi du reste de ses troupes et de son artillerie, mais il n'aura pas d'artillerie légère. Il aura un régiment de troupes à cheval, qu'il trouvera bivouaqué hors de la ville de Lodi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 392. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de se rendre, avec la cavalerie à ses ordres, à Cassano, où il fera ses dispositions pour arrêter les troupes ennemies qui pourraient se retirer à Milan, et s'emparer de tous les bagages et autres effets que l'ennemi pourrait évacuer par le chemin de Milan à Bergame. Il est prévenu que l'avant-garde du général Masséna va ce soir à Mulazzano, où elle sera à même de le soutenir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 393. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au général Dujard de faire mettre en position à la tête du pont de Lodi, sur la rive droite de l'Adda, les pièces prises sur l'ennemi. Il est prévenu que j'ai donné l'ordre au citoyen Sugny de faire passer deux pièces d'artillerie légère à la division du général Masséna, qui est sur la route de Lodi à Crema.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 394. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Beaumont de rester à Crema avec toutes les troupes à cheval composant l'avant-garde de l'armée. S'il était en route pour se rendre à Lodi, il retournera sur-le-champ à Crema; il conservera également les deux pièces d'artillerie légère

qui ont suivi sa cavalerie; on donne l'ordre qu'il en soit envoyé une troisième.

Il prendra toutes les précautions nécessaires pour assurer la subsistance des hommes et des chevaux.

Il est prévenu qu'il sera sous les ordres du général de brigade Dallemagne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 395. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796)

Il est ordonné au général Dallemagne de partir, aussitôt la réception du présent ordre, pour se rendre à Crema, avec tous les grenadiers et carabiniers composant l'avant-garde commandée par le général de brigade Beaumont, qui sera à ses ordres.

Une troisième pièce d'artillerie à cheval, pour l'avant-garde, va partir de Lodi pour être dirigée sur Crema. Il s'arrangera et se concertera avec le commissaire ordonnateur en chef pour faire suivre les subsistances nécessaires à sa troupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 396. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Le général Augereau regardera comme non avenu l'ordre qu'il a reçu aujourd'hui sur le mouvement de sa division. Il est prévenu que la 69<sup>e</sup> demi-brigade a reçu ordre de se tenir prête à partir demain, à quatre heures précises du matin, pour suivre le général en chef dans un mouvement qu'il fait du côté de Crema et Pizzighetone. Le général en chef fera prévenir de l'heure du départ.

Le général Augereau commandera sur-le-champ 300 hommes de sa division pour se rendre sur la place de Lodi et y relever la 51<sup>e</sup> demi-brigade, qui a des ordres pour partir demain, à trois heures du matin. Il demeurera jusqu'à nouvel ordre, avec le reste de sa division, dans la position qu'il occupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 397. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796)

Le général Masséna tiendra sa division prête à partir demain, à quatre heures du matin; elle se mettra en mouvement lorsque le général en chef lui en donnera l'ordre.

Il partira lui-même une heure avant le jour, accompagné du 5<sup>e</sup> régiment de dragons et de deux pièces d'artillerie légère. Son avant-garde doit toujours être à Mulazzano.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 398. — AU GÉNÉRAL MENARD.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir, mon cher Général, que nous venons de battre l'ennemi à Lodi. Maître de cette ville, il occupait la tête du pont à la rive gauche de l'Adda, défendue par quinze pièces d'artillerie. Nos braves ont marché au pas de charge et ont forcé l'ennemi à la baïonnette; sa déroute a été complète; il a perdu plus de 2,000 hommes tués ou faits prisonniers, et toute l'artillerie est en notre pouvoir; l'ennemi est chassé à plus de trois lieues de Lodi.

Le général en chef me charge de vous donner l'ordre de vous porter demain, à la pointe du jour, sur Pizzighetton, d'attaquer cette position avec vigueur, de passer l'Adda et de poursuivre l'ennemi aussi loin qu'il sera possible.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 399. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Lodi, 22 floréal an IV (11 mai 1796).

Le général Serurier est prévenu que la demi-brigade de sa division qui est à la rive gauche du Pô, au passage de Plaisance, a l'ordre d'en partir pour se rendre à Codogno. Le général en chef ordonne qu'il fasse passer sur-le-champ un bataillon pour remplacer cette demi-brigade.

Le général Serurier est également prévenu que la division du général Menard, qui est à Maleo, près Pizzighetton, doit attaquer demain cette place, par la rive droite de l'Adda, tandis que l'avant-garde de grenadiers commandée par le général Dallemagne et la division du général Masséna l'attaqueront par la rive gauche.

Le général Serurier passera en conséquence le Pô et se tiendra prêt à faire passer le reste de sa division, si les circonstances paraissent l'exiger, sans qu'il ait besoin de l'ordre de l'état-major. La brigade de sa division qui est à Codogno est placée pour soutenir les troupes du général Menard, dans le cas où il en aurait besoin.

Si sa division venait à marcher, il la ferait suivre de toute son artillerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 400. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Lodi, 22 floréal (11 mai 1796).

L'ennemi a été poursuivi au delà de Crema; on lui a fait 300 prisonniers et enlevé beaucoup de bagages.

Le général en chef, instruit que des soldats et autres employés de l'armée se permettent d'enlever des chevaux dans les maisons et dans les fermes pour les vendre comme chevaux de prise, ordonne expressément aux officiers et aux sous-officiers d'empêcher ce vol, les chevaux seuls de troupes ennemies devant être considérés comme de bonne prise. Il est défendu de prendre, vendre ou acheter ces chevaux, sous peine d'être traduit à un conseil militaire. Le général en chef ordonne qu'ils soient saisis partout où ils seront reconnus, qu'on les rende aux propriétaires, que le possesseur perde le prix de l'achat et soit traduit au conseil de guerre, s'il est prouvé qu'il ait eu connaissance que ce cheval avait été volé.

Il est expressément défendu à tout officier, de quelque grade qu'il soit, d'avoir des femmes avec lui : en conséquence, le général en chef ordonne à ceux qui en ont de les renvoyer sous vingt-quatre heures au delà du Pô.

On renouvelle l'ordre déjà donné de ne plus souffrir aucune voiture à la suite des colonnes; les généraux et officiers supérieurs feront arrêter tout officier ou employé qui dérogerait à cet ordre.

Le général en chef fait également la défense expresse aux cavaliers d'avoir plus de chevaux que la loi ne leur en accorde.

Le général en chef ordonne aux généraux de division et de brigade de veiller à ce que tous les officiers auxquels la loi n'accorde point de chevaux n'en puissent avoir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 401. — AU GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LODI.

Quartier général, Lodi, 23 floréal an IV (12 mai 1796).

Le général en chef, instruit que de plusieurs communes de la province il sort une très-grande quantité de grenaille pour l'étranger, vous charge, Monsieur, de vous servir de tous les moyens qui sont en votre pouvoir pour arrêter cette exportation, qui tend à faire manquer l'armée des approvisionnements qui lui sont nécessaires.

Il vous rend responsable de la non-exécution de cette mesure et des abus qui pourraient en résulter.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 402. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Lodi, 23 floréal an IV, au matin (12 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec toutes les troupes de sa division et son artillerie, pour se rendre à Crema, d'où il continuera sa route pour Pizzighettone. Il reprendra, en route, la 69<sup>e</sup> demi-brigade, qui rentrera dans sa division. Il fera suivre ses cartouches. Il peut faire rentrer aussi les 300 hommes que je lui avais demandés pour la garde du quartier général. La 84<sup>e</sup> demi-brigade restera à Lodi pour faire le service de la place.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 403. — AUX GÉNÉRAUX JOUBERT ET KILMAINE.

Quartier général, Lodi, 23 floréal an IV (12 mai 1796).

Ordre au général de brigade Joubert de partir, aussitôt la réception du présent ordre, pour se rendre à Lodi, où il bivouaquera en avant du pont.

Ordre au général Kilmaine de se rendre à Lodi avec toutes les troupes à cheval qu'il commande.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 404. — AU CHEF DE BRIGADE RAMPON.

Quartier général, Lodi, 23 floréal an IV (12 mai 1796).

Le commandant de la 84<sup>e</sup> demi-brigade fera battre la générale dans une heure; il partira pour Crema, et de là suivra la marche de l'armée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 405. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Lodi, 23 floréal an IV (12 mai 1796)

Le général en chef, désirant faire connaître quels sont les braves grenadiers qui ont forcé, avec cette intrépidité dont les républicains seuls sont capables, le passage du pont sur l'Adda, dans l'attaque du 21, à Lodi, ordonne au général Masséna de lui envoyer sans délai le nom des grenadiers dont étaient composées les deux premières sections qui ont fait l'attaque de la tête du pont : son intention est d'en envoyer la liste dans leurs départements, afin que leurs compatriotes sachent que la République n'a pas de plus braves défenseurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 406. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Pizzighetone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le général Dallemagne restera avec son avant-garde à Pizzighetone ; cette avant-garde reste composée des carabiniers et grenadiers et de 1,500 chevaux, commandés par le général de brigade Beaumont, qui reste aux ordres du général Dallemagne. Il emmènera avec lui quatre pièces d'artillerie légère que le général Donmartin a ordre d'attacher à son avant-garde. Crémone ne sera pas occupée ; on y tiendra seulement une grand'garde de cavalerie de 200 chevaux, qui sera relevée toutes les vingt-quatre heures. Cette grand'garde, qui sera placée dans la position la plus avantageuse, aura soin de se faire éclairer en avant et sur ses flancs ; elle poussera des patrouilles jusqu'aux postes ennemis, de manière à connaître leur position. Le général Dallemagne fera bivouaquer son avant-garde et maintiendra le plus grand ordre ; il empêchera qu'on ne pille et surtout qu'on ne s'empare des chevaux des paysans.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 407. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Pizzighetone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le commandant du génie ordonnera qu'il soit fait sur-le-champ des retranchements pour bien défendre l'entrée de la place de Pizzighetone. Il fera faire tout ce qui sera nécessaire pour améliorer la défense de la tête de pont, sans s'engager dans de trop grands ouvrages.

Le commandant du génie fera ses dispositions, et marchera sur



Milan à la suite de la division du général Masséna, avec tout ce qui est nécessaire pour faire le siège de la citadelle de cette ville.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 408. — AU GÉNÉRAL MENARD.

Quartier général, Pizzighettone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le général Menard occupera, avec la division qu'il commande, les positions de Codogno et Maleo, où il fera bivouaquer ses troupes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 409. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Pizzighettone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le général Masséna rassemblera sa division à Lodi pour marcher sur Milan; il aura avec lui l'artillerie de sa division et deux pièces d'artillerie légère. Son avant-garde, qui est à Lodi, ira coucher à quelques milles sur la route de Milan. Quant au reste de sa division, qui est à Pizzighettone, elle se rendra à Lodi par le chemin sur la rive droite de l'Adda. Il est prévenu qu'on a ordonné à la 84<sup>e</sup> demi-brigade de suivre les mouvements de sa division, à laquelle elle doit être réunie; dans le cas où elle n'aurait pas encore exécuté cet ordre, il lui ordonnera de le rejoindre promptement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 410. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Pizzighettone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire partir sur-le-champ une de ses demi-brigades de bataille pour se rendre à Lodi, où elle restera jusqu'à nouvel ordre; elle baraquera en avant du pont, sur la rive gauche de l'Adda. Il gardera avec lui deux pièces de 8 et enverra au parc d'artillerie, à Lodi, le reste de son artillerie. Ses troupes seront bivouaquées sur Pavie. Il s'emparera de tous les magasins, vivres et munitions; il établira le plus grand ordre dans la place, de manière que ce qu'il y trouvera puisse être utile à l'armée, et en sûreté.

Le général Augereau est le maître de régler sa marche ainsi qu'il le jugera convenable. Il fera vivre sa troupe dans le pays par réqui-

sitions, et il aura soin d'instruire le chef de l'état-major des dispositions qu'il aura ordonnées. Il n'aura point de troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 411. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Pizzighettone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le général commandant l'artillerie donnera ses ordres pour que le parc d'artillerie soit rassemblé à Lodi.

Il fera rentrer à ce parc toute l'artillerie de montagne des différentes divisions. Il laissera à Pizzighettone les quatre pièces de canon qui y ont été prises, et il nommera un officier d'artillerie pour les commander. Il les fera placer dans les positions les plus avantageuses pour défendre l'entrée de la place du côté de Crémone.

Il prendra des mesures pour que tout ce qui tient au service de l'artillerie, dans la place de Pizzighettone, y soit mis dans le plus grand ordre.

Le général Dujard donnera les ordres et fera toutes les dispositions nécessaires pour organiser l'artillerie du parc, compléter les attelages, et y faire arriver le plus de munitions possible, pendant le séjour qu'on y fera. Il doit trouver à Milan beaucoup de ressources pour les objets qui pourraient lui manquer.

Il fera un projet d'organisation pour l'artillerie des divisions, de manière qu'il y en ait une entièrement composée d'artillerie autrichienne prise sur l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 412. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Pizzighettone, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Le général Serurier réunira toute sa division sur la rive droite du Pô, laissant un bataillon à la rive gauche de ce fleuve, à la tête du pont; le reste de sa division sera baraqué tant sous Plaisance, près le Pô, qu'à San-Lazzaro et Montale, route de Parme; il pourra placer des détachements au Mose et à Roncaglia, route de Crémone.

Il fera toutes les dispositions nécessaires pour que tout ce qui arrive de Parme lui suppose des forces très-considérables. Il gardera avec lui son artillerie, qu'il placera dans le lieu qui lui paraîtra le plus convenable.

Le général Serurier est prévenu qu'on a tancé le commandant

temporaire de Plaisance sur la conduite qu'il a tenue à son égard, et qu'on lui a prescrit de recevoir ses ordres toutes les fois qu'il lui plairait de lui en donner.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 413. — AU GÉNÉRAL CERVONI.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV, 10 heures du soir (13 mai 1796).

Le général de brigade Cervoni partira demain matin pour Parme, à l'effet de prendre avec les ministres du duc de Parme, et avec ce prince lui-même, toutes les mesures nécessaires pour la prompte rentrée des contributions stipulées dans la suspension d'armes signée le 20 floréal, dont copie est ci-jointe<sup>1</sup>. Le général Cervoni est prévenu que j'ordonne au capitaine Fresnel, du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, de se rendre à Parme pour être employé sous ses ordres à choisir les chevaux qui doivent être fournis et à en surveiller la marche, ainsi qu'il croira devoir lui en donner l'ordre. Le commissaire ordonnateur en chef de l'armée fera également passer à Parme, 1<sup>o</sup> un inspecteur des charrois d'artillerie, deux chefs de division, quatorze brigadiers et trois ou quatre cents charretiers; 2<sup>o</sup> un inspecteur des vivres-viande, avec les hommes nécessaires pour recevoir les deux mille bœufs; 3<sup>o</sup> un inspecteur des vivres-pain et un inspecteur des fourrages, pour recevoir les denrées relatives à ces deux services.

L'intention du général en chef est que tous les chevaux de trait soient donnés à l'artillerie et conduits à Lodi, où ils seront remis au citoyen Thévenin. Les chevaux destinés aux troupes à cheval seront conduits à Pavie, ceux destinés aux officiers supérieurs le seront au quartier général, soit à Milan, soit où il pourrait être.

Les bœufs seront envoyés à Albenga, où l'on formera un parc pour servir pendant l'hiver. On n'y pourra rien prendre sans un ordre du général en chef. Le blé sera envoyé à Tortone et de là à Nice.

Le général Cervoni ne recevra que les chevaux propres aux différents services pour lesquels ils sont demandés. Il établira le plus grand ordre, et il prendra toutes les précautions nécessaires pour que ni les chevaux ni les bœufs ne puissent être changés. Enfin le général en chef s'en rapporte entièrement à lui pour tout ce qui est relatif au paiement de la contribution que doit fournir le duc de Parme, et pour prévenir toute dilapidation.

Dans le cas où les époques désignées pour l'acquit des contribu-

<sup>1</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 368.

tions seraient passées sans qu'elles aient été acquittées, il en prévendra le général en chef, qui fera aussitôt passer un corps dans le duché de Parme, pour le traiter comme pays conquis.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

414. — A M. FERDINANDI,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU DUC DE PARME.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

J'ai reçu, Monsieur, la ratification de la suspension d'armes que vous avez acceptée de la part du duc de Parme. Je vous envoie le général Cervoni, afin que vous puissiez régler avec lui tous les détails de l'exécution de ladite suspension.

Vous lui ferez remettre, dans la journée de demain, les cinq cent mille livres qui, aux termes de la suspension, doivent être payées dans les cinq jours; il recevra également les chevaux, et il prendra les mesures nécessaires pour l'exécution de ladite suspension.

Je suis charmé, Monsieur, que cette circonstance me mette à même de vous exprimer la considération, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

415. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV, 10 heures du soir (13 mai 1796).

Le général en chef me charge, Général, de vous prévenir qu'il est informé que beaucoup d'officiers se sont permis de faire des réquisitions dans la ville de Plaisance pour avoir du linge, des souliers et même des chevaux, ce qui est contraire aux ordres qu'il a donnés. En conséquence, vous prévendrez de nouveau tous les officiers de la division que vous commandez, qu'il leur est expressément défendu de rien exiger des habitants du Milanais par forme de réquisition; que ceux qui se permettraient d'en faire, pour le moindre objet, seraient destitués.

Le Milanais doit fournir de fortes contributions; elles sont imposées par le commissaire du Directoire et le général en chef, et la répartition des contribuables sera réglée.

Le général en chef vous ordonne expressément d'établir le plus grand ordre, tant dans la ville que dans les environs de Milan. Aucun officier ne pourra entrer dans cette ville sans une permission signée de vous, et vous tiendrez la main à ce qu'aucun soldat ne s'y introduise sans un ordre.

Reportez sur les chefs de corps la responsabilité que le général en chef fait peser sur vous et les généraux à vos ordres; vous sentez toute l'importance de ces mesures.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 416. — AU CITOYEN VISCONTI, JUGE DE LA VILLE DE LODI.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Toutes les autorités civiles établies dans le pays conquis étant provisoirement conservées, le citoyen Visconti, juge de la ville de Lodi, est autorisé à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le Gouvernement français ou par le général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 417. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Je vous suis très-obligé des gravures que vous m'avez envoyées, et qui feront le plus grand plaisir à l'armée. Je vous prie d'envoyer, de ma part, vingt-cinq louis au jeune homme qui les a faites; engagez-le à faire graver le passage étonnant du pont de Lodi.

Puisque le fief de Montogio n'est point fief impérial, il n'est pas compris dans l'ordre que j'ai donné pour l'imposition desdits fiefs.

Nous avons pris hier la ville de Pizzighettone; nous avons fait 300 prisonniers et pris quatre pièces de canon. Beaulieu se sauve à toutes jambes. Crémone est à la République.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 418. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Lodi, 24 floréal an IV (13 mai 1796).

Après la victoire de Lodi, le général en chef ayant appris que les ennemis avaient renforcé la place de Pizzighettone, sur laquelle ils faisaient leur retraite, s'y est porté avec deux divisions. Ce mouvement a précipité la retraite de l'ennemi sur Mantoue, et la place de Pizzighettone, se trouvant entourée, fut attaquée avec l'impétuosité ordinaire des républicains. Toute la garnison a été faite prisonnière de guerre; l'artillerie et les magasins sont restés en notre pouvoir. Un fort détachement de cavalerie s'est porté sur Crémone, dont il

s'est emparé, après avoir chassé quelques hulans qui y étaient en observation.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 419. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796).

Après le combat de Fombio, nous poursuivîmes l'ennemi jusqu'à Pizzighettone; mais nous ne pûmes passer l'Adda. Après la bataille de Lodi, Beaulieu se retira sur Pizzighettone : nous nous y rendîmes le 22; mais il s'était déjà retiré au delà de Crémone. Nous avons aussitôt investi et attaqué la ville de Pizzighettone, qui, après une vive canonnade, a été obligée d'ouvrir ses portes; nous y avons fait 300 prisonniers et pris cinq pièces de canon de bronze.

Notre cavalerie s'est mise à la poursuite de l'ennemi. La ville de Crémone a ouvert ses portes. Toute la Lombardie appartient à la République.

On dit que la suspension d'armes, au Rhin, continue toujours. J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous avez porté vos regards sur un objet aussi essentiel; il paraît même que les ennemis ont publié avec emphase, dans leur camp, que cette suspension était pour trois mois, et qu'ils allaient, en conséquence, recevoir de grands renforts.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 420. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796).

Je reçois à l'instant le courrier parti, le 18, de Paris. Vos espérances sont réalisées, puisqu'à l'heure qu'il est toute la Lombardie est à la République. Hier, j'ai fait partir une division pour cerner le château de Milan. Beaulieu est à Mantoue avec son armée; il a inondé tout le pays environnant; il y trouvera la mort, car c'est le pays le plus malsain de l'Italie.

Beaulieu a encore une armée nombreuse; il a commencé la campagne avec des forces très-supérieures. L'Empereur lui envoie 10,000 hommes de renfort, qui sont en marche.

Je crois très-impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie; il est également contraire aux intérêts de la République d'y mettre deux généraux différents.

L'expédition sur Livourne, Rome et Naples est très-peu de chose;



elle doit être faite par des divisions en échelons , de sorte que l'on puisse , par une marche rétrograde , se trouver en force contre les Autrichiens , et menacer de les envelopper au moindre mouvement qu'ils feraient.

Il faut pour cela non-seulement un seul général , mais encore que rien ne le gêne dans sa marche et dans ses opérations. J'ai fait la campagne sans consulter personne ; je n'eusse rien fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre. J'ai remporté quelques avantages sur des forces très-supérieures , et dans un dénûment absolu de tout , parce que , persuadé que votre confiance se reposait sur moi , ma marche a été aussi prompte que ma pensée.

Si vous m'imposez des entraves de toutes espèces ; s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement , s'ils ont droit de changer mes mouvements , de m'ôter ou de m'envoyer des troupes , n'attendez plus rien de bon. Si vous affaiblissez vos moyens en partageant vos forces , si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire , je vous le dis avec douleur , vous aurez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie.

Dans la position des affaires de la République en Italie , il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'était pas moi , je ne m'en plaindrais pas ; mais je m'emploierais à redoubler de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confieriez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi ; mais tous les deux ensemble nous la ferons fort mal.

Je ne puis rendre à la patrie des services essentiels qu'investi entièrement et absolument de votre confiance. Je sens qu'il faut beaucoup de courage pour vous écrire cette lettre ; il serait si facile de m'accuser d'ambition et d'orgueil ! mais je vous dois l'expression de tous mes sentiments , à vous qui m'avez donné dans tous les temps des témoignages d'estime que je ne dois pas oublier.

Les différentes divisions d'Italie prennent possession de la Lombardie. Lorsque vous recevrez cette lettre , nous serons déjà en route , et votre réponse nous trouvera probablement près de Livourne. Le parti que vous prendrez dans cette circonstance est plus décisif , pour les opérations de la campagne , que 15,000 hommes de renfort que l'Empereur enverrait à Beaulieu.

BO NAPARTE.

## 421. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796).

A la réception de la lettre du Directoire, du 18, vos intentions étaient remplies, et le Milanais est à nous. Je marcherai bientôt, pour exécuter vos vœux, sur Livourne et sur Rome. Tout cela se fera dans peu de temps.

J'écris au Directoire relativement à l'idée de diviser l'armée. Je vous jure que je n'ai vu en cela que la patrie. Au reste, vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Je dois à la République le sacrifice de toutes mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience.

Comme il serait possible que cette lettre au Directoire ne fût pas bien interprétée, et que vous n'avez témoigné de l'amitié, je prends le parti de vous l'adresser, en vous priant d'en faire l'usage que vous suggéreront votre prudence et votre attachement pour moi.

Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi, car personne n'est plus convaincu que je ne le suis que les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée; mais je crois que réunir Kellermann et moi en Italie, c'est vouloir tout perdre. Je ne puis pas servir volontiers avec un homme qui se croit le premier général de l'Europe; et d'ailleurs je crois qu'il faudrait plutôt un mauvais général que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact.

Je ne puis vous être utile qu'investi de la même estime que vous me témoigniez à Paris. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent : servir la patrie, mériter de la postérité une feuille de notre histoire, donner au Gouvernement des preuves de mon attachement et de mon dévouement, voilà toute mon ambition. Mais j'ai fort à cœur de ne pas perdre, dans huit jours, deux mois de fatigues, de peines et de dangers, et de ne pas me trouver entravé. J'ai commencé avec quelque gloire, et je désire continuer d'être digne de vous. Croyez, du reste, que rien n'altérera l'estime que vous inspirez à ceux qui vous connaissent.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 422. — AU DUC D'AOSTE.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796).

L'armée française a arrêté à Plaisance plusieurs barques chargées de sel, qui se sont dites appartenantes à votre roi; je vous prie de

m'instruire si cela est vrai, afin que je puisse, dans ce cas, donner ordre qu'on vous les envoie à Valence.

Je vais ce soir à Milan, où je m'occuperai sérieusement de rétablir le calme dans la partie des États du roi qu'occupe l'armée. Je m'empresse de faire droit à vos différentes réclamations.

Je serai toujours très-charmé de faire quelque chose qui vous soit agréable et vous persuade de l'estime, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 423. — RELATION DE L'AFFAIRE DE PIZZIGHETTONE <sup>1</sup>.

Quartier général, Lodi, 25 floréal an IV (14 mai 1796).

Après la bataille de Lodi, qui a eu lieu le 21, l'ennemi en déroute s'est replié sur Crema, place de l'État de Venise, où les ponts-levis ont été levés. Beaulieu a continué sa retraite en longeant la rive gauche de l'Adda, ayant eu soin de renforcer la place de Pizzighettone, qui couvrait sa retraite sur Mantoue par Crémone.

Le général en chef Bonaparte fit marcher, le 22, une forte division par la rive gauche de l'Adda, tandis qu'un autre corps devait inquiéter cette place par la rive droite, à l'effet de suivre la retraite de Beaulieu et d'enlever Pizzighettone.

La marche fut si rapide, que l'armée ennemie, instruite de ce mouvement, marcha toute la nuit et n'eut pas le temps de retirer les troupes ni l'artillerie de Pizzighettone, qui fut entourée et tellement canonnée qu'au bout d'une demi-heure elle se rendit à discrétion. La garnison, forte de plus de 400 hommes, toute l'artillerie et les magasins sont restés en notre pouvoir.

Pendant qu'on attaquait la place de Pizzighettone, un corps de 600 chevaux, commandé par le général de brigade Beaumont, et avec lequel étaient les adjudants généraux Vignolle, Vial et l'aide de camp du général en chef, Marmont, poussait l'ennemi, qu'il ne put rejoindre qu'à Crémone, où quelques hulans furent mis en fuite; la ville apporta ses clefs.

Cette dernière affaire, en donnant tout le cours de l'Adda aux républicains, leur assure le Milanais conquis par le gain de la bataille de Lodi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> En marge de cette pièce on lit, de la main du général Berthier : *Pour le journal.*

## 424. — CIRCULAIRE AUX QUATRE DIVISIONS DE L'ARMÉE.

Quartier général, Lodi, 26 floréal an IV (15 mai 1796).

D'après les ordres du général en chef, chacune des quatre divisions de l'armée devant fournir 100 hommes propres à être employés dans les équipages d'artillerie en qualité de charretiers, le général Serurier donnera sur-le-champ l'ordre le plus précis pour que les 100 qui doivent être tirés de sa division se rendent au plus tôt à Plaisance, pour y recevoir les ordres d'un inspecteur de ce service.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 425. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Je vous fais passer, Citoyens Directeurs, une lettre de change de 650,000 livres banco, adressée à M. Deveaux, trésorier des corps étrangers. Peut-être trouverez-vous le moyen d'en tirer parti.

Je vous fais passer une lettre de Mallet-Dupan, qui m'a paru mériter d'être connue du public. Je vous en fais passer une adressée à la reine de Naples, qui m'a paru extrêmement curieuse.

Vous trouverez dans deux autres lettres des nouvelles de Monsieur, roi de France, et de son arrivée à l'armée de Condé.

Vous en recevrez encore une de M. Corsini, ambassadeur du grand-duc de Toscane à Paris, qui, quoique peu intéressante par elle-même, peut cependant vous être utile.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

426. — AU GOUVERNEUR DU CHATEAU DE MILAN <sup>1</sup>.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Vous êtes cerné et hors d'état de faire une longue défense; votre armée a repassé le Mincio; toute résistance que vous feriez serait contraire aux véritables droits de la guerre. La ville de Milan, qui doit vous intéresser à tant de titres, se trouverait compromise, si vous vous obstinez à garder plus longtemps le fort. Le général en chef vous somme de le remettre aux troupes de la République; autrement il vous rend responsable de tous les malheurs qui pourraient affliger cette grande et belle cité, et il ne vous admettra à aucune capitulation.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Lieutenant-colonel de Lamy.

## 427. — AUX COMMUNES DE LA LOMBARDIE.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné aux communes de la Lombardie d'envoyer au quartier général, vingt-quatre heures après la réception du présent, leur acte de soumission et leur serment d'obéissance et de fidélité à la République française.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

## 428. — AU GÉNÉRAL DESPINOY, COMMANDANT LA PLACE DE MILAN.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Despinoy de rendre compte demain, au général en chef, des soixante arrondissements qui existent dans la ville de Milan, en spécifiant quel nombre d'hommes de garde civique ils peuvent mettre sur pied. Il fera remettre au général en chef les noms, états, professions et âge de tous les officiers actuellement en activité dans la garde civique.

Il fera saisir toutes les munitions de guerre qui se trouveraient dans la ville, en ne laissant pour le service de la garde civique que 600 fusils. Il mettra les munitions à la disposition du général d'artillerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 429. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Dujard de faire partir dans la journée, pour le parc d'artillerie de Lodi, les 3,000 fusils que le général Despinoy a ordre de lui faire remettre de ceux existant à la municipalité de Milan. Il se concertera avec le général Despinoy pour les moyens de transport de ces fusils, dont 2,000 sont destinés à être envoyés au général Serurier, à Plaisance. Le directeur du parc de l'artillerie, à Lodi, lui fera cet envoi le plus promptement possible. Le général Dujard lui donnera les ordres en conséquence et rendra compte de leur exécution au général en chef.

Le reste de ces fusils sera remis au parc de l'artillerie pour être distribué aux demi-brigades qui pourraient en avoir besoin, d'après l'ordre du général en chef de l'état-major.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---



## 430. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au commandant du génie de se concerter avec les généraux Masséna et Despinoy pour coopérer, chacun en ce qui le concerne, aux mesures à prendre pour que, dans la nuit, toutes les issues qui conduisent de la ville au château soient fermées par des épaulements en tonneaux. Il faut que dans la journée de demain l'on arrange des lignes, en profitant des circonstances du terrain, de manière que les différentes brigades, chacune à leur tour, fournissent des bataillons dans la tranchée, qui resserrera le fort le plus près possible, et le plus loin à 600 toises.

Le commandant du génie fera faire sur-le-champ, conjointement avec le commandant de l'artillerie, des gabions, des sacs à terre, des saucissons. Ils choisiront un emplacement pour le parc destiné au siège du château, et y rassembleront tous les outils, paniers à terre, tonneaux et autres objets nécessaires au siège. Ils présenteront demain au soir au général en chef leur projet pour l'attaque du fort.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 431. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au général Dujard de faire préparer à Tortone un équipage de siège composé de quarante bouches à feu, et de prendre tous les moyens nécessaires pour le faire venir, sans délai, au parc devant le château de Milan.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 432. — AU GÉNÉRAL MENARD,

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Le général Menard, à Codogno, prendra connaissance de deux caisses d'argent qui doivent s'y trouver chez Bernard Milani.

On assure que les caisses qui avaient été remises à celui-ci pour les envoyer à Mantoue, par ordre de l'archiduc de Milan, avec consignation à MM. Briani et Bizzoni, n'y sont pas arrivées et doivent être encore à Codogno.

Le général Menard, dès son arrivée à Codogno, doit sur-le-champ, et avant que le moindre soupçon ait pu se répandre, se porter dans



la maison de Milani avec main-forte, pour empêcher que rien n'en puisse sortir, ni choses ni personnes.

Il expliquera ensuite à Milani, ou aux gens de sa maison, le motif qui l'amène, et tâchera, par des demandes adroites, de lui faire avouer le dépôt existant en ses mains. Il fera procéder ensuite en sa présence à la visite la plus exacte de sa maison.

S'il trouve le dépôt, il s'en saisira, sauf à en donner décharge à Milani, et il le fera conduire à Milan par bonne escorte, en ayant soin, dans le cas où il n'y aurait pas de cachet sur les caisses, d'y en apposer un.

Il tâchera aussi d'obtenir de Milani des renseignements sur les endroits où pourraient encore se trouver d'autres objets que le même Milani avait été chargé de transporter, avec même consignation pour Mantoue.

Si Milani ne fait pas la remise de ces deux caisses d'argent, quel que soit le prétexte qu'il puisse alléguer, le général Menard le fera arrêter et traduire à Milan; il fera également séquestrer sa boutique de salaisons.

L'objet de cette mission est très-important; le général Menard, sur l'activité et l'intelligence de qui l'on se repose, doit y apporter tout le zèle et toute la diligence dont il est susceptible. Il fera mettre les scellés sur tous les papiers et effets.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 433. — AU CHIEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au commandant du génie d'envoyer sur-le-champ le chef de bataillon Ponge, pour être chargé de la construction d'un pont sur le Pò, entre Pavie et Voghera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 434. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Dommartin, commandant l'artillerie légère, de partir de Milan pour se rendre demain à Lodi, afin d'y activer l'organisation tant du matériel que du personnel des deux divisions de l'artillerie légère. Il écrira de là au général en chef pour l'informer du jour où les divisions seront en état de marcher. Il

trouvera jointe au présent ordre une ordonnance pour toucher 3,000 livres, qui seront destinées aux dépenses d'équipement et d'approvisionnement extraordinaires pour l'artillerie légère. Il rendra compte de cet argent au conseil d'administration de l'artillerie du parc de l'armée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 435. — AU GÉNÉRAL MACQUARD.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

Le général Macquard activera, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, l'arrivée des effets d'artillerie qui doivent être partis de Nice pour rejoindre l'armée. Il usera à cet égard de toutes les ressources qu'offre le pays, et se concertera avec le commissaire des guerres pour placer à Tende des relais de bœufs qui aideront à monter les différents convois. Il fera sur-le-champ travailler aux chemins du col pour les réparer, et prendra, s'il est nécessaire, des outils dans les magasins militaires de Coni.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 436. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT<sup>1</sup>.

Quartier général, Milan, 27 floréal an IV (16 mai 1796).

..... Il n'a jamais été dit que la cavalerie ne valait rien; il y a des preuves du contraire; elle est composée de républicains, et ils ne peuvent pas être soupçonnés d'hésiter à combattre et à vaincre les ennemis de la patrie. Il est vrai qu'il y a plusieurs hommes qui se sont mal conduits, et c'est à leurs camarades à les faire connaître, ou à les faire chasser.

A la première action, le général en chef compte donner à la cavalerie les moyens de se signaler; elle sera jalouse de trouver l'occasion de faire le pendant de l'action hardie et valeureuse des grenadiers et carabiniers, à la fameuse attaque du pont de Lodi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 437. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Le pavillon tricolore flotte sur Milan, Pavie, Côme et toutes les villes de la Lombardie. Le château de Milan est cerné de tous côtés.

<sup>1</sup> Extrait d'une réponse à une lettre du général Beaumont, en date du 26 floréal.

Il renferme 3,000 hommes de garnison. On forme à Tortone un équipage de siège. Dès l'instant que notre artillerie sera arrivée, le château sera pris.

L'armée autrichienne est au delà du Mincio. Elle a déjà reçu 6,000 hommes de renfort ; elle en attend encore 10,000, qui sont en route. Cela ne fera qu'accroître la gloire des armées de la République.

Milan est très-porté pour la liberté ; il y a un club de 800 individus, tous avocats ou négociants. Nous allons laisser exister les formes de gouvernement qui sont en usage ; nous changerons seulement les personnes, qui, ayant été nommées par Ferdinand, ne peuvent mériter notre confiance. Nous tirerons de ce pays-ci vingt millions de contributions. Cette contrée est une des plus riches de l'univers, mais entièrement épuisée par cinq années de guerre. D'ici vont partir les journaux, les écrits de toute espèce qui vont embraser l'Italie, où l'alarine est extrême.

Si ce peuple demande à s'organiser en république, doit-on le lui accorder ? Voilà la question qu'il faut que vous décidiez, et sur laquelle il serait bon que vous manifestassiez vos intentions. Ce pays-ci est beaucoup plus patriote que le Piémont ; il est plus près de la liberté.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 438. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Les troupes aux ordres du général Masséna destinées à faire le siège de la citadelle de Milan feront un double service : celui de la ville et celui du siège.

Le général Masséna, de concert avec l'officier commandant le génie, réglera le nombre des bataillons qui devront être, chaque jour, de tranchée, de manière qu'un même bataillon ne monte pas une seconde fois la tranchée que tous les autres ne l'aient montée une fois. Le plus ancien chef de brigade sera chef de tranchée, et ainsi des autres alternativement. S'il y a plusieurs attaques séparées, il y aura plusieurs chefs de tranchée.

Les bataillons des demi-brigades qui devront monter la tranchée seront toujours commandés la veille et ne fourniront pas de garde le jour qu'ils seront de tranchée, à l'exception de la garde du camp, qui sera commandée par un sergent. Les compagnies de grenadiers

ou carabiniers des bataillons qui ne seront pas de tranchée peuvent être commandés à leur rang pour renforcer la tranchée, ou pour les attaques.

Il sera nommé tous les jours un officier général pour monter la tranchée. Cet officier en reconnaitra une fois tous les débouchés, places d'armes et angles avantageux, afin de déterminer en conséquence l'ordre et les positions des troupes en cas d'attaque.

Le chef de brigade ou de bataillon de tranchée en fera le détail quant aux services des troupes, pendant les vingt-quatre heures qu'il y sera, et il veillera à l'exacte observation de tout ce qui sera ordonné; il fera d'avance la visite des postes de la tranchée.

Le général Masséna ordonnera à l'officier général de service de prévenir exactement le chef de brigade ou de bataillon de tranchée de l'endroit où les troupes doivent se rassembler en cas de sortie.

Le général Masséna nommera un ou plusieurs officiers intelligents et actifs pour être chargés des détails de la tranchée pendant tout le siège. Cet officier sera chargé de recevoir les munitions qui seront apportées à la queue de la tranchée, comme sacs à terre, gabions, dont il tiendra un état.

Le général Masséna donnera des ordres pour qu'il y ait toujours des brancards prêts à porter les blessés. L'officier chargé des détails de la tranchée fera part chaque jour au chef de l'état-major général de l'armée de la marche des travaux, du nombre des tués et des blessés; il tiendra un journal du siège.

La tranchée sera exactement relevée toutes les vingt-quatre heures. Le général Masséna fixera l'heure à laquelle on devra la monter et le lieu du rendez-vous où les troupes doivent s'assembler. Elles s'y rendront assez à l'avance pour que l'officier général de tranchée en fasse l'inspection.

Il sera formé par chaque bataillon, avant qu'il entre dans la tranchée, deux piquets de huit escouades, dont l'une marchera à la tête, l'autre à la queue du bataillon, pour être employées et placées au besoin dans les postes ou aux usages que le général de tranchée pourrait ordonner. Les piquets seront commandés par un capitaine et un lieutenant. Le reste du bataillon restera formé comme à l'ordinaire.

Les tambours seront partagés et mis à la tête et à la queue de chaque bataillon.

Chaque bataillon et chaque compagnie de grenadiers enverront, avant l'heure d'être relevés, un fusilier d'ordonnance à la queue de la tranchée, pour conduire les troupes qui devront les relever.

Lorsque les nouvelles troupes de tranchée arriveront, les anciennes leur céderont le côté de l'épaulement.

Toutes les troupes, soit en montant, soit en descendant la tranchée, marcheront tambours battant, drapeaux déployés, la baïonnette au bout du fusil.

Lorsque les troupes auront pris leur poste dans la tranchée, les porte-drapeaux planteront leurs drapeaux sur l'épaulement. Il sera placé des sentinelles de distance en distance; elles auront pour consigne d'avertir de ce qu'elles pourront voir sortir de la place et des bombes qui en partiront.

On placera sur l'épaulement de la tranchée des sacs à terre pour couvrir les sentinelles.

Les officiers feront travailler chaque soldat, dans son terrain, à élargir la tranchée et à épaissir l'épaulement.

On ne rendra dans la tranchée aucun honneur à qui que ce soit. Lorsque le général en chef ou le général de division viendra, les soldats se tiendront seulement debout, l'arme au bras, faisant face à l'épaulement et prêts à monter sur la banquette.

Lorsque les troupes sortiront de la tranchée, elles marcheront en colonne renversée.

L'infanterie du camp doit faire le nombre de gabions et de fascines ou claies ordonnés; ils seront payés au prix qui aura été réglé par le commandant du génie. L'officier chargé du détail de la tranchée en donnera des reçus, sur lesquels le commandant du génie fera payer ce qui est dû à chaque compagnie.

Les gabions seront de trois pieds de hauteur et de deux pieds et demi de diamètre; les claies auront six pieds de longueur; les fascines auront six pieds de long sur dix pouces de diamètre.

Les bataillons auront toujours à la tête de leur camp ou bivouac une quantité réglée de fascines, qu'ils remplaceront à mesure qu'elles se consumeront.

Tout soldat allant à la tranchée prendra, en partant de son camp, une fascine qu'il laissera à la queue de la tranchée.

Les détachements de travailleurs seront de tel nombre d'escouades qu'on jugera à propos de demander, commandées et composées ainsi qu'il est d'usage pour les diverses espèces de détachements armés; ces détachements seront commandés par demi-brigades. Les demi-brigades ou bataillons qui seront de tranchée ou qui la descendront ne fourniront pas de travailleurs, mais ils ne devront pas moins reprendre leur tour dans la suite du siège.



Les travailleurs seront conduits au rendez-vous par un adjudant-major de chaque bataillon.

Chaque commandant d'escouade sera chargé de faire travailler et de contenir les soldats qui la composent.

Les travailleurs marcheront dans le plus grand silence et suivront ce qui leur sera prescrit par les ingénieurs.

Il y aura des détachements pour soutenir les travailleurs. Les postes avancés de ces détachements resteront couchés à terre jusqu'à ce que la tranchée soit assez profonde pour couvrir un homme jusqu'à la ceinture ; alors les détachements se retireront dans la tranchée.

Dans les lignes et batteries et autres lieux à portée des dépôts de poudre, il ne sera permis à aucun soldat de fumer.

En cas de sortie, les travailleurs se retireront dans les lieux désignés, où ils ne puissent embarrasser les troupes.

Pendant les sorties de l'ennemi, toutes les batteries doivent se diriger sur le front de l'attaque pour en écarter les assiégés.

Lorsque les troupes auront repoussé l'ennemi, elles observeront de ne pas le poursuivre ; elles recevront à cet égard des ordres de leurs généraux.

Aussitôt que l'attaque sera finie, les travailleurs reviendront à leur poste.

Les travailleurs de tranchée qui auront été commandés seront payés sur le certificat des officiers du génie qui les auront employés.

Il ne pourra être fait aucune retenue sur cet argent, et les travailleurs seront payés chaque jour.

Il sera fourni des travailleurs détachés quand il en sera besoin pour aider à la construction des batteries ; ils seront payés par l'artillerie.

Dès le commencement du siège il y aura deux sergents affectés pour demeurer, pendant tout le temps de sa durée, auprès du commandant des ingénieurs, un autre auprès de l'ingénieur chargé du détail de la tranchée ; ils seront payés sur le certificat du chef du génie.

Si la place est prise d'assaut, on empêchera le pillage ; les munitions de bouche et de guerre et la caisse de l'ennemi appartiendront à la République.

NAPOLEÓN.

Dépôt de la guerre.



## 439. — ARMISTICE ACCORDÉ AU DUC DE MODÈNE.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie accorde au duc de Modène un armistice pour lui donner le temps d'envoyer à Paris, à l'effet d'obtenir du Directoire exécutif la paix définitive, aux conditions ci-après, auxquelles se soumet et que promet de remplir M. Frédéric, commandeur d'Este, plénipotentiaire de M. le duc de Modène ;

Savoir :

1<sup>o</sup> Le duc de Modène payera à la République française la somme de sept millions cinq cent mille livres, monnaie de France, dont trois millions seront versés sur-le-champ dans la caisse du payeur de l'armée, deux millions dans le délai de quinze jours, entre les mains de M. Balbi, banquier de la République à Gènes, et deux millions cinq cent mille livres entre les mains du même banquier, à Gènes, dans le délai d'un mois.

2<sup>o</sup> Le duc de Modène fournira en outre deux millions cinq cent mille livres en denrées, poudre et autres munitions de guerre, que le général en chef désignera, ainsi que les époques et les points sur lesquels les versements des denrées devront se faire.

3<sup>o</sup> Le duc de Modène sera tenu de livrer vingt tableaux, à prendre dans sa galerie ou dans ses États, au choix des commissaires qui seront à cet effet commis.

Moyennant les conditions ci-dessus, les troupes de la République passant par les États du duc de Modène ne feront aucune réquisition ; les vivres dont elles pourraient avoir besoin seront fournis et payés de gré à gré.

BOXAPARTE. FRÉDÉRIC D'ESTE.

Dépôt de la guerre.

## 440. — AU CITOYEN BALLETT, ADJOINT AUX ADJUDANTS GÉNÉRAUX.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Il est ordonné au citoyen Ballett, adjoint aux adjudants généraux, de partir de Milan demain, 29 de ce mois, pour se rendre à Côme avec un commissaire des guerres et un détachement de troupes à cheval, composé de 50 hommes. Il fera apposer les scellés sur tous les magasins appartenant aux Antrichiens et sur toutes les caisses publiques existant à Côme ; il établira des gardes pour la sûreté des scellés. Il prendra des renseignements sur la situation de la ville, sous les rapports militaires, politiques et commerciaux, ainsi que

sur l'esprit public qui y règne, et en rendra compte au chef de l'état-major.

Le citoyen Ballet attendra à Côme des ordres ultérieurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 441. — AU CITOYEN LALLEMENT.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Je vous remercie infiniment, Citoyen Ministre, des détails intéressants que vous me donnez sur la position des ennemis. Je vous envoie 6,000 livres pour servir aux dépenses des espions que vous enverrez. Il est utile que tous les jours j'aie de vos nouvelles. Envoyez des espions à Trente, à Mantoue et sur la route du Tyrol, et faites-moi savoir le jour où les bâtiments de Trieste sont partis pour Mantoue.

N'épargnez ni l'argent, ni les peines ; l'intérêt de la patrie le veut. Je vous ferai exactement toucher tout ce que vous dépenserez.

Envoyez-moi une carte exacte des États de Venise, très-détaillée.

Il y a à Milan beaucoup de dispositions pour y créer une révolution.

Si les citoyens Jacob et Alliod ne sont pas indispensables à Venise, envoyez-les ici, je les emploierai dans le Milanais pour l'administration du pays.

Vous avez dû recevoir une lettre de Lodi du commissaire du Gouvernement. Faites en sorte que vos lettres soient fréquentes et instructives ; c'est sur vous que je compte pour avoir des nouvelles. Établissez un prix pour les courriers, de sorte que, lorsqu'ils arriveront avant telle heure, ils aient une gratification.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 442. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Milan, 28 floréal an IV (17 mai 1796).

Le général en chef recommande aux généraux de division et de brigade de profiter du repos momentané qu'il accorde à l'armée pour procurer à nos frères d'armes tous les objets dont ils auront besoin. Ils adresseront, en conséquence, sans perdre de temps, au chef de l'état-major de l'armée et au commissaire ordonnateur en chef, l'état détaillé des besoins de chaque corps, en effets d'armement, habillement et équipement. Les ordres sont donnés pour que les divisions soient pourvues de tout ce qui leur manque, afin de les mettre à

même de reprendre bientôt leurs opérations, et de les suivre avec cette rapidité et cette ardeur qui ont assuré nos victoires. Le général compte sur les soins des généraux pour remettre leurs troupes en bon état. Il est persuadé d'avance que leur désir est de voler à de nouveaux combats ; mais il faut aussi qu'au milieu de l'abondance que nous ont procurée nos succès le soldat républicain sache apprécier sa position heureuse, et ne se permette point des désordres qui souilleraient ses lauriers ; il doit respecter et protéger les habitants du pays qu'il a conquis. Le général en chef désire trop vivement conserver l'honneur de l'armée pour souffrir qu'aucun individu se permette d'attenter aux propriétés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 443. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Il part demain pour Paris, Citoyens Directeurs, vingt superbes tableaux, à la tête desquels se trouve le célèbre *Saint Jérôme* du Corrége, qui a été vendu, à ce que l'on m'assure, 200,000 livres

J'en ferai partir à peu près autant de Milan, entre autres les tableaux de Michel-Ange.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 444. — ÉTAT DES OBJETS DE SCIENCES ET ARTS DÉSIGNÉS PAR LE GÉNÉRAL BONAPARTE POUR ÊTRE TRANSPORTÉS A PARIS<sup>1</sup>.

A MILAN.

##### *Bibliothèque Ambrosienne.*

Le carton de l'École d'Athènes, par Raphaël.

Un tableau de Luini, représentant une Vierge.

Un tableau de Rubens, une Vierge et des fleurs.

Un tableau du Giorgion, représentant un concert.

Un tableau de Lucas de Hollande<sup>2</sup>, représentant une Vierge.

Une tête de femme, de Léonard de Vinci.

Un soldat et un vieillard, du Calabrese.

Un vase étrusque, représentant diverses figures, avec ornements.

Un manuscrit écrit sur le papyrus d'Égypte, ayant environ onze cents ans d'antiquité, sur les *Antiquités* de Josèphe, par Ruffin.

Un Virgile manuscrit, ayant appartenu à Pétrarque, avec des notes de sa main.

Un manuscrit très-curieux sur l'histoire des papes.

<sup>1</sup> Pièce sans date, mais présumée du 29 floréal an IV (18 mai 1796).

<sup>2</sup> Lucas de Leyde.

*Alle Grazie.*

Un tableau peint par le Titien, représentant un Couronnement d'épines.  
Un tableau, saint Paul, par Gaudenzio Ferrari.

*Alla Vittoria.*

Un tableau de Salvator Rosa, représentant une Assomption.

## A PARME.

*A l'Académie de Parme.*

La Vierge de saint Jérôme, par le Corrège.

Un tableau de Schidone.

Une Adoration, par Mazzola (le Parmesan).

*Aux Capucins.*

Un chien, du Guerchin.

Une Vierge et plusieurs saints, par L. Carrache.

*A Saint-Paul.*

Jésus-Christ, saint Paul, sainte Catherine, par Raphaël.

*Alla Stenota.*

Le mariage de la Vierge, par Procaccini.

*A San-Gio.*

Une Descente de croix, par le Corrège.

*Aux Capucins.*

Un Guerchin, représentant la Vierge et saint François.

*Au Saint-Sépulcre.*

La Madonna della Scodella, du Corrège.

*A Saint-Roch.*

Un tableau de l'Espagnolet, représentant divers saints.

Un tableau de Paul Véronèse, représentant saint Roch et saint Sébastien.

*A San-Quintino.*

Un tableau de Fiammingo<sup>1</sup>, représentant un Baptême.

Une Assomption, par l'Espagnolet.

Un tableau de Lanfranc, représentant saint Benoît.

*A Saint-André.*

Un tableau de l'Espagnolet.

*A Saint-Michel.*

Un tableau d'un élève<sup>2</sup> du Corrège, représentant une Vierge.

*A Saint-Paul.*

Une Vierge d'Augustin Carrache

<sup>1</sup> Van Eyck, dit Jean de Bruges, et en Italie, Jean le Flamand, *Gioranni Fiammingo*. — <sup>2</sup> Lelio Orsi da Novellara.

A PLAISANCE.

*Au Dôme de Plaisance.*

Deux tableaux de Louis Carrache.

Un de Procaccini.

Dépôt de la guerre.

## 445. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Le duc de Parme paye sa contribution ; il a déjà versé 500,000 livres et il s'exécute pour le reste. Faypoult aurait voulu que l'on ne fit rien payer à ce prince ; mais l'ambassadeur d'Espagne à Turin, qui est venu me voir, est convenu que nous avons été modérés. Je ne doute pas, cependant, que le duc de Parme ne porte plainte ; mais pourquoi n'a-t-il pas accepté la médiation de l'Espagne ?

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 446. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

J'ai fait passer à Tortone pour au moins deux millions de bijoux et d'argent en lingots, provenant de différentes contributions. Ils attendent là jusqu'à ce que vous ayez donné des ordres pour leur destination ultérieure.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 447. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796)

Le général en chef ordonne au commissaire ordonnateur en chef de faire payer l'armée active à compter du 1<sup>er</sup> prairial, ainsi qu'il suit :

Les officiers, sous-officiers et soldats de toute arme recevront, à compter du 1<sup>er</sup> prairial, leur solde, moitié en valeur fixe et l'autre moitié en numéraire, valeur métallique, sur les feuilles de prêt pour les sous-officiers et soldats, et sur les états de mois pour les officiers. En conséquence, le supplément des 3 livres et des 6 livres par mois cessera à dater du 1<sup>er</sup> prairial. Les officiers d'état-major général, les commissaires des guerres et les officiers de santé des hôpitaux en deçà des Alpes et de l'Apennin, sont compris dans cette disposition.

Le général en chef entend que tout ce qui sera dû de l'ancienne solde soit payé avant le 5 prairial, d'après les décomptes que les

quartiers-mâtres seront tenus de dresser. Il prescrit aux commandants des demi-brigades de faire arrêter tous ceux qui, à cette époque, ne justifieraient pas d'avoir payé à la troupe et aux officiers tout l'arriéré.

L'ordonnateur en chef donnera aux commissaires des guerres et au payeur général les ordres nécessaires pour l'entière exécution du présent ordre.

Les officiers recevront le 1<sup>er</sup> prairial, à titre d'avance, ce qui doit leur revenir en numéraire pour le mois entier.

L'armée active comprend les quatre divisions de l'armée, l'avant-garde, les troupes à cheval, enfin tout ce qui est en deçà des Alpes et de l'Apennin, y compris les garnisons de Plaisance, Tortone, Ceva, Mondovi, Cherasco, Milan et Coni.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 448. — AU LIEUTENANT-COLONEL DE LAMY.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Le général en chef de l'armée me charge, Monsieur, de vous notifier qu'il accepte la proposition que vous lui faites de respecter la ville de Milan et de ne commettre aucun acte d'hostilité de ce côté. Les Français ne feront également aucune attaque de ce côté.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 449. — A LA MUNICIPALITÉ DE MILAN.

Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

J'ai rendu compte au général en chef des abus qui ont eu lieu au palais national de Milan, sur les tables que beaucoup de citoyens se permettent de faire servir.

Le général en chef me charge de vous signifier qu'il demande pour lui une table de quarante couverts, servie de manière à ce que la dépense n'exécède pas 4 francs par tête, argent de France. Il veut qu'à commencer d'aujourd'hui le dîner n'ait qu'un seul service. Toute autre table particulière doit être supprimée à dater de ce jour. Si les circonstances exigent qu'il y ait de l'extraordinaire, j'en ferai prévenir. Vous voudrez bien donner vos ordres en conséquence des dispositions ci-dessus, et n'avoir égard à aucune demande si elle n'est autorisée par le général en chef ou par moi.

Le caractère des Républicains est celui de l'ordre, de l'économie



dans les fonds publics, qui doivent être employés aux intérêts de l'armée, du gouvernement et du peuple.

Vous informerez le chef de l'état-major de tous les abus dont vous pourrez avoir connaissance ; le général en chef lui donnera l'ordre de les réprimer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

450. — AU DUC D'AOSTE.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Je viens d'ordonner, Monsieur, que les deux bateaux de sel arrêtés à Plaisance continuent leur route sur Valence.

Peut-être jugerez-vous à propos d'envoyer à Plaisance un officier ou un préposé, qui veillera à ce que tous les bateaux et autres convois appartenant au roi ne soient pas interceptés par l'armée. Du moment que vous m'aurez fait connaître là-dessus vos intentions, je m'empresserai de donner à cet officier les facilités nécessaires pour pouvoir remplir sa mission ; il pourrait également être chargé de parcourir les différentes rives du Pò, pour vous faire restituer les effets appartenant au roi que nous aurions pu arrêter.

Le chef de l'état-major expédie les ordres aux troupes qui arriveront à Casal de partir sur-le-champ pour Milan.

Je me suis occupé des différentes réclamations relatives à la province d'Alba. Je désire, Monsieur, que vous soyez convaincu de l'empressement que j'ai à faire quelque chose qui vous soit agréable.

Je vous prie de m'envoyer l'état des officiers que vous désirez que je vous renvoie en échange de ceux que vous avez eu la complaisance de relâcher sur parole.

J'envoie à Valence un officier du génie pour choisir un emplacement pour la construction du pont de Valence ; mais comme je laisse au roi la jouissance de ses États en deçà du Pò, que M. Beaulieu n'a évacués que par mon passage du Pò à Plaisance, je crois qu'il serait convenable que vous donnassiez vous-même des ordres pour la construction dudit pont, qu'il me serait utile d'avoir avant huit jours.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

451. — AU DUC D'AOSTE.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Je viens d'être informé, Monsieur, que les différents agents militaires dans le pays conquis avaient séquestré les biens des seigneurs attachés à la cour.

Je viens de donner des ordres pour que les séquestres soient sur-le-champ levés, et qu'il n'y ait aucune espèce de différence entre les sujets du roi, soit qu'ils demeurent à Turin, soit dans les différentes villes soumises à la République.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 452. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR.

Quartier général, Milan, 29 floréal an IV (18 mai 1796).

Conformément à vos désirs, Monsieur, j'ordonne que l'on vous envoie, sur leur parole, les officiers compris dans la note que vous m'avez envoyée.

Je suis charmé d'avoir fait quelque chose qui vous soit agréable.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 453. — PROCLAMATION AU PEUPLE DE LA LOMBARDIE.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

La République française, qui a juré haine aux tyrans, a aussi juré fraternité aux peuples. Ce principe, que la Constitution républicaine a consacré, est celui de l'armée.

Le despote qui depuis si longtemps asservissait la Lombardie a causé de grands maux à la France; mais les Français savent que la cause des rois n'est pas celle des peuples.

L'armée victorieuse d'un monarque insolent devait sans doute répandre la terreur chez la nation où elle portait ses victoires; une armée républicaine, forcée de faire la guerre à mort aux rois qu'elle combat, voue amitié aux peuples que ses victoires affranchissent de la tyrannie.

Respect pour les propriétés, pour les personnes; respect pour la religion des peuples : ces sentiments sont ceux du Gouvernement de la République française et de l'armée victorieuse en Italie. Le bon ordre qu'elle a observé, depuis son entrée dans la Lombardie, en est la preuve la moins équivoque.

Si les Français vainqueurs veulent considérer les peuples de la Lombardie comme des frères, ceux-ci leur doivent un juste retour.

L'armée a à poursuivre ses victoires; elle a à chasser entièrement de l'Italie le despote qui tenait la Lombardie dans les fers. Son indépendance, qui doit faire son bonheur, tient au succès des Français, elle doit les seconder de ses moyens.

Pour assurer la marche des troupes, des approvisionnements

qu'elles ne peuvent tirer de France, d'où elles sont si éloignées, leur sont nécessaires; elles doivent les trouver dans la Lombardie, où leurs conquêtes les ont amenées : le droit de la guerre les leur assure, l'amitié doit s'empressez de les leur offrir.

Vingt millions de francs sont imposés dans les différentes provinces de la Lombardie autrichienne; les besoins de l'armée les réclament. Les époques des paiements, qui doivent être, autant qu'il sera possible, très-rapprochées, seront fixées par des instructions particulières. C'est une bien faible rétribution pour des contrées aussi fertiles, si on rélléchit surtout à l'avantage qui doit en résulter pour elles.

La répartition eût pu sans doute en être faite par des agents du Gouvernement français; le moyen eût été légitime. La République française veut néanmoins s'en départir; elle la délaisse à l'autorité locale, au congrès d'État; elle lui indique seulement une base : c'est que cette contribution, qui d'abord doit être répartie entre les provinces d'après les proportions sur lesquelles étaient levées les impositions que la Lombardie payait au tyran de l'Autriche, doit individuellement frapper sur les riches, les gens véritablement aisés, sur les corps ecclésiastiques, eux qui, trop longtemps, se sont crus privilégiés et avaient su s'affranchir de tout impôt; c'est que la classe indigente doit être ménagée.

Si des réquisitions en nature sont faites, le général en chef et le commissaire du Gouvernement déclarent qu'elles ne seront pas un surcroît de contribution; le prix des objets requis dès ce jour sera constaté; il sera payé aux fournisseurs sur le produit de la contribution de guerre ci-dessus fixée, ou bien les récépissés en seront pris pour comptant.

BOXAPARTE. SALICETI.

Dépôt de la guerre.

#### 454. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif près les armées d'Italie et des Alpes arrêtent :

##### § 1. — SUPPRESSION DES AUTORITÉS.

ART. 1<sup>er</sup>. — La *giunta* établie, le 9 mai dernier, par l'archiduc, au moment de sa fuite, et dont le pouvoir, d'après l'attribution portée par l'édit de son établissement, était d'exercer le gouvernement souverain, est supprimée. Défenses sont faites au président du tribunal suprême, aux deux présidents d'appel et de première instance,

et au président du magistrat, qui avaient été désignés par l'archiduc pour composer cette giunta, de continuer leurs fonctions.

ART. 2. — Le conseil général des décurions, concentré dans une classe privilégiée, et dont les fonctions réservées pour des cas extraordinaires sont d'ailleurs devenues inutiles par les circonstances, est également supprimé. Mêmes défenses sont faites aux soixante nobles et patriciens qui le composaient.

ART. 3. — La magistrature connue sous le nom de *Magistrato politico camerale*, dont les fonctions compliquées, et devenues également inutiles, ne pourraient qu'entraver la marche simple de l'administration, est aussi supprimée. Il est de même enjoint à ceux qui l'exerçaient, de s'en abstenir, sauf à remplacer, par d'autres institutions, les sections de ce même corps dont les fonctions seraient réputées utiles au bonheur du peuple.

#### § II. — REMPLACEMENT DES AUTORITÉS SUPPRIMÉES.

ART. 4. — Les autorités ainsi supprimées par les articles de la section précédente seront provisoirement remplacées par une agence militaire composée de trois personnes.

ART. 5. — Les trois agents militaires nommés sont Maurin, Rebol et Patrault.

#### § III. — AUTORITÉS CONSERVÉES.

ART. 6. — Le congrès d'État, composé de treize membres et chargé de l'administration dans toute la Lombardie, est provisoirement maintenu dans les fonctions qui lui étaient attribuées par son institution.

ART. 7. — Il les exercera au nom de la République française, sous la surveillance et l'autorité des agents militaires, à qui il sera tenu d'en rendre compte.

ART. 8. — Les administrations municipales sont également provisoirement maintenues dans chaque commune de la Lombardie.

ART. 9. — Le congrès municipal existant à Milan, composé de seize membres et d'un syndic, est pareillement provisoirement maintenu sous le nom de *municipalité de la ville de Milan*.

ART. 10. — Le commandant de la place à Milan sera le président du congrès municipal; il y exercera militairement la haute police, ainsi que toutes les fonctions déléguées par les lois françaises aux commandants des places en état de siège.

ART. 11. — Les membres composant la municipalité de Milan sont : François Visconti; Antoine Caccianini; Galéas Serbelloni;

Félix Lattuada; Charles Bignami; Antoine Corbetta; Fidel Sopransi; Caiétan Poro; Pierre Verri; Joseph Pioltini; J<sup>n</sup>-Baptiste Sommariva; Paul Sangiorgio; Antoine Crespi; César Pelegata; Charles Ciani; Charles Parea.

§ IV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 12. — Les actes et délibérations de toutes les autorités créées ou conservées par le présent arrêté seront intitulés : AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au quartier général de Milan, le 30 floréal an IV de la République une et indivisible.

BONAPARTE. SALICETI.

Dépôt de la guerre.

455. — ARRÊTÉ.

Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE.

Le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie et des Alpes,

Considérant qu'il est important d'assurer, par des voies sûres, les monuments des sciences et arts qui se trouveront dans les villes conquises par les armées, ordonnent ce qui suit :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Il y aura un agent à la suite de l'armée française en Italie, pour extraire et faire passer sur le territoire de la République les objets d'arts, sciences, etc., qui se trouveront dans les villes conquises, et dont le choix et le nombre auront été soumis d'avance au général en chef et au commissaire du Gouvernement, ou à l'un d'eux.

ART. 2. — Il sera chargé également de faire extraire et transporter les objets d'arts et de sciences qui auront été accordés par les puissances d'Italie, en vertu des traités ou suspensions d'armes conclus avec les armées de la République française.

ART. 3. — Il ne pourra faire aucune extraction sans en avoir dressé procès-verbal et sans être accompagné d'un membre d'une autorité reconnue par l'armée française.

ART. 4. — L'agent sera tenu de se concerter avec celui des convois et transports militaires, afin de pouvoir se procurer les moyens de faire conduire sur le territoire de la République française les objets enlevés, sans cependant que le service de l'armée puisse jamais en souffrir.

ART. 5. — Dans le cas où il serait impossible à l'agent des transports de lui procurer les moyens d'enlèvement, les commissaires des

guerres ou commandants de places les lui feront fournir, et, au cas où il ne pourrait se les procurer par cette voie, l'agent sera autorisé lui-même à requérir des chevaux ou voitures dans la ville où se feront les extractions.

ART. 6. — Les frais de dépôt, encaissement et transport lui seront payés ; à cet effet il lui sera délivré, sur les états de dépenses qu'il présentera, par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée, les ordonnances de paiement pour les sommes nécessaires.

ART. 7. — L'agent sera personnellement responsable des objets confiés à son administration. Dans le cas où des objets se trouveraient gâtés ou rompus, il sera tenu, pour en justifier, de les consigner dans un procès-verbal.

#### ADMINISTRATION.

ART. 8. — L'agent sera tenu d'avoir trois registres :

1<sup>o</sup> Un registre matrice où seront inscrits indistinctement tous les objets d'arts et de sciences, etc.

2<sup>o</sup> Un registre où seront inscrits les tableaux et statues, la grandeur et largeur des tableaux et la proportion des statues ;

3<sup>o</sup> Un registre pour les objets de sciences, tels que manuscrits, machines, instruments de mathématiques, cartes, etc.

#### NOMINATION DE L'AGENT.

ART. 9. — Sur les bons témoignages qui ont été rendus des talents et du patriotisme du citoyen Jacques-Pierre Tinet, artiste attaché à la légation de Toscane, le nomment agent près l'armée d'Italie, chargé de ramasser, dans les pays conquis, les tableaux, chefs-d'œuvre et autres monuments antiques qui seront jugés dignes d'être envoyés à Paris.

Fait au quartier général de Milan, le 30 floréal an IV de la République française.

BONAPARTE. SALICETI.

Dépôt de la guerre.

#### 456. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Le général Masséna donnera au général de brigade Joubert l'ordre de partir demain, 1<sup>er</sup> prairial, avec la 1<sup>re</sup> et la 8<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, pour se rendre le même jour à Melegnano, et le 2 à Lodi, où il recevra de nouveaux ordres. Il prendra à Milan son pain pour deux jours.



Il ordonnera à la 3<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère de partir de Milan le 2 prairial, pour se rendre le même jour à Melegnano, et le 3 à Lodi. Le général Masséna partira, le 3 prairial, pour se rendre le même jour à Lodi avec la 21<sup>e</sup> demi-brigade. Ces troupes prendront le pain pour deux jours. Son artillerie suivra le mouvement de la dernière colonne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 457. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir de Pavie, le 2 prairial, avec les troupes de sa division qui y sont et toute son artillerie, pour se rendre le même jour à Milan, où il bivouaquera dans l'endroit qu'il enverra reconnaître à l'avance par un officier de son état-major. Cet officier viendra à l'état-major général pour savoir de quel côté de la ville il placera ses troupes.

Le 3, le général Augereau continuera sa route, pour se rendre à Cassano, sur l'Adda, où il recevra de nouveaux ordres. La 69<sup>e</sup> demi-brigade restera à Lodi.

Le général Augereau est prévenu que la compagnie auxiliaire de la 19<sup>e</sup> demi-brigade a l'ordre de se rendre à Pavie pour y tenir garnison. Il fera prendre du pain pour deux jours à Pavie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 458. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de Plaisance, le 2 prairial, avec toutes les troupes composant sa division et son artillerie, pour se rendre le même jour à Maleo, près Pizzighettone, et le 3 à Crémone, où il recevra de nouveaux ordres; il fera prendre le pain pour deux jours, c'est-à-dire pour le 2 et le 3.

Il laissera des ordres à Plaisance pour que les troupes qui tiennent à sa division, et qui sont encore en marche pour le rejoindre, puissent suivre son mouvement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 459. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Le général Dujard donnera l'ordre au général de brigade Dommartin de faire partir de Milan, le 3, les deux pièces d'artillerie légère qui y sont, pour être rendues le même jour à Lodi. Il ordonnera au chef de bataillon d'artillerie Andréossy de partir de Plaisance avec tous les moyens qu'il peut avoir pour la construction des ponts, afin d'être rendu, le 3, à Lodi. Le général Dujard fera toutes ses dispositions pour que le parc d'artillerie des divisions et celui de l'artillerie légère soient prêts à partir de Lodi le 3. Il fera en sorte qu'il y ait au moins au parc 500,000 cartouches.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

## 460. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 30 floréal an IV (19 mai 1796).

Il est ordonné au commandant du génie de se trouver à Lodi le 3 prairial au soir, avec tous les officiers du génie qu'il ne jugera pas nécessaires au siège du château de Milan; il fera suivre également la moitié des sapeurs et la plus grande partie des ouvriers.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 461. — A SES FRÈRES D'ARMES.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

Soldats,

Vous vous êtes précipités comme un torrent du haut de l'Apennin; vous avez culbuté, dispersé, éparpillé tout ce qui s'opposait à votre marche.

Le Piémont, délivré de la tyrannie autrichienne, s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France.

Milan est à vous, et le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie.

Les ducs de Parme et de Modène ne doivent leur existence politique qu'à votre générosité.

L'armée qui vous menaçait avec tant d'orgueil ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage.

Le Pô, le Tessin, l'Adda n'ont pu vous arrêter un seul jour; ces

boulevards vantés de l'Italie ont été insuffisants, vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin.

Tant de succès ont porté la joie dans le sein de la patrie; vos représentants ont ordonné une fête dédiée à vos victoires, célébrée dans toutes les communes de la République. Là, vos pères, vos mères, vos épouses, vos sœurs, vos amantes se réjouissent de vos succès et se vantent avec orgueil de vous appartenir.

Oni, soldats, vous avez beaucoup fait; mais ne vous reste-t-il donc plus rien à faire? Dira-t-on de nous que nous avons su vaincre, mais que nous n'avons pas su profiter de la victoire? La postérité nous reprochera-t-elle d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie? Mais je vous vois déjà courir aux armes: un lâche repos vous fatigue; les journées perdues pour la gloire le sont pour votre bonheur. Eh bien, partons! nous avons encore des marches forcées à faire, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, des injures à venger.

Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en France, qui ont lâchement assassiné nos ministres, incendié nos vaisseaux à Toulon tremblent; l'heure de la vengeance a sonné.

Mais que les peuples soient sans inquiétude; nous sommes amis de tous les peuples, et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui se rendirent célèbres, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de vos victoires. Elles feront époque dans la postérité. Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe.

Le peuple français, libre, respecté du monde entier, donnera à l'Europe une paix glorieuse qui l'indemnisera des sacrifices de toute espèce qu'il a faits depuis six ans. Vous rentrerez alors dans vos foyers, et vos concitoyens diront en vous montrant: « Il était de l'armée d'Italie! »

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 462. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796)

Vous voudrez bien, Général, lorsque vous partirez de Milan pour exécuter les ordres que vous avez reçus du général en chef, remettre le commandement du siège de la citadelle au général de brigade Despinoy, ainsi que l'instruction qui vous a été donnée à ce sujet.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 463. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Despinoy de conserver le commandement de la ville de Milan, et de prendre celui du siège de la citadelle jusqu'à l'arrivée du général divisionnaire Haquin, auquel le général en chef a conféré ce commandement. Le général Despinoy est prévenu qu'en attendant l'arrivée de ce général il aura sous ses ordres les généraux de brigade Guillaume et Lanusse, et l'adjudant général Rambaud.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 464. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

## DISPOSITIONS DU GÉNÉRAL EN CHEF RELATIVEMENT A L'ARTILLERIE.

## ARTILLERIE LÉGÈRE.

Une pièce de 8 est partie hier de Milan pour Lodi; deux autres pièces doivent partir aujourd'hui d'ici, pour s'y rendre le même jour; elles se trouvent remplacées par les trois pièces de 3 venant du parc. Le 2 prairial, vous ferez partir du parc deux pièces de 5 et un obusier de 5 pouces pour remplacer les trois pièces de 3 qui rejoindront la division du général Masséna à Lodi, suivant la 21<sup>e</sup> demi-brigade. Par ces mouvements, l'artillerie légère aura ses douze pièces, et la division qui fait le siège de la citadelle de Milan aura deux pièces de 5 et un obusier de 5 pouces.

## DIVISION DU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Cette division aura un obusier de 6 pouces qui lui est attaché dans ce moment, lequel suivra la 21<sup>e</sup> demi-brigade; quatre pièces de 3, qui suivront la même demi-brigade à Lodi; un obusier de 6 pouces, qui sera fourni du parc de Lodi et qui rejoindra la division à son passage à cet endroit; deux pièces de 8, existant à la division du feu général Laharpe, qui, d'après les nouvelles dispositions, font partie de celle du général Masséna. Trois obusiers de 6 pouces doivent être tirés du parc; ils seront réunis à Codogno, pour suivre les mouvements des troupes du général Menard, ou pour suivre ceux de la 21<sup>e</sup> demi-brigade, qui passe à Lodi et qui doit rejoindre la brigade Menard, qui rentre dans la division de Masséna. Par ces dispositions, cette division aura quatre pièces de 3, deux pièces de 8 et cinq obusiers.

S'il est possible, le général en chef désire que l'on mette la pièce de 8, qui n'a pas d'affût, sur un des affûts d'obusier; alors le général Masséna n'aurait que quatre obusiers.

DIVISION DU GÉNÉRAL SERURIER.

Cette division aura une pièce de 8 sur affût de 11, les deux pièces de 8 qu'elle devait fournir au général Masséna, un obusier de 5 pouces 6 lignes et deux pièces de 5.

Les pièces destinées pour la division du général Serurier seront envoyées à Maleo, près Pizzighetton, où la division du général Serurier arrive le 2.

DIVISION DU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Cette division aura deux pièces de 8 existant à la division, deux obusiers de 6 pouces tirés de la division du général Serurier, et quatre pièces de 3. La division du général Augereau sera demain, 2, à Milan.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	PIÈCES			OBUSIERS.
	de 3.	de 5.	de 8.	
Artillerie légère. . . . .		"	6	6
MASSÉNA. . . . .	4	"	2	5
SERURIER. . . . .	"	2	3	1
AUGEREAU. . . . .	4	"	2	2
Devant Milan. . . . .	"	2	"	1
TOTAUX. . . . .	8	4	13	15

Toutes les pièces qui ne sont pas marquées dans les dispositions ci-dessus resteront aux divisions où elles se trouvent, et celles qui sont à portée du parc s'y rendront pour recevoir leur nouvelle destination.

Vous donnerez des ordres pour qu'il y ait, à la suite du parc, deux pièces de 4 sur affûts de montagne; ces pièces devront être prêtes à partir de Lodi le 4 au matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

465. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen, faire partir sans délai pour Tortone, sous escorte, les malles, marchandises, effets et autres objets sur



lesquels il doit avoir été mis les scellés par ordre du général en chef. Vous les ferez remettre au général Meynier, qui en donnera un reçu au commandant de l'escorte, et dont vous aurez soin de me faire passer copie. Vous m'enverrez aussi l'état de tous les objets que vous aurez expédiés à Tortone, et comme il ne doit plus rester de troupes à Plaisance, il est essentiel d'en retirer sans délai tout ce qui appartient à la République. Vous continuerez cependant de rester à Plaisance, comme commandant temporaire chargé de la police des troupes de passage, jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 466. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Kilmaine de prendre le commandement de l'avant-garde de l'armée, composée de 1,600 chevaux, cinq bataillons de grenadiers et trois de carabiniers. Il aura sous ses ordres les généraux de brigade Dallemagne, Cervoni et Gardanne. Le citoyen Bongon, chef de brigade, commandant le 1<sup>er</sup> régiment de hussards, commandera toute la cavalerie de l'avant-garde; le général Cervoni commandera trois bataillons de grenadiers, du nombre desquels est celui où se trouvent les grenadiers de la 70<sup>e</sup> demi-brigade, c'est-à-dire le bataillon n<sup>o</sup> 4. Le général Gardanne commandera deux autres bataillons de grenadiers, et le général Dallemagne les trois bataillons de carabiniers.

Le général Kilmaine aura avec lui l'officier de cavalerie qui remplit en ce moment dans cette arme les fonctions d'adjutant général, et qui continuera à les remplir près les troupes à cheval de l'avant-garde, l'adjutant général Loreet et l'adjoint aux adjudants généraux Labbé, attaché à l'état-major.

Il est prévenu que le général de brigade Beaumont commandera la troupe à cheval au corps d'armée. Le général Kilmaine, quoique commandant l'avant-garde, reste toujours chargé du commandement de l'arme de la cavalerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 467. — AU CITOYEN TINET, ATTACHÉ A LA LÉGATION DE TOSCANE.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

En conséquence de l'arrêté pris par le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif Saliceti, relatif aux



monuments des sciences et arts qui se trouveront dans les villes conquises par les armées de la République française, et aussi de la nomination du citoyen Tinet ;

Il est ordonné au citoyen Tinet de suivre le quartier général de l'armée d'Italie, et de s'occuper de prendre les renseignements les plus étendus sur tous les objets d'art qui peuvent se trouver dans les pays conquis, comme tableaux, dessins, sculptures, manuscrits, etc., d'en rendre compte sur-le-champ au chef de l'état-major, qui fera passer ces renseignements au commissaire du Gouvernement, pour qu'il ordonne l'enlèvement et l'envoi des objets jugés dignes d'être envoyés au conservatoire du Muséum de la commune de Paris.

Il lui sera procuré, sur sa demande, tous les secours dont il pourra avoir besoin. Partout où sera le quartier général, il lui sera fourni un logement convenable et propre à pouvoir remplir l'objet de sa mission. Il se tiendra le plus près possible de l'état-major général, toutes ses opérations devant être concertées avec le chef de l'état-major.

Il se conformera, au surplus, à toutes les dispositions prescrites par l'arrêté ci-joint<sup>1</sup>.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

468. — AU CITOYEN BARTHÉLEMY,

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE A BALE.

Quartier général, Milan, 1<sup>er</sup> prairial an IV (20 mai 1796).

Nous sommes maîtres de la Lombardie. Les troupes de la République, quoique en petit nombre et dénuées de tout, ont surmonté tous les obstacles. Les ennemis se sont retirés à Mantoue. Demain notre corps de troupes sera ici. Je me presse de courir et vous prie de me faire part des mouvements de l'armée du Rhin et des mouvements de l'armée impériale dans la Bavière et dans la Souabe.

L'Empereur peut-il affaiblir son armée du Rhin pour renforcer celle d'Italie? Quelles troupes pourrait-il encore envoyer dans le Tyrol? Je vous prie, Citoyen Ministre, de me faire part là-dessus des renseignements que vous avez, et d'envoyer de tous côtés des agents, afin que vous puissiez m'instruire avec précision des forces que l'on ferait filer en Italie.

Je suis très-flatté, Citoyen Ministre, que cette circonstance m'ait procuré le plaisir de vous assurer, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 455.

469. — AU MINISTRE DES FINANCES<sup>1</sup>.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

L'armée d'Italie éprouve les plus grands besoins; elle est dans la plus grande pénurie et le dénûment le plus affligeant des objets les plus essentiels; elle se renforce tous les jours en hommes, et ses besoins s'accroissent en proportion.

Le Directoire exécutif, qui m'a nommé au commandement de cette armée, a arrêté un plan de guerre offensif qui exige des mesures promptes et des ressources extraordinaires.

Le prêt de deux sous en argent pour le soldat et de huit livres pour les officiers a manqué, ce qui a mécontenté et découragé l'armée. Je vous prie de vous faire rendre compte et d'avoir la bonté de m'instruire si je dois compter que la trésorerie subviendra à ce que le prêt ne manque pas. De toutes les dépenses, c'est la plus sacrée. L'armée d'Italie est la seule où le prêt ait manqué.

Le ministre de la guerre a ordonné pour le service de pluviôse et une partie de celui de ventôse, à différentes fois, selon le bordereau ci-joint, la somme de<sup>2</sup> . . . et pour le service de l'artillerie, le 23 du mois de . . . 10,000 livres en numéraire et 500,000 livres en assignats, et, le 19 ventôse, 30,000 livres en numéraire et 1,500,000 livres en assignats.

On se plaint à l'armée de n'avoir reçu qu'une très-faible partie de cette somme. Je vous prie de vous faire rendre compte de celle qu'il reste à envoyer d'après les ordres ci-dessus, et de m'instruire de ce que vous espérez faire pour effectuer l'entier paiement.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 470. — AU CITOYEN BARRAL.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796)

Il est ordonné au citoyen Barral, nommé par le général en chef pour commander le corps d'ingénieurs des ponts et chaussées qui doit suivre l'armée, de remettre demain au général chef de l'état-major une note des objets nécessaires pour cet établissement, et des mesures qu'il y aurait à prendre pour rendre ce corps utile à l'armée. Il est prévenu qu'il aura sous ses ordres le chef de bataillon Ponge et le capitaine Meuron, et qu'il jouira du traitement de chef de brigade.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Ramel. — <sup>2</sup> Cette lacune et la suivante existent dans la pièce originale.

## 471. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie,

Sur l'ordonnance de l'ordonnateur en chef,

Vu l'urgence,

Arrêtent que l'ordonnateur en chef est autorisé à requérir dans les diverses provinces du Milanais pour les besoins de l'armée : 1<sup>o</sup> 2,000 chevaux de trait; 2<sup>o</sup> la quantité de drap nécessaire pour 15,000 habits, 50,000 vestes et 50,000 culottes; 3<sup>o</sup> 100,000 chemises; 4<sup>o</sup> 20,000 chapeaux; le tout livrable dans huit jours. Le montant des objets requis sera payé aux fournisseurs sur le produit de la contribution et sur les fonds en provenant, versés à cet effet dans la caisse de l'État.

L'ordonnateur en chef se concertera, pour l'exécution de cette réquisition, avec les agents militaires qui, pour le seconder, seront tenus de prescrire, soit aux agents militaires provinciaux, soit aux communes, les moyens d'exécution qui pourront la faciliter.

BONAPARTE. SALICETI.

Dépôt de la guerre.

---

## 472. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir qu'il est mécontent de la manière dont l'artillerie est approvisionnée, et que les ordres qu'il vous a fait transmettre ont été mal exécutés. En conséquence, il ordonne que vous vous rendiez à Lodi pour vous assurer par vous-même de l'exécution des dispositions que vous avez dû faire d'après l'ordre d'hier. Il paraît que le citoyen Faultrier n'a pas fait tout ce qu'il devait.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 473. — AU CITOYEN BONELLI, CHEF DE BATAILLON.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Vous vous rendrez en Corse avec dix-huit hommes de votre choix. Le citoyen Sapey est chargé de vous faire passer en Corse et de vous faire porter des secours en poudre et en armes.

Il vous sera remis, à votre départ, 24,000 livres en argent, dont vous vous servirez pour encourager les patriotes. Le citoyen Braccini

restera à Gènes et vous fera passer les secours dont vous pourrez avoir besoin, et vous remettra cent fusils, trois cents paires de pistolets, six mille livres de poudre et dix mille livres de plomb.

Dès l'instant que l'on aura des nouvelles plus sûres, on enverra davantage et des brevets d'officiers pour lever des bataillons au compte de la République française.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

474. — AU CITOYEN SAPEY.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Je fais partir le citoyen Bonelli avec trente hommes et cent fusils, trois cents paires de pistolets, six mille livres de poudre, trois mille de fer et dix mille livres de plomb, pour secourir les patriotes de Corse.

Je charge les citoyens Braccini et Paravicini de rester à Gènes et de se ménager une correspondance avec les patriotes corses.

Votre zèle m'étant connu, je vous charge de procurer au citoyen Bonelli tous les moyens nécessaires pour passer en Corse; je vous ferai rembourser les frais que vous ferez à ce sujet.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

475. — AUX CITOYENS BRACCINI ET PARAVICINI.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Vous resterez à Gènes pour correspondre avec les patriotes corses et me tenir informé de tout ce qui se passe dans ce département, et lui envoyer des secours.

Le citoyen Balbi, banquier de la République, vous remettra 15,000 livres. Vous achèterez, avec cette somme, cent fusils, trois cents paires de pistolets, trois mille pierres à fusil, cinq à six mille livres de poudre et huit à dix mille livres de plomb, que vous remettrez au citoyen Bonelli. Je donne des ordres pour qu'on vous fasse passer de Nice six cents fusils de chasse que vous ferez passer successivement.

Le ministre de la République à Gènes est instruit de votre mission. Vous vous présenterez à lui, afin qu'il vous donne tout ce dont vous pourriez avoir besoin.

Vous jouirez de 300 francs d'appointements par mois, tant que durera votre mission.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 476. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Je vous envoie ci-joint une lettre interceptée; vous y verrez que vous avez des espions autour de vous.

La paix avec le roi de Sardaigne est faite à des conditions très-avantageuses; elle a été signée le 26 de ce mois <sup>1</sup>.

Tout est tranquille à Paris, et les révolutionnaires de 93 sont encore mis à l'ordre et déjoués.

Vous trouverez ci-joint une proclamation à l'armée <sup>2</sup>. Je préfère celle tournure à celle d'écrire aux peuples. L'armistice avec le duc de Parme a été approuvé; le Directoire ne l'a pas trouvé assez honteux pour ce duc.

Nous avons imposé le Milanais à 20,000,000 francs. Je vous choisirai deux beaux chevaux parmi ceux que nous requerrons à Milan; ils serviront à vous dissiper des ennuis et des étiquettes du pays où vous êtes. Je veux aussi vous faire présent d'une épée.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 477.

NOTE DE M. DE SAINT-MARSAN. — RÉPONSES DU GÉNÉRAL BONAPARTE.

Quartier général, Milan, 2 prairial an IV (21 mai 1796).

Chargé de la part de S. M. et de S. A. R. monseigneur le duc d'Aoste, commandant général de l'armée piémontaise, de témoigner à M. le général en chef de l'armée française leur reconnaissance de la manière avec laquelle M. le général se prête à donner des ordres pour obvier aux différents inconvénients et aux désordres survenus dans les États de S. M. occupés par l'armée française; le marquis de Saint-Marsan s'acquitte de cette commission avec le plus grand empressement, et a en même temps l'honneur de prier M. le général en chef de vouloir bien donner un moment d'attention aux objets suivants et donner aussi des ordres à leur égard :

1<sup>e</sup> Les perturbateurs de la paix et de la tranquillité publique s'efforcent de semer le trouble dans les provinces de

Je donnerai des ordres pour réprimer les insurrections qui com-

<sup>1</sup> 26 floréal. — <sup>2</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 461.

Coni et de Mondovi, et surtout dans les villes de Coni, Mondovi et le village de Bourg-Saint-Dalmas. Il s'agit de faire prendre des cocardes de nouvelle invention; on y insulte les honnêtes particuliers, etc., etc., et les excès sont poussés beaucoup plus loin qu'ils ne l'ont été en Albe, où M. le général a déjà eu la bonté de donner ses ordres pour les réprimer. On espère qu'il vaudra bien les donner aussi pour les pays susdits.

2<sup>o</sup> La contribution imposée aux pays qui se trouvent dans la démarcation n'étant point publiée ni répartie d'une façon authentique, il en résulte un brigandage énorme et des injustices révoltantes, causées par l'avarice et la friponnerie de quelques individus malintentionnés, du pays même, et la plupart des communautés n'osent représenter, puisqu'elles croient que tout se fait du consentement des autorités supérieures.

Comme on n'ignore pas que l'intention de M. le général en chef est que tout se passe dans l'ordre et la justice la plus exacte, on lui propose de faire publier dans les différents pays susdits que toutes contributions qui ne seraient pas demandées par les tels et tels préposés seraient nulles, et que tous les paiements doivent se faire dans la main de ces mêmes personnes, qui seraient aussi chargées de recevoir les réclamations des différentes villes et villages et des différents individus qui ont été imposés infiniment au-dessus de leurs forces, et même de la valeur de leurs biens.

3<sup>o</sup> Outre les contributions, les villes et villages de la démarcation par où passent les troupes, sont abîmées par la quantité de subsistances qu'elles doivent fournir, et elles seront bientôt réduites à la dernière misère. On les recommande à M. le général.

4<sup>o</sup> Les troupes françaises passant journellement par Asti et surtout par Alexandrie hors de la démarcation, on leur a toujours fourni le pain, et même quelquefois de la viande, moyennant des

meurent à se manifester dans ces provinces.

BONAPARTE.

Je donnerai des ordres en conséquence et conformément à l'article ci-contre.

BONAPARTE.

Ce qui a été fourni par les villes et villages de passage fera partie des contributions desdits villages, et cela à compter de l'époque de l'armistice.

BONAPARTE.



reçus. On ne doute pas du remboursement en faveur des communautés qui ont délivré ces articles, quoique aucunement obligées, et on désirerait savoir à qui elles doivent s'adresser pour ce remboursement.

5<sup>o</sup> On a adressé un mémoire au général Meynier pour le faire passer au général en chef, relatif à des magasins de l'armée piémontaise qui se trouvaient à Coni; on en joint ici la copie, en priant M. le général d'une réponse.

6<sup>o</sup> On a établi une tête de pont sur la rive gauche de la Stura, vis-à-vis Cherasco, ce qui est contre la teneur de la convention du 28 avril passé; on espère que M. le général voudra bien ordonner qu'on remette le tout en son premier état.

On prévient M. le général en chef que de petits détachements sont ou seront établis tout le long de la ligne de démarcation, c'est-à-dire dans les villes et villages qui se trouvent sur la gauche de la Stura jusqu'à son confluent avec le Tanaro; sur la gauche du Tanaro jusqu'à la limite de la province d'Albe; de là sur la droite du Tanaro dans la province d'Asti, puis dans celle d'Alexandrie, Cassine exclus, jusqu'à la gauche de la Bormida; ensuite sur la gauche du Pô, après son confluent avec le Tanaro, et sur la droite du Tessin jusqu'aux frontières des États de S. M.

L'objet de ces détachements est de maintenir le bon ordre et d'indiquer la ligne de démarcation, puisqu'il a été souvent imposé, par méprise, des terres qui ne devaient pas être comprises.

Enfin, on prie M. le général en chef de vouloir bien donner ses ordres et faire connaître ses intentions relatives à tout ce qui a été convenu, aux commandants des différents endroits de la démarcation, afin qu'ils soient à même d'accepter et de pourvoir aux différentes réclamations qu'on leur présente lorsqu'il arrive des inconvénients ou des contraventions à ce qui a été établi, sans que l'on soit obligé de venir importuner

Sur l'état qui en sera fourni, cela sera remboursé.

BONAPARTE.

Le magasin de Coni sera reçu en dépôt comme tous les autres, et il en sera statué à la paix définitive.

BONAPARTE.

L'ordre pour un petit corps de garde du côté de la Stura a été donné lors de mon départ de Cherasco; c'est une simple précaution pour être assuré du pont qui nous a donné de la peine à établir; cela ne doit donner aucune inquiétude.

BONAPARTE.

L'on aurait pu s'approprier les États du roi au delà du Pô, puisqu'ils ont été conquis; mais, voulant donner au roi une preuve de la sincérité de nos espérances pour la paix, l'on trouve très-bon l'arrangement qui vient d'être ordonné; l'on prie seulement monsieur le duc d'Aoste de faire établir un pont sur le Tessin, près Novare.

BONAPARTE.

M. le général sur de petits objets; d'autant plus que souvent ce sont des circonstances pressantes et qu'il n'en a par conséquent pas le temps.

DE SAINT-MARSAN,

Lieutenant-colonel et officier de l'état-major  
de S. M. le roi de Sardaigne.

Comm. par le Gouvernement sarde.

#### 478. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 3 prairial an IV (22 mai 1796).

Je viens de recevoir, Citoyens Directeurs, le courrier qui est parti le 26 de Paris. Il nous a apporté les articles de la paix glorieuse que vous avez conclue avec le roi de Sardaigne. Je vous prie d'en recevoir mes compliments.

Le commissaire Saliceti vous fera passer l'état des contributions que nous avons imposées. Vous pouvez, à cette heure, compter sur six à huit millions en or ou argent, lingots ou bijoux, qui sont à votre disposition à Gênes, chez un des premiers banquiers. Vous pouvez disposer de cette somme, étant superflue aux besoins de l'armée. Si vous le désirez, je ferai passer un million à Bâle pour l'armée du Rhin.

J'ai fait passer au général Kellermann 10,000 livres en argent. Je lui ferai passer demain 200,000 livres.

Les troupes sont satisfaites; elles touchent la moitié de leurs appointements en argent. Le pillage est réprimé, et la discipline, avec l'abondance, renaît dans cette glorieuse armée.

Neuf mille hommes de l'armée des Alpes arriveront dans dix jours; je ne les attendrai pas, et déjà les troupes sont en mouvement pour marcher sur les gorges du Tyrol.

L'armée autrichienne reçoit tous les jours des renforts; mais j'imagine que notre armée du Rhin ne permettra pas à l'Empereur de trop s'affaiblir de ce côté-là.

Vous trouverez ci-joint des lettres de la plus grande conséquence, entre autres celle où il est question de l'entretien de Louis XVIII avec plusieurs de nos postes à l'armée du Rhin.

La nouvelle de ces pourparlers se répète dans toutes les lettres d'émigrés; je crois qu'il est urgent d'y mettre ordre.

Vous trouverez ci-joint l'état de ce que nous avons pris à Pavie; cela est très-considérable. Nous avons des magasins à Tortone, à Coni, à Ceva et à Mondovi.

Le duc de Parme n'ayant ni fusils, ni canons, ni places fortes, on n'a rien pu lui demander en ce genre.

Vous trouverez ci-joint une adresse à l'armée<sup>1</sup>.

Vous trouverez aussi ci-joint<sup>2</sup> la suspension que j'ai accordée au duc de Modène; vous y verrez que c'est dix millions de plus pour la République. Comme il n'a ni forteresses, ni fusils, il n'a pas été possible de lui en demander.

BONAPARTE.

P. S. Parmi les lettres d'émigrés ci-jointes, vous en trouverez une d'un prêtre qui écrit de Paris au cardinal Zelada. Quoiqu'il ne signe pas, il sera facile de le connaître, puisqu'il dit avoir soupé avec le général Dumuy la veille du départ de celui-ci. Une fois que le ministre de la police connaîtra ce correspondant de monseigneur le cardinal, il lui sera facile, en le faisant suivre pendant plusieurs jours, de parvenir à en connaître d'autres. Vous y trouverez aussi le nom d'un négociant de Lyon qui fait passer des fonds aux émigrés.

Collection Napoléon.

---

#### 479. — AU COMMANDANT DES TROUPES, A CRÉMONE.

Quartier général, Milan, 3 prairial an IV (22 mai 1796).

Le commandant des troupes à Crémone donnera des ordres pour que toutes les marchandises qui ont été séquestrées, tant à Castiglione que sur la rive du Pô, sous Crémone, à l'adresse des négociants établis à Milan, soient envoyées sans délai dans cette ville sous escorte. Elles seront déposées dans la douane dite *della Porta-Romana*, où vérification sera faite, par les agents militaires, des pièces qui peuvent en justifier la propriété. Sur le rapport de ces agents militaires, on ordonnera ce qui devra être fait de ces marchandises, qui continueront de rester en dépôt dans ladite douane de Milan.

Le général Despinoy, commandant à Milan, donnera, pour ce qui le concerne, les ordres nécessaires aux agents militaires, afin qu'ils fassent inventaire desdites marchandises aussitôt leur arrivée à Milan, et s'occupent de la vérification ordonnée par le général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Voir pièce n° 461. — <sup>2</sup> Voir pièce n° 439.

---

## 480. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Milan, 4 prairial an IV (23 mai 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Kilmaine de partir, avec toutes les troupes composant l'avant-garde, le 5 prairial, à quatre heures du matin, pour se rendre à Soncino. Dès l'instant qu'il sera arrivé, il s'emparera du passage de l'Oglio, entre Soncino et Orzinovi. Dans sa marche il prendra la route qui passe par Buttano<sup>1</sup> et Bordolano; de cette manière il sera assuré qu'il n'existe aucun corps de l'ennemi en deçà de l'Oglio. Il s'emparera du pont de pierre qui existe dans les environs de Bordolano; il y laissera une garde jusqu'à ce que l'avant-garde du général Serurier soit venue l'occuper.

Si le général Kilmaine, pendant sa marche, avait avis de quelques corps considérables de l'ennemi, il en ferait aussitôt prévenir le général Serurier, qui part de Crémone demain 5, à cinq heures du matin, pour se rendre à Buttano. Il ferait prévenir en même temps le général Menard, qui part de Codogno, demain 5, à quatre heures du matin, pour se rendre à Soresina.

Le général Kilmaine est prévenu que le quartier général sera à Crema, où il donnera connaissance au général en chef du moment qu'il se sera mis en marche et de l'heure de son arrivée à Soncino. Il aura soin de faire éclairer le pays par sa cavalerie légère à deux lieues en avant de lui.

Le général Kilmaine donnera 150 hommes de troupes à cheval au général Serurier, qui est à Crémone, pour servir à l'éclairer pendant sa marche. Ces 150 hommes rentreront à l'avant-garde du moment où l'on aura fait parvenir au général Serurier pareil nombre de ceux qui sont au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 481. — AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, MENARD, AUGEREAU ET SERURIER.

Quartier général, Milan, 4 prairial an IV (23 mai 1796).

Le général Masséna partira de Codogno, avec toutes les troupes à ses ordres qui se trouvent à Lodi, demain 5, à cinq heures du matin, pour se rendre à Offanengo, au delà de Crema.

Le général Menard partira de Codogno, avec toutes les troupes à ses ordres, demain 5, à quatre heures du matin, pour se rendre à Soresina, en passant par Pizzighettone et Farfengo, d'où il donnera

<sup>1</sup> Casal-Battano.

avis de son arrivée au général Masséna, qui sera à Offanengo, près de Crema. Le général Menard laissera 300 hommes à Pizzighetton.

Le général Augereau partira de Cassano, avec toutes les troupes à ses ordres, demain 5, à cinq heures du matin, pour se rendre à Fontanella. Il est prévenu qu'on a expédié l'ordre à la 69<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à Lodi, d'en partir pour le rejoindre le 5 à Fontanella.

Le général Serurier partira de Crémone, avec toutes les troupes à ses ordres, demain 5, à cinq heures du matin, pour se rendre à Buttano. Il enverra son avant-garde à Bordolano, relever les postes que le général Kilmaine y aura laissés, pour y garder le pont de l'Oglio. Ce général lui donnera 150 hommes pour servir à l'éclairer pendant la marche.

Ces quatre généraux sont prévenus que l'avant-garde de l'armée est à Soncino, et que le quartier général sera le 5 à Crema.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 482. — AU GÉNÉRAL DUJARD.

Quartier général, Milan, 4 prairial an IV (23 mai 1796).

Il est ordonné au général Dujard de faire partir le parc d'artillerie de Lodi demain, à quatre heures précises du matin, pour se rendre à Crema. Il aura pour escorte le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, qui est au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 483. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Lodi, 4 prairial an IV (23 mai 1796).

Ordre au général Dujard de se rendre à Nice pour y commander l'artillerie de la côte et y activer l'envoi des différents convois qui doivent être faits à l'armée.

Ordre au général Dommartin de partir demain matin avec l'avant-garde du général Masséna et huit pièces d'artillerie légère.

Ordre au général Beaumont de partir avec toutes les troupes à cheval qui sont à Lodi, excepté le 5<sup>e</sup> régiment de dragons, pour suivre l'avant-garde du général Masséna, qui partira demain, à cinq heures du matin, pour Offanengo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---



484. — ORDRE<sup>1</sup>.

Quartier général, Lodi, prairial an IV (mai 1796).

On laissera à Lodi toutes les pièces de siège qui s'y trouvent, l'on en prendra les chevaux pour les atteler à l'équipage de campagne; on enverra un courrier sur-le-champ pour faire venir de Plaisance et de Castellazzo les relais qui s'y trouvent; on harnachera les bêtes à mesure qu'elles arriveront à Lodi et on les emploiera à atteler le parc.

Les bêtes venant de Parme se rendront à Tortone, où elles atteleront les pièces de siège qui passeront par Pavie. Les fers coulés s'embarqueront de Pavie sur le grand canal qui passe à Milan. Avant de faire partir une pièce de Tortone, l'on aura soin d'avoir envoyé au dépôt, à la source du grand canal, 500 caisses remplies avec les poudres et autres objets nécessaires. On fera passer de Tortone sur-le-champ les mandrins des différentes pièces, afin que l'on construise sans délai des gargousses à Milan; l'on enverra 1,000 chevaux de Milan à . . .<sup>1</sup>, afin de prendre ce qui nous est nécessaire à l'équipage de siège.

On attellera, avec les bêtes qui sont à Lodi, toutes les pièces de l'artillerie légère, et l'on fera faire le plus de cartouches que l'on pourra, ayant soin de donner les ordres pour que le reste suive le plus tôt possible.

Le citoyen Durety se rendra sur-le-champ au parc de campagne, ainsi que le citoyen Grapin.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 485. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LANUSSE.

Quartier général, Lodi, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Le commandant de la place de Plaisance donnera sur-le-champ les ordres nécessaires pour faire partir de cette ville et diriger sur Lodi, et de là à Crema, pour se réunir au parc d'artillerie, les 500 chevaux de trait qui se trouvent à Plaisance, provenant de la contribution du duc de Parme; ils seront munis de leurs harnais. Le com-

<sup>1</sup> Ces dispositions, entièrement écrites de la main du général Bonaparte, ne sont pas datées; mais, au verso de la deuxième feuille de l'original, on lit plusieurs ordres dictés le 4 prairial à Berthier. Elles se rattachent au siège de la citadelle de Milan, ou à celui de la place de Mantoue.

<sup>2</sup> Mot illisible; on suppose *Crema*.



mandant de Plaisance rendra compte au chef de l'état-major de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 486. — ORDRES<sup>1</sup>.

Quartier général, Crema, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Ordre au commandant de l'artillerie légère de faire partir sur-le-champ, pour Milan, quatre autres pièces d'artillerie légère, sur les six qui sont à Offanengo.

Le présent ordre doit être exécuté sans aucun délai, sous la responsabilité dudit commandant.

Ordre au commandant de l'artillerie de l'armée de faire partir pour Milan 30,000 cartouches d'infanterie.

Ordre au 20<sup>e</sup> régiment de dragons et au 24<sup>e</sup> de chasseurs de partir d'Offanengo pour se rendre en toute diligence à Milan.

Même ordre au 2<sup>e</sup> bataillon de la 21<sup>e</sup> demi-brigade.

Même ordre au bataillon de grenadiers qui est au parc de Lodi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 487. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Crema, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir demain, de très-grand matin, de la position qu'il occupe avec les troupes à ses ordres, pour en prendre demain une nouvelle à Casaglio, à environ quatre milles en arrière de Brescia, sur la route de Soncino.

Il passera l'Oglio à Soncino. Il est prévenu que l'avant-garde sera à Brescia, que le général Serurier sera derrière la rivière de Mella, ayant Bagnolo en avant de lui, et que le général Augereau sera à Baitella, à quatre milles en arrière de Brescia.

Le général Masséna donnera des ordres au général Menard pour se réunir à lui avec toutes les troupes qu'il commande.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 488. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Soncino, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de partir demain, 6 prairial,

<sup>1</sup> Ces ordres ont été donnés à la nouvelle de l'insurrection de la Lombardie.

de grand matin, de la position qu'il occupe à Soncino, pour en prendre une nouvelle à Brescia. Il aura soin de faire bivouaquer sa troupe militairement, d'établir un service actif et surveillant, et de placer des grand'-gardes sur tous les points par où l'ennemi pourrait venir le reconnaître. Il placera son artillerie légère de la manière qui lui paraîtra la plus avantageuse.

Il est prévenu que la division du général Augereau sera à Baitella, à quatre milles environ en arrière de Brescia, sur la route de Bergame; que le général Masséna sera à Casaglio, à la même distance en arrière de Brescia, sur la route de Soncino; que le général Serurier sera derrière la rivière de Mella, ayant Bagnolo en avant de lui et Quinzanello à sa gauche. S'il a des nouvelles de l'ennemi, il enverra prévenir le général en chef par des ordonnances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 489. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Soncino, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir demain, de bon matin, de la position qu'il occupe à Fontanella, avec toutes les troupes à ses ordres et son artillerie, pour se rendre à Baitella, à quatre milles en arrière de Brescia, sur la route de Bergame. On croit qu'il peut passer par Castrezzato; s'il ne pouvait pas passer l'Oglio à Fontanella, il faudrait qu'il passât par Soncino. Il est prévenu que l'avant-garde sera à Brescia, et le général Masséna à Casaglio, sur la droite. Le général Augereau recommandera le plus grand ordre dans la marche de sa troupe, en se faisant éclairer en avant et sur les flancs. Quoique l'avant-garde soit en avant de lui, il n'est pas moins nécessaire d'accoutumer les troupes à se garder, comme s'il n'avait personne en avant.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 490. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Soncino, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir demain, 6 du courant, de grand matin, avec toutes ses troupes, de la position qu'il occupe à Buttano pour en prendre une nouvelle en arrière de la Mella, ayant Bagnolo en avant de lui et Quinzanello en arrière de sa gauche. S'il peut passer l'Oglio à Bordolano, il suivra le chemin de

Padernello et Dello ; dans le cas contraire , il sera obligé de remonter à Soncino pour passer et se rendre de là à la position ci-dessus ordonnée. Il est prévenu que l'avant-garde sera à Brescia et la division du général Masséna à Casaglio , à quatre milles en arrière de Brescia , sur la route de Soncino , position qui se trouvera être sur sa gauche.

Le général Scruvier est également prévenu que l'ennemi a des postes à Castiglione ; il doit avoir des renseignements de ceux qu'il occupe aujourd'hui en avant. Il doit marcher avec le plus grand ordre et la plus grande précaution , se bien éclairer , particulièrement en avant de sa droite , et éviter de se compromettre.

S'il a des nouvelles de l'ennemi , il en prévendra le général en chef à Crema , ainsi que le général Masséna à Casaglio , qui est sur sa gauche. Au surplus , il se fera montrer le chemin par les guides les plus sûrs du pays.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 491. — AU CITOYEN ORIANI , ASTRONOME.

Milan , 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Les sciences , qui honorent l'esprit humain , les arts , qui embellissent la vie et transmettent les grandes actions à la postérité , doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie , tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la république des lettres , sont Français , quel que soit le pays qui les ait vus naître.

Les savants , dans Milan , n'y jouissaient pas de la considération qu'ils doivent avoir. Retirés dans le fond de leur laboratoire , ils s'estimaient heureux que les rois et les prêtres voulussent bien ne pas leur faire de mal.

Il n'en est pas ainsi aujourd'hui ; la pensée est devenue libre dans l'Italie. Il n'y a plus ni inquisition , ni intolérance , ni despotes. J'invite les savants à se rémbr et à me proposer leurs vues sur les moyens qu'il y aurait à prendre , ou les besoins qu'ils auraient , pour donner aux sciences et aux beaux-arts une nouvelle vie et une nouvelle existence. Tous ceux qui voudront aller en France seront accueillis avec distinction par le Gouvernement. Le peuple français ajoute plus de prix à l'acquisition d'un savant mathématicien , d'un peintre de réputation , d'un homme distingué , quel que soit l'état qu'il professe , qu'à celle de la ville la plus riche et la plus populeuse.

Soyez donc, Citoyen, l'organe de ces sentiments auprès des savants distingués qui se trouvent dans Milan.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 492. — AUX MUNICIPALITÉS DE MILAN ET DE PAVIE.

Milan, 5 prairial an IV (24 mai 1796).

Je désire, Messieurs, que l'université de Pavie, célèbre à bien des titres, reprenne le cours de ses études. Faites donc connaître aux savants professeurs et aux nombreux écoliers de cette université que je les invite à se rendre de suite à Pavie et à me proposer les mesures qu'ils croiront utiles pour activer et redonner une existence plus brillante à la célèbre université de Pavie.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 493. — PROCLAMATION AUX HABITANTS DE LA LOMBARDIE.

Milan, 6 prairial an IV (25 mai 1796).

Une multitude égarée, sans moyens réels de résistance, se porte aux derniers excès dans plusieurs communes, méconnaît la République et brave l'armée triomphante de plusieurs rois. Ce délire inconcevable est digne de pitié; l'on égare ce pauvre peuple pour le conduire à sa perte. Le général en chef, fidèle aux principes qu'a adoptés la nation française, qui ne fait pas la guerre aux peuples, veut bien laisser une porte ouverte au repentir; mais ceux qui, sous vingt-quatre heures, n'auront pas posé les armes et n'auront pas prêté de nouveau serment d'obéissance à la République, seront traités comme rebelles; leurs villages seront brûlés. Que l'exemple terrible de Binasco leur fasse ouvrir les yeux! Son sort sera celui de toutes les villes et villages qui s'obstineront à la révolte.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 494. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Milan, 6 prairial an IV (25 mai 1796).

Il est ordonné au général de brigade Despinoy, commandant la place de Milan, de créer sur-le-champ une commission militaire composée de cinq officiers de la garnison, pour faire juger, dans la journée, les personnes arrêtées les armes à la main dans l'émeute qui a

eu lieu, le 4, à Milan, et faire fusiller celles qui seront convaincues d'avoir pris part directement ou indirectement à l'insurrection.

L'exécution aura lieu, dans le jour, au faubourg du Tessin.

BO NAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

#### 495. — AU GÉNÉRAL BARON DE LA TOUR.

Milan, 6 prairial an IV (25 mai 1796).

Je suis bien désespéré, Monsieur, de ne pouvoir vous envoyer une copie des articles de paix qui ont été signés le 26 du mois de floréal à Paris. Le quartier général ayant été transféré avant-hier à Crema, tous mes papiers s'y trouvent; je ne suis à Milan que par accident. Du moment que je serai arrivé au quartier général, je m'empresserai de vous en envoyer copie par un courrier. Le traité de paix porte en substance qu'outre les places que nous avons en dépôt vous en ajouterez quelque autre, et vous resterez en possession des pays qui nous ont été cédés par la suspension d'armes. Il n'est pas question de la vallée d'Onelle et de Loano, ce qui pourrait faire penser qu'ils doivent vous être restitués.

Je suis très-aise, Monsieur, qu'une paix solide assure le repos à votre brave nation. Il faut espérer que si le sort des armes nous est propice encore quelque temps, l'Europe entière aura une paix également nécessaire à toutes les nations.

Je suis, monsieur, avec les sentiments distingués, etc.

BO NAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

---

#### 496. — AU GÉNÉRAL DESPINOY, A MILAN.

Pavie, 7 prairial an IV (26 mai 1796).

A cette heure, je pense que vous avez fait fusiller ceux qui ont été pris les armes à la main. Il est indispensable, dans la journée, que vous fassiez passer sous bonne escorte à Pavie, pour être de là transférés à Tortone, tous les prisonniers d'État qui ont été arrêtés. Vous ferez également arrêter tous ceux que la municipalité aura désignés comme ayant fait passer une partie de leur famille dans le Tyrol, quoique n'ayant pas pris part à la dernière conspiration.

Le général Haquin commande Pavie et la province de ce nom. Votre commandement s'étend jusqu'à Binasco, où vous aurez soin de tenir toujours un gros poste de 150 hommes d'infanterie, qui se placeront dans le château.

Les circonstances pouvant changer d'un moment à l'autre, il est indispensable que toutes ces mesures soient prises dans la journée et qu'une partie des deux cents otages, que mon intention est de tirer de Milan, soient partis pour Pavie dans le jour.

Vous ferez arrêter tous les membres composant le congrès d'État, vous y garderez seulement les nouveaux nommés, et vous laisserez en liberté ceux de Lodi et de Crémone, contre lesquels il n'y a point de reproche.

Tous les otages seront transportés dans de grosses berlines, de manière à pouvoir être cinq à six dans chacune.

Un domestique par homme pourra les suivre, mais seulement dans quelques jours.

Tous ces objets, qui sont d'une majeure conséquence, doivent attirer votre sollicitude, et vous ne devez point vous donner de repos que cela ne soit fait.

Votre garnison sera composée de trois bataillons de la 84<sup>e</sup> demi-brigade, de la 15<sup>e</sup> demi-brigade et du 7<sup>e</sup> bataillon de grenadiers. Les deux bataillons de la 84<sup>e</sup> demi-brigade, que vous avez envoyés à Pavie, vous seront rendus dès que le général Meynier aura envoyé la partie de la garnison de Tortone qu'il doit y faire passer. Vous aurez la 5<sup>e</sup> brigade de dragons.

BONAPARTE.

*P. S.* Vous ferez partir les deux bataillons de la 21<sup>e</sup> pour joindre la division du général Masséna, dès l'instant que la garnison que vous devez avoir existera.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

497. — AU CITOYEN FAULTRIER, DIRECTEUR DU PARC D'ARTILLERIE.

Quartier général, Soncino, 7 prairial an IV (26 mai 1796)

Il est ordonné au citoyen Faultrier, directeur du parc d'artillerie, de partir demain, à deux heures du matin, de Crema, avec tout ce qui tient au parc, ainsi que les grenadiers d'escorte, pour se rendre à Soncino et de là à Pompiano, où sera le quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

498. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (27 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire partir demain, à trois heures du matin, le général de brigade Rusca, avec l'infanterie lé-



gère de sa division, pour se rendre à Salo; il ramassera tous les bateaux qu'il pourrait trouver sur l'eau.

Le général Augereau, avec tout le reste de sa division, partira à trois heures du matin, demain 9, de la position qu'il occupe, pour se rendre à Ponte-San-Marco.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 499. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (27 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir, avec toutes les troupes de sa division et son artillerie, demain 9, à trois heures du matin, pour se rendre à Montechiaro, où il recevra de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 500. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (27 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de la position qu'il occupe, avec toutes les troupes de sa division et son artillerie, demain 9, à trois heures du matin, pour se rendre à Ghedi, passant par Bagnolo. Aussitôt son arrivée à Ghedi, il en fera prévenir le général en chef à Brescia, où est le quartier général. Il est prévenu que l'avant-garde sera à Lonato, et la division du général Masséna sur sa gauche, à Montechiaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 501. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (27 mai 1796)

Ordre au parc d'artillerie de partir, demain 9, de Pompiano, une heure avant le jour, pour se rendre à Casaglio, route de Brescia.

Les deux pièces d'artillerie qui sont à Pompiano partiront de suite pour Casaglio.

Le parc d'artillerie fera filer des cartouches pendant la nuit pour Casaglio.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 502. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Brescia, 8 prairial an IV (28 mai 1796).

Le général en chef, informé qu'un grand nombre d'individus employés à l'armée, auxquels la loi n'accorde point de chevaux, en conduisent avec eux, renouvelle la défense expresse qu'il a déjà faite à ce sujet, en conformité des règlements militaires, et ordonne aux agents en chef des administrations de faire la revue de leurs subordonnés, afin de savoir quels sont ceux qui contreviennent aux lois, et de les y rappeler par tous les moyens qui sont en leur pouvoir; le général en chef les rend eux-mêmes responsables personnellement de l'exécution du présent ordre. Ceux qui, après sa notification, auraient soit des chevaux, soit des voitures, sans y être autorisés par les règlements militaires, sont prévenus que les ordres les plus sévères vont être donnés pour saisir ces chevaux et voitures, qui seront employés au service des charrois de l'armée. Le commissaire ordonnateur en chef de l'armée veillera à ce que les administrations n'aient pas plus de voitures que ne l'exige leur service. Le général en chef a vu avec peine que l'on chargeait le pays de réquisitions de chevaux et de voitures, et qu'il y en avait une grande quantité de vides à la suite de l'armée; il prévient tous ceux qui se permettraient de faire des réquisitions de chevaux sans y être autorisés par lui ou l'ordonnateur en chef, qu'ils seront traduits en conseil militaire pour y être jugés suivant toute la rigueur de la loi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 503. — AUX PEUPLES DU MILANAIS.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Les nobles, les prêtres, des agents de l'Autriche égarent les peuples de ces belles contrées.

L'armée française, aussi généreuse que forte, traitera avec fraternité les habitants paisibles et tranquilles; elle sera terrible comme le feu du ciel pour les rebelles et les villages qui les protégeraient.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — En conséquence, le général en chef déclare rebelles tous les villages qui ne se sont pas conformés à son ordre du 6 prairial <sup>1</sup>. Les généraux feront marcher contre les villages les forces nécessaires pour les réprimer, y mettre le feu, et faire fusiller tous ceux qu'ils trouveront les armes à la main. Tous les prêtres, tous les

<sup>1</sup> Proclamation, pièce n<sup>o</sup> 493.

nobles qui seront restés dans les communes rebelles seront arrêtés comme otages et envoyés en France.

ART. 2. — Tous villages où l'on sonnera le tocsin seront sur-le-champ brûlés. Les généraux seront responsables de l'exécution dudit ordre.

ART. 3. — Les villages sur le territoire desquels serait commis l'assassinat d'un Français seront taxés à une amende du tiers de la contribution qu'ils payaient à l'archiduc dans une année, à moins qu'ils ne déclarent l'assassin et qu'ils ne l'arrêtent, et le remettent entre les mains de l'armée.

ART. 4. — Tout homme trouvé avec un fusil et des munitions de guerre sera fusillé de suite, par l'ordre du général commandant l'arrondissement.

ART. 5. — Toute campagne où il sera trouvé des armes cachées sera condamnée à payer le tiers du revenu qu'elle rend, en forme d'amende. Toute maison où il sera trouvé un fusil sera brûlée, à moins que le propriétaire ne déclare à qui il appartient.

ART. 6. — Tous les nobles ou riches qui seraient convaincus d'avoir excité le peuple à la révolte, soit en congédiant leurs domestiques, soit par des propos contre les Français, seront arrêtés comme otages, transférés en France, et la moitié de leurs revenus confisquée.

BOXAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

#### 504. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Faites filer le plus tôt possible toutes les cartouches à mitraille et munitions de guerre qui sont à Milan. Nous en avons le plus grand besoin.

Vous trouverez ci-joint un ordre que vous ferez traduire et imprimer. Vous en enverrez 500 exemplaires au général Meynier.

Faites-vous rendre compte de l'emploi des 2,000 chevaux que Milan devait fournir.

Soyez impitoyable pour les villages révoltés et exécutez mon ordre à la lettre.

Écrivez à Tortone, envoyez-y des exprès et 300 chevaux pour prendre les pièces et provisions de guerre qui vous sont nécessaires pour le siège, et enlevez enfin cette misérable forteresse. Activez de toutes les manières les ateliers d'artillerie et la réparation des armes.

Partagez votre besogne, faites-vous aider afin d'y pouvoir suffire.  
 La demi-brigade qui vient des Alpes est forte de 3,000 hommes.  
 Un bataillon de la 84<sup>e</sup> de. . . . . 700  
 La 15<sup>e</sup> demi-brigade. . . . . 700

Cela vous fait. . . . . 4,400 hommes

pour votre garnison. Si les circonstances politiques vous font penser que cela ne suffise pas, vous pouvez garder un bataillon de la 21<sup>e</sup> demi-brigade.

Il y a à Lodi un bataillon de 600 hommes.

Le chef de l'état-major doit vous avoir instruit que vous commandiez tout le Milanais, hormis le Pavésan.

Ordonnez aux quartiers-mâîtres de la 21<sup>e</sup> et de la 84<sup>e</sup> de faire payer les grenadiers de ces demi-brigades qui sont à l'avant-garde, et faites-moi rendre compte pourquoi ils ne sont pas payés.

Tenez-moi instruit de ce que vous faites, de la situation des esprits et de vos projets pour l'organisation de la garde civique. Il est nécessaire que j'aie tous les jours une dépêche de vous.

Je désire que vous alliez loger au palais; vous n'êtes pas convenablement. Je vous envoie 6,000 francs pour vos dépenses; ayez une table de quelques couverts pour la garnison et pour la municipalité et les patriotes du pays, dont il faut que vous connaissiez l'esprit. Ne voyez pas ou peu les grands.

Il faut que j'aie de vous un courrier tous les jours.

Je vous embrasse avec l'amitié que vous m'inspirez.

Rien de nouveau ici.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

### 505. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Le citoyen Sugny, chef de brigade, commandera l'artillerie de l'armée. Vous lui donnerez l'ordre de se rendre de suite au quartier général, et de se faire remplacer.

Le citoyen Songis le remplacera, en attendant qu'il soit arrivé.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 506. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Le général Kilmaine prévendra l'avant-garde que si le général en

chef éprouve la plus grande satisfaction à rendre hommage à la valeur des bataillons de grenadiers et de carabiniers qui la composent, il leur témoigne son indignation sur la conduite de quelques-uns d'entre eux qui se livrent à des excès et à un pillage qui déshonorent le caractère des grenadiers français. Les grenadiers et les carabiniers doivent donner à l'armée l'exemple de la bonne conduite comme celui de la valeur.

Le général Kilmaine prévient également l'avant-garde que nous sommes sur le territoire de la République de Venise, pays neutre, où les personnes et les propriétés doivent être scrupuleusement respectées. Le général en chef rend les généraux et les officiers des compagnies de grenadiers et de carabiniers responsables de l'exécution de son ordre contre le pillage; il veut que, sans pitié, les auteurs soient fusillés.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 507. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire partir sur-le-champ le 8<sup>e</sup> régiment de dragons, attaché provisoirement à sa division, avec ordre de rejoindre la cavalerie d'avant-garde aux ordres du général Masséna, qui est en avant de Brescia, sur la route de Ponte-San-Marco. Le reste de sa division ne bougera pas jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 508. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Il est ordonné au général Masséna de faire partir sur-le-champ toutes les troupes de sa division, ainsi que son artillerie, pour prendre une position au delà de Roncadelle, après avoir passé la Mella, de manière à ce qu'il se trouve à environ un mille ou un mille et demi en arrière de Brescia.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 509. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Vial de partir demain pour se rendre à Calcinato, où il établira le quartier général du général en

chef et de l'état-major. Il préparera également celui des autres personnes à la suite du quartier général. Il s'informera de tous les chemins qui, de Calcinato, conduisent à Castiglione, Peschiera et Desenzano.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 510. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de partir demain 10, à six heures du matin, de la position qu'il occupe, avec toutes les troupes à ses ordres, pour prendre celle de Castiglione, tenant toujours des postes sur le chemin de Peschiera à Desenzano.

Il poussera des reconnaissances sur le chemin de Goito; il emploiera tous les moyens possibles pour avoir des nouvelles de l'ennemi, et il les communiquera au général en chef, qui aura son quartier général à Calcinato.

Le général Kilmaine est prévenu que la division du général Serurier part de Ghedi pour se rendre à Mezzane, sur la Chiese.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 511. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de la position qu'il occupe à Ghedi, demain 10, à cinq heures du matin, avec toutes les troupes à ses ordres et son artillerie, pour en prendre une nouvelle à Mezzane, sur la Chiese, position qui se trouve sur la gauche de Montechiaro, à cinq milles environ. Il aura la Chiese devant lui. Le général Serurier est prévenu que l'avant-garde sera à Castiglione et que le général Masséna restera dans la position qu'il occupe à Montechiaro. Il aura attention d'éclairer sa droite et de bien se garder. Il communiquera avec le général Masséna, en suivant la rive de la Chiese.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 512. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796)

Le général Augereau est prévenu que l'ordre est donné au général Kilmaine de partir de la position qu'il occupe à Lonato, demain ma-



tin, à six heures, pour aller en prendre une nouvelle à Castiglione.

Il est également prévenu que le général en chef a reçu les témoignages les plus avantageux de l'ordre et de la discipline qui ont régné dans sa division, ainsi que du respect qu'on a porté aux personnes et aux propriétés sur le territoire de la République de Venise; le général en chef aurait bien désiré pouvoir donner les mêmes éloges aux autres divisions de l'armée.

Il prévient sa division que le pain qui sera distribué aux troupes sera composé moitié de froment et moitié de maïs; que cette nourriture, très-saine, ne peut être refusée par la troupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 513. — AU CHEF DE BRIGADE LORCET.

Quartier général, Brescia, 9 prairial an IV (28 mai 1796).

Le commandant militaire à Lodi enverra un détachement pour arrêter le curé de la paroisse de San-Perole, qui s'est mis à la tête de quelques insurgés qui ont attaqué nos troupes, ainsi qu'il le verra par la pièce que je joins à cette lettre; il n'ordonnera cette expédition qu'après l'arrivée à Lodi du bataillon de la 84<sup>e</sup> demi-brigade de ligne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 514. — A LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Quartier général, Brescia, 10 prairial an IV (29 mai 1796).

C'est pour délivrer la plus belle contrée de l'Europe du joug de fer de l'orgueilleuse maison d'Autriche que l'armée française a bravé les obstacles les plus difficiles à surmonter. La victoire, d'accord avec la justice, a couronné ses efforts. Les débris de l'armée ennemie se sont retirés au delà du Mincio. L'armée française passe, pour les poursuivre, sur le territoire de la République de Venise; mais elle n'oubliera pas qu'une longue amitié unit les deux Républiques. La religion, le gouvernement, les usages, les propriétés seront respectés. Que les peuples soient sans inquiétude, la plus sévère discipline sera maintenue; tout ce qui sera fourni à l'armée sera exactement payé en argent.

Le général en chef engage les officiers de la République de Venise, les magistrats et les prêtres à faire connaître ses sentiments au peuple, afin que la confiance cimenter l'amitié qui depuis longtemps unit les deux nations.

Fidèle dans le chemin de l'honneur comme dans celui de la victoire, le soldat français n'est terrible que pour les ennemis de sa liberté et de son Gouvernement.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 515. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Kilmaine de partir de la position qu'il occupe à Castiglione, avec toutes les troupes à ses ordres, demain 11, à deux heures précises du matin, pour marcher sur Borghetto, en passant par Solferino et Cavriana. Il attaquera et culbutera tous les postes ennemis, et tâchera de surprendre le pont ou passage de Borghetto, sur le Mincio.

Le général Kilmaine fera ses dispositions pour que toutes les troupes à ses ordres marchent dans le plus grand ordre et militairement, puisque à chaque pas il peut rencontrer l'ennemi qu'il doit combattre et culbuter. Il disposera son artillerie de manière à en tirer le parti le plus avantageux. Il en sera de même des troupes à cheval à ses ordres.

Il est prévenu que les équipages de pont, commandés par le citoyen Andréossy, doivent partir de Castiglione et suivre son mouvement. Il doivent attendre des ordres à Cavriana.

Avis des ordres donnés aux généraux Serurier, Masséna et Augereau.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

#### 516. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Serurier de partir demain 11, à deux heures du matin, de la position qu'il occupe à Mezzane, pour se rendre avec toutes les troupes à ses ordres à Guidizzolo, en passant par Laca, où il rejoindra la grande route de Montechiaro à Goito. Il attendra de nouveaux ordres à Guidizzolo.

Le général Serurier disposera son artillerie et ses troupes à cheval, de manière à en tirer toute l'utilité possible. Comme il est à présumer qu'il rencontrera l'ennemi, qu'il doit attaquer avec vigueur et culbuter, il recommandera le plus grand ordre dans la marche. Il est prévenu que l'armée fait un mouvement général, que l'avant-garde part à deux heures du matin de Castiglione, pour s'emparer

du pont ou passage de Borghetto, sur le Mincio, en passant par Volta. Le général Serurier doit avoir reçu des cartouches. Il prévient le général en chef, dont l'intention est de ne pas quitter les mouvements de l'avant-garde, de son arrivée à Guidizzolo, en lui envoyant un aide de camp à Volta, où il sera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 517. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Masséna de partir de la position qu'il occupe à Montechiaro demain 11, à deux heures du matin, pour se porter, avec toutes les troupes à ses ordres et son artillerie, à Cavriana, en passant par Castiglione et Solferino. Il attendra de nouveaux ordres à Cavriana.

Le général Masséna pouvant, d'un moment à l'autre, être obligé de soutenir l'avant-garde, disposera son artillerie et toutes ses troupes de manière à pouvoir combattre avec ordre, la journée de demain devant être décisive pour la destruction des restes de l'armée de Beauharnois, si les circonstances permettent de rendre l'affaire générale.

Avis des ordres donnés aux généraux Kilmaine, Augereau et Serurier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 518. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Augereau de partir de Desenzano demain 11, à trois heures du matin, pour se rendre à Castellaro, en tournant le lac appelé Laghetto. On croit qu'il peut passer par Sanzeno. Il doit marcher avec le plus grand ordre, de manière à pouvoir attaquer et battre l'ennemi partout où il le rencontrera. Il disposera son artillerie et ses troupes à cheval de manière à en tirer tout le parti possible.

Il est prévenu que l'avant-garde part de Castiglione demain, à deux heures du matin, pour se porter sur Borghetto, et tâcher de surprendre le passage sur le Mincio; que le général Masséna suit le même mouvement et se rend à Cavriana; que le général Serurier se rend à Guidizzolo, et que le général en chef envoie deux pièces sur affûts de montagne à Ponte-San-Marco avec quelques compagnies de grenadiers.

Le général en chef compte donner l'ordre au général Rusca, qui est à Salo, de venir à Desenzano.

Le général Augereau prévendra de son arrivée à Castellaro le général en chef, qui sera à Volta, et dont l'intention est de suivre les mouvements de l'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 519. — AU CHEF DE BATAILLON ANDRÉOSSY.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au chef de bataillon Andréossy de partir de Desenzano, ou de Castiglione, s'il y est déjà rendu, avec tout son équipage de pont, pour se rendre à Cavriana, en passant par Solferino, où il attendra de nouveaux ordres pour suivre les mouvements de l'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 520. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au général Beaumont de se tenir prêt à marcher, avec toute la cavalerie qui est à Calcinato, demain 11, à quatre heures et demie du matin. Il désignera quinze chasseurs ou dragons qui resteront au logement du général en chef pour la garde des papiers de l'état-major.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 521. — AU CITOYEN SONGIS,

COMMANDANT L'ARTILLERIE DE L'ARMÉE PAR INTÉRIM.

Quartier général, Calcinato, 10 prairial an IV (29 mai 1796), 11 heures du soir.

Il est ordonné au citoyen Songis, commandant l'artillerie, de faire partir le parc de Brescia demain, à onze heures du matin, pour Montechiaro. Il ordonnera que les deux pièces sur affût-traîneau soient conduites à Ponte-San-Marco, où elles trouveront deux compagnies de grenadiers envoyées du quartier général pour leur servir d'escorte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 522. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, sur la hauteur à droite et en avant de Castellaro,  
11 prairial an IV (30 mai 1796), 8 heures du matin.

D'après les nouvelles dispositions du général en chef, il est ordonné au général Masséna de continuer sa route sur Borghetto.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 523. — AUX GÉNÉRAUX KILMAINE, AUGEREAU ET RUSCA.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 5 heures du soir.

Il est ordonné au général Kilmaine de rassembler le plus qu'il pourra de troupes de son avant-garde, de poursuivre l'ennemi le plus loin qu'il lui sera possible sur la route de Castelnovo, dont il s'approchera de manière, ou à s'en emparer si l'ennemi n'y est pas trop en force, ou, dans le cas contraire, à le tenir en échec, et protéger les mouvements que doit faire le général Augereau sur Peschiera, qu'il doit investir, en suivant la rive gauche du Mincio. La division du général Masséna sera derrière lui sur sa droite.

Il est ordonné au général Augereau de partir avec sa division et son artillerie, pour se porter le plus tôt possible sur Peschiera, et investir la forteresse; il prendra toutes les précautions qu'exige cette marche, les ennemis devant avoir des troupes à Castelnovo sur lequel notre avant-garde a ordre de marcher pour tenir l'ennemi en échec et protéger le général Augereau.

Il est ordonné au général Rusca de partir de Salo à la réception du présent ordre, pour se rendre avec ses troupes à Desenzano; de là il s'approchera de Peschiera, où il prendra les ordres du général Augereau, qui investira cette place par la rive gauche du Mincio, rivière que nous avons passée à Valeggio après avoir battu l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 524. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir.

Il est ordonné au général Kilmaine de se mettre en mouvement avec toute l'avant-garde à ses ordres, demain 12, à cinq heures du matin, pour se porter à Castelnovo, qu'il attaquera de concert avec le général Augereau, qui est maître de Peschiera et qui a reçu des ordres pour se mettre en mouvement demain, à cinq heures du matin, pour attaquer également Castelnovo. Le général Kilmaine ré-

glera ses mouvements sur ceux du général Augereau, de manière que l'attaque ait de l'ensemble et s'opère avec prudence et célérité.

Il est prévenu que le 1<sup>er</sup> bataillon de grenadiers est arrivé ce soir, et qu'il bivouaque en avant de la porte de Valeggio qui conduit à l'avant-garde. Il enverra, avant la nuit, des ordres à ce bataillon sur la marche qu'il doit tenir pour rejoindre l'avant-garde et être arrivé de manière à participer à l'attaque de Castelnovo.

Le général Masséna fera peut-être un mouvement sur Villafranca, mouvement qui dépendra des nouvelles que ce général pourra recevoir.

Le général en chef recommande au général Kilmaine d'être exact à se mettre en mouvement au plus tard à cinq heures.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 525. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir

Il est ordonné au général Augereau de laisser garnison suffisante à Peschiera pour la garde du fort. Il se mettra en mouvement avec le reste de sa troupe, demain 12, à cinq heures du matin, pour marcher sur Castelnovo que le général en chef est dans l'intention d'enlever. Toute l'avant-garde du général Kilmaine a également l'ordre de marcher sur cette place pour l'attaquer. Le général Augereau réglera ses mouvements et son attaque sur ceux de l'avant-garde, de manière à ce que cette opération ait de l'ensemble, et que chacun puisse se soutenir réciproquement; il tâchera, à cet effet, de communiquer avec le général Kilmaine. L'attaque doit être aussi prompte que sagement combinée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 526. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir.

Il est ordonné au général Masséna de partir avec les troupes à ses ordres, demain 12, à cinq heures du matin, pour se porter sur Villafranca, où il attaquera l'ennemi, s'il l'y trouve. Dans le cas contraire, il se rapprochera de la droite de l'avant-garde qui, de concert avec le général Augereau, doit attaquer Castelnovo. Le général Masséna ne commencera son mouvement, à cinq heures du matin, que dans le cas où le général Serurier serait arrivé au pont



de Borghetto, ne devant se mettre en mouvement que du moment qu'il sera instruit de son arrivée.

La division du général Serurier recevra des ordres pour soutenir les mouvements, soit de l'avant-garde, soit des troupes du général Masséna.

Le général en chef se trouvera au centre de l'armée et suivra soit l'attaque de Castelnovo, soit celle de Villafranca, suivant les nouvelles qu'il aura de l'endroit où l'ennemi aura réuni ses forces les plus considérables.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 527. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir.

Il est ordonné au général Serurier de partir de la position qu'il occupe à Guidizzolo, demain 12, à une heure précise du matin, pour se rendre au pont de Borghetto, où il est de la dernière importance que la tête de la colonne arrive avant le jour. Il prendra des guides du pays pour éviter que sa troupe ne s'égaré. Aussitôt son arrivée au pont de Borghetto, il en fera prévenir le chef de l'état-major. Il remettra l'ordre ci-inclus au général Beaumont, et il veillera à son exécution.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 528. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796), 9 heures du soir.

Il est ordonné au général Beaumont de partir aussitôt la réception du présent ordre, avec toutes les troupes à cheval qui sont à Guidizzolo, pour se rendre au pont de Borghetto. Dès qu'il y sera arrivé il viendra lui-même en prévenir le chef de l'état-major. En attendant les ordres ultérieurs qui lui seront transmis, il bivouaquera le long de la rivière jusqu'à ce que le passage du pont s'effectue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 529. — AU CHEF DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796).

Le chef de brigade Lannes est destiné à être employé près du général en chef. Il est particulièrement chargé de la sûreté du quartier général; il fera, en conséquence, toutes les dispositions nécessaires,

suivant les circonstances et les positions de l'ennemi. Il est prévenu que les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers sont destinés à la police du quartier général, ainsi que 50 guides à cheval et un piquet de 50 chevaux. Lorsque les grenadiers seront employés pour des expéditions particulières, il demandera au chef de l'état-major les forces qu'il croira nécessaires pour la sûreté du quartier général.

Le chef de brigade Lannes est personnellement responsable de toutes les dispositions à ordonner pour l'exécution du présent ordre, et il se concertera avec les généraux de division à proximité du quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 530. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Valeggio, 11 prairial an IV (30 mai 1796).

L'avant-garde et les divisions des généraux Masséna et Augereau ont attaqué aujourd'hui le passage du Mincio, à Valeggio. L'ennemi a été complètement battu, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de cette rivière, qui a été passée par nos soldats, partie dans l'eau jusque sous les aisselles (le général Gardanne était à la tête de ces derniers), et partie sur un pont que l'ennemi n'avait pas eu le temps de couper. Nous lui avons fait environ 400 prisonniers, parmi lesquels se trouve le général prince de Cuto, Napolitain, qui commandait la cavalerie, ainsi que plusieurs officiers de tous grades; il y en a eu également un grand nombre de tués et de blessés. La cavalerie ennemie a beaucoup souffert. L'ennemi nous a abandonné, dans sa fuite précipitée, 5 pièces d'artillerie, 9 caissons et une grande quantité de munitions, ainsi que la pharmacie de ses ambulances. Toute sa ligne est en déroute, et il se retire avec précipitation par la route du Tyrol, où les républicains le poursuivent.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 531. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796).

Vous trouverez ci-joint<sup>1</sup> la relation du combat de Borghetto et du passage du Mincio.

Je vois avec satisfaction que Milan commence à être plus tranquille.

<sup>1</sup> Cette relation n'a pas été retrouvée. (Voir l'ordre du jour, pièce n<sup>o</sup> 530, et le rapport au Directoire, en date du 13 prairial, pièce n<sup>o</sup> 537.)

Les commissions militaires doivent juger dans vingt-quatre heures. Je ne sais pourquoi elles existent encore. Faites fusiller sans formalités les deux chefs (le chancelier Pascal et le curé de San-Perole) que vous avez fait arrêter : ils sont connus pour être les auteurs de la rébellion. Il serait temps enfin que vous fussiez en mesure pour commencer le siège ; la prise seule de ce misérable château pourra rendre la tranquillité au Milanais. Mon intention est que l'on accorde les honneurs de la guerre à la garnison, sous la condition qu'elle sera prisonnière. Je vous défends expressément de lui accorder une capitulation plus avantageuse. Le chef de l'état-major vous fera passer la confirmation que vous demandez pour le commandant de Milan. Vous ne sauriez trop vous bien entourer.

Envoyez des voitures et des chevaux pour prendre, à Pavie, le reste de votre équipage de siège ; il faut que dans une décade vous ayez le fort. Je voulais demander pour vous le grade de général de division ; mais j'attendrai, pour le faire, la prise de la forteresse de Milan.

Si les deux pièces d'artillerie légère ne sont point parties, gardez-les ; gardez également les deux escadrons du 20<sup>e</sup> ; mais il est nécessaire, pour ne pas rompre le corps, que vous lassiez partir la partie du 15<sup>e</sup> régiment de dragons qui est à Milan, pour le quartier général.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

### 532. — A L'ADJOINT A L'ÉTAT-MAJOR BIADELLI.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796).

Il est ordonné à l'adjoint Biadelli de prendre un bateau à Peschiera, et de partir sur-le-champ pour se rendre à Salò. Il prendra les renseignements les plus positifs sur l'ennemi, tant pour la position qu'il occupe que pour les mouvements qu'il peut avoir faits après notre victoire de Valeggio. Il s'informera également de l'heure à laquelle est parti le général Rusca avec sa demi-brigade. Il reviendra sur-le-champ à Peschiera pour me rendre compte de sa mission. Il lui sera remboursé les frais qu'il aura avancés pour le bateau.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 533. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796), 3 heures après midi.

Il est ordonné au général Kilmaine d'arrêter sa cavalerie lorsqu'il

sera assuré que l'ennemi n'aura plus de troupes sur la rive droite de l'Adige, et il la fera reployer pour prendre une autre position sur la même rive, à la hauteur de Ponton. Il fera prendre une position à ses grenadiers et chasseurs devant le passage où était le pont des Autrichiens; il choisira l'emplacement le plus militaire; il se placera où il sera le plus à portée de donner ses ordres, et il en prévendra le général en chef, afin qu'il sache où lui adresser les siens. Il est prévenu que le général Augereau est sur les hauteurs de Piovezzano, en arrière de la position que l'on lui indique pour placer sa cavalerie.

Le général Kilmaine fera ramasser le plus de bateaux qu'il lui sera possible vis-à-vis le lieu où sa troupe doit passer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 534. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796).

Le général Masséna partira demain 13, à quatre heures précises du matin, pour se rendre à Vérone, où il s'emparera du passage des ponts. Il prendra les positions qu'il croira nécessaires pour s'en assurer la possession contre les tentatives de l'ennemi. Il prévendra le gouverneur et les habitants que ses troupes respecteront les personnes et les propriétés, et seront maintenues dans la discipline la plus sévère.

Le général Masséna informera le général en chef du moment de son arrivée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 535. — EXTRAIT DE L'ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Peschiera, 12 prairial an IV (31 mai 1796).

Les ennemis ont passé l'Adige; il ne reste plus dans le Mantouan que la garnison de Mantoue, que l'insalubrité des marais qui l'entourent aura bientôt détruite.

Vive la République! Les Autrichiens sont entièrement chassés de l'Italie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 536. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

J'ai à vous rendre compte, Citoyens Directeurs, de la conspiration de Pavie, du combat et de la prise de cette ville.

Je partis de Milan le 4 pour me rendre à Lodi; je ne laissai à Milan que les troupes nécessaires au blocus du château. Je sortis de cette ville comme j'y étais entré, au milieu des applaudissements et de l'allégresse de tout un peuple réuni. J'étais bien loin de penser que cette allégresse était feinte, que déjà les trames étaient ourdies, et une lâche trahison sur le point d'éclater.

J'étais à peine arrivé à Lodi que le général Despinoy, commandant à Milan, m'apprit que, trois heures après mon départ, on avait sonné le tocsin dans une partie de la Lombardie; que l'on avait publié que Nice était pris par les Anglais; que l'armée de Condé était arrivée par la Suisse sur les confins du Milanais, et que Beaulieu, renforcé de soixante mille hommes, marchait sur Milan. Les prêtres, les moines, le poignard et le crucifix à la main, excitaient à la révolte et provoquaient l'assassinat. De tous côtés, et par tous les moyens, l'on sollicitait le peuple à s'armer contre nous. Les nobles avaient renvoyé leurs domestiques, disant que l'égalité ne permettait pas d'en avoir. Tous les affidés de la maison d'Autriche, ses sbires, les agents des douanes, se montrèrent au premier rang.

Le peuple de Pavie, renforcé de cinq à six mille paysans, investit les trois cents hommes que j'avais laissés dans le château. A Milan, l'on essaye d'abattre l'arbre de la liberté; l'on déchire et foule aux pieds la cocarde tricolore. Le général Despinoy, commandant de la place, monte à cheval; quelques patrouilles mettent en fuite cette populace, aussi lâche qu'effrénée. Cependant la porte qui conduit à Pavie est encore occupée par les rebelles, qui attendent à chaque instant les paysans pour les y introduire. Il fallut, pour les y soumettre, battre le terrible pas de charge; mais à la vue de la mort, tout rentre dans l'ordre.

A peine instruit de ce mouvement, je rebroussai chemin avec trois cents chevaux et un bataillon de grenadiers. Je fis arrêter à Milan une grande quantité d'otages; j'ordonnai que l'on fusillât ceux qui avaient été pris les armes à la main; je déclarai à l'archevêque, au chapitre, aux moines et aux nobles, qu'ils me répondraient de la tranquillité publique.

La municipalité taxa à trois livres d'amende par domestique qui avait été licencié. La tranquillité consolidée à Milan, je continuai mon chemin sur Pavie. Le chef de brigade Launes, commandant la colonne mobile, attaqua Binasco, où sept à huit cents paysans armés paraissaient vouloir se défendre; il les chargea, en tua une centaine, et éparpilla le reste. Je fis sur-le-champ mettre le feu au village.



Quoique nécessaire, ce spectacle n'en était pas moins horrible; j'en fus douloureusement affecté. Mais je prévoyais que des malheurs plus grands menaçaient encore la ville de Pavie. Je fis appeler l'archevêque de Milan, et je l'envoyai, de ma part, porter au peuple insensé de Pavie la proclamation ci-jointe <sup>1</sup>, mais en vain.

Je me portai à la pointe du jour sur Pavie; les avant-postes des rebelles furent culbutés. La ville paraissait garnie de beaucoup de monde, et en état de défense; le château avait été pris, et nos troupes prisonnières. Je fis avancer l'artillerie, et après quelques coups de canon, je sommai les misérables de poser les armes, et d'avoir recours à la générosité française. Ils répondirent que, tant que Pavie aurait des murailles, ils ne se rendraient pas. Le général Dommartin fit placer de suite le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers en colonne serrée, la hache à la main, avec deux pièces de 8 en tête. Les portes furent enfoncées; cette foule immense se dispersa, se réfugia dans les caves et sur les toits, essayant en vain, en jetant des tuiles, de nous disputer l'entrée des rues. Trois fois l'ordre de mettre le feu à la ville expira sur mes lèvres, lorsque je vis arriver la garnison du château, qui avait brisé ses fers, et venait, avec des cris d'allégresse, embrasser ses libérateurs. Je fis faire l'appel, il se trouva qu'il n'en manquait aucun. Si le sang d'un seul Français eût été versé, je voulais faire élever, des ruines de Pavie, une colonne sur laquelle j'aurais fait écrire : *Ici était la ville de Pavie. J'ai fait fusiller la municipalité, arrêter deux cents otages, que j'ai fait passer en France. Tout est aujourd'hui parfaitement tranquille, et je ne doute pas que cette leçon ne serve de règle aux peuples de l'Italie.*

Je vous demande le grade de chef d'escadron d'artillerie légère pour le citoyen Rosey, capitaine, qui s'est particulièrement distingué dans cette journée.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 537. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Après la bataille de Lodi, Beaulieu passa l'Oglio et le Mincio; il appuya sa droite au lac de Garda, sa gauche sur la ville de Mantoue, et plaça des batteries sur tous les points de cette ligne, afin de défendre le passage du Mincio.

Le quartier général arriva le 9 à Brescia. J'ordonnai au général

<sup>1</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 493.



de division Kilmaine de se rendre, avec 1,500 hommes de cavalerie et six bataillons de grenadiers, à Desenzano.

J'ordonnai au général Rusca de se rendre, avec une demi-brigade d'infanterie légère, à Salò. Il s'agissait de faire croire au général Beaulieu que je voulais le tourner par le haut du lac, pour lui couper le chemin du Tyrol en passant par Riva.

Je tins toutes les divisions de l'armée en arrière; de sorte que la droite, par où je voulais véritablement attaquer, se trouvait à un jour et demi de marche de l'ennemi. Je la plaçai derrière la rivière de Chiese, où elle avait l'air d'être sur la défensive, tandis que le général Kilmaine allait aux portes de Peschiera, et avait tous les jours des escarmouches avec les avant-postes ennemis, dans l'une desquelles fut tué le général autrichien Liptay.

Le 10, la division du général Augereau remplaça à Desenzano celle du général Kilmaine, qui rétrograda à Lonato et arriva la nuit à Castiglione. Le général Masséna se trouvait à Montechiaro, et le général Serurier à Mezzane. A deux heures après minuit, toutes les divisions se mirent en mouvement, toutes dirigeant leur marche sur Borghetto, où j'avais résolu de passer le Mincio. L'avant-garde ennemie, forte de 3 à 4,000 hommes et de 1,800 chevaux, défendait l'approche de Borghetto. Notre cavalerie, flanquée par nos carabiniers et nos grenadiers, qui, rangés en bataille, la suivaient au petit trot, chargea avec beaucoup de bravoure, mit en déroute la cavalerie ennemie et lui enleva une pièce de canon.

L'ennemi s'empressa de passer le pont et d'en couper une arche. L'artillerie légère engagea aussitôt la canonnade. L'on raccommodait avec peine le pont sous le feu des batteries de l'ennemi, lorsqu'une cinquantaine de grenadiers, impatients, se jettent à l'eau, tenant leurs fusils sur leur tête et ayant de l'eau jusqu'au menton. Le général Gardanne, grenadier pour la taille comme pour le courage, était à leur tête. Les soldats ennemis croient revoir la terrible colonne du pont de Lodi; les plus avancés lâchent pied. On raccommode alors le pont avec facilité, et nos grenadiers, dans un seul instant, passent le Mincio et s'emparent de Valeggio, quartier général de Beaulieu, qui venait seulement d'en partir. Cependant les ennemis, ébranlés, en partie en déroute, étaient rangés en bataille entre Valeggio et Villafranca; nous nous gardons bien de les suivre; ils paraissent se rallier et prendre confiance, et déjà leurs batteries se multiplient et se rapprochent de nous: c'était justement ce que je voulais: j'avais peine à contenir l'impatience, ou, pour mieux dire, la fureur des grenadiers.

Le général Augereau passa, sur ces entrefaites, avec sa division; il avait ordre de se porter, en suivant le Mincio, droit sur Peschiera, d'envelopper cette place et de couper aux ennemis les gorges du Tyrol. Beaulieu et les débris de son armée se seraient trouvés sans retraite.

Pour empêcher les ennemis de s'apercevoir du mouvement du général Augereau, je les fis vivement canonner du village de Valeggio; mais les ennemis, instruits par leurs patrouilles de cavalerie du mouvement du général Augereau, se mirent aussitôt en route pour gagner le chemin de Castelnovo; un renfort de cavalerie, qui leur arriva, les mit à même de protéger leur retraite.

Notre cavalerie, commandée par le général Murat, fit des prodiges de valeur. Ce général dégageda lui-même plusieurs chasseurs que l'ennemi était sur le point de faire prisonniers. Le chef de brigade du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, Leclerc, s'est également distingué. Le général Augereau, arrivé à Peschiera, trouva la place évacuée par l'ennemi.

Le 12, à la pointe du jour, nous nous portâmes à Rivoli; mais déjà l'ennemi avait passé l'Adige et enlevé presque tous ses ponts, dont nous ne pûmes prendre qu'une partie.

L'on évalue la perte de l'ennemi, dans cette journée, à 1,500 hommes et 500 chevaux, tant tués que prisonniers; parmi ces derniers se trouve le prince de Cuto, lieutenant général des armées du roi de Naples, commandant en chef la cavalerie napolitaine. Nous avons pris également cinq pièces de canon, dont deux de 12 et trois de 6, avec sept à huit caissons chargés de munitions de guerre. Nous avons trouvé, à Castelnovo, des magasins dont une partie était déjà consumée par les flammes. Le général Kilmaine a eu un cheval blessé sous lui.

Voilà donc les Autrichiens entièrement expulsés de l'Italie! Nos avant-postes sont sur les montagnes de l'Allemagne. Je ne vous citerai pas les hommes qui se sont distingués par des traits de bravoure, il faudrait nommer tous les grenadiers et carabiniers de l'avant-garde. Ils jouent et rient avec la mort; ils sont aujourd'hui parfaitement accoutumés avec la cavalerie, dont ils se moquent. Rien n'égale leur intrépidité, si ce n'est la gaieté avec laquelle ils font les marches les plus forcées; ils chantent tour à tour la patrie et l'amour. Vous croiriez qu'arrivés à leurs bivouacs ils doivent au moins dormir; point du tout, chacun fait son conte ou son plan de l'opération du lendemain, et souvent on en rencontre qui voient très-juste. L'autre jour, je voyais défilér une demi-brigade un chasseur s'approcha de mon

cheval : « Général, me dit-il, il faut faire cela. — Malheureux, lui dis-je, veux-tu bien te faire ! » il disparaît à l'instant ; je l'ai fait en vain chercher : c'était justement ce que j'avais ordonné que l'on fit.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 538. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Je vous fais passer, Citoyens Directeurs, un exemplaire du manifeste que j'ai publié en entrant sur le territoire vénitien <sup>1</sup>.

Je me suis fort brouillé avec M. le provéditeur général sur ce que la République a laissé occuper par les Impériaux Peschiera, qui est une place forte ; mais, grâce à la victoire de Borghetto, nous nous en sommes emparés, et je vous écris aujourd'hui de cette ville.

Le général Masséna occupe, avec sa division, Vérone, qui a trois ponts sur l'Adige.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 539. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Deux millions en or sont en route, en poste, pour se rendre à Paris ; donnez des ordres pour leur escorte depuis Lyon. Le ministre des finances peut tirer des lettres de change, pour quatre ou cinq millions, qui seront exactement soldées.

Il part demain, de Milan, cent chevaux de voiture, les plus beaux qu'on ait pu trouver dans la Lombardie ; ils remplaceront les chevaux médiocres qui attellent vos voitures.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Voir la pièce n<sup>o</sup> 514.

---

## 540. — DISPOSITIONS

DU GÉNÉRAL EN CHEF POUR LES DIVISIONS DE L'ARMÉE <sup>1</sup>.Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

ANCIENS NUMÉROS DES CORPS.	NOUVEAUX NUMÉROS.	FORCE.	EMPLACEMENT ACTUEL.
Division du général MASSÉNA ayant à ses ordres les généraux de brigade JOUBERT, RAMPON, CERVONI, GARDANNE et VICTOR; les adjudants généraux. . . . . <sup>2</sup>			
		hommes.	
1 <sup>re</sup> demi-brigade d'infant <sup>ie</sup> légère	17 <sup>e</sup>	1,000	A Vérone.
3 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	11 <sup>e</sup>	1,000	A Vérone.
8 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	4 <sup>e</sup>	1,100	A Vérone.
2 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	12 <sup>e</sup>	2,600	Arrive à Milan (les 22, 23 et 24).
16 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	22 <sup>e</sup>	500	A Valeggio avec SERURIER.
20 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	18 <sup>e</sup>	2,600	A Plaisance.
21 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne. . . . .	32 <sup>e</sup>	2,400	2 bataillons en route (le 1 <sup>er</sup> à Milan).
69 <sup>e</sup> demi-brigade de bataille. . . . .	18 <sup>e</sup> de bat <sup>lle</sup> .	2,400	A Piovezzano avec le général AUGEREAU.
		13,600	
Division du général SAURET ayant à ses ordres les généraux de brigade VALETTE, RUSCA et SERVIEZ.			
		hommes.	
15 <sup>e</sup> demi-brigade d'infant <sup>ie</sup> légère	27 <sup>e</sup>	860	Arrive à Milan le 17.
4 <sup>e</sup> demi-brigade dite Allobroge.	"	700	A Salo.
25 <sup>e</sup> demi-brigade d'infant <sup>ie</sup> légère	29 <sup>e</sup>	1,000	
20 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne. . . . .	11 <sup>e</sup>	1,900	A Goito avec le général SERURIER.
		4,460	
Division du général SERURIER ayant à ses ordres les généraux de brigade PELLETIER et GUIEU, les adjudants généraux. . . . .			
		hommes.	
19 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne. . . . .	69 <sup>e</sup>	2,700	A Goito.
100 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .	45 <sup>e</sup>	2,000	A Goito.
		4,700	
POUR L'EXPÉDITION <sup>3</sup> .			
Avant-garde commandée par le général de brigade DALLEMAGNE, le chef de brigade LANNES.			
		hommes.	
Bataillon de grenadiers n <sup>o</sup> 5. . . . .		1,000	
<i>Idem</i> . . . . . n <sup>o</sup> 6. . . . .		600	
<i>Idem</i> . . . . . n <sup>o</sup> 7. . . . .		500	
		2,100	

<sup>1</sup> Un arrêté du 10 germinal an IV changea les numéros des demi-brigades de toutes les armées de la République. Ce changement, en ce qui concerne l'armée d'Italie, s'effectua à Soncino le 7 prairial an IV (26 mai 1796), et, à dater du 13, le général Bonaparte désigna les demi-brigades par leur nouveau numéro.

<sup>2</sup> Les noms des adjudants généraux des divisions de l'armée ne se trouvent pas dans la minute.

<sup>3</sup> Sur les fiefs impériaux.

ANCIENS NUMÉROS DES CORPS.	NOUVEAUX NUMÉROS.	FORCE.	EMPLACEMENT ACTUEL.	
Division du général AUGEREAU ayant à ses ordres les généraux de brigade BEVRAND et MENARD, les adjudants généraux. . . . .				
39 <sup>e</sup> demi-brigade. . . . .	4 <sup>e</sup> 51 <sup>e</sup>	hommes. 2,320	A Ponton.	
99 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .		2,500		
	4,820			
Division du général VAUBOIS ayant à ses ordres les généraux de brigade FIORELLA et ROBERT, les adjudants généraux. . . . .				
70 <sup>e</sup> demi-brigade de ligne. . . .	75 <sup>e</sup> 19 <sup>e</sup>	hommes. 2,300		
45 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .		3,200		
	5,500			
TOTAL GÉNÉRAL. {		hommes.		
		Avant-garde de grenadiers. . .		2,100
		Division AUGEREAU. . . . .		4,820
		Division VAUBOIS. . . . .		5,500
	12,420			
TROUPES DESTINÉES AU SIÈGE DE LA CITADELLE DE MILAN. Le général de brigade DESPINOV, commandant le siège, — les généraux de brigade BERTIN et GUILLOT, — l'adjudant général HERBIN.				
46 <sup>e</sup> demi brigade de ligne. . . .	5 <sup>e</sup> 25 <sup>e</sup>	hommes. 2,700	A Milan.	
84 <sup>e</sup> <i>idem</i> . . . . .		2,500		
	5,200			
TROUPES POUR LA GARNISON DE PAVIE. Général de brigade LAXUSSE.				
1 <sup>er</sup> bataill <sup>on</sup> de la 46 <sup>e</sup> demi-brigade	39 <sup>e</sup> 63 <sup>e</sup> en partie	hommes. 700		
51 <sup>e</sup> demi-brigade. . . . .		700		
	1,400			
GARNISON DE LODI.				
14 <sup>e</sup> demi-brigade devant faire partie de la 63 <sup>e</sup> .		hommes. 700		
PIZZIGHETTONE. Sera occupée par 200 hommes de la division du général SERURIER.				
PLACE DE TORTONE.				
2 bataill <sup>es</sup> de la 46 <sup>e</sup> demi-brigade.	5 <sup>e</sup>	hommes. 1,600	Tortone.	

## 541. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir demain matin de Piovezzano pour se rendre à Castiglione-Mantovano, où il sera suivi de la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne, qui doit y arriver de bonne heure. Il est prévenu que la 75<sup>e</sup> demi-brigade, faisant partie de la division du général Masséna, a également reçu des ordres pour se rendre à Castiglione-Mantovano. Il ordonnera à la 18<sup>e</sup> demi-brigade de rester dans la position qu'elle occupe, et il prévendra le général Victor qu'elle fait partie de la division du général Masséna, duquel il prendra les ordres. Le général Beyrand doit suivre la 4<sup>e</sup> demi-brigade.

Le général Augereau est prévenu que le général Rusca retourne à Salo, où il sera aux ordres du général Masséna, qui est à Vérone. L'adjudant général Verdier restera avec la 18<sup>e</sup> demi-brigade, et correspondra avec l'adjudant général chargé du détail de la division du général Masséna.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 542. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Il est ordonné au général Serurier de partir de la position qu'il occupe à Valeggio, demain 14, à cinq heures du matin, pour se rendre, avec toutes les troupes à ses ordres, à Goito, et reconnaître la position que l'ennemi peut occuper sur Mantone, et, dans le cas où il se serait replié dans cette place, soit avant son arrivée, soit parce qu'il l'y aurait forcé par ses mouvements, il prendra la position qu'il jugera la plus convenable pour protéger la reconnaissance de la place et en déterminer l'investissement.

Il est prévenu que l'ennemi a passé l'Adige; que le général Masséna est dans Vérone et l'avant-garde sur les bords du fleuve, à l'endroit où étaient les ponts de l'ennemi.

Le général Serurier fera prévenir le général en chef à Peschiera, où est le quartier général, de la nouvelle position qu'il occupera; il est bien entendu qu'il doit marcher par la rive gauche du Mincio. Il prendra toutes les précautions nécessaires pour assurer ses subsistances; Goito, qui est pays conquis, pourra lui en fournir les moyens. Il est bien essentiel que son commissaire des guerres corresponde



exactement avec l'ordonnateur en chef, pour que rien ne manque à sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 543. — AUX GÉNÉRAUX DOMMARTIN ET KILMAINE.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

En conséquence des nouvelles dispositions du général en chef, il est ordonné au général Dommartin de donner ses ordres pour que six pièces d'artillerie légère suivent la cavalerie qui part demain, avec le général Kilmaine, pour se rendre à Goito. Il laissera à la 18<sup>e</sup> demi-brigade quatre pièces, qui resteront à la disposition du général Masséna. La 18<sup>e</sup> se trouve sur les hauteurs de Piovezzano, en arrière de Ponton.

Il est ordonné au général Kilmaine de partir, demain matin 14, avec toute la cavalerie de l'avant-garde, pour se rendre à Goito, où il attendra de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 544. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Je vous prévien, Général, que votre division est composée des 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> demi-brigades légères, des 32<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> demi-brigades de ligne. Il sera expédié des ordres pour que la 27<sup>e</sup> légère parte de Milan, et se rende à Peschiera, où elle attendra vos ordres; à la 22<sup>e</sup> légère, pour qu'elle parte demain de Valleggio et se rende dans le jour à Castelnovo, où elle attendra également vos ordres; à la 18<sup>e</sup>, venant des Alpes et forte de deux mille six cents hommes, de partir de Plaisance le 15, pour se rendre, le 16, à Pizzighettone, le 17, à Soncino, le 18, à Casaglio, le 19, à Ponte-San-Marco, le 20, à Peschiera, où elle attendra vos ordres. La 32<sup>e</sup> demi-brigade, qui est en route pour vous rejoindre à Vérone, fera partie de votre division, et la 18<sup>e</sup> restera jusqu'à nouvel ordre sur les hauteurs de Piovezzano, en avant de Castelnovo, où vous lui enverrez vos ordres.

Je vous prévien que le général Sauret a ordre de se rendre à Peschiera, pour y commander une division sous vos ordres, qui sera composée de la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, dite des Allobroges, commandée par le général Rusca, qui part demain pour Salo, où il attendra vos ordres; de la 11<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie

de ligne, qui part demain de Valeggio pour se rendre, dans le jour, à Castelnovo, où elle attendra vos ordres; enfin, de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui vient de l'armée des Alpes et qui partira de Milan, le 24, pour se rendre à Peschiera, où elle attendra vos ordres jusqu'à l'arrivée du général Sauret. Vous donnerez directement des ordres à tous ces corps et vous ferez les dispositions nécessaires pour que le commissaire des guerres de votre division assure leur subsistance. Je joins ici l'instruction du général en chef pour la disposition des troupes à vos ordres. J'envoie demain des ordres aux compagnies de carabiniers et de grenadiers pour se rendre à leurs corps respectifs. Il vous restera, pour généraux de brigade, Joubert, Rampon, Cervoni, Gardanne et Victor; et, sous les ordres du général Sauret, les généraux Valette, Rusca et Serviez.

Quant à la 51<sup>e</sup> demi-brigade, qui ne doit plus faire partie de votre division, elle ne recevra les ordres pour sa nouvelle destination que dans quelques jours. Le général Robert doit suivre la 75<sup>e</sup> demi-brigade, et le général Menard suivra la 51<sup>e</sup>, lorsqu'elle recevra l'ordre de se mettre en mouvement.

L'adjudant général Verdier reste attaché à la 18<sup>e</sup> de ligne et au détail de la brigade du général Victor. Il correspondra avec votre chef d'état-major, qui restera chargé du détail. Vous conserverez également le commissaire des guerres, et l'artillerie attachée à l'état-major du général Augereau.

Le général en chef compte se porter demain sur Mantoue et être après-demain à Vérone; ce qu'il ne faut pas faire connaître. Son intention est que vous vous occupiez sur-le-champ de reconnaître l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 545. — INSTRUCTIONS AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Le général Masséna placera à Salo, sous les ordres du général Rusca, la 27<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui doit partir de Milan le 17 de ce mois, celle dite des Allobroges et la 29<sup>e</sup> légère, qui ont reçu l'ordre de se rendre à Salo. Il placera trois autres demi-brigades d'infanterie légère sur Monte-Baldo. Il placera également trois demi-brigades légères, parmi lesquelles sera comprise la 12<sup>e</sup>, venant des Alpes et qui part de Milan le 24. Il y joindra la 18<sup>e</sup> de ligne, pour occuper la meilleure position qu'il pourra trouver entre l'Adige et le lac de Garda, de manière à pouvoir défendre le passage

de cette rivière et être à portée de protéger les troupes qui seront à Monte-Baldo. Il tiendra jusqu'à nouvel ordre une demi-brigade de bataille à Vérone, et une autre, qui sera la 11<sup>e</sup>, sur Peschiera, de manière que, de cette position, elle pourra se porter soit à Vérone, soit au grand camp entre l'Adige et le lac de Garda, soit enfin à Salo, suivant les circonstances. Aussitôt que le général de division Sauret sera arrivé, le général Masséna lui donnera le commandement de la 27<sup>e</sup> demi-brigade légère, de la 29<sup>e</sup> légère, de celle dite des Allobroges et de la 11<sup>e</sup> de bataille, lesquelles sont à Salo et sous Peschiera.

Du moment où le général Masséna aura fait des reconnaissances sur tous les points des positions qu'il croit devoir occuper, il en rendra compte pour que le général en chef détermine, suivant les circonstances, le nombre de troupes qu'il serait nécessaire de mettre à ses ordres, indépendamment de celles qui lui sont destinées.

Le général Masséna est prévenu que les adjudants généraux Vial et Frontin ont ordre de se rendre aux siens pour faire partie de sa division. Il leur donnera telle instruction qu'il jugera nécessaire.

Il est également prévenu que le citoyen Maubert commandera le génie attaché aux deux divisions, et qu'il lui sera aussi attaché un nombre suffisant d'ingénieurs et d'adjoints; que le parc d'artillerie de l'armée sera à Peschiera; que le citoyen Songis, chef de bataillon, commandera l'artillerie des deux divisions réunies, et que le grand parc du génie, des sapeurs et des ouvriers restera à Peschiera.

L'artillerie des deux divisions sera disposée ainsi qu'il suit :

Le général Rusca aura deux pièces de 4 et quatre pièces de trois, artillerie de montagne.

Les demi-brigades d'infanterie légère, qui seront à Monte-Baldo, auront deux pièces de 4, deux obusiers et six pièces de 3 de l'équipage de montagne.

Les troupes qui seront au grand camp, entre Peschiera et l'Adige, auront six pièces de 8, six obusiers, deux pièces de 12, qui viennent de l'armée des Alpes et qui partiront de Milan le 24; enfin deux pièces d'artillerie légère.

La demi-brigade qui est à Vérone aura deux obusiers, deux pièces de 8 et deux pièces de 3 sur affûts de campagne. La demi-brigade qui sera sous Peschiera aura trois obusiers de 6 pouces et trois pièces de 8.

Il n'aura pas cette artillerie sur-le-champ, mais cependant elle est toute en route et sera sous peu sur les positions désignées.

Le général Masséna aura soin que ses troupes fassent des bara-

ques commodés. On a donné des ordres au commissaire ordonnateur en chef, pour qu'il soit attaché aux deux divisions un commissaire ordonnateur, deux commissaires ordinaires, et des agents de chaque partie d'administration.

Il est instant que le général Masséna donne des ordres à son adjudant général chargé du détail pour que toutes les troupes qui, dans ce moment, sont désignées pour faire partie des deux divisions, reçoivent l'ordre et que les subsistances leur soient distribuées dans les lieux qu'elles occupent et qu'il leur désignera.

Le général Masséna conservera les troupes à cheval qu'il a dans ce moment à ses ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 546. — AU GÉNÉRAL RUSCA.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Il est ordonné au général Rusca de partir de Peschiera, demain 14 du courant, pour se rendre le même jour, avec les troupes qu'il commande, à Salo, où il prendra la position qu'il jugera convenable suivant les circonstances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 547. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Sauret, commandant en ce moment les places de Cherasco, Ceva et Mondovi, de se rendre au quartier général pour y prendre les ordres du général en chef. Il remettra le commandement de la place de Cherasco au général de brigade Lasalcette, qui se trouve employé sous ses ordres.

Le général Sauret prévendra le général Miollis, qui commande à Ceva, et le général Charton, qui commande à Mondovi, qu'ils ont le commandement en chef dans ces places, rendant compte directement à l'état-major général; et dans le cas où il y aurait des mesures promptes et générales à prendre, le général Miollis comme le plus ancien, les ordonnera aux généraux Charton et Lasalcette en en rendant compte sur-le-champ à l'état-major général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 548. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Il est ordonné au général Dallemagne, qui a déjà reçu l'ordre de se rendre à Valeggio, de s'occuper sur-le-champ de l'organisation des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers qu'il est destiné à commander, ayant sous ses ordres le chef de brigade Lannes, qui a reçu l'ordre de se rendre également demain à Valeggio.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 549. — ORDRE.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796), 9 heures du soir

Il est ordonné à la compagnie des guides de l'armée, qui se trouve au quartier général à Peschiera, d'en partir avec armes et bagages, demain 14 du courant, pour se rendre à Milan, à l'effet de pourvoir à tous les effets d'habillement, d'armement et d'équipement dont elle est dénuée. Le commandant de cette compagnie ne négligera aucun des moyens qui peuvent contribuer à lui procurer le plus promptement possible tous ces objets. Il est personnellement responsable si, par sa négligence, cette compagnie n'est pas bientôt pourvue de tous les objets qui lui sont nécessaires.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 550. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796).

Je vous prévien, Citoyen Ordonnateur, que, d'après les nouvelles dispositions prises, le général Serurier part demain de Valeggio avec sa division, pour se rendre à Goito, où il doit prendre position ;

Que le général Augereau doit partir aussi demain de Piovezzano avec les troupes qu'il commande, pour se rendre à Castiglione-Mantovano, et qu'il sera suivi dans ce dernier lieu par la 75<sup>e</sup> demi-brigade, qui est de la division du général Masséna. La 18<sup>e</sup> reste sur les hauteurs de Piovezzano.

Toute la cavalerie de l'avant-garde part demain de la position qu'elle occupe sur la rive droite de l'Adige, pour se rendre à Goito, en attendant de nouveaux ordres.

Tous les bataillons de grenadiers, à l'exception des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, rentrent demain à leur demi-brigade respective. Le 5<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> arriveront demain à Valeggio ; le 7<sup>e</sup> est en route pour s'y rendre, venant



du côté de Milan. Les bataillons de carabiniers rentrent également dans leur demi-brigade respective. Le 21<sup>e</sup> bataillon part demain de l'avant-garde pour se rendre à Salo ; il ira bivouaquer à moitié chemin de ce dernier lieu, où il arrivera le deuxième jour de marche ; il prendra des vivres pour un jour, en partant de l'avant-garde.

Deux escadrons du 20<sup>e</sup> régiment de dragons partent demain du quartier général, pour se rendre à Milan. Le premier jour de leur départ ils se rendront à Ponte-San-Marco ; le deuxième, à Casaglio ; le troisième, à Soncino ; le quatrième, à Lodi, et le cinquième, à Milan.

La compagnie des guides à cheval part également demain pour la même destination, et fait les mêmes journées.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 551. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

La place de Peschiera doit être dans le cas de soutenir un siège en règle. Mon intention est que vous employiez tous les moyens possibles pour réparer le corps de la place, ensuite les dehors, en commençant par les fronts les plus faibles. Vous ferez déblayer et arranger les casernes ; vous aurez soin qu'elles puissent contenir 2,000 hommes de garnison, et, s'il était nécessaire, vous vous occuperiez à blinder le long des terre-pleins.

Vous désignerez un hôpital capable de contenir deux cents lits, qui soit à l'abri de la bombe. Vous vous emparerez sur-le-champ des clefs de tous les magasins ; vous en dresserez inventaire, conjointement avec l'officier vénitien chargé de cette partie. Vous répartirez sur-le-champ les magasins entre les différents services et vous en instruirez de suite le commissaire des guerres chargé de celui de la place. Je désirerais que vous eussiez au moins tous les jours 2,000 ouvriers du pays travaillant à ces fortifications. Établissez dans cette place un magasin de tout ce qui est nécessaire pour soutenir un siège. Vous prendrez tous les bois et autres objets qui vous conviendront, soit qu'ils appartiennent à des particuliers, soit qu'ils appartiennent à la République de Venise ; vous ferez couper tous les arbres qui vous seront utiles.

Vous trouverez ci-joint un mandat pour que l'ordonnateur mette 50,000 livres à votre disposition. Vous ferez lever le plan de la place et des environs à une lieue à la ronde. Vous me remettrez le plus tôt possible un mémoire :



1<sup>o</sup> Sur le parti que l'on peut tirer de la place, en perfectionnant ses fortifications et en rétablissant ses dehors, et le temps qu'il faudrait pour cet objet ;

2<sup>o</sup> Le parti que l'on pourrait tirer de la guerre souterraine, et ce que vous comptez faire pour cet objet.

Je compte sur votre zèle et votre activité ordinaires.

Je mets la plus grande importance au rétablissement de cette place, et j'espère que si, dans quinze jours, elle se trouvait assiégée par l'ennemi, vous l'auriez déjà mise dans une situation à pouvoir se défendre longtemps.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 552. — AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

Le commandant du génie a ordre d'employer tous les moyens de l'art pour accroître les fortifications de Peschiera. Vous ne devez pas perdre un instant pour mettre l'artillerie, qui s'y trouve, dans un état respectable et ordonner l'approvisionnement d'une manière proportionnée à la défense que peut opposer la place. Faites venir de Tortone, Alexandrie, Coni, Cherasco, tous les affûts, boulets, outils, etc. dont vous pouvez avoir besoin. Faites réparer les affûts existants, faites-en faire de nouveaux, et faites faire des boulets dans toutes les forges environnantes. Ayez soin de choisir une salle d'artifice à l'abri de la bombe. Emparez-vous sur-le-champ des clefs des magasins d'artillerie, en en faisant dresser l'inventaire avec l'officier vénitien qui en est chargé ; enfin faites en sorte que, dans quinze jours, la place soit dans le cas de faire une résistance vigoureuse, et que, dans un mois, elle soit susceptible de se défendre autant que le permettent son tracé et sa construction. Prenez tous les moyens que vous offre le pays ; coupez tous les bois qui vous sont nécessaires ; sacrifiez tout au grand but d'accroître la défense de cette place.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

### 553. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

Vous nommerez sur-le-champ un commissaire des guerres pour être uniquement chargé de l'approvisionnement de la place de Peschiera, avec un chef de chaque partie administrative. Vous donnerez les ordres et prendrez les mesures les plus actives pour qu'avant

le 24 du mois il y ait dans cette place un approvisionnement de siège en farine, biscuit, viande fraîche, viande salée, vin, eau-de-vie, vinaigre, etc. pour nourrir une garnison de 300 hommes pendant quarante jours. Cet objet étant de la plus grande importance, vous vous en occuperez sur-le-champ; il est possible que cette place soit assiégée dans quinze jours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

554. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

Vous donnerez l'ordre au général Guillaume de se rendre sur-le-champ à Peschiera, pour commander cette place et surveiller l'exécution des trois ordres donnés au commissaire ordonnateur, au commandant du génie et au chef de l'équipage des ponts.

Vous prévendrez le général Masséna de laisser toujours une garnison de 1,000 hommes dans cette place, afin de subvenir aux travaux et pour surveiller les ouvriers qui doivent y travailler.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

555. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796)

Vous ferez solder au citoyen Andréossi, directeur de l'équipage des ponts, la somme de 25,000 livres en numéraire pour subvenir aux dépenses de l'armement des galères et aux autres bâtimens de guerre destinés à protéger la navigation du lac de Garda.

Il rendra compte de cette somme au conseil d'administration de l'équipage de l'artillerie.

Vous ferez également solder au commandant du génie la somme de 50,000 livres en numéraire, pour la dépense de l'arme du génie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

556. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

J'ai reçu votre lettre, Citoyen Général. Je vous remercie des soins que vous vous êtes donnés de me prévenir du départ des différentes troupes que vous avez fait partir pour l'armée d'Italie.

Je désirerais, si cela était possible, que vous puissiez mettre

1,800 hommes de garnison dans la ville de Coni, ce qui me mettrait à même d'en retirer la 56<sup>e</sup> demi-brigade qui y est. Je désirerais également six pièces de 12 avec leurs canonniers.

Berthier se charge de vous instruire des affaires qui ont eu lieu ici et de notre position actuelle. Dès l'instant que je serai de retour à Milan, je m'occuperai de vous faire passer quelques centaines de mille livres.

Le général Berthier doit vous avoir demandé 800 charretiers et quelques compagnies de canonniers ; il nous faudrait deux chefs artificiers.

Je suis très-charmé, Citoyen Général, de vous exprimer, dans cette occasion, les sentiments d'estime et de considération, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 557. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL BOYER.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

L'adjudant général Boyer partira à l'instant pour se rendre à Castiglione-Mantovano; où il trouvera le général Augereau avec les 39<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup> demi-brigades. Il le prévendra que le général en chef est à Vérone, où le général Augereau doit lui faire part des nouvelles qu'il pourrait avoir de l'ennemi, soit qu'il tienne encore quelques positions hors de la ville, soit qu'il s'y soit retiré; il lui dira en même temps que le général en chef n'arrivera que demain matin à Castiglione. De là l'adjudant général Boyer ira à Goito, où doit se trouver le général Serurier; il lui donnera les mêmes avis qu'au général Augereau, en lui recommandant surtout de faire part au général en chef, le soir, à Vérone, des nouvelles qu'il pourrait avoir de l'ennemi. Si les généraux Serurier et Augereau croient pouvoir se porter en avant et resserrer davantage l'ennemi, sans se compromettre, ils le feront, en prévenant de suite le général en chef. L'adjudant général Boyer leur fera sentir qu'il est bien important de connaître les dispositions de l'ennemi et de le resserrer autant que possible.

L'adjudant général Boyer restera avec le général Augereau ou avec le général Serurier jusqu'à l'arrivée du général en chef. Il aura soin de rendre compte au général en chef de l'état-major de l'objet dont il est chargé.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 558. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Peschiera, 14 prairial an IV (2 juin 1796).

L'intention du général en chef étant d'établir la correspondance de l'armée avec Paris par Lyon, Chambéry et Turin, directement, le commissaire ordonnateur en chef est requis de donner ses ordres pour que le directeur de la poste de l'armée dispose des relais depuis Laus-le-Bourg, dernier point de la correspondance de la poste aux lettres de l'armée des Alpes, jusqu'au quartier général de l'armée d'Italie : il se concertera à cet effet avec le directeur de la poste aux lettres de l'armée des Alpes et prévendra celui de Lyon de cette nouvelle disposition.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 559. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

J'arrive dans cette ville, Citoyens Directeurs, pour en partir demain matin. Elle est très-grande et très-belle. J'y laisse une bonne garnison, pour me tenir maître des trois ponts qui sont ici sur l'Adige.

Je n'ai pas caché aux habitants que si le roi de France n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'empire français.

Je viens de voir l'amphithéâtre ; ce reste du peuple romain est digne de lui. Je n'ai pu m'empêcher d'être humilié de la mesquinerie de notre Champ-de-Mars. Ici cent mille spectateurs sont assis, et entendraient facilement l'orateur qui leur parlerait.

Les émigrés fuient de l'Italie ; plus de quinze cents sont partis avant notre arrivée. Ils courent en Allemagne porter leurs remords et leur misère.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 560. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Vérone, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

Le général de brigade Dommartin, commandant l'artillerie légère de l'armée, est prévenu que l'intention du général en chef est qu'il y ait deux pièces d'artillerie légère attachées aux troupes qui seront au grand camp, entre Peschiera et l'Adige.

Le général Dommartin donnera ses ordres en conséquence.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 561. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

Il est ordonné au général Serurier d'envoyer sur-le-champ à Roverbella, où le général en chef a établi son quartier général, un des officiers attachés comme auxiliaires à un des corps de sa division, pour commander provisoirement cette place. Le général Serurier aura soin de fixer son choix sur un officier ferme, intelligent et propre à l'exercice de ce commandement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 562. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

Il serait possible qu'il y eût demain une attaque du côté de Mantoue; le général Masséna fera en conséquence partir demain 16, à quatre heures précises du matin, 1,500 hommes qui se rendront à Villafranca, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 563. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de faire partir tout ce qui lui reste du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, de manière que ce corps soit rendu au quartier général à Roverbella demain 16, à cinq heures du matin au plus tard. Le général Kilmaine fera, avec le reste de sa cavalerie, une reconnaissance sur Rivalta, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas se compromettre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 564. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au général Augereau de se rendre avec toute sa division demain 16, à cinq heures du matin, pour investir Mantoue, du côté de Cerese. Il passera le Mincio le plus près qu'il lui sera possible de Mantoue; il enverra ensuite un détachement pour reconnaître la position de l'ennemi du côté du lac supérieur, et s'il y a un moyen de rendre difficile sa rentrée dans la place: il lui fera tout le

mal que les localités lui permettront, et le pressera de manière à ce qu'il rentre dans le centre de la ville.

Il fera briser les digues qui sont à Governolo; on lui envoie en conséquence une compagnie de sapeurs.

Le général en chef faisant une reconnaissance du côté de Saint-Georges, le général Augereau peut s'y engager. Le citoyen Andréossy, chef de bataillon d'artillerie, et le citoyen Roland, officier du génie, l'accompagneront. Il ordonnera toutes les dispositions qu'il croira nécessaires pour que ces officiers puissent reconnaître la place le plus près possible de son enceinte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 565. — AUX CHEFS DE BRIGADE ANDRÉOSSY ET CHASSELOUP.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au citoyen Andréossy d'être rendu demain, à cinq heures du matin, à Castiglione-Mantovano, près le général Augereau, pour profiter du mouvement que sa division fait en avant pour bien reconnaître l'enceinte de la place de Mantoue du côté où doit se porter le général Augereau.

Le chef de brigade Chasseloup ordonnera au citoyen Roland, officier du génie, et à une compagnie de sapeurs, d'être rendus demain 16, à cinq heures du matin, près le général Augereau, à Castiglione-Mantovano.

Le citoyen Chasseloup partira lui-même, le même jour, à la même heure, avec le général Dallemagne, pour se rendre à la Favorite; il se fera suivre d'un bataillon de sapeurs, et profitera du mouvement que fait le général Dallemagne pour faire une reconnaissance utile au projet offensif sur la place de Mantoue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 566. — AUX GÉNÉRAUX DALLEMAGNE ET SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796), 10 heures du soir.

Il est ordonné au général Dallemagne de partir demain 16, à cinq heures du matin, avec le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, la moitié du 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, et six pièces d'artillerie légère, pour se rendre près du faubourg Saint-Georges, dans la position que lui indiquera l'aide de camp du général en chef, Rauss

Il est ordonné au général Serurier de se rendre demain 16, avec



une demi-brigade et deux pièces d'artillerie, à la maison du prince de Mantoue, appelée *la Favorite*; il y sera rendu à six heures du matin. Il fera faire avec le reste de ses troupes les mouvements nécessaires pour qu'elles soient à portée de le soutenir. Il est prévenu que les généraux Augereau et Dallemagne font également un mouvement sur Mantoue.

Dépôt de la guerre.

Par ordre du général en chef.

---

567. — A M. LE DUC D'AOSTE.

Quartier général, Roverbella, 15 prairial an IV (3 juin 1796).

J'ai reçu, Monsieur, votre courrier; la conduite du roi à l'occasion de M. Bonnafous est digne de lui.

Je vais prendre des mesures pour que, pendant le peu de temps que la police de la ville d'Alba appartiendra à l'armée, il ne se commette aucun trouble; mais j'espère que nous hâterons le plus possible le moment de l'exécution du traité, afin de voir consolidée la paix qui doit désormais unir les deux puissances.

J'ai ordonné au commandant de la place d'Alba de faire relâcher différents particuliers, sujets du roi, qui avaient été arrêtés, je ne sais trop par quelle espèce de représailles.

Je me flatte que vous êtes persuadé que je n'oublierai rien de ce qui pourra vous être agréable, me mériter votre estime, et vous convaincre des sentiments de considération, etc.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

568. — AU CITOYEN LALLEMENT.

Quartier général, Roverbella, 16 prairial an IV (4 juin 1796).

Le sénat m'a envoyé deux Sages du conseil. Il est nécessaire que vous lui témoigniez le mécontentement de la République de ce que Peschiera a été livré aux Autrichiens. Le sang français a coulé pour le reprendre. Il ne faut cependant pas nous brouiller avec une république dont l'alliance nous est utile.

J'ai parlé aux Sages de la cocarde nationale; je crois que vous devez fortement tenir pour que les Français la portent, et que l'injure qui a été faite soit réparée.

Tenez-moi instruit de tout en détail. Je pars à l'instant pour Milan; adressez-moi là vos nouvelles. Ne me laissez pas ignorer ce que fait Beaulieu et le mouvement des troupes en Bavière.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

## 569. — AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Roverbella, 16 prairial an IV (4 juin 1796)

Le commandant de l'artillerie ordonnera au chef de bataillon Andréossy de faire toutes les dispositions pour construire sur-le-champ un pont sur le Mincio, au-dessous de Mantoue, et le plus près possible de la place, c'est-à-dire à deux milles environ; ce pont sera défendu par deux redoutes que l'on construira.

Il sera aussi ordonné au citoyen Andréossy de faire venir sur-le-champ à Roverbella les bateaux qui sont à Brescia, pour être employés à la construction du pont sur le Mincio. Ce pont est important et servira à établir la communication entre la division du général Serurier et celle du général Augereau.

On réunira tous les bateaux qui pourront être sur le Mincio.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

570. — CONDITIONS D'UNE SUSPENSION D'HOSTILITÉS ENTRE  
LES TROUPES FRANÇAISES ET LES TROUPES NAPOLITAINES.

Brescia, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toutes les hostilités cesseront entre les troupes de la République française et celles de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, à dater du jour où l'article suivant sera exécuté, jusqu'à dix jours après la fin (officiellement annoncée) des négociations de paix qui vont être entamées par les plénipotentiaires respectifs, dans le lieu désigné par le Directoire exécutif.

ART. 2. — Le corps de troupes napolitaines qui se trouve réuni à celles de l'Empereur s'en séparera pour se rendre en cantonnement dans les endroits qui seront ci-dessous indiqués.

ART. 3. — Ledit corps de troupes napolitaines, étant compris dans la suspension d'armes, prendra ses cantonnements dans le territoire vénitien de Brescia, de Crema et de Bergame.

ART. 4. — Ladite suspension aura lieu sur mer, entre les escadres des deux puissances, durant laquelle les vaisseaux de guerre de S. M. le roi des Deux-Siciles se sépareront le plus tôt possible de l'escadre anglaise.

ART. 5. — Il sera accordé le passage libre, tant sur le territoire français que sur les territoires occupés par les troupes françaises, de

même que par les États de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, aux courriers expédiés par les deux puissances.

BONAPARTE. BELMONTE-PIGNATELLA <sup>1</sup>.

Dépôt de la guerre.

### 571. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le général Dallemagne commandera à Roverbella, où il réunira les trois bataillons n<sup>os</sup> 5, 6 et 7, destinés à former la réserve du quartier général. En conséquence, il réunira dès aujourd'hui le 5<sup>e</sup> bataillon, qu'il fera baraquier d'une manière commode en avant de Roverbella. Des ordres sont envoyés au 6<sup>e</sup>, qui est à Peschiera, d'en partir demain pour se rendre à Roverbella, où il se réunira. Le 7<sup>e</sup> est en route et doit arriver incessamment au quartier général. Le général Dallemagne placera des avant-gardes, aura des piquets toujours prêts à marcher, ainsi qu'une garde suffisante pour maintenir le plus grand ordre et la police au quartier général. Il lui est expressément ordonné de s'occuper sur-le-champ de faire donner aux bataillons de grenadiers tous les objets dont ils peuvent avoir besoin ; il passera, à cet effet, une revue à mesure qu'ils arriveront. Il demandera au commissaire ordonnateur en chef tous les effets qui pourraient être fournis soit de Vérone, soit de Brescia, soit des autres magasins destinés à fournir l'armée. Il enverra au général en chef, à Milan, un état double de ses demandes, sur lequel il notera les objets qu'il serait nécessaire de lui faire passer de cette dernière ville.

Le général Dallemagne nommera provisoirement trois chefs de bataillon, pris parmi les officiers de ce grade qui ne se trouvent pas compris dans la nouvelle organisation. La rentrée des grenadiers dans leurs bataillons lui donnera la facilité de trouver des sujets.

Le général en chef ordonne que le citoyen Dupas, qui commandait un bataillon de carabiniers au pont de Lodi, soit un des trois chefs qui doivent être choisis dans les officiers du grade de chef de bataillon. Il nommera également trois adjudants-majors ; le général en chef désire que l'on nomme celui dont il a été parlé dans la relation de l'affaire du pont de Lodi, où il s'est distingué <sup>2</sup>. Toutes les nominations provisoires que fera le général Dallemagne seront aussitôt confirmées par le général en chef.

<sup>1</sup> Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles à la cour de Madrid.

<sup>2</sup> C'était l'adjudant-major N....

Le général Dallemagne veillera à ce que les grenadiers reçoivent sur-le-champ leur solde en numéraire, en passant sur toutes les formalités impossibles à remplir à cause de l'éloignement des corps qui sont sur les derrières de l'armée. Il est écrit en conséquence à l'ordonnateur en chef, avec lequel le général Dallemagne se concertera.

Il sera nommé un commissaire des guerres uniquement destiné pour les trois bataillons de grenadiers. On rappelle au général Dallemagne que la revue qu'il doit passer doit comprendre l'habillement, l'armement et l'équipement.

Enfin, il mettra les trois bataillons de grenadiers en état de partir au premier ordre, pourvus de tout ce qui peut leur être nécessaire.

Le général en chef s'en rapporte à son zèle pour l'exécution de tous les objets détaillés dans le présent ordre.

Le général Dallemagne prévendra le général Serurier de l'ordre qu'il donne aux 500 grenadiers qui sont du côté de Saint-Georges.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 572. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de se rendre au quartier général de Roverbella, d'où il continuera de commander l'arme des troupes à cheval. Il donnera sur-le-champ ses ordres pour faire rassembler à Roverbella tout le 1<sup>er</sup> régiment de hussards, et le 10<sup>e</sup> de chasseurs; il les fera baraquer dans un emplacement commode; il passera sans délai une revue de ces deux corps, et dressera un état de leurs besoins en armement, équipement, harnachement et habillement; il en enverra un double au commissaire ordonnateur pour obtenir tout ce qui pourra être fourni des magasins à proximité; il enverra l'autre au général en chef et y notera les objets qu'il faudra tirer de Milan. Ces deux corps ne feront aucune corvée et le moins de service possible, afin qu'ils puissent se reposer et être en état de marcher au premier ordre. Le général Kilmaine conservera la surveillance directe et particulière de ces deux corps. Il ordonnera au 8<sup>e</sup> régiment de dragons de se rendre également à Roverbella, où il sera employé sous ses ordres au service du quartier général.

Le 7<sup>e</sup> régiment de hussards et le 22<sup>e</sup> de chasseurs sont destinés pour le blocus de Mantoue, et seront à la disposition du général Serurier. Le général de brigade David commandera ces deux corps. En conséquence, le général Kilmaine lui en fera passer l'ordre, auquel il ajoutera telle instruction qu'il jugera nécessaire.

Le 15<sup>e</sup> régiment de dragons et le 25<sup>e</sup> de chasseurs resteront attachés à la division du général Masséna et seront commandés par le général de brigade Beaumont.

Le 5<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> de dragons sont à Milan, et le 24<sup>e</sup> de chasseurs à Pavie.

Le général Kilmaine, qui commande toute la cavalerie, passera des revues des différents corps, excepté de ceux qui sont à Milan et à Pavie. Il proposera tous les moyens qu'il croira les plus sûrs et les plus prompts pour la remonte, l'équipement, l'habillement, etc., de toutes ces troupes. Il enverra les états en double au général en chef et au commissaire ordonnateur à Roverbella. Il est prévenu qu'il sera attaché au 1<sup>er</sup> régiment de hussards et au 10<sup>e</sup> de chasseurs huit pièces d'artillerie légère. On donne des ordres en conséquence au général de brigade Dommartin.

Le général Kilmaine voudra bien recommander qu'on apporte la plus grande exactitude à envoyer au chef de l'état-major le rapport journalier. Il aura attention, en passant ses revues, de faire dresser un état des hommes qui sont démontés, de ceux qui ont leur harnachement, et de tous ceux qui sont actuellement présents à l'armée active; il s'occupera enfin des mesures nécessaires pour faire venir à l'armée les chevaux blessés ou malades qui ont été laissés dans l'intérieur et qui doivent être guéris maintenant.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 573. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le général Dommartin est prévenu que le 1<sup>er</sup> régiment de hussards et le 10<sup>e</sup> de chasseurs à cheval ont ordre de se réunir à Roverbella pour s'y reposer et se tenir prêts à marcher sous peu de jours. L'intention du général en chef est qu'il soit attaché à ces corps huit pièces d'artillerie légère.

Le général Dommartin donnera sans délai tous les ordres nécessaires pour que ces pièces soient parquées derrière les deux régiments dont il vient d'être parlé. Il passera une revue exacte de ces huit pièces et de tout ce qui peut y avoir rapport, tant pour le personnel que pour le matériel; il portera le plus grand soin à ce que rien n'y manque. L'approvisionnement devra être complet, à trois caissons pour les obusiers et à deux pour les pièces de 8. Il mettra à cette artillerie les meilleurs chevaux, qu'il aura soin de laisser

reposer, défendant qu'on leur fasse faire d'autre service. Il fera essayer un obus de chaque caisson, pour s'assurer que les obus crèvent. Il enverra au général en chef, à Milan, l'état de ce qui pourrait manquer pour cet équipage d'artillerie et qu'il ne pourrait pas se procurer au parc.

Le général Dommartin restera au quartier général à Roverbella, où il s'occupera non-seulement de l'objet dont on vient de l'entretenir, mais encore de toutes les autres parties de l'artillerie légère qui peuvent être au parc ou dans les divisions de l'armée, de manière à ce que tout soit approvisionné et en état d'agir; mais il doit porter ses premiers soins aux huit pièces attachées aux deux régiments de troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 574. — AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le chef de brigade Sugny, commandant l'artillerie, aura ses bureaux à Roverbella. Il y fera réunir un parc, qui sera tiré du grand parc qui est à Peschiera; il sera composé de trois obusiers, de trois pièces de 8, de deux cent mille cartouches, et de quatre bombes chargées à pétards. Il sera attaché à ce petit parc un sous-directeur et les employés nécessaires. Ce parc devra être réuni le 20 de ce mois. Il y aura deux prolonges chargées d'outils de pionniers, et, entre autres, cinquante haches pour enfoncer des portes. Il tâchera d'ajouter audit parc deux chariots chargés d'artifices à incendier, comme tourteaux goudronnés et flambeaux à éclairer les convois.

Si le citoyen Sugny le juge indispensable, il pourra prendre, pour satisfaire à la formation de ce parc, une partie des pièces existant dans la division de Masséna et dans celle de Serurier, que l'on remplacera par des pièces étrangères ou par des pièces de 4, jusqu'à ce qu'on ait pu satisfaire à la demande générale qui a été faite.

Il sera attaché à la réserve du parc de Roverbella 150 sapeurs armés de leurs outils et une escouade de mineurs. Ce parc doit être pourvu de tout ce qui lui est nécessaire pour se mettre en mouvement au premier ordre, à dater du 20 de ce mois.

Le chef de brigade Sugny donnera ses ordres pour qu'il soit de plus envoyé au général de division Vauboïs deux obusiers et deux pièces de 8 à Suzzara, sur la rive droite du Pô, à quelques milles avant d'arriver à Guastalla. Il serait nécessaire que ces pièces arrivassent le 21 ou le 22 au plus tard. La route, en partant de Rover-



bella, est de passer à Governolo et à Borgoforte, où cette artillerie passera le Pô sur le pont qu'on a ordonné d'y construire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 575. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le commandant du génie doit établir ses bureaux à Roverbella. Il est chargé de la surveillance des sièges et blocus de la citadelle de Milan, du château et de la place de Mantoue, et des travaux ordonnés à Peschiera. Il portera ses soins à faire exécuter toutes les dispositions qui lui ont été ordonnées par le général en chef.

Il est prévenu que des ordres sont donnés au chef de brigade Sugny, pour qu'il forme à Roverbella un petit parc qui doit être prêt à se mettre en mouvement le 20. L'intention du général en chef est qu'il y ait à la suite de ce parc 150 sapeurs armés de leurs outils, une escouade de mineurs, un chef de bataillon du génie et quatre capitaines ou lieutenants de ce corps; qu'il soit, de plus, attaché un officier du génie pour commander cette arme dans la division du général Augereau, qui est à Borgoforte; et un dans celle du général Vaubois, qui sera à Suzzara le 21.

Le chef de brigade Chasseloup doit, de concert avec le général Serurier, faire toutes ses dispositions pour nous rendre maîtres des bords du lac et de toutes les issues de la place de Mantoue. Le général en chef s'en rapporte aux talents du citoyen Chasseloup, ainsi qu'à son zèle, pour ordonner tout ce que les circonstances permettront ou exigeront.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 576. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef est requis de donner ses ordres à l'ordonnateur Aubernon et à quatre commissaires pour qu'ils se rendent au quartier général, à Roverbella, où ils sont destinés à marcher avec un corps de 20,000 hommes. Il désignera le citoyen Ditte pour être chargé du service des vivres, et nommera également un agent intelligent dans tous les services, avec le nombre d'employés nécessaires à ce corps. Ils se tiendront à Roverbella prêts à recevoir des ordres ultérieurs. Ces commissaires des guerres, agents ou em-

ployés ne devront pas être comptés parmi ceux employés au service des divisions de l'armée. Il sera également nommé un agent des hôpitaux et un chirurgien en chef. Il y aura un dépôt d'ambulance et des officiers de santé pour 20,000 hommes. Les dispositions doivent être faites pour que chacun soit prêt à partir le 22. Chacun ne devra connaître que ce qui le regarde. Le commissaire ordonnateur donnera, au surplus, ses ordres pour que les subsistances arrivent exactement dans les divisions de l'armée. On lui fera passer demain un nouvel état de situation.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 577. — AU CHEF DE BRIGADE SUGNY.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le chef de brigade Sugny, commandant l'artillerie, donnera ordre au chef de bataillon Andréossy de s'emparer de tous les bateaux qui seraient sur le Mincio, et d'en faire remonter du Pò, s'il est possible, pour les réunir dans l'endroit le plus favorable, afin d'être toujours à même de menacer la ville de Mantoue et de lui faire craindre que, d'un moment à l'autre, une partie de l'armée puisse traverser le lac. Il ordonnera également au citoyen Andréossy de voir s'il n'y aurait pas moyen de trouver quelques barques propres à être armées et dont on pût faire un usage avantageux; dans ce cas, il ne perdrait pas un instant pour faire armer lesdites barques, et, de concert avec les généraux et le commandant du génie, les employer de la manière la plus avantageuse.

Il fera remettre l'ordre ci-joint au citoyen Barral, chargé de faire construire un pont sur le Pò, entre Borgoforte et Guastalla. Il lui fera donner tous les secours nécessaires pour remplir la mission dont il est chargé.

Le chef de brigade Sugny commandera au chef de bataillon Andréossy de mettre la plus grande activité à l'établissement du pont sur le Mincio, ainsi qu'il a déjà été ordonné par l'ordre d'hier au soir, 16.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 578. — AU CITOYEN BARRAL, INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Il est ordonné au citoyen Barral de se rendre à Borgoforte, où est la division du général Augereau. Il fera réunir sur le Pò le plus de

bateaux qu'il lui sera possible, et il s'occupera sans délai de faire construire avec toute l'activité possible, sur ce fleuve, un pont de bateaux qui sera placé dans l'endroit qu'il jugera le plus convenable entre Borgoforte et Guastalla. Il est à désirer que l'on puisse se servir de ce pont du 20 au 22. Au reste, il ne perdra pas un instant et fera pour le mieux. Il se concertera avec le chef de brigade Sugny et le chef de bataillon Andréossy pour les moyens dont il pourrait avoir besoin. On fait observer que ces officiers étant chargés des mêmes opérations sur le Mincio, il serait à désirer qu'il pût se procurer par lui-même les secours dont il pourrait avoir besoin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

### 579. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le général Serurier est prévenu que le général en chef est parti pour Milan, et que le quartier général reste à Roverbella<sup>1</sup>; que le général Dallemagne y commande avec trois bataillons de grenadiers; que le général Kilmaine a ordre de s'y rendre, également avec trois régiments de troupes à cheval, mais que ces troupes ont une destination particulière et étrangère au blocus de Mantoue. Comme elles n'ont pas d'ordre pour se mettre en mouvement, c'est toujours une seconde ligne qui soutient les derrières du général Serurier. Il a été prévenu que le 7<sup>e</sup> régiment de hussards et le 22<sup>e</sup> de chasseurs, commandés par le général de brigade David, étaient à ses ordres. Le général Kilmaine ayant l'ordre de se rendre au quartier général, c'est au général Serurier à faire toutes les dispositions qu'il jugera convenables. S'il croit nécessaire de placer un poste à Goito, le général en chef le laisse maître de faire toutes les dispositions qu'il croira convenables, avec les troupes à ses ordres, ayant pour but de nous rendre maîtres des bords du lac et des issues de la place. Il est prévenu qu'on a donné des ordres pour qu'il soit construit un pont sur le Mincio, à quelques milles au-dessous de Mantoue, ce qui servira à établir sa communication avec le général Augereau, qui doit être en ce moment à Borgoforte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> A partir du 17 prairial, il y a deux quartiers généraux distincts : celui du général en chef, pendant son expédition contre les fiefs impériaux, son mouvement sur Gènes et sur la Romagne, et celui de l'armée qui reste à Roverbella jusqu'après le retour du général Bonaparte.

## 580. — AUX GÉNÉRAUX AUGEREAU, KILMAINE ET SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Le général Augereau ordonnera à l'adjutant général Verdier de parcourir les districts du duché de Mantoue désignés ci-après, savoir : Borgoforte, Sabbionetta, Viadana, Suzzara et Gonzague.

Arrivé dans chacune de ces communes, il fera réunir les syndics et curés du pays, leur fera prêter serment de fidélité à la République française, en fera dresser procès-verbal et désarmera tout le monde.

L'adjutant général Verdier prendra chez tous les collecteurs de ces différents districts l'argent qui se trouve dans leurs caisses; il prévendra le commissaire ordonnateur en chef des fonds qu'il aura trouvés dans les différentes caisses, pour que celui-ci en ordonne le versement dans la caisse du payeur général de l'armée.

L'adjutant général Verdier donnera aux différents collecteurs un reçu des sommes qu'il aura prises dans leurs caisses; il sera secondé, dans cette opération, par le citoyen Noël Bruyère, qui lui sera envoyé de l'état-major.

Les armes provenant du désarmement seront envoyées au quartier général, à Roverbella, et remises au commandant d'artillerie.

L'adjoint Noël Bruyère est chargé de remettre le présent ordre au général Augereau, à la disposition duquel il restera jusqu'à son exécution.

Même ordre aux généraux Kilmaine et Serurier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 581. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Roverbella, 17 prairial an IV (5 juin 1796).

Je vous prévient, Citoyen Commissaire, que vous devez faire toutes vos dispositions et donner les ordres les plus précis pour former des hôpitaux à Vérone, Peschiera, Brescia, Crema, et en établir d'évacuation pour gagner les places de Tortone, Alexandrie, Milan et Pavie. Je vous prie de m'informer des dispositions que vous aurez faites, et de la capacité des établissements suivant les ressources qu'on trouvera dans les différentes localités. Voilà la saison où les maladies se manifestent dans ce pays; il est important de pourvoir aux établissements nécessaires à une armée de 60,000 hommes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

## 582. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 19 prairial an IV (7 juin 1796).

Lorsque M. Beau lieu sut que nous marchions pour passer le Mincio, il s'empara de la forteresse de Peschiera, qui appartient aux Vénitiens. Cette forteresse, située sur le lac de Garda, à la naissance du Mincio, a une enceinte bastionnée en très-bon état et quatre-vingts pièces de canon qui, à la vérité, n'étaient pas montées.

M. le provéditeur général, qui était à Vérone avec 2,000 hommes, aurait donc bien pu faire en sorte que cette place ne fût pas occupée par les Autrichiens, qui y sont entrés sans aucune espèce de résistance lorsque j'étais arrivé à Brescia, c'est-à-dire à une journée de là.

Dès que j'appris que les Autrichiens étaient à Peschiera, je sentis qu'il ne fallait pas perdre un instant à investir cette place, afin d'ôter à l'ennemi les moyens de l'approvisionner. Quelques jours de retard m'auraient obligé à un siège de trois mois.

Le combat de Borghetto et le passage du Mincio nous rendirent cette place deux jours après. Le provéditeur vint à grande hâte se justifier : je le reçus fort mal ; je lui déclarai que je marchais sur Venise porter moi-même plainte au sénat d'une trahison aussi manifeste. Pendant le temps que nous nous entretenions, Masséna avait ordre d'entrer à Vérone, à quelque prix que ce fût. L'alarme à Venise a été extrême ; l'archiduc de Milan, qui y était, s'est sauvé sur-le-champ en Allemagne.

Le sénat de Venise vient de m'envoyer deux Sages du conseil, pour s'assurer définitivement où en étaient les choses. Je leur ai renouvelé mes griefs, je leur ai parlé aussi de l'accueil fait à Monsieur ; je leur ai dit que, du reste, je vous avais rendu compte de tout, et que j'ignorais la manière dont vous prendriez cela ; que, lorsque je suis parti de Paris, vous croyiez trouver dans la République de Venise une alliée fidèle aux principes ; que ce n'était qu'avec regret que leur conduite à l'égard de Peschiera m'avait obligé à penser autrement ; que, du reste, je croyais que ce serait un orage qu'il serait possible à l'envoyé du sénat de conjurer. En attendant, ils se prêtent de la meilleure façon à nous fournir ce qui peut être nécessaire à l'armée.

Si votre projet est de tirer cinq ou six millions de Venise, je vous ai ménagé exprès cette espèce de rupture ; et vous pourriez les demander en indemnité du combat de Borghetto, que j'ai été obligé de livrer pour prendre cette place. Si vous avez des intentions plus prononcées, je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de brouillerie, m'in-



struire de ce que vous voulez faire, et attendre le moment favorable, que je saisirai suivant les circonstances; car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois.

La vérité de l'affaire de Peschiera est que Beaulieu les a lâchement trompés; il leur a demandé le passage pour cinquante hommes, et il s'est emparé de la ville. Je fais dans ce moment-ci mettre Peschiera en état de défense, et avant quinze jours il faudra de l'artillerie de siège et un siège en règle pour la prendre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 583. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 19 prairial an IV (7 juin 1796).

Vous trouverez ci-joint copie de l'armistice conclu entre les deux armées française et napolitaine<sup>1</sup>.

1<sup>o</sup> Nous ôtons 2,400 hommes de cavalerie à l'armée autrichienne, et nous les plaçons dans un lieu où ils sont à notre disposition;

2<sup>o</sup> Nous ôtons aux Anglais cinq vaisseaux de guerre et plusieurs frégates;

3<sup>o</sup> Nous continuons à mettre la coalition en déroute.

Si vous faites la paix avec Naples, la suspension aura été utile, en ce qu'elle aura affaibli de suite l'armée allemande. Si, au contraire, vous ne faites pas la paix avec Naples, la suspension aura encore été utile, en ce qu'elle me mettra à même de prendre prisonniers les 2,400 hommes de cavalerie napolitaine, et que le roi de Naples aura fait un pas qui n'aura pas plu à la coalition.

Cela me porte à traiter la question militaire: pouvons-nous et devons-nous aller à Naples?

Le siège du château de Milan, la garde du Milanais et la garnison des places conquises demandent 15,000 hommes.

La garde de l'Adige et des positions du Tyrol, 20,000 hommes.

Le blocus de Mantoue, 12,000 hommes.

Il ne reste, compris les secours qui arrivent de l'armée des Alpes, que 6,000 hommes.

Mais eussions-nous 20,000 hommes, il ne nous conviendrait pas de faire vingt-cinq jours de marche, dans les mois de juillet et d'août, pour chercher la maladie et la mort. Pendant ce temps-là, Beaulieu repose son armée dans le Tyrol, la recrute, la renforce des secours qui lui arrivent tous les jours, et nous reprend dans l'automne ce que nous lui avons pris dans le printemps. Moyennant cet armistice

<sup>1</sup> Pièce n<sup>o</sup> 570.



avec Naples, nous sommes à même de dicter à Rome toutes les conditions qu'il nous plaira; déjà, dans ce moment-ci, la cour de Rome est occupée à faire une bulle contre ceux qui prêchent en France la guerre civile sous prétexte de religion.

Par la conversation que j'ai eue ce matin avec M. d'Azara, ministre d'Espagne, envoyé par le Pape, il m'a paru qu'il avait ordre de nous offrir des contributions. Je serai bientôt à Bologne. Voulez-vous que j'accepte alors, pour accorder un armistice au Pape, 25 millions de contributions en argent, 5 millions en denrées, trois cents cadres, des statues et des manuscrits en proportion, et que je fasse mettre en liberté tous les patriotes arrêtés pour faits de la révolution? J'aurai au reste le temps de recevoir vos ordres là-dessus, puisque je ne crois pas être à Bologne avant dix ou quinze jours. Alors, si les 6,000 hommes que commande le général Châteauneuf-Randon arrivent, il n'y aura aucun inconvénient à se porter de Bologne jusqu'à Rome. Au reste, je vous prie de rester persuadés que lorsqu'une fois vous m'avez fait connaître positivement vos intentions, il faudrait qu'elles fussent bien difficiles pour que je ne puisse pas les exécuter.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

584. — A M. LE PRINCE DE BELMONTE-PIGNATELLI.

Quartier général, Milan, 19 prairial an IV (7 juin 1796).

L'armistice que nous avons conclu avant-hier sera, je l'espère, le préambule de la paix. Les négociations doivent commencer le plus tôt possible, et dès lors, quoique les troupes tardent à arriver à leurs cantonnements, je ne pense pas que ce puisse être une raison de guerre, dès l'instant que l'ordre de Sa Majesté le roi de Naples serait parvenu, et que le corps de troupes serait en marche pour se rendre à sa destination.

Je suis, etc.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

585. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Milan, 19 prairial an IV (7 juin 1796).

Je ne vous écris pas aussi souvent que je le voudrais.

Je vous ai envoyé la relation de l'affaire de Borghetto; aujourd'hui je vous annonce la prise du faubourg Saint-Georges de Mantoue et le cernement de cette ville.

Je suis venu à Milan pour mettre à exécution le traité de paix avec le roi de Sardaigne.

Je vous prie de m'instruire des affaires de Corse; je compte faire passer à Gènes 1,500 fusils de chasse, pour les y envoyer pour soutenir l'insurrection des patriotes.

Je suis instruit que le ministre de l'Empereur à Gènes excite les paysans à la révolte, et leur fait passer de la poudre et de l'argent. Si cela est, mon intention est de le faire arrêter dans Gènes même.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 586. — AU CITOYEN LALLEMENT.

Quartier général, Milan, 19 prairial an IV (7 juin 1796).

Je vois avec plaisir que vos discussions avec le sénat se sont terminées comme elles le devaient.

Tenez-moi instruit du mouvement de Beau lieu; ne négligez rien et envoyez de tous côtés des espions afin de connaître ses opérations et les renforts qu'il reçoit.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 587. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Citoyens Directeurs, après le combat de Borghetto, le passage du Mincio, la prise de Peschiera et la fuite de l'ennemi dans le Tyrol, nous avons investi la ville de Mantoue.

Cette place, située au milieu du lac de ce nom, est inabordable dans ce moment-ci, à cause du débordement des rivières et de l'accroissement des eaux produit par la fonte des neiges. Elle communique au continent par quatre chaussées; l'une, qui aboutit au faubourg Saint-Georges, est défendue par des fortifications et une tête de pont assez bien tracée; l'autre, au faubourg de Ceresè, défendue par une tour crénelée, plusieurs batteries et les retranchements de Ceresè; la troisième aboutit à Pradella; la quatrième au fort de Mantoue.

Le 16, à cinq heures du matin, le général Dallemagne avec le chef de brigade Lannes se portèrent, avec six cents grenadiers, sur le faubourg de Saint-Georges. Je me rendis à la Favorite, superbe palais du duc de Mantoue, à une demi-lieue de la forteresse. Je fis avancer une demi-brigade avec le général Serurier, pour soutenir le

général Dallemagne, qui, ayant aperçu l'ennemi dans les retranchements de Saint-Georges, l'avait attaqué et s'était rendu maître du faubourg et de la tête de pont. Déjà, malgré la mitraille de la place, les grenadiers s'avançaient en tirailleurs sur la chaussée; ils prétendaient même se former en colonne pour enlever Mantoue, et quand on leur montra les batteries que l'ennemi avait sur les remparts : « A Lodi, disaient-ils, il y en avait bien davantage. » Mais les circonstances n'étant pas les mêmes, je les fis retirer. La journée a été assez belle pour une affaire d'avant-poste et extrêmement intéressante pour nous. L'ennemi a perdu cent hommes, tant tués que prisonniers; nous avons perdu deux cents hommes.

Le général Augereau était parti à la pointe du jour <sup>1</sup> de Castiglione-Mantovano. Après avoir passé le Mincio au delà du lac, il se porta sur le faubourg de Ceresè; il enleva les retranchements, la tour, et obligea les ennemis de se retirer dans le corps de la place de Mantoue. Un tambour de douze ans, dont je vous enverrai le nom, s'est particulièrement distingué; il a grimpé, pendant le feu, au haut de la tour, pour en ouvrir la porte.

Les deux autres chaussées qui conduisent à Mantoue sont défendues, l'une par la forteresse, l'autre par un très-bon ouvrage à corne; le débordement du Pô, qui est plus considérable qu'il n'a été depuis vingt ans, puisqu'il inonde dix lieues à la ronde, rend toute attaque impossible dans cet instant. Tous les ruisseaux sont, dans cette saison, des grandes rivières; les neiges fondent à force, et il nous arrive même quelques accidents par l'imprudence de nos soldats, qui croient que rien ne doit les arrêter.

Je ne dois pas vous faire un trait qui peint la barbarie qui règne encore dans ces contrées. A Saint-Georges, il y a un couvent de religieuses; elles s'étaient sauvées, car il était exposé aux coups de canon. Nos soldats y entrent pour s'y réfugier et prendre poste. Ils entendent des cris; ils accourent dans une basse-cour, enfoncent une méchante cellule, et trouvent une jeune personne assise sur une mauvaise chaise, les mains garrottées par des chaînes de fer. Cette infortunée demandait la vie. L'on brise ses fers. Elle a sur sa physionomie vingt-deux ans. Elle était depuis quatre ans dans cet état, pour avoir voulu s'échapper et obéir, dans l'âge et le pays de l'amour, à l'impulsion de son cœur. Nos grenadiers en eurent un soin particulier. Elle montre beaucoup d'intérêt pour les Français. Elle a été belle, et joint à la vivacité du climat la mélancolie de ses malheurs. Toutes les fois qu'il entraît quelqu'un, elle paraissait inquiète; l'on

<sup>1</sup> Le 17.

sut bientôt qu'elle craignait de voir revenir ses tyrans. Elle demanda en grâce à respirer l'air pur; on lui observa que la mitraille pleuvait autour de la maison : « Ah! dit-elle, mourir c'est rester ici. »

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

588. — AU MINISTRE DE LA GUERRE <sup>1</sup>.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Je vous dois des remerciements, Citoyen Ministre, pour les choses gracieuses que vous avez dites de moi au Directoire. Cette marque de votre estime m'est très-précieuse. Je désire trouver les moyens de vous en témoigner ma gratitude.

Nous sommes ici dans une bonne position; rien ne nous manque, les administrations ont de tout.

La ville de Mantone et le château de Milan sont bloqués.

Beaulieu et son armée sont dans le Tyrol, au delà de l'Adige.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

589. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Je vous dois des remerciements pour les choses honnêtes que vous me dites. La récompense la plus douce des fatigues, des dangers, des chances de ce métier-ci, se trouve dans l'estime du petit nombre d'hommes que l'on apprécie.

Par ma lettre au Directoire, vous verrez notre position. Si les bataillons annoncés nous joignent à temps, il nous sera facile d'aller jusqu'à Rome. Cependant, comme les opérations de l'Allemagne peuvent changer notre position d'un instant à l'autre, je crois qu'il serait bon qu'on me laissât la faculté de conclure l'armistice avec Rome, ou d'y aller : dans le premier cas, me prescrire les conditions de l'armistice; dans le second, me dire ce que je dois y faire, car nos troupes ne pourraient pas s'y maintenir longtemps. L'espace est immense, le fanatisme très-grand, et la grande disproportion de forces rend les hommes hardis.

Je serai, dès l'instant que les inondations seront finies, à Livourne et à Bologne. Je recevrai là vos ordres, et si vous acceptez l'armistice avec Rome, je le conclurai là.

<sup>1</sup> Petiet.

Nous sommes bientôt en juillet, où toutes les marches nous vaudront deux cents malades.

Il est arrivé un commissaire du Directoire pour les contributions. Un million est parti pour Bâle, pour l'armée du Rhin.

Vous avez à Gênes huit millions; vous pouvez compter là-dessus.

Deux millions encore partaient pour Paris; mais le commissaire m'a assuré que votre intention est que tout aille à Gênes.

Je mériterai votre estime; je vous prie de me continuer votre amitié, et de me croire pour la vie, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

590. — AU GÉNÉRAL CLARKE,  
DIRECTEUR DU CABINET TOPOGRAPHIQUE.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Votre jeune cousin m'est arrivé hier; il m'a l'air actif, quoique encore un peu jeune. Je le tiendrai avec moi; il sera bientôt à même d'affronter le péril et de se distinguer. J'espère qu'il sera digne de vous, et que j'aurai un bon compte à vous en rendre.

Je suis bien aise de faire quelque chose qui vous soit agréable.

Ici, tout va assez bien; mais la canicule arrive au galop, et il n'existe aucun remède contre son influence dangereuse. Misérables humains que nous sommes, nous ne pouvons qu'observer la nature, mais non la surmonter!

La campagne d'Italie a commencé deux mois trop tard; nous nous trouvons obligés de rester dans le pays le plus malsain de l'Italie. Je ne vois qu'un moyen pour ne pas être battus à l'automne; c'est de s'arranger de manière à ne pas être obligés de s'avancer dans le sud de l'Italie.

Selon tous les renseignements que l'on nous donne, l'Empereur envoie beaucoup de troupes à son armée d'Italie. Nous attendons ici avec impatience des nouvelles du Rhin. Si notre armée a des succès, comme je l'espère, il faut que l'on fasse payer à l'Empereur son entêtement. En attendant, je vous prie de croire aux sentiments de fraternité, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

591. — AU MINISTRE DES FINANCES.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Le citoyen Pinsot, Citoyen Ministre, commissaire pour les contributions, est arrivé; il paraît entendre la partie du change.



Il rendra ici de très-grands services.

Je faisais partir en poste deux millions encore pour Paris ; mais il m'a dit que l'intention était de tout envoyer à Gènes. Cependant nous enverrons un million à Bâle, pour que vous puissiez l'affecter à l'armée du Rhin.

Vous avez dans ce moment une dizaine de millions, sur lesquels vous pouvez compter ; dans peu vous en aurez autant.

Je pense que vous avez cessé de rien donner aux différentes entreprises de l'armée d'Italie ; elles n'ont besoin de rien ; je vous recommande surtout de veiller à ce qu'il ne soit rien donné à Cerffherr ; elles ne font rien et ne fournissent rien, et nous sommes obligés de leur donner tout.

Je vous prie, mon cher Ministre, de croire aux sentiments d'estime et de considération avec lesquels, etc.

BONAPARTE.

Archives des Finances.

592. — INSTRUCTION POUR LE CITOYEN PINSOT,  
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT POUR LES CONTRIBUTIONS.

..... an IV..... 1796<sup>1</sup>.

Le citoyen Pinsot se tiendra toujours au quartier général, à portée du général en chef et du payeur général de l'armée.

Le payeur de l'armée sera tenu de le prévenir de tous les fonds qui rentreraient dans sa caisse.

Une partie de l'argent provenant des contributions sera attribuée pour le service de l'armée, et dès lors ne pourra être employée aux différents services que conformément aux arrêtés des commissaires du Gouvernement, faits sur la réquisition du général en chef.

L'autre partie des contributions sera tenue à la disposition du ministre des finances.

Le citoyen Pinsot sera spécialement chargé de surveiller l'envoi et l'arrivée de ces sommes aux endroits qui seront indiqués par le Gouvernement, après s'être concerté avec le général en chef.

Il tiendra correspondance ouverte avec tous les agents militaires et corps administratifs ou privés qui ont des rapports aux contributions qui doivent être fournies à l'armée, et il présentera au général en chef les mesures qu'il croira nécessaires pour réprimer les abus et activer la rentrée des contributions.

<sup>1</sup> D'après la lettre précédente au ministre des finances, cette instruction est résumée du 20 prairial an IV (8 juin 1796).



Il trouvera ci-joint la note <sup>1</sup> des différentes contributions qui sont dues dans ce moment-ci à l'armée.

Il proposera le plus tôt possible les moyens pour activer la rentrée de ces différentes contributions.

Il se fera remettre la note par le payeur de ce qui est déjà rentré et de l'usage que l'on en a fait.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 593. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Il est instant, Citoyen Commissaire, que vous vous occupiez des moyens d'assurer aux troupes actives de l'armée la distribution régulière de l'eau-de-vie et du vinaigre; le blocus de Mantoue les forçant de bivouaquer dans un pays malsain et marécageux, les maladies commencent à frapper nos braves, et l'on ne saurait trop prendre de précautions pour les préserver des effets que doit naturellement produire sur leur physique le séjour dans des terrains environnés de marais. Je vous recommande cet objet comme un de ceux qui tiennent essentiellement au salut de l'armée. Brescia et Vérone doivent vous fournir des ressources pour cette distribution; il ne faut pas qu'elle soit interrompue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 594. — AU GÉNÉRAL HAQUIN, COMMANDANT A PAVIE. (EXTRAIT.)

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Le général en chef est très-disposé, Général, à trouver des innocents dans les officiers municipaux en arrestation d'après ses ordres; mais comme, dans les pièces recueillies, il est des articles qui en font soupçonner plusieurs de complicité dans l'insurrection qui a eu lieu, le général en chef désire que vous lui adressiez les noms de ceux dont l'innocence serait évidemment prouvée, ainsi que tous les renseignements qui peuvent le mettre à même de prendre sur cet objet une détermination conforme à la justice et à l'intérêt public. Il désire aussi que vous lui adressiez l'état des hommes et femmes blessés qui sont sortis de l'hôpital, après vous être assuré de leur

<sup>1</sup> Cette note n'a pas été retrouvée.

innocence, car ce ne sera que sur la certitude que vous lui en donnerez qu'il prononcera leur mise en liberté.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 595. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Milan, 20 prairial an IV (8 juin 1796).

Le général en chef, informé que plusieurs militaires, au lieu de suivre leurs demi-brigades lorsqu'elles sont en marche, s'arrêtent sur les derrières pour se livrer au pillage, qu'ils ne rejoignent leurs corps que longtemps après, et que, pour excuser leur absence, ils allèguent qu'ils sont sortis des hôpitaux, où réellement ils ont été admis quoiqu'ils ne fussent pas malades, puisque la plupart n'y restent qu'un jour ou deux ;

Défend expressément, sous peine de destitution, aux directeurs des hôpitaux militaires ou des ambulances, d'admettre dans lesdits hôpitaux des militaires, de quelque grade que ce soit, s'ils ne sont munis d'un certificat de maladie du chirurgien du corps, visé par le commandant de la compagnie et approuvé par le chef du bataillon.

Lorsqu'il s'agira de militaires faisant partie de détachements éloignés de leurs corps, le billet d'entrée devra être signé tant par le commandant du détachement que par celui de la place où se trouve l'hôpital.

Les volontaires, voyageant isolément pour aller rejoindre, ne seront reçus dans les hôpitaux que lorsqu'ils seront porteurs d'un billet du commandant de la place, qui s'assurera d'avance, par la visite qu'il en fera faire à un officier de santé du lieu, du besoin indispensable où ces militaires se trouveraient d'être traités à l'hôpital.

Les commandants des places ou postes militaires qui se trouvent sur les points de communication de l'armée auront soin de faire réunir tous les jours les volontaires isolés qui passeront par lesdites places pour aller rejoindre ; après avoir fait pourvoir à leur subsistance, ils les mettront sous la conduite et le commandement d'un officier, et, à défaut, d'un sous-officier, et les dirigeront, avec une feuille de route, sur les points où se trouvent les corps auxquels appartiennent lesdits volontaires, de manière à les faire voyager par détachements et en ordre, et à empêcher qu'ils n'aillent forcer les communes et les habitants à leur donner des vivres. On dirigera au quartier général les détachements des hommes dont on ignorerait l'emplacement des corps.

On tiendra note des officiers et sous-officiers qui conduiront ces

détachements, et, s'il se commet des désordres de la part des troupes sous leur commandement, ils en seront responsables.

On recommande aux officiers généraux et commandants de places de faire arrêter tout volontaire voyageant isolément, sans une feuille de route ou un billet de sortie de l'hôpital ou permission en règle; et, après les avoir rassemblés, ils auront soin de les renvoyer, sous escorte, à leurs corps pour y être jugés comme déserteurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 596. — AU GÉNÉRAL DESPINOV.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

Le général Despinoy fera partir demain pour Côme un des adjudants généraux qui sont sous ses ordres avec 1,000 hommes. Arrivé dans cette ville, cet adjudant général fera embarquer sur le lac de Côme 200 ou 300 hommes, qui se rendront au fort de Fuentes pour le détruire; il fera à cet effet commander quelques mineurs et sapeurs, qui partiront demain avec cette colonne.

Le général Despinoy donnera à cet adjudant général les instructions nécessaires pour l'exécution du présent ordre.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 597. — AU CHEF DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

Il est ordonné au chef de brigade Lannes d'être rendu le 23, de très-bonne heure, à Tortone, et de partir sur-le-champ de cette place avec tous les carabiniers de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui arrive de l'armée des Alpes, et le 1<sup>er</sup> bataillon de cette demi-brigade. Il aura aussi deux pièces de canon, et se rendra le 24 au soir à Novi. Il recevra une instruction particulière du général en chef sur l'objet de cette marche, et sur ce qu'il devra faire. Dans le cas où le citoyen Lannes trouverait entre Tortone et Pavie les trois compagnies de carabiniers de cette demi-brigade, se rendant à Pavie, il les prendra avec lui et les ramènera à Tortone, où le 1<sup>er</sup> bataillon de cette demi-brigade doit se trouver, d'après l'ordre qui lui a été expédié.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 598. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE BEAUREVOIR.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

Le général Beaurevoir restera à Milan pour y être chargé de tous les dépôts de cavalerie auxquels il a donné l'ordre de se rendre dans cette ville. Il aura à ses ordres les 500 hommes démontés des différents régiments de cavalerie qui viennent d'arriver de Nice. Il se concertera avec le commissaire ordonnateur pour faire confectionner six cents paires de bottes. Il fera venir de Crémone les sabres, selles à la hussarde, brides et autres objets de cavalerie qui ont été trouvés dans cette place. Il correspondra avec le général Cervoni, qui est à Plaisance, pour savoir où sont les 600 chevaux de cavalerie que doit fournir le duc de Parme, et les fera venir à Milan. Il correspondra également avec le général Sabuguet pour les 300 chevaux que doit fournir le duc de Modène, ainsi qu'avec le commissaire ordonnateur et le commissaire des guerres Boïnod, attaché au service de l'artillerie, pour choisir et mettre de côté les chevaux qui pourront être propres pour les dragons et les hussards. Il placera son dépôt général au Lazareth, et aura soin que les hommes y soient logés. Il activera, autant qu'il sera possible, l'arrivée des dépôts qui sont à Nice et dans la 8<sup>e</sup> division militaire, auxquels on a donné l'ordre de se rendre à Coni. Il aura soin de faire faire la recherche, dans les différentes places que nous avons occupées, de tous les objets qui peuvent servir à la cavalerie et les fera réunir au dépôt général, à Milan.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 599. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

J'ai vu avec le plus grand plaisir les demi-brigades que vous m'avez envoyées; elles sont en bon état et bien disciplinées.

Je ne crains pas d'abuser de votre bonté; je vous envoie un officier d'artillerie, avec les fonds nécessaires pour pourvoir au transport de cinq mille fusils, que je vous prie de nous faire délivrer du magasin de Briançon, ainsi que douze obusiers de 6 pouces, et douze pièces de 8 du parc de Gap.

J'attends avec quelque empressement votre réponse pour les 1,800 hommes que je vous ai prié de faire mettre à Coni, afin d'en pouvoir tirer la garnison.

Vous devez avoir reçu 100,000 livres ; je donnerai des ordres pour que l'on vous en envoie 100,000 autres.

Je suis, mon cher Général, avec les sentiments d'estime et de considération, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 600. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Milan, 21 prairial an IV (9 juin 1796).

Il est expressément défendu à tous les généraux, commissaires des guerres et autres employés, soit aux divisions, soit à l'état-major général, de retenir des chevaux, bœufs, charrettes ou mulets leur portant des subsistances, sous peine d'arrestation et de traduction au conseil militaire ; le service est prêt à manquer chaque jour, par l'arbitraire que l'on met dans chaque division à y retenir les moyens de charrois qui y transportent les denrées.

Le commissaire ordonnateur en chef fera connaître cet ordre à toutes les administrations de l'armée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 601. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796)

Le général en chef de l'armée d'Italie déclare que la ville de Nice n'est plus en état de siège.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 602. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

L'ennemi s'est placé à la Groara, Citoyen Général, de crainte que vous ne le tourniez en passant par Vérone. S'il s'approche davantage, tâchez de le surprendre et de le battre. Vous devriez dans ce mouvement commencer, au préalable, à occuper le fort de la Chiusa par un détachement. Faites une reconnaissance ce soir, et sachez me dire si la position est ainsi qu'on le croit.

J'ai un joli sabre à vous donner de la part du Directoire, mais ce sera pour la première fois que nous nous verrons.

Je pars pour Tortone pour faire justice des fiels impériaux, qui continuent toujours d'assassiner nos volontaires.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 603. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen Commandant, aller faire une reconnaissance à Porto-Legnago sur l'Adige.

Vous me rendrez compte de l'état où se trouvent les fortifications, du nombre d'hommes qu'il faudrait pour défendre ce poste.

Le lit de l'Adige est plus élevé que le niveau du terrain du Mantouan; de là naît la possibilité d'inonder une grande partie de ce duché. Visitez les bords de l'Adige, depuis Badia jusqu'à Vérone, et sachez me dire le parti qu'on pourrait tirer de cette inondation pour rendre inaccessible à l'ennemi le pays compris entre Mantoue, le Pô et une partie de l'Adige.

Quelle influence cette terrible inondation pourrait-elle avoir sur la place de Mantoue?

Portez votre activité et votre diligence ordinaires à la recherche de la solution des questions ci-dessus, qui sont de la plus grande importance.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 604. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

J'ai reçu, Citoyen Ordonnateur, votre lettre du 20. Il faut tirer le plus que vous pourrez du pays vénitien, ne rien payer, mais faire exactement des reconnaissances. L'intention du Gouvernement est que, tant que l'armée se trouvera sur le pays vénitien dans la situation où elle se trouve, le pays fournisse à ses besoins.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 605. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie, le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie et des Alpes,

Ayant pris en considération les plaintes des municipalités de Parme et de Plaisance pour être dispensées des obligations qu'on leur a imposées de fournir des charrois pour le service de l'armée jusqu'à Tortone, ainsi que de l'autre côté du Pô, sur le territoire de la Lombardie, arrêtent :

Que les municipalités de Parme et de Plaisance ne pourront plus



être requises à fournir des charrois que dans l'étendue de leur territoire ;

Que, quant aux réquisitions de toutes autres espèces, eu égard à celles auxquelles elles ont été obligées et qu'elles se trouvent dans l'impossibilité de continuer, elles ne pourront plus y être dorénavant tenues qu'en cas d'une grande nécessité, et en payant ;

Quant aux autres circonstances, les agents en chef seront obligés de se pourvoir par eux-mêmes, moyennant le paiement nécessaire.

BONAPARTE. SALICETI.

Dépôt de la guerre.

---

### 606. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Le général Despinoy commandera tout le Milanais. Il tiendra à Pavie un général de brigade qui sera sous ses ordres. Tous les commandants placés dans les différentes villes du Milanais seront tenus de lui envoyer leurs états de situation et de lui rendre compte directement de tout ce qui aura rapport au service, ainsi qu'à la police des places dont le commandement leur est confié.

L'intention du général en chef est que la garnison de Pavie fournisse 100 hommes au pont de Plaisance, et qu'il n'y ait à Lodi que 100 hommes de garnison, à Pizzighetone, 150, à Crémone, 50, à Casal, 50, et à Cassano, 150 ; il ordonne que ce soit le bataillon qui est dans ce moment-ci à Lodi qui fournisse ces différentes garnisons.

Le général Despinoy donnera ses ordres pour l'exécution de ces dispositions et en rendra compte au général en chef.

Il ordonnera aux municipalités de Crémone et de Casal-Maggiore de rétablir sur-le-champ les ponts sur l'Oglio qui ont été rompus par les Autrichiens ; il est prévenu que l'ordre vient d'être donné au commandant du génie pour envoyer un officier, afin de rétablir tous les ponts depuis Goito jusqu'à Crémone.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

### 607. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Il est ordonné au commandant du génie d'envoyer un officier de cette arme à Goito, avec ordre de s'occuper sur-le-champ du rétablissement de tous les ponts, depuis Goito jusqu'à Crémone.

Le commandant du génie rendra compte au général en chef de l'exécution de cet ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 608. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Vous ferez mettre en jugement, Citoyen Général, tous les membres de l'ancienne municipalité de Pavie qui ont été arrêtés. Ils seront jugés par une commission militaire que vous nommerez à cet effet. Vous aurez soin que, sous cinq jours, il n'y ait plus dans le Milanais aucun prisonnier de ceux arrêtés aujourd'hui pour fait de conspiration.

Ils doivent tous être ou jugés ou transférés à Tortone.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

### 609. — AU GÉNÉRAL SERURIER

Quartier général, Milan, 22 prairial an IV (10 juin 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Serurier de prendre le commandement, non-seulement des troupes formant le blocus de Mantoue, mais encore de tout le Mantouan.

Il veillera au désarmement des communes et maintiendra une bonne police dans toute l'étendue du commandement qui lui est confié.

Le général Serurier est prévenu que tous les détachements qui sont sur les derrières et qui appartiennent aux corps de troupes qui sont sous ses ordres recevront l'ordre de rejoindre leurs corps respectifs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 610. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

La municipalité de Milan, celles des principales villes de la Lombardie, m'ont manifesté le vœu de leur permettre d'envoyer des députés à Paris.

Le citoyen Serbelloni est à la tête; il est patriote, ce qui a produit ici un effet d'autant plus avantageux qu'il jouit d'une grande considération, étant de la première famille du Milanais et fort riche.

Ces trois députés ont manifesté leurs vœux ici contre la maison d'Autriche. Ils savent qu'il n'y aurait plus pour eux de sûreté dans un retour.

La Lombardie est parfaitement tranquille. Les chansons politiques sont dans la bouche de tout le monde. L'on s'accoutume ici à la liberté. La jeunesse se présente en foule pour demander du service dans nos corps ; nous n'en acceptons pas , parce que cela est contraire , je crois , aux lois ; mais peut-être serait-il utile de former un bataillon de Lombards , qui , commandé par des Français , nous aiderait à contenir le pays. Je ne ferai rien sur un objet aussi important et si délicat sans vos ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 611. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Je vous recommande , Citoyen Ministre , les trois députés que la Lombardie envoie au Gouvernement. Ce sont ceux qui se sont mis dans ce pays-ci à la tête du parti français ; ils jouissent dans leur pays d'une certaine considération due à leur fortune et à leur probité.

Je suis avec estime et considération, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 612. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Le général Laharpe , Citoyens Directeurs , était du canton de Berne. Les aristocrates de ce canton lui ont confisqué ses biens , au commencement de la révolution. Je vous prie de vous intéresser pour les faire restituer à ses enfants.

Les Suisses nous ont fait demander l'exportation de quelques milliers de quintaux de riz ; nous ne le leur avons permis qu'à condition que le canton de Berne restituerait au jeune Laharpe ses biens. J'espère que vous approuverez cette mesure.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

#### 613. — AU GÉNÉRAL MOREAU, GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU RHIN.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Je vous fais passer un million que vous tirerez , sur Bâle , des mains du citoyen Barthélemy , ambassadeur de la République en Suisse , à qui je donne ordre de l'adresser.

L'armée d'Italie a demandé au Directoire la permission de vous

faire passer cet argent, provenant des contributions de guerre, afin de soulager nos frères d'armes de l'armée du Rhin.

Je suis flatté que cette occasion, etc.

BONAPARTE.

Collection-Napoléon.

---

614. — AU CITOYEN COMEYRAS,

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LES GRISONS.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Je ferai fournir trois mille quintaux de blé aux Grisons, à condition qu'ils nous donneront des chevaux en paiement. J'ai, à votre demande, fait détruire le fort de Fuentes. Je vous enverrai tout ce que vous demandez. Il est nécessaire que vous ayez la plus grande surveillance du côté de la Valteline, pour connaître les mouvements que Beaulieu pourrait faire et m'en prévenir à temps.

Il me serait facile de vous faire passer quelques milliers de fusils de chasse; mais cela serait-il bien employé dans les mains de nos amis, et s'il est vrai que les chefs des Liges sont vendus à la maison d'Autriche, ne serait-il pas dangereux d'accroître leurs moyens de nuire?

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

615. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Milan, 23 prairial an IV (11 juin 1796).

Le général en chef est informé que, malgré ses ordres réitérés, le pillage continue dans l'armée, et que les maisons des habitants des campagnes sont partout dépouillées et dévastées.

Cette conduite infâme de la part de quelques individus, qui aspirent au déshonneur et à la perte de l'armée, ne permet plus au général de différer l'emploi des moyens de rigueur qu'il doit déployer pour la conservation de l'ordre public, et pour le maintien de l'honneur et des lauriers cueillis par l'armée.

En conséquence, il ordonne :

1<sup>o</sup> Aux généraux divisionnaires et de brigades, sous leur responsabilité, de faire arrêter et fusiller, en présence des troupes assemblées, après avoir été jugé par des conseils de guerre, tout militaire, de quelque grade qu'il soit, et tout individu à la suite de l'armée, arrêté en flagrant délit commettant le pillage.

2<sup>o</sup> Les chefs des corps et commandants des compagnies surveilleront la conduite de leurs subordonnés dans les marches, camps ou

cantonnements, et feront arrêter, sans exception, tout homme accusé de pillage ou trouvé volant; toute négligence de leur part pouvant compromettre le sort des troupes, le général en chef déclare qu'il livrera à des conseils de guerre tout commandant ou officier qui n'aurait pas rempli son devoir à cet égard.

3<sup>o</sup> Il est défendu à tout militaire, administrateur ou agent quelconque, de lever aucune contribution, de quelque espèce que ce soit, sur l'habitant ou sur les communes, à moins qu'elle n'ait été légalement autorisée par le général en chef ou par les autorités qui en ont le droit. Tout individu qui se permettra d'exiger une contribution en argent ou en denrées sera arrêté et puni par les conseils de guerre, suivant la loi.

L'armée doit sentir que la discipline, la sagesse et le respect des propriétés soutiennent ses victoires, que le pillage et le vol n'appartiennent qu'aux lâches; que ceux-ci sont indignes de rester dans les rangs des républicains, qu'ils conspirent la perte de leur honneur et qu'ils n'ont d'autre but que de flétrir des lauriers cueillis par tant de bravoure et de constance.

Soldats, patriotes, républicains, arrêtez ces scélérats, livrez-les au glaive de la loi; vous sauvez l'honneur de l'armée, vous affermirez le triomphe de vos armes; vous aurez un double titre à la reconnaissance publique, par la guerre que vous ferez à la fois aux satellites des despotes et aux hommes immoraux partisans du désordre et de la rapine.

La présente proclamation sera lue à la tête de chaque corps, publiée et affichée dans tous les camps, cantonnements et garnisons.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 616. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie et le commissaire du Directoire exécutif près l'armée d'Italie arrêtent :

Que les ci-devant officiers municipaux de Pavie, détenus comme auteurs, fauteurs ou complices de la rébellion de cette ville contre l'armée de la République française, seront, sous bonne et sûre escorte, conduits à Milan, pour y être jugés par la commission militaire.

Fait à Pavie, le 24<sup>e</sup> prairial, an IV<sup>e</sup> de la République, une et indivisible.

BONAPARTE. SALICETI.

## 617. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796)

Vous donnerez des ordres pour que l'on établisse, dans le château de Pavie, deux mille lits, avec les fournitures complètes. Le commissaire des guerres requerra, cet effet, de la ville, les matelas, couvertures et draps nécessaires.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 618. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Vous donnerez les ordres pour qu'indépendamment des travaux qui ont été ordonnés au château de Pavie,

1<sup>o</sup> L'on nettoye le fossé tout autour, l'on isole le château et l'on remplisse les fossés d'eau ;

2<sup>o</sup> L'on découvre les toits et qu'on rase toute la partie qui est au-dessus de la deuxième voûte ; l'on établisse un bon terre-plein sur ladite voûte, avec des batteries de canon ;

3<sup>o</sup> L'on établisse des batteries à tous les étages ;

4<sup>o</sup> L'on crénelle toutes les fenêtres, en bouchant toutes celles qui sont inutiles ;

5<sup>o</sup> L'on rétablisse la demi-lune avec une caponnière.

Mon intention est de placer vingt pièces de canon dans le château.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 619. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir avec les 4<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> demi-brigades d'infanterie de bataille et son artillerie, le 28 du courant, pour se rendre à Bologne, allant,

le premier jour, au delà du Pò, par Borgoforte ;

le deuxième jour, à la Mirandole ;

le troisième jour, à Bomporto ;

et le quatrième jour, à Bologne.

Il commencera son mouvement le 27, pour faire passer le Pò à un bataillon et à toute son artillerie. Il ordonnera au commissaire des guerres de sa division de prendre les mesures nécessaires pour assurer la subsistance des troupes de sa division, ainsi que le fourrage nécessaire aux chevaux. Il doit vivre dans le pays en prenant



toutes les précautions pour mettre le plus grand ordre, empêcher le gaspillage et ménager les ressources. Il aura pour les États des dues de Modène et de Parme les attentions que l'on doit à l'armistice qui existe entre eux et l'armée.

Le général Augereau est prévenu que le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs a ordre de le rejoindre pour faire partie de sa division.

Il est également prévenu que le général de brigade Dallemagne partira de Roverbella le 26, avec les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers et un autre bataillon de la division du général Serurier, pour relever ses troupes dans les positions qu'elles occupent au blocus de Mantoue, depuis le lac supérieur, à la tête du pont de Pradella, jusqu'au Mincio ou lac inférieur et Cerese.

Le général Dallemagne devant rester aux ordres du général Serurier pour être chargé de la partie du blocus qui était confiée au général Augereau, il lui donnera tous les renseignements nécessaires sur les positions qu'il occupe, et qu'il doit prendre avec des forces inférieures à celles du général Augereau.

Le général Augereau donnera, sur la route de Bologne à Plaisance, soit à Reggio, soit à Parme, de ses nouvelles au général en chef, et notamment de son arrivée à Bologne. Il recevra de nouveaux ordres à Bologne.

Le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs restera aux ordres du général Dallemagne.

Le général Augereau est prévenu que le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs sera à Borgoforte le 28, où il lui donnera ses ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 620. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796)

Le général Serurier est prévenu que le général Augereau a des ordres pour partir, avec les troupes de sa division, le 28 de ce mois, et de se porter sur Bologne. En conséquence, il reste seul chargé du blocus de Mantoue, ayant à ses ordres la 18<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, la 19<sup>e</sup> *idem*, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers, qui sont à Roverbella, et la 12<sup>e</sup> demi-brigade légère, dont le 3<sup>e</sup> bataillon arrive à Borgoforte le 30, et les deux autres, quatre jours après. Il aura à ses ordres le 7<sup>e</sup> de hussards et le 22<sup>e</sup> de chasseurs.

Le général Dallemagne passe dans sa division, et sera chargé de la partie du blocus qui était confiée au général Augereau. Comme la

12<sup>e</sup> demi-brigade n'arrive pas de quelques jours sous Mantoue, le général en chef ordonne que le général Serurier donne un des forts bataillons de sa division au général Dallemagne, qui se réunira aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers, pour se rendre, le 26, à Cerese, où il doit relever les troupes du général Augereau, qui part le 28. Je joins ici copie de l'ordre que j'envoie au général Dallemagne, et qui servira à baser ceux que le général Serurier croira devoir lui donner. Le général Serurier sera, en outre, chargé de fournir 400 hommes au quartier général, à Roverbella, pour sa garde, conjointement avec le 8<sup>e</sup> régiment de dragons.

Le général Serurier sera chargé de la défense de l'Adige, depuis Porto-Legnago jusqu'à Badia. Il tiendra à cet effet les troupes qu'il jugera nécessaires à Porto-Legnago, du moment où la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère sera entrée dans sa division.

Il est prévenu qu'on a employé deux adjoints à l'état-major avec le général Dallemagne.

Le général Serurier sera prévenu des endroits où il devra correspondre avec le général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 621. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général de brigade Dallemagne est prévenu qu'il passe aux ordres du général de division Serurier, et qu'il est destiné à être employé au blocus de la ville de Mantoue, dans la partie confiée au général Augereau. Il aura à ses ordres les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers et la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, ainsi que le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. En attendant l'arrivée de cette 12<sup>e</sup> demi-brigade, dont un bataillon arrivera, le 30, à Borgoforte, et les deux autres quatre ou cinq jours après, le général Serurier lui fournira un des plus forts bataillons de sa division, avec lequel et les deux bataillons de grenadiers il relèvera tous les postes de la division du général Augereau.

En conséquence, le général de brigade Dallemagne, ainsi que les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers et le bataillon que lui fournira le général Serurier, partiront le 26 pour se rendre à Cerese, sous Mantoue. Si le pont de Formigosa est fait, il pourra se rendre à Cerese dans une marche.

Le général Augereau ne devant partir que le 28, le général Dallemagne aura le temps de faire avec lui la reconnaissance de tous

les postes, et de prendre tous les renseignements qu'il pourra lui donner.

Le général en chef, convaincu des talents et de la bravoure du général Dallemagne, se repose entièrement sur lui pour le commandement qui lui est confié, quoiqu'il ait moins de troupes que le général Augereau n'en avait.

Il prendra, au surplus, les ordres, et relira toutes les instructions que le général Serurier croira devoir lui donner. Il conservera l'adjoint aux adjudants généraux Abbé, et on lui enverra l'adjoint Coqueret.

Il est prévenu que le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers ne fait plus partie de son commandement et qu'il a des ordres pour partir le 26 pour se rendre à Borgoforte, où il sera aux ordres du général Dommartin.

Les ordres sont donnés au commandant d'artillerie de lui donner, du parc de Roverbella, une pièce de 8 et un obusier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 622. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général. Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Il est ordonné au général de brigade Dommartin de partir de Roverbella le 26, avec six pièces d'artillerie légère et la réserve du parc, hormis les huit bouches à feu, qui rentreront au parc de Peschiera. La réserve qui sera à la suite de son artillerie restera simplement composée de cartouches et d'ustensiles pour désenclouer et tirer à boulets rouges, ainsi que des voitures d'artifices qui ont été demandées.

Il se rendra le 26 à Rivalta, et le 27 à Borgoforte, où il trouvera le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers et le 1<sup>er</sup> régiment de bussards, qui seront à ses ordres. Il s'occupera de passer le Pô les 27 et 28, et se rendra le 29 à Suzzara, où il sera aux ordres du général de division Vaubois. Le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs doit se trouver à Borgoforte, où il sera aux ordres du général Augereau et suivra les mouvements de sa division.

Si le général Dommartin n'a pas passé le Pô dans la journée du 28 avec toute son artillerie, il est autorisé à ne rejoindre la division du général Vaubois que le 30. Il se concertera avec le commissaire ordonnateur en chef, pour que, conformément au présent ordre, les subsistances et les fourrages soient assurés à toute la troupe à ses ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 623. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général Vaubois est prévenu que le général de brigade Dommartin doit se rendre le 29 à Suzzara, avec le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, fort de 1,000 hommes, le 1<sup>er</sup> régiment de hussards, fort de 400 chevaux, et avec six pièces d'artillerie légère. Le général Vaubois partira de Suzzara le 30, avec les troupes à ses ordres et tout ce qui sera arrivé avec le général Dommartin, pour se rendre le même jour à Guastalla, et le 1<sup>er</sup> messidor à Reggio, où il attendra de nouveaux ordres. Il vivra dans le pays, en prenant toutes les précautions nécessaires pour qu'il règne le plus grand ordre dans les réquisitions qui seront faites; d'ailleurs il aura avec sa division les commissaires des guerres et la partie de l'état-major qui doit marcher avec le général en chef dans l'expédition projetée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 624. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le commissaire ordonnateur en chef de l'armée donnera ses ordres au commissaire ordonnateur, aux commissaires ordinaires des guerres et aux agents des différentes parties des administrations qu'il doit avoir désignés pour suivre le corps de 20,000 hommes destiné à une expédition particulière, de partir de Roverbella le 26 pour suivre le général Dommartin, qui est chargé de conduire six pièces d'artillerie de campagne et quelques troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, pour se rendre à Borgoforte, et de là suivre le mouvement ainsi qu'il le trouvera ci-joint<sup>1</sup>. Ils recevront à Reggio des ordres sur les dispositions générales relatives au corps de troupes au service duquel ils sont attachés. Le commissaire ordonnateur en chef leur donnera néanmoins les ordres nécessaires pour assurer le service des troupes désignées jusqu'à l'endroit où le mouvement lui est connu.

Il vaudra bien envoyer sur-le-champ à Plaisance l'état des commissaires des guerres et employés désignés pour l'expédition. Tout ce qui tient au quartier général continuera de rester à Roverbella jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce n° 622.

---

## 625. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Pavie, 24 prairial an IV (12 juin 1796).

Le général en chef étant informé que les troupes à cheval se permettent d'arrêter les convois des fourrages destinés pour le quartier général, sous prétexte de pourvoir à la nourriture de leurs chevaux, tandis qu'on en emploie une partie à faire la litière, ce qui occasionne une perte énorme de cette denrée et fait manquer les autres services de l'armée, défend expressément à tout régiment de cavalerie d'arrêter aucun chariot de fourrage; ceux qui se rendront coupables de ce délit seront traduits au conseil militaire et jugés comme pillards. Les chefs des corps et les officiers des compagnies, qui se trouveraient présents à un pillage de cette espèce et qui ne l'empêcheraient pas, seront destitués de leurs fonctions et traduits au conseil militaire.

On renouvelle aux commandants des colonnes et des places ou postes militaires l'ordre qui leur a été donné de faire filer, sur les points où ils ont été dirigés, tous les convois de vivres ou munitions de guerre, et d'employer au besoin la force qui est à leur disposition pour empêcher qu'ils ne soient arrêtés dans tout autre endroit que celui pour lequel ils sont destinés; ils empêcheront également que les troupes n'enlèvent, comme cela est arrivé, une partie de ces vivres, et veilleront à ce que la distribution en soit faite régulièrement et dans les lieux indiqués par les préposés des administrations; ils chargeront un officier d'état-major d'assister de temps en temps à ces distributions, d'empêcher que les denrées distribuées soient de mauvaise qualité et qu'on ne les délivre à de faux poids.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

626. — AU GOUVERNEUR D'ALEXANDRIE <sup>1</sup>.

Quartier général, Tortone, 25 prairial an IV (13 juin 1796).

Les officiers et soldats de la garnison de Serravalle ont pris part à la dernière rébellion des fiefs impériaux; ils ont encouragé les paysans en leur fournissant des munitions de guerre.

Cette conduite est très-éloignée d'être conforme aux intentions du roi et de M. le duc d'Aoste.

Je vous demande de faire punir sévèrement la conduite indigne de ces militaires.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Chevalier de Solar.

## 627. — PLAINTÉ CONTRE M. SPINOLA.

Quartier général, Tortone, 25 prairial an IV (13 juin 1796).

Le général en chef porte plainte à la commission militaire contre le seigneur d'Arquata, M. Augustin Spinola, comme étant le chef de la rébellion qui a eu lieu à Arquata, où il a été assassiné plusieurs soldats, déchiré la cocarde tricolore, pillé les effets de la République et arboré l'étendard impérial.

Le seigneur d'Arquata et sa femme se sont toujours livrés à leurs instigations perfides.

Je demande que la commission militaire le juge conformément aux lois militaires.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 628. — ORDRE.

Quartier général, Tortone, 25 prairial an IV (13 juin 1796).

Les deux fiefs de Montazzo et Fordinova ayant, par l'organe de leur seigneur, reconnu la République française, ces deux fiefs seront respectés; il n'y sera frappé aucune réquisition, à moins d'ordres particuliers. Défenses sont faites par le général en chef de l'armée d'Italie aux différents employés de la République française de donner aucune espèce d'ordre dans les susdits fiefs.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 629. — AUX HABITANTS DU TYROL.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Je vais passer sur votre territoire, braves Tyroliens, pour obliger la cour de Vienne à une paix nécessaire à l'Europe comme à ses sujets; c'est votre propre cause que je vais défendre. Depuis assez longtemps vous êtes vexés et fatigués des horreurs d'une guerre entreprise, non pour l'intérêt du peuple allemand, mais pour les passions d'une seule famille.

L'armée française respecte et aime tous les peuples, plus particulièrement les habitants simples et vertueux des montagnes. Votre religion, vos usages seront partout respectés. Nos troupes maintiendront une discipline sévère, et rien ne sera pris dans le pays sans qu'il soit payé en argent.

Vous nous recevrez avec hospitalité, et nous vous traiterons avec fraternité et amitié.



Mais s'il en était qui connussent assez peu leurs véritables intérêts pour prendre les armes et nous traiter en ennemis, nous serons terribles comme le feu du ciel; nous brûlerons les maisons et dévasterons le territoire des villages qui prendront part à une guerre qui leur est étrangère.

Ne vous laissez pas induire en erreur par les agents de l'Autriche; garantisiez votre patrie, déjà vexée par cinq ans de guerre, des maux qui l'affligeraient. Sous peu, la cour de Vienne, obligée à la paix, rendra aux peuples les privilèges qu'elle a usurpés, et à l'Europe la tranquillité qu'elle trouble.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 630. — MODE D'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE PAIX

SIGNÉ A PARIS LE 26 FLORÉAL.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Articles arrêtés entre le général en chef de l'armée d'Italie et le marquis de Saint-Marsan, lieutenant-colonel de cavalerie et autorisé par S. M. le Roi de Sardaigne, pour convenir sur le mode d'exécution du traité de paix signé à Paris le 26 floréal (15 mai), année courante.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le Directoire exécutif et S. M. le Roi de Sardaigne nommeront des commissaires pour fixer les limites des deux États, et régleront toutes les discussions qui pourraient survenir dans la démarcation.

ART. 2. — Les prisonniers seront mis en liberté à l'instant que les ratifications seront échangées.

ART. 3. — L'on réglera avec le général Kellermann tout ce qui concerne l'exécution des articles du traité du côté de l'armée des Alpes.

ART. 4. — La citadelle d'Alexandrie, munie de son artillerie et dans l'état où elle se trouve, sera remise le 29 prairial (17 juin) à l'armée française.

Il sera nommé, à cet effet, un officier, qui se rendra à Alexandrie pour en régler le mode avec M. le gouverneur.

Il sera procédé de suite à l'inventaire de l'artillerie et autres effets, pour la restitution en son temps, conformément au traité.

ART. 5. — A dater du 29 prairial (17 juin), Sa Majesté rentrera en possession de la partie de ses États qui a été occupée par les Français depuis le commencement de la guerre, à l'exception des

pays cédés par l'article 3 du traité. Les garnisons et troupes qu'elle tiendra dans les parties des provinces de Coni, Mondovi, Alba, Alexandrie, Acqui, Tortone et Voghera, qui ont été occupées par les Français, ne pourront pas passer le nombre de 5,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de cavalerie. Ces troupes ne pourront pas s'approcher, dans la ligne de l'ancienne démarcation française, à plus de quatre milles des forteresses ou villes de Coni, Ceva, Cherasco et Tortone, qu'occupaient et occuperont encore les troupes françaises, sans en avoir obtenu l'agrément du commandant français.

ART. 6. — Sa Majesté donnera des ordres pour que les courriers, convois et troupes isolées voyagent en sûreté; à cet effet, il sera placé des troupes sur les chemins convenus pour les passages.

ART. 7. — Les troupes françaises tiendront la route de Coni, Fossano, Brà, Asti, Alexandrie, Tortone, Voghera, et venant de Vado par Acqui, Tortone ou Alexandrie; pour la communication avec Chambéry, elles tiendront la route de la vallée d'Aoste; le tout sans préjudice de l'article 17 du traité, en conséquence duquel les routes qui viennent d'être convenues pourront être changées en en prévenant d'avance.

ART. 8. — Les gouverneurs de Sa Majesté prendront des mesures pour la sûreté des ponts et magasins français, et les mettre à l'abri des insultes ou pillage des paysans.

ART. 9. — L'armée française laissera des commis ou autres employés pour la conservation des magasins ou autres effets qui lui appartiennent, et qui se trouvent dans les pays de l'ancienne démarcation française.

ART. 10. — L'envoi de la force militaire de Sa Majesté à Oneille et Loano n'aura lieu qu'après l'échange des ratifications.

ART. 11. — En vertu de l'article 14 du traité, les pays compris dans l'ancienne démarcation française continueront à fournir, en forme de contribution militaire, les vivres nécessaires aux passages des troupes françaises dans ces mêmes pays, et les demandes seront adressées aux intendants de Sa Majesté. Les contributions pécuniaires qui leur ont été imposées par le passé, et qui n'ont pas été acquittées, devront être payées le plus tôt possible.

Tortone, quartier général, le 26 prairial an IV de la République française (14 juin 1796).

BONAPARTE. DE SAINT-MARSAN.

## 631. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Vous nommerez dans la journée une commission militaire pour juger les prisonniers qui ont été faits cette nuit par l'adjudant général Leclere. Ils sont tous prévenus d'avoir assassiné des Français. Il faut que demain, avant midi, leur affaire soit terminée.

Vous ferez mettre en prison la municipalité de Bosco. Vous lui ferez déclarer par un adjudant général que, si elle ne déclare les assassins de sa commune et ne donne la liste, sur-le-champ, au moins de douze personnes, je la fais fusiller de suite.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 632. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Vous ordonnerez au chef de brigade Lannes de partir aujourd'hui, à six heures après midi, avec deux pièces de canon, 60 chevaux, le 3<sup>e</sup> bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère qui vient d'arriver et 400 hommes de la garnison de Tortone, et d'aller bivouaquer à une lieue de cette ville, sur le chemin de Gènes, où il recevra dans la nuit de nouveaux ordres.

BONAPARTE.

Collection Napoléon

---

## 633. — AU CHEF DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Le chef de brigade Lannes partira demain, à une heure du matin, pour se rendre à Pozzolo. Il fera arrêter les habitants dénommés dans l'état ci-joint, et, dans le cas où ils n'y seraient pas, il fera brûler leurs maisons. Il fera désarmer le village, descendre les cloches, et il enverra les armes et les prisonniers à Tortone.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 634. — AUX FIEFS IMPÉRIAUX.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Les habitants des fiefs impériaux, à l'instigation de plusieurs de leurs seigneurs et des agents de l'Empereur à Gènes, ont violé le serment d'obéissance qu'ils avaient prêté à la République française; ils

ont assassiné plusieurs détachements français et ont assiégé dans Arquata les troupes qui y étaient; il n'est point de crimes dont ils ne se soient rendus coupables, il n'est point d'horreurs qu'ils n'aient commises. Les insensés comptaient sur l'impunité! ils croyaient l'armée éloignée; ils ne savaient pas que les phalanges de l'armée d'Italie sont partout où il y a des ennemis de la République à punir; ils ne savent pas encore, leurs instigateurs, qu'il n'est point de refuge qui puisse les soustraire au courroux du peuple français. Qu'ils apprennent, par le spectacle terrible d'Arquata, le sort qui les attend, s'ils ne changent de conduite et s'ils ne profitent de la porte que la clémence nationale laisse encore ouverte au repentir.

En conséquence, le général en chef ordonne :

ARTICLE I<sup>er</sup>. — Toutes les communes des fiefs impériaux en Italie enverront sur-le-champ trois députés au quartier général à Tortone, avec les procès-verbaux de la prestation du serment d'obéissance qu'elles font à la République française, et les armes qui existent dans leurs communes.

ART. 2. — Toutes les communes enverront deux otages, pour être garants de leur fidélité.

ART. 3. — Tous les seigneurs possédant des fiefs impériaux seront tenus de se rendre en personne à Tortone, pour prêter leur serment d'obéissance à la République; et si, cinq jours après la publication du présent ordre, ils ne l'ont pas fait, leurs biens seront confisqués.

ART. 4. — Vingt-quatre heures après la publication du présent ordre, les communes porteront à l'agent militaire à Tortone le montant de la contribution militaire, qui sera augmentée d'un dixième par journée de retard qu'elles mettront dans le payement.

ART. 5. — Ceux qui, quarante-huit heures après la publication du présent ordre, seront trouvés avec des armes ou munitions, seront fusillés.

ART. 6. — Toutes les cloches qui auront servi à sonner le tocsin seront descendues du clocher et brisées; vingt-quatre heures après le reçu du présent ordre, ceux qui ne l'auront pas fait seront réputés rebelles, et le feu sera mis à leurs villages. Les municipalités et les curés sont responsables de l'exécution du présent article.

BONAPARTE.

## 635. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Vous donnerez l'ordre au 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs de se rendre à Vérone, au quartier général du général Masséna, où il sera à sa disposition.

Vous donnerez l'ordre à toutes les compagnies de grenadiers ou détachements des demi-brigades qui composent la division du général Masséna de les rejoindre de suite.

Vous donnerez l'ordre au 3<sup>e</sup> bataillon de la 20<sup>e</sup> demi-brigade, qui est dans Lantosca, de rejoindre de suite sa demi-brigade.

Vous ordonnerez que le détachement de la 25<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui se trouve à Pavie, parte pour rejoindre le général Rusca à Salo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 636. — AU COMMISSAIRE DES GUERRES BOINOD.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

Vous vous rendrez en poste à Turin; vous y verrez, chez Eostipierre-Louis Meschini, négociant de cette ville, rue Roccabigliera, à côté du jardin du prince de Carignan, 800 chevaux d'artillerie harnachés; vous passerez un marché, sans les acheter, à un prix raisonnable, avec les harnais. Vous mènerez avec vous un maréchal expert et un officier de cavalerie, que vous demanderez au général Beauveoir, chargé du dépôt à Milan.

Vous serez rendu à Turin, au plus tard, le 27 au soir. Dès l'instant que vous serez convenu du prix de ces chevaux, vous en enverrez les 200 meilleurs à Peschiera, où ils seront adressés au général Dommartin pour être employés à l'artillerie légère, et un pareil nombre, de ceux existant à l'artillerie légère, rentrera au parc.

Vous en enverrez 150 à Chambéry pour prendre les pièces que j'ai demandées à Kellermann.

Vous en enverrez 350 à Antibes pour prendre les équipages. Vous ordonnerez en conséquence à des brigadiers et chefs de divisions de se rendre à Turin pour commander les différents convois des chevaux.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 637. — AU CITOYEN LAMBERT.

Quartier général, Tortone, 26 prairial an IV (14 juin 1796).

De tous côtés, Citoyen Ordonnateur, il arrive des plaintes au gé-

néral en chef sur les vexations que l'on fait éprouver aux malheureux habitants des pays conquis, par l'effet de la réquisition qu'exerce l'entrepreneur des transports tant en chevaux qu'en bœufs; on dit que de simples employés se permettent d'incarcérer les syndics; enfin la désolation est telle parmi les habitants du Mantouan les plus pauvres, qu'ils se disposent à émigrer avec tous leurs bestiaux.

Vérifiez jusqu'à quel point on peut donner confiance à ces plaintes. Arrêtez la cupidité des employés, des agents. Sucey, qui arrive de Gènes, et beaucoup d'autres, se plaignent de la quantité d'agents ou employés qui sont dans cette ville, et de l'indécence avec laquelle on y vend les chevaux requis pour le service de l'armée. Réunissez tous vos moyens aux nôtres pour arrêter les vexations et les dilapidations; elles paraissent être au comble.

Le commissaire ordonnateur Aubernon me mande qu'il est arrivé cinquante chevaux de Turin. Le général en chef ordonne qu'ils soient donnés à l'artillerie légère. Je viens de donner l'ordre que chaque bataillon envoie dix charretiers pour être à la disposition du citoyen Thévenin. Pressez-le de faire ses arrangements en conséquence, afin que les charretiers sachent à qui s'adresser en arrivant à Roverbella.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de guerre.

### 638. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, donner l'ordre au citoyen Aymé, capitaine du génie, de se rendre à Alexandrie, pour commander l'arme du génie dans la forteresse d'Alexandrie. Il s'occupera, dès aujourd'hui, avec un officier du génie du Roi de Sardaigne, de l'inventaire des magasins, plans et autres effets existants dans cette forteresse; il ira avec le citoyen Marmont, que j'envoie pour arrêter les détails de l'occupation de ce fort.

Même ordre à un officier d'artillerie, pour y commander l'arme de l'artillerie et dresser l'inventaire des objets existants.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 639. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Dès l'instant que j'ai su que la campagne était ouverte au Rhin, j'ai fait marcher une colonne au lac de Côme, qui a occupé et dé-



truit le fort de Fuenates ; cette marche a dû donner de l'inquiétude aux ennemis pour la Souabe.

Les Tyroliens se retranchent, s'arment, et Beaulieu s'occupe à rendre impraticables les gorges du Tyrol.

L'Empereur dit à tout le monde que, dans le mois d'août, il rentrera en Italie.

Il a des troupes en marche de tous côtés, même de la Pologne.

Il faut que les armées du Rhin ne laissent pas de repos à Wurmsers, sans quoi il pourrait nous jouer un vilain tour.

Le 1<sup>er</sup> du mois, nous serons à Bologne, et, le 6, à Livourne ; il faut faire beaucoup de chemin pour arriver de Mantoue à Livourne.

Le duc de Modène nous donne :

9,000 fusils avec baïonnettes ;

8 pièces de 24 ;

15 pièces de 16 ;

12 pièces de 8 ;

14 pièces de 4.

Cela est une très-bonne trouvaille. Le siège de Milan commencera après-demain.

J'attends avec impatience votre réponse pour Rome.

Point encore de nouvelles du général Châteauneuf-Randon, ni des dix bataillons de l'armée des côtes de l'Océan.

Vous trouverez ci-joint les articles arrêtés pour l'exécution du traité de paix avec le Roi de Sardaigne<sup>1</sup>. Un officier d'artillerie et un du génie sont actuellement à Alexandrie ; après-demain nos troupes y entreront.

Si vous agréez le citoyen Gaultier, général de division, vous pourriez le nommer et le charger de désigner les limites.

Les fiefs impériaux s'étaient révoltés ; ils se sont portés à tous les excès. Le chef de brigade Lannes y a marché avec 1,200 hommes ; il a brûlé les maisons des rebelles, et faits prisonniers les principaux, qui ont été fusillés.

Même chose dans les environs de Tortone. J'ai fait arrêter quinze des chefs, fait juger par une commission militaire et fusiller.

Pensez à l'armée d'Italie ; envoyez-lui des hommes et des hommes. Si cela eût été conforme au plan de campagne général, je serais actuellement sur le Danube ; mais je ne puis y être à présent avant six semaines.

<sup>1</sup> Pièce n° 630.

Jusqu'à cette heure nous n'avons pas de malades, et cela va très-bien.

BONAPARTE

Collection Napoléon.

---

640. — AU SÉNAT DE GÈNES.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Messieurs, la ville de Gènes est le foyer d'où partent les scélérats qui infestent les grandes routes, assassinent les Français et interceptent, autant qu'il est en eux, nos convois.

C'est dans Gènes que l'on a soufflé et que l'on souffle encore l'esprit de rébellion dans les fiefs impériaux. M. Girola, qui demeure dans cette ville, leur a publiquement envoyé des munitions de guerre et accueille tous les jours les chefs des assassins encore dégouttants du sang français.

C'est sur le territoire de la République de Gènes que se commettent une partie de ces horreurs, sans que le Gouvernement prenne aucune mesure; il paraît, au contraire, les protéger par son silence, par l'asile qu'il accorde aux assassins et l'impunité dont ils jouissent.

Malheur aux communes qui voient avec joie, ou même avec indifférence, les crimes qui se commettent sur leur territoire et le sang français répandu par des assassins!

Il est indispensable que ce mal ait un terme, et que les hommes qui, par leur conduite, protègent les brigands, soient sévèrement punis.

Le gouverneur de Novi les protège: je demande que le Gouvernement en fasse un exemple sévère. M. Girola, qui a fait de Gènes une place d'armes contre la France, doit être arrêté ou au moins chassé de la ville de Gènes.

Cette satisfaction préalable est due aux mânes de nos frères d'armes égorgés dans votre territoire.

Pour l'avenir, je vous demande une explication catégorique. Pouvez-vous ou non purger le territoire de la République des assassins qui le remplissent? Si vous ne prenez pas des mesures, j'en prendrai. Je ferai brûler les villes et les villages où sera commis l'assassinat d'un seul Français. Je ferai brûler les maisons qui donneraient refuge aux assassins. Je punirai le magistrat négligent qui aura transgressé le premier les principes de la neutralité en accordant asile aux brigands.

Le cadavre d'un Français assassiné portera malheur aux communes entières qui ne l'auront pas protégé.

La République française sera inviolablement attachée aux principes de la neutralité; mais que la République de Gènes ne soit pas le repaire de tous les brigands.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

641. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Je vous envoie le général Murat, mon aide de camp; je désire que vous le présentiez de suite au Sénat, pour lui remettre lui-même la note qu'il vous communiquera. Si vous la présentiez, il faudrait quinze jours pour avoir réponse, et il est nécessaire d'établir une communication plus prompte, qui électrise davantage ces messieurs.

L'armée du Rhin a battu les ennemis. Berthier doit vous avoir envoyé le bulletin de Bâle.

Tout va bien. Je vous embrasse. Les dernières nouvelles de Paris sont du 19. Rien de nouveau.

J'ai fait arrêter une quinzaine de chefs de brigands assassinant nos soldats. Ils seront impitoyablement fusillés. Dans ce moment-ci, une division fait justice d'Arquata et des fiefs impériaux. Faites placer à Novi un gouverneur meilleur que celui qui y est. Je n'entends pas que le Sénat laisse assassiner nos troupes en détail. Je lui tiendrai parole.

BONAPARTE.

Comm. par M. Dupont.

---

642. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Nous avons établi beaucoup de batteries sur la Rivière de Gènes; il faudrait en vendre aujourd'hui les canons et les munitions aux Génois, afin de ne pas avoir à les garder, et de pouvoir cependant les trouver en cas de besoin.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

643. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Le général en chef approuve, Général, que vous ayez pris les 20,000 fusils de la République de Venise. Disposez également, de concert avec le Provéditeur, de toutes les munitions et de tous les objets dont vous pourrez avoir besoin.

L'ordre de l'armée vous fera connaître les succès de l'armée de Sambre-et-Meuse.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 644. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Vous devez, Général, rester dans la position militaire que vous avez dû choisir. Vous vivrez avec le pain que vous vous ferez fournir par la commune de Gavi. Vous enverrez quelques patrouilles pour vous assurer si le désarmement se fait dans les fiefs impériaux.

Je donne des ordres pour que, pendant la nuit, on vous fasse encore passer deux pièces de canon.

Faites distribuer et répandre dans tous les fiefs impériaux la proclamation du général en chef<sup>1</sup>.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 645. — AU CITOYEN BALLEZ, ADOINT AUX ADJUDANTS GÉNÉRAUX.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

L'adjozt aux adjudants généraux Ballet partira aujourd'hui, à neuf heures du soir, avec 150 hommes d'infanterie et 30 dragons, qui seront rendus à la même heure à la porte d'Alexandrie. Il se portera dans les communes qui lui ont été indiquées, et y fera arrêter les seize individus dont il a les noms. Ils sont violemment soupçonnés, par les autorités constituées du pays, de vols, assassinats et violences commises, non-seulement envers les troupes républicaines, mais encore envers les autres voyageurs.

L'adjozt Ballet fera amener tous ces individus à Tortone, les consignera aux prisons de cette ville, et prévendra le général Meynier de leur arrivée, afin qu'ils soient livrés à la commission militaire établie à Tortone.

Le présent ordre servira au rapporteur de la commission militaire pour informer contre ces prévenus.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 646. — AU GÉNÉRAL PUGET.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Il est ordonné au général Puget de faire partir 500 hommes à son

<sup>1</sup> Pièce n° 634.

choix, qu'il désignera parmi ceux qui sont à ses ordres, pour les envoyer, sans le moindre délai, à Toulon, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre, et provisoirement sous le commandement du général de division Mouret.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

647. — AU GÉNÉRAL EN CHEF KELLERMANN.

Quartier général, Tortone, 27 prairial an IV (15 juin 1796).

Les quatre demi-brigades, mon cher Général, venant de l'armée des Alpes, sont arrivées ici dans le meilleur ordre et la meilleure enue possibles; elles vous font personnellement honneur.

J'ai ordonné que l'on vous envoie 200 chevaux pour prendre les pièces d'artillerie que je vous ai demandées, qui doivent être de campagne. Vous nous obligeriez de nous envoyer un artificier.

Nous attendons les canonniers et les charretiers avec impatience.

Vous devez, à l'heure qu'il est, avoir reçu une partie des 200,000 livres que l'on vous a envoyés.

Je suis, mon cher Général, avec estime et considération, etc.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

648. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Tous les détachements des troupes qui sont dans les différentes villes des États du Roi de Sardaigne rejoindront leurs corps, excepté les garnisons de Coni, Ceva, Cherasco, Tortone, Oucille, Alexandrie et Loano.

Il est défendu aux troupes, convois de l'armée, de prendre d'autre route que par Nice, Coni, Fossano, Asti, Alexandrie, Tortone, Pavie, Milan, Cassano, Brescia, Peschiera; ou bien Pavie, Pizzighetton, Crémone, Casal-Maggiore, Borgoforte; ou bien par Gènes, Novi, Tortone; ou bien par la vallée d'Aoste.

Les troupes du Roi de Sardaigne s'étant chargées d'escorter les convois, l'on n'enverra avec les convois qu'un ou deux hommes d'escorte.

Il ne sera plus fait de réquisition dans les pays des États du Roi de Sardaigne.

L'on évacuera tous les magasins que l'on pourrait avoir dans les États du Roi de Sardaigne sur les places qui nous restent.

Il est expressément défendu aux commissaires des guerres d'ac-

corder aucune route aux soldats isolés de leurs bataillons jusqu'à ce qu'ils soient au nombre de vingt-cinq ; à cet effet, les soldats qui se présenteront pour rejoindre leur corps resteront en subsistance dans la place jusqu'à ce qu'ils soient à ce nombre ; alors le commissaire des guerres fera une feuille de route jusqu'à l'endroit où ils devront se séparer pour rejoindre chacun leur corps.

Les commandants des places auront soin de faire armer les soldats et de donner le commandement de ce détachement à un sous-officier de garnison, s'il ne s'en trouve pas parmi ceux qui rejoignent. Ce sous-officier accompagnera le détachement jusqu'à la garnison la plus prochaine.

Le général de division qui commande à Nice aura sous ses ordres tout le département des Alpes-Maritimes ; il nommera des commandants dans toutes les étapes, afin de surveiller les soldats passagers et les étapiers.

Le général de division qui commande à Coni aura sous sa surveillance tout le pays compris entre le département des Alpes-Maritimes, la Stura, le Tanaro, jusqu'aux États de Gènes. Dès lors il commandera à Ceva et Cherasco. Il mettra à chaque étape un officier auquel s'adresseront tous les militaires qui auront des feuilles de route, et sur le visa duquel les commandants piémontais feront délivrer l'étape à nos soldats.

Le général de division qui commande à Tortone aura sous sa surveillance tous les pays compris entre le Tanaro, la mer de Gènes, le Pò et les États du duc de Parme. Il commandera dès lors à Alexandrie. Il nommera des officiers pour surveiller les soldats en passage dans chaque étape. Ce ne sera que sur son visa que les agents du Roi de Sardaigne délivreront l'étape à nos soldats.

Le général commandant la Lombardie nommera des officiers dans chaque étape, pour surveiller les étapiers et maintenir une bonne discipline parmi les soldats de passage.

Le chef de l'état-major enverra à ces différents généraux la liste des différents officiers blessés, surnuméraires ou sans emploi, qui pourraient être employés à cet effet.

Le chef de l'état-major nommera deux officiers supérieurs pour surveiller les routes de Cassano à Peschiera et de Pizzighettone à Goito. Ces deux officiers se tiendront, le premier à Chiari, et le deuxième à Casal-Maggiore. Ils nommeront des officiers à chaque étape, pour surveiller les soldats et tenir la main à ce que les employés de Venise délivrent exactement, et en bonnes fournitures, les étapes aux soldats et aux chevaux.



Chacun de ces officiers supérieurs aura avec lui quinze hommes de gendarmerie à cheval et un détachement de cent cinquante hommes, qui lui serviront à escorter les prisonniers et à se porter partout où il serait nécessaire pour la sûreté de la route.

Le général commandant le Mantouan établira des officiers dans toutes les étapes de son arrondissement; les généraux de division en feront autant, chacun dans son arrondissement, et jusqu'à l'étape qui joint la grande route.

La route de Plaisance joindra la grande communication de l'armée à San-Colombano. L'officier supérieur qui commande la place à Plaisance aura la surveillance sur toute la route, depuis San-Colombano à Parme.

On mettra neuf jours pour aller de Coni à Pavie; de Pavie à Peschiera, on mettra sept jours; de Pavie à Goito, on mettra six jours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 649. — AU GOUVERNEUR DE NOVI.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Vous donnez refuge aux brigands; les assassins sont protégés dans votre territoire; il y en a aujourd'hui dans tous les villages. Je vous requiers de faire arrêter tous les habitants des fiefs impériaux qui se trouvent aujourd'hui sur votre territoire. Vous me répondrez de l'exécution de la présente réquisition. Je ferai brûler les villes et les maisons qui donneront refuge aux assassins ou ne les arrêteront pas.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 650. — AU GÉNÉRAL MEYNIER.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Le général de division Meynier ordonnera au commandant de place de Tortone de faire partir sur-le-champ 150 hommes d'infanterie pour se réunir à Bosco aux troupes commandées par l'adjoint aux adjudants généraux Ballet. Ce détachement sera conduit par un des volontaires qui y ont été menacés cette nuit. Il fera connaître les maisons de ceux qui sont soupçonnés d'avoir insulté et d'avoir voulu faire égorger le détachement dont il faisait partie. Les prévenus seront arrêtés et conduits à Tortone; s'ils font rébellion dans leurs maisons, elles seront brûlées.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 651. — ORDRE.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Les otages de la ville de Pavie seront conduits à Antibes, escortés par des détachements tirés des garnisons désignées ci-après, en suivant la route annexée au présent :

Les chasseurs du 24<sup>e</sup> régiment qui les ont amenés à Pavie les conduiront jusqu'à Acqui ;

A Acqui, un détachement de la garnison les escortera jusqu'à Cherasco ;

A Cherasco, un détachement les escortera jusqu'à Coni ;

A Coni, un détachement les escortera jusqu'à Nice ;

A Nice, un détachement les conduira à Antibes, où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

Les généraux et commandants de place chargés de fournir les escortes demandées par le présent ordre auront soin qu'elles soient suffisantes pour protéger les personnes d'otage.

Les commandants des détachements traiteront les otages avec l'honnêteté et les égards convenables.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 652. — AU CITOYEN PONGE, CHEF DE BATAILLON DU GÉNIE.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen, faire revenir au pont de Pavie, sur le Pò, les barques nécessaires pour cent matelots arrivant de Vado ; ces matelots s'embarqueront pour se rendre à Borgoforte, d'où ils continueront leur route pour Peschiera, où ils sont destinés à armer les chaloupes canonnières qui doivent être sur le lac de Garda. Vous voudrez bien vous concerter avec le général de brigade Lanusse pour qu'il fasse porter dans les bâtiments les vivres nécessaires à ces 100 matelots. Ils seront rendus demain au pont du Pò, sous Pavie, d'où ils doivent rejoindre les bâtiments pour continuer leur route jusqu'à Borgoforte.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 653. — AU GÉNÉRAL COMMANDANT A BORDEAUX.

Quartier général, Tortone, 28 prairial an IV (16 juin 1796).

Je suis instruit, Citoyen Général, que le 18<sup>e</sup> régiment de dragons n'est pas indispensablement nécessaire où il se trouve. Vous pourriez

également fournir 3,000 hommes d'infanterie environ. Notre position devenant absolument très-pressée, et vu l'arrêté du Directoire, il y a trois mois, qui ordonne que tout ce qui est inutile dans votre division se rendrait à l'armée d'Italie, je vous requiers de faire partir pour Nice, Coni, Alexandrie, le 18<sup>e</sup> régiment de dragons et 3,000 hommes d'infanterie.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 654. — AU GÉNÉRAL MEYNIER.

Quartier général, Tolone, 29 prairial an IV (17 juin 1796).

Le général divisionnaire Meynier fera partir pour Gènes, sous bonne et sûre garde, à l'adresse de M. Emmanuel Balbi, banquier de la République française, les caisses d'argent qui se trouvent en dépôt chez le payeur de la guerre, par ordre du général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 655. — AU GÉNÉRAL CERVONI.

Quartier général, Modène, 1<sup>er</sup> messidor an IV (19 juin 1796).

Vous vous rendrez, Citoyen, à Bergame. Vous reconnaîtrez le pays existant entre les lacs de Côme et d'Iseo, et vous chercherez une position d'où l'on puisse défendre la vallée de l'Adda et celle de l'Oglio, dans la partie supérieure de ces rivières, et avant qu'elles se jettent dans les lacs de Côme et d'Iseo, de manière à couvrir ces deux lacs.

L'adjudant général Vial, avec un ingénieur, va se rendre près de vous à Bergame, pour vous aider dans cette reconnaissance.

Si vous croyez avoir besoin de quelques compagnies d'éclaireurs, vous en instruirez le général Masséna, qui vous les fera passer.

Mon intention est que vous employiez tout le temps nécessaire pour connaître parfaitement ce pays et envoyer des espions dans la Valteline, pour être à même de connaître l'opinion des habitants et les différents mouvements et fortifications que l'ennemi pourrait faire au débouché de ces vallées.

Vous me ferez parvenir par un courrier tout ce qui pourrait en mériter la peine.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 656. — AU COMMANDANT DU FORT URBAIN.

Quartier général, Modène, 1<sup>er</sup> messidor an IV (19 juin 1796).

Le général en chef Bonaparte me charge, Monsieur, de vous ordonner de vous rendre sur-le-champ, avec deux officiers de votre garnison, à son quartier général à Modène.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 657. — AU CITOYEN FAYPOULT, MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE A GÈNES.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Vous trouverez ci-joint, mon cher Ministre, une lettre écrite à M. Girola et sa réponse, que j'ai interceptées d'un courrier de Beaulieu.

J'attends avec impatience le courrier que vous deviez m'envoyer pour m'instruire de la réponse du Sénat à la demande faite par Murat.

Nous sommes à Bologne depuis hier. Nous nous sommes emparés du fort Urbain, où nous avons fait 700 prisonniers et trouvé 40 pièces de canon <sup>1</sup>, 50 milliers de poudre et 5,000 fusils.

Nous avons fait à Bologne le légat cardinal prisonnier de guerre. Je vous embrasse de tout mon cœur.

BOXAPARTE.

Comm. par M. Dupont.

---

658. — AU LÉGAT DU PAPE, A FERRARE <sup>2</sup>.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie vous donne l'ordre, Monsieur, de vous rendre avant midi, demain, à son quartier général, à Bologne.

Même ordre au juge des juges, à Ferrare.

Même ordre au commandant du fort, à Ferrare.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 659. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Le général Augereau fera partir sur-le-champ un détachement de 300 hommes pris dans sa division, dont 100 armés, et 200 sans fusils, lesquels se rendront au fort Urbain de Castelfranco, route de

<sup>1</sup> Le rapport au Directoire porte 50 pièces. — <sup>2</sup> Le cardinal F. Pignatelli.

Modène, pour tenir garnison dans ledit fort, occupé dans ce moment par un escadron de dragons du 20<sup>e</sup> régiment, qui en a fait la garnison prisonnière de guerre.

Le commandant du détachement fera armer ces 200 hommes, qui n'auront pas de fusils, avec ceux qu'il trouvera au fort, et que la garnison y a déposés. Il prendra le commandement du fort, et y fera faire le service le plus régulier. Il est prévenu que l'escadron de dragons qui s'y trouve y restera jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 660. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Le général Vaubois est prévenu que le chef de brigade Lames commande l'infanterie de l'avant-garde de sa colonne, composée dans ce moment du 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers; que le général Murat commande toute l'avant-garde et particulièrement le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval et le 20<sup>e</sup> de dragons, son arme. L'adjutant général Kellermann fils sera provisoirement attaché à l'avant-garde.

Le général Vaubois partira de la position qu'il occupe à Reggio, avec toutes les troupes à ses ordres et l'artillerie, demain, 3 messidor, pour se rendre le même jour à San-Venanzio, sur la route de Modène à Pistoja;

Le 4, à Montecenere;

Le 5, à Livoreta;

Le 6, à Pistoja, où il prendra position et attendra de nouveaux ordres.

Il aura soin que l'avant-garde de la colonne le précède toujours à demi-heure de marche. Il y ajoutera quelques pièces d'artillerie légère. Le reste de l'artillerie et tout le pare suivront sa colonne. Il commandera une escorte suffisante.

Le général Vaubois fera prendre le pain pour deux jours à sa troupe. L'ordonnateur Auberon est prévenu d'en faire suivre pour le besoin de la colonne.

Le général Vaubois établira le plus grand ordre dans sa marche; il maintiendra une discipline sévère, et il recommandera particulièrement aux soldats de la liberté de respecter les chaumières et les propriétés de chacun.

Il est autorisé à faire les changements que la localité exigerait dans les journées de marche, mais cela ne doit être que par absolue nécessité; alors il en rendrait compte au général en chef à Bologne,

ou sur la route de cette ville à l'endroit d'où il écrira. Il observera que le général en chef désire que l'on fasse les journées les plus longues possible pour arriver à Pistoja au jour indiqué. Le général Vaubois fera partir ses troupes à l'heure qu'il jugera la plus convenable pour qu'elles soient le moins possible fatiguées de la chaleur. Il prévendra le commissaire de sa division de prendre toutes ses mesures pour assurer les fourrages ; le commissaire ordonnateur en est prévenu.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 661. — AU GÉNÉRAL MURAT.

Quartier général, Bologne, 2 messidor an IV (20 juin 1796).

Je vous prévien, Général, que, d'après les dispositions du général en chef, vous êtes destiné à commander l'avant-garde de la colonne du général de division Vaubois, composée du 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, du 1<sup>er</sup> régiment de hussards et du 20<sup>e</sup> de dragons. Le chef de brigade Lannes commandera le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers et toute l'infanterie qui compose l'avant-garde.

Je vous prévien que cette colonne se met demain en marche pour se rendre, en quatre jours, à Pistoja.

L'intention du général en chef est que vous partiez dans le jour, pour vous rendre à Reggio, ainsi que le chef de brigade Lannes. Vous ramasserez tous les détachements du 20<sup>e</sup> régiment de dragons qui doivent se réunir à Reggio pour faire l'avant-garde de la colonne. Vous recevrez du général Vaubois l'ordre de marche jusqu'à Pistoja. Le général en chef me charge de vous recommander le plus grand ordre dans la marche de l'avant-garde que vous commandez, et d'empêcher le pillage.

L'adjutant général Kellermann fils est provisoirement attaché à l'avant-garde.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 662. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Lors de la révolte de Pavie, une partie de l'Alexandrin et tous les fiefs impériaux qui avoisinent Gènes ont couru aux armes et ont assassiné nos soldats partout où ils les ont rencontrés. Quatre ou cinq mille paysans des fiefs impériaux étaient descendus à Arquata et avaient bloqué les cent hommes de garnison que l'on avait laissés



dans le château de cette ville, qui, après une résistance de quelques jours, furent obligés de poser les armes et de se rendre.

Gènes était le foyer qui alimentait cette rébellion. M. Girola, ministre de l'Empereur, envoyait publiquement des armes, des munitions de guerre et des courriers aux rebelles; il en recevait à chaque instant des courriers, et sa maison était toujours remplie de chefs des assassins.

M. Augustin Spinola, seigneur d'Arquata, marié avec une Française qui lui a inspiré, au lieu de l'amour, la haine pour sa patrie, était sans cesse entouré d'émigrés; il s'est livré à leurs instigations perfides.

Le Sénat de Gènes, faible ou malveillant, a laissé commettre des assassinats sous ses yeux; les grands chemins de Gènes à Novi ont été couverts de nos courriers et de nos soldats assassinés. Les assassins protégés dans la République se vantaient publiquement, dans la place de Novi, du nombre d'hommes qu'ils avaient assassinés. On espérait que tant de raisons d'inquiétude ralentiraient notre marche et nous obligeraient à affaiblir notre corps d'armée. Ils ne s'attendaient pas qu'avec 800 hommes j'aurais promptement puni les rebelles de Pavie. La nécessité de forcer Beaulieu dans la ligne du Mincio, de l'obliger de passer l'Adige, et de commencer le blocus de Mantoue, suspendit pendant quelques jours la punition des rebelles d'Arquata et de ceux qui en étaient les auteurs. Le lendemain du combat de Borghetto, je partis pour Tortone, je fis investir les municipalités de sept ou huit villages les plus connus pour recéler les assassins; je les fis enfermer dans le château de Tortone et je leur fis annoncer que si, dans un quart d'heure, je n'avais pas la liste des assassins de leurs villages, je les ferais fusiller. J'eus bientôt une liste nombreuse. Je formai sur-le-champ une colonne mobile dont je donnai le commandement à l'adjudant général Leclerc. Tous les villages furent investis à deux heures après minuit, et, avant le soir, tous les assassins dénoncés furent fusillés devant leurs maisons. Le lendemain, le chef de brigade Lannes se porta dans le village d'Arquata et le réduisit en cendres, sort terrible qui attend toutes les communes qui trahiront leurs serments. J'ai publié en même temps le règlement dont vous trouverez ci-joint copie. Tout, dans ce moment-ci, est parfaitement calme, les armes sont rendues, les contributions se payent et le repentir paraît être sincère.

L'on a trouvé, parmi les armes des révoltés, beaucoup d'armes anglaises. J'ai fait réunir une commission militaire pour juger Augustin Spinola. Je vous envoie ci-joint son jugement. Ce monsieur jouit de

près de cinquante mille livres de rente près Tortone. J'imagine que vous les ferez séquestrer au profit de la République.

J'ai envoyé le général Murat à Gènes pour se concerter avec Faypoult, et porter, s'il le trouvait bon, la note ci-jointe<sup>1</sup> au Sénat. Faypoult et lui ont été reçus au Sénat et je n'ai pas encore la réponse officielle ; mais l'on m'assure que M. Girola n'est plus à Gènes.

Depuis ce temps-là la route de Gènes est couverte de patrouilles ; nos convois sont entièrement sûrs, et depuis que les habitants savent que leurs villages sont personnellement responsables des attentats qui se commettraient sur nos soldats, ils s'empressent de purger leur territoire des assassins qui s'y trouvent.

Ci-joint est une lettre de M. Girola à M. Beaulieu, qui a été interceptée.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 663. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

La division du général Augereau a passé le Pô à Borgoforte, le 28 prairial, il est arrivé à Bologne le 1<sup>er</sup> messidor ; il y a trouvé 400 soldats du Pape qui y ont été faits prisonniers.

Un grenadier, ayant volé un calice, a été fusillé devant l'armée en entrant dans Bologne.

Le général Vaubois, avec sa division, a quitté le Mantouan le 28 prairial ; il est arrivé le 1<sup>er</sup> messidor à Reggio, et sera, le 6 de ce mois, à Pistoja en Toscane.

Je suis parti de Tortone le 29 prairial ; je suis arrivé le 1<sup>er</sup> messidor à Modène, d'où j'ai envoyé l'ordre, par l'adjudant général Vignolle, à la garnison du fort Urbain, d'ouvrir les portes, de poser les armes et de se rendre prisonnière de guerre. J'ai continué ma route pour Bologne, où je suis arrivé à minuit. Nous avons trouvé dans le fort Urbain 50 pièces de canon bien approvisionnées, 5,000 fusils de calibre et d'un très-beau modèle, et des munitions de bouche pour nourrir six cents hommes pendant deux mois. Le fort Urbain est dans un bon état de défense ; il a une enceinte bastionnée, revêtue, entourée de fossés pleins d'eau, avec un chemin couvert nouvellement réparé. Il était commandé par un chevalier de Malte et défendu par 300 hommes que nous avons faits prisonniers.

Nous avons fait prisonnier à Bologne le cardinal légat avec tous les officiers de l'état-major, et pris quatre drapeaux. Nous avons éga-

<sup>1</sup> Pièce n° 640.

lement fait prisonnier le cardinal légat de Ferrare avec le commandant de ce fort, qui est aussi chevalier de Malte. Il y a dans le château de Ferrare 114 pièces de canon.

L'artillerie que nous avons trouvée à Modène, au fort Urbain et au château de Ferrare, forme un équipage de siège qui nous mettra à même d'assiéger Mantoue.

Les vingt tableaux que doit nous fournir Parme sont partis; le célèbre tableau de *Saint Jérôme* est tellement estimé dans ce pays qu'on offrait un million pour le racheter.

Les tableaux de Modène sont également partis. Le citoyen Barthélemy s'occupe dans ce moment-ci à choisir les tableaux de Bologne. Il compte en prendre une cinquantaine, parmi lesquels se trouve la *Sainte Cécile*, qu'on dit être le chef-d'œuvre de Raphaël.

Monge, Berthollet et Thouin (naturaliste) sont à Pavie, où ils s'occupent à enrichir notre Jardin des plantes et notre Cabinet d'histoire naturelle. J'imagine qu'ils n'oublieront pas une collection complète de serpents, qui m'a paru bien mériter la peine de faire le voyage. Je pense qu'ils seront après-demain à Bologne, où ils auront aussi une abondante récolte à faire.

J'ai vu à Milan le célèbre Oriani. La première fois qu'il vint me voir, il se trouva interdit et ne pouvait pas répondre aux questions que je lui faisais. Il revint enfin de son étonnement : « Pardonnez, me dit-il, mais c'est la première fois que j'entre dans ces superbes appartements, mes yeux ne sont pas accoutumés. . . . » Il ne se doutait pas qu'il faisait, par ce peu de paroles, une critique amère du gouvernement de l'archiduc. Je me suis empressé de lui faire payer ses appointements, et de lui donner les encouragements nécessaires. Vous trouverez ci-joint copie des lettres que je lui ai écrites, dès l'instant que j'ai reçu la recommandation que vous m'avez envoyée pour lui.

L'infatigable Berthier, qui a passé toute la nuit à parcourir les courriers de Venise, de Florence et de Rome, vous enverra des lettres d'émigrés et de plusieurs princes, qui nous ont paru assez curieuses et intéressantes. Il y en a beaucoup en anglais et en chiffres.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 664. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Vous trouverez ci-joint un état de situation de l'armée active; vous y verrez qu'elle n'est pas aussi forte que vous pourriez le penser.

Une lettre interceptée de Vienne annonce que le général Wurmser vient commander l'armée d'Italie, et qu'il est remplacé à l'armée du Rhin par le général Hohenlohe. Déjà une division de l'armée de Wurmser est venue occuper les débouchés du pays des Grisons dans la Souabe. Il serait possible qu'il eût le projet de pénétrer dans la Lombardie par le pays des Grisons. Beaulieu reçoit tous les jours, dans le Tyrol, de nouvelles forces : il a déjà reçu 10,000 hommes depuis le combat de Borghetto.

Masséna a attaqué hier ses avant-postes; il les a tous culbutés, leur a tué 40 hommes et fait 50 prisonniers.

Vous trouverez ci-joint copie<sup>1</sup> de la réquisition que j'ai faite aux commissaires du Gouvernement et les mesures qu'ils ont prises à cet effet.

La tranchée est ouverte devant le château de Milan; la prise de ce château améliorera beaucoup notre position. L'ennemi est décidé à se défendre.

Nous avons jusqu'ici très-peu de malades. Je continue à être content de la discipline et de la tenue de l'armée ainsi que des généraux. Quant à la partie administrative, cela ne va presque pas; on ne tire profit de rien; il n'y a ni ordre, ni travail, ni activité. Vous ne voudriez pas croire que l'on n'a pas encore fait deux mille culottes pour l'armée.

L'argent provenant des contributions se distribue je ne sais comment. Les contributions même ne vont plus; on change et rechange le mode de perception. Les municipalités et les patriotes attachés aux intérêts de la France ne savent à qui obéir, et sont tiraillés dans tous les sens. Jugez l'effet que cela doit produire dans un pays où nous avons déjà trop d'ennemis.

Les grandes opérations que nous avons faites et celles que nous avons à faire, les grandes moissons que nous avons à cueillir de côté et d'autre exigent de la vivacité dans les mouvements et autant de promptitude à concevoir qu'à agir. L'Italie est aujourd'hui toute française. Avec une armée médiocre il faut faire face à tout : contenir les armées allemandes, assiéger des places fortes, garder nos derrières, en imposer à Gènes, à Venise, à la Toscane, à Rome, à Naples; il faut partout se trouver en force. Il faut donc une unité de pensée militaire, diplomatique et financière. Ici il faut brûler, faire fusiller, pour établir la terreur et donner un exemple éclatant. D'un autre côté, il est des choses qu'il faut faire semblant de ne pas voir et dès lors ne pas dire, parce que le temps n'est pas encore

<sup>1</sup> Pièce n° 667.

venu. La diplomatie est donc véritablement dans ce moment-ci toute militaire en Italie.

Vous sentez que lorsque chaque puissance, chaque municipalité s'adresse indistinctement à l'un des trois commissaires et à moi, et que chacun y répond selon sa manière de voir, il n'est plus possible qu'il y ait une seule pensée et que l'on suive un même plan, surtout lorsque vos agents se multiplient et qu'ils ne sont pas d'accord.

Aucune de nos lois ne règle la manière dont doivent être gouvernés les pays conquis; les instructions générales données à vos commissaires, et qui étaient passives, se trouvent dérangées par les instructions particulières que vous leur avez données.

Je crois donc qu'il est indispensable, pour le bien de la chose, que vous régliez les fonctions de vos différents commissaires et agents près l'armée d'Italie, et spécialement que vous déterminiez mes rapports avec eux et la portion d'autorité que vous me déléguez dans les opérations diplomatiques et financières.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

ÉTAT DE LA FORCE DE L'ARMÉE D'ITALIE AU 3 MESSIDOR AN IV.

(Joint à la pièce 667.)

Division du général Masséna. . .	13,660	hommes défendant le passage de l'Adige, le Monte-Baldo et la Chiusa.
Division du général Sauret. . .	4,460	à Salò, entre le lac de Garda et celui d'Iseo.
Division du général Serurier. . .	4,700	au blocus de Mantoue.
Division du général Augereau..	4,820	à Bologne et Ferrare.
Division du général Vaubois. . .	5,500	en Toscane.
Grenadiers du quartier général.	2,100	à Roverbella.
Division du général Despinoy. .	5,200	au siège de Milan.
Total de l'armée active.	<u>40,440</u>	hommes.

Collection Napoléon.

665. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Je vous ai parlé dans la lettre précédente de notre position militaire, je vais vous entretenir dans celle-ci de notre situation politique avec le Pape et le Sénat de Bologne.

Le cardinal légat, que nous avons fait prisonnier à Bologne, a eu la permission de se rendre à Rome sur sa parole. Je lui ai dit que si le Pape nous envoyait promptement des propositions qui nous convainquissent de sa résolution de réparer l'outrage fait à la République française dans l'assassinat de Basseville, et nous payait promptement une contribution proportionnée aux frais énormes que nous a coûtés cette guerre, il trouverait peut-être encore dans la République française un refuge contre le droit de la guerre.

J'imagine que nous recevrons d'ici à deux jours un plénipotentiaire de Sa Sainteté. M. d'Azara, ambassadeur d'Espagne, qui vient de Milan, servira de médiateur. Les conditions avec lesquelles cet ambassadeur comptait nous apaiser étaient quatre ou cinq millions. J'ai refusé de m'expliquer jusqu'à ce que le Pape envoie quelqu'un revêtu de ses pleins pouvoirs.

La République de Bologne jouissait de très-grands privilèges que les papes ont progressivement envahis. Pour faire trembler la cour de Rome et lui faire sentir que sa magie sur le peuple n'aurait pas d'effet contre nous, j'ai autorisé le Sénat à regarder comme nuls et non avenus tous les décrets de Rome attentatoires à sa liberté. Cela fait le plus grand plaisir à ce pays-ci, et en sera d'autant plus sensible à la cour de Rome. Cela vous ouvre d'ailleurs le chemin pour faire de ce pays, à la paix définitive, ce que vous jugerez convenable. Pendant tout le temps que durera l'armistice, nous n'aurons pas besoin de tenir de troupes ici; car, de la manière dont je les brouille avec la cour de Rome, ils en craindront toujours la vengeance et le ressentiment.

Vous trouverez ci-joint différentes proclamations que le Sénat a faites dans cet esprit.

J'envoie un adjudant général aujourd'hui au Sénat pour lui faire prêter serment d'obéissance à la République française.

J'ai la plus grande impatience de sortir de toutes ces opérations, qui affaiblissent considérablement l'armée. La chaleur est excessive, et nous n'avons pas un moment à perdre à repasser le Pô, afin de pouvoir réunir nos forces contre les Autrichiens, qui se renforcent d'une manière très-alarmante.

Je serai le 10 à Livourne; je compte qu'alors l'armistice avec le Pape sera conclu. S'il en était autrement, je ferais alors deux marches par Florence sur Rome dans le temps que la division qui est à Bologne ferait deux marches dans la Romagne, afin de détruire toutes les incertitudes que pourrait avoir la cour de Rome et lui faire signer l'armistice.



Cet armistice étant plutôt conclu avec la cambrule qu'avec l'armée du Pape, mon opinion ne serait pas que vous vous pressiez de faire la paix, afin qu'au mois de septembre, si nos affaires d'Allemagne et du nord de l'Italie vont bien, nous puissions nous emparer de Rome.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 666. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Je vous fais passer, Citoyens Directeurs, plusieurs lettres interceptées dans les paquets des différents courriers passant à Bologne, au moment où les troupes de la République française y sont entrées. Vous y trouverez beaucoup de lettres d'émigrés français, et, entre autres, une du frère du dernier roi de France au roi d'Espagne. La plus grande partie de la correspondance est en chiffres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 667. — AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT PRÈS L'ARMÉE D'ITALIE.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Les mouvements actuels d'une partie de l'armée de Wurmsur sur la frontière des Grisons, les renforts que Beaulieu reçoit tous les jours, ceux plus considérables encore qui sont en marche, l'opération sur Livourne que le gouvernement m'a ordonné d'entreprendre, et à laquelle je n'ai vu aucun inconvénient militaire, comptant sur l'arrivée de 6,000 hommes que devait conduire le général Châteauneuf-Randon, lesquels ont reçu contre-ordre et sont toujours à Nîmes, la garnison que je serai obligé de laisser dans la place de Livourne, tout nous fait une nécessité de faire venir le plus promptement possible deux demi-brigades de l'armée des Alpes. Il serait possible d'en tirer une des deux qui sont à Lyon et une existante dans le département de la Drôme.

Il sera facile au général de l'armée des Alpes de remplacer ces deux demi-brigades par des colonnes mobiles, composées de gardes nationales sédentaires mises en réquisition; je lui fais passer à cet effet 150,000 livres en numéraire pour subvenir à leur solde.

Je vous requiers donc de prendre les mesures les plus efficaces et les plus promptes pour que ces deux demi-brigades se rendent de

suite à Milan. Le besoin que nous en avons est tellement pressant que je crois qu'on doit faire venir les bataillons les plus près et user de tous les moyens pour activer leur marche et leur arrivée à Milan.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 668. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Nous sommes à Bologne; nous nous sommes emparés du fort Urbain, où nous avons trouvé 50 pièces de canon et 5,000 fusils de calibre. Dépêchez-vous bien vite de m'enlever ce vilain fort de Milan. S'il vous manque quelque chose, vous l'aurez d'Alexandrie; vous vous adresserez, à cet effet, au général qui commande cette place. Ne permettez pas que l'on tire que vous n'ayez un bon nombre de batteries en état; ayez soin que les pièces ne tirent pas plus d'un coup par quart d'heure, sans quoi elles seraient bientôt hors d'état de service.

Je vous salue.

BOXAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

### 669. — AU CHEF DE BATAILLON SONGIS.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Le chef de bataillon d'artillerie Songis dressera au plus tôt l'état de tous les objets d'artillerie qui peuvent être distraits du fort Urbain et qui peuvent servir au siège de Mantoue. Il dirigera ensuite ces objets sur cette place, et s'adressera, à cet effet, pour obtenir les moyens de transport, au général Augereau, qui fera les réquisitions nécessaires pour les lui procurer.

Le citoyen Songis fera remettre au chef de l'état-major l'état qu'il aura dressé en exécution du présent ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 670. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bologne, 3 messidor an IV (21 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire partir sur-le-champ un aide de camp avec un détachement de 100 chasseurs, 600 hommes d'infanterie et deux pièces d'artillerie, pour se rendre à Imola, s'emparer des six pièces de canon qui s'y trouvent, faire la garnison

prisonniers de guerre et s'emparer généralement de tous les effets militaires appartenant à cette garnison. Il conduira les officiers et soldats qui la composent à Bologne, ainsi que l'artillerie qui a ses chevaux.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 671. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Je viens de recevoir votre courrier, mon cher Ministre; je connais trop bien l'esprit du perfide gouvernement de Gènes pour ne pas avoir prévu la réponse qu'il aurait faite.

Je viens de recevoir, par un courrier extraordinaire, du Directeur, la copie de la note que vous avez présentée lors de la prise des cinq bâtiments.

Voilà donc deux sujets de plainte : tenez querelle ouverte sur l'un et l'autre sujet.

Je vous charge spécialement de prendre les mesures les plus efficaces pour que l'argent, bijoux et autres objets précieux appartenant à la République et qui se trouvent à Gènes, soient bientôt évacués de cette place.

Faites appeler chez vous le citoyen Suey, et envoyez-moi, par un courrier extraordinaire, l'inventaire des effets quels qu'ils soient et approvisionnements qui se trouvent à Gènes.

Je vous prie, mon cher Ministre, de me tenir spécialement instruit dans le plus grand détail de ce qui concerne notre position avec le Sénat de Gènes.

Respect à madame et amitié sincère.

BO NAPARTE.

Comm. par M. Dupont.

### 672. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Vous recevrez, Citoyen Général, quelques pièces du parc de Plaisance.

Le 3<sup>e</sup> bataillon de la 11<sup>e</sup> demi-brigade de ligne est en marche. Les généraux Sauret et Serviez vous rejoignent. J'ai envoyé le général Cervoni en reconnaissance du côté de Bergame.

Le général Berthier vous fera passer une très-belle paire de pistolets.

Le commandant d'artillerie à Peschiera vous enverra les fusils que

vous lui demandez. Il y en a 12,000 en chemin, qui partent de Modène, de Ferrare et du fort Urbain.

Nous avons des troupes à Ferrare et à Bologne.

L'on fera passer à Borgoforte une artillerie formidable, tirée des forts Urbain, Ferrare et Modène, dans le cas de prendre Mantoue.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 673. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL LECLERC.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Vous vous rendrez à Coire, capitale du pays des Grisons. Vous y verrez le citoyen Comeyras, ministre de la République. Vous parcourrez le pays jusqu'au débouché de Souabe. Vous enverrez des espions prendre des renseignements sur la position et les mouvements de l'ennemi de l'autre côté des montagnes. Vous m'instruirez de ce qui pourrait en mériter la peine, par un courrier extraordinaire que vous adresserez au général Despinoy, à Milan.

Vous choisirez les positions que l'ennemi pourrait prendre pour descendre des montagnes dans le Milanais, en supposant qu'il voulût le tenter.

Vous resterez le temps nécessaire dans ce pays pour le parcourir, le connaître et acquérir les connaissances sur l'esprit qui anime les habitants.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 674. — AU CITOYEN COMEYRAS,

MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE PRÈS LES GRISONS.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Je vous envoie l'adjudant général Leclerc, qui joint à beaucoup de conduite un pur patriotisme.

Je le charge de parcourir le pays de tous les chefs des Lignes, et de prendre des informations sur la position de l'ennemi. Aidez-le de tous vos moyens.

Ayez de votre côté la plus grande surveillance sur les mouvements des ennemis et n'épargnez rien pour y parvenir.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 675. — AU CHEF DES LIGES DES GRISONS.

Quartier général, Bologne, 4 messidor an IV (22 juin 1796).

Je vous adresse le citoyen Leclere, adjudant général, pour vous donner une marque de l'amitié que la République française a pour votre République et du désir que j'ai de vous être utile, comptant sur une parfaite réciprocité de votre part.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 676. — ARMISTICE ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE PAPE.

Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Conditions d'un armistice conclu entre la République Française et le Pape, par l'entremise du général BONAPARTE, commandant en chef l'armée d'Italie, des citoyens GARREAU et SALICETI, commissaires du Gouvernement près ladite armée, et de M. Antoine GNUDI, plénipotentiaire du Pape, fondé de ses pouvoirs spéciaux, sous la médiation de M. le chevalier d'AZARA, ambassadeur d'Espagne à Rome.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Voulant donner une preuve de la déférence que le Gouvernement Français a pour S. M. le Roi d'Espagne, le général en chef et les commissaires susdits accordent une suspension d'armes à Sa Sainteté, à compter d'aujourd'hui jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui vont s'entamer à Paris pour la conclusion de la paix définitive entre les deux États.

ART. 2. — Le Pape enverra le plus tôt possible un plénipotentiaire à Paris pour obtenir du Directoire exécutif la paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français ont essayés dans ses États, et notamment pour le meurtre de Basseville et les dédommagements dus à sa famille.

ART. 3. — Tous les individus détenus dans les États du Pape, à cause de leurs opinions politiques, seront mis sur-le-champ en liberté et leurs biens restitués.

ART. 4. — Les ports des États du Pape seront fermés aux bâtiments des puissances en guerre avec la République, et ouverts aux bâtiments français.

ART. 5. — L'armée française continuera de rester en possession des Légations de Bologne, Ferrare, et évacuera celle de Faenza.

ART. 6. — La citadelle d'Ancône sera remise dans six jours entre les mains de l'armée française, avec son artillerie, ses approvisionnements et ses vivres.

ART. 7. — La ville d'Ancône continuera à rester sous le gouvernement civil du Pape.

ART. 8. — Le Pape livrera à la République française cent tableaux, bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome, parmi lesquels objets seront notamment compris le buste en bronze de Junius Brutus et celui en marbre de Marcus Brutus, tous les deux placés au Capitole, et cinq cents manuscrits au choix desdits commissaires.

ART. 9. — Le Pape payera à la République française vingt et un millions de livres, monnaie de France, dont quinze millions et cinq cent mille livres en espèces ou lingots d'or ou d'argent, et les cinq millions cinq cent mille livres restant, en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, d'après la désignation qu'en feront les agents de la République française.

Les quinze millions cinq cent mille livres seront payés en trois termes, savoir : cinq millions dans quinze jours; cinq dans un mois, et les cinq millions cinq cent mille livres dans trois mois.

Les cinq millions cinq cent mille livres en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, seront, au fur et à mesure des demandes qui seront faites, livrés dans les ports de Gènes, de Livourne ou autres endroits occupés par l'armée, qui seront désignés.

La somme de vingt et un millions portée dans le présent article est indépendante des contributions qui sont ou seront levées dans les Légations de Bologne, Ferrare et Faenza.

ART. 10. — Le Pape sera tenu de donner le passage aux troupes de la République française toutes les fois qu'il lui sera demandé. Les vivres qui seront fournis seront payés de gré à gré.

Bologne, le cinq messidor, an quatrième de la République française, une et indivisible.

BONAPARTE. ANTONIO GNUDI. SALICETI. GARREAU.  
Le chevalier d'AZARA.

Archives des finances.

677. — AU CITOYEN MIOT, MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE A FLORENCE.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Je vous envoie le citoyen Marmont, mon aide de camp, chef de bataillon, pour remettre une lettre au grand-duc de Toscane; elle est sous cachet volant, afin que vous puissiez en voir le contenu. Je



désirerais que vous le présentassiez à Son Altesse Royale. Si vous voulez me parler, arrivez ici avant demain matin.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

### 678. — AU GRAND-DUC DE TOSCANE<sup>1</sup>.

Quartier général, Pistoja, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Le pavillon de la République française est constamment insulté dans le port de Livourne; les propriétés des négociants français y sont violées; chaque jour y est marqué par un attentat contre la France, aussi contraire aux intérêts de la République qu'au droit des gens. Le Directoire exécutif a porté plusieurs fois ses plaintes au ministre de Votre Altesse Royale à Paris, qui a été obligé d'avouer l'impossibilité où se trouvait Votre Altesse Royale de réprimer les Anglais, et de maintenir la neutralité du port de Livourne.

Le Directoire exécutif a senti dès lors qu'il était de son devoir de repousser la force par la force, de faire respecter son commerce, et il m'a ordonné de faire marcher une division de l'armée que je commande pour prendre possession de Livourne.

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse Royale que, le 10 de ce mois, une division de l'armée entrera à Livourne. Elle se conduira dans cette ville d'après les principes de neutralité que nous venons maintenir; le pavillon, la garnison, les propriétés de Votre Altesse Royale et de vos peuples seront scrupuleusement respectés.

Je suis, en outre, chargé d'assurer Votre Altesse Royale du désir qu'a le Gouvernement français de voir continuer l'amitié qui unit les deux États, et de la conviction où il est que Votre Altesse Royale, témoin chaque jour des excès auxquels se portent les vaisseaux anglais sans pouvoir y porter remède, applaudira aux mesures justes, utiles et nécessaires qu'a prises le Directoire exécutif.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 679. — AU CITOYEN LALLEMENT<sup>2</sup>.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Je vous prie, Citoyen Ministre, de mettre plus d'activité dans votre correspondance secrète, et de pouvoir me faire passer tous les jours un bulletin des forces et des mouvements de l'ennemi. Vous devriez

<sup>1</sup> S. A. I. et R. l'archiduc Ferdinand.

<sup>2</sup> Ministre de la République à Venise.

avoir des espions à Trente, à Roveredo, à Inspruck, et tous les jours des bulletins de ces endroits : c'est ainsi que fait le citoyen Barthélemy à Bâle, et par là il rend des services majeurs à la République. Je suis instruit, par une voie indirecte, que Venise arme, et vous ne m'instruisez pas de quelle nature et de quelle force sont ces armements. Vous sentez combien il importe que je sois instruit à temps sur des objets pareils.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

680. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

J'approuve, Citoyen Général, la réponse que vous avez faite au commandant du château de Milan.

Je vois avec plaisir les dispositions que vous avez prises pour enlever ce misérable château.

Apprenez-moi par le premier courrier sa capitulation.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

681. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire ses dispositions pour que les troupes qui sont à Ferrare soient au complet de deux bataillons. Il ordonnera au commandant de Ferrare de faire partir un des deux bataillons, pour se rendre à Porto-Legnago sur l'Adige ; ce bataillon devra partir le 7 de Ferrare. Il reste à Porto-Legnago 400 hommes que le général Serurier doit y avoir envoyés, lesquels rentreront sur-le-champ au siège devant Mantoue. Le général Augereau voudra bien donner ses ordres pour que la subsistance soit assurée à ce bataillon dans sa route.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

682. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de se rendre de sa personne à Inola, où il doit avoir envoyé 1,000 hommes d'infanterie, 200 chevaux et deux pièces de canon. Il se portera avec ses troupes à Faenza, où il fera désarmer tous les habitants. Il fera transporter les

armes à Bologne. Il fera enlever toutes les caisses, ainsi que tous les objets qui s'y trouvent au mont-de-piété, hormis ceux au-dessous de 200 livres, lesquels seront restitués à ceux auxquels ils peuvent appartenir. Il imposera une contribution sur toute la province de la Romagne de 1,200,000 livres en argent et de 1,200,000 livres en denrées, pour à-compte desquelles il prendra 1,000 chevaux. Ceux propres à la selle seront conduits au dépôt général à Milan, ceux de trait seront amenés au parc de Peschiera. Le général Augereau fera dresser un état de tous les objets que la province fournit et qui peuvent être utiles à l'armée. Il désignera ce qu'il jugera nécessaire pour la valeur des 1,200,000 livres en denrées, déduction faite de la valeur de l'estimation des chevaux.

Si, à son arrivée à Faenza, il juge que les troupes ne sont pas suffisantes pour la mission dont il est chargé, il pourra faire marcher de Bologne un bataillon et un escadron. Il s'arrangera de manière que toutes ces opérations soient terminées le 8 au soir, et que les troupes puissent, s'il est nécessaire, évacuer la ville de Faenza.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 683. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Bologne, 5 messidor an IV (23 juin 1796).

Toutes les propriétés des habitants du pays neutre sont sous la sauvegarde de la loyauté française, et principalement celles des individus qui se montrent amis de la République en consacrant leur industrie à son service. M. Vivanti, négociant vénitien, étant du nombre de ces derniers, il est expressément défendu à tout individu de l'armée, militaire ou autre, d'attenter à la propriété de ses correspondants, à leur sûreté, et à celle des expéditions qu'ils doivent lui faire pour le compte de la République.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 684. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Pistoja, 7 messidor an IV (25 juin 1796), 6 heures du soir.

Le général Vaubois partira demain 8, à deux heures précises du matin, de Pistoja, avec trois escadrons du 1<sup>er</sup> régiment de hussards, un escadron du 20<sup>e</sup> régiment de dragons, six pièces d'artillerie légère avec lesquelles marchera le général de brigade Dommartin, et le bataillon de grenadiers n<sup>o</sup> 5, le tout formant son avant-garde aux

ordres du général de brigade Murat, et la 75<sup>e</sup> demi-brigade, qui marchera à une demi-heure de son avant-garde. Toute la colonne se rendra à Fucecchio, où elle recevra de nouveaux ordres. Il fera distribuer le pain ce soir, pour deux jours, et la viande pour un; elle suivra pour un jour.

La ville de Pistoja doit avoir fourni quatre cents paires de souliers; il en fera distribuer deux tiers au bataillon de grenadiers n<sup>o</sup> 5, et un tiers à la 75<sup>e</sup> demi-brigade.

Un escadron du 1<sup>er</sup> régiment de hussards, un du 20<sup>e</sup> de dragons, six pièces d'artillerie et la 19<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie resteront bivouaqués à Pistoja, sous les ordres du général Fiorella, auquel il donnera des instructions en conséquence.

Le général Vaubois emmènera avec lui les administrations qui tiennent à sa division et ceux des employés nécessaires à l'avant-garde; il emmènera également son état-major; l'adjudant général Kellermann continuera de marcher avec l'avant-garde.

Le général Vaubois prévendra le commissaire ordonnateur qui marche avec le quartier général, ou celui qui le remplace, de pourvoir à la subsistance des troupes qui restent jusqu'à nouvel ordre à Pistoja.

Le général Vaubois sera prévenu ce soir de la direction que prendra sa colonne et du lieu où elle devra attendre de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 685. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Vous trouverez ci-joint les conditions de l'armistice qui a été conclu avec le Pape<sup>1</sup>. M. d'Azara, qui est véritablement celui avec qui nous avons négocié, a eu l'impudence de nous offrir cinq millions en argent et trois en denrées. Moi, avec qui il a d'abord commencé à négocier, je me suis tenu à quarante millions, dont dix en denrées. Voyant qu'il ne pouvait obtenir de diminution, il s'est tourné du côté des commissaires du Gouvernement, et il a si bien fait qu'il leur a arraché notre secret, c'est-à-dire l'impossibilité où nous étions d'aller sur Rome. Alors il n'a été possible d'en tirer vingt millions qu'en faisant la nuit une marche sur Ravenne. J'avais toujours mis pour clause que les trésors de Notre-Dame de Lorette seraient donnés, et il m'avait paru que nous étions d'accord; mais il

<sup>1</sup> Pièce n<sup>o</sup> 676.

s'est tellement retourné qu'il a fallu accepter un million pour cet objet. Cette manière de négocier à trois est absolument préjudiciable aux intérêts de la République, parce qu'un homme habile se retourne, va chercher chez l'un ce qu'il n'a pu obtenir de l'autre. Cette négociation, où la République a perdu dix millions, a été pour moi extrêmement désagréable en ce que j'ai perdu, en partie, mon mouvement sur Bologne. Cependant, ce qui me console, c'est que les résultats passent encore les termes de vos instructions. Indépendamment des plus riches pays que nous continuons à conserver, nous nous trouvons avoir, des États du Pape :

## EN ARGENT.

15,500,000 liv.	en argent par le traité,
2,000,000	en argent, contribution de Bologne,
1,200,000	caisses de Bologne,
800,000	mont-de-piété de Bologne,
2,500,000	contribution de Ferrare,
500,000	trouvées en caisse à Ferrare,
2,000,000	trouvées à Faenza et dans la Légation de Ravenne.
Total . . . .	<u>24,500,000</u>

## EN NATURE.

5,500,000 liv.	par le traité,
2,000,000	Bologne,
1,500,000	Ferrare,
1,200,000	Faenza et Légation de Ravenne.
Total . . . .	<u>10,200,000</u> en nature.
	<u>24,500,000</u> en argent.
Total général.	<u>34,700,000</u>

Quant à toutes les autres conditions, il n'y a eu aucune difficulté; ils ont obtempéré à tout d'assez bonne grâce, hormis pour les manuscrits, qu'ils ne voulaient pas donner; il a encore fallu là, sur deux à trois mille, nous réduire à cinq cents.

La Légation de Bologne est une des parties les plus riches des États du Pape. On ne se fait pas une idée de la haine que cette ville a pour la domination papale; ce pape-ci leur a ôté une grande partie de leurs privilèges, auxquels ils paraissent fort attachés. Comme ils ont vu que leur sort dépendait du traité de paix, ils ont le projet de vous envoyer des députés.

La citadelle d'Ancône ne nous demandera pas 400 hommes de garnison. Maîtres du port d'Ancône, nous nous trouvons avoir la supériorité sur le golfe Adriatique; indépendamment du commerce

de Trieste que nous ruinons, nous en imposerons à la République de Venise, puisque huit ou dix corsaires ruineraient son commerce, si elle se brouillait avec nous. Si jamais vous pensez qu'il est de votre intérêt de garder à perpétuité Ancône, je vous engage à y envoyer un ingénieur, afin d'accroître ses moyens de défense.

Nous avons pris au Pape, dans les forts Urbain, Ferrare et Bologne, à peu près 200 pièces de canon en bronze, 7 à 8,000 fusils, et une certaine quantité de munitions de guerre et de bouche.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

686. — A M. BELMONTE-PIGNATELLI,

AMBASSADEUR DE S. M. LE ROI DES DEUX-SICILES A LA COUR DE MADRID.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

En conséquence de l'article 1<sup>er</sup> de l'armistice que nous avons conclu<sup>1</sup>, l'intention du Directoire exécutif, Monsieur, est que les négociations soient faites à Paris. Je vous prie d'en prévenir votre cour.

J'imagine qu'à l'heure qu'il est vous devez avoir reçu la réponse de votre cour à l'armée, avec l'ordre à la cavalerie napolitaine d'exécuter les articles de l'armistice.

Je vous prie, Monsieur, de croire qu'il ne dépendra pas de moi que l'armistice que nous avons conclu ne se change en une paix stable et solide.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

687. — CONVENTION POUR L'EXÉCUTION DE L'ARMISTICE SIGNÉ A BRESCIA,  
LE 5 JUI N 1796 (17 PRAIRIAL AN IV),

PAR LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE, BONAPARTE,  
ET LE PRINCE DE BELMONTE-PIGNATELLI.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).<sup>1</sup>

Les ordres de S. M. Sicilienne, pour la séparation de ses quatre régiments de cavalerie d'avec les troupes autrichiennes, ayant été déjà expédiés au commandant de ladite cavalerie, celui-ci avertira, par une lettre officielle, le général Masséna du moment où les régiments seront en marche, et dès lors l'armistice sera tout de suite proclamé aux avant-postes de l'armée française, dans les formes usitées, et il sera en pleine vigueur.

Aussitôt que cette démarche aura été exécutée, l'on enverra res-

<sup>1</sup> Le 17 prairial. Pièce n<sup>o</sup> 570.



pectivement, de la part des deux puissances, les ordres aux escadres respectives, pour la suspension de toute hostilité dans les termes convenus par l'article 4 de l'armistice.

En même temps, l'on donnera aussi des deux côtés les ordres nécessaires pour le passage libre des courriers, convenu par l'article 5 dudit armistice.

A Pistoja, le 8 messidor, l'an IV<sup>e</sup> de la République une et indivisible.

BONAPARTE. BELMONTE-PIGNATELLI.

Dépôt de la guerre.

### 688. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Le prince Pignatelli vient d'arriver ici ; il a reçu l'ordre de sa cour, qui accepte l'armistice.

Aujourd'hui part l'ordre au commandant de la cavalerie napolitaine de se séparer de l'armée autrichienne.

Le prince Pignatelli part demain pour Paris, en passant par Bâle. Je lui ai signifié l'ordre d'être rendu dans cette première ville avant quinze jours ; il paraît disposé à s'y conformer.

Il m'a fait des ouvertures du désir qu'avait la cour de Vienne de prendre pour médiatrice celle de Naples, et que c'était la raison qui le faisait passer par Bâle, où il doit trouver le ministre du roi des Deux-Siciles à Vienne. Je vous répète cette explication de son passage par Bâle, parce qu'il me l'a donnée officiellement.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 689. — AU CITOYEN MIOT.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

J'apprends à l'instant qu'en conséquence d'un ordre général qui a été donné de ne rien laisser passer de ce qui se rendrait de Bologne à Florence, il pourrait se faire que M. Manfredini n'eût pas pu passer, et qu'il fût encore à Bologne. Si cela était, je serais désespéré de ce contre-temps. Je vous prie de faire mes excuses au Grand-Duc, et de faire partir de suite un courrier pour Bologne avec l'ordre ci-joint <sup>1</sup>.

BONAPARTE.

Collection Napoléon

<sup>1</sup> Cet ordre n'a pas été retrouvé.

## 690. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Vous trouverez ci-joint, mon cher Masséna, une copie de l'armistice que j'ai conclu avec le Roi des Deux-Siciles, et les ordres du Roi de Naples au commandant de sa cavalerie à Brescia, Bergame et Crema. Il vous demandera, en conséquence, le passage, que vous lui accorderez en prenant toutes les précautions que vous jugerez nécessaires. Dès le moment que les troupes napolitaines seront passées, vous profiterez de cette occasion pour connaître des officiers napolitains la véritable situation des Autrichiens. Je désirerais que vous leur donnassiez un grand dîner, afin de pouvoir faire connaissance avec quelques-uns d'eux, et de vous mettre à même de connaître la position et la force des ennemis.

Nous avons également fait un armistice avec Sa Sainteté ; Berthier a dû vous en envoyer les conditions.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 691. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Vous êtes non-seulement chargé, Citoyen Général, de la défense du passage de l'Adige jusqu'à Vérone, mais encore de couvrir le siège de Mantoue et de défendre l'Adige partout où l'ennemi pourrait être tenté de la passer.

J'ai donné l'ordre au général Robert de se rendre à Porto-Legnago sur l'Adige avec la 99<sup>e</sup> demi-brigade, aujourd'hui la 51<sup>e</sup>, et deux pièces d'artillerie légère. Rendez-vous à Porto-Legnago, faites placer les pièces d'artillerie qui sont dans cette ville le mieux possible pour la défense de cette place ; placez la 99<sup>e</sup> en donnant au général Robert les instructions que vous croirez nécessaires.

Dès l'instant que l'ennemi fera quelque mouvement qui puisse vous faire penser qu'il veuille passer l'Adige entre Vérone et Badia, vous devez faire brûler impitoyablement tous les moulins, barques, traîlles, etc., qui se trouveraient sur cette rivière. Sous peu de jours, vous serez renforcé d'une autre demi-brigade ; je pense qu'à l'heure qu'il est vous ne devez manquer ni de canons ni de fusils.

Si les mouvements de l'ennemi devenaient pressants, vous demanderiez au général Serurier le bataillon de la 20<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, qui se trouve dans ce moment sous ses ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 692. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Je reçois votre lettre par laquelle vous m'annoncez que vous avez dû commencer hier l'attaque du château. J'en attends avec la plus grande impatience l'issue; la réussite sera pour nous de la plus grande importance, et le temps est peut-être venu où quelques jours de retard deviendraient dangereux.

Si l'attaque réussit, et que vous obligiez la garnison à capituler, il faudra faire partir de suite les deux mortiers à la Gomer pour Brescia.

J'ai reçu la carte du Tyrol que vous m'avez envoyée.

BOXAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

## 693. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796)

Il est ordonné au général Vaubois de faire passer la rivière de l'Arno à toute sa division, après qu'elle aura pris le repos qu'il jugera nécessaire à Fucecchio. Il profitera, soit des bateaux, soit du pont qu'on doit avoir fait faire, soit du gué s'il y en a, pour les troupes à cheval; après toutefois s'être bien assuré qu'il n'y a pas trop d'eau.

S'il juge qu'il y ait plus de facilité à passer à Calcinaja, il y fera marcher sa division pour opérer le passage de l'Arno. Il fera prévenir le général en chef des moyens de passage qu'il aura, du lieu et du moment où il passera, et à quelle heure le passage sera terminé.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 694. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor an IV (26 juin 1796).

Le Sénat de Bologne demande, Citoyen Général, que les deux millions qu'il doit payer en forme de contribution militaire, dans l'espace de huit jours, à raison de 250,000 livres par jour, ne commencent, pour le premier paiement, que le 27 juin. Lui ayant accordé cette demande, je vous prie de tenir la main à ce qu'à dater du 27 les paiements soient faits exactement. Dès l'instant que vous aurez un million provenant de cette contribution, vous le ferez passer, sous sûre et bonne escorte, au château de Tortone; vous en ferez autant pour le second million.

Comme le Gouvernement a tiré des lettres de change sur Gènes, il est indispensable que vous mettiez le plus d'activité possible dans la levée de cette contribution.

Vous ferez passer également à Tortone, million par million, les deux millions cinq cent mille livres que doit fournir Ferrare, ainsi que ce qui proviendra de Faenza.

Quant à l'argent provenant des caisses de Bologne, Ferrare et Faenza, il sera à la disposition du payeur général de l'armée.

Vous trouverez ci-joint l'état des distributions de ce que doivent fournir en nature Ferrare et Bologne; vous voudrez bien en remettre une copie au Sénat de Bologne, une seconde au conseil des Sages de Ferrare, et une troisième aux commissaires des guerres employés dans ces places, et tenir la main à ce que cette contribution soit levée le plus promptement possible.

Quant aux douze cent mille livres en nature que doit fournir la Légation<sup>1</sup> de Faenza, je vous ai laissé la faculté d'en faire la distribution.

Je vous prie de m'envoyer l'état des objets que vous aurez demandés en conséquence. Quant aux effets et autres objets provenant des monts-de-piété de Bologne, Ferrare et Faenza, vous les ferez passer également à Tortone.

Bologne et le pays qui en dépend doivent payer une contribution de deux millions en nature, consistant dans les objets ci-après, savoir :

- 1,000 bœufs;
  - 1,500 chevaux, y compris ceux déjà livrés;
  - 2,500 harnais;
  - 300 selles et brides;
  - 150,000 aunes de toile;
  - 20,000 chemises faites;
  - 6,000 culottes de soldat;
  - 6,000 vestes;
  - 6,000 chapeaux;
  - 6,000 paires de souliers;
  - 300 paires de bottes;
  - 1,000 aunes de drap d'officier;
  - 2,000 aunes de drap blanc pour culottes.
- Tout le reste sera payé en chanvre.

Ferrare et les pays qui en dépendent doivent payer un million cinq cent mille livres en nature, consistant dans les objets suivants, savoir :

<sup>1</sup> Pièce n° 682.

1,500 chevaux ;  
 1,500 paires de bœufs ;  
 300 selles et brides de hussard ;  
 20,000 chemises ;  
 6,000 chapeaux ;  
 12,000 paires de bas ;  
 1,000 aunes de drap d'officier ;  
 2,000 aunes de drap blanc ;  
 6,000 culottes ;  
 6,000 vestes ;  
 6,000 paires de souliers ;  
 6,000 quintaux de blé.  
 Le reste de la contribution sera payé en chanvre.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 695. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Pistoja, 8 messidor au IV (26 juin 1796), 5 heures après midi.

Il est ordonné au général Vaubois de faire partir demain 9, à deux heures du matin, une partie de sa cavalerie pour s'approcher de Livourne et placer des piquets sur toutes les routes qui en partent, pour arrêter tout ce qui sortirait de la ville.

Le général Vaubois suivra, avec le reste de son avant-garde et toutes les troupes à ses ordres, ainsi que son artillerie, à une demi-heure de marche, et il prendra une position militaire près Livourne, où il recevra des ordres du général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 696. — AU CHEF DE BATAILLON HULIN.

Quartier général, Livourne, 9 messidor au IV (27 juin 1796).

Il est ordonné au chef de bataillon Hulin de prendre le commandement temporaire de la place de Livourne. Il sera sous les ordres du général Vaubois, qui commande les troupes françaises composant la garnison de cette place, et se concertera avec les commandants des troupes toscanes pour déterminer le service qui sera affecté aux troupes respectives, et pour l'établir de manière que la tranquillité publique ne soit point troublée et que la police la plus sévère y soit exercée. Le citoyen Hulin informera exactement le général Vaubois de tout ce qui aura rapport au commandement qui lui est confié. Il

est en conséquence ordonné à tout militaire, et à tous ceux à qui il appartiendra, de reconnaître et faire reconnaître le chef de bataillon Hulin en sa qualité de commandant temporaire de la place de Livourne, et de lui obéir en tout ce qu'il ordonnera pour le service militaire de la République.

Le général en chef recommande au chef de bataillon Hulin la plus grande surveillance dans le service du port, et dans toutes les batteries établies pour sa défense et pour celle de la ville.

Le chef de bataillon Hulin est autorisé à nommer deux adjudants de place, et à les prendre parmi les officiers surnuméraires.

Il est également autorisé à nommer un secrétaire de place, qu'il prendra dans les sous-officiers surnuméraires.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 697. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Livourne, 9 messidor an IV (27 juin 1796).

Il est ordonné au général Vaubois de visiter demain 10, au jour, tous les forts, batteries et enfin tout ce qui tient à la place et à la défense du port de Livourne, de manière à pouvoir présenter au général en chef demain, à neuf heures du matin, un projet de service réparti d'après la force d'une garnison de 2,500 hommes.

Le général Vaubois donnera ses ordres aux adjudants généraux Kellermann et Jomard, ainsi qu'aux commissaires des guerres de sa division, pour s'assurer des moyens de caserner, d'une manière facile et commode, les 2,500 hommes qui doivent rester à Livourne; il s'informera également des moyens de se procurer des fournitures. Lorsque cet établissement sera assuré, tant pour les officiers que pour les soldats, ce qui doit être demain dans la journée, le général Vaubois en rendra compte au général en chef.

Le général Vaubois prendra aussi toutes les mesures nécessaires pour découvrir tout ce qui peut appartenir, soit au gouvernement, soit aux particuliers anglais; magasins, dépôts, etc.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 698. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Livourne, 9 messidor an IV (27 juin 1796)

Le général, chef de l'état-major, donnera sur-le-champ les ordres les plus précis au chef de bataillon Hulin, commandant la place de Livourne, de faire arrêter le gouverneur de la ville aussitôt qu'il sera



informé que la 75<sup>e</sup> demi-brigade est arrivée dans son camp. Il ordonnera que ce gouverneur soit mis sous bonne garde dans une maison près de ce camp, pour le faire partir de là pour Florence dans une voiture qui sera escortée, lorsque le général en chef aura déterminé l'heure du départ de cet officier, pour lequel on aura d'ailleurs tous les égards convenables.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 699. — AU CITOYEN SONGIS.

Quartier général, Livourne, 10 messidor an IV (28 juin 1796).

Il est ordonné au citoyen Songis, commandant l'artillerie de l'expédition, d'établir le service à Livourne avec une compagnie d'artillerie à pied, et de tenir le reste prêt à partir. Il dressera un état des objets d'artillerie que la division de l'armée qui a marché sur Livourne a emmenés avec elle dans cette ville, qui, étant inutiles, retourneront au parc, à Peschiera.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 700. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Livourne, 10 messidor an IV (28 juin 1796).

Il est ordonné au général Augereau de faire partir pour Porto-Legnago, à la réception du présent ordre, un bataillon de la 4<sup>e</sup> demi-brigade de ligne. Ce bataillon ira bivouaquer, le jour de son départ de Bologne, à moitié chemin de cette dernière ville à Porto-Legnago, et se rendra le lendemain dans ce dernier lieu, où il restera jusqu'à nouvel ordre. En partant de Bologne, il prendra sa subsistance pour deux jours.

Le général Augereau fera partir aussi pour Porto Legnago un escadron du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 701. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Livourne, 11 messidor an IV (29 juin 1796).

Je vous fais mon compliment, Citoyen Général, de la prise du château. Témoinnez ma satisfaction aux braves qui vous ont bien secondé; accordez une gratification à l'armée, et spécialement aux canonniers et sapeurs qui se sont distingués. Vous pouvez prendre

à cet effet la moitié de la somme que vous avez trouvée dans le château.

Le chef de l'état-major doit vous avoir envoyé les ordres pour faire partir la 46<sup>e</sup> demi-brigade pour Bergame, où elle sera sous les ordres du général de brigade Cervoni.

Vous tiendrez la 5<sup>e</sup> demi-brigade prête à marcher sur Bergame, si l'ennemi faisait le moindre mouvement du côté de la Valteline.

Quand vos affaires vous le permettront, et que la demi-brigade sera rendue à Bergame, rendez-vous-y vous-même en poste. Je désire que vous choisissiez un emplacement tel que vous puissiez promptement être sur l'Adda et sur l'Oglio, et que vous envoyiez souvent des officiers à la barbe de l'ennemi, pour bien connaître ses mouvements et en être prévenu à temps. Ayez d'ailleurs des postes placés de manière que tous les voyageurs du pays des Grisons et de la Valteline puissent être interrogés.

Je désire qu'à moins de circonstances pressantes la 5<sup>e</sup> demi-brigade continue à rester à Milan. Vous devez considérer le général Cervoni à Bergame comme une avant-garde que vous êtes chargé de soutenir.

Dépêchez-vous de choisir de bons aides de camp, un adjudant général, un bon commissaire des guerres et un chef d'administration de chaque partie, afin que la division du vainqueur de Milan soit à même de se montrer avec honneur dans les différentes circonstances de la guerre.

Le général Davin commandera le château de Milan. Verrières, qui doit rester à Milan, pourra être chargé du commandement de l'artillerie du château. Veillez à ce qu'on nomme un bon officier du génie. Qu'on y place de suite des approvisionnements pour quatre mille hommes pendant quatre mois; enfin, faites tout ce qui est nécessaire pour que d'ici à huit jours ce château puisse soutenir un long siège. L'on sera obligé d'en tirer quelques pièces de canon pour le siège de Mantoue; veillez à ce que cela se fasse avec ordre, et si l'on était obligé d'en tirer quelques approvisionnements, faites-les sur-le-champ remplacer par les places d'Alexandrie et Coni.

J'ai ordonné différents ouvrages au château de Pavie; rendez-vous-y, et assurez-vous que ce que j'ai ordonné soit exécuté. Inspectez avec sévérité les magasins d'artillerie et des vivres, et assurez-vous que ce château soit dans le cas de résister jusqu'à l'ouverture de la tranchée. Faites passer au château de Pavie six pièces de canon de gros calibre.

Envoyez des espions et des officiers dans tous les États du Roi de

Sardaigne en deçà du Pô, et sachez nous procurer un état exact des troupes que S. M. le Roi de Sardaigne a en deçà du Pô.

Vous avez besoin de huit pièces d'artillerie pour votre division ; je donne l'ordre au commandant de l'artillerie de vous les fournir.

Activez le départ de toute l'artillerie nécessaire au siège de Mantoue ; il faut que dans huit jours nous soyons dans le cas d'ouvrir la tranchée par trois attaques à la fois.

Il y a déjà, devant cette place, un parc de quatre-vingts bouches à feu, prises au duc de Modène et au Pape.

Je vous embrasse, mon cher Général, avec l'estime que vous inspirez et l'amitié que je vous ai vouée.

BONAPARTE.

*P. S.* Je pars ce soir pour Ferrare ; demain je serai devant Mantoue, et sous peu de jours je viendrai vous voir à Milan.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

## 702. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Livourne, 11 messidor an IV (29 juin 1796).

Le général Vaubois tiendra garnison à Livourne avec la 75<sup>e</sup> demi-brigade, une compagnie d'artillerie et un escadron du 1<sup>er</sup> régiment de hussards. Il fera mettre les batteries qui défendent l'entrée du port dans un bon état de défense, les fera arranger de manière qu'il n'y ait que des pièces d'un, ou, tout au plus, de deux calibres à chaque batterie. Il fera monter des grils à boulets rouges, et aura soin que chaque pièce soit approvisionnée de cent coups. Il choisira un des forts de la ville, celui le plus dans le cas de se défendre et qui a des communications avec l'extérieur. Il fera mettre ce fort en état de se défendre, et fera à cet égard les déplacements d'artillerie qu'il jugera nécessaires. Il établira un magasin où il y aura de quoi nourrir 2,000 hommes pendant quarante jours, avec tous les accessoires pour soutenir un siège.

Il n'épargnera aucun moyen pour maintenir Livourne dans une parfaite tranquillité. Il fera en sorte de s'attacher les troupes du Grand-Duc de Toscane, sur lesquelles il aura toujours l'œil. Il se maintiendra en bonne harmonie avec le gouverneur ; il lui renverra toutes les affaires de détail, lui montrera de grands égards, surtout en particulier, mais conservera sur lui, surtout en public, une grande supériorité.

S'il y avait à Livourne des complots ou toute autre chose qui intéressât l'existence des troupes françaises, il prendrait alors toutes les

mesures qu'il pourra croire nécessaires pour maintenir le calme et contenir les malintentionnés ; il n'épargnerait ni les personnes ni les propriétés.

Dans toutes les affaires difficiles qui pourraient lui survenir, il consultera le citoyen Miot, ministre de la République française à Florence, qui sera à même de lui donner de bons renseignements. Il protégera le consul dans l'opération intéressante dont il est chargé, se trouvant le premier agent de la République à Livourne. Il surveillera tous les intérêts de la République et me rendra compte de tous les abus qu'il ne dépendrait pas de lui de réprimer.

Il vivra d'une manière convenable, et aura souvent à sa table les officiers du Grand-Duc et les consuls des puissances étrangères ; il lui sera accordé à cet effet des dépenses extraordinaires.

Il nommera un officier pour surveiller le port, ainsi qu'un commandant dans chaque fort. Il maintiendra les corsaires dans une sévère discipline, et veillera à ce qu'ils respectent les pavillons neutres et spécialement le pavillon espagnol.

Il se fera tous les jours rendre compte des rapports des vigies. Il me tiendra informé de tout ce qui se passera dans le pays où il se trouve, et m'enverra le rapport de toutes les nouvelles de Corse qui lui arriveront. Il écrira aux fiefs impériaux qui environnent la Toscane, afin qu'ils reconnaissent la République, et il me fera part du nombre de ces fiefs, de leur population, de leur richesse et de l'esprit qui les anime. Il maintiendra une sévère discipline parmi ses troupes, et tiendra la main à ce que tous les soldats soient casernés et que personne, depuis le général jusqu'à l'employé, ne soit logé chez l'habitant.

Il aura avec lui un adjudant général, un commissaire des guerres et un employé de chaque administration.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 703. — AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Quartier général, Livourne, 11 messidor an IV (29 juin 1796).

Une heure avant que nous entrions dans Livourne, une frégate anglaise a enlevé deux bâtiments français valant 500,000 livres. Le gouverneur les a laissé enlever sous le feu de ses batteries, ce qui est contraire aux intentions de Votre Altesse Royale et à la neutralité du port de Livourne. Je porte plainte à Votre Altesse Royale contre ce gouverneur, qui, par toutes ses démarches, montre une haine prononcée contre les Français. Il a cherché hier, au moment de notre

arrivée, à amener le peuple contre nous; il n'est sorte de mauvais traitements qu'il n'ait fait essayer à notre avant-garde. J'aurais été autorisé sans doute à le faire juger par une commission militaire; mais, par respect pour votre Altesse Royale, intimement persuadé de l'esprit de justice qui caractérise toutes ses actions, j'ai préféré l'envoyer à Florence, convaincu qu'elle donnera des ordres pour le faire punir sévèrement.

Je dois en même temps faire mes remerciements à Votre Altesse Royale de la bonté qu'elle a eue de préposer le général Staraldo pour faire procurer à l'armée ce qui lui était nécessaire : il s'est acquitté des ordres de Votre Altesse Royale avec autant de zèle que de succès.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 704. — AU CHEF DE BRIGADE LANNES.

Quartier général, Livourne, 11 messidor an IV (29 juin 1796).

Il est ordonné au chef de brigade Lannes de partir demain 12, avec 300 hommes de la 75<sup>e</sup> demi-brigade et 25 hussards du 1<sup>er</sup> régiment, et de se rendre à Massa-Carara pour faire prêter serment d'obéissance à la République française par les autorités constituées de cette ville, enlever toutes les armes, mettre les scellés sur les caisses, s'emparer des propriétés appartenant au gouvernement de Carrara, et du mont-de-piété, excepté les objets au-dessous de 200 livres, qu'il fera donner gratis au peuple. Il fera tout transporter à Livourne. Il fera rentrer immédiatement après son détachement à Livourne et rejoindra de suite, en poste, le général en chef au quartier général. Il fera en sorte que l'opération dont il est chargé soit terminée au plus tard le 18. Il ramènera deux députés intelligents du pays, qui viendront avec lui trouver le général en chef au quartier général.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

#### 705. — AU CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE A LIVOURNE <sup>1</sup>.

Quartier général, Livourne, 12 messidor an IV (30 juin 1796).

Le consul de la République à Livourne fera mettre les scellés et faire les inventaires de tous les magasins appartenant à l'Angleterre et aux négociants anglais, à l'Empereur, à la Czarine de Russie, et enfin aux princes ou particuliers des États avec lesquels nous sommes

<sup>1</sup> Belleville.

en guerre. Il fera toutes les démarches et prendra toutes les mesures nécessaires pour découvrir, faire restituer et saisir toutes les marchandises qui auraient été mises en dépôt par les différents particuliers chez des négociants livournaï; il fera même solder à cet effet tout ce qu'il croira nécessaire.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 706. — CONVENTION.

Florence, 13 messidor an IV (1<sup>er</sup> juillet 1796).

Pour ôter toute équivoque dans l'intelligence du traité d'armistice entre la République française et le Pape sur la province de Ravenne, le général en chef de l'armée française et le chevalier d'Azara, ministre du roi d'Espagne, sont convenus :

1<sup>o</sup> Que le général retirera les troupes de la République de ladite province ;

2<sup>o</sup> Que, sur les contributions à imposer ou imposées, on s'en remettra entièrement à la décision du Directoire exécutif, et que le Pape se chargera de les payer.

Fait à Florence, le 13 messidor an IV.

BOXAPARTE. Le chevalier d'AZARA.

Collection Napoléon.

---

### 707. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Tandis qu'une division de l'armée occupait Bologne, Ferrare et Faenza, une autre se portait de Reggio sur Pistoja, où elle menaçait de se rendre à Rome par Florence.

Le Grand-Duc de Toscane m'envoya à Bologne le marquis de Manfredini, pour me représenter qu'ayant refusé le passage aux Napolitains, il serait injuste de nous voir violer un territoire que les coalisés avaient respecté. Après quelques pourparlers, il parut satisfait de la proposition que je lui fis de ne pas passer par Florence; il fut réglé que cette division se porterait sur Rome par Sienna.

Le 8, la division du général Vaubois arriva à Pistoja; le lendemain le général Murat, à la tête de l'avant-garde, suivi du général de division Vaubois avec la 75<sup>e</sup> demi-brigade, passa l'Arno à Fucecchio, et le lendemain changea brusquement de route et marcha à grands pas sur Livourne; le reste de la division resta à Pistoja.

J'envoyai le citoyen Marmont, mon aide de camp, chef de batail-



lon, à Florence, avec la lettre dont je vous envoie copie <sup>1</sup>; il m'apporta, à huit heures du matin, la réponse ci-jointe. Je me mis alors en marche pour rejoindre la colonne qui déjà était aux portes de Livourne. Une frégate anglaise en sortait et fut canonnée, mais il n'était plus temps. Quelques heures avant notre arrivée plus de quarante bâtimens anglais chargés étaient sortis de Livourne.

Je fis arrêter le chevalier Spanocchi, gouverneur de la ville pour le Grand-Duc, qui avait favorisé le départ des Anglais, avait cherché à soulever le peuple en lui montrant notre petit nombre, et avait laissé prendre, peu d'heures avant, deux bâtimens français par une frégate anglaise, sous le feu des batteries. Je l'ai fait conduire à Florence par ses propres soldats; le Grand-Duc l'a fait mettre en prison et le fera sévèrement punir. Cet officier est connu dans Livourne par sa haine contre les Français; il a commandé une frégate napolitaine contre nous et il est venu à l'Angleterre.

Vous trouverez ci-joint <sup>2</sup> l'ordre que j'ai donné au consul de la République, qui m'a paru un homme probe et sur qui l'on peut compter. Il a fait aussitôt mettre les scellés sur les magasins des Anglais, et il espère que cette capture rendra sept à huit millions à la République.

L'épouvante à Livourne n'a été que momentanée; la bonne conduite de nos troupes a parfaitement rassuré les habitans. J'y ai laissé une bonne garnison et le général Vaubois pour y commander, avec l'instruction ci-jointe <sup>3</sup>.

Je suis parti le lendemain; j'ai passé à Florence avec le général Berthier et une partie de mon état-major. Nous avons été parfaitement accueillis; le Grand-Duc nous a donné un grand dîner, que j'ai cru devoir accepter. On m'a assuré qu'à Florence on avait toujours désapprouvé la conduite des Livournois.

Le ministre de la République près la cour de Florence m'a personnellement secondé dans ces différentes opérations. Le Grand-Duc, quoique sollicité de tous côtés de s'en aller, n'a point prêté l'oreille à ses ennemis et aux nôtres; il est resté ferme dans sa capitale, environné de nos troupes, mais se reposant sur la loyauté française; cette conduite lui a mérité une partie de mon estime.

La République de Lucques m'a fourni, de gré à gré, 6,000 fusils, dont l'armée a grand besoin, la campagne ayant considérablement détérioré les armes.

J'ai vu à Florence la célèbre Vénus, qui manque à notre Muséum, et une collection d'anatomie en cire qu'il ne serait pas indifférent

<sup>1</sup> Pièce n° 678. — <sup>2</sup> Pièce n° 705. — <sup>3</sup> Pièce n° 702.

d'avoir. Le célèbre Fontana , qui dirige le cabinet , se chargerait de nous en faire une copie , si nous le lui demandions. Cela coûterait peu de chose , et serait d'un grand secours pour cette partie si essentielle à l'humanité.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

708. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général , Bologne , 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Dès l'instant , Citoyens Directeurs , que l'armée impériale fut battue sur le Mincio , l'on fit avancer l'artillerie de siège , et , du 29 au 30 prairial , on ouvrit la tranchée devant le château de Milan. Le 9 messidor , nos batteries se démasquèrent à la fois et , pendant quarante-huit heures , obtinrent une telle supériorité de feu , que le gouverneur battit la chamade et capitula le 11 , à trois heures du matin.

Nous avons trouvé dans ce fort 5,000 fusils , 200 milliers de poudre , 150 bouches à feu , et des approvisionnements assez considérables. Le général Despinoy a commandé ce siège ; il a reçu , le jour de l'ouverture de la tranchée , le brevet de général de division que vous lui avez envoyé.

Le citoyen Lekain , chef de bataillon , a commandé le génie , et le citoyen Verrières l'artillerie. Je suis bien aise de saisir cette occasion pour témoigner la satisfaction que j'ai de l'activité et du zèle du citoyen Chasseloup , chef de brigade , commandant le génie de l'armée.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

709. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général , Bologne , 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Je vous ai parlé dans ma dernière lettre de notre position politique avec la Légation de Bologne. Il est impossible d'être dans une situation plus satisfaisante ; ils nous aiment avec enthousiasme , ils payent avec empressement et ils haïssent le Pape avec ardeur. Les nobles et les grands seigneurs qui sont à la tête du gouvernement sont des hommes modérés et sages. Ce pays-ci est uni ; il demande son ancienne constitution , qui , comme toutes celles d'Italie , est un mélange et une bigarrure de formes. Le Sénat vous envoie trois députés. Ils regarderaient comme le plus grand malheur de rentrer sous la domination papale ; je crois qu'il n'est pas de notre générosité de

les y contraindre. Bologne, Ferrare et la Romagne pourraient faire sans efforts et sans mouvement une République aristo-démocratique, qu'ils constitueraient selon les usages et les mœurs, et qui, 1<sup>o</sup> ayant deux ports sur l'Adriatique, rivaliserait avec Venise; 2<sup>o</sup> annulerait la puissance papale et, à la longue, entraînerait Rome et la Toscane dans le parti de la liberté.

Le Pape ne peut pas avoir de volonté; l'Empereur est encore en guerre, et les objets que nous avons à traiter sont si majeurs, qu'il ne peut s'obstiner à attacher un grand intérêt sur ce pays. Si le bonheur de notre patrie vous fait restituer la Lombardie, ne serait-il pas nécessaire d'avoir une puissance rivale de la Toscane et de Rome au milieu de l'Italie? Ce pays-ci est fort riche, le commerce en est immense, et cette république serait maîtresse de l'Adriatique, l'étant des bouches du Pô.

Je n'ai pas changé ici un seul employé; hormis le légat du Pape, tout le reste est prononcé et très-décidé pour le peuple.

Je vous fais passer les différentes proclamations du Sénat, depuis que nous sommes ici.

Vous trouverez ci-joint la note des hommes dont j'ai demandé la liberté à Rome et qui avaient été condamnés dans l'affaire du jeune Sampo dont on a tant parlé.

Le château d'Ancône n'étant pas dans un très-bon état de défense, je n'y enverrai garnison qu'après la prise de Mantoue.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon

NOTE DES HOMMES DONT ON A DEMANDÉ A ROME LA LIBERTÉ.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

De Soggetti, détenu pour cause d'une prétendue révolution.

Le docteur Lucci, détenu dans la forteresse de San-Leo.

Tomaso Bamboeci, détenu dans le fort d'Ancône.

Le docteur Pietro Giavasetti, détenu dans la forteresse de San-Leo.

Pietro Succi, dans le fort d'Ancône.

Brigida Zamboni. . . . .	} détenus dans le fort San-Leo.
Barbara Borghe. . . . .	
Camillo Tomessani. . . . .	} aux galères à Cività-Vecchia.
Antonio Forne. . . . .	
Alessio Succi, exilé.	

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

## 710. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Il est parti hier quatre-vingts voitures de chanvre et de soie, qui seront transportées à Nice, où le chanvre sera à la disposition du ministre de la marine. Vous ordonnerez ce que vous voulez que l'on fasse des soies.

Je fais réunir à Tortone toute l'argenterie et les bijoux, que je vous enverrai à Paris par Chambéry; j'espère que ce convoi vaudra à lui seul cinq à six millions de livres; j'y joindrai autant d'argent monnayé. Je ferai suivre successivement tout ce que l'on pourra rassembler.

Indépendamment des chanvres qui sont partis, il en partira encore pour un million, que j'ai requis sur les deux millions de Bologne et sur les trois millions de Ferrare.

Sur les 5,500,000 livres que nous doit donner le Pape, je laisse quatre millions au ministre de la marine. Qu'il envoie des commissaires, avec des instructions, faire ses demandes à la cour de Rome; ils pourront passer au quartier général, où je leur donnerai les pouvoirs nécessaires.

Les commissaires artistes que vous avez envoyés se conduisent très-bien et sont assidus à leur besogne. Ils ont pris :

15	tableaux à Parme,
20	_____ à Modène,
25	_____ à Milan,
40	_____ à Bologne,
10	_____ à Ferrare.

TOTAL. . . 110

Ces savants ont fait en outre une récolte abondante à Pavie. Nous sommes très-embarrassés pour ce que doit nous fournir Rome. Les statues ne peuvent être transportées que par mer, et il serait imprudent de s'y fier; il faudra donc les emballer et les laisser à Rome: ce parti même n'est pas sans inconvénients; il serait bon que vous me donnassiez des ordres là-dessus.

Le traité d'armistice porte « que nous continuerons à percevoir des contributions dans la Légation de Faenza »; mais il n'y a pas de légation de Faenza, mais bien une légation de Ravenne, dont Faenza est la principale ville. M. d'Azara conclut de là que nous ne devons lever des contributions que dans la ville de Faenza. Il est clair que c'est une chicane déplacée; cependant, comme pour lever des con-

tributions cela m'oblige à tenir deux bataillons qu'il me tarde de réunir à l'armée, où l'orage commence à se former, j'ai passé une convention avec M. d'Azara, dont je vous envoie copie <sup>1</sup>, et par laquelle il s'en rapporte à votre décision, qui ne peut pas être douteuse, puisque le terme de Légation est joint au mot de Faenza. Dès l'instant que vous m'aurez envoyé votre décision par une lettre officielle, le Pape devra, au lieu de 21,500,000 livres, 23,900,000 livres.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 711. — AU MINISTRE FAYPOULT.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Il m'est indispensable, mon cher Ministre, que vous fassiez passer à Tortone, quarante-huit heures au plus après le reçu de la présente lettre, tous les effets précieux, lingots d'or ou d'argent, qui se trouvent dans ce moment-ci dans la maison Balbi, à Gènes, le Gouvernement ayant positivement ordonné que tout serait envoyé à Paris, et attachant à l'exécution de l'ordre qu'il m'a donné la plus grande importance.

Je vous prie de me faire passer un procès-verbal du nombre des caisses que vous enverrez, avec le numéro de chacune, et le jour précis où elles arriveront à Tortone.

Il est parti hier de Bologne quatre-vingt-dix voitures, chargées de soie et de chanvre pour Nice.

Je vous salue.

BONAPARTE.

Comm. par M. Dupont.

---

### 712. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE DAVIN.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Il est ordonné au général de brigade Davin de prendre le commandement du château de Milan, d'en faire réparer les ouvrages et de faire connaître au plus tôt au général en chef quels sont les moyens à employer pour mettre ce château dans un état de défense respectable.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce n° 706.

## 713. — AU CITOYEN MIOT.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Je profite avec plaisir, Citoyen Ministre, de l'offre que vous m'avez faite de vous charger d'une mission pour Rome. Je vous engage à partir sur-le-champ, vu la circonstance qui se passe dans la Romagne. Il est indispensable que la cour de Rome y porte un prompt remède, sans quoi je serai obligé de prendre des mesures sévères, que l'on ne manquera pas par la suite de faire passer comme contraires à l'armistice.

BONAPARTE.

Archives de l'Empire.

---

## 714. — AU CITOYEN MIOT.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Le citoyen Miot se rendra à Rome, auprès du Pape, pour prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de l'armistice, dont il trouvera ci-joint copie<sup>1</sup>. Le premier paiement sera fait sur-le-champ et envoyé à Tortone. Il fera la demande de 15,000 fusils et cent milliers de poudre, qui seront pris à compte sur les 5,500,000 livres que Sa Sainteté doit payer de contributions.

Il requerra la cour de Rome de rétablir sur-le-champ l'ordre dans la Romagne, et de faire punir l'imprimeur et les auteurs de la proclamation ci-jointe. Si, sous peu de jours, le peuple n'a pas posé les armes et la tranquillité n'est pas rétablie, j'enverrai moi-même deux bataillons dissiper cette populace, la désarmer, punir les coupables et rétablir le bon ordre.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 715. — AU DIRECTEUR CARNOT.

Quartier général, Bologne, 14 messidor an IV (2 juillet 1796).

Les porteurs de la présente, mon cher Directeur, sont les députés de la Légation de Bologne, qui viennent à Paris pour réclamer et plaider les intérêts de leur patrie, au moment de la conclusion de la paix avec le Pape. Je vous ai là-dessus développé, par le courrier de ce matin<sup>1</sup>, quel pourrait être l'intérêt de la République dans cette circonstance; mais je sais bien que ces petits calculs sont subordonnés aux vues générales.

Le passage du Rhin est l'opération la plus heureuse pour l'armée

<sup>1</sup> Pièce n° 676. — <sup>2</sup> Pièce n° 709.



d'Italie; c'était peut-être le seul moyen pour que nous ne soyons pas accablés par la supériorité du nombre.

Je me rends sur-le-champ à Mantoue. Je compte que le 20 du mois nous ouvrirons la tranchée par trois attaques. Il y a dans cette place 8,000 Autrichiens; ce sera une jolie capture. L'ennemi fera probablement des mouvements pour dégager cette place; nous nous battons alors, s'il le faut.

Je vous recommande ces députés de Bologne. Je me plais beaucoup à voir Paris être le rendez-vous de toute l'Europe.

Vous devez avoir reçu les lettres que je vous ai écrites ce matin par le courrier que je vous ai expédié.

Il est nécessaire que le ministre de la marine envoie le plus tôt possible des commissaires pour faire, dans les États du Pape, les demandes pour la valeur de quatre millions, et pour un million dans les États de Bologne et Ferrare.

Dans la rédaction de l'arrêté, il faut faire en sorte qu'ils ne se croient pas un *Directoire ambulante*.

L'on m'assure que madame Carnot est accouchée; si cela est vrai, je vous prie d'en recevoir mon compliment.

BOXAPARTE.

Comm. par M. le comte Hipp. Carnot.

#### 716. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Vous trouverez ci-joint, Citoyens Directeurs, le journal du siège de Milan.

Depuis le commencement de la campagne, nous avons pris à l'ennemi :

60 pièces de canon de campagne,  
619 pièces de canon de siège.

TOTAL. 679

J'ai ordonné que l'on mette tous les inventaires en règle pour vous les envoyer.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 717. — AU MINISTRE DE LA GUERRE<sup>1</sup>.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

J'ai reçu, Citoyen Ministre, les différents rapports que vous avez

<sup>1</sup> Petiet.

bien voulu me faire passer sur les nombreux renforts qui arrivent à l'ennemi. Il a effectivement reçu plus de 25,000 hommes, et même il devient plus hardi. Masséna l'a attaqué hier et lui a tué 450 hommes, fait 320 prisonniers. Milan est rendu. Nous ouvrirons la tranchée sous peu de jours devant Mantoue. J'attends avec quelque impatience les dix bataillons que vous nous avez annoncés venant des côtes de l'Océan, n'ayant cependant aucune inquiétude.

J'espère que nous finirons la campagne comme nous l'avons commencée.

Je suis, avec estime et considération, etc.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 718. — AU MINISTRE FAYPOULT.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Je préfère que les déserteurs allemands prennent plutôt du service dans l'armée espagnole que dans la vénitienne; c'est pourquoi je vous prie de prévenir le recruteur espagnol que je l'autorise à se rendre à Brescia, où je lui ferai passer tous les déserteurs allemands.

Je suis ici depuis hier. Le général Masséna a été chercher l'ennemi, lui a tué 400 hommes et lui a fait 350 prisonniers.

Je m'approcherai à mesure de vos murs.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 719. — AU MINISTRE FAYPOULT.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Si la République de Gênes, mon cher Ministre, continue de se conduire comme elle aurait dû ne jamais cesser de le faire, elle évitera les malheurs qui sont prêts à tomber sur elle. Il nous faut quinze millions d'indemnité pour les bâtiments que, depuis cinq ans, elle laisse prendre sur sa côte. Faites filer tous les objets précieux sur Tortone, c'est l'ordre du Directoire; je vous les ferai filer sur Paris. Mes troupes sont en marche; avant cinq jours, j'aurai 18,000 hommes sur Gênes.

Je vous salue, en attendant que nous nous voyions, ce qui ne tardera pas.

BONAPARTE.

Comm. par M. Dupont

---

## 720. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Masséna a battu les ennemis, leur a fait 300 prisonniers. Vous trouverez ci-joint une demande que me fait le Sénat de Bologne, et qu'il est bon que le public connaisse.

Faites partir de suite pour ici l'artillerie nécessaire au siège de Mantoue. La tranchée s'ouvrira le 20, du côté de Cerese, contre la ville. Que celle qui doit s'ouvrir contre le château, avec l'artillerie de Milan, puisse s'ouvrir le 25. Envoyez-nous d'abord des mortiers et des bombes.

J'attends des nouvelles de Paris et de Bergame avec empressement. J'ai donné l'ordre pour que vous conserviez l'artillerie nécessaire à votre division.

BOXAPARTE.

Comm. par M. Beaulieu.

## 721. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Le chef de l'état-major a dû vous écrire pour une commission relative à des habits; mettez la plus grande célérité dans leur envoi; il faut que cela arrive à Roverbella le 20, au matin.

Pressez aussi l'envoi de toute l'artillerie; ne vous endormez pas dans les délices de Milan, et surtout n'écrivez pas de lettres qui fassent tourner la tête à notre pauvre chef d'état-major; car, depuis que vous lui avez parlé d'une belle actrice qui l'attend à Milan, il meurt d'impatience d'y arriver.

Faites mettre en réquisition toutes les barques du lac de Côme, comme si nous voulions nous en servir pour traverser. Envoyez des officiers jusqu'à six lieues de Fuentes, sur le chemin de Coire, pour reconnaître avec beaucoup d'ostentation les chemins.

Envoyez un commissaire des guerres pour s'assurer des moyens de subsistance que peut lui offrir le pays. Fiez-vous à lui, ne lui dites rien, laissez-le faire son embarras.

Faites faire à Côme un relevé des fours existants, en annonçant qu'une colonne de 20,000 hommes doit s'y porter pour rejoindre l'armée du Rhin.

Envoyez mille exemplaires de ma proclamation aux Tyroliens au ministre de la République à Coire.

BOXAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

## 722. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Roverbella, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir de Bologne, avec toutes les troupes à ses ordres, pour se rendre à Porto-Legnago, où il trouvera la 51<sup>e</sup> demi-brigade et recevra des instructions sur ses opérations ultérieures. Il fera partir un bataillon et un escadron le 19, et les deux autres bataillons et le reste de ses troupes à cheval le 21. Il ne laissera à Bologne que le chef de brigade chargé d'organiser la garde du pays. Il laissera à Ferrare, dans la citadelle, 400 hommes; il aura soin de faire approvisionner cette place.

Le général Augereau fera évacuer de Bologne et de Ferrare tout ce qui appartient à la République, et n'y laissera qu'un commissaire des guerres, chargé de la contribution en nature. Il fera évacuer toutes les pièces d'artillerie qui sont au fort Urbain, et il remettra ce fort désarmé, après en avoir détruit les ponts-levis, entre les mains de la garde du pays, qui y tiendra cinquante hommes pour empêcher les troupes du Pape de venir s'en emparer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 723. — A L'ORDONNATEUR DE LA MARINE A TOULON.

Quartier général, Bologne, 17 messidor an IV (5 juillet 1796).

Il va partir de Bologne quatre-vingts voitures chargées de chanvre pour Nice, où elles seront à votre disposition.

J'ai écrit au ministre de la marine pour le prévenir qu'il pourrait envoyer des commissaires à Rome pour toucher jusqu'à concurrence de quatre millions en numéraire.

Je serai empressé de faire quelque chose qui puisse contribuer à la restauration de notre marine, quoiqu'au fond il faille un ordre du Gouvernement.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 724. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Après le combat de Borghetto, Citoyens Directeurs, les ennemis se sont retirés sur les hautes montagnes pour nous défendre les issues du Tyrol; ils ont tiré des lignes, qu'ils ont fortifiées avec beaucoup de soin, entre la tête du lac de Garda et l'Adige. Masséna ordonna au général Joubert d'attaquer les ennemis par la Bochetta di Cam

pione. Le chef de bataillon Marchand se mit en marche, tourna l'ennemi par la droite; ce fut le signal de l'attaque. Les armes sur le bras, et sans tirer un seul coup, nos soldats gravirent les rochers escarpés, tuèrent 100 hommes, prirent 200 prisonniers, avec 400 tentes et tous les bagages.

Pendant ce temps-là, le chef de bataillon Recco, officier de la plus grande bravoure, tourna l'ennemi par la gauche, s'empara de l'excellente position de Belluno, tua 300 hommes et fit 70 prisonniers. Nous n'avons perdu dans cette affaire que 6 hommes et 8 à 9 blessés.

L'ennemi a abandonné des retranchements que nous n'aurions pas construits en six mois; tout a été culbuté, et un mois de fatigues, de peine est perdu dans un instant.

Voilà le premier combat qui a eu lieu entre les deux armées depuis les renforts considérables qui sont arrivés et qui arrivent aux Autrichiens, et depuis que le nouveau général les commande<sup>1</sup>.

Nous avons, sur le lac de Garda, trois demi-galères armées de pièces de 12. Sous peu de jours, j'espère avoir quatre tartanes armées de pièces de 18. Avec cette escadre, composée de sept bâtiments, commandée par le capitaine de frégate Allemand, j'irai attaquer l'escadre autrichienne qui tient le lac.

Voici les traits de bravoure qui ont honoré les républicains dans cette affaire.

Claude Roche, carabinier à la 2<sup>e</sup> compagnie de la 11<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, sauta le premier dans les retranchements ennemis, tua l'officier, et, sans s'arrêter à sa montre qui paraissait, ni à ses détonilles, il se saisit de son sabre nu, en tua un Autrichien, et en fit trois prisonniers.

Jean Gérin, de la même compagnie, tombe sur douze Autrichiens, les met en joue; son fusil manque; il se jette sur eux, le sabre à la main, coupe le bras au premier, les autres tombent à ses genoux et se rendent.

Ardionne, sous-lieutenant de la même compagnie, le même qui, avec une vingtaine d'hommes, s'empara de la pièce de 13, à Borghetto, s'est toujours présenté dans les retranchements à la tête des carabiniers, à qui son exemple fait affronter tous les dangers.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Wurmser.

## 725. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

J'apprends à l'instant, Citoyens Directeurs, que la garnison de Mantoue a fait une sortie; elle est rentrée plus vite qu'elle n'était sortie, en laissant une cinquantaine de morts.

Je ferai ce soir une dernière reconnaissance pour fixer les dernières opérations du siège; dans quatre ou cinq jours, la tranchée sera ouverte.

Les divisions de l'armée qui sont sur les montagnes du Tyrol se portent parfaitement bien. La division du général Serurier, qui assiège Mantoue et qui est forte de 7,000 hommes, commence à avoir cinquante malades tous les jours. Il m'est impossible de tenir moins de monde autour de Mantoue, où il y a au moins 8 ou 10,000 hommes de garnison. Il y a un mois que je tiens cette place bloquée de cette manière. L'ennemi, instruit probablement de la faiblesse des assiégeants, a voulu souvent faire des sorties, et a été toujours battu. Mais actuellement je suis obligé de renforcer cette division, puisque l'ouverture de la tranchée va commencer. J'espère que nous aurons bientôt la ville, sans quoi nous aurions bien des malades.

Wurmser commence à faire des mouvements pour chercher à débloquer Mantoue. J'attends avec quelque impatience les dix bataillons de l'armée de l'Océan, que vous m'avez annoncés depuis longtemps et dont je n'ai pas encore de nouvelles.

Je ne m'occuperai des demandes à faire à Venise que lorsque l'affaire de Gènes sera finie, Mantoue pris, et les affaires qui vont s'entamer terminées.

On porte les renforts arrivés à l'ennemi à

31,000 hommes,  
10,000 Tyroliens,  
18,000, reste de l'armée de Beaulieu,  
8,000, garnison de Mantoue.

Total. . . . 67,000 hommes.

Voici la force de notre armée .

Division Masséna . . . .	13,000 hommes.
Division Sauret . . . .	8,000
Division Augereau. . . .	8,000
Division Serurier. . . .	7,000
Division Despinoy. . . .	5,000
Cavalerie. . . . .	3,000
Total. . . . .	<u>44,000</u>



Vous voyez la grande supériorité qu'a sur nous l'ennemi.

Dans les 44,000 hommes dont il est question, les garnisons de Livourne, de Milan, de Pavie, de Tortone, etc., ne sont pas comprises.

Je vous ai annoncé, dans ma dernière lettre, que j'avais demandé 6,000 fusils à la république de Lucques : ils étaient déjà en chemin, mais, n'étant pas de calibre, je les ai renvoyés.

J'ai fait séquestrer à Livourne tous les biens appartenant aux Napolitains, vu que, par l'armistice, la suspension d'armes n'est censée devoir commencer qu'au moment où la cavalerie napolitaine sera rendue dans les positions qui lui sont indiquées. Je crois cependant que vous pouvez ordonner la restitution des biens appartenant aux Napolitains, par un article du traité de paix. J'ai recommandé que tous les inventaires des effets appartenant aux Napolitains fussent faits devant leur consul.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 726. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Je vous ai fait passer, Citoyens Directeurs, par mon dernier courrier, la demande que j'avais faite au Sénat de Gènes<sup>1</sup>, pour qu'il chassât le ministre de l'Empereur, qui ne cessait de susciter la rébellion dans les fiefs impériaux et de faire commettre des assassinats. Vous trouverez ci-joint la note que le secrétaire d'État a communiquée au citoyen Faypoult, et qu'il m'a envoyée. Vous trouverez également ci-joint une lettre du ministre Faypoult relativement aux affaires de Gènes; je vous prie de la prendre en considération, et de me donner vos ordres là-dessus. Quant à moi, je pense, eomme le ministre Faypoult, qu'il faudrait chasser du gouvernement de Gènes une vingtaine de familles qui, par la constitution même du pays, n'ont pas le droit d'y être, vu qu'elles sont feudataires de l'Empereur ou du Roi de Naples, obliger le Sénat à rapporter le décret qui bannit de Gènes huit ou dix familles nobles; ce sont celles qui sont attachées à la France, et qui ont, il y a trois ans, empêché la République de Gènes de se coaliser. Par ce moyen-là, le gouvernement de Gènes serait composé de nos amis, et nous pourrions d'autant plus y compter que les nouvelles familles bannies se retireraient chez les coalisés, et dès lors les nouveaux gouvernants de Gènes les craindraient comme nous craignons le retour des émigrés. Si vous approuvez ce projet-là,

<sup>1</sup> Pièce n° 640.

vous n'avez qu'à m'en donner l'ordre, et je me charge des moyens pour en assurer l'exécution.

J'attends la réponse à cette lettre dans la première décade de thermidor.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 727. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Le général Berthier est furieux de la victoire imaginaire que les gazetiers allemands font remporter à Beaulieu sur nous. Quant à moi, je trouve que ces messieurs ont raison de chercher à se consoler par le seul moyen qui leur reste : les rêves ont toujours été la consolation des malheureux !

Toutes nos affaires diplomatiques, en Italie, hormis Gènes et Venise, sont terminées.

Venise, le moment n'est pas favorable ; il faut auparavant prendre Mantoue et bien battre Wurmser.

Quant à Gènes, le juste moment est arrivé. J'écris là-dessus longuement au Directoire ; je suis de l'avis du citoyen Faypoult, qui est de chasser du gouvernement une vingtaine de familles qui nous ont haïs dans tous les temps, et de faire rappeler au contraire les familles exilées qui ont montré de l'amitié pour nous. Dès l'instant que je connaîtrai vos intentions là-dessus, je me mettrai en devoir de les exécuter. En attendant, je vais commencer les négociations pour les dix millions.

Tout va ici assez bien. L'ennemi se renforce ; nous ne le cherchons pas, à moins qu'il ne s'approche trop de l'Adige, et nous allons concentrer tous nos moyens pour enlever Mantoue.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 728. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Depuis plusieurs mois, Citoyens Directeurs, les patriotes de la Corse sont en insurrection contre les Anglais. Je leur ai envoyé quelques fusils de chasse et quelques barils de poudre, avec une vingtaine de Corses réfugiés, habitants des cantons qui ont montré le plus d'énergie. Aujourd'hui que nous sommes maîtres de Livourne, il est très-facile de chasser les Anglais de la Corse, sans y envoyer

un seul homme de troupe, mais seulement en y faisant passer les réfugiés. Si cela est conforme à votre intention, prenez un arrêté qui me charge de prendre tous les moyens pour donner secours aux patriotes corses, et restituer ce département à la République. Je ferai venir aussitôt à Livourne tous les réfugiés corses et je les ferai passer, vingt par vingt, dans cette île. J'y enverrai successivement 8 ou 10,000 fusils de chasse et cinq ou six milliers de poudre. Je ferai imprimer quelques brochures dans le style convenable, et dès l'instant où l'on sera bien préparé, je crois qu'il serait nécessaire d'y faire passer le citoyen Saliceti, commissaire du Gouvernement. C'est un moyen infallible d'avoir ce département sans qu'il nous en coûte un homme.

Il serait nécessaire aussi que vous m'autorisiez à assurer aux insulaires un pardon général; je ferai usage de cette faculté au moment où cela serait à propos.

NAPOLEON.

Collection Napoléon.

---

#### 729. — ORDRE.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Le général en chef est instruit qu'il s'est commis des abus de toute espèce, et que les bons habitants du duché de Mantoue sont foulés par des réquisitions abusives.

Il ordonne en conséquence :

1<sup>o</sup> Qu'il y aura trois assemblées dans le duché de Mantoue, composées d'un député par commune, qui s'assembleront le 24 du mois.

La première assemblée se tiendra à Roverbella, et comprendra les députés de tous les pays entre le Mincio, le Pô et les États de Venise.

La deuxième assemblée se tiendra à Gonzague, et comprendra les députés de tous les pays compris au delà du Pô.

La troisième se tiendra à Castiglione-di-Scrvia, et comprendra les députés de tous les pays compris entre le Mincio et le Pô, le Brescian et la Lombardie.

2<sup>o</sup> Chaque député portera avec lui, 1<sup>o</sup> son acte de députation par sa municipalité; 2<sup>o</sup> un cahier des plaintes que les habitants ont à porter contre les différents individus de l'armée; 3<sup>o</sup> un état des contributions en argent que le pays a fournies et entre les mains de qui; 4<sup>o</sup> un état des contributions en nature qui ont été fournies et à qui données; 5<sup>o</sup> un état de ce qui a été trouvé dans les caisses publiques; 6<sup>o</sup> un état des impositions directes et indirectes et de ce qui est dû.

3° Chaque assemblée sera présidée par le plus ancien d'âge; elle s'assemblera dans un local qui sera désigné par les municipalités où elles se réuniront.

4° Chaque assemblée nommera trois députés pour se rendre, avec tous les cahiers de plaintes et les états ci-dessus énoncés, auprès du général en chef. Immédiatement après, l'assemblée sera dissoute; elle ne pourra durer plus de douze heures.

5° Le général en chef défend sous les peines les plus sévères aux agents des services, aux commissaires des guerres, aux officiers, de faire aucune réquisition, à moins qu'elle ne soit signée de l'ordonnateur en chef.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

### 730. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Roverbella, 18 messidor an IV (6 juillet 1796).

Le chef de l'état-major doit vous envoyer des ordres pour le départ de deux demi-brigades qui doivent composer votre division pour Brescia. Avant de les laisser partir, ayez soin de leur donner des armes et tout ce qui peut leur être nécessaire. Vous avez, je crois, à Milan, deux pièces de canon d'artillerie de campagne; faites-les partir, car nous sommes ici fort pauvres en artillerie. Prenez toutes vos dimensions pour pouvoir partir sous peu de jours pour l'armée, où vous commanderez vous-même votre division.

Passez une revue sévère de vos escadrons de cavalerie; faites-leur donner tout ce qui leur manque; qu'ils puissent vous faire honneur. Prenez toutes vos dimensions pour que les deux escadrons des deux régiments qui sont en Lombardie puissent partir le plus tôt possible.

Donnez vos ordres et prenez vos mesures pour que le château de Milan soit en état de défense et surtout approvisionné parfaitement.

J'imagine que vous n'avez plus, dans ce moment-ci, besoin de garder des troupes au fort de Fuentes, qui doit être suffisamment démoli. Faites mettre la démolition de ce fort dans nos journaux de Milan.

Faites mettre dans le journal de Milan un avis à la municipalité d'Acqui, que, si elle continue à maltraiter nos soldats et à les vexer, elle aura le même sort que Pavie, Binasco et Arquata. Que cet avertissement ne soit point signé et ait l'air de l'inspiration du gazetier.

Faites mettre dans le journal de Milan la nouvelle que le Sénat de Gènes a chassé le ministre de l'Empereur, Girola, de son territoire,

sur la demande que j'en ai faite, comme un des instigateurs de la révolte de Pavie et des fiels impériaux.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

### 731. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 19 messidor an IV (7 juillet 1796).

Le général Serurier fera toutes les dispositions nécessaires pour attaquer, le 22 au soir, les ouvrages avancés de Mantoue, du côté de la porte de Cerese, suivant le projet qui lui a été communiqué par le général en chef, lorsqu'il est venu au quartier général. L'artillerie commencera dès demain à faire les travaux nécessaires.

Le général Serurier aura pour cette opération, indépendamment des pièces d'artillerie de sa division, trois pièces de 8, et trois obusiers de l'artillerie légère, et la 19<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de bataille. Il doit s'occuper, dès aujourd'hui, de projeter toutes les dispositions qu'il jugera convenables.

Il doit envoyer des espions pour bien connaître la position et la force des ennemis, et quelles sont les dispositions des habitants. Enfin, il ne négligera aucun des moyens qu'il croira pouvoir concourir au succès de l'expédition projetée; mais il doit tout tenir dans le plus profond secret.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 732. — A M. LE PROVÉDITEUR GÉNÉRAL<sup>1</sup>

DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Quartier général, Roverbella, 19 messidor an IV (7 juillet 1796).

Je reçois plusieurs rapports des assassinats qui ont été commis par les habitants de Ponte-San-Marco contre les Français.

Je ne doute pas que vous n'y mettiez ordre le plus tôt possible; sans quoi ces villages se trouveraient exposés au juste ressentiment de l'armée, et je ferai sur eux un exemple terrible.

Je me flatte que vous ferez arrêter les coupables, et que vous placerez de nouveaux détachements de vos troupes dans cette ville pour assurer la communication.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Foscarini.

---

## 733. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Roverbella, 20 messidor an IV (8 juillet 1796).

Je vous prie de remettre vous-même cette lettre <sup>1</sup> en mains propres au citoyen Pinsot.

Votre division doit être, à cette heure, partie de Milan; nous l'attendons ici avec impatience; l'ennemi fait des mouvements au delà de l'Adige.

Dès l'instant que ma femme sera arrivée, je vous prie de m'envoyer un courrier.

Je pars à l'instant pour Vérone.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

---

## 734. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 20 messidor an IV (8 juillet 1796).

Il est ordonné au général Masséna d'envoyer une reconnaissance de 300 hommes d'infanterie et de 300 hommes de cavalerie, qui se rendront sur le chemin qui de Vérone va à Roveredo par la vallée de Pantena. Cette reconnaissance ira jusqu'à Lugo, culbutera les ennemis, s'il est vrai qu'ils y soient en petit nombre, comme on l'assure. Elle prendra des informations des paysans et reconnaîtra le chemin de Lugo à Velo, où l'on assure également que l'ennemi a des avant-postes considérables.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 735. — A M. LE PROVÉDITEUR GÉNÉRAL

DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Quartier général, Vérone, 20 messidor an IV (8 juillet 1796).

Il y a entre les troupes françaises et les Esclavons une animosité que des malveillants se plaisent sans doute à émenter. Il est indispensable, Monsieur, pour éviter de plus grands malheurs, aussi fâcheux que contraires aux intérêts des deux républiques, que vous fassiez sortir demain de Vérone, sous les prétextes les plus spécieux, les bataillons d'Esclavons que vous avez dans cette ville.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Cette lettre n'a pas été retrouvée.

---



## 736. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Je vous expédie, mon cher Général, l'aide de camp de Berthier, pour presser le départ des troupes que vous devez nous envoyer.

Le Directoire m'annonce que votre projet est de faire passer ici deux bataillons; je vous prie de les faire partir le plus tôt possible; nous avons un besoin très-grand de troupes. L'ennemi se renforce, il en reçoit de toutes les routes et de tous les côtés de l'Allemagne.

Dès l'instant que la tête des dix bataillons venant de l'Océan arrivera, je vous prie de me faire passer, sans retarder d'une minute, l'équivalent de ce que vous garderez, même manquant des choses nécessaires, pourvu toutefois qu'ils aient des armes et des souliers.

Je vous prierais aussi de leur donner, par bataillon, deux pièces de canon de 8, de 12, ou bien des obusiers.

Nous aurions besoin d'une compagnie d'ouvriers, d'un bataillon de pionniers, et de cinq ou six officiers d'artillerie, et de deux ou trois bons gardes d'artillerie. Si vous pouvez me fournir tout cela, vous me rendrez un grand service.

Adieu, mon cher Général.

BOXAPARTE.

*P. S.* Vous ne nous avez pas annoncé quel jour doit arriver le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie et le 9<sup>e</sup> de dragons. Je pense bien que vous nous les aurez envoyés, moitié à pied. Pourvu que vous leur ayez donné des sabres et des pistolets, le reste nous trouverons à le remplacer ici.

Dépôt de la guerre.

## 737. — AU CITOYEN SUGNY.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Vous ferez armer le plus tôt possible dans l'enceinte de la ville de Vérone, au delà de l'Adige, du côté de la ville de Venise, conformément au plan de défense qui a été dressé par le commandant du génie. Vous ferez construire trois batteries pour la défense du pont qui va être établi près de Rivoli. Vous emploierez à cet effet huit pièces de 12 et deux de 33, de celles qui se trouvent à Vérone. Vous aurez soin qu'elles soient spécialement approvisionnées de mitraille.

Vous ferez construire une batterie de quatre pièces de canon à Rivoli, dont l'objet sera de défendre les deux chemins qui conduisent

de Trente à Vérone, par les deux rives de l'Adige. Cette batterie sera établie sur le mamelon où se trouve aujourd'hui placée la pièce de 12 de campagne. Vous ferez placer à Torri deux pièces de 8, de celles qui se trouvent dans la place de Vérone.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 738. — A M. LE PROVÉDITEUR GÉNÉRAL

DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Les circonstances actuelles de la guerre et la nécessité de défendre Vérone m'obligent, Monsieur, à placer de l'artillerie sur les remparts de cette ville. J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai donné, à cet effet, des instructions au général d'artillerie.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

### 739. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Je suis d'une colère abominable contre tout le monde à Milan; rien ne vient, ni artillerie de siège, ni officiers, ni canonniers; il n'y a que le génie qui paraît mettre de l'activité.

Je vous prie, mon cher Général, de ne pas vous coucher que tout ce qui est destiné pour le siège de Mantoue, soit en matériel ou personnel, soit parti de Milan pour le siège de Mantoue.

Je vous envoie un aide de camp en poste pour activer l'envoi. Les journées, dans les circonstances où nous sommes, sont des siècles. Si on ne met pas toute l'activité possible, je vois que nous serons obligés de végéter dans l'Italie toute l'éternité.

Il y a une compagnie d'artillerie légère que j'attends depuis un siècle; elle s'est arrêtée en chemin, et j'en ai un besoin pressant.

J'avais envoyé 600 chevaux prendre des convois à Coni, Vado, à l'armée des Alpes; tout cela est mort en chemin, puisque depuis ce temps je n'en entends pas parler.

Faites appeler chez vous le commissaire des guerres Boinod; faites-vous rendre compte de l'endroit où sont les chevaux qu'il a achetés à Turin, et des 400 voitures qu'il a louées.

J'attendais 800 charretiers que Kellermann m'annonce depuis longtemps; ils ne viennent pas. Cherchez, mon cher Général, à vous faire rendre compte du retard de la marche de ces différents convois et

activez-en l'arrivée. Nous avons besoin d'artillerie de toute espèce, soit de campagne, soit de siège.

Au reste, tout ici va parfaitement bien; notre escadre du lac de Garda, composée de trois galères et de trois barques, se distingue de son côté; l'ennemi fuit, et nous ne tarderons pas à être maîtres, s'il se hasarde à tenir la mer, de toute son escadre.

BONAPARTE.

Comm. par M<sup>me</sup> Despinoy.

#### 740. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, prendre toutes les mesures pour jeter un pont de bateaux entre Rivoli et le quartier général du général Gardanne. Il est indispensable que ce pont soit promptement établi; il sera défendu par trois batteries de canon de quatre pièces chacune, qui seront prises parmi celles existant à Vérone.

Vous ferez construire une tête de pont où vous ferez placer un détachement de grenadiers et des pièces de campagne. L'on ne doit rien négliger dans la construction de ce pont pour le mettre dans la position la plus militaire. Il est indispensable, surtout, de choisir un point où le rivage, de notre côté, domine beaucoup celui où l'ennemi peut établir ses batteries. Mon intention est que la 3<sup>e</sup> batterie soit sur une position beaucoup plus élevée que les autres et d'où elle domine tout le pays.

Vous ferez placer à Rivoli une batterie de quatre pièces de canon, de manière à battre parfaitement les deux chemins des deux côtés de la rivière. Comme il est important que ces travaux soient faits le plus promptement possible, il est nécessaire que votre division fournisse à cet effet le nombre de travailleurs nécessaire.

Je donne ordre au citoyen Barral de se rendre sur-le-champ à votre quartier général pour la construction dudit pont; et, comme il est probable qu'il tardera encore un ou deux jours, ne perdez pas un instant à ramasser et mettre en place les bateaux et agrès nécessaires à la construction dudit pont.

Vous prendrez également à Vérone les deux pièces de 8 qui s'y trouvent et qui remplaceront à Torri les deux pièces de 4 qui y sont.

Ordonnez aux citoyens Maubert, commandant du génie, et Carrière, commandant de l'artillerie, de se rendre, dans la nuit, à Vérone. Ils trouveront chez le général Rampon des instructions qui leur donnent le commandement des deux armes et dont ils vous feront part.

Vous sentirez vous-même l'importance de mettre promptement à exécution des dispositions aussi essentielles.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 741. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 21 messidor an IV (9 juillet 1796).

L'officier d'artillerie et celui du génie de votre division, Citoyen Général, ont reçu des instructions pour la défense de la ville de Vérone.

Je crois qu'il est indispensable que vous donniez, en conséquence, une instruction au général chargé de la défense de ses ponts, pour qu'il connaisse les dispositions qu'il a à faire et se combine avec les préparatifs faits par l'artillerie et par le génie.

La porte de Vicence sera défendue par l'artillerie placée dans le bastion, dans la tour, et par la demi-lune, qui va être réparée. L'artillerie de campagne serait placée, lorsqu'on en serait réduit là, dans la demi-lune, qui va être rétablie et palissadée.

La communication entre la porte de Vicence et celle de Saint-Georges sera conservée moyennant des pièces de canon que l'on place dans les quatre tours bastionnées et dans l'espace du fort étoilé qui sert de citadelle.

La porte Saint-Georges sera défendue par la demi-lune et les pièces que l'on place sous la tour qui la flanque.

Ordonnez, Citoyen Général, qu'il y ait dans les neuf pièces de fortifications des gardes suffisantes pour pouvoir aider au service du canon.

Vous vous assurerez, par une visite particulière, des forces qui vous seraient nécessaires; mais je pense, au coup d'œil, que 500 hommes, répartis dans ces différentes pièces, seront plus que suffisants pour empêcher l'ennemi d'approcher, et défendre l'enceinte.

Il y aura un corps de garde suffisant sur chaque pont, avec des barrières qui seront pratiquées à cet effet.

Vous ferez faire des chevaux de frise, qui seront tenus dans un local à portée, et qui serviront à embarrasser le passage.

Dès l'instant que l'ennemi aura fait des mouvements et se sera rapproché de la place, vous ordonnerez que ce corps de garde soit renforcé, qu'il y ait au moins cent hommes par pont et une pièce de canon, et que, passé dix heures du soir, jusqu'au retour de la reconnaissance du matin, l'on ne laisse passer personne. Pendant l'attaque, l'on ne laissera faire aucun rassemblement dans les rues qui aboutis-

sent au pont, et l'on mitrailleira impitoyablement tout ce qui refuserait de se dissiper par les patrouilles de cavalerie.

L'on tiendra deux pièces de canon et 200 hommes à la porte par où la communication avec nous est plus facile.

Cette troupe serait remplacée par les premières troupes que vous enverriez de renfort à la place.

Toutes les troupes arrivant pour soutenir la garnison de Vérone se rangeront en bataille dans la place que vous désignerez, pour se porter, de là, partout où vous l'ordonnerez.

Le commandant de la place aura soin d'envoyer à la rencontre des troupes que vous enverrez, ainsi que de celles de la division du général Despinoy, un officier, afin qu'elles ne se perdent pas dans la ville, et arrivent par le chemin le plus court sur la place du rendez-vous.

Dès l'instant que l'ennemi se serait approché, vous feriez transporter tous les bateaux existant sur l'Adige.

Ordonnez à tous les moulins qu'ils passent de l'autre côté de la rivière.

Enfin, dès l'instant que l'ennemi s'approchera, prenez tous les moyens pour empêcher le passage.

Envoyez la pièce de 8 et l'obusier qui sont à Torri, à Vérone. Il faudrait avoir dans cette place au moins quatorze pièces de campagne. Il y en a dans ce moment-ci quatre de 8, quatre de 3, une de 8, que vous allez y faire passer de Torri, et un obusier de 8 : en tout dix pièces.

Je vais m'occuper d'y faire passer le plus tôt possible les quatre pièces qui manquent.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 742. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Porto-Legnago. 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Le général Sauret est prévenu que sa division doit continuer à occuper la gauche du lac de Garda, et observer l'ennemi sur Riva et les autres parties qu'il occuperait. Il aura à ses ordres les 27<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> demi-brigades légères, la 4<sup>e</sup>, dite des Allobroges, et la 11<sup>e</sup> de ligne, qui, jusqu'à nouvel ordre, continuera à faire partie de la division du général Masséna.

Il est également prévenu qu'en conséquence des localités, de la situation de l'ennemi et des mouvements combinés par le général en chef, le général Masséna est autorisé à diriger les opérations et les

mouvements de la division du général Sauret. A cet effet, il correspondra avec ce général, en même temps qu'il le fera avec le général en chef.

Ces troupes seront commandées par les généraux de brigade Guieu et Rusca. L'adjudant général Vaux sera chargé du détail de cette division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 743. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Le général Masséna est prévenu que sa division comprend le pays depuis le lac de Garda jusqu'à San-Giovanni, sur l'Adige, au-dessous de Vérone. Il aura à ses ordres les généraux de brigade Joubert, Rampon, Victor, Valette, Guillaume et Pijon; les adjudants généraux Monnier, Chabran et Basset; les 4<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> demi-brigades légères, les 18<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> de ligne, et provisoirement la 11<sup>e</sup> de ligne, destinée à faire partie de la division du général Sauret.

Le général Masséna disposera et ordonnera, jusqu'à nouvel ordre, les mouvements de la division de ce général; il aura à sa droite la division du général Despinoy.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 744. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Le général Augereau est prévenu que sa division s'étend depuis Ronco jusqu'à Badia, et qu'en conséquence il doit faire ses dispositions pour établir son quartier général dans un point central de la partie de l'Adige qu'il doit défendre. Il aura à ses ordres la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, les 4<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> de bataille commandées par les généraux de brigade Beyrand, Robert et Gardanne. Il conservera l'adjudant général Verdier et l'ex-adjudant général Sornet. Il prévendra du lieu qu'il aura choisi pour son quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 745. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796)

Le général Kilmaine est prévenu que toute la cavalerie qui composait l'avant-garde a ordre de se rassembler à Valesè, avec six pièces



d'artillerie légère; en conséquence, il donnera des ordres à son adjudant général et à son commissaire des guerres d'organiser le service en avant de Valèse.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 746. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Le général Serurier est prévenu qu'il continue à commander le siège de Mantoue, ayant à ses ordres les 19<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> et 69<sup>e</sup> demi-brigades de bataille, et trois bataillons qui lui seront fournis par les divisions Masséna et Augereau. Ces troupes seront commandées par les généraux de brigade Pelletier, Serviez, Fiorella, Lasalcette et David, et les adjudants généraux Belliard, Couthaud et Galezzini.

Il continuera à garder les adjoints à l'état-major Abbé et Decoquerel. Il sera prévenu successivement des ordres qui seront donnés pour l'exécution des dispositions ci-dessus.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 747. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE MURAT.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Il est ordonné au général Murat de partir sur-le-champ avec la moitié de l'escadron des troupes à cheval et 200 hommes d'infanterie qui sont à Porto-Legnago, pour aller pousser une tête de reconnaissance jusqu'à Villanova, et avoir des nouvelles précises si l'ennemi a envoyé cette nuit et ce matin, de ce côté, des patrouilles de cavalerie. Il fera prendre des renseignements sur la force que l'ennemi a fait marcher sur Vicence.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 748. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE RAMPON.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Il est ordonné au général de brigade Rampon de faire partir sur-le-champ pour Zevio un des bataillons qui sont sous ses ordres; ce bataillon sera remplacé à l'instant par deux autres qu'il demandera au général Masséna.

Le général Rampon fera faire des reconnaissances sur le chemin de Vicence jusqu'au delà de Villanova. Il aura soin de faire vérifier, par des patrouilles qui se détacheront de cette reconnaissance pour

longer l'Adige, si toutes les trailles sont coupées, si tous les moulins ainsi que les bateaux sont passés de l'autre côté. Il fera brûler tous les moulins ou bateaux qui, malgré l'ordre, seraient de ce côté de la rivière.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 749. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Il est ordonné au général Masséna de faire remplacer sur-le-champ, par deux bataillons de sa division, un bataillon que le général Rampion a ordre de faire partir à l'instant pour Zevio.

Le général Masséna réunira le plus tôt possible, à son camp de Bussolengo, toutes les troupes qu'il aura de disponibles.

L'ennemi ayant poussé un corps sur Vicence, le général en chef a cru devoir ordonner de nouvelles dispositions sur l'Adige, afin de couper toutes les trailles et de s'emparer de tous les bateaux.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 750. — AU COMMANDANT DE LA 39<sup>e</sup> DEMI-BRIGADE.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Il est ordonné à l'officier général, ou à celui qui commande la 39<sup>e</sup> demi-brigade, qui est arrivée aujourd'hui à Desenzano, de suivre la route de Vérone; et si, arrivé à Casa-de-Capri, c'est-à-dire à moitié chemin de Castelnuovo à Vérone, il apprend que tout est tranquille dans cette place, il prendra la route de Zevio sur l'Adige, où il se rendra le plus tôt possible, ayant soin d'y envoyer d'avance pour assurer la subsistance de ses troupes.

Zevio est situé sur l'Adige, à peu près à six milles de Vérone, en descendant cette rivière. Arrivé à ce village, le commandant de la demi-brigade fera parcourir des patrouilles pour couper les trailles et ramasser tous les bateaux, depuis Vérone jusqu'à Ronco; la garnison qui est à Porto-Legnago se chargeant de faire cette opération jusqu'à Ronco.

La division du général Despinoy, dont la 39<sup>e</sup> demi-brigade fait partie, doit être chargée de la défense de l'Adige depuis San-Giovanni jusqu'à Ronco. Le commandant de cette demi-brigade fera ses dispositions en conséquence et gardera cet espace jusqu'à ce que la division soit réunie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 751. — AU GÉNÉRAL DESPINOV.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Le général Despinov est prévenu que sa division doit comprendre et défendre la partie de l'Adige entre San-Giovanni et Ronco, ayant à sa droite la division Augereau, et à sa gauche le général Masséna. Il aura à ses ordres les 5<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> demi-brigades de ligne, commandées par les généraux de brigade Cervoni et Bertin. L'adjudant général Herbin sera chargé du détail de sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 752. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Porto-Legnago, 22 messidor an IV (10 juillet 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de se rendre de suite, avec un escadron et une pièce d'artillerie légère, le long de l'Adige, de couper toutes les traîlles, et de faire venir tous les moulins à la rive droite de cette rivière, et cela depuis Vérone jusqu'à Persacco. Il ira coucher à Valse où, pendant la nuit, arriveront le 8<sup>e</sup> régiment de dragons avec l'artillerie légère, le 20<sup>e</sup> de dragons et le 1<sup>er</sup> de hussards.

Le général Rampon a ordre de lui fournir un bataillon, qu'il placera à Zevio, dans la nuit de demain 23. Le bataillon qui lui aura été fourni par la garnison de Vérone ne sera plus chargé alors que de garder depuis San-Giovanni jusqu'à Vérone.

Le général Kilmaine placera la 39<sup>e</sup> demi-brigade, qui a ordre de se rendre droit à Zevio, de manière qu'elle défende depuis San-Giovanni jusqu'à Ronco.

Par ordre du général en chef

Dépôt de la guerre.

---

## 753. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Marmirolo, 23 messidor an IV (11 juillet 1796).

Je n'ai pas encore vu M. Cataneo, Citoyen Ministre; lorsque je le verrai, il sera content de moi; je n'oublierai rien de tout ce qui peut l'endormir et donner au Sénat un peu plus de confiance.

Le temps de Gènes n'est pas encore venu, pour deux raisons :

1<sup>o</sup> Parce que les Autrichiens se renforcent, et que bientôt j'aurai une bataille; vainqueur, j'aurai Mantoue, et alors une simple estafette à Gènes vaudra la présence d'une armée;

2<sup>o</sup> Les idées du Directoire exécutif sur Gènes ne me paraissent pas encore fixées.

Il m'a bien ordonné d'exiger la contribution, mais il ne m'a prescrit aucune opération politique. Je lui ai expédié un courrier extraordinaire avec votre lettre, et je lui ai demandé des ordres, que j'aurai à la première décade du mois prochain. D'ici à ce temps-là, oubliez tous les sujets de plainte que nous avons contre Gènes. Faites-leur entendre que vous et moi nous ne nous en mêlons plus, puisqu'ils ont envoyé M. Spinola à Paris. Faites-leur entendre que nous sommes très-contents du choix, et que cela nous est garant de leurs bonnes intentions. Dites-leur positivement que j'ai été très-satisfait des mesures qu'ils ont prises relativement à M. Girola; enfin, n'oubliez aucune circonstance pour faire renaître l'espérance dans le cœur du Sénat de Gènes, et l'endormir jusqu'au moment du réveil.

J'ai reçu toutes vos notes. Votre correspondance me devient extrêmement intéressante.

Vous trouverez ci-joint une lettre que m'écrivit M. Vincent Spinola. Il me semble qu'il y a un territoire qui se trouve en discussion entre Gènes et le Piémont. Donnez-moi là-dessus des explications. Faites-moi savoir quel intérêt ils y mettent, et, sur la demande du Sénat, dites-leur qu'il serait possible qu'on les mit de suite en possession; enfin, Citoyen Ministre, faites en sorte que nous gagnions quinze jours, et que l'espoir renaisse ainsi que la confiance entre vous et le Gouvernement génois, afin que, si nous étions battus, nous le trouvions ami.

Faites passer promptement à Tortone tout ce qui se trouve chez M. Balbi. L'intention du Directoire est de réunir tout à Paris pour faire une grande opération de finance. J'y ferai passer trente millions.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 754. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Roverbella, 23 messidor an IV (11 juillet 1796).

Il est ordonné au général Dommartin de partir de Roverbella aujourd'hui, après s'être assuré que les ordres relatifs à l'artillerie légère ont été exécutés. Il se rendra à Porto-Legnago, où il donnera les ordres qu'il croira nécessaires à l'artillerie légère, ainsi que des instructions au capitaine Rosey, qui doit la commander. Il se rendra à Valse, où il verra de même si l'artillerie, qui doit être attachée à la réserve, y est arrivée. Il continuera sa route jusqu'à Bussolengo, quartier général du général Masséna. Il passera une revue de l'artil-

lerie légère et s'assurera que rien n'y manque. Il donnera ses instructions au chef de brigade destiné à la commander.

Après avoir bien assuré le service de l'artillerie de la division du général Masséna, et avoir donné tous les ordres qui seront nécessaires, le général Dommartin reviendra à Valesè, où il établira son quartier général, et d'où il dirigera et surveillera tout ce qui tient à l'arme de l'artillerie à cheval.

Il aura soin de disposer les choses de manière que les compagnies soient réunies le plus possible dans les divisions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 755. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 24 messidor an IV (12 juillet 1796).

Le général Sauret, avec 3,000 hommes, défend depuis Salò, situé sur le lac de Garda, jusqu'au lac d'Iseo.

Le général Masséna, avec 12,000 hommes, défend depuis Torri jusqu'à Rivalta sur l'Adige, et de là il défend le passage de l'Adige jusqu'à San-Giovanni, trois milles plus bas que Vérone.

La ville de Vérone a été mise en état de défense, en se servant de l'artillerie trouvée dans cette place.

Le général Despinoy défend, avec 5,000 hommes, depuis San-Giovanni jusqu'à Ronco.

Le général Angereau, avec 8,000 hommes, défend depuis Ronco jusqu'à Castagnaro; il y a des écluses par le moyen desquelles on peut inonder tout le pays inférieur.

Le général Kilmaine, avec 2,000 hommes de cavalerie et 12 pièces d'artillerie légère, est à Valesè, pour se porter partout où l'ennemi voudrait tenter un passage.

Porto-Legnago, où il y a un pont sur l'Adige, est mis en état de défense, en se servant de l'artillerie vénitienne trouvée dans cette place.

Indépendamment des ponts que nous avons à Porto-Legnago et à Vérone, je fais établir, vis-à-vis la Chiusa, un pont de bateaux, défendu par de bonnes batteries de position.

Par le moyen de ces trois passages, l'armée passera rapidement, au premier mouvement de l'ennemi, de la défensive à l'offensive.

L'ennemi a ses avant-postes à Ala, à Malcesine, et il pousse maintenant des colonnes assez considérables derrière la Brenta; il a à peu près 8,000 hommes à Bassano.

Nous sommes depuis plusieurs jours en observation dans cette position. Malheur à celui qui calculera mal !

Quant à nous, nous sommes maintenant occupés au siège de Mantoue. Je médite un coup hardi. Les bateaux, les habits autrichiens, les batteries incendiaires, tout sera prêt le 28. Les opérations ultérieures dépendront entièrement de la réussite de ce coup de main, qui, comme ceux de cette nature, dépend absolument du bonheur : d'un chien ou d'une oie.

Cette position de choses m'a fait penser qu'il fallait différer de dix ou douze jours l'opération de Gènes, d'autant plus que j'aurai reçu réponse d'une lettre que je vous ai écrite. Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre<sup>1</sup> que j'ai, en conséquence, écrite au ministre de la République Fayspoult.

M. Cataneo, que le Sénat de Gènes a envoyé près de moi, m'a joint ce matin. Il a été, comme vous pensez, extrêmement satisfait de ce que je lui ai dit. Les démarches que fera Fayspoult et d'autres opérations accessoires achèveront de nous faire parvenir à notre but, qui est de gagner une quinzaine de jours, au bout duquel temps notre situation en Italie sera tellement décidée, que je suivrai sans obstacle, de point en point, les ordres que vous me donnerez sur Gènes et Venise.

Cette dernière république arme à force. Le citoyen Lallement ne m'a point prévenu, comme il aurait dû le faire, de la nature et de l'activité de ces armements. Vous trouverez ci-joint copie de la note qu'il a écrite au Sénat et de la réponse du Sénat. Au reste, je suis maître de toutes les places fortes de la République de Venise sur l'Adige. Peut-être jugerez-vous à propos de commencer dès à présent une petite querelle au ministre de Venise à Paris, pour que, après la prise de Mantoue, et que j'aurai chassé les Autrichiens de la Brenta, je puisse trouver plus de facilité pour la demande que vous avez intention que je leur fasse de quelques millions.

Nous commençons à avoir beaucoup de malades devant Mantoue, mais pas un n'est encore mort. Les chaleurs sont excessives, et l'air de Mantoue extrêmement pestilentiel.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 756. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Milan, 25 messidor an IV (13 juillet 1796).

D'après les renseignements donnés au général en chef, qu'il existe

<sup>1</sup> Pièce n° 753.



aux environs de Bergame un dépôt de soixante-cinq caisses d'effets du Grand-Duc, qui ont été soustraites de ce qui appartient à la République française par la conquête du Milanais, et parmi lesquelles il s'en trouve trois que l'on présume être remplies d'argenterie, il est ordonné à l'adjudant général Vial de partir, dans la nuit du 25 au 26, avec ses adjoints et quinze dragons du 5<sup>e</sup> régiment, et le guide qui doit lui donner des renseignements, pour se rendre à Bergame. Après avoir recueilli des notions certaines et avoir pris toutes les mesures de prévoyance et d'égards que l'on doit à la neutralité, il s'assurera des effets du Grand-Duc, dont il fera dresser procès-verbal par un commissaire des guerres, qui l'accompagnera, et il fera passer le tout à Milan pour y être déposé chez le payeur général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 757. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Milan, 25 messidor an IV (13 juillet 1796).

Le général Kilmaine est prévenu que des ordres ont été expédiés au 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, au 1<sup>er</sup> de hussards et à deux escadrons du 5<sup>e</sup> de dragons de se rendre à Valese.

Le général Kilmaine réunira tous ces corps, observera tous les mouvements que l'ennemi pourrait faire sur l'Adige et fera telles dispositions qu'il jugera convenables, suivant les circonstances, pour que la cavalerie à ses ordres soit employée à empêcher l'ennemi de passer l'Adige.

Il y a, en avant de Valese, à Zevio, le général Cervoni et deux demi-brigades; une troisième doit s'y rendre pour former la division du général Despinoy. Le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs se rend à Porto-Legnago, aux ordres du général Augereau; le 25<sup>e</sup> de chasseurs et le 15<sup>e</sup> de dragons restent avec Masséna, le 24<sup>e</sup> de chasseurs au quartier général, et le 8<sup>e</sup> de dragons avec Serurier à Mantoue.

A la moindre nouvelle que le général Kilmaine aura des mouvements de l'ennemi, il dépêchera sur-le-champ au général en chef un courrier qui passerait au quartier général et suivrait la route de Milan, par Brescia et Cassano.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

#### 758. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Milan, 25 messidor an IV (13 juillet 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Vial de partir de Milan le 27

pour se rendre à Valesè , en arrière de l'Adige , quartier général du général Kilmaine , où le général en chef se réserve un quartier général volant. Il recevra les nouvelles de la division Augereau , qui est à Porto-Legnago , celles de la division Despinoy , qui est à Zevio , et enfin tous les renseignements de l'armée. Il aura soin d'en faire prévenir le général en chef partout où il sera ; il sera pour intermédiaire entre le grand quartier général et les lignes , et correspondra avec le chef de l'état-major général pour tous les objets importants de service.

Il fera marquer dans le château où est le général Kilmaine un logement pour le général en chef et pour le chef de l'état-major général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 759. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 26 messidor an IV (14 juillet 1796).

Toutes les troupes des divisions qui ont été employées à l'expédition de Livourne et de Bologne ont repassé le Pò. J'ai seulement ordonné qu'on laissât dans la citadelle de Ferrare 400 hommes.

La Légation de Ferrare , par le traité , doit rester unie à la République française.

Un moine arrivé de Trente a porté la nouvelle dans la Romagne que les Autrichiens avaient passé l'Adige , débloqué Mantoue , et marchaient à grandes journées sur la Romagne. Des imprimés séditieux , des prédicateurs fanatiques prêchèrent partout l'insurrection ; ils organisèrent , en peu de jours , ce qu'ils appelèrent l'armée catholique et papale ; ils établirent leur quartier général à Lugo , gros bourg de la légation de Ferrare , quoique enclavé dans la Romagne.

Le général Augereau donna ordre au chef de brigade Pourailler d'aller soumettre Lugo. Cet officier , à la tête d'un bataillon , arriva devant cette bourgade , où le tocsin sonnait depuis plusieurs heures : il y trouva quelques milliers de paysans. Un officier de grenadiers se porta en avant , en parlementaire ; on lui fit signe d'avancer , et , un instant après , il fut assailli d'une grêle de coups de fusil. Ces misérables , aussi lâches que traîtres , se sauvèrent ; quelques centaines sont restés sur la place.

Depuis cet événement , qui a eu lieu le 18 , tout est rentré dans l'ordre et est parfaitement tranquille.

BONAPARTE.

Dé. ôt de la guerre.

## 760. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 26 messidor an IV (14 juillet 1796).

Les deux messieurs qui vous porteront cette lettre, Citoyens Directeurs, sont députés de la Légation de Ferrare. Dans ce pays-là, comme dans celui de Bologne, l'on est très-fatigué de la puissance papale, et on désire très-sincèrement un autre ordre de choses.

Il est beau de voir Paris devenir le centre de toutes les réclamations des différentes nations contre le pouvoir arbitraire, qui, après s'être acru pendant plusieurs siècles, menace enfin de s'écrouler de toutes parts.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 761. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 26 messidor an IV (14 juillet 1796).

Vous trouverez ci-joint, Citoyens Directeurs, la copie de la lettre que j'ai écrite au citoyen Miot<sup>1</sup>, qui a bien voulu se charger de se rendre à Rome pour activer la rentrée de nos contributions.

Les sept millions de lettres de change que la Trésorerie a tirées sur Gènes seront acquittées à leurs échéances. Le reste, avec les bijoux, va partir pour se rendre à Paris. Au reste, les commissaires du Gouvernement, qui sont spécialement chargés de ces objets, vous en rendront un compte plus détaillé.

BONAPARTE.

Archives impériales.

---

## 762. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Milan, 26 messidor an IV (14 juillet 1796).

Le prince de Belmonte-Pignatelli, Citoyens Directeurs, m'a fait les ouvertures sur l'Empereur telles que je vous les ai envoyées. Je les lui ai demandées officiellement par écrit; il s'est refusé de me les donner. Au reste, à l'heure qu'il est, il doit être arrivé à Paris. Vous trouverez ci-joint la lettre que j'ai reçue avant-hier du commandant de la cavalerie napolitaine. Il paraît que sous peu de jours ils seront rendus à leur poste; je ferai alors publier officiellement la suspension d'armes.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Pièce n° 714.

## 763. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 26 messidor an IV (14 juillet 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, donner l'ordre aux généraux Gentili et Casalta de se rendre à Livourne, et les autoriser à mener avec eux tous les réfugiés corses qui seraient sous leurs ordres ou dans leur arrondissement.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 764. — ORDRES AUX GÉNÉRAUX MURAT, SERURIER ET DALLEMAGNE, POUR L'ATTAQUE DU 28 AU 29.

Quartier général, Marmiolo, 28 messidor an IV (16 juillet 1796).

Le général Murat, avec l'adjutant général Vignolle et 800 grenadiers, s'embarquera à la Casa Tasidiani et débarquera à l'endroit qui lui sera indiqué par le citoyen Andréossy. Si le débarquement se fait sans que l'ennemi en ait connaissance, il restera tranquille jusqu'à ce que le général Dallemagne et les autres colonnes aient commencé l'attaque. Alors il enverra l'adjutant général Vignolle, avec deux compagnies de grenadiers, droit contre les retranchements ennemis. Ils passeront sur le glacis, franchiront les palissades et essayeront de franchir les retranchements ennemis, qui n'ont guère qu'un très-petit fossé sec. Si ces ouvrages ne sont pas garnis de troupes, il réussira infailliblement; s'il arrivait, au contraire, que ces retranchements fussent garnis, et que l'ennemi fût en mesure, alors il se contentera de faire une diversion et se retirera.

Le général Murat, pendant ce temps-là, avec le reste de ses troupes, soutiendra l'attaque de l'adjutant général Vignolle et lui fournira de nouveaux renforts, s'il a espoir de réussir; si, au contraire, cette attaque ne réussit pas, il attaquera vivement le camp retranché.

Si l'ennemi découvre le débarquement du général Murat, il attaquera sur-le-champ et culbutera tout ce qui se trouvera devant lui, ce qui servira de signal à toutes les autres colonnes pour attaquer.

L'aide de camp Lahouste, habillé en Autrichien et à la tête de 50 hommes, tentera de s'emparer de la porte des ouvrages ennemis, afin de pouvoir y introduire tout le corps que commande le général Murat.

Le général Serurier fera jeter un pont à l'endroit convenu, au signal qu'il en recevra, vers minuit, par deux fusées qui partiront du point où l'on s'embarquera. Il sera aussi convenu, entre son adjutant général et l'adjutant général Kellermann, d'un clocher ou

d'un grand arbre d'où l'on puisse allumer des feux qui serviront de double signal.

A onze heures et demie toutes les colonnes doivent être prêtes à attaquer, afin que, si la colonne du général Murat qui débarque était découverte par l'ennemi, les premiers coups de fusil qu'elle tirerait soient le signal de l'attaque générale.

Le général Dallemagne cherchera à forcer la partie droite du camp retranché.

Le général Serurier commandera l'attaque et prévendra les généraux Murat et Dallemagne du point où il sera, et de la manière de lui rendre compte et de recevoir ses ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 765. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Marmirolo, 30 messidor an IV (18 juillet 1796).

Le général en chef ordonne que le général Serurier attaque ce soir, à dix heures précises. Il donnera ses ordres pour que le pont volant soit jeté où il devait l'être cette nuit. La colonne qui devait passer le pont à cet endroit sera renforcée du bataillon de grenadier qui devait s'embarquer cette nuit, et aura de plus avec elle tous les sapeurs et plusieurs pièces de campagne. Cette colonne passera le pont, attaquera la chaussée, obligera le camp retranché à rentrer dans la place. Dans le même instant, les autres colonnes attaqueront comme elles devaient le faire, et culbuteront l'ennemi dans la position qu'il occupe; arrivées au camp retranché, elles l'attaqueront de concert avec l'autre colonne, qui se trouve celle de la droite.

L'aide de camp Lahouste, avec 50 hommes habillés en Autrichiens, essaiera de surprendre une des portes des ouvrages extérieurs de l'ennemi, avantage dont le général Serurier profitera autant que les circonstances le lui permettront.

Les bateaux armés enlèveront tous ceux que l'ennemi a sur le lac; après quoi ils se porteront entre la ville et l'ouvrage extérieur, le canonneront à revers et le menaceront de faire une descente. Le général Serurier leur donnera à cet effet une petite garnison.

Les batteries de canons et mortiers commenceront le feu à l'instant où l'attaque sera bien décidée; mais la batterie de la Favorite ne commencera le sien qu'au jour.

Le général Serurier donnera tous ses ordres et fera toutes ses dispositions pour que les attaques soient exécutées avec cet ensemble qui doit décider la victoire: il prévendra le commandant de l'ar-

tillerie, celui du génie et le citoyen Andréossy, chacun en ce qui le concerne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 766. — AU GÉNÉRAL MURAT.

Quartier général, Marmirolo, 30 messidor an IV (18 juillet 1796).

Ordre au général Murat de se rendre auprès du général Serurier, pour y prendre le commandement de la colonne de droite, qui doit attaquer ce soir l'ennemi; cette colonne sera renforcée du 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers. L'adjutant général Vignolle marchera avec le général Murat et prendra le commandement d'une partie de la colonne. Le général Murat prendra les ordres du général Serurier sur la direction de la colonne et les mouvements qu'elle doit exécuter.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 767. — AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF<sup>1</sup>.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

On vient de rendre compte au général en chef que les troupes qui sont au siège de Mantoue manquent de vinaigre, de vin et d'eau-de-vie, et que le peu qu'il y a ne peut être rendu à la tranchée, faute de barils. Le commissaire ordonnateur en chef enverra sur-le-champ un exprès à Cerese pour s'assurer de l'approvisionnement et agir lui-même, afin que le vin, l'eau-de-vie et surtout le vinaigre parviennent à la tranchée. Il donnera les ordres les plus précis pour que l'on achète, à quelque prix que ce soit, les barils et tous les ustensiles nécessaires pour que le soldat reçoive, à la tranchée même, tout ce qui lui est nécessaire; il activera, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, ce qui peut être utile au siège de Mantoue et qui tient aux administrations dont il a la surveillance.

Il rendra compte de tout ce qu'il aura fait.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 768. — AU CITOYEN SANSON, CHEF DE BATAILLON DU GÉNIE.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

J'ai été instruit, Citoyen, du courage et de la bonne conduite que

<sup>1</sup> Deminée.



vous avez tenus en traçant la tranchée devant Mantoue; je vous prie d'en recevoir le témoignage de ma satisfaction.

BOXAPARTE.

Comm. par M. le général comte Jules Paolin.

### 769. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

Le citoyen Comeyras, ministre de la République près les Grisons, s'est rendu ces jours derniers au quartier général. Il aurait désiré qu'en conséquence des capitulats qui existaient entre l'archiduc de Milan et les Lignes grises, j'eusse fait fournir du blé à ces dernières; nous avons même eu une petite discussion, parce qu'il prétendait que vous aviez ordonné cette fourniture; mais, par la lecture de la lettre que le ministre Delacroix m'a écrite, il a été convaincu que ce n'était qu'une simple autorisation pour le faire, si je le jugeais convenable. Je lui ai dès lors fait observer qu'il m'était impossible de fournir la quantité de blé qu'il désirait, à moins que les Lignes ne demandassent l'exécution de cet article des capitulats, ce qui nous mettrait en droit d'exiger le passage qui est accordé à l'archiduc de Milan, en indemnisation de ladite fourniture.

Nous avons arrêté, en conséquence, qu'arrivé à Coire il écrirait au chef des Lignes qu'il avait éprouvé quelques obstacles à obtenir l'exécution de l'ordre du Directoire pour la fourniture des blés, qui ne pouvait avoir lieu qu'en me faisant connaître officiellement les capitulats. Le citoyen Comeyras m'a demandé de l'argent pour payer les pensions des Grisons; il croit qu'avec 60,000 francs notre parti, dans ce pays, serait considérablement accru.

Si les circonstances de la guerre nous conduisaient dans le pays des Grisons, ou si nous avions besoin d'y avoir une force pour s'opposer aux incursions des ennemis, y aurait-il de l'inconvénient à faire un corps de tous les Suisses qui ont été au service de France et qui sont pensionnés, ce qui formerait un corps d'élite de 800 hommes, connaissant parfaitement les chemins et qui nous seraient d'un grand secours

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 770. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

Messieurs du Sénat de Venise voulaient nous faire comme ils

furent à Charles VIII; ils calculaient que, comme lui, nous nous enfoncerions dans le fond de l'Italie, et nous attendaient probablement au retour.

Je me suis sur-le-champ emparé de la citadelle de Vérone, que j'ai armée avec leurs canons, et en même temps j'ai envoyé un courrier au citoyen Lallement, notre ministre à Venise, pour lui dire d'enjoindre au Sénat de cesser ses armements. Vous avez vu les notes que je vous ai envoyées là-dessus par mon dernier courrier; déjà l'armement a discontinué.

La République de Venise nous a déjà fourni trois millions pour la nourriture de l'armée; ce n'est pas elle qui fournit, mais un entrepreneur qu'elle paye secrètement. J'en étais ainsi convenu avec le Provéditeur général, en convenant cependant qu'un jour la République française payerait.

Cet entrepreneur est venu plusieurs fois me trouver pour avoir de l'argent; je l'ai renvoyé avec des promesses et ordre positif de continuer à fournir. Il a été trouver les commissaires du Gouvernement, qui lui ont donné une lettre de change de 300,000 livres à prendre sur les contributions du Pape. De toutes les mesures, c'était la plus mauvaise; aussi aujourd'hui ne veut-on plus fournir. Par cette lettre de change de 300,000 livres, payables dans un temps où l'on sait qu'il nous revient vingt et un millions, on a ôté tout espoir d'être payé<sup>1</sup>, et en même temps l'on a laissé sentir que, par l'importunité et en laissant manquer le service, l'on tirerait de nous de l'argent. De sorte qu'aujourd'hui je suis obligé de me fâcher contre le Provéditeur, d'exagérer les assassinats qui se commettent contre nos troupes, de me plaindre amèrement de l'armement qu'on n'a pas fait du temps que les Impériaux étaient les plus forts; mais, par là, je les obligerai à nous fournir, pour m'apaiser, tout ce qu'on voudra. Voilà comme il faut traiter avec ces gens-ci. Ils continueront à me fournir, moitié gré, moitié force, jusqu'à la prise de Mantoue; et alors je leur déclarerai ouvertement qu'il faut qu'ils me payent la contribution portée dans votre instruction, ce qui sera facilement exécuté. Je crois qu'il serait utile que vous témoignassiez à M. Quirini votre étonnement de l'armement des Vénitiens, qui était, sans aucun doute, dirigé contre nous. Il n'y a pas de gouvernement plus traître et plus lâche que celui-ci.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Par les Vénitiens.

## 771. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

J'ai à vous parler, Citoyens Directeurs, de notre position militaire, administrative et politique à Livourne.

Les batteries contre la mer sont en bon état. Nous avons réparé une citadelle où la garnison peut se mettre à l'abri contre une insurrection; nous y avons 2,800 hommes de garnison de très-bonnes troupes, deux compagnies d'artillerie et un bon officier du génie. Si l'armée était obligée d'abandonner le nord de l'Italie, cette garnison se retirerait par Massa et la Rivière de Gènes. Le général Vaubois, qui y commande, est un homme sage, ferme et bon militaire.

Lors de notre entrée à Livourne, j'ai chargé le citoyen Belleville, consul de la République dans cette place, de mettre les scellés sur tous les magasins appartenant aux Anglais, Portugais, Russes et à toutes les autres puissances avec qui nous sommes en guerre, ainsi qu'aux négociants de ces différentes nations. J'ai prévenu le citoyen Belleville qu'il serait personnellement responsable des dilapidations qui pourraient avoir lieu. Cet homme est généralement estimé par sa probité. Après mon départ, une nuée d'agioteurs génois sont venus pour s'emparer de toutes ces richesses. Toutes les mesures que j'ai prises ont été dérangées, et l'on a substitué, à un seul responsable, des commissions où tout le monde dilapide en accusant son voisin. Vous trouverez ci-joint l'extrait de deux lettres du général Vaubois. On se conduit d'une manière dure envers les négociants livournais; on les traite avec plus de rigueur que vous n'avez intention que l'on se conduise avec les négociants anglais mêmes; cela alarme le commerce de toute l'Italie, et nous fait passer à ses yeux pour des vaudales; cela a entièrement indisposé les négociants de la ville de Gènes, et la masse du peuple de cette ville, qui nous a toujours été favorable, est actuellement très-prononcée contre nous.

Si notre conduite administrative à Livourne est détestable, notre conduite politique envers la Toscane n'est pas meilleure. Je me suis toujours gardé de faire aucune espèce de proclamation, et j'ai expressément ordonné qu'on ne fit en apparence aucun acte de gouvernement. Vous verrez, par la proclamation ci-jointe<sup>1</sup>, combien l'on fait peu de cas de ma manière de voir et des ordres que j'ai donnés. La mesure de chasser les émigrés de Livourne et de vingt lieues à la ronde, par une proclamation, est aussi inutile qu'impolitique. Il y a très-peu d'émigrés dans Livourne; le Grand-Duc même a donné des

<sup>1</sup> Proclamation du général Vaubois dont il est question dans la pièce suivante.

ordres pour les chasser. Il était bien plus simple d'en faire arrêter trois ou quatre par les autorités mêmes du pays; alors le peu qui reste se serait bientôt sauvé. Cette proclamation, où l'on s'attribue une juridiction sur vingt lieues de pays, est d'un très-mauvais effet, à moins que (ce qui est extrêmement contraire à vos instructions) nous ne voulions prendre le ton et la politique de l'ancienne Rome.

Les Anglais se sont emparés de Porto-Ferraïo; maîtres de la mer comme ils le sont, il était difficile de s'opposer à cette entreprise. Quand nous serons maîtres de la Corse, ce qui ne doit pas tarder, il nous deviendra possible de les chasser de cette île. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre que m'a écrite le Grand-Duc de Toscane, de celle de notre ministre à Florence, et la copie de la réponse<sup>1</sup>.

Dans la position actuelle de l'Italie, il ne faut nous faire aucun nouvel ennemi, et attendre la décision de la campagne pour prendre un parti conforme aux vrais intérêts de la République. Vous sentirez sans doute alors qu'il ne nous convient pas de laisser le duché de Toscane au frère de l'Empereur. Je désirerais que jusqu'alors l'on ne se permit aucune menace, ni aucun propos à Livourne, contre la cour de Toscane. Les moindres de mes paroles et de celles de vos commissaires sont épiées et rapprochées avec une grande importance; mais l'on croit toujours être ici dans les couloirs de la Convention.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 772. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

Je suis très-peu satisfait, Général, de votre proclamation. Le commissaire du Gouvernement n'a pas le droit de vous requérir, et dans la place importante que vous commandez, l'on est aussi coupable d'obéir à ceux qui n'ont pas le droit de commander que de désobéir à ses chefs légitimes. Par l'esprit de l'instruction que je vous avais donnée<sup>2</sup>, et par tout ce que je vous avais dit de vive voix pendant mon séjour à Livourne, il devait vous être facile de sentir que cette proclamation n'aurait pas mon approbation.

Le citoyen Belleville a été uniquement chargé des opérations relatives au séquestre des biens appartenant, dans Livourne, à nos ennemis. J'ai appris avec étonnement le gaspillage et le désordre qui y existent.

<sup>1</sup> Pièce n° 774. — <sup>2</sup> Pièce n° 702.

Vous devez accorder au citoyen Belleville toute la force dont il peut avoir besoin, et vous devez le revêtir et lui donner toute la confiance nécessaire pour qu'il dénonce les abus, et fasse tourner au profit de la République les marchandises que nous avons séquestrées à nos ennemis.

Pressez l'armement et l'équipement de la 75<sup>e</sup> demi-brigade, parce que, dès l'instant que ces braves gens seront reposés, mon intention est de les rappeler à l'armée.

L'intention du Gouvernement n'est pas qu'on fasse aucun tort aux négociants livournaï, ni aux sujets du Grand-Duc de Toscane. Tout en cherchant les intérêts de la nation, l'on doit être généreux et juste. J'ai été aussi affligé qu'étonné des vexations que l'on commet contre le commerce de Livourne. Vous voudrez bien me rendre un compte détaillé de tout ce qui a été fait à ce sujet. Vous aurez soin surtout de m'instruire par quelle autorité le citoyen Lachèze a quitté son consulat de Gènes pour s'ingérer dans les affaires de Livourne.

Une grande quantité de réfugiés corses se rendent à Livourne pour de là passer dans cette île. Tenez 4,000 fusils de chasse, un millier de paires de pistolets, six milliers de poudre et des balles en proportion, à la disposition du citoyen Sapey, qui sera chargé de les faire passer aux patriotes insurgés de ce département.

BO NAPARTE.

Dépôt de la guerre.

773. — AU CITOYEN GARREAU, COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

La réquisition que vous avez faite, Citoyen Commissaire, au général Vanbois, est contraire à l'instruction que m'a donnée le Gouvernement. Je vous prie de vous restreindre désormais dans les bornes des fonctions qui vous sont prescrites par le règlement du Directoire exécutif, sans quoi je me trouverais obligé de défendre, à l'ordre de l'armée, d'obtempérer à vos réquisitions. Nous ne sommes tous que par la loi; celui qui veut commander et usurper des fonctions qu'elle ne lui accorde pas, n'est pas républicain.

Quand vous étiez représentant du peuple vous aviez des pouvoirs illimités; tout le monde se faisait un devoir de vous obéir. Aujourd'hui vous êtes commissaire du Gouvernement, investi d'un très-grand caractère, mais une instruction positive a réglé vos fonctions; tenez-vous-y. Je sais bien que vous répétez le propos que « je ferai comme Dumouriez »; il est clair qu'un général qui a la présomption



de commander l'armée que le Gouvernement lui a confiée, et de donner des ordres sans un arrêté des commissaires, ne peut être qu'un conspirateur.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

#### 774. — AU CITOYEN MIOT.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

J'ai reçu, Citoyen Ministre, vos différentes lettres relatives à l'occupation de Porto-Ferrajo par les Anglais.

Tant qu'il y avait espoir de pouvoir résoudre le Grand-Duc à mettre cette place en état de résister, vous avez bien fait de lui parler ferme; aujourd'hui, je crois comme vous que les menaces seraient impuissantes et inutiles. Je crois qu'il faut qu'il n'en soit plus question, ne laisser transpirer aucune marque de ressentiment, et attendre que les circonstances et les ordres du Gouvernement nous mettent à même d'agir, non pas de parler.

Je vous prie de surveiller ce qui se fait à Livourne, et de m'en donner souvent des nouvelles. Si les circonstances s'opposent à ce que vous vous rendiez de suite à Rome, faites-le-moi savoir, afin que je prenne d'autres mesures.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 775. — AU CITOYEN DENNÉE

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

Vous mettrez 100,000 francs à la disposition du citoyen Sucey, commissaire des guerres à Gènes, pour subvenir aux besoins des hôpitaux, des transports d'artillerie et de l'équipage de siège qui est à Savone, et à toutes les autres dépenses relatives aux troupes qui restent encore dans la Rivière de Gènes.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 776. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

Je suis aussi indigné qu'il est possible de l'être de la conduite insolente et ridicule de la populace de Gènes. Je ne m'attendais certes pas à un événement aussi extravagant; cela hâtera le moment. Soutenez votre caractère avec fermeté. Si l'on prêche contre la France, si l'on excite le peuple à l'égorgement des Français, si les chefs de



mouvements séditieux ne sont pas arrêtés et punis, déclarez au Sénat que vous quitterez Gènes.

Dans le fait, le ministre de la République française doit-il rester dans une ville où l'on lève le poignard sur des Français? Au reste, peut-être n'est-il pas mauvais que ces gens-là se donnent des torts; ils les payeront tous à la fois.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

BONAPARTE.

*P. S.* Je crois vous avoir mandé que la tranchée est ouverte devant Mantoue; depuis deux fois vingt-quatre heures la ville brûle.

Ayez soin surtout de m'informer si l'on fait dans Gènes aucune espèce d'armement.

Je désirerais que le convoi d'artillerie de siège qui est à Savone pût retourner à Nice; seulement, je voudrais que l'on débarquât à Savone toutes les charrettes, que j'enverrais chercher. Faites venir, je vous prie, à Gènes, le commandant des convois, et concertez-vous avec lui pour le retour, si cela peut se faire sans danger. Cherchez à lui procurer les matelots et les autres objets dont il pourrait avoir besoin. J'ordonne au commissaire ordonnateur en chef de mettre une somme de 100,000 livres à la disposition du commissaire ordonnateur Suey, pour les besoins des troupes cantonnées dans la Rivière.

Comm. par M. Dupont.

#### 777. — AU CHEF DE BATAILLON BONELLI.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

J'ai reçu votre lettre de Bocognano, en date du 23 juin. Je vous félicite de votre arrivée en Corse. J'ai donné l'ordre à tous les réfugiés de se préparer à partir pour se mettre à la tête des braves patriotes de Corse, secouer le joug anglais, et reconquérir la liberté, objet perpétuel des sollicitudes de nos compatriotes.

Quelle gloire pour eux, s'ils peuvent, seuls, chasser de la patrie ces orgueilleux Anglais! Gloire et bonheur pour ceux qui se prononceront les premiers! Je vous recommande de ne vous livrer à aucun esprit de parti; que tout le passé soit oublié, hormis pour le petit nombre d'hommes perfides qui ont égaré ce brave peuple.

Les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin sont dans le cœur de l'Allemagne; tout sourit à la République. Faites en sorte de faire parler bientôt de vous. Embrassez nos bons amis, et assurez-les qu'avant peu ils seront délivrés de la tyrannie qui les opprime.

BONAPARTE.

## 778. — AU CITOYEN SAPEY.

Quartier général, Castiglione, 2 thermidor au IV (20 juillet 1796).

Tous les Corses ont ordre de se rendre à Livourne, pour de là passer dans l'île; le général Gentili va s'y rendre lui-même. Préparez tous les moyens possibles d'embarquement et de passage. J'ordonne au général Vaubois de tenir six milliers de poudre, quatre mille fusils de chasse, mille paires de pistolets et une certaine quantité de balles à votre disposition, pour pouvoir en fournir aux insurgés de ce département.

Je vous autorise à prendre les mesures que vous me proposez par votre lettre du 19 messidor. N'épargnez aucun moyen pour faire passer des secours et avoir des nouvelles du département de Corse.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 779. — AU PROVÉDITEUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE, A BRESCIA.

Quartier général, Castiglione, 3 thermidor au IV (21 juillet 1796).

Depuis que vous êtes à Brescia, Monsieur, les fournitures pour les besoins de l'armée ont cessé. Vous m'aviez fait espérer que vous remédieriez aux assassinats qui se commettent, et ils redoublent; vous m'aviez promis de mettre ordre et de fournir aux locaux pour les hôpitaux, et ils sont réduits dans l'état le plus pénible.

Votre prédécesseur se conduisait favorablement aux Français; c'est sans doute la raison pour laquelle on l'a disgracié.

Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître sur quoi je dois compter. Vous ne souffrirez pas que nos frères d'armes meurent sans secours dans les murs de Brescia, ou assassinés sur les grands chemins. Si vous êtes insuffisant pour faire la police de votre pays, et pour faire fournir par la ville de Brescia ce qu'elle doit pour l'établissement des hôpitaux et les besoins de l'armée, je prendrai des mesures plus efficaces.

Je vous prie de me croire, avec les sentiments d'estime et de considération, etc.

BOXAPARTE.

Archives de Venise.

---

780. — AU CITOYEN CACAULT,  
CHARGÉ D'AFFAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, EN ITALIE.

Quartier général. Castiglione, 3 thermidor an IV (21 juillet 1796).

Vous trouverez ci-joint une lettre pour M. d'Azara <sup>1</sup> et le cardinal secrétaire d'État des affaires étrangères de Sa Sainteté, avec copie de l'armistice conclu entre la République et le Pape, ainsi qu'un article additionnel relatif à la Légation de Faenza, avec la décision du Directoire exécutif.

Vous voudrez bien, en conséquence, exiger un ordre du Pape pour le commandant d'Ancône, afin qu'il reçoive la garnison que j'y enverrai.

Vous ferez partir les cinq millions qui doivent former le premier paiement, savoir : deux millions au quartier général, dont reçu sera donné par le payeur de l'armée, et le reste à Tortone. Il faudra que le premier convoi se mette en marche de Rome vingt-quatre heures après votre arrivée.

Les cinq millions qui doivent former le second paiement devront partir de Rome peu de jours après les premiers, puisque, selon l'armistice, ils doivent partir le 5 thermidor.

Les 5,500,000 livres qui forment le dernier paiement doivent partir de Rome le 5 vendémiaire.

Les savants et artistes qui doivent faire le choix des tableaux, manuscrits et statues, s'adresseront à vous, et vous leur donnerez la protection nécessaire en faisant les démarches qu'il conviendra. S'il était utile, pour les frais de transport, de donner des fonds aux artistes, vous les feriez prendre sur les fonds provenant des contributions du Pape.

Sur les 5,500,000 livres que le Pape doit nous fournir en dernier paiement, quatre millions sont destinés pour la marine. Le ministre de la marine doit envoyer, à cet effet, des commissaires.

Vous prévienerez, en attendant, pour que l'on prépare des charvres, des bois et autres objets de construction de cette nature.

Les 1,500,000 livres restant seront fournies en chevaux et draps pour habiller les troupes. Vous demanderez, en conséquence, 400 chevaux, taille de hussards, 400, taille de dragons, et 600 de charrois, qui seront transférés à Milan, où l'estimation en sera faite entre le général Beaurivoir, chargé des dépôts de l'armée, et les experts envoyés par le Pape. Pour le reste, des draps bleus et blancs pour habiller nos troupes.

<sup>1</sup> Cette lettre n'a pas été retrouvée.

Vous demanderez la liberté de tous les hommes qui sont arrêtés à Rome pour leurs opinions, et notamment pour les personnes dénommées dans la liste ci-jointe<sup>1</sup>, ainsi que pour le citoyen Labrousse, de Bordeaux.

En conséquence de la décision du Directoire et de la convention, arrêtée à Florence par M. d'Azara, le Pape se trouve tenu de payer les contributions qui avaient été imposées sur la Légation de Ravenne, montant à 1,200,000 livres en denrées, et 1,200,000 livres en argent.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

781. — A S. E. LE CARDINAL ZELADA,  
SECRETÉAIRE D'ÉTAT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SA SAINTÉTÉ.

Quartier général, Castiglione, 3 thermidor an IV (21 juillet 1796).

J'ai l'honneur, Monseigneur, d'envoyer auprès de Sa Sainteté le citoyen Cacault, agent de la République française en Italie, pour qu'il puisse s'occuper de l'exécution de l'armistice qui a été conclu entre la République française et Sa Sainteté, sous la médiation de la cour d'Espagne.

Je vous prie de vouloir bien le reconnaître en cette qualité.

Je suis avec estime et considération, Monseigneur, votre, etc.

BOXAPARTE.

Communiqué par M. Joseph Marziani, de Rome.

---

782. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Castiglione, 3 thermidor an IV (21 juillet 1796).

Vous voudrez bien mettre à l'ordre de l'armée qu'il y a armistice entre le Roi des Deux-Siciles et la République française; qu'en conséquence tout ce qui appartient au Roi de Naples ou à ses sujets sera respecté. Vous mettrez à l'ordre les articles de la suspension.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

783. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

Le 28, à deux heures du matin, 1,500 hommes de la garnison de Mantoue sortaient par la porte de Cerese, dans le même temps

<sup>1</sup>Annexée à la pièce 709.

que 3,000 hommes sortaient par la porte Pradella. Tous nos avant-postes se retirèrent. L'ennemi était à une portée de pistolet de nos batteries, qu'il espérait déjà enlever; mais le brave 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers était là. Les généraux Fiorella et Dallemagne placent leurs troupes, saisissent le moment favorable, attaquent l'ennemi, le mettent en désordre et le conduisent, après deux heures de combat, jusqu'aux palissades de la ville. La perte de l'ennemi est de 5 à 600 hommes.

Le 29, je comptais faire embarquer 800 grenadiers, et j'espérais pouvoir m'emparer d'une porte de la ville; mais les eaux ayant diminué, dans vingt-quatre heures, de plus de trois pieds, il n'a pas été possible de tenter ce coup de main.

Le 30, à onze heures du soir, le général Serurier ordonna au général Murat et à l'adjudant général Vignolle, avec 2,000 hommes, d'attaquer la droite du camp retranché des ennemis, dans le temps que le général Dallemagne, à la tête d'une bonne colonne, attaquait la gauche. Le chef de bataillon d'artillerie Andréossy, officier du plus grand mérite, avec cinq chaloupes canonnières qu'il avait armées, alla donner à l'ennemi une fausse alerte; et, dans le même temps qu'il attirait sur lui tous les feux de la place, les généraux Dallemagne et Murat remplissaient leur mission, et portaient dans les rangs ennemis le désordre et l'épouvante. Le chef de brigade du génie, Chasseloup, traça, pendant ce temps, à quatre-vingts toises de la place, l'ouverture de la tranchée, sous le feu et la mitraille de l'ennemi. Au même instant, les batteries de Saint-Georges, de Pradella et de la Favorite, les deux premières composées de six pièces de gros calibre et à boulets rouges, et de six mortiers, la dernière, de huit pièces, destinée à rompre la communication qui conduit de la citadelle à la ville, commencèrent à jouer contre la place. Dix minutes après, le feu se manifesta de tous côtés dans la ville; la douane, le palais Colloredo, et plusieurs couvents ont été entièrement consumés. A la pointe du jour, la tranchée n'était que faiblement tracée; l'ennemi réunissait une partie de ses forces et cherchait à sortir, sous le feu terrible des remparts; mais nos intrépides soldats, cachés dans des ravins, derrière des digues, postés dans toutes les sinuosités qui pouvaient un peu les abriter de la mitraille, les attendaient de pied ferme et sans tirer. Cette morne constance seule déconcerta l'ennemi, qui rentra dans ses murs.

La nuit suivante, l'on a perfectionné la tranchée, et dans la nuit de demain, j'espère que nos batteries seront armées et prêtes à tirer.

Notre perte, jusqu'à cette heure, se monte à peu près à 80 hom-



mes tués et 140 blessés. Nous ne connaissons pas celle de l'ennemi.

Je ne vous parlerai point de la conduite de l'intrépide général Serurier, dont la réputation militaire est établie, et à qui nous devons, entre autres choses, depuis la campagne, le gain de la bataille de Mondovi. Le chef de brigade du génie Chasseloup, le chef de bataillon Sanson et le chef de bataillon d'artillerie Muiron, donnent, tous les jours, des preuves de talent, d'activité et de courage, qui leur acquièrent des titres à la reconnaissance de l'armée et de la patrie.

Toutes les troupes montrent une patience et un courage qui donnent l'audace de concevoir les entreprises les plus hardies.

La chaleur est excessive; nous avons plus de 5,000 malades. Les dix bataillons qui doivent arriver de l'armée de l'Océan ne forment en tout que 4,000 hommes. Nous assiégeons Mantoue avec 9,000 hommes et il y a au moins 9,000 hommes de garnison. Les soldats restent à la tranchée comme au camp, c'est-à-dire perpétuellement; cela n'est pas encore bon à dire.

Le chef de bataillon Dupas, qui commande le brave 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, est le même qui a passé, le premier, sur le pont de Lodi. Vous trouverez ci-joint la sommation que j'ai faite au gouverneur de Mantoue et sa réponse.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 784. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

La ville de Reggio se soulève contre le duc de Modène; des députés de cette ville sont venus me demander protection et assistance; comme nous avons conclu un armistice avec le duc de Modène, j'ai cru devoir les exhorter à la tranquillité. Je ne vous rends compte de ceci que pour que vous sachiez que les sujets des ducs de Parme et de Modène sont très-peu attachés à leurs princes.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

#### 785. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

Vous me prescrivez, Citoyens Directeurs, de faire démolir le château de Milan. Cette opération ne pourra se faire qu'après la prise de Mantoue; jusqu'alors elle nous serait extrêmement nuisible, parce qu'elle nous obligerait, au lieu de 1,200 hommes que nous tenons



dans Milan en garnison, d'en fournir au moins 4,000, et qu'en cas de malheur, cette place, pouvant soutenir deux mois de siège, nous donnerait le temps d'évacuer les parcs d'artillerie que nous avons du côté de Mantoue et les immenses machines que nous avons de tous côtés. Après la prise de Mantoue, je vous propose de faire raser la ville de Mantoue et transporter en France les trois cents pièces qui s'y trouvent; après quoi, en faire autant de celle de Milan. Si nous avions aujourd'hui un revers, la citadelle de Milan nous rendrait un grand service.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 786. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

Je vous ai instruits, Citoyens Directeurs, que j'ai fait passer en Corse une vingtaine de réfugiés. Vous trouverez ci-joint la lettre que je reçois de celui qui les commande.

J'ai ordonné au général de division Gentili et aux généraux de brigade Casalta et Cervoni de se rendre à Livourne, d'où ils partiront pour se mettre à la tête des insurgés. Le général Gentili, qui se trouve avoir ce commandement, est un homme sage, prudent, ayant l'estime des personnes du pays et la confiance des montagnards.

J'ordonne à la gendarmerie du département de Corse, de 180 hommes, tous du pays, de se rendre à Livourne, d'où je les ferai également passer; cela, joint à quatre mille fusils de chasse, à six milliers de poudre, nous donnera tout l'intérieur du pays. Dès l'instant que tout cela sera organisé, j'y ferai passer une compagnie de canoniers avec cinq à six pièces de montagne, avec quoi il est facile de s'emparer de Saint-Florent, qui n'a aucune fortification permanente. Ce port pris, les Anglais n'ont plus d'intérêt à tenir les autres; d'ailleurs les habitants d'Ajaccio et de Bastia sont très-impatients du joug anglais.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître si vous trouverez de l'inconvénient à accorder une amnistie générale au peuple de ce département, hormis les principaux chefs.

BOXAPARTE.

Dé ôté de la guerre.

---

### 787. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Vérone, 5 thermidor an IV (23 juillet 1796).

Le général Augereau est prévenu qu'il est chargé de défendre, par sa gauche, la partie de la ligne jusqu'à Zevio inclusivement.

Il est nécessaire qu'il place entre Ronco et Zevio une demi-brigade au complet, afin qu'elle puisse, au premier ordre, se porter sur Zevio et Vérone, suivant les circonstances.

Le général Augereau mettra à Zevio un général de brigade, qui y établira son quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 788. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Vérone, 5 thermidor an IV (23 juillet 1796).

Le général Despinoy est prévenu qu'il a à ses ordres la 39<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à San-Giovanni, et la 5<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à Peschiera. L'ordre a été adressé au général Cervoni, qui était à Zevio, de se rendre à San-Giovanni avec la 39<sup>e</sup> demi-brigade, pour y être chargé de la défense de la ligne depuis Vérone jusqu'à Zevio exclusivement.

Le général Despinoy se rendra dans les lieux occupés par les deux demi-brigades à ses ordres, afin de s'assurer des objets qui leur manquent et pourvoir ensuite à leurs besoins. Il se concertera avec le général Masséna pour les dispositions qu'il sera nécessaire qu'ils fassent pour se porter réciproquement des secours en cas d'attaque de la part de l'ennemi.

Il établira son quartier général dans le lieu qui lui paraîtra le plus propice pour être promptement instruit de tout ce qui pourra survenir dans l'étendue de la ligne dont le commandement lui est confié, et il en rendra compte au général en chef.

Le général Despinoy commandera à Peschiera, ayant à ses ordres le général de brigade Guillaume. Il veillera particulièrement aux moyens de défendre cette place et à ses approvisionnements. Il placera deux ou trois cents hommes assez près de Vérone pour s'y rendre dans un quart d'heure et s'emparer d'une des portes, suivant les circonstances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 789. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 6 thermidor an IV (24 juillet 1796).

Je vous prévient, Général, que j'ai donné ordre au citoyen Faultrier d'embarquer deux grosses pièces d'artillerie et des munitions pour Torri, où elles remplaceront les deux pièces de 8 et l'obusier de 6 pouces qui y sont. Aussitôt que les deux grosses pièces seront

arrivées à Torri, vous ferez passer sur-le-champ à Vérone les deux pièces de 8 et l'obusier.

Je vous prévien également que j'ai donné ordre aux deux bataillons de la 25<sup>e</sup> demi-brigade de partir, le 8, d'Isseo pour se rendre à Brescia, où ils recevront de nouveaux ordres. Les trois bataillons se trouvant réunis à Brescia, le général Sauret pourra en faire venir un à Salo et vous rendre celui de la 11<sup>e</sup> demi-brigade. Vous voudrez bien écrire en conséquence au général Sauret et le prévenir de ce mouvement.

Je vous prévien que la place de Peschiera est aux ordres du général Despinoy, qui commande la 5<sup>e</sup> demi-brigade et la 39<sup>e</sup>, qui est à San-Giovanni.

Je vous envoie ci-joint un ordre pour le citoyen Allemand; vous voudrez bien le lui faire passer, et y ajouter les instructions que vous jugerez nécessaires.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

790. — AU CITOYEN ALLEMAND,

CAPITAINE DE FRÉGATE, COMMANDANT LA FLOTILLE DU LAC DE GARDA.

Quartier général, Vérone, 6 thermidor an IV (24 juillet 1796).

Il est ordonné au citoyen Allemand de se mettre en croisière, le 8, dans la matinée, pour se rendre à l'île de Malcesine avec ses trois demi-galères et ses grosses barques, d'y attaquer la flottille ennemie, lui donner chasse partout où elle pourrait se réfugier, et établir la croisière la plus active sur le lac, et principalement dans la partie entre Malcesine et Campione; empêcher toute espèce de communication, sous quelque prétexte que ce soit, et arrêter tous les bâtimens, aucun ne devant traverser le lac, à moins que ce ne soit aux environs de Peschiera et Salo.

Il veillera particulièrement à ce que l'ennemi ne puisse recevoir aucune subsistance. Il donnera ses ordres pour armer le plus promptement possible la troisième barque. Il recevra, au surplus, du général Masséna les instructions qu'il jugera convenables.

Le citoyen Allemand est prévenu qu'on a envoyé des ordres au citoyen Andréossy de faire partir sur-le-champ de Mantone deux affûts marins de 8, pour armer les deuxième et troisième bateaux avec les pièces que fera donner le citoyen Faultrier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 791. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 9 thermidor an IV (27 juillet 1796).

Le général Kilmaine tiendra toujours un détachement de 100 à 200 hommes de cavalerie, avec trois pièces d'artillerie légère, qui parcourront la droite du général Augereau et suivront les mouvements de l'ennemi sur l'Adige au delà de Badia; ils auront ordre de le prévenir, ainsi que le général Augereau, de tous les mouvements de l'ennemi de ce côté; et, en cas que l'ennemi menaçât de se présenter, ce détachement sera spécialement chargé de brûler les bateaux qui pourraient favoriser le passage de l'ennemi.

Si la position d'Isola est plus saine que celle de Valse, elle conviendrait davantage, vu que le général en chef vient d'établir une petite réserve de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie légère près Vérone.

Mais, le général Kilmaine doit, par-dessus tout, chercher une position saine.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 792. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Brescia, 9 thermidor an IV (27 juillet 1796).

Je vous prévient, Citoyen Général, qu'il va se rassembler à Livourne huit ou neuf cents Corses destinés à repasser chez eux; ils recevront vos ordres pour s'y rendre; et, quoique absents de leurs corps, ils jouiront de leurs grades et prérogatives militaires.

Il est indispensable de les armer.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 793. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 10 thermidor an IV (28 juillet 1796).

Le général en chef vous donne l'ordre de veiller continuellement à ce que les travaux de l'ouvrage qui doit former la tête du pont de bateaux sur l'Adige soient terminés le plus tôt possible; qu'à cet effet, on doit y travailler avec des ateliers de jour et de nuit, de manière à ce que le travail ne soit pas interrompu un seul moment. Vous sentez l'importance de ce travail; elle est telle que l'instruction que vous donnerez à l'officier général qui garde ce pont doit être que dans aucun cas l'ennemi ne puisse en profiter; qu'il en réponde personnellement et qu'il doit, sous ce rapport, veiller par

lui-même à tous les moyens de sûreté et de défense et aux travaux nécessaires.

Le général en chef vous recommande de faire couper les arbres jusqu'à la portée du pont, et, avec ces arbres, de faire former un ou deux rangs de bons abatis, bien liés ensemble et appuyés sur la rive, à droite et à gauche, de manière que pas un seul homme ne puisse tourner l'ouvrage, qui devra être palissadé et auquel on doit donner tout le degré de perfection possible. Dans vingt-quatre heures nous serons sur l'Adige. Tâchez, Général, qu'à cette époque l'ouvrage soit en état de défense. Vous êtes assez convaincu de l'intérêt de la défense de ce pont, pour y faire porter, par tout ce qui est à vos ordres, les premiers soins. Ordonnez également que les batteries soient promptement terminées, ainsi que les retranchements pour l'infanterie qui doit être sur la rive droite.

Ordonnez que dans vingt-quatre heures les ponts-levis de la Chiusa soient raccommodés. Pressez les retranchements de la gauche de la batterie du plateau; ils sont nécessaires pour empêcher l'ennemi de la tourner en suivant le chemin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 794. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Brescia, 10 thermidor an IV (28 juillet 1796).

Le général Sauret est prévenu que sa division comprendra depuis le lac d'Iseo jusqu'à celui de Garda. Son but principal est de détendre le grand chemin qui, de Riva, va à Brescia par Lodrone, Nozza et Sant'Eusebio, et celui qui se détache de Nozza et conduit à Salo et Lonato. Il aura à ses ordres les généraux de brigade Rusca, Guieu et Lanusse, dont un, qu'il désignera, sera toujours à Brescia pour y commander la ville, le château et les environs, et surveiller principalement la vallée de Trompia. Il aura à Brescia deux pièces d'artillerie à cheval, un escadron, dont il tirera quelques ordonnances pour Salo, et deux bataillons d'infanterie.

Par l'occupation de la position au-dessus de Nozza, de celle de Salo et des points qu'il occupe sur la droite et sur la gauche, Brescia sera couvert des débouchés de la vallée de Sabbia et de la communication le long du lac.

La vallée de Trompia n'ayant pas de chemin, ainsi qu'on l'assure, qui, de Collio, conduise au Tyrol, a seulement besoin d'être surveillée par les généraux. La réserve de Brescia tiendra un poste assez considérable dans cette vallée, à une lieue et demie sur les

hauteurs derrière Zone ; par ce poste , la vallée se trouvera gardée.

La garnison ou réserve à Brescia sera la réserve naturelle de la division du général Sauret. Un détachement de la réserve de Brescia occupera le château , où il est ordonné d'établir un hôpital de vénériens , pour lequel il fera mettre en réserve la quantité de fusils nécessaire.

Le général Sauret conservera provisoirement dans sa division les demi-brigades d'infanterie légère qu'il a dans ce moment, le bataillon de la 11<sup>e</sup> demi-brigade et un bataillon de la 25<sup>e</sup> , qui doit être à Zone , auquel il donnera l'ordre de se rendre à Brescia pour faire partie de la réserve. Incessamment cette réserve sera augmentée des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers.

Aussitôt qu'il aura le rapport de la reconnaissance ordonnée sur la position à occuper sur les hauteurs de Nozza, afin d'intercepter le chemin de ce lieu à Brescia par Sant'-Eusebio , il y enverra les troupes nécessaires pour l'occuper , de manière à ne rien craindre des entreprises de l'ennemi.

Je le prévient qu'un escadron du 5<sup>e</sup> régiment de dragons est à Brescia pour faire partie de la réserve , et que les ordres sont également donnés pour les deux pièces d'artillerie légère que je lui annonce. Le général Sauret me prévientra quel est le général de brigade auquel il destine le commandement de Brescia, du fort et de la réserve. En attendant l'arrivée de l'escadron du 5<sup>e</sup> régiment de dragons, il y a à Brescia 80 chasseurs du 24<sup>e</sup> régiment.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 795. — A M. LE PROVÉDITEUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE, A BRESCIA.

Quartier général, Brescia, 10 thermidor an IV (28 juillet 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie, Bonaparte, vient de visiter les hôpitaux de l'armée française en Italie, et il a vu avec peine au moins 500 malades sans lits. Il vous demande de donner vos ordres pour que les couvents de Saint-Faustin, la Pace, Saint-Pierre, Saint-Christ, les Capucins et les Théatins reçoivent pour demain, avant midi, chacun 100 malades. Il demande en outre que chaque couvent fournisse le vin, les lits, le pain, la viande, le bouillon, le vinaigre, et enfin tout ce qui est nécessaire aux malades. Ils devront également fournir les servants nécessaires.

Le commissaire des guerres employé à Brescia, porteur de cette



lettre, se concertera avec vous sur les moyens d'exécution des dispositions ci-dessus.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 796. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

L'ennemi a forcé le poste de la Corona. L'on s'occupe en ce moment à le reprendre. Il est indispensable, quelle que soit l'issue de cette tentative, d'attaquer l'ennemi et de le battre.

Vous voudrez donc bien, Citoyen Général, réunir le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs et 300 hommes, avec trois pièces d'artillerie légère, que le général Kilmaine a dû mettre à votre disposition, ainsi que la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie, en laissant seulement 800 hommes et une compagnie de canonniers de Paris, à Legnago.

La 51<sup>e</sup> demi-brigade se réunira également à Ronco avec toute son artillerie, et passera l'Adige.

Vous vous réunirez à Zerpa et vous marcherez dès lors sur Villanova, et de là à Montebello, pour y attaquer l'ennemi demain, dans la matinée. Si l'ennemi avait fait tout autre mouvement, vous l'attaqueriez dans la nouvelle position qu'il occuperait.

La division qui est à Vérone attaquera pendant ce temps-là les derrières de l'ennemi ; elle cherchera à lui couper toute communication de Montebello à Ala.

Vous lèverez les écluses de Castagnaro, où vous laisserez un petit poste de cavalerie et d'infanterie, pour défendre le passage du canal et brûler le pont, s'ils étaient obligés de se retirer à Legnago.

En cas d'échec, dès l'instant que vous aurez passé Villanova, votre retraite s'opérera sur Vérone.

Vous sentez, Citoyen Général, que cette opération exige un peu d'audace et de précaution pour s'éclairer dans ce mouvement. Dès l'instant que vous serez arrivé à Villanova, vous m'en ferez prévenir, ainsi que du moment où vous partirez de Legnago et de Ronco.

Faites vos préparatifs pour l'exécution de ce projet, et si, à onze heures du soir, vous n'avez pas de contre-ordre, mettez-vous en marche pour l'exécuter.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 797. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Le sort des armes est journalier, mon cher général ; nous réta-

blirons , demain ou après, ce que vous avez perdu aujourd'hui. Le général Despinoy , avec deux demi-brigades , ainsi que la 32<sup>e</sup>, 1,000 hommes de cavalerie , quinze ou vingt pièces d'artillerie légère , est en marche et sera , je l'espère , rendu dans la nuit en avant de Castelnovo.

Brûlez votre pont ; réunissez vos forces ; éloignez-vous pendant la nuit un peu de l'ennemi , et cherchez à lui multiplier les obstacles de passage. Appuyez-vous sur le Mincio , en couvrant toujours cependant Castelnovo. Faites-moi dire , à Castelnovo , où je serai à une heure après minuit , l'endroit où je pourrai vous voir. Rien n'est perdu tant qu'il reste du courage.

La garnison de Vérone a bien étrillé les ennemis.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 798. — AUX GÉNÉRAUX KILMAINE ET DOMMARTIN.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Ordre au général Kilmaine de se rendre , le plus tôt possible , à Castelnovo , avec 1,000 hommes et quatre pièces d'artillerie légère.

Ordre au général Dommartin de faire partir , à la réception du présent ordre , toute l'artillerie à cheval qui se trouve disponible , pour se rendre à Castelnovo , où il sera rendu avant quatre heures du soir et où il recevra de nouveaux ordres.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 799. — AU GÉNÉRAL ROBERT.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Il est ordonné au général Robert de partir sur-le-champ , avec les troupes qui sont à ses ordres , et de se rendre à Villafranca pour y opérer sa retraite , et où il devra être arrivé demain avant midi. Il emportera avec lui tout ce qui appartient à la République. Il ramassera sur sa route tous les détachements , officiers , administrations ou effets appartenant à l'armée , et mettra la plus grande activité dans sa marche.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 800. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir , avec la 4<sup>e</sup> demi-

brigade, l'artillerie qui y est attachée et la cavalerie, et d'opérer sa retraite sur Roverbella. Il est indispensable qu'il soit arrivé demain au soir, ou au plus tard dans la nuit. Il passera par Castellaro, où je lui ferai passer des ordres, si les circonstances obligent de changer sa situation. Il aura soin de rompre le pont de Legnago, de brûler les affûts appartenant à la ville, et de jeter à la rivière les munitions qu'il n'en pourra pas emporter. Il enverra sur-le-champ un officier à Ferrare, pour que la garnison de cette place se retire au pont de San-Benedetto, sur le Pò, et cela le plus promptement possible. Il aura soin, sur sa route, de retirer tous les officiers, détachements ou effets appartenant à la République.

J'ai fait passer directement des ordres au général de brigade Robert, à Zevio, pour se rendre, avec la 51<sup>e</sup> demi-brigade et toutes les troupes à ses ordres, à Villafranca, où il devra être arrivé dans la journée de demain.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

801. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME, COMMANDANT A PESCHIERA.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Ordre au général Guillaume de faire partir, à la réception du présent ordre, le général de brigade Berlin, pour se rendre à Bussolengo en passant par Castelnovo, de manière à être arrivé à Bussolengo avant minuit. Il me prévendra, par un officier, de l'heure à laquelle il aura fait partir ce général avec sa colonne pour la destination ci-dessus.

Il fera partir, avec six caissons d'infanterie, les obusiers et les pièces de 12 qui se trouvent au parc; il ne gardera à Peschiera que 200 hommes de garnison; il se tiendra dans la plus grande surveillance. Il fera partir sur-le-champ un officier pour Salò, afin de savoir de nouveau si l'ennemi fait des mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

802. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

J'attends avec impatience des renseignements sur la division du général Sauret; vous ne m'en avez donné que de très-imparfaits. Envoyez votre aide de camp sur-le-champ à Lonato et à Desenzano, et écrivez-moi à Castelnovo ce que vous en savez.

Vous sentez combien il est important que j'aie là-dessus des renseignements exacts. Je serai à Castelnovo à minuit.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 803. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Il est indispensable, Citoyen Général, que vous reconnaissiez ce soir, avec le général Rampon, la position où l'ennemi compte passer la nuit, parce qu'avec les renforts qui vont m'arriver je compte l'attaquer avant le jour.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 804. — AU GÉNÉRAL GAULTIER.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Les événements arrivés à la Corona exigent que l'on fasse passer à Milan, par les chemins de Crémone et de Pizzighetone, les gros bagages du quartier général et les trésors.

Le commissaire ordonnateur en chef et les agents en chef de service se rendront au quartier général du général Serurier, où ils recevront de nouveaux ordres.

J'attends Berthier avec impatience, avec les officiers de l'état-major.

Les circonstances sont assez critiques. La journée de demain sera, je l'espère, plus honorable. Faites évacuer tous les malades par Crémone, Plaisance et Milan, et, en général, tous les effets appartenant à la République. Écrivez à Milan qu'on n'envoie plus rien par Cassano, et que l'on mette le plus promptement possible la forteresse en état de défense.

Donnez des ordres pour que le commissaire ordonnateur en chef fasse procurer tous les secours en pansements, ambulances, vivres, fourrages, etc., à Villafranca et dans les environs. Il serait bon que lui-même s'y transportât avec les hommes les plus nécessaires.

Faites passer de suite la lettre ci-jointe au général Serurier.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

### 805. — AU GÉNÉRAL SERURIER<sup>1</sup>.

Quartier général, Montechiaro, 11 thermidor an IV (29 juillet 1796).

Une partie de la division du général Masséna a été obligée de se

<sup>1</sup> Sous Mantoue.

replier. Je me rends cette nuit à Castelnovo, avec plusieurs demi-brigades. Peut-être rétablirons-nous les affaires; cela m'oblige cependant à de sérieuses précautions pour la retraite. Le général Augereau se rend de Porto-Legnago à Roverbella, et il passera par Castellaro. Ordonnez que l'on fasse passer sur-le-champ sur le Pô toute l'artillerie inutile au siège. Occupez le canal à Borgoforte et celui de Mantoue. Envoyez quelques postes à Goito. Faites reconnaître la ligne dont je vous ai déjà parlé. Envoyez un officier à Castellaro pour se concerter avec le général Augereau, afin que, s'il en avait besoin, vous puissiez lui envoyer quelques renforts. Renforcez la garde du pont de San-Benedetto, et assurez-vous que le pont sur l'Oglio est en bon état. Si vos batteries sont en état, démasquez-les tout de suite, afin d'essayer le fort avant d'être peut-être réduit à lever le siège. Tout ce que je vous dis là est par mesure de précaution, car nous avons encore des soldats braves et nombreux, qui ne se sont pas encore battus. Écrivez-moi par Villafranca, et par des officiers.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

806. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

.....<sup>1</sup> 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Il faut, Général, faire votre retraite sur Roverbella, abandonner votre ligne, rompre le pont de Porto-Legnago, brûler les affûts de position, afin que l'ennemi ne puisse vous attaquer dans votre retraite, et enlever tout ce que vous pourrez des magasins. Les moments sont précieux; je confie l'exécution de ces mesures à votre sagesse et à votre prudence ordinaire. Voici la malheureuse position de l'armée : l'ennemi a percé notre ligne sur trois points; il est maître de la Corona et de Rivoli, postes importants; Masséna et Joubert ont été obligés de céder à la force; Sauret a abandonné Salo et a fait sa retraite sur Desenzano; l'ennemi s'est emparé de Brescia et du pont de San-Marco. Vous voyez que nos communications sont coupées avec Milan et Vérone. Attendez de nouveaux ordres à Roverbella; je m'y rendrai en personne.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Le nom du lieu manque dans l'original.

## 807. — AUX GÉNÉRAUX SAURET ET DESPINOY.

Quartier général, Desenzano, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Les généraux de division Sauret et Despinoy se concerteront pour attaquer de concert, à la pointe du jour, l'ennemi placé à Salo, dégager le général Guieu et la troupe qu'il commande, et assurer la communication avec Brescia.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 808. — AU COMMISSAIRE DES GUERRES A BRESCIA.

Quartier général, Desenzano, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Ordre au commissaire ordonnateur à Brescia de faire toutes ses dispositions et de donner ses ordres pour faire évacuer sur Milan, sans le moindre délai, tous les malades et blessés qui sont à Brescia.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 809. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Le général Masséna fera partir un corps de 1,500 hommes pour occuper le pont de Valeggio; le reste de sa division se placera derrière le Mincio et Peschiera. Il emmènera avec lui le régiment de cavalerie et l'artillerie qu'il a présentement. Il restera dans cette position jusqu'à nouvel ordre.

Le général Masséna fera toutes les dispositions nécessaires pour que son mouvement rétrograde s'exécute avec le plus grand ordre, que chacun marche à sa place, et que ses troupes soient prêtes à se battre si l'ennemi se présentait.

Dans le cas où des circonstances qu'on ne prévoit pas empêcheraient le général Masséna, lorsqu'il en recevra l'ordre, de se servir de la route de Desenzano et de Brescia, il fera reconnaître d'avance la route de Peschiera à Castiglione, Ghedi et Orzinovi. Il est prévu que les troupes aux ordres des généraux Cervoni, Rampon et Robert, ainsi que les troupes à cheval du général Kilmaine, se rendront dans la nuit à Roverbella, où elles doivent rester jusqu'à nouvel ordre.

Les généraux Despinoy et Sauret partent cette nuit de la position que leurs divisions occupent à Desenzano pour attaquer l'ennemi et le repousser sur Salo. Le général Masséna aura soin de s'informer



du résultat de cette attaque, et fera ses dispositions en conséquence. Il correspondra avec le général en chef à Goito, où sera établi le quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 810. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Le général Kilmaine réunira les troupes à cheval à ses ordres à Villafranca, où il trouvera les généraux Cervoni, Rampon et Robert, ainsi que les troupes à leurs ordres; il en prendra le commandement et donnera ses ordres pour que toutes les troupes se rendent cette nuit à Roverbella, où elles prendront position et resteront jusqu'à nouvel ordre. Il fera partir pour Goito le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, qui est ce soir à Roverbella. Il aura soin de faire occuper Castiglione-Mantovano.

Je le prévien qu'un corps de 1,500 hommes de la division Mas-séna occupera le pont de Borghetto<sup>1</sup> et que le reste de sa division sera près de Peschiera, derrière le Mincio. Le général Augereau occupera Castellaro avec deux demi-brigades à ses ordres.

Il correspondra avec le général en chef à Goito, où il établit son quartier général.

Il emmènera avec lui quatre pièces d'artillerie à cheval.

L'objet de son commandement est de couvrir la ligne.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 811. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Vous devez avoir reçu, Général, l'ordre de vous rendre à Roverbella; mais, les circonstances étant changées, vous prendrez position à Castellaro, derrière la Molinella, pour couvrir Mantoue. Le général Serurier a ordre de vous prêter secours en cas que l'ennemi se présente avec de trop grandes forces. Au surplus, je m'en rapporte à vous quant aux circonstances qu'on ne peut prévoir.

BO NAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pont qui relie Borghetto à Valeggio.

## 812. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Castelnovo, 12 thermidor an IV (30 juillet 1796).

Les positions du général Masséna ont été forcées. Les généraux Cervoni, Robert et Rampon, avec des forces assez considérables, seront rendus à Roverbella, où ils prendront position derrière la Molinella.

Le général Augereau prendra position derrière la Molinella, à Castellaro, et comme il n'a qu'une demi-brigade, il est indispensable que vous lui prêtiez secours.

Le général Masséna défendra la tête de la ligne, depuis Peschiera jusqu'à Goito. Il est indispensable que vous preniez sur-le-champ vos mesures, de concert avec les commandants de l'artillerie et du génie, pour faire embarquer à Borgoforte, sur le Pò, toutes les pièces d'artillerie qui servent en ce moment au siège de Mantoue. Si vous ne pouvez pas transporter les fers coulés, il faudra les jeter dans le lac. L'artillerie a eu ordre, depuis longtemps, d'avoir à Borgoforte quatre-vingts bateaux prêts pour cet objet. S'il y avait des pièces que vous ne pussiez pas emporter, vous les feriez mettre hors d'état de service et enterrer secrètement pendant la nuit. Si l'ennemi se présentait en force après-demain sur un point quelconque de la ligne, on serait obligé de passer le Mincio à Formigosa et à Governolo. La colonne qui est à Roverbella le passera à Goito, où l'on pourra résister un autre jour; ce sera donc deux ou trois jours que l'artillerie aura pour sauver son parc de Borgoforte.

N'oubliez pas de faire garder le pont de San-Benedetto, qui ne doit être détruit qu'au moment où l'on devra quitter la ligne du Mincio. Assurez-vous aussi si le pont de Marcaria est en bon état, et, dans le cas contraire, prenez tous les moyens nécessaires pour le faire réparer.

Le commissaire ordonnateur est prévenu de ces mouvements.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 813. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

Il est indispensable, Citoyen Général, que vous fassiez partir, pour passer le Mincio à Goito, toutes les troupes qui sont dans ce moment-ci à Saint-Georges et à la Favorite, avec leur artillerie de campagne. Le général commandant ces troupes prendra, en passant à Goito, les ordres du général Augereau. Vous partirez vous-même

avec les troupes qui sont vis-à-vis Cerese, Pietole et la porte Pradella, pour vous rendre à Rivalta, de là passer l'Oglio et vous emparer du pont de Marcaria. Vous emmènerez avec vous tous les canonniers, une partie des sapeurs, l'état-major qui est à Borgoforte, et vous garderez avec vous le 8<sup>e</sup> régiment de dragons. Vous ralentirez votre route autant qu'il sera possible, pour protéger les différents convois et les équipages. Quant à l'artillerie de siège, vous ferez enterrer toute celle qui n'aura pas été transportée à Borgoforte. Vous ferez jeter les boulets dans le marais, gâter les autres munitions, et jeter les affûts dans la rivière et le marais. Vous ne ferez aucune espèce de feu qui puisse faire croire à la place que vous évacuez. Vous pourriez même laisser une ou deux pièces en batterie qui feront feu pendant la nuit, et, avant le jour, les canonniers se retireront. Vous aurez soin de couper le pont de San-Benedetto sur le Pò. Vous enverrez un officier à la rencontre des 200 hommes venant de Ferrare, et il leur ordonnera de continuer leur route par la rive droite du Pò jusqu'au pont de Plaisance, qu'il gardera.

Il est indispensable qu'avant deux heures du matin les troupes qui doivent être aux ordres du général Augereau soient à Goito. Quant aux autres qui doivent marcher sous vos ordres, il sera bon que vous puissiez faire prévenir le général Kilmaine de l'heure à laquelle vous pourrez arriver à Rivalta pour, de là, vous porter au pont de Marcaria, sur l'Oglio.

Le reste de l'armée se porte sur Montechiaro. Le général Kilmaine fera l'avant-garde de l'armée. Vous enverrez le plus fort des deux bataillons de grenadiers que vous avez.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 814. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

Dans le temps que le général Sauret attaque Salò, il est indispensable que vous attaquiez l'ennemi à Montechiaro et à Calcinato, et, par ce moyen, de tomber, de concert avec le général, sur Brescia.

Comme je suis très-pressé, envoyez, par un exprès, copie du présent ordre au général Masséna, qui sentira que de la réussite de votre attaque dépend la sûreté de ses derrières, et, dès lors, il enverra tout ce qu'il aura de disponible à Lonato. Si vous ne réussissez pas, il faudra tenir sur les hauteurs, entre le Mincio et la Chiese, jusqu'à ce que le général Sauret vous ait joint, et alors vous réunir avec toute la division de Masséna et diriger votre marche sur Pizzi-

ghettone. Prévenez donc les généraux Sauret et Masséna de ce que vous allez faire, et faites-moi prévenir du moment où vous attaquerez. Demain matin il ne sera plus temps, et l'ennemi sera en force sur la Chiese.

Je me rends à l'instant à Goito et à Roverbella pour y connaître l'état des choses.

Tenez-moi, mon cher Général, instruit de votre position, afin que je puisse faire mes dispositions en conséquence; et si vous êtes repoussé, faites en sorte de maintenir l'ennemi au delà de la Chiese, et d'avoir vos communications avec Goito et Castiglione.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 815. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Roverbella, 13 thermidor an IV (31 juillet 1796).

Le général Augereau, avec les troupes de sa division et une partie de celles qui ont fait le siège de Mantoue, celles aux ordres des généraux Rampon et Cervoni, formant un tout de 12,000 hommes, avec l'artillerie et la cavalerie nécessaires, se rendent à Montechiaro, où l'avant-garde sera arrivée à quatre heures du matin. Là, de concert avec les généraux Sauret et Despinoy, on réattaquera Brescia et on culbutera les divisions que l'ennemi a de ce côté-là. Le général Serurier, avec 4 à 5,000 hommes, occupera le pont de Marcaria, sur l'Oglio, ayant reçu l'ordre d'évacuer Mantoue pendant la nuit. Vous pouvez donc, dès aujourd'hui, faire filer tous vos convois sur Crémone par Castiglione.

Vous devez ordonner aux troupes que vous avez au pont de Borghetto de se rendre à Castiglione, après avoir entièrement rompu ce pont. Vous laisserez un piquet de cavalerie pour empêcher que personne ne passe et faire croire à l'ennemi que nous occupons toujours les lignes du Mincio. Vous partirez avec le reste de vos troupes pour vous rendre entre Lonato et Castiglione et pouvoir coopérer à l'attaque qui est projetée. Comme des circonstances imprévues peuvent demander quelques modifications pour l'esprit de l'exécution du premier ordre, j'écris aux généraux Despinoy et Sauret, pour qu'ils aient à exécuter ce que vous leur prescrirez. Faites en sorte d'être, avec vos troupes, celles des généraux Sauret et Despinoy, dans le cas d'attaquer Ponte-San-Marco, Lonato, et même de passer la Chiese au point le plus élevé. Si nous avions eu le bonheur de prendre Salò, il faudrait renforcer le général Sauret dans sa position.

Je vous envoie le général Saint-Hilaire, qui connaît parfaitement

mon projet, les mesures qui sont prises, et qui vous donnera tous les éclaircissements nécessaires.

Vous mènerez avec vous le parc, que vous placerez dans une position à pouvoir s'avancer par Castiglione sur Crémone, dans le cas où nous ne pourrions pas rentrer dans Brescia.

Ce n'est pas à vous que l'on a besoin de recommander, dans une circonstance si essentielle, de montrer de l'audace; telle chose qu'il arrive et qu'il en puisse coûter, il faut coucher demain dans Brescia.

Vous laisserez dans Peschiera le brave général Guillaume; vous lui donnerez l'ordre de se défendre tant qu'il saura que nous sommes en deçà de l'Oglio; mais vous pouvez l'assurer qu'il ne sera pas quinze jours sans que j'aie le délivrer. Vous lui laisserez 500 hommes de garnison et 150 canoniers.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre

---

### 816. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Montechiaro, 14 thermidor an IV (1<sup>er</sup> août 1796).

Il est ordonné au général Sauret de se porter avec sa division à Salo et Gavardo, en prenant le chemin le plus court du point où il se trouve, et ce point paraît être Ponte-San-Marco. Il enverra un corps pour intercepter le chemin de Sant'-Eusebio. Il aura soin de s'emparer de tous les chemins qui viennent de Brescia, de manière à couper et faire prisonnier le corps ennemi qui est à Brescia, et qui va être attaqué par la colonne du général Augereau, qui vient de Montechiaro, et celle du général Despinoy, qui part de Lonato.

La colonne du général Augereau n'est plus qu'à quatre ou cinq milles de Brescia, et a dépassé de plusieurs milles la Ghiese et les hauteurs de Ponte-San-Marco.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 817. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Montechiaro, 14 thermidor an IV (1<sup>er</sup> août 1796).

Le général Augereau fera partir une demi-brigade, cinquante hommes de cavalerie et deux pièces d'artillerie, pour poursuivre l'ennemi, se rendre à Gavardo et aider le général Sauret à occuper Salo, après quoi il se jettera sur le chemin qui, de Brescia, va à Trente, passant par Nave, Sant'-Eusebio et Sabbio. Il fera recueillir, sur la marche de retraite qu'a faite l'ennemi, tous les renseigne-



ments qu'il pourra, et il en fera part au général en chef. Vous donnerez vos ordres au général Beaumont pour les cinquante hommes de cavalerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 818. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE VALETTE.

Quartier général, Montechiaro, 14 thermidor an IV (1<sup>er</sup> août 1796).

Il est expressément ordonné au général Valette d'occuper la position des hauteurs de Castiglione, qu'il doit défendre. Dans le cas où il serait attaqué par des forces supérieures, il en ferait prévenir le général en chef, qui le ferait soutenir par les troupes qu'il doit laisser à Montechiaro et Castiglione.

A cet effet, il poussera des patrouilles sur Goito et Borghetto, et placera un observateur sur le clocher qui lui paraîtra le plus propre à découvrir les mouvements de l'ennemi. Si le général Valette avait quitté, par les ordres du général Masséna, la position de Castiglione, il y rentrerait aussitôt, en prenant les précautions nécessaires.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 819. — AU CITOYEN RONAT, CAPITAINE A LA 51<sup>e</sup> DEMI-BRIGADE.

Quartier général, Brescia, 14 thermidor an IV (1<sup>er</sup> août 1796).

J'ai vu avec peine que vous demandiez votre retraite dans le moment où nous allons marcher à l'ennemi; la meilleure manière de vous prouver le cas que je fais de vous est de vous ordonner de rester au poste où l'honneur vous place. Il ne m'est revenu aucune plainte contre vous, et je vais me faire rendre compte par le général Augereau de la plainte que vous me portez contre le général Joubert.

BONAPARTE.

Communiqué par MM. Denave et Ronat.

---

### 820. — AU CITOYEN SALICETTI.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

La fortune a paru nous être contraire un moment. Il s'est passé tant d'événements depuis cinq à six jours, et j'ai encore tant d'occupations, qu'il m'est impossible de vous en faire une relation exacte; mais enfin, grâce à la victoire de Lonato et aux mesures vigoureuses que j'ai prises, les choses prendront une tournure satisfaisante. J'ai levé le siège de Mantoue; je suis ici presque avec toute mon armée.



Je saisisrai la première occasion de présenter bataille à l'ennemi : elle décidera du sort de l'Italie. Battu, je me retirerai de l'Adda; battant, je ne m'arrêterai pas aux marais de Mantoue. Louis<sup>1</sup> vous dira de bouche les détails de nos deux victoires de Lonato et de Salo.

Louis vous parlera de ma force actuelle et de celle des ennemis. Écrivez au général Kellermann de me faire passer, à doubles journées, toutes les troupes disponibles. Assurez-vous que les châteaux de Milan, Tortone, Alexandrie et Pavie sont approvisionnés. Nous sommes ici extraordinairement fatigués; cinq de mes chevaux sont crevés de fatigue. Je ne puis écrire au Directoire; je vous charge de lui annoncer en peu de mots ce que je vous marque et ce que Louis vous dira de bouche.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

## 821. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

Nous avons essuyé des revers, Citoyens Directeurs; mais déjà la victoire commence à revenir sous nos drapeaux. Si l'ennemi nous a surpris le poste de Salo et a eu le bonheur de nous enlever celui de la Corona, nous venons de le battre à Lonato et de lui reprendre Salo. L'armée autrichienne est très-forte; celle de la République, en deçà de l'Adda, est dans ce moment-ci de 30,000 hommes sous les armes, et de 11 à 12,000 malades. Je vous envoie un de mes aides de camp, qui pourra vous donner de bouche des renseignements plus détaillés. Je vous enverrai une relation de tout ce qui s'est passé pendant ces six jours.

Vous pouvez compter sur le courage et la confiance de la brave armée d'Italie et sur notre ferme résolution de vaincre. C'est dans cette circonstance critique et difficile que j'ai lieu d'admirer le courage et l'entier dévouement de l'armée à la gloire nationale. Je fais mettre en état la citadelle de Milan, celle de Tortone et celle de Pavie; mais si je me résous à repasser l'Adda pour couvrir le Milanais, ce ne sera qu'après avoir fait tout ce qu'il est possible de faire pour mériter votre confiance et celle de la brave armée dont vous m'avez donné le commandement.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Louis Bonaparte.

## 822. — ORDRE DU GÉNÉRAL EN CHEF

POUR LA NOUVELLE COMPOSITION DES DIVISIONS DE L'ARMÉE.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796),

GÉNÉRAL AUGEREAU.

4<sup>e</sup>, 45<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillon de la 69<sup>e</sup> et la 17<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère.

Les généraux de brigade employés dans sa division seront les généraux Robert, Pelletier et Beyrand. Il placera ces trois généraux ainsi qu'il le jugera à propos.

GÉNÉRAL SAURET

11<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; la demi-brigade dite des Allobroges les 27<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> d'infanterie légère. Il aura dans sa division les généraux de brigade Guieu et Dallemagne, qu'il placera comme il le jugera à propos.

GÉNÉRAL MASSÉNA.

18<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; 4<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> légère et 3 compagnies de carabiniers de la 11<sup>e</sup> légère. Les généraux de brigade Victor, Pijon, Valette et Rampon seront employés sous ses ordres.

Le général Masséna est prévenu qu'il doit laisser jusqu'à nouvel ordre la 32<sup>e</sup> à Brescia.

GÉNÉRAL DESPINOY.

5<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et 22<sup>e</sup> légère. Il aura sous ses ordres les généraux Bertin et Cervoni.

GÉNÉRAL SERURIER.

19<sup>e</sup> demi-brigade de ligne; 3<sup>e</sup> bataillon de la 25<sup>e</sup> et 4 compagnies du 1<sup>er</sup> bataillon de cette même demi-brigade; 3<sup>e</sup> bataillon de la 69<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> d'infanterie légère. Il aura sous ses ordres les généraux Serviez, Fiorella, Lasalcette et Charton.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 823. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

Il est ordonné au général Despinoy de partir le plus tôt possible avec une de ses demi-brigades, deux pièces d'artillerie et 50 chevaux. Il se rendra à Gavardo pour protéger le général Sauret dans l'occupation de Salò. Il se fera suivre dans la journée par le reste de sa division; elle marchera à la poursuite de l'ennemi par le chemin de Sant'-Eusebio, Sabbio, Rocca-d'Anfo et Lodrone. Il sera aidé

dans ce mouvement par la division du général Sanret, qui, à cet effet, vient d'être renforcée. Selon les circonstances il recevra des ordres ultérieurs. Le principal but de sa marche est de suivre l'ennemi et de tenter une diversion dans le Tyrol.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 824. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

Il est ordonné au général Kilmaine de rester à Montechiaro avec toute sa cavalerie. Il aura soin d'éclairer sa droite pour reconnaître les mouvements que l'ennemi pourrait faire par Goito. Le général en chef le verra ce matin à Montechiaro et déterminera avec lui le travail de la cavalerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 825. — AU CITOYEN FAULTRIER.

Quartier général, Brescia, 15 thermidor an IV (2 août 1796).

Il est ordonné au citoyen Faultrier, directeur des papes, de s'arrêter, avec le pape, à Castenedolo, sur la route de Brescia à Montechiaro; il parquera en cet endroit, sur la route de Bagnolo.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 826. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME.

Castiglione, 16 thermidor an IV (3 août 1796).

Vous devez avoir été témoin des batailles données à l'ennemi aujourd'hui et ces jours derniers : nous lui avons pris 5,000 hommes, tué un grand nombre; l'armée ennemie est en pleine déroute, et demain ou après nous serons dans vos murs. En attendant, quelles que soient les circonstances, ne vous rendez qu'à la dernière extrémité. La brèche faite, montrez la plus grande fermeté.

Salut, estime et gloire.

BOXAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 827. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Castenedolo, 16 thermidor an IV (3 août 1796).

Le général Kilmaine donnera des ordres pour que 100 grenadiers du bataillon qui est à ses ordres et un détachement de 50 chevaux

partent, aussitôt la réception du présent ordre, pour se rendre au quartier général à Castenedolo; ce détachement est destiné à être placé à Cassano, pour assurer nos communications interceptées, soit par des patrouilles de houlans, qui se hasardent à parcourir nos derrières, soit par les gens du pays. Je joins ici un ordre que vous ferez passer au général Serurier, qui est au pont de Marcaria sur l'Oglio, pour qu'il vous envoie le bataillon de grenadiers qui lui reste. Il est bien important que vous surveilliez la communication entre Serurier et vous et que vos patrouilles se communiquent réciproquement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 828. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Castenedolo, 16 thermidor an IV (3 août 1796).

Il est ordonné au général Serurier de mettre à la disposition du général Kilmaine le faible bataillon de grenadiers qui reste dans sa division, et de le faire partir le plus tôt possible, en le dirigeant sur le point que le général Kilmaine indiquera.

Je vous prévien que nous avons eu une affaire générale aujourd'hui, 16; que sur les points d'attaque l'ennemi a été complètement battu; que le résultat de cette brillante journée est la prise d'environ 5,000 prisonniers, trente pièces d'artillerie et deux généraux autrichiens. L'ennemi a laissé près de 1,000 hommes sur le champ de bataille.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 829. — AU GÉNÉRAL GAULTIER.

Quartier général, Castenedolo, 17 thermidor an IV (4 août 1796).

Il est ordonné derechef au général Gaultier de partir sur-le-champ de Bozzolo pour se rendre, avec tout ce qui tient au quartier général, à Castenedolo. On recommande au général Gaultier la plus grande diligence dans ce mouvement. Le général Gaultier passera, pour se rendre à sa nouvelle destination, par Crémone et Pontevico. Il serait à désirer que tout ce qui pourra aller en poste vienne de cette manière.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 830. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Castenedolo, 17 thermidor an IV (4 août 1796)

Il est ordonné au général Serurier de partir, à la réception du présent ordre, avec toutes les troupes de sa division, de la position qu'elles occupent, pour se rendre à Pontevico, où il prendra la position qui lui paraîtra la plus convenable. Il assurera ses subsistances dans le pays, si l'administration ne peut les lui procurer. Le quartier général est à Castenedolo.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 831. — AU GÉNÉRAL JOUBERT.

Quartier général, Castenedolo, 17 thermidor an IV (4 août 1796).

Il est ordonné au général Joubert de partir, à la réception du présent ordre, pour se rendre à Castiglione-delle-Stiviere, où il devra être arrivé à six heures du soir, pour être sous les ordres du général Augereau. Il ne doit trouver aucun motif pour différer l'exécution du présent ordre.

Le général Joubert remettra le commandement de la place de Brescia à l'officier qu'il en croira le plus capable.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 832. — AU GOUVERNEUR DE BRESCIA.

Quartier général, Lonato, 17 thermidor an IV (4 août 1796).

Dans l'instant, Monsieur, trois bataillons autrichiens, forts de 4,000 hommes, viennent de mettre bas les armes devant les troupes françaises. Ces troupes arrivent ce soir pour bivouaquer ou loger à Brescia. Le général en chef vous demande d'avoir à faire fabriquer 4,000 rations de pain pour le jour et être distribuées aux prisonniers.

Un autre corps de 1,800 hommes vient dans l'instant d'être pris à Salo. Il arrivera à Brescia dans la nuit. Vous voudrez bien également leur faire préparer 1,800 rations, ce qui fera en tout 5,800 rations pour 5,800 prisonniers qui arrivent à Brescia ce soir. Ces malheureux n'ont pas mangé depuis deux jours. L'humanité vous fait une loi de leur faire donner du pain par tous les habitants de votre cité. Le général en chef vous recommande de donner les ordres les plus précis.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 833. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Lonato, 17 thermidor an IV (4 août 1796).

Je vous prévien, Général, que la division du général Masséna s'est retirée de Lonato pour concourir, avec les autres divisions du corps d'attaque, contre Wurmser, entre Castiglione et Mantoue.

Avec les troupes à vos ordres, vous parcourrez toutes les montagnes, vous ramasserez tous les débris épars des troupes que nous avons battues. S'il se formait un noyau de colonne qui, par sa force, se trouvât supérieur à vous, vous tiendrez ferme dans Salo, si vous jugez ne pas devoir l'attaquer, jusqu'à ce que je vienne vous délivrer. Vous ferez bien, en conséquence, de vous fournir de pain pour trois jours.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 834. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Augereau tentera de passer le Mincio à Valeggio aussitôt qu'il pourra. Il canonnera l'ennemi et le tiendra en échec jusqu'à ce que le général Masséna, qui passe ce fleuve à Peschiera, menace de tomber sur le flanc de l'ennemi et de lui couper la retraite.

Le général Augereau est averti que le général Fiorella occupera Borghetto, et que, dans le cas où l'ennemi y serait encore, il prendra position sur les hauteurs, où, avec la division du général Masséna, il se prolongera jusqu'à Volta. La moitié de la cavalerie a l'ordre de suivre ce mouvement et de couvrir le flanc droit du général Augereau. Le général Dommartin doit mettre à sa disposition quatre pièces d'artillerie légère; deux autres pièces seront attachées à la partie de la cavalerie qui l'aura suivi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 835. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Masséna est autorisé à prendre les bataillons de la 11<sup>e</sup> demi-brigade de ligne qui peuvent être à sa proximité. On croit qu'il y en a un à Brescia.

Le général Masséna partira le plus tôt possible de la position qu'il occupe et se rendra demain à Peschiera; il se portera au delà



de cette forteresse avec tout son corps, qu'il placera partie d'un côté et partie de l'autre, suivant que les circonstances le lui indiqueront.

Le général Masséna est prévenu que la moitié de la cavalerie a l'ordre de suivre son mouvement; que le général Augereau doit tenter de passer le Mincio à Borghetto et canonner l'ennemi, pendant que lui, général Masséna, devra manœuvrer pour couper la retraite à l'ennemi. Ces dispositions sont toutefois subordonnées aux événements, et le général Masséna est assez prévoyant pour les juger et les modifier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 836. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT<sup>1</sup>.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Beaumont enverra la moitié de sa cavalerie, avec deux pièces d'artillerie légère, au général Masséna, qui a l'ordre de se rendre à Peschiera. Quant à l'autre moitié, qu'il commandera lui-même, elle suivra les mouvements du général Augereau, et couvrira sa droite dans la marche qu'il doit faire sur Borghetto.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 837. — AU GÉNÉRAL FIORELLA.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général en chef confie provisoirement au général Fiorella le commandement de la division du général Serurier. Les ordres sont donnés pour compléter les corps qui manquent.

Demain, dans la journée, le général Fiorella marchera pour occuper Borghetto, et dans le cas où l'ennemi y serait en force, il se placera sur les hauteurs en arrière qui se prolongent sur Volta.

Le général Fiorella est prévenu que le général Augereau doit se poster de manière à passer le Mincio et amuser l'ennemi, tandis que le général Masséna le passera à Peschiera et tâchera de prendre l'ennemi à revers.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 838. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Dommartin répartira l'artillerie légère ainsi qu'il suit :  
Six pièces au général Augereau;

<sup>1</sup> Remplaçant provisoirement Kilmaine, malade.

Huit pièces au général Fiorella.

Comme les divisions font demain un mouvement, il est important que cette répartition soit faite de bonne heure.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 839. — AU GÉNÉRAL SUGNY.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le commandant de l'artillerie donnera ses ordres pour que le grand parc se rende dans la plaine, entre Castiglione et Lonato. Il y fera ramasser toutes les pièces et caissons pris aux ennemis. On y rassemblera également toutes les pièces qui ont été mises en position aujourd'hui.

Le commandant de l'artillerie donnera ses ordres pour qu'on fasse filer les caissons d'infanterie destinés à l'approvisionnement des divisions à Peschiera, Volta et Borghetto.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 840. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Despinoy partira avec sa division vingt minutes après la réception du présent ordre, pour se rendre à Castiglione-delle-Stiviere, où il est indispensable qu'il soit arrivé à une heure après minuit. Il emmènera avec lui toute l'artillerie de sa division. Il est autorisé, s'il le juge nécessaire, à laisser la 22<sup>e</sup> légère pour patrouiller et ramasser les débris de la division de Gavardo, qui vient d'être prise à Salo et Lonato. Il passera par Montechiaro.

Le général Despinoy mettra dans l'exécution de cet ordre la même activité qu'il a apportée ces jours derniers. Au surplus, il reste personnellement responsable du moindre retard.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 841. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Brescia, 18 thermidor an IV (5 août 1796).

Le général Dallemagne commandera provisoirement la division du général Sauret, et fera toutes les dispositions pour la défense du pays qu'il occupe.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 842. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Citoyens Directeurs, les événements militaires se sont succédé avec une telle rapidité depuis le 11, qu'il m'a été impossible de vous en rendre compte plus tôt.

Depuis plusieurs jours, les vingt mille hommes de renfort que l'armée autrichienne du Rhin avait envoyés à l'armée d'Italie étaient arrivés, ce qui, joint aux nombreuses recrues et à un nombre considérable de bataillons venus de l'intérieur de l'Autriche, rendait cette armée extrêmement redoutable.

L'opinion assez générale était répandue que bientôt les Autrichiens seraient dans Milan. Le 11, à trois heures du matin, la division du général Masséna est attaquée avec des forces très-nombreuses : elle est obligée de céder l'intéressant poste de la Corona. Au même instant, une division de 15,000 Autrichiens surprend la division du général Sauret à Salo et s'empare de ce poste essentiel. Le général de brigade Guieu, avec 600 hommes de la 15<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, se renferme dans une grande maison de Salo, et là, brave tous les efforts de l'ennemi, qui le cernait de tous côtés. Le général de brigade Rusca a été blessé.

Tandis qu'une partie de cette division cerne le général Guieu à Salo, une autre partie descend sur Brescia, surprend les Français qui s'y trouvaient, fait prisonnières quatre compagnies que j'y avais laissées, 80 hommes du 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs, deux généraux et quelques officiers supérieurs qui y étaient restés malades.

La division du général Sauret, qui aurait dû couvrir Brescia, fit sa retraite sur Desenzano. Dans cette circonstance difficile, percé par une armée nombreuse que ses avantages devaient nécessairement enhardir, je sentis qu'il fallait adopter un plan vaste. L'ennemi, en descendant du Tyrol par Brescia et l'Adige, me mettait au milieu ; si mon armée était trop faible pour faire face aux deux divisions de l'ennemi, elle pouvait battre chacune d'elles séparément, et par ma position je me trouvais entre elles ; il m'était donc possible, en rétrogradant rapidement, d'envelopper la division ennemie descendue à Brescia, la prendre prisonnière ou la battre complètement, et de là revenir sur le Mincio attaquer Wurmser et l'obliger à repasser dans le Tyrol. Mais, pour exécuter ce projet, il fallait dans vingt-quatre heures lever le siège de Mantoue, qui était sur le point d'être pris, il fallait abandonner les quarante pièces de canon qui étaient en batterie, car il n'y avait pas moyen de retarder de

six heures ; il fallait , pour l'exécution de ce projet , repasser sur-le-champ le Mincio et ne pas donner le temps aux deux divisions ennemies de se rapprocher. La fortune a souri à ce projet , et le combat de Desenzano , les deux combats de Salo , la bataille de Lonato , celle de Castiglione , en sont les résultats.

Le 12 au soir , la division de Masséna repassa le Mincio à Peschiera , la division d'Augereau se rendit à Roverbella ; Porto-Legnano et Vérone furent évacués sans combat. La nombreuse artillerie vénitienne que nous avons mise en batterie dans ces places est abandonnée , le siège de Mantoue est levé , une partie des pièces servant au siège sont laissées à l'ennemi , nous nous donnons seulement le temps de brûler les affûts ; toutes les divisions se mettent en marche sur Brescia. Cependant la division autrichienne qui s'était emparée de Brescia était déjà à Lonato.

Le 13 , j'ordonnai au général Sauret de se rendre à Salo pour délivrer le général Guieu , et au général Dallemagne d'attaquer et de prendre Lonato , à quelque prix que ce fût. Sauret réussit complètement à délivrer le général Guieu à Salo , après avoir bien battu l'ennemi , lui avoir pris deux drapeaux , deux pièces de canon et 300 prisonniers. Le général Guieu et les troupes sous ses ordres sont restés quarante-huit heures sans pain , se battant toujours contre l'ennemi.

Le général Dallemagne n'eut pas le temps d'attaquer les ennemis , il fut attaqué lui-même. Un combat des plus opiniâtres , longtemps indécis , s'engagea ; mais j'étais tranquille , la brave 32<sup>e</sup> demi-brigade était là.

Effectivement l'ennemi fut complètement battu : il laissa 600 morts sur le champ de bataille et 600 prisonniers.

Le 14 , à midi , Augereau entra à Brescia ; nous y trouvons tous les magasins que l'ennemi n'avait pas eu le temps d'évacuer.

Le 15 , la division du général Augereau retourna à Montechiaro. Masséna prit position à Lonato et à Ponte-San-Marco. Je laissai à Castiglione le général Valette avec 1,800 hommes ; il devait défendre cette position importante , et par là tenir toujours la division du général Wurmser loin de moi. Cependant , le 15 au soir le général Valette abandonna ce village avec la moitié de ses troupes seulement , et vint à Montechiaro porter l'alarme , annonçant que le reste de sa troupe était prisonnière ; mais , abandonnés par leur général , ces braves gens trouvèrent des ressources dans leur courage et opérèrent leur retraite sur Ponte-San-Marco. J'ai sur-le-champ , et devant sa troupe , suspendu de ses fonctions ce général , qui déjà avait montré très-peu de courage à l'attaque de la Corona.

Le général Sauret avait abandonné Salo ; j'ordonnai au brave général Guieu d'aller reprendre ce poste essentiel.

Le 16, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence. Le général Guieu, qui était à notre gauche, devait attaquer Salo, le général Masséna était au centre et devait attaquer Lonato, le général Augereau, qui était à la droite, devait attaquer par Castiglione. L'ennemi, au lieu d'être attaqué, attaqua l'avant-garde de Masséna qui était à Lonato ; déjà elle était enveloppée et le général Pijon prisonnier : l'ennemi nous avait même enlevé trois pièces d'artillerie à cheval. Je fis aussitôt former la 18<sup>e</sup> demi-brigade et la 32<sup>e</sup> en colonne serrée par bataillon, et pendant le temps qu'au pas de charge nous cherchions à percer l'ennemi, celui-ci s'étendait davantage pour nous envelopper. Sa manœuvre me parut un sûr garant de la victoire. Masséna envoya seulement quelques tirailleurs sur les ailes des ennemis pour retarder leur marche. La première colonne, arrivée à Lonato, força les ennemis. Le 15<sup>e</sup> régiment de dragons chargea les houlans, reprit nos pièces et délivra le général Pijon. Dans un instant, l'ennemi se trouva éparpillé et disséminé. Il voulait opérer sa retraite sur le Mincio ; j'ordonnai à mon aide de camp, chef de brigade Junot, de se mettre à la tête de ma compagnie des guides, de poursuivre l'ennemi, de le gagner de vitesse à Desenzano, et de l'obliger par là à se retirer sur Salo. Arrivé à Desenzano, il rencontra le colonel Bender avec une partie de son régiment de houlans qu'il chargea. Mais Junot, ne voulant pas s'amuser à charger la queue, fit un détour par la droite, prit en front le régiment, blessa le colonel, qu'il voulait prendre prisonnier, lorsqu'il fut lui-même entouré, et, après en avoir tué six de sa propre main, il fut culbuté, renversé dans un fossé et blessé de six coups de sabre, dont on me fait espérer qu'aucun ne sera mortel. L'ennemi opérait sa retraite sur Salo ; Salo se trouvant à nous, cette division errante dans les montagnes a été presque toute prisonnière.

Pendant ce temps-là l'intrépide Augereau marche sur Castiglione, s'empare de ce village. Toute la journée il livre et soutient des combats opiniâtres contre des forces doubles des siennes. L'élite de l'armée autrichienne est là ; elle reçoit par trois fois de nouveaux renforts. Résistance vaine ; elle est obligée d'abandonner le champ de bataille et de fuir devant nos impétueux soldats.

Artillerie, infanterie, cavalerie, tout a parfaitement fait son devoir, et l'ennemi, dans cette journée mémorable, a été complètement battu de tous les côtés. Il a perdu vingt pièces de canon, 2 à 3,000 hommes tués ou blessés et 4,000 prisonniers, parmi lesquels trois géné-



raux. Nous avons, de notre côté, perdu 150 hommes tués, 500 hommes blessés. Nous avons perdu le général Beyrand. Cette perte, très-sensible à l'armée, l'a été plus particulièrement pour moi ; je faisais grand cas des qualités guerrières et morales de ce brave homme. Ainsi tous les braves meurent ; mais au moins ils meurent avec gloire ! Le chef de la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie, Pourailler, le chef de brigade du 1<sup>er</sup> régiment de hussards, Bougon, le chef de brigade du 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs, Marmet, ont également été tués. Le général Robert a été blessé.

La 4<sup>e</sup> demi-brigade, à la tête de laquelle a chargé l'adjudant général Verdier, s'est comblée de gloire. Le général Dommartin, commandant l'artillerie légère, a montré autant de courage que de talent.

Le 17, j'ai ordonné au général Despinoy de pénétrer dans le Tyrol, par le chemin de la Chiese ; il devait, avant, culbuter 5 à 6,000 ennemis qui se trouvaient à Gavardo. L'adjudant général Herbin eut de grands succès, culbuta deux bataillons ennemis qui se trouvaient sur son passage, et pénétra jusqu'à Sant'-Ensebio. Le général Dalmagne, à la tête d'un bataillon de la 11<sup>e</sup> demi-brigade, marcha sur Gavardo, culbuta les ennemis, en fit un grand nombre prisonniers ; mais, n'ayant pas été soutenu par le reste de la division, il fut entouré et ne put opérer sa retraite qu'en se faisant jour au travers des ennemis. Le général Despinoy avait opéré sa retraite sur Brescia, laissant une partie de sa division aux prises avec l'ennemi.

J'envoyai le général Saint-Hilaire à Salo, pour se concerter avec le général Guieu et attaquer la colonne ennemie qui était à Gavardo, pour avoir le chemin du Tyrol libre. Après un combat très-vif, nous défîmes l'ennemi, nous lui fîmes 1,800 prisonniers et nous lui tuâmes 500 hommes.

Pendant toute la journée du 17, Wurmser s'occupa à rassembler les débris de son armée, à faire arriver sa réserve, à tirer de Mantoue tout ce qui était disponible, à les ranger en bataille dans la plaine, entre le village de Solferino, où il appuya sa droite, et la Chiese, où il avait précédemment appuyé sa gauche. Le sort de l'Italie n'était pas encore décidé. Il réunit un corps de 25,000 hommes, une cavalerie nombreuse, et sentit pouvoir encore balancer le destin.

De mon côté, je donnai des ordres pour réunir toutes les colonnes de l'armée. Je me rendis moi-même à Lonato, pour voir les troupes que je pouvais en tirer ; mais quelle fut ma surprise, en entrant dans cette place, d'y recevoir un parlementaire qui sommait le commandant à Lonato de se rendre, parce que, disait-il, il était



cerné de tous côtés ! Effectivement, les différentes vedettes de cavalerie m'annonçaient que différentes colonnes touchaient nos grand'-gardes, et que déjà la route de Brescia à Lonato était interceptée au pont de San-Marco. Je sentis alors que ce ne pouvait être que les débris de la division coupée, qui, après avoir erré et s'être réunis, cherchaient à se faire passage. La circonstancee était assez embarrassante; je n'avais à Lonato qu'à peu près 1,200 hommes. Je fis venir le parlementaire, je lui fis débander les yeux; je lui dis que si son général avait la présomption de prendre le général en chef de l'armée d'Italie, il n'avait qu'à s'avancer; qu'il devait savoir que j'étais à Lonato, puisque tout le monde savait que mon armée y était; que tous les officiers généraux et officiers supérieurs de sa division seraient responsables de l'insulte personnelle qu'il venait de me faire. Je lui déclarai que si, sous huit minutes, sa division n'avait pas posé les armes, je ne ferais grâce à aucun. Le parlementaire parut fort étonné de me trouver là, et un instant après toute la colonne posa les armes. Elle était forte de 4,000 hommes, deux pièces de canon et 50 hommes de cavalerie. Elle venait de Gavardo et cherchait une issue pour se sauver; n'ayant pas pu se faire jour le matin par Salò, elle voulait se sauver par Lonato.

Le 18, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence; cependant il était six heures du matin et rien ne bougeait encore. Je fis faire un mouvement rétrograde à toute l'armée pour attirer l'ennemi à nous, dans le temps que la division du général Serurier, que j'attendais à chaque instant, venait de Marcaria, et dès lors tournait la gauche de Wurmser. Ce mouvement eut en partie l'effet qu'on en attendait. Wurmser se prolongeait sur sa droite pour observer nos derrières; dès l'instant que nous aperçûmes la division du général Serurier, commandée par le général Fiorella qui attaquait sa gauche, j'ordonnai à l'adjudant général Verdier d'attaquer une redoute qu'avaient faite les ennemis dans le milieu de la plaine; je chargeai mon aide de camp, chef de bataillon Marmont, d'y diriger vingt pièces d'artillerie légère, et d'obliger par ce seul feu l'ennemi à nous abandonner ce poste intéressant. Après une vive canonnade, la gauche de l'ennemi se mit en pleine retraite.

Augereau attaqua le centre de l'ennemi appuyé à la tour de Solferino; Masséna attaqua la droite; l'adjudant général Leclerc, à la tête de la 5<sup>e</sup> demi-brigade, marcha au secours de la 4<sup>e</sup> demi-brigade; toute la cavalerie, aux ordres du général Beaumont, marcha sur la droite pour soutenir l'artillerie légère et l'infanterie. Nous fûmes partout victorieux, partout nous obtinmes les succès les plus complets.

Nous avons pris à l'ennemi dix-huit pièces de canon, cent vingt caissons de munitions. Sa perte va à deux mille hommes tant tués que prisonniers. Il était dans une déroute complète; mais nos troupes, harassées de fatigue, n'ont pu le poursuivre que l'espace de trois lieues. L'adjudant général Frontin a été tué; ce brave homme a été tué comme il a vécu, en face de l'ennemi.

Le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs s'est particulièrement distingué, ainsi que le citoyen Leclerc, son chef de brigade.

Voilà donc, en cinq jours, une autre campagne finie. Wurmser a perdu, dans ces cinq jours, soixante et dix pièces de canon de campagne, tous ses caissons d'infanterie, 12 à 15,000 prisonniers, 6,000 hommes tant tués que blessés, et presque tous des troupes venant du Rhin. Indépendamment de cela, une grande partie est encore éparpillée, et nous les ramassons en poursuivant l'ennemi. Nous avons perdu, de notre côté, 1,300 prisonniers et 2,000 hommes tués ou blessés. Tous les soldats, officiers et généraux ont déployé dans cette circonstance difficile un grand caractère de bravoure.

Je vous demande le grade de général de brigade pour les adjutants généraux Verdier et Vignolle; le premier a contribué au succès d'une manière distinguée; le second, qui est le plus ancien adjudant général de l'armée, joint à un courage sûr des talents et une activité rares. Je vous demande le grade de chef de bataillon pour l'adjoint Ballet, celui de général de division pour le général de brigade Dallemagne, celui de chef de brigade d'artillerie pour le citoyen Songis, chef de bataillon.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 843. — A LA MUNICIPALITÉ DE CASTIGLIONE.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

La municipalité de Castiglione fera sur-le-champ enterrer les morts qui se trouvent dans son arrondissement; les chevaux seront également enterrés. Pour cette opération, tous les habitants sont en réquisition.

La municipalité de Castiglione prévendra toutes les communes voisines, qui ont des morts sur leur territoire, de les faire enterrer sur-le-champ.

Les officiers municipaux sont personnellement responsables de

l'exécution du présent ordre, et si, ce soir, à dix heures, il existe un seul cadavre qui ne soit pas enterré, ils seront traités militairement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 844. — A LA MUNICIPALITÉ DE CASTIGLIONE.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné à la municipalité de Castiglione de faire faire sur-le-champ une proclamation aux habitants de cette commune, pour qu'ils aient à réintégrer dans le jour, dans les magasins militaires de l'armée, les souliers qu'ils auront achetés des soldats français. Tous ceux chez lesquels il sera trouvé des souliers, cette journée expirée, ou qui seront convaincus d'en avoir distrait, seront regardés comme détenteurs des effets appartenant à la République, et traités militairement.

Le commandant de la place surveillera l'exécution du présent ordre et me rendra compte, le soir, du nombre de paires de souliers qui seront rentrées en magasin. Il prévendra la municipalité que toute négligence apportée dans l'exécution du présent ordre sera punie sévèrement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 845. — AU GÉNÉRAL DESPINOY.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Le général Despinoy se rendra à Alexandrie pour y prendre le commandement de la forteresse de cette place.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 846. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Castiglione, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné au général Vaubois, actuellement à Livourne, d'en partir aussitôt le présent ordre reçu, pour se rendre au quartier général à Castiglione, où il recevra de nouveaux ordres. Il laissera le commandement au chef de bataillon Hulin, et ordonnera à l'adjudant général Jonnard de se rendre aussi au quartier général.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 847. — AU GÉNÉRAL FIORELLA.

Quartier général, Peschiera, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné au général Fiorella, commandant provisoirement la division du général Serurier, de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec toutes les troupes de sa division et celles aux ordres du général Pelletier, à l'exception d'un bataillon, qui restera sur les hauteurs de Borghetto avec 100 chevaux et quatre pièces d'artillerie de calibre étranger, pour se rendre, le plus promptement possible, à Peschiera. Toute l'artillerie de la division suivra le mouvement.

Dans le cas où les troupes du général Pelletier n'auraient pas rejoint la division, il leur fera dire de partir le plus tôt possible de Castiglione pour se rendre directement à Peschiera.

Il est prévenu que le général Augereau part avec sa division, et qu'il ne doit rester qu'un seul bataillon à Borghetto, sans égard aux demi-brigades qui n'auraient pas passé d'une division dans l'autre, suivant la nouvelle répartition.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 848. — AU GÉNÉRAL PELLETIER.

Quartier général, Peschiera, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné au général Pelletier, dans le cas où il n'aurait pas exécuté l'ordre donné de se réunir au général Fiorella, commandant provisoirement la division du général Serurier, de partir sur-le-champ de la position qu'il occupe, avec toutes les troupes à ses ordres et son artillerie, pour se rendre, par le chemin le plus court, à Peschiera, où l'armée doit attaquer l'ennemi avant le jour.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 849. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Peschiera, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné au général Augereau de partir, aussitôt la réception du présent ordre, avec toutes les troupes à ses ordres, tant à pied qu'à cheval et son artillerie, pour se rendre le plus promptement qu'il pourra à Peschiera, d'où l'armée doit attaquer l'ennemi avant le jour.

Je le prévien que le général Fiorella reçoit les mêmes ordres, à l'exception d'un bataillon qu'il laissera devant le pont de Borghetto. Le général Beaumont y laissera également 100 chevaux. On laissera

avec le bataillon quatre pièces d'artillerie de calibre étranger. Le général Augereau donnera les ordres en conséquence.

Dans le cas où les demi-brigades qui doivent composer les divisions, suivant la nouvelle répartition, n'auraient pas fait leur échange dans les divisions, elles suivront dans celles où elles sont, de manière qu'il n'y ait à Borghetto qu'un seul bataillon.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 850. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Peschiera, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Il est ordonné au général de brigade Beaumont de partir, au reçu du présent ordre, avec toutes les troupes à cheval à ses ordres, à l'exception de 100 chevaux qu'il laissera à Borghetto, un bataillon d'infanterie et quatre pièces de canon qui restent en position, pour se rendre à Peschiera, en faisant l'avant-garde du général Augereau.

Le général Beaumont fera suivre son artillerie légère et prendra les ordres du général Augereau. Il réunira à sa brigade les troupes à cheval de la division du général Scurier. Le général Beaumont ordonnera aux 100 chevaux qui resteront à Borghetto de faire de fréquentes patrouilles.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 851. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Peschiera, 19 thermidor an IV (6 août 1796).

Le général Dallemagne réunira toutes les troupes à ses ordres, tant à Salò qu'à Brescia et autres positions, de manière à pouvoir attaquer l'ennemi, le repousser, se porter sur Riva et lui couper la communication de Trente, lorsque les ordres lui seront donnés pour le mouvement. Il fera filer sur Brescia la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère et toutes les troupes qui seront destinées pour Castiglione.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 852. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Vérone, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Le 19, au matin, l'ennemi tenait la ligne du Mincio, sa droite appuyée à son camp retranché de Peschiera, sa gauche à Mantoue et son centre à Valeggio. Augereau se porta à Borghetto et engagea



une vive canonnade avec l'ennemi. Pendant ce temps-là, Masséna se porta à Peschiera, attaqua l'ennemi dans le camp retranché qu'il avait fait devant cette place, le mit en déroute, lui prit douze pièces de canon et lui fit 700 prisonniers. Le résultat de ce combat a été d'obliger l'ennemi à lever le siège de Peschiera et à quitter la ligne du Mincio.

Dans la journée du 20, le général Augereau passa le Mincio à Peschiera. La division du général Serurier se porta sur Vérone, où elle arriva à dix heures du soir, dans le temps que la division Masséna avait repris ses anciennes positions, fait 400 prisonniers et pris sept pièces de canon. L'arrière-garde de l'ennemi était encore dans Vérone; les portes étaient fermées et les ponts-levis levés. Le Provediteur de la République de Venise, sommé de les ouvrir, déclara qu'il ne le pouvait pas de deux heures. J'ordonnai aussitôt que l'on ouvrit les portes à coups de canon, ce que le général Dommartin fit exécuter en moins d'un quart d'heure. Nous y avons trouvé différents bagages et fait quelques centaines de prisonniers.

Nous voilà donc retournés dans nos anciennes positions. L'ennemi fuit au loin dans le Tyrol. Les secours que vous m'avez annoncés venant de l'armée des côtes de l'Océan commencent à arriver, et tout est ici dans la situation la plus satisfaisante.

L'armée autrichienne, qui, depuis six semaines, menaçait d'invasion l'Italie, a disparu comme un songe, et l'Italie qu'elle menaçait est aujourd'hui tranquille.

Les peuples de Bologne, de Ferrare, mais surtout celui de Milan, ont, pendant notre retraite, montré le plus grand courage et le plus grand attachement à la liberté. A Milan, tandis que l'on disait que l'ennemi était à Cassano et que nous étions en déroute, le peuple demandait des armes et l'on entendait dans les rues, sur les places et dans les spectacles, l'air martial : *Allons, enfants de la patrie!* Le peuple à Casal-Maggiore, au contraire, a pris les armes, assassiné nos malades et pillé nos bagages. A Castelnovo, pays vénitien, on a assassiné un volontaire; j'ai fait brûler la maison, et sur ses débris j'ai fait inscrire : *Ici a été assassiné un Français.*

Le général de brigade Victor, à la tête de la 18<sup>e</sup> demi-brigade, a montré la plus grande bravoure au combat de Peschiera.

BOXAPARTE.



## 853. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Peschiera, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Le général Augereau occupera, avec les troupes de sa division et la partie de la cavalerie aux ordres du général Beaumont, la position précédemment occupée par les troupes du général Rampon. Le général Beaumont, qui connaît parfaitement la position, lui donnera tous les renseignements nécessaires. La citadelle sera occupée par cent hommes au moins, ainsi que toutes les portes de la ville; mais ses principales forces seront placées à celles de Saint-Georges et de Vescovo. Il baraquera ses troupes où il jugera le plus convenable. Il laissera un corps en dehors de la ville, sur la route de Mantoue. Il établira dans la ville tel ordre qu'il jugera convenable. Il placera sa cavalerie suivant la position de son infanterie. Il ordonnera au général Beaumont de pousser des partis de cavalerie sur Vicence et Porto-Legnago, et sur toute autre position qui pourrait lui donner connaissance de l'ennemi, et de harceler sa retraite. Il ordonnera à la cavalerie d'être audacieuse, sans être imprudente, mais de bien balayer l'ennemi, tant à la rive droite qu'à la gauche de l'Adige.

Le général Augereau est prévenu que le général Rampon part ce soir avec ses troupes pour Villafranca; il lui donnera cinquante hommes à cheval. Le général Augereau nommera un commandant de place à Vérone, et il désignera un quartier-maître pour remplir provisoirement les fonctions de commissaire des guerres, jusqu'à ce qu'il en soit arrivé un du quartier général. Il se concertera avec le Provéditeur, pour pourvoir à la subsistance de ses troupes, tant à pied qu'à cheval; enfin, il aura soin de faire fouiller et ramasser dans la ville tout ce qui aurait pu rester des Autrichiens.

Il donnera également tous les ordres nécessaires pour le placement de son artillerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 854. — AU GÉNÉRAL FIORELLA.

Quartier général, Peschiera, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Il est ordonné au général Fiorella de partir, avec toutes les troupes à ses ordres et son artillerie, aujourd'hui, à quatre heures après midi, pour se rendre à Villafranca, où il rejoindra les troupes de sa division commandées par le général Lasalcette. Il aura trente chevaux avec lui, que lui donnera le général Beaumont.

Il prendra position sur la route de Porto-Legnago à Mantone, et

poussera de fortes reconnaissances sur ces deux points, lesquelles détacheront de fréquentes patrouilles pour battre le pays et ramasser les traîneurs autrichiens égarés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 855. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Vérone, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Le général Dallemagne est prévenu que le général en chef sera rendu demain matin à Brescia, et que son intention est de faire un mouvement avec toute sa division pour attaquer les ennemis à Rocca-d'Anfo; qu'en conséquence il disposera toutes ses troupes pour être en état de marcher au premier ordre qu'il pourrait recevoir du général en chef. Il est autorisé à arrêter à Brescia toutes les troupes qui pourraient arriver de Milan. Enfin il fera toutes les dispositions nécessaires pour que ces troupes soient prêtes à marcher tant à Salo qu'à Brescia et autres. Il prévendra le général Guieu, qui est à ses ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 856. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Vérone, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir qu'hier, à huit heures du soir, la colonne du général Fiorella est arrivée sur Vérone, après avoir culbuté tous les petits postes que l'ennemi tenait depuis Castelnovo; que les ennemis qui étaient encore dans cette ville en avaient levé le pont-levis et empêchaient les Vénitiens de nous ouvrir; aussitôt quatre pièces d'artillerie légère nous servirent de passe-partout, et notre colonne s'empara des ponts et fit prisonnier tout ce qui restait dans la ville.

Le général en chef a reçu votre lettre de ce matin, et aussitôt il a fait partir un détachement d'infanterie et de cavalerie pour couper le convoi que vous avez empêché de passer à la Chiusa et qui a dû rétrograder. L'intention du général en chef est que vous harceliez l'ennemi dans sa retraite, que vous l'empêchiez de s'établir à la Corona et que vous le fassiez suivre dans tout son mouvement. Son intention est que vous fassiez reconnaître sur-le-champ une position entre Castiglione et Peschiera. Au surplus, vous recevrez des ordres ultérieurs.

Je vous prévins que le général Augereau a repris la position de

Rampon, à Vérone; que Fiorella, avec sa division, occupe Villafranca; que tout est en activité pour approvisionner Peschiera pour 1,000 hommes pendant un mois.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 857. — AU GOUVERNEUR DE VÉRONE.

Quartier général, Vérone, 21 thermidor an IV (8 août 1796).

Le général en chef de l'armée d'Italie vous demande, Monsieur le Gouverneur, d'avoir à faire proclamer dans la ville de Vérone, que tous ceux qui auraient connaissance de soldats ou officiers autrichiens dans cette ville aient à les déclarer dans la journée; il en sera de même pour tous ceux qui pourraient avoir des effets appartenant à l'armée ennemie. Ils devront faire leur déclaration à l'état-major général, chez le général en chef. Ceux qui seraient convaincus de contrevenir aux présentes dispositions seront traités conformément aux règlements militaires.

Le général en chef vous prie, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien lui faire part des mesures que vous aurez prises sur la demande qui vous est faite de sa part.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 858. — AU CITOYEN CARNOT.

Quartier général, Vérone, 22 thermidor an IV (9 août 1796).

Un de mes frères, commissaire des guerres à Marseille, s'est rendu à Paris sans permission. Ce jeune homme joint à quelque esprit une très-mauvaise tête; il a eu toute sa vie la fureur de se mêler de politique. Dans un moment où il me paraît qu'un grand nombre de personnes désirent me faire du tort, et que l'on emploie toute l'intrigue pour accréditer des bruits aussi bêtes que profondément méchants, je vous prie de vouloir bien me rendre le service essentiel de lui faire ordonner de se rendre sous vingt-quatre heures à une armée. Je désirerais que ce fût l'armée du Nord.

Je vous recommande celui qui est mon aide de camp, que je vous ai expédié la veille de la bataille de Lonato. Ce brave jeune homme méritera les égards que vous voudrez bien avoir pour lui.

La chaleur est ici excessive, ma santé un peu affaiblie. S'il est en France un seul homme pur et de bonne foi qui puisse suspecter mes intentions politiques et mettre du doute sur ma marche, je renonce à cet instant même au bonheur de servir ma patrie. Trois ou quatre

mois d'obscurité calmeront l'envie, rétabliront ma santé, et me mettront à même d'occuper avec plus d'avantages les postes que la confiance du Gouvernement pourrait vouloir me confier. Ce n'est que pour être sorti de Paris à temps que j'ai pu rendre de grands services à la République. Quand le moment sera venu, ce ne sera qu'en sortant à temps de l'armée d'Italie que je pourrai consacrer le reste de ma vie à la défense de la République.

Ne pas laisser vieillir les hommes doit être le grand art du gouvernement.

J'ai adopté, en entrant dans la carrière publique, pour principe : Tout à la patrie.

Je vous prie de croire aux sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

BONAPARTE.

Comm. par M. le comte Hippolyte Carnot.

#### 859. — AU GÉNÉRAL FIORELLA.

Quartier général, Vérone, 22 thermidor an IV (9 août 1796).

Il est ordonné au général Fiorella de partir dans la journée, ou demain matin à la pointe du jour, pour s'approcher de Mantoue. Une moitié de sa division sera placée à Marmirolo et l'autre à Borgoforte. Il fera ses dispositions de manière à faire rentrer dans la place les troupes ennemies et à intercepter la communication. Il recevra de nouveaux ordres sur ce qu'il aura à faire. Il enverra à l'avance dans ces différents lieux pour y assurer sa subsistance, en requérant ce qui est nécessaire des municipalités. Il fera prévenir l'ordonnateur Aubernon, qui doit être à Peschiera ou à Vérone, pour qu'il ait à faire passer à sa troupe tout ce dont elle aura besoin; mais, dans ce premier moment, il faut pourvoir par soi-même, sur les localités, aux premiers besoins.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 860. — A LA MUNICIPALITÉ DE MILAN.

Quartier général, Vérone, 22 thermidor an IV (9 août 1796).

Lorsque l'armée battait en retraite, que les partisans de l'Autriche et les ennemis de la liberté la croyaient perdue sans ressource, lorsqu'il était impossible à vous-mêmes de soupçonner que cette retraite n'était qu'une ruse, vous avez montré de l'attachement pour la France, de l'amour pour la liberté; vous avez déployé un zèle et un

caractère qui vous ont mérité l'estime de l'armée et vous mériteront la protection de la République française.

Chaque jour votre peuple se rend davantage digne de la liberté ; il acquiert chaque jour de l'énergie : il paraîtra sans doute un jour avec gloire sur la scène du monde. Recevez le témoignage de ma satisfaction et du désir sincère que forme le Peuple français de vous voir libres et heureux.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 861. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir, Général, que l'ennemi occupe en force le poste de la Corona, et que son intention est de le forcer à évacuer cette position. Il vous donne en conséquence l'ordre de faire un mouvement avec votre division pour vous porter sur Ala, en suivant la hauteur, et, par là, de le forcer à abandonner le pont qu'il a à Borghetto, et lui faire évacuer la Corona. Vous devez laisser deux ou trois mille hommes pour garder Vérone, et prévenir le général Masséna des dispositions que vous aurez faites ainsi que du moment de leur exécution ; le général en chef désire que ce soit demain matin.

Le général en chef se propose de faire attaquer demain l'ennemi à Rocca-d'Anfo.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 862. — AUX GÉNÉRAUX SAURET ET SAINT-HILAIRE.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796).

Le général Sauret partira de Salo, avec toutes les troupes qui y sont, lorsqu'elles auront été remplacées par deux bataillons de la 85<sup>e</sup> demi-brigade, qui ont ordre de s'y rendre, et se rendra à Sabbio, où il est indispensable qu'il soit arrivé demain 24, à sept heures du matin. Il y joindra le général Saint-Hilaire, qui marche avec ce qui reste de la 25<sup>e</sup> demi-brigade, deux pièces d'artillerie légère et cent dragons. L'adjudant général Herbin marche également avec la 22<sup>e</sup> demi-brigade et le bataillon de la 25<sup>e</sup>, qui se trouve à Nave : ils sont destinés à former l'avant-garde, et ils marcheront de concert sur Rocca-d'Anfo. Les deux bataillons de la 85<sup>e</sup> demi-brigade, qui arriveront ce soir à Salo, formeront la réserve du général Sauret.

Il est ordonné au général Saint-Hilaire de partir de Brescia, à

quatre heures après midi, avec ce qui reste de la 25<sup>e</sup> demi-brigade, deux pièces d'artillerie légère et cent dragons, pour se rendre à Sant'-Eusebio. Cette colonne partira demain, à la pointe du jour, de Sant'-Eusebio, pour suivre et attaquer l'ennemi partout où il se trouvera. Elle se joindra à Sabbio avec le général Sauret, et ils marcheront de concert sur Rocca-d'Anfo.

Le général Saint-Hilaire est prévenu que l'adjudant général Herbin doit partir de suite pour aller prendre le commandement de la 22<sup>e</sup> demi-brigade et du bataillon de la 25<sup>e</sup>, qui se trouve à Nave, et qu'il a ordre de pousser jusqu'à Sant'-Eusebio, étant destiné à former l'avant-garde.

Le général Sauret se rendra demain à Sabbio, à sept heures du matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 863. — AU GÉNÉRAL SAINT-HILAIRE.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796).

Le général Murat a été en reconnaissance jusqu'à Collio, en suivant la vallée de Trompia, à près de trente-cinq milles de Brescia. Il a reconnu que l'ennemi était à plus de dix milles au delà, à un endroit nommé Condino; vous devez donc être sans aucune espèce d'inquiétude pour nos flancs; il n'y a pas un seul homme dans toute la vallée de Trompia. Poussez vivement vos opérations. Arrivé à Rocca-d'Anfo, poussez l'ennemi l'épée dans les reins; enlevez-lui son artillerie et faites-lui des prisonniers. Le général Sauret peut retirer de Salo la partie des deux bataillons dont il croira avoir besoin, ou les faire avancer pour lui servir de réserve. Du moment où j'aurai de vos nouvelles, je ferai avancer le 3<sup>e</sup> bataillon de la 25<sup>e</sup> demi-brigade jusqu'à Sant'-Eusebio, où vous lui enverrez des ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 864. — AU GÉNÉRAL BEAUMONT.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796)

Il est ordonné au général de brigade Beaumont d'exécuter les dispositions suivantes, concernant la distribution des troupes à cheval :

A Brescia,

Le 7<sup>e</sup> de hussards;

Deux escadrons du 5<sup>e</sup> de dragons.

Les deux autres resteront à Milan jusqu'à nouvel ordre.



A Vérone et à proximité, sur l'Adige,

Le 1<sup>er</sup> régiment de hussards ;

Le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs ;

Le 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs ;

Le 20<sup>e</sup> régiment de dragons.

Avec le général Masséna, à Piovezzano ,

Le 15<sup>e</sup> régiment de dragons.

Avec la division du général Fiorella, ci-devant Serurier, à Marmirolo,

Le 8<sup>e</sup> régiment de dragons ;

Le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs ;

Le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Vous voudrez bien, Général, faire parvenir à chacun de ces corps les ordres en conséquence pour qu'ils exécutent leurs mouvements sans délai. Chaque général commandant les divisions dans lesquelles ils se trouvent leur fera délivrer une route pour leur nouvelle destination. Veillez à l'exécution de ces mouvements, et prévenez ces corps qu'ils doivent vous rendre compte à Vérone de tous les détails d'administration, et faire passer leur situation à l'adjudant général chargé du détail de la cavalerie, qui est tenu de faire passer à l'état-major général le rapport journalier de cette arme.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 865. — AU GÉNÉRAL DUBOIS.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796).

Il est ordonné au général divisionnaire Dubois de se rendre à Vérone, pour y prendre le commandement de la cavalerie, que lui remettra le général de brigade Beaumont, qui la commande provisoirement, ainsi qu'un état du nouvel emplacement de chacun des corps. Ceux qui sont dans les divisions seront aux ordres des généraux qui les commandent, pour le service de chaque division ; mais ils rendront compte au général de division, commandant la cavalerie à Vérone, pour les détails d'administration et pour les situations, besoins, etc. Les chefs des corps ont ordre de réunir tous les détachements aux corps, et de prévenir l'état-major général de ceux qui exigeraient des ordres de lui. Il importe que chaque corps soit réuni au plus tôt.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 866. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Brescia, 23 thermidor an IV (10 août 1796).

Il est ordonné au général de division Sahuguet, commandant à Milan, de remettre ce commandement au général de brigade Beauvoir, ainsi que tous les papiers de service de cette place, et de se rendre sur-le-champ à Marniolo, entre Goito et Mantoue, pour y prendre le commandement de la division du général Serurier, commandée provisoirement par le général de brigade Fiorella. Ce dernier lui communiquera les instructions qu'il a reçues sur le service de cette division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 867. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Brescia, 24 thermidor an IV (11 août 1796).

Vous voudrez bien faire partir une patrouille de quinze hommes à cheval, pour arrêter l'abbé Zerbi à Soncino, et le faire traduire dans les prisons à Milan.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 868. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Brescia, 24 thermidor an IV (11 août 1796).

Vous voudrez bien ordonner au citoyen Taisand, chef de bataillon, de prendre le commandement de la citadelle de Brescia.

Vous le préviendrez que j'ai donné les ordres pour qu'elle soit approvisionnée pour 1,500 hommes pendant dix jours, et qu'il y ait toujours cent canonniers pour mettre en état l'artillerie de cette place.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 869. — AU GÉNÉRAL CASABIANCA.

Quartier général, Brescia, 24 thermidor an IV (11 août 1796).

D'après les dispositions arrêtées par le général en chef, et sur la demande du général Casabianca,

Le général divisionnaire Casabianca se rendra à Livourne, pour y être employé à l'expédition dirigée contre la Corse; il remettra le

commandement de sa division au général Garnier avec les instructions nécessaires.

Même ordre à l'adjutant général Galeazzini.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 870. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Brescia, 24 thermidor an IV (11 août 1796).

Les militaires corses qui désirent se rendre à Livourne devront, dans chaque division, se présenter au général qui la commande, et ces généraux sont autorisés à leur délivrer des permissions et à leur faire avoir la route nécessaire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 871. — AUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BRESCIA.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Deux mille malades français ou autrichiens sont dans les rues de Brescia; l'humanité ordonne qu'ils soient soulagés. Je viens d'ordonner qu'il en soit mis trois cents dans chaque couvent. Veuillez bien prendre les mesures pour qu'ils soient soignés et traités comme ils doivent l'être; les malades qui sont dans les hôpitaux de Brescia manquent de tout; il faut que, dans la journée, vous leur procuriez tous les secours possibles; la nécessité, l'humanité et la religion l'ordonnent. Vous voudrez bien, en conséquence, faire fournir, dans la journée, au directeur général des hôpitaux, trois mille aunes de toile pour linge à pansement, treize mille pintes de bon vin, dix pièces de vinaigre, quinze cents pintes d'eau-de-vie, deux milliers de sucre ou cassonade, trois mille citrons, six mille chemises.

Ces objets, ainsi que tout ce qu'a à fournir la ville de Brescia, seront payés; mais il est indispensable que ces fournitures soient faites dans la journée. A défaut de quoi je taxerai de contribution la ville de Brescia à trois millions, et je serai obligé de faire prendre moi-même ce que vous ne fournirez pas.

BONAPARTE.

Archives de Venise.

---

### 872. — AU PROVÉDITEUR GÉNÉRAL.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Dix-huit cents malades sont dans les rues de Brescia. Je viens d'envoyer à la porte des six convents une garde, et je donne l'ordre

au directeur des hôpitaux d'y envoyer trois cents malades par couvent. Je vous prie d'en prévenir ces religieux, afin qu'ils se comportent conformément à l'esprit de leur religion.

BONAPARTE.

Archives de Venise.

---

873. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Le général en chef me charge de répondre à votre lettre de ce jour, à une heure après midi. Il trouve votre projet d'attaquer par Bondone beau et vaste, et il l'approuve, persuadé qu'il est établi d'après les localités dont vous avez pris connaissance. Le général en chef vous autorise à donner tels ordres que vous jugerez convenables au général Guieu, à Salò; il vous autorise à faire marcher les deux bataillons de la 85<sup>e</sup> qui y sont, pour soutenir, soit votre attaque, soit votre retraite.

Le général en chef fera partir, demain matin, pour Sabbio, le 3<sup>e</sup> bataillon de la 85<sup>e</sup> demi-brigade qui est ici et qui servira à couvrir Brescia. Un corps de 100 chevaux s'est porté aujourd'hui à Collio; un autre détachement marchera demain, avec ordre de commander du pain pour 3 ou 4,000 hommes, ce qui donnera des inquiétudes à l'ennemi et par là secondera votre opération. Si vous parvenez à couper la route de Lodrone à Riva, vous devez pousser vers ce dernier lieu des patrouilles de cavalerie qui ramassent ce que l'ennemi pourrait avoir.

Le général en chef vous recommande, Général, de lui donner de vos nouvelles par Salò ou Sant'-Eusebio, et de le prévenir du moment où vous comptez attaquer, et de la manière dont vous vous proposez de le faire.

Vous devez avoir la 25<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère. Je vous prie de m'en donner la certitude.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

874. — AU CITOYEN MIOT.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

J'ai reçu vos différentes lettres, mon cher Ministre. Vous trouverez ci-joint plusieurs exemplaires de la relation<sup>1</sup> que vous désirez. L'on dit l'Empereur sur le point de mourir; cherchez à voir

<sup>1</sup> De la bataille de Castiglione.

quelqu'un qui puisse vous instruire du moment où cela pourrait arriver.

Vous sentez combien cela est important, et combien il est essentiel que je sois instruit du moment où le Grand-Duc se mettra en chemin pour Vienne.

Faites passer par un courrier les pièces ci-jointes au général Vaubois et au citoyen Cacault. Instruisez-moi avec votre exactitude ordinaire. L'intérêt du Gouvernement est que l'on ne fasse rien dans la Toscane qui puisse indisposer le Grand-Duc; maintenez donc la neutralité.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 875. — AU CITOYEN CACAULT, A ROME.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Le Pape a envoyé un cardinal légat à Ferrare, dans le temps qu'il croyait sans doute les Français perdus. Cela est-il conforme au traité d'armistice que nous avons signé? Les bourgeois de Ferrare ont refusé de le recevoir. Je viens de donner l'ordre à ce cardinal de se rendre sur-le-champ au quartier général.

Vous trouverez ci-joint une lettre de la municipalité de Ferrare qui paraît être d'accord avec M. d'Azara; c'est donc une affaire finie. Je vous envoie, en conséquence, les deux pièces authentiques que ce ministre m'avait envoyées.

Le premier convoi d'argent n'est pas encore arrivé. Tout va bien lentement; il paraît qu'il y a beaucoup de mauvaise foi. Surveillez, et instruisez-moi. Envoyez des hommes affidés pour savoir ce qui se fait à Naples, et ce qui s'y est fait pendant nos opérations militaires. Vous trouverez ci-joint des relations et des adresses qui vous feront plaisir, et vous mettront au fait de ce qui s'est passé.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 876. — A M. LE CHEVALIER D'AZARA, A ROME.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796)

J'ai reçu, Monsieur, plusieurs lettres de vous, auxquelles les circonstances et mes occupations ne m'ont pas permis de répondre aussi promptement que j'aurais voulu.

Cacault vous remettra les deux pièces authentiques que vous m'avez envoyées, avec une lettre de la municipalité de Ferrare. Vous y verrez que c'est une affaire arrangée.

On m'assure que la cour de Rome vous a demandé de lui prouver que la France était érigée en république. On m'assure qu'à Rome on ne veut plus accorder de bénédictions aux Ferrarais et aux Bolognais, mais bien à ceux de Lugo; joignez à cela le légat envoyé à Ferrare et le retard de l'exécution de l'armistice, et le Roi votre maître se convaincra de la mauvaise foi d'un gouvernement dont l'imbécillité égale la faiblesse.

M. Capelletti se conduit fort mal à Bologne; c'est à vous, Monsieur, à y mettre ordre: je serais fâché de le chasser de la ville; aussi bien, j'ignore ce qu'il est, ce qu'il fait et ce qu'il prétend.

S. A. R. l'Archiduc de Parme s'est conduit envers l'armée française avec la plus grande franchise et les sentiments d'amitié les plus sincères.

Je vous prie, Monsieur, de croire aux sentiments, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 877. — A S. A. R. LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Quartier général, Erescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

J'ai reçu la lettre dont Votre Altesse Royale m'a honoré, en date du 13 juillet. Elle ne m'est arrivée que fort tard, ce qui, joint aux nombreux événements qui viennent de se passer, a mis quelque retard dans ma réponse.

Le Gouvernement a appris, avec la plus grande douleur, l'occupation de Porto-Ferrajo par les Anglais. Il aurait été si facile à Votre Altesse de défendre cette place, il lui aurait été si avantageux de se conserver la possession de cette partie essentielle de ses États, qu'on est obligé de penser que la trahison de votre gouverneur, pareille à celle de Spanocchi, est la cause de cet événement aussi désagréable pour la France que pour vos sujets.

Le Directoire exécutif serait autorisé, sans doute, à s'emparer, par représailles, des États de Votre Altesse Royale qui sont sur le continent; mais, fidèle aux sentiments de modération, le Gouvernement français ne changera en rien et n'altérera d'aucune manière la neutralité et la bonne harmonie qui règnent entre lui et Votre Altesse Royale.

Je suis, avec les sentiments d'estime et de considération, de Votre Altesse Royale, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---



## 878. — AU SÉNAT DE BOLOGNE.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

J'apprends, Messieurs, que les ex-jésuites, les prêtres et les religieux troublent la tranquillité publique.

Faites-leur connaître que dans le même temps que la République française protège la religion et ses ministres, elle est inexorable envers ceux qui, oubliant leur état, se mêlent des affaires publiques ou civiles. Prévenez les chefs des différentes religions que la première plainte qui me sera portée contre les religieux, j'en rendrai tout le couvent responsable, je les chasserai de la ville et je confisquerai leurs biens au profit des pauvres.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 879. — PROCLAMATION.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Le général Bonaparte, instruit qu'une grande partie des habitants de Bologne porte des cocardes des puissances étrangères, et qu'ils croient par là se soustraire à la police reconnue dans le pays, ce qui est à la fois contraire à l'ordre et à la tranquillité publique,

ORDONNE :

1° Que tout Bolonais portant une cocarde étrangère sera arrêté et mis en prison ;

2° Que tout étranger portant la cocarde de sa nation sera soumis à une peine plus sévère.

Le commandant de la place et le magistrat de la police feront surveiller toutes leurs démarches, et, dans le cas où ils troubleraient l'ordre public et ne se conduiraient pas avec le respect dû aux autorités du pays, ils seront mis en prison, chassés ou punis selon la gravité des cas.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

## 880. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Je vous prévins, Général, que le général en chef, vous croyant malade à Milan, avait provisoirement confié le commandement des troupes à cheval de l'armée au général divisionnaire Dubois.

Votre retour changeant ces dispositions, je vous prévins des nou-

velles que le général en chef a arrêtées, et auxquelles vous voudrez bien vous conformer.

Vous prendrez le commandement de l'arme à cheval, et vous resterez au quartier général. Vous aurez à vos ordres le général Dubois, qui commandera les troupes à cheval qui sont à Milan, le général Beaumont, celles qui sont à Brescia, l'adjudant général Picard, celles qui sont à Marmirolo, suivant la répartition indiquée sur le tableau ci-joint<sup>1</sup> :

Vous voudrez bien, Général, donner vos ordres pour réunir tous les corps, de manière qu'ils ne soient plus disséminés, et être exact à me faire parvenir le rapport journalier de la situation des troupes à cheval de l'armée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 881. — AU GÉNÉRAL BERRUYER,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TROUPES A CHEVAL DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Quartier général, Brescia, 25 thermidor an IV (12 août 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir que les différents mouvements qu'il a ordonnés aux troupes à cheval de l'armée ne peuvent être effectués d'ici à quelques jours, ce qui ne permettra pas que vous commenciez votre inspection dans ce moment. Le général en chef pense que, si vous portiez votre sollicitude sur les dépôts établis à Codogno et à Milan, vous contribueriez efficacement et essentiellement au bien du service. Il ne faut pas se dissimuler qu'il existe de grands abus dans les dépôts et une malversation qui mérite un profond examen. Vous verrez, Général, beaucoup de chevaux et d'hommes qui devraient être à leur corps; vous verrez que les dépôts changent souvent de place, non pour le mieux de la troupe, mais pour l'intérêt particulier de tel ou tel qu'on prétend acheté. C'est à vous, Général, à porter dans toutes ces parties cet œil intègre et ce caractère de probité sévère si connus.

Le résultat de votre inspection dans les dépôts procurera à l'armée beaucoup d'hommes et de chevaux, et d'économie; et, après que vous aurez réparé tous les abus, vous pourrez commencer une inspection qui finira d'établir l'ordre dans les troupes à cheval.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce n<sup>o</sup> 864.

## 882. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Les bijoux et diamants, Citoyens Directeurs, que l'armée a envoyés à Gènes, qui, depuis, étaient en route pour Paris, et que l'on a fait rétrograder à Gènes, doivent valoir au moins deux à trois millions; cependant l'on n'en a offert que 400,000 francs. Je crois qu'il est de l'intérêt de la République que ces objets précieux soient transportés à Paris; le grand nombre d'étrangers qui sont dans cette capitale rendront la vente de ces objets plus fructueuse; d'ailleurs, j'apprends que la compagnie Flachat doit les prendre pour 400,000 livres : ce serait une affaire ruineuse pour la République.

J'avais fait mettre en séquestre les biens des Napolitains à Livourne; le commissaire du Gouvernement, à ce que m'écrivit le consul, a fait lever ce séquestre : cependant cela aurait été un bon article du traité de paix. Cette cour de Naples se conduit mal; les Napolitains qui sont ici se sont très-mal conduits pendant les événements militaires, et je pense qu'il est dangereux qu'ils continuent à y rester.

M. Pignatelli est-il à Paris?

Les négociations de paix sont-elles commencées?

Si cela n'est pas, je crois que nous avons le droit de séquestrer cette cavalerie; il y a 2,000 chevaux.

L'on dit que le Roi de Naples s'avance sur les terres du Pape. Je lui ai fait signifier que, s'il s'avancait sur le territoire de Sa Sainteté, je marcherais pour couvrir Rome.

La cour de Rome a cru l'armée perdue, et elle avait déjà envoyé un légat à Ferrare. La municipalité de Ferrare et la garde du pays se sont bien conduites et ont refusé de le recevoir. Je viens d'ordonner à ce cardinal de se rendre à mon quartier général.

Outre les peuples de Bologne, de Ferrare et de Milan, le duc de Parme s'est parfaitement conduit; je lui en ai fait faire des remerciements. Mais le Pape, le Roi de Naples, les Vénitiens, se sont assez mal conduits, et n'attendaient que le moment pour se conduire pis encore.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 883. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Le général en chef a reçu votre lettre du 25. Il vous félicite sur

les succès que vous avez obtenus à la Chiusa, Corona et Monte-Baldo. Il vous prie de témoigner sa satisfaction à tous les braves qui ont combattu sous vos ordres.

L'intention du général en chef est que vos mouvements correspondent avec ceux que le général Augereau fait sur la rive gauche de l'Adige, vers Ala. Je vous prévins que le général Sauret a attaqué et enlevé Rocca-d'Anfo, où il a pris quatre pièces d'artillerie et fait 200 prisonniers; il poursuit l'ennemi sur Lodrone : il paraît donc que les Autrichiens sont en pleine retraite sur Trente.

Concertez-vous avec Augereau. Prenez les positions qui vous paraîtront les plus avantageuses, d'après celles de l'ennemi. Tâchez de fatiguer le moins possible vos troupes, et écrivez à Aubernon, à Vérone, pour que vos subsistances parviennent exactement.

Le général en chef compte aller incessamment à Vérone, et déterminera avec vous et Augereau les positions et les mouvements ultérieurs.

Nos affaires vont parfaitement bien à l'armée de Rhin et Moselle. L'ennemi paraît vouloir se retirer derrière le Lech, où nous devons le poursuivre. Le général Moreau compte pousser des troupes sur Füssen et Schöngau, ce qui coupe une des routes de Bavière au Tyrol.

Le général en chef vous prie de le tenir exactement au courant de toutes les nouvelles que vous pourrez avoir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 884. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Le général en chef me charge, Général, de vous féliciter sur la continuité de vos victoires. Elles rendent notre position à Brescia hors de toute espèce d'inquiétude; elles poussent l'ennemi dans le Tyrol, et mettent l'armée dans le cas d'être tranquille dans sa position. D'après le rapport du général Saint-Hilaire, il paraît que la position que vous occupez est en l'air, et qu'il y a des difficultés pour vos subsistances. Le général en chef pense que vous ne devez pas poursuivre l'ennemi plus loin, mais bien vous concerter avec le général Saint-Hilaire pour prendre la position la plus avantageuse pour couvrir Brescia, donner à votre division le moyen de se reposer et de recevoir ses subsistances. Si la position était donnée à la tête du lac d'Idro, sans contredit elle serait avantageuse, puisque l'ennemi ne pourrait rien embarquer sur le lac; mais vous vous trou-

veriez très-éloigné des magasins. Est-il avantageux d'occuper Rocca-d'Anfo et de placer une partie de nos troupes à Sabbio et Salò? Réfléchissez sur cela; le général en chef s'en rapporte à vous et à Saint-Hilaire pour prendre un parti qu'il approuvera.

Rendez-moi compte, par l'adjoinct porteur du présent, de la suite de vos victoires et des nouvelles que vous pourrez avoir de l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 885. — AU CITOYEN AUBERNON.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Je vous prévien, Citoyen Ordonnateur, que la division du général Sauret se trouve à Lodrone, forte d'environ 5,000 hommes. Il est de la dernière importance qu'elle soit nourrie par Brescia. La route pour les convois est par la grande route de Brescia au Tyrol, passant par Nave, Sant'Eusebio, Rocca-d'Anfo et Lodrone. Rien n'est plus pressant que d'assurer la subsistance de cette division, qui, sans cela, serait forcée d'abandonner les positions les plus importantes aux succès de nos armes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 886. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Le général en chef a reçu, Général, la lettre par laquelle vous lui faites part du résultat de vos mouvements et de la position dans laquelle vous vous trouvez. D'après vos observations, il pense que vous pouvez sans inconvénient reprendre votre position primitive sur Vérone, à laquelle vous ferez tel changement que vous croirez convenable.

Je prévien le général Masséna que l'intention du général en chef est qu'il continue d'occuper la Corona et le Monte-Baldo, en réunissant une forte réserve qui empêche ses troupes de pouvoir être compromises.

Le général Sauret, qui s'était emparé de Rocca-d'Anfo, a marché sur Lodrone, où il a surpris un corps ennemi, fait 800 prisonniers, pris six pièces de canon, et tué ou blessé un grand nombre d'hommes.

L'intention du général en chef est de réunir, autant que possible, les troupes de chaque division, de reposer le soldat et le mettre à même de marcher de nouveau à l'ennemi.

Il paraît que l'armée de Rhin et Moselle obtient de grands succès, qu'elle sera bientôt sur le Lech, et poussera des corps sur la route de Bavière au Tyrol, vers celle de Schöngau et Füssen.

Donnez-nous souvent de vos nouvelles, et ne doutez pas de nos soins à pourvoir votre division de tout ce qui lui est nécessaire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 887. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Le général en chef me charge de vous mander, Général, qu'il vient de donner des ordres au général Augereau pour reprendre à peu près son ancienne position sur Vérone. Il pense que vous devez toujours occuper les positions de la Corona comme avant-postes, vous laissant le maître de faire telles dispositions que vous jugerez convenables d'après celles des ennemis et les renseignements que vous pouvez avoir sur ses projets. Le général en chef pense que, de quelque temps, il ne peut penser à nous attaquer, et que ce sera nous qui le prévendrons. Il faut reposer nos troupes et leur procurer tout ce dont elles ont besoin; nous vous seconderons de notre mieux pour cela.

Le général Sauret, qui, comme vous le savez, s'est emparé de Rocca-d'Anfo, a continué sa marche victorieuse sur Lodrone, où il a fait 800 prisonniers, pris six pièces de canon, et tué ou blessé beaucoup de monde; mais la difficulté de vivre dans le pays où il est a décidé le général en chef à lui laisser la liberté de tenir la tête du lac d'Idro, ou de se replier sur Salo et Sabbio.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 888. — AU GÉNÉRAL BARAGUEY-D'HILLIERS.

Quartier général, Brescia, 26 thermidor an IV (13 août 1796).

Le général Baraguey-d'Hilliers prendra provisoirement le commandement de la place de Milan et de la Lombardie. Il recevra du général Beaurevoir, qui y commande présentement, les instructions relatives à ce commandement et tous les papiers en dépendant.

Le général Baraguey-d'Hilliers correspondra directement avec le général en chef ou le général Berthier, pour tout ce qui aura rapport au service.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.



## 889. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

L'ennemi, après sa retraite, occupait en force la Corona et le Monte-Baldo; il paraissait vouloir s'y soutenir. Masséna y a marché le 24 thermidor, s'est emparé du Monte-Baldo, de la Corona, de Preabocco, a pris sept pièces de canon et fait 400 prisonniers. Il se loue beaucoup de la 38<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, de son aide de camp Reille et de son adjudant général Chabran.

Le 25, j'ai ordonné au général Sauret et au général de brigade Saint-Hilaire de se rendre à Rocca-d'Anfo, où l'ennemi paraissait vouloir tenir. Cette opération a réussi; nous avons forcé Rocca-d'Anfo, rencontré l'ennemi à Lodrone: après un léger combat, nous avons pris les bagages, six pièces de canon et 1,100 prisonniers.

Augereau a passé l'Adige, a poussé l'ennemi sur Roveredo, et a fait quelques centaines de prisonniers.

L'ennemi a dans Mantoue quatre mille malades; dans ce mois, les environs de cette place sont pestilentiels, et je me borne à y placer des camps d'observation qui tiennent la garnison dans les limites.

Si une division de l'armée du Rhin peut venir prendre position à Inspruck et jeter l'ennemi sur la droite, je me porterai à Trieste, je ferai sauter son port et saccager la ville.

Si l'armée de Sambre-et-Meuse arrive au Danube, que celle du Rhin puisse être en force à Inspruck, je marcherai sur Vienne par le chemin de Trieste, et alors nous aurons le temps de retirer les immenses ressources que contient cette place.

Le premier projet peut s'exécuter de suite; pour le second, il faudrait une bonne bataille qui éparpillât le prince Charles, comme j'ai éparpillé Wurmsér, et de suite marcher tous sur Vienne.

La chaleur est excessive. J'ai quinze mille malades; peu, très-peu de mortalité.

J'attends les secours que vous m'annoncez; il n'est encore arrivé que très-peu de chose.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 890. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

Je crois utile, Citoyens Directeurs, de vous donner mon opinion sur les généraux employés à cette armée; vous verrez qu'il en est fort peu qui peuvent me servir.

BERTHIER : talents, activité, courage, caractère; tout pour lui.

AUGEREAU : beaucoup de caractère, de courage, de fermeté, d'activité; a l'habitude de la guerre, est aimé du soldat, heureux dans ses opérations.

MASSÉNA : actif, infatigable, a de l'audace, du coup d'œil et de la promptitude à se décider.

SERURIER : se bat en soldat; ne prend rien sur lui; ferme; n'a pas assez bonne opinion de ses troupes; est malade.

DESPINOY : mou, sans activité, sans audace; n'a pas l'état de la guerre, n'est pas aimé du soldat, ne se bat pas à sa tête; a d'ailleurs de la hauteur, de l'esprit et des principes politiques sains; bon à commander dans l'intérieur.

SAURET : bon, très-bon soldat; pas assez éclairé pour être général; peu heureux.

ABBATUCCI<sup>1</sup> : pas bon à commander cinquante hommes.

GARNIER, MEUNIER, CASABIANCA : incapables; pas bons à commander un bataillon dans une guerre aussi active et aussi sérieuse que celle-ci.

MACQUART : brave homme; pas de talents; vif.

GAULTIER : bon pour un bureau; n'a jamais fait la guerre.

Vaubois et Sahuguet étaient employés dans les places; je viens de les faire venir à l'armée; j'apprendrai à les apprécier. Ils se sont très-bien acquittés de ce que je leur ai confié jusqu'ici; mais l'exemple du général Despinoy, qui était très-bien à Milan et très-mal à la tête de sa division, m'ordonne de juger les hommes d'après leurs actions.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 891. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

J'ai reçu avec reconnaissance, Citoyens Directeurs, le nouveau témoignage d'estime que vous m'avez donné par votre lettre du 13 thermidor. Je ne sais pas ce que MM. les journalistes veulent de moi; ils m'ont attaqué dans le même temps que les Autrichiens. Vous les avez écrasés par la publication de votre lettre; j'ai complètement battu les Autrichiens: ainsi, jusqu'à cette heure, ces doubles tentatives de nos ennemis ne sont pas heureuses.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Père du général Charles Abbattucci, qui mourut héroïquement en défendant la tête de pont d'Huningue.

## 892. — ORDRE.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

BONAPARTE, général en chef de l'armée d'Italie,

Voulant punir la conduite criminelle des habitants de la province de Casal-Maggiore pendant la retraite des Français,

ORDONNE :

1<sup>o</sup> Que toutes les armes seront portées, sous vingt-quatre heures, dans les magasins de la République, à Casal-Maggiore.

2<sup>o</sup> La province de Casal-Maggiore payera une contribution militaire d'un million, numéraire de France, en argent ou en lingots, lequel sera mis entre les mains du payeur de l'armée pour servir à solder les pertes que les différents officiers ont faites dans cette circonstance. Cette imposition sera payée, 500,000 livres sous trois jours, et le reste dans la décade.

3<sup>o</sup> Toutes les cloches des villages qui ont sonné le tocsin seront envoyées à Casal-Maggiore, embarquées sur le Pô et transportées à Alexandrie; les habitants seront tenus de les descendre et payeront les frais de transport.

4<sup>o</sup> Il sera fait une recherche des auteurs et des plus coupables, qui seront arrêtés et traduits devant une commission militaire, pour être jugés et punis proportionnellement à la nature de leurs délits.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 893. — AU CITOYEN BARRAL, DIRECTEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

Il est ordonné au citoyen Barral de se rendre dans la division du général Masséna, à Piovezzano, pour faire construire le plus promptement possible un pont sur l'Adige, dans la même position où était le dernier, à moins que le général Masséna ne croie devoir désigner une position plus avantageuse. Il emploiera à cet effet les officiers des ponts et chaussées venus de l'armée des Alpes. Le citoyen Andréossy lui fournira les fonds nécessaires sur ceux mis à sa disposition.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 894. — ORDRE.

Quartier général, Brescia, 27 thermidor an IV (14 août 1796).

Le général en chef, considérant que la plupart des officiers géné-

raux et d'état-major sont à pied, leurs chevaux étant hors de service par les fatigues excessives des dernières opérations militaires ;

Considérant que les dépôts ne peuvent leur en procurer de convenables à leur service ;

Considérant que, d'après les rapports multipliés qui lui sont faits, beaucoup d'employés dans les administrations ont un nombre de chevaux double et triple de ce que la loi leur accorde ; que beaucoup même se permettent d'en vendre pour être reportés hors du territoire occupé par l'armée ;

Considérant qu'il en résulte que la cavalerie, les généraux et autres officiers, auxquels la loi accorde des chevaux, en manquent, ne pouvant faire les mêmes sacrifices que font la plupart des agents de l'administration ;

Autorise le général Berruyer, inspecteur général de la cavalerie de l'armée, à faire mettre le séquestre sur tous les chevaux des employés de l'armée, à faire conduire au dépôt les chevaux qui excéderaient le nombre que la loi accorde à chacun. La valeur desdits chevaux sera remboursée aux propriétaires, après avoir prouvé la propriété, sur l'estimation de la valeur des chevaux au moment du séquestre.

Le général en chef s'en rapporte au général Berruyer sur le mode d'exécution du présent ordre, pour concilier ce qu'exigent de rigueur les besoins de l'armée avec les égards dus à qui il appartiendra.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 895. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 28 thermidor an IV (15 août 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir que le général Sauret est avec sa division à Storo, près de Riva, et qu'il mande que l'ennemi a évacué ce poste. Si cela est, il paraît qu'il se rallie sur Trente et qu'il ne peut être en force devant le Monte-Baldo, toutes ces positions se trouvant tournées par Riva.

Le général en chef désire que vous tâtiez l'ennemi et que vous le poussiez, dans le cas où il n'aurait devant vous que des avant-postes.

Quant à Augereau, il a ordre de se réunir sur Vérone.

Le général en chef écrit à Peschiera pour que notre petite escadre sorte et se porte sur Riva.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

896. — AUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT<sup>1</sup>.

Quartier général, Brescia, 28 thermidor an IV (15 août 1796).

Les besoins de l'armée sont urgents ; j'ai ordonné au payeur général de l'armée de tenir deux millions, sur les six qui se trouvent à Tortone, à la disposition de l'ordonnateur en chef de l'armée, et deux millions sur les cinq qui sont à Bologne.

J'ai ordonné au congrès d'État de verser dans la caisse du payeur de l'armée tout l'or et l'argent monnayés, pour être à la disposition de l'ordonnateur en chef, jusqu'à concurrence de deux millions.

Ces six millions sont nécessaires pour assurer le service de thermidor et fructidor, et sortir une bonne fois de l'état de besoin dans lequel se trouve l'armée.

Je défends au payeur de donner de l'argent sur quelque ordre que ce soit, tout devant passer par la filière du commissaire ordonnateur en chef, et j'ai appris avec surprise que vous aviez ordonné des fonds à quelques services, sans que l'ordonnateur en chef en eût connaissance.

Tout n'est que désordre, et les principes de l'organisation militaire sont à chaque instant méconnus.

L'on a passé ainsi à Livourne des marchés extravagants et sans la participation de l'ordonnateur. Les règles sont toujours violées. Je ne crois pas qu'un ordonnateur qui a de la réputation puisse continuer à servir au milieu d'un pareil oubli de tous les principes.

Les hôpitaux de Milan ont besoin d'être particulièrement surveillés, ainsi que celui de Plaisance et celui de la Scrivia ; je crois qu'il serait utile qu'un de vous y fit une tournée. Il est horrible de penser que nos frères d'armes, tourmentés par la maladie, le sont encore par le besoin.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 897. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Brescia, 28 thermidor an IV (15 août 1796).

Le général de division Sahuguet prendra le commandement de la division commandée ci-devant par le général divisionnaire Serurier, et présentement par le général de brigade Lasalcette, en l'absence du général Serurier.

Le général Sahuguet recevra du général Lasalcette les instructions

<sup>1</sup> Saliceti et Garreau.

et renseignements relatifs à cette division; il correspondra avec le général en chef pour tout ce qui aura rapport à ce service.

Le quartier général de la division est à Marmirolo, dans le Mantouan.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 898. — AU GÉNÉRAL SERURIER.

Quartier général, Brescia, 28 thermidor an IV (15 août 1796).

Le général de division Serurier se rendra à Livourne pour en prendre le commandement, que vient de quitter le général de division Vaubois, et qui est confié provisoirement au chef de brigade Hulin.

Le chef de brigade Hulin continuera à commander la place, sous les ordres du général Serurier.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 899. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Storo, 29 thermidor an IV (16 août 1796).

Il est ordonné au général Sauret de donner des ordres à la 85<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de quitter les positions qu'elle occupe pour se rendre à Salo.

Le général Sauret fera tâter Riva, pour savoir si l'ennemi l'occupe encore, et quelle est sa force. Il en rendra compte sur-le-champ au général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 900. — AU CAPITAINE DE FRÉGATE ALLEMAND.

Quartier général, Salo, 30 thermidor an IV (17 août 1796).

Il est expressément ordonné au commandant de la flottille française sur le lac de Garda de s'emparer sur-le-champ de toutes les barques ou bateaux qui appartiennent aux sujets de l'Empereur, sur ledit lac, et de les conduire à Peschiera, où ils seront remis au général qui y commande.

Cet ordre n'est que pour les barques qui appartiennent aux habitants des pays de l'Empereur, les propriétés du pays vénitien devant être respectées comme par le passé.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---



## 901. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

J'ai à vous entretenir sur des objets de la plus grande conséquence, mon cher Ministre. Rendez-vous le plus promptement possible à Milan; je m'y trouverai, si cela est possible; sans quoi je vous ferai savoir l'endroit où les circonstances m'obligeront d'être.

L'ennemi s'est retiré sur Trente; tout va bien.

Amitié et estime; mille choses de ma part à M<sup>me</sup> Faypoult et de celle de ma femme, qui vient d'arriver.

BONAPARTE.

Comm. par M. Dupont.

---

## 902. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

Vous ordonnerez au général de brigade Murat de partir pour Casal-Maggiore, où il commandera une colonne mobile destinée à faire exécuter les différents articles de la réquisition relative à Casal-Maggiore.

Vous lui nommerez une commission militaire qui l'accompagnera pour faire juger ceux qui auraient assassiné les Français, ceux qui seraient auteurs ou qui auraient excité à la révolte.

Il aura avec lui un commissaire des guerres et l'agent militaire, pour percevoir la contribution d'un million.

Il effectuera en entier le désarmement; il aura soin d'effectuer en trois ou quatre jours les différentes dispositions de la proclamation.

Sa colonne mobile sera composée de cent hommes du 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs, de deux pièces d'artillerie légère, et de la 51<sup>e</sup> demi-brigade.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 903. — ORDRE.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

1<sup>o</sup> Les chefs de corps remettront aux généraux de division sous qui ils se trouvent la note des officiers absents, et spécialement de ceux qui se trouveraient à Milan, Brescia et Plaisance.

2<sup>o</sup> Ceux qui seraient à Brescia, à Milan et à Plaisance sans permission, et qui se trouvent absents depuis plus de quarante-huit heures, seront sur-le-champ destitués par le général de division, qui en enverra à cet effet la note au chef de l'état-major général.

3° Le général de division se fera rendre compte de ceux qui sont absents par permission et révoquera les permissions qui ne seraient pas indispensables au service ; il fixera dans cette révocation le jour où l'officier doit rejoindre son corps, sous peine de destitution.

4° Les commandants de Milan, de Brescia et de Plaisance feront publier dans la ville et consigner aux portes, que tout militaire, quel qu'il soit, même blessé, ait à se faire inscrire à l'état-major de la place.

5° La municipalité n'accordera aucun billet de logement que sur le visa du commandant de la place.

6° La municipalité remettra, tous les cinq jours, la liste des officiers logés dans la ville, avec le jour de leur arrivée. Les commandants de place enverront un double de cet état à l'état-major général.

7° Ils feront arrêter tous les officiers qui se trouveront dans leur ville sans une permission des chefs de corps, visée par le général de division.

8° Ceux qui auraient des raisons réelles de service qui autorisassent leur séjour dans une de ces places, auront de l'état-major de la place un billet qui les autorise à rester tant de jours.

9° Tout officier qui sera surpris dans une de ces places, six heures après l'expiration de sa permission, sera arrêté et il en sera rendu compte au général de division sous lequel se trouve son corps.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 904. — AUX GÉNÉRAUX AUGEREAU ET MASSÉNA.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

Le général Augereau fera passer une revue d'armement des troupes de sa division. Il fera compléter son approvisionnement en cartouches et fera toutes ses dispositions pour se tenir prêt à marcher au premier ordre.

Il sera attaché à sa division douze pièces d'artillerie légère et six de 5 ou de 4.

Même ordre au général Masséna ; il donnera ses ordres et veillera lui-même à ce que le pont de bateaux ordonné sur l'Adige soit achevé le plus promptement possible. Il prescrira au citoyen Barral de me rendre compte de ce travail.

Par ordre du général en chef.

---

Dépôt de la guerre.

## 905. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

Le général Sauret avec sa division continuera de rester où il se trouve. Il fera établir une manutention ou boulangerie à Storo, comme il en avait le dessein.

Toute l'artillerie de montagne ou sur affûts-traîneaux, qui se trouve à Salo, se rendra à Storo. Le général Sauret gardera à Storo trois pièces de 5, de celles prises à l'ennemi, et ordonnera qu'on établisse un hôpital de deux cents lits à Salo.

Le général Sauret reconnaîtra le plus court chemin qui de Storo va à Riva.

La 85<sup>e</sup> demi-brigade sera toute réunie à Salo; on lui enverra ses grenadiers; le général Guieu commandera cette demi-brigade.

La 17<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère restera jusqu'à nouvel ordre à Salo.

Le général Sauret fera passer une revue d'armement de toute sa division; il fera compléter l'approvisionnement de cartouches, et enfin disposera tout pour que sa division soit prête à marcher au premier ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépot de la guerre.

## 906. — AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

Dans quatre ou cinq jours, Citoyen Ordonnateur, une nouvelle campagne va s'ouvrir pour l'invincible armée d'Italie. Les barrières du Tyrol seront forcées, et le théâtre de la guerre terminera dans l'Allemagne.

L'armée est en partie nue et les nuits sont très-froides. Les montagnes exigent que les soldats aient des souliers, et beaucoup sont pieds nus. Il nous faut une grande quantité de biscuit, principalement à Vérone, Brescia et Peschiera, et enfin beaucoup de moyens de transport.

Rassemblez tous nos moyens et faites-moi connaître sur quoi nous pouvons compter pour tous ces objets de la première nécessité.

Avons-nous des capotes? Enfin que puis-je annoncer aux généraux divisionnaires?

L'objet de cette lettre est bien important. La marche de l'armée de Rhin et Moselle qui se porte sur Inspruck ne peut nous laisser le temps de différer notre attaque, c'est dans cinq jours qu'il faut la

réunion de tous nos moyens sur les points de Brescia, Peschiera et Vérone : vivres, transports, ambulances, effets d'habillement, car il y a une partie de l'armée nue.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 907. — AU GÉNÉRAL COMMANDANT LA 3<sup>e</sup> DIVISION DE LA CÔTE <sup>1</sup>.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

La commission militaire établie par décret du 20 fructidor an III pour le jugement des Barbets ayant cessé son activité, le général en chef vient d'être instruit que, depuis cette cessation, les voleurs et assassins connus sous le nom de Barbets, qu'on se flattait d'avoir anéantis, osent encore se manifester en exerçant leurs brigandages dans le département des Alpes-Maritimes et dans le pays conquis par les armes de la République. Le général en chef ordonne, en conséquence, que cette commission sera sur-le-champ remise en activité. Il transmet à cet effet l'autorisation que la loi lui donne d'en nommer les membres au général commandant la 3<sup>e</sup> division de la côte, qu'il charge spécialement de former cette commission, de nommer les membres qui doivent la composer, et de veiller à ce qu'elle soit le plus tôt possible en activité.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 908. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Brescia, 1<sup>er</sup> fructidor an IV (18 août 1796).

Le général en chef me charge de vous envoyer un courrier pour vous demander, Général, un état clair de toutes les troupes qui ont été dirigées des côtes de l'ouest sur l'armée d'Italie. Les différents états envoyés soit par vous, soit par le Directoire, se contredisent, tant par le nombre que pour les époques. Il est de la dernière importance que toutes les troupes destinées pour cette armée y arrivent le plus tôt possible. Mandez-moi quels sont les bataillons qui composent la 6<sup>e</sup> demi-brigade que vous annoncez, de quoi est composée la 10<sup>e</sup>, le moment où elle se mettra en marche, et enfin l'état de tous les autres corps qui nous sont annoncés.

Le général en chef avait fait des dispositions croyant voir arriver différents bataillons, et notamment celui de Seine-et-Oise, aux époques déterminées par la lettre du ministre. Les changements faits à

<sup>1</sup> Le général Casabianca.

l'égard de ces troupes ont obligé à des ordres et à des contre-ordres très-nuisibles au bien du service; veuillez donc bien, Général, faire connaître par le retour du courrier sur quoi nous pouvons compter.

Le général en chef doit, dans la situation des choses, faire de nouvelles dispositions, tant pour surveiller la conservation de nos conquêtes que pour entrer en Tyrol.

Dépôt de la guerre.

Par ordre du général en chef.

---

### 909. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Erescia, 2 fructidor an IV (19 août 1796).

L'état-major donnera des ordres pour que les recruteurs espagnols <sup>1</sup> soient favorisés et protégés à Milan.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 910. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Brescia, 2 fructidor an IV (19 août 1796).

Le général en chef ordonne au général Kilmaine, commandant la cavalerie, de faire toutes ses dispositions pour que les dragons soient armés de fusils avec baïonnettes. Il ordonnera, en conséquence, la confection des bretelles et grenadières nécessaires; il se concertera avec le commandant de l'artillerie pour choisir et faire fournir les fusils les plus propres à ce service. Il s'arrangera pour que 100 dragons du 5<sup>e</sup> régiment, au moins, soient armés ainsi de fusils dans le courant de la décade.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 911. — A L'AMBASSADEUR DU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Quartier général, Brescia, 2 fructidor an IV (19 août 1796).

J'ai reçu la note que vous m'avez écrite, où vous désirez être instruit des mouvements des troupes françaises sur le territoire de Son Altesse Royale. J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le ministre de France à Florence prévendra Son Altesse Royale sur ces différents objets.

Je suis, avec estime et considération, etc.

BOXAPARTE.

British Museum.

<sup>1</sup> Chargés d'enrôler les déserteurs autrichiens.

## 912. — AU GÉNÉRAL DALLEMAGNE.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Le général Dallemagne partira demain 4, pour se rendre à Marcaria, sur l'Oglio, où il trouvera deux bataillons de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de bataille, le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs et quatre pièces d'artillerie.

Je joins ici un ordre pour le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, qui doit partir demain au jour, pour se rendre en deux jours à Marcaria.

Le général Dallemagne se trouvera aux ordres du général Sahuquet, qui lui fera passer des ordres sur les opérations ultérieures qu'il aura à faire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 913. — AU GÉNÉRAL MURAT.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Le général de brigade Murat remettra aux deux bataillons de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie les ordres ci-inclus pour qu'ils aient à partir demain, à la pointe du jour, pour se rendre à Marcaria, où ils attendront le général Dallemagne, aux ordres duquel ils doivent être.

Le général Murat mènera avec lui, à Casal-Maggiore, la 51<sup>e</sup> demi-brigade, ses deux pièces d'artillerie et le détachement du 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs qu'il doit avoir.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 914. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Le général en chef me charge de vous prévenir que la garnison de Mantoue étant hors de l'enceinte de la place, et occupant la ligne du Mincio depuis cette place jusqu'à Governolo, et celle depuis Mantoue jusqu'à Borgoforte, appuyant la droite au Mincio et la gauche au Pò, l'intention du général en chef est de chasser l'ennemi de ces positions, et de l'obliger à rentrer dans la place.

Je vous prévient que le général Dallemagne a l'ordre de partir d'ici demain, pour se rendre à Marcaria, où doivent se réunir le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers et deux bataillons de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de bataille, le restant de ce que vous pouvez avoir du 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, quatre pièces d'artillerie légère,



et quatre d'artillerie du parc, qui sont destinées à faire partie de votre division. Vous remettrez en conséquence l'ordre ci-inclus au 24<sup>e</sup> régiment; et comme une partie de l'artillerie venant de Peschiera pour aller à Marcaria passera par Marmirolo, vous lui donnerez une escorte suffisante, indépendante du 24<sup>e</sup> régiment, qui doit partir pour Marcaria demain 4, au jour.

L'intention du général en chef est que, dans la nuit du 6 au 7, vous fassiez toutes vos dispositions pour faire rentrer l'ennemi dans la place. Vous donnerez, en conséquence, l'ordre au général Dallemagne pour attaquer la ligne de Borgoforte à Mantoue; en même temps, avec une partie des troupes qui sont à Marmirolo, vous passerez le Mincio à Governolo sur le pont, ou bien, s'il était gardé en force, vous passeriez le Mincio en tout autre endroit, en vous servant des bateaux qu'il vous sera facile de trouver. La colonne qui aura passé le Mincio se portera lestement à Borgoforte pour prendre l'ennemi à revers, s'il tenait dans sa ligne tandis que le général Dallemagne l'y attaquera, ou se trouvera à la rencontre de ce général, si l'ennemi lui a abandonné les lignes. La colonne poursuivra vigoureusement l'ennemi jusqu'à la place; après quoi le général Sahuguet placera une partie de sa division à Borgoforte et l'autre à Marmirolo. Il enverra tous les jours de nombreuses patrouilles d'infanterie et de cavalerie, afin de maintenir la garnison dans l'enceinte de la place; il aura soin qu'il soit fait de fréquentes reconnaissances et il donnera des ordres en conséquence aux généraux de sa division.

Il n'oubliera pas d'envoyer ses instructions au général Dallemagne, à Marcaria.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 915. — AU GÉNÉRAL DUBOIS.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Il est ordonné au général Dubois de faire partir demain 4, dans la journée, 300 hommes de troupes à cheval avec deux pièces d'artillerie légère pour parcourir les chemins de Vérone à Montebello, Vicence et celui de Bassano, jusqu'à ce qu'il rencontre l'ennemi. Il aura soin, arrivé à Montebello, d'envoyer une forte reconnaissance sur le grand chemin de ce lieu à Ala, passant par Valdagno, jusqu'à ce que l'on rencontre l'ennemi.

Il fera partir également un détachement de 200 hommes de cavalerie qui descendra à Porto-Legnago par le chemin de la rive gauche

de l'Adige; ce détachement ramassera tous les Autrichiens que l'on pourrait trouver sur la route de Porto-Legnago à Este.

Le général Dubois communiquera le présent ordre au général Augereau, il se concertera avec lui et il l'invitera à donner des ordres pour protéger ces reconnaissances par de petits mouvements d'infanterie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 916. — AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, AUGEREAU, SAHUGUET ET SAURET.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Le général Masséna est prévenu qu'il doit avoir deux pièces de 12 et deux pièces de 11 au pont sur l'Adige; à sa division, quatre pièces de 5 et douze pièces d'artillerie légère, dont dix de notre artillerie et deux de celles prises à l'ennemi. Les ordres sont donnés en conséquence aux généraux d'artillerie.

Le général en chef ordonne au général Masséna d'envoyer de fortes reconnaissances jusqu'à Torbole et le long de l'Adige, jusqu'à ce que l'on rencontre l'ennemi.

Le général Augereau aura à sa division deux pièces de 4, deux pièces de 5 et douze pièces d'artillerie légère, dont dix de notre artillerie et deux de celles prises à l'ennemi.

Le général Sahuguet : six pièces de 8, deux obusiers de 6 pouces, et momentanément quatre pièces d'artillerie légère.

Le général Sauret : trois pièces de 4 sur affûts-traîneaux de montagne, une pièce de 3 et quatre pièces de 5.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 917. — AU GÉNÉRAL KELLERMANN.

Quartier général, Brescia, 3 fructidor an IV (20 août 1796).

Nous sommes dans des circonstances, mon cher Général, où nous avons le besoin le plus urgent de troupes; les maladies nous mettent tous les jours beaucoup de monde aux hôpitaux. Je vous prie donc de ne pas perdre un seul instant et d'activer la marche des troupes le plus qu'il vous sera possible; le moindre retard peut être dangereux et peut produire le plus mauvais effet. Wurmser reçoit à chaque instant de nouveaux renforts. Je compte, mon cher Général,

sur votre zèle ordinaire, et je vous prie de recevoir mes remerciements pour les peines que vous n'avez cessé de vous donner.

Estime et considération.

BONAPARTE.

Communiqué par M. du Plessis.

### 918. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Brescia, 4 fructidor an IV (21 août 1796).

Je vous prévien, Général, que, d'après les dispositions du général en chef, vous devez vous rendre sans délai à Storo, quartier général de la division du général Sauret, que vous relèverez dans son commandement. Vous aurez sous vos ordres les généraux de brigade Guieu, Menard et Dallemagne. Je vais expédier des ordres à ce dernier pour qu'il se rende à Storo, dès qu'il aura terminé une expédition dont il se trouve chargé dans ce moment.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 919. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Quartier général, Brescia, 4 fructidor an IV (21 août 1796).

Vous voudrez bien, Général, partir de Storo, dès l'instant que vous aurez été remplacé par le général Vaubois, et vous rendre à Brescia pour y prendre le commandement de la réserve. Vous serez chargé de la défense de Brescia, de toutes les places comprises entre l'Adda et le Mincio, et spécialement des routes et de la surveillance des hôpitaux dans cette partie, outre les troupes de la réserve qui doivent être réunies à Brescia.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 920. — AU GÉNÉRAL DOMMARTIN.

Quartier général, Brescia, 4 fructidor an IV (21 août 1796).

Le général en chef ordonne expressément au général Dommartin de rendre aux compagnies de grenadiers les hommes qu'on aurait pris par ses ordres pour compléter l'artillerie à cheval, l'artillerie ne devant se compléter que dans les demi-brigades d'infanterie et non dans les compagnies de grenadiers.

On rappelle au général Dommartin qu'en lui donnant l'autorisation de prendre cent hommes dans l'infanterie pour compléter l'artillerie à cheval, on lui a recommandé de les prendre, autant qu'il

serait possible, dans les différents corps de l'armée, pour ne pas épuiser les mêmes corps.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

921. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 8 fructidor an IV (25 août 1796).

Vous voudrez bien envoyer des ordres, par un courrier extraordinaire, pour qu'il soit réuni au village de Tende une colonne mobile composée de :

50 gendarmes du département des Alpes-Maritimes ;

50 gendarmes du département du Var ;

3,200 hommes pris dans la division du général Casabianca ;

200 hommes pris aux Antibes et aux îles Sainte-Marguerite ;

160 hommes de la garde nationale des Alpes-Maritimes ;

200 hommes de la garde nationale du district de Grasse ;

---

3,860 hommes ;

deux pièces de canon.

Cette colonne mobile sera commandée par le général Casabianca. La commission militaire que j'ai ordonnée<sup>1</sup> pour juger les Barbets tiendra ses séances au village de Tende. Le département des Alpes-Maritimes enverra une commission qui restera à Tende. Elle sera chargée de recueillir tous les renseignements que pourront lui donner les municipalités et les habitants pour détruire ces rassemblements et purger le département des brigands qui l'infestent.

Les généraux, officiers supérieurs, soldats, commissaires, réunis à Tende, seront payés, moitié en argent, moitié en mandats, comme l'armée active.

Le payeur de l'armée fera payer cette colonne mobile par le payeur de Coni ; elle sera nourrie des vivres de la ville de Coni, et aura une ration de viande comme le reste de l'armée.

Les villages seront responsables des secours qu'ils donneraient à ces scélérats.

Le général Macquart et le général piémontais seront prévenus de la formation de cette colonne mobile.

Le général Macquart aura ordre de se concerter avec le général Casabianca pour envoyer de son côté de gros piquets, afin de détruire rapidement ces scélérats.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Pièce n° 907.

## 922. — AU GÉNÉRAL SAURET.

Milan, 8 fructidor an IV (25 août 1796).

La considération de votre santé m'a seule engagé à vous donner le commandement de la réserve et à vous remplacer dans celui de la division actuellement sous vos ordres : cette division est encore destinée à des mouvements dont la vivacité est incompatible avec votre état actuel ; mais vous saurez encore vous rendre utile dans le poste où je vous place, et qui n'est pas moins essentiel : le service qu'il doit faire est moins rude et plus adapté à votre situation.

La réserve doit voir l'ennemi ; mais elle est destinée à le joindre par des chemins moins difficiles. Les services que vous avez rendus doivent vous assurer que ce changement n'a rien qui doive vous affecter ; il est absolument étranger à aucune diminution dans la confiance que je dois à votre bravoure et à votre patriotisme.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 923. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 8 fructidor an IV (25 août 1796).

Donnez l'ordre à 200 hommes du bataillon de la 12<sup>e</sup> demi-brigade, qui est à Milan, de partir demain matin pour se rendre, par le chemin le plus court, à Casal-Maggiore, pour être aux ordres du général Murat, et remplacer la 51<sup>e</sup> demi-brigade.

Donnez ordre à la 51<sup>e</sup> demi-brigade de partir, aussitôt que les 200 hommes seront arrivés, pour se rendre à Livourne par le chemin le plus court.

Donnez l'ordre d'établir, sous trois fois vingt-quatre heures, dans le château de Pavie, un hôpital de vénériens. On tiendra, dans le magasin du château, cinq cents fusils avec pierres, cartouches, etc., afin de pouvoir armer, en cas d'événement, les vénériens.

Donnez l'ordre au bataillon de la 6<sup>e</sup> demi-brigade, le premier arrivé, de laisser 200 hommes dans le château de Pavie. Aussitôt que ces 200 hommes seront arrivés à Pavie, donnez ordre à la 14<sup>e</sup> demi-brigade de partir pour Livourne par le chemin le plus court. Faites passer une revue de la 51<sup>e</sup> demi-brigade et de la 14<sup>e</sup>, au moment de leur départ.

Ordonnez l'établissement d'un hôpital de 500 malades dans le château de Milan. Mon intention est que l'on choisisse les hommes légèrement malades. Ordonnez qu'il y ait toujours dans le château

de Milan cinq cents fusils, avec ce qui est nécessaire, pour, en cas d'événement, armer lesdits malades.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

924. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Milan, 8 fructidor an IV (25 août 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen Général, ordonner au général Gentili d'organiser en compagnies tous les Corses réfugiés qui se trouvent à Livourne, officiers, sous-officiers ou soldats. Les généraux corses, les chefs de brigade ou de bataillon réfugiés, commanderont chacun une de ces compagnies. Il leur sera distribué des fusils de ceux existant dans la place.

Ces compagnies ne feront aucun service autre que celui relatif à l'embarquement pour la Corse. En cas de générale ou d'alerte, le général Gentili prendra les ordres du général de division commandant la place, pour le poste que devront occuper lesdites compagnies. Les capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants faisant partie desdites compagnies, devront être armés d'un fusil. Je vous laisse le maître de faire un règlement pour déterminer tout ce que je n'aurais pas prévu, afin que tous les Corses réfugiés faisant partie desdites compagnies puissent toucher les rations dues à leur grade, sans confusion, et qu'ils puissent, en cas d'événement, remplacer à Livourne le bataillon de la 75<sup>e</sup> demi-brigade que j'en ai tiré.

Vous prévieudrez le général Gentili que je lui enverrai incessamment des instructions sur l'expédition de la Corse.

La gendarmerie de la 28<sup>e</sup> division, étant organisée, devra concourir au service de la place. Vous autoriserez leurs chefs à se recruter parmi les réfugiés corses existant à Livourne.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

925. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

1<sup>o</sup> La division du général Sabugnet bloque Mantoue.

Le 7, à trois heures du matin, nous avons à la fois attaqué le pont de Governolo et Borgoforte, pour faire rentrer la garnison dans ses murs. Après une vive canonnade, le général Sahugnet en personne s'est emparé du pont de Governolo dans le temps que le général Dallemagne s'emparait de Borgoforte. L'ennemi a perdu



500 hommes tués, blessés ou prisonniers. La 12<sup>e</sup> demi-brigade et le citoyen Lahoz se sont distingués.

2<sup>o</sup> La division du général Augereau est à Vérone.

3<sup>o</sup> Celle du général Masséna est à Rivoli. Celle du général Sauret, dont je viens de donner le commandement au général Vaubois, est à Storo, le général Sauret étant malade.

Il a été indispensable de donner quelques jours de repos aux troupes, de rallier les corps disséminés après un choc si violent, et de réorganiser le service des administrations, absolument en déroute; il y a de ces messieurs qui ont fait leur retraite tout d'une traite sur le golfe de la Spezzia.

Le commissaire des guerres Salva abandonne l'armée; l'esprit frappé, il voit partout des ennemis; il passe le Pò et communique à tout ce qu'il rencontre la frayeur qui l'égaré; il croit les houlans à ses trousses: c'est en vain qu'il court en poste deux jours et deux nuits, rien ne le rassure. Écrivant de tous côtés, *Sauve qui peut*, il arrive à deux lieues de Gènes; il meurt après vingt-quatre heures d'une fièvre violente, dans les transports de laquelle il se croit blessé de cent coups de sabre, et toujours par les terribles houlans. Rien n'égale cette lâcheté que la bravoure des soldats. Beaucoup de commissaires des guerres n'ont pas été plus braves.

Tel est, Citoyens Directeurs, l'inconvénient de la loi qui veut que les commissaires des guerres ne soient que des agents civils, tandis qu'il leur faut plus de courage et d'habitudes militaires qu'aux officiers mêmes. Le courage qui leur est nécessaire doit être tout moral; il n'est jamais le fruit que de l'habitude des dangers. J'ai donc senti dans cette circonstance combien il est essentiel de n'admettre à remplir les fonctions de commissaire des guerres que des hommes qui aient servi dans la ligne plusieurs campagnes, et qui auraient donné des preuves de courage. Tout homme qui estime la vie plus que la gloire nationale et l'estime de ses camarades ne doit pas faire partie de l'armée française. L'on est révolté lorsqu'on entend journellement les individus des différentes administrations avouer et se faire presque une gloire d'avoir eu peur.

Nous avons à l'armée 15,000 malades; il n'en meurt par jour que quinze ou vingt; mais on dit que le mois de septembre est le moment où les maladies sont le plus dangereuses: jusqu'à cette heure ce ne sont que des fièvres légères. Je viens de visiter les hôpitaux de Milan; j'ai été très-satisfait; ce qui est dû en partie au zèle et à l'activité du citoyen Burisse, agent principal de cette partie.

Je n'ai encore reçu aucune troupe venant de l'Océan; l'on nous a

annoncé seulement 3,000 hommes composant la 6<sup>e</sup> demi-brigade, qui arrivent à Milan le 15.

L'on ne m'a annoncé aucune troupe de la division du général Châteauneuf-Randon; seulement la 10<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, forte de 600 hommes, est arrivée à Nice.

Si les 6,000 hommes que vous m'avez annoncés du général Châteauneuf-Randon et les 13,000 hommes que l'on m'a annoncés depuis longtemps de l'armée de l'Océan étaient arrivés, mon armée se trouverait presque doublée, et j'aurais balayé devant moi l'armée autrichienne. Si ces renforts arrivent dans le courant du mois, nous continuerons à nous trouver dans une position respectable, et dans le cas même de mettre fin à l'extravagance de Naples; mais je crains que vos ordres sur le mouvement de ces troupes ne soient mal exécutés.

Nos demi-galères sont sorties de Peschiera, où elles ont pris dix grosses barques et deux pièces de canon appartenant aux ennemis.

Tout est ici dans une position satisfaisante. Nous attendons la première nouvelle du général Moreau pour nous avancer dans le Tyrol: cependant si cela tarde encore quelques jours, nous nous avancerons provisoirement jusqu'à Trente. On m'assure que le général Wurmser est rappelé et remplacé par le général Wins.

Le Roi de Sardaigne ayant licencié ses régiments provinciaux, les Barbets se sont accrus. Un chariot portant de l'argent a été pillé. Le général Dujard, allant à Nice, a été tué. J'ai organisé une colonne mobile avec un tribunal contre les Barbets, pour en faire justice.

Je ne puis influencer d'aucune manière sur les départements du Var et du Rhône; mon éloignement est tel, que je reçois les lettres beaucoup plus tard que le ministre de la guerre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 926. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

J'ai commencé à entamer les négociations à Venise; je leur ai demandé les vivres pour le besoin de l'armée. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre du citoyen Lallement. Dès l'instant que j'aurai balayé le Tyrol, on entamera une négociation conforme à vos instructions; dans ce moment-ci, cela ne réussirait pas: ces gens-ci ont une marine puissante, et sont à l'abri de toute insulte dans leur capitale. Il sera peut-être bien difficile de leur faire mettre le séquestre sur les biens des Anglais et sur ceux de l'Empereur.

J'ai fait appeler à Milan le citoyen Faypoult. Nous sommes convenus des mesures préparatoires à prendre pour l'exécution de vos instructions sur Gènes.

Dès l'instant que nous serons à Trente, que l'armée du Rhin sera à Inspruck, et qu'une partie du corps de troupes qui m'arrive de la Vendée sera à Tortone, je me porterai à Gènes de ma personne, et votre arrêté sera exécuté dans toute sa teneur.

Quant au Grand-Duc de Toscane, il faut encore dissimuler. J'ai fait un changement de troupes dans la place de Livourne pour dérouter les calculateurs sur le nombre et faire un mouvement dans l'intérieur de l'Italie, pour accroître les bruits que je fais courir pour contenir la populace de Rome et les Napolitains.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 927. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Le Roi de Naples, à la tête de 24,000 hommes (ce qui pourrait bien n'aller qu'à 15,000), s'est avancé sur les terres du Pape, menaçant de se porter sur Rome, et, de là, venir se joindre à Wurmser ou se porter sur Livourne, pour, de concert avec les Anglais, nous chasser de cette place. L'alarme était dans Rome, et le cabinet de Sa Sainteté était dans la plus grande consternation.

J'ai écrit au citoyen Cacault de rassurer la cour de Rome, et de signifier à celle de Naples que, si le Roi des Deux-Siciles s'avancait sur le territoire de Rome, je regarderais l'armistice comme nul, et que je ferais marcher une division de mon armée pour couvrir Rome. Le citoyen Cacault m'assure, sans en être certain, que le Roi de Naples s'est désisté de son entreprise, et qu'il est retourné de sa personne à Naples. Cette cour est perfide et bête. Je crois que si M. Pignatelli n'est pas encore arrivé à Paris, il convient de séquestrer les 2,000 hommes de cavalerie que nous avons en dépôt, arrêter toutes les marchandises qui sont à Livourne, faire un manifeste bien frappé pour faire sentir la mauvaise foi de la cour de Naples, principalement d'Acton. Dès l'instant qu'elle sera menacée, elle deviendra humble et soumise. Les Anglais ont fait croire au Roi de Naples qu'il était quelque chose. J'ai écrit à M. d'Azara à Rome<sup>1</sup>; je lui ai dit que si la cour de Naples, au mépris de l'armistice, cherche encore à se mettre sur les rangs, je prends l'engagement,

<sup>1</sup> Cette pièce n'a pas été retrouvée.

à la face de l'Europe, de marcher contre ses prétendus 70,000 hommes avec 6,000 grenadiers, 4,000 hommes de cavalerie et cinquante pièces d'artillerie légère. La bonne saison s'avance : d'ici à six semaines, j'espère que la plus grande partie de nos malades seront guéris. Les secours que vous m'annoncez étant arrivés, je pourrai à la fois faire le siège de Mantoue, et tenir en respect Naples et les Autrichiens.

La cour de Rome, pendant le temps de nos désastres, ne s'est pas mieux conduite que les autres. Elle avait envoyé un légat à Ferrare, je l'ai fait arrêter, et je le tiens en otage à Brescia : c'est le cardinal Mattei. Le vice-légat, nommé Grena, s'était sauvé, et n'était plus qu'à deux journées de Rome; je lui ai envoyé l'ordre<sup>1</sup> de venir à Milan : il est venu. Comme il est moins coupable, je le renverrai après l'avoir retenu quelques jours ici.

On fait courir beaucoup de bruits sur le Roi de Sardaigne; mais je crois que tout cela est dénué de fondement. Il a vendu son équipage d'artillerie, licencié ses régiments provinciaux, et, s'il cherche à recruter, c'est qu'il aime mieux avoir des troupes étrangères que des régiments nationaux, dont il est peu sûr. Il serait bon que les journalistes voulussent bien ne pas publier sur son compte des absurdités comme celles que l'on publie tous les jours. Il est des coups de plume écrits sur des oui-dire et sans mauvaise intention qui nous font plus de mal, plus d'ennemis, qu'une contribution dont nous tirerions avantage. Peut-être serait-il utile qu'un journal officiel insérât un article qui démentît ces bruits absurdes et ridicules.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 928. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Vous trouverez ci-joint, Citoyens Directeurs, deux lettres que je reçois de Corse. Les Anglais embarquent toutes les munitions de guerre sur des barques pour les transporter à l'île d'Elbe. Où donc est le projet qu'ils avaient pu avoir dans le temps qu'ils nous croyaient battus, de se porter sur Livourne, comme le pourrait faire croire la proclamation ci-jointe?

Tous les réfugiés corses sont déjà rendus à Livourne; le commissaire Saliceti compte partir demain.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

<sup>1</sup> Cet ordre n'a pas été retrouvé.

## 929. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Je vous prie, Citoyen Ministre, de vouloir envoyer à cette armée, pour commander le 7<sup>e</sup> régiment de hussards, le chef de brigade Champeaux, qui est un officier intrépide et qui a commandé la cavalerie avec succès.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 930. — AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Tout ce que l'on fabrique dans ce pays est très-cher, et je désirerais que l'on fit passer à Chambéry 40,000 habits, 60,000 culottes, 60,000 vestes, 3,000 habits d'artillerie, 4,000 pantalons de cavalerie, et 3,000 manteaux de cavalerie. On payera le tout en argent, à mesure des versements à l'armée.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 931. — A S. A. R. LE GRAND-DUC DE TOSCANE.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Dans les circonstances difficiles où s'est trouvée l'armée, Votre Altesse Royale a donné des preuves non équivoques de son attachement pour la France. Je vous prie d'en recevoir tous mes remerciements. Je viens de donner des ordres pour que le commissaire des guerres dont votre ministre se plaint soit sévèrement puni.

Je vous prie de croire que je n'oublierai aucune circonstance pour vous témoigner l'estime et la considération, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 932. — AU CITOYEN MIOT.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

J'ai reçu toutes vos lettres. Il y a à Livourne 2,200 hommes de la 75<sup>e</sup> demi-brigade, et 600 Corses réfugiés que j'organise en compagnies; j'y envoie les 14<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> demi-brigades; soyez tranquille.

Dissimulez avec le Grand-Duc; s'il se conduit mal, il payera tout à la fois : ces gens-ci sont peu à craindre.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 933. — AU CITOYEN HULIN, COMMANDANT A LIVOURNE.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

Si les Anglais se présentent, recevez-les avec vigueur. Vous avez deux mille hommes, l'élite de l'armée, et cinq à six cents Corses. Je vous envoie les 14<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> demi-brigades.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

934. — AU CHEF DE LA 5<sup>e</sup> DEMI-BRIGADE D'INFANTERIE LÉGÈRE.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

J'ai reçu, Citoyen, deux adresses des officiers et sous-officiers de votre demi-brigade. Ils ont tort de penser que j'aie pu, un instant, concevoir une mauvaise idée de leur courage; j'ai su évaluer à leur juste valeur les plaintes qui m'ont été portées contre eux. J'avais déjà été instruit de ce qu'ils me dénoncent, et je leur promets que ces gens-là ne seront plus admis à l'honneur de les commander.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

## 935. — AU CITOYEN SALICETI.

Milan, 9 fructidor an IV (26 août 1796).

J'ai ordonné aux réfugiés corses qui faisaient partie de l'armée de se rendre à Livourne. Ils jouissent des appointements et des rations, et ils seront mis en compagnies sous les ordres du général Gentili.

J'ai ordonné au citoyen Sapey de réunir tous les bateaux possibles propres au transport.

J'écris au citoyen Belleville pour que, des sommes provenant de ce que les négociants doivent donner, on retienne 600,000 livres en réserve et à votre disposition, pour les dépenses de l'expédition dans l'île.

Les dépenses que fera le citoyen Sapey seront soldées par le consul, et sur son visa.

Les dépenses de la solde des officiers seront faites par le payeur de la guerre.

Ces 600,000 livres seront destinées, 1<sup>o</sup> aux dépenses extraordinaires; 2<sup>o</sup> aux dépenses pour solder une partie de la garde nationale corse, dans les cantons où cela serait nécessaire, lorsque vous jugerez à propos de les requérir conformément aux droits que la loi



accorde aux généraux, ce que je vous autorise à faire, vu l'impossibilité de pouvoir y intervenir.

Les officiers seront payés, en Corse comme en Italie, sur des revues du commissaire des guerres. Les fonds seront pris tous les mois à Livourne sur le payeur de la guerre.

Tous les soldats et réfugiés corses non employés seront incorporés dans la gendarmerie à la suite desdites compagnies, sans cependant que ce corps puisse passer 400 hommes.

Vous ferez partir sur de petits bâtiments 8 ou 10 réfugiés pour Bastia, avec une partie proportionnée de fusils, de poudre et de balles et quelques paires de souliers. Lorsqu'une certaine quantité de réfugiés seront passés, vous ferez passer le général Gentili. Avant lui, sur des bateaux séparés, seront passés les généraux Cervoni et Casalta.

Quand ces trois généraux seront passés, je pense qu'il sera nécessaire d'établir deux commissaires de département et de les réunir aux deux endroits les plus sûrs, savoir, à Corte et à Ucciani de Celavo. Dès l'instant que l'on sera sûr de Bocognano et de Bastelica, tous les chefs du parti anglais qui seraient pris par les républicains seront envoyés à Livourne en otage, cela étant la meilleure manière d'obliger les malveillants à rester tranquilles.

Les opérations intéressantes que vous avez à faire dans le continent vous obligeront sûrement à n'en partir que lorsque votre présence deviendra indispensable pour remplir le but que se propose le Gouvernement.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

### 936. — AU CITOYEN CARNOT.

Milan, 11 fructidor an IV (28 août 1796).

Je pars à l'instant<sup>1</sup>, mon cher Directeur. Le citoyen Serbelloni retourne à Paris; il vous donnera des nouvelles plus détaillées sur son pays. Vous le connaissez déjà; c'est un très-brave homme, qui désire la liberté et le bonheur de son pays. Vous l'accueillerez sans doute comme un ami vrai de la liberté a droit de l'être par vous; il s'est prononcé d'une manière décidée pour la République.

BONAPARTE.

Comm. par M. le comte H. Carnot.

<sup>1</sup> Pour Brescia.

## 937. — ARRÊTÉ.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Nous avons conquis l'Italie pour améliorer le sort de ses peuples ; nous y avons établi des contributions pour assurer notre conquête , offrir à la patrie une juste indemnité, et aux soldats une récompense due à leur valeur ; mais jamais il n'a été dans l'intention du Gouvernement français d'autoriser les abus de toute espèce, les extorsions scandaleuses que se sont permis plusieurs agents à la suite de l'armée. La loi , en les rendant justiciables des conseils militaires , n'a imposé l'obligation d'être leur accusateur ; mais , au milieu des occupations immenses qui absorbent tous mes moments , il m'est impossible de pouvoir moi-même découvrir la vérité dans ce labyrinthe de procès et des milliers de plaintes qui me sont portées sur des objets aussi importants.

En conséquence, j'ai conféré à une commission composée de cinq membres le droit que me donne la loi d'accuser devant un conseil militaire les dilapidateurs.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le général de brigade Baraguey-d'Hilliers, l'adjudant général Vignolle, le chef de brigade Dupuis, le commissaire des guerres Boinod, et Delaage, officier du génie, sont nommés membres de cette commission.

ART. 2. — Toutes les communes, tous les citoyens sont tenus de faire passer à cette commission la note de ce qui leur a été requis, par qui, et quand, et des renseignements sur les abus qui sont à leur connaissance.

ART. 3. — La commission fera rendre compte, à tous ceux qui ont requis, de l'emploi des objets de leur réquisition, et constatera, avant tout, s'ils avaient le droit de requérir.

ART. 4. — Tout individu que la commission présumera coupable sera, par ses ordres, arrêté et traduit devant un conseil militaire conformément à la loi.

Le présent arrêté sera imprimé dans les deux langues, envoyé à la Congrégation d'État de la Lombardie, pour être répandu et affiché dans la Lombardie, le Mantouan, le Brescian et le Véronais.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 938. — AUX HABITANTS DU TYROL.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Vous sollicitez la protection de l'armée française ; il faut vous

en rendre dignes. Puisque la majorité d'entre vous est bien intentionnée, contraignez ce petit nombre d'hommes opiniâtres à se soumettre; leur conduite insensée tend à attirer sur leur patrie les fureurs de la guerre.

La supériorité des armes françaises est aujourd'hui constatée. Les ministres de l'Empereur, achetés par l'or de l'Angleterre, le trahissent; ce malheureux prince ne fait pas un pas qui ne soit une faute.

Vous voulez la paix. Les Français combattent pour elle; nous ne passons sur votre territoire que pour obliger la cour de Vienne à se rendre au vœu de l'Europe désolée et à entendre les cris de ses peuples. Nous ne venons pas ici pour nous agrandir; la nature a tracé nos limites au Rhin et aux Alpes, dans le même temps qu'elle a posé au Tyrol les limites de la maison d'Autriche.

Tyroliens, quelle qu'ait été votre conduite passée, rentrez dans vos foyers, quittez des drapeaux tant de fois battus et impuissants pour les défendre. Ce n'est pas quelques ennemis de plus que peuvent redouter les vainqueurs des Alpes et d'Italie; mais c'est quelques victimes de moins que la générosité de ma nation m'ordonne de chercher à épargner.

Nous nous sommes rendus redoutables dans les combats; mais nous sommes les amis de ceux qui nous reçoivent avec hospitalité.

La religion, les habitudes, les propriétés des communes qui se soumettront seront respectées.

Les communes dont les compagnies de Tyroliens ne seraient pas rentrées à notre arrivée seront incendiées; les habitants seront pris en otage et envoyés en France.

Lorsqu'une commune sera soumise, les syndics seront tenus de donner, à l'heure même, la note de ceux de ses habitants qui seraient à la solde de l'Empereur; et, s'ils font partie des compagnies tyroliennes, on incendiera sur-le-champ leurs maisons, et on arrêtera leurs parents jusqu'au troisième degré, lesquels seront envoyés en otage.

Tout Tyrolien faisant partie des compagnies franches, pris les armes à la main, sera sur-le-champ fusillé.

Les généraux de division sont chargés de la stricte exécution du présent arrêté.

BONAPARTE.

## 939. — ORDRE.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Il arrive quelquefois que le défaut de transport empêche le soldat de toucher sa ration de pain de vingt-quatre onces, et qu'il n'en touche que douze : il est juste, lorsque cela arrivera, de l'indemniser et de lui donner l'équivalent en argent. En conséquence, le général en chef ordonne qu'il sera, dans ce cas, donné un sou et demi par douze onces. L'inspecteur des vivres de la division devra donner un certificat visé par le commissaire des guerres, par le chef d'état-major de la division, et par le général commandant le camp. Le quartier-maître, à la fin de la décade, présentera ledit certificat à l'ordonnateur en chef, qui le fera solder.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 940. — AU CITOYEN DENNIÉE.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Le commissaire ordonnateur est requis de donner des ordres pour faire embarquer à Peschiera, dans la journée de demain, 120,000 rations de biscuit, 240,000 rations d'eau-de-vie, de l'avoine pour nourrir 2,000 chevaux pendant dix jours, 3,000 paires de souliers.

L'ordonnateur en chef enverra un commissaire des guerres et un garde-magasin des vivres avec les boulangers nécessaires, qui s'embarqueront sur les bateaux portant le biscuit. On cuira aussitôt le débarquement. Le point du débarquement sera indiqué demain. Il sera embarqué de la farine pour 120,000 rations.

Le général Guillaume a ordre de mettre à la disposition de l'ordonnateur en chef les bateaux nécessaires pour ses transports.

Le commissaire ordonnateur est également requis de faire embarquer sur l'Adige 60,000 rations de biscuit, 120,000 rations d'eau-de-vie, 60,000 rations de farine et de l'avoine pour 4,000 chevaux pendant dix jours; cet embarquement sera fait dans la journée du 15, et, le 16 au matin, remontera l'Adige et se rendra au pont de bateaux, à Polo. S'il peut trouver des bâtiments en quantité suffisante, il fera embarquer le foin nécessaire pour 4,000 chevaux pendant dix jours. Il vérifiera s'il y a, à la suite des divisions Vaubois, Masséna et Augereau, deux commissaires des guerres pour chaque division et un inspecteur pour chaque service, et surtout si les ambulances sont approvisionnées de tout ce qui est nécessaire, et si elles ont pour leur service des chirurgiens ou employés. Il fera

filer tous les approvisionnements pour l'armée sur Peschiera et la Chiusa ; ceux destinés à ce dernier lieu devront rester embarqués sur des bateaux. On ne cuira que du pain biscuité à Peschiera, Salo et Vérone, à dater du 17 de ce mois ; l'on augmentera surtout le plus qu'il sera possible les fours de Peschiera et Salo. On s'emparera, dans la journée du 14, de tous les fours de Desenzano et Sermione sur le lac ; on y fera un établissement. Il faudrait, s'il était possible, y faire 10,000 rations de pain biscuité. Le commissaire ordonnateur donnera des ordres pour que le 15 au soir la division du général Masséna et celle du général Angereau puissent prendre du pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18, et que chacune de ces divisions ait à la suite, moitié sur des chariots et moitié sur des mulets à bât, du biscuit et de l'eau-de-vie pour le 19 et le 20.

La division du général Vaubois se divise en deux : 3,500 hommes sous les ordres du général Guieu doivent avoir, à Salo, le 15 au soir, du pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18. On embarquera, en outre, du biscuit pour le 19 et le 20, sur les bateaux sur lesquels s'embarqueront les 85<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> demi-brigades, avec le vin ou l'eau-de-vie.

Le reste de la division du général Vaubois, qui est à Storo, devra avoir, le 15 au soir, du pain pour le 16 et du biscuit pour le 17. L'on embarquera à Peschiera, sur un bateau à part, et sans que cela soit compté sur les quantités ordonnées sur les autres bâtimens, du pain pour cette partie de la division composée de 6,000 hommes, pour le 18, le 19 et le 20. La division Vaubois devra avoir à sa suite des charrettes et des mulets à bât, capables de transporter au moins une journée de son pain et de son eau-de-vie. Le commissaire ordonnateur préposera un commissaire des guerres pour être uniquement chargé des transports dans le lac de Garda. Ce commissaire des guerres prendra la note de tous les bateaux vénitiens existant dans les différentes communes sur le lac de Garda. Il passera des marchés avec en fixant un prix des transports par quintal, de Peschiera à Riva. Les marchés ne devront être passés que le 16 pour ne point donner à connaître ce mouvement. Pour la première fois, les ordres sont donnés pour qu'ils soient enlevés de vive force.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 941. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Il est ordonné au général Guillaume de faire partir, dans la nuit

du 13 au 14, deux galères armées pour ramasser dans le lac tous les bâtimens appartenant aux Vénitiens, et les conduire avec leurs équipages à Salo. Il en faut pour pouvoir embarquer 3,500 hommes. Ces bateaux doivent être au plus tard rassemblés dans la nuit du 14 au 15, l'intention du général en chef étant de faire embarquer les troupes à Salo dans la journée du 15.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 942. — AU GÉNÉRAL GUIEU.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Je vous prévien, Général, que le général Guillaume a ordre de faire ramasser tous les bateaux possibles pour les envoyer à Salo, où vous vous embarquerez, le 15, avec la 85<sup>e</sup> légère et la 17<sup>e</sup> demi-brigade, conformément à l'ordre que vous recevrez. Vous devez, de plus, embarquer vos trois pièces d'artillerie. En conséquence, il est indispensable de faire ramasser tous les bateaux vénitiens que vous pourrez; vous ferez connaître demain à l'état-major, à Desenzano, les hommes et les bateaux que vous vous serez procurés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 943. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Brescia, 13 fructidor an IV (30 août 1796).

Le quartier général part de Brescia demain, à six heures du matin, pour Desenzano. A cinq heures du matin, tous les équipages seront chargés et attelés et se rassembleront à la porte de Brescia, du côté de Vérone, pour être en route à cinq heures et demie. Le vagemestre général les fera marcher suivant l'ordre prescrit et distribuera les escortes. Les bagages qui précéderaient ou qui marcheraient après la colonne d'équipage et qui s'en trouveraient séparés seront arrêtés par la gendarmerie, à moins qu'ils n'aient une autorisation motivée de l'état-major.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 944. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Brescia, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

La compagnie Flachat, Citoyens Directeurs, est composée d'hommes fort intelligents et très-actifs; on ne pouvait pas confier dans de



meilleures mains les marchandises prises à l'ennemi, à l'armée d'Italie; mais on n'avait pas spécifié de quelle manière devaient se faire les ventes. On sait que les estimations, en général, sont défectueuses. Les commissaires du Gouvernement viennent de régler, sur ma demande, que l'on préviendrait les différents agents de la République, dans les différentes places de commerce, des jours des ventes, pour faire établir une concurrence nécessaire. La dernière offre qui sera faite sera toujours substituée à l'estimation; par ce moyen, on tirera des marchandises tout le parti possible.

Le marché que cette compagnie a passé avec la Trésorerie lui accorde 5 p. 0/0 pour les écus qu'elle fera passer à Huningue, ou les lingots qu'elle enverra à Paris. Il n'appartient qu'aux banquiers d'apprécier si 5 p. 0/0 est trop sur les sommes qui sont fournies en écus; cela est excessivement cher pour les sommes qui seraient fournies en lingots. En effet, un million en lingots occupe cinq voitures, qui, conduites en poste à Paris, ne feraient pas cinq cents louis, et arriveraient en moins de dix jours. Le 5 p. 0/0 d'un million est de 50,000 livres, et ils ne sont tenus à le faire tenir que dans un mois: cet article, comme vous voyez, a besoin de révision.

Je suis ici environné de pillards, malgré les soins de l'ordonnateur en chef Denniée, dont je suis content. Ce n'est pas une petite affaire que de réprimer ces gens-là. J'en mets quelques-uns au conseil militaire; mais c'est un faible remède: il faudrait avoir quinze jours de temps et n'avoir qu'à rouler les différents magasins et les différentes places. Comme je ne puis le faire moi-même, j'ai cru devoir le faire faire par une commission que j'ai nommée, composée d'hommes probes et généralement estimés.

BONAPARTE.

Collection Napoléon

---

945. — AU GÉNÉRAL MOREAU,  
COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

Quartier général, Brescia, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Nous voilà en position de nous rencontrer, Citoyen Général, et de combiner nos opérations.

Le 16, l'armée d'Italie marche sur Trente, où elle sera arrivée le 18 ou le 19.

Le général Wurmser paraît vouloir couvrir Trieste, et a, en conséquence, pris position sur la Brenta avec une division de son armée. Il serait possible que la division qui est à Trente se retirât sur Brixen, et de là sur le chemin de Lienz. Ce mouvement lui devien-

dra le seul possible, si vous avancez sur Inspruck en force. Je tâcherai de deviner, par les manœuvres des ennemis, vos progrès, mais il est indispensable que j'aie de vos nouvelles.

Le général Berthier envoie au général chef de l'état-major un chiffre pour correspondre avec plus de sûreté.

Si vous vous rendez maître d'Inspruck, et que vous y soyez en force, il nous sera facile de nous communiquer et de concerter nos opérations ultérieures.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

946. — AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DU ROI DE SARDAIGNE.

Quartier général, Brescia, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Je suis instruit, Monsieur, des désordres que les Barbets commettent journellement dans les environs du col de Tende.

Je vous envoie le citoyen Vial<sup>1</sup> pour se concerter avec vous sur ces objets.

BONAPARTE.

Comm. par le Gouvernement sarde.

947. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Desenzano, 14 fructidor an IV (31 août 1796), midi.

Le général Vaubois partira le 16 au matin, avec toute sa division, pour se rendre, savoir : la 22<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, la 27<sup>e</sup> *idem*, celle des Allobroges, la 25<sup>e</sup> demi-brigade de bataille et la 39<sup>e</sup>, à Torbole, où il tâchera d'être arrivé de bonne heure, dans la journée du 17.

La brigade aux ordres du général Guieu, composée de la 17<sup>e</sup> demi-brigade légère et de la 85<sup>e</sup> de bataille, s'embarquera à Salò, dans la nuit du 15 au 16, pour être rendue le 17, à la pointe du jour. Le général Vaubois est prévenu que l'on a envoyé des ordres directement au général Guieu, afin d'éviter tout retard. Dès l'instant que les demi-brigades de sa division seront réunies à Torbole, le général Vaubois prendra une position militaire. Le 18 au matin, il se portera sur Roveredo. Le général Masséna devra également y être et enverra un corps d'infanterie légère à sa rencontre.

Arrivé à Torbole, le général Vaubois enverra une chaloupe à Malcesine pour avoir des nouvelles du général Masséna et de tout ce qui

<sup>1</sup> Adjudant général.

pourrait s'être passé; ou il recevra alors des instructions relatives à son mouvement sur Roveredo, ou enfin, sur les nouvelles qu'il aura apprises que tout va bien, il culbutera les postes que l'ennemi pourrait avoir à Mori, et il s'approchera de l'Adige, balayant tous les ennemis qu'il rencontrerait de ce côté.

Le général Vaubois commandera du pain à Riva et à Arco, ainsi que dans toutes les communes voisines.

L'inspecteur des vivres de sa division et le commissaire des guerres doivent avoir été prévenus, par l'ordonnateur en chef, des mesures qui ont été prises pour faire trouver des vivres à Torbole, non-seulement pour sa division, mais pour toute l'armée.

Le général Vaubois prévendra tous les chefs des corps pour qu'ils envoient des plantons sur les routes, afin que les convois, tous les soldats isolés, etc. aillent tous à Salo, où ils seront embarqués pour rejoindre la division à Torbole.

Le général Vaubois peut rencontrer des obstacles supérieurs avant son arrivée à Torbole; s'il ne peut pas les forcer et qu'il soit obligé à la retraite, il la fera de poste en poste, couvrant essentiellement Salo et ensuite Brescia.

Si arrivé à Torbole et que dans sa marche sur Roveredo des obstacles supérieurs l'obligeassent à battre en retraite, il tâcherait alors de l'exécuter vers l'Adige par Mori, Brentonico, Avio et autres.

Note ajoutée à la présente instruction sur la copie envoyée au général Guieu, et qui doit servir à l'exécution de son mouvement.

Comme le général Guieu peut arriver à Torbole avant le général Vaubois, il doit prendre des précautions avant d'effectuer son débarquement. Il enverra des reconnaissances sur Arco, et tâchera d'avoir des nouvelles du général Vaubois. Il ne fera son débarquement qu'après s'être assuré qu'il ne peut être attaqué par des forces supérieures ou au moins de pouvoir se rembarquer sans perte.

S'il était possible que le général Vaubois eût été arrêté dans sa marche, et se fût replié, il se rembarquerait et viendrait devant Malcesine, descendrait sur Torri, où il resterait embarqué, attendant de nouveaux ordres. Il aurait soin de faire prévenir sur-le-champ au quartier général du général Masséna, à Piovezzano, qui sera celui du général en chef.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 948. — AU GÉNÉRAL GAULTIER.

Quartier général, Desenzano, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Le général Gaultier organisera en bataillon, dans la journée de demain, les cinq compagnies de grenadiers isolées qui sont au quartier général, sous le n<sup>o</sup> du 8<sup>e</sup> bataillon; il nommera un chef de bataillon, un adjudant-major et un adjudant-sous officier; il fera expédier un ordre et une route à ce bataillon pour partir le 16 et se rendre à Castelnovo, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Il donnera le même ordre à la compagnie des guides à pied.

Le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers doit arriver demain ou après, venant de Borgoforte; ce bataillon est destiné à faire le service au quartier général. Le 5<sup>e</sup> régiment de dragons doit également y rester, à l'exception de 150 hommes, qui partent demain pour Vérone.

Le général Gaultier réglera le service de la place et aura toujours une garde sur le port. Il placera des petits postes de cavalerie sur les routes de Salo, Brescia et Castiglione. Il enverra à Castelnovo un brigadier et quatre hommes, qui serviront pour la correspondance.

Le 6<sup>e</sup> bataillon de grenadiers doit recevoir à Desenzano des effets d'habillement.

Le général Gaultier aura soin de recommander à l'ordonnateur en chef de faire habiller et équiper les officiers et soldats prisonniers renvoyés du Tyrol, et laissés en dépôt à Brescia et Peschiera; il écrira pour le même objet au commandant de l'artillerie, pour les armes.

La gendarmerie à pied et celle à cheval resteront au quartier général.

Le général Gaultier fera mettre à l'ordre que le général Vauhois commande la division du général Sauret et que ce dernier commande le corps de réserve, qui se réunit à Brescia.

Il fera prévenir, par la voie de l'ordre, que les grenadiers composant les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de grenadiers sont rentrés à leurs corps respectifs.

Le 6<sup>e</sup> de grenadiers reste au quartier général, à Desenzano.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 949. — AUX GÉNÉRAUX MASSÉNA, AUGEREAU, VAUBOIS, SAHUGUET, LESPINASSE ET AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Desenzano, 14 fructidor an IV (31 août 1796).

Il y aura quatre dépôts : à Milan, Cassano, Lodi et Crémone. Chacun de ces dépôts sera affecté à une division, savoir :

Cassano, à la division du général Masséna ;  
 Lodi, pour la division du général Augereau ;  
 Milan, pour la division du général Vaubois ;  
 Et Crémone, pour la division du général Sabuguet.

Chacun de ces généraux de division enverra à ce dépôt un officier supérieur, choisi parmi les auxiliaires reconnus intelligents et intègres, qui sera chargé de commander le dépôt et de correspondre avec l'état-major de la division. Chaque demi-brigade y enverra un officier. On donnera les ordres à toutes les compagnies auxiliaires, soit de l'armée des Alpes, soit de celle d'Italie, de se rendre à ces dépôts. La cavalerie a ses dépôts particuliers. L'artillerie aura un dépôt à Milan. Il y aura à chacun de ces quatre dépôts un armurier, et il sera choisi une salle d'armes.

Les fusils de tous les hommes des différentes divisions qui se rendront aux hôpitaux seront envoyés au dépôt, adressés à l'officier de la demi-brigade qui s'y trouve et sous la surveillance de l'officier supérieur commandant le dépôt.

Tous les convalescents qui sortiront des hôpitaux se rendront, avant de joindre leurs corps, aux dépôts. On leur donnera leur prêt et leur subsistance à l'ordinaire, à l'exception qu'il leur sera donné du pain blanc et du vinaigre. Ils reprendront leurs fusils et feront le service de la place, ou tout autre que les circonstances pourront leur faire ordonner. Ils ne rejoindront leurs corps qu'en conséquence des ordres de l'état-major. A cet effet, chaque commandant de dépôt enverra tous les jours un état de situation de son dépôt à l'adjudant général de l'état-major avec qui il devra correspondre, et qui sera placé à portée des dépôts et de l'état-major, selon les circonstances. Le directeur général des hôpitaux fera établir dans chacun de ces endroits 250 lits, avec plusieurs infirmiers pour en avoir soin. Il y aura un médecin et un chirurgien attachés aux dépôts. On aura soin que les soldats du dépôt soient bien couchés et aussi bien traités que doivent l'être des hommes encore faibles.

Le dépôt de l'artillerie sera au Lazaret de Milan, celui de la division Vaubois dans le château de Milan.

On placera les soldats par chambrée, en réunissant les hommes d'une même demi-brigade, d'un même bataillon et d'une même compagnie.

Les généraux, officiers supérieurs, officiers et sous-officiers devront, avant de rejoindre leur division, se rendre au dépôt, où ils recevront des ordres, mon intention étant que personne ne voyage isolément. Quand un général de division se trouvera au dépôt, il lui



sera donné les honneurs du commandement. L'officier supérieur commandant le dépôt devra donner son état de situation au commandant de la place, et celui-ci l'enverra au commandant de la Lombardie. Il prendra les ordres du commandant de la place. Cependant il est expressément ordonné de ne faire faire aux hommes du dépôt que le service le plus nécessaire.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

950. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL VIAL.

Quartier général, Peschiera, 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796).

Le chef de l'état-major vous adressera des ordres pour vous rendre à Turin. Votre objet dans cette mission sera :

1<sup>o</sup> De vous concerter avec le ministre des affaires étrangères du Roi de Sardaigne pour arrêter les assassinats que les Barbets commettent journellement dans les montagnes du côté de Tende. Le chef de l'état-major vous fera connaître les mesures que j'ai prises pour arrêter le cours de ces assassinats.

2<sup>o</sup> De vous informer s'il n'y a réellement, dans le moment actuel, sur les pays ci-devant occupés par nos troupes et qui ont été remis au Roi de Sardaigne en exécution du traité de paix, que les 5,000 hommes stipulés par mon traité avec M. de Saint-Marsan, traité qui a été imprimé dans le temps. Vous ne devez pas prendre ces renseignements auprès du ministre, mais vous devez, sous main, chercher à connaître la destination des troupes piémontaises dans cette partie.

Vous devez surtout vous attacher à sonder les dispositions de la cour de Turin à notre égard. Observez l'impression qu'aura produite le renvoi de M. de Revel, ambassadeur du Roi de Sardaigne près la République française; et, dans le cas où le ministre des affaires étrangères vous parlerait de ce renvoi, vous lui direz, sans avoir l'air d'en être instruit officiellement, que le Directoire exécutif a renvoyé M. de Revel, parce qu'il était émigré vénitien et qu'il se mêlait des affaires qui ne le regardaient nullement; que, du reste, l'intention du Gouvernement français est de vivre en bonne amitié avec le Roi de Sardaigne.

Vous me rendrez compte des deux objets contenus au commencement de ma lettre, et vous me ferez part de vos observations.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---



## 951. — AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Peschiera, 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796).

Vous donnerez sur-le-champ vos ordres, Citoyen Commissaire, pour faire établir des fours au village de Lazise, situé sur la droite du lac de Garda, au delà de Peschiera; ces fours devront pouvoir fournir 6,000 rations par jour.

Vous ferez les dispositions les plus promptes pour qu'il soit établi :

1<sup>o</sup> Un hôpital de 200 lits à Lonato;

2<sup>o</sup> Un second hôpital de 400 lits à Salo;

3<sup>o</sup> Pour accroître l'hôpital de Soncino jusqu'à concurrence de 300 lits.

4<sup>o</sup> Vous ordonnerez que tous les malades provenant du siège de Mantoue soient évacués sur Crémone, et jamais sur Brescia.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 952. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME.

Quartier général, Peschiera, 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796).

La marche que vont faire les divisions actives de l'armée, le désordre qui existe parmi les soldats voyageant isolément, ont déterminé le général en chef à donner l'ordre suivant :

Le général Guillaume ne laissera plus passer aucun soldat marchant isolément, soit venant des dépôts, soit rentrant des hôpitaux; il les ramassera tous à Peschiera, les classera par corps et par division jusqu'au nombre de 1,000 ou environ, et, aussitôt ce nombre réuni, il en enverra l'état de situation au chef de l'état-major général, qui enverra des ordres pour faire connaître l'endroit où ils doivent rejoindre. Avant de faire partir ces soldats, il en fera passer une revue pour s'assurer qu'ils sont tous en état de servir.

Il les cantonnera, soit dans les établissements de la ville, soit dans les villages ou campagnes autour de Peschiera.

Il est autorisé à charger un officier du travail et de la surveillance secondaire de ces dispositions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 953. — AU GÉNÉRAL GUILLAUME.

Quartier général, Vérone, 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796).

Ordre au général Guillaume de faire partir sur-le-champ les bateaux chargés de subsistances et de munitions, en vertu des derniers

ordres du général en chef, pour se rendre à Torbole, sous l'escorte de sa troupe armée, en faisant attention de ne pas débarquer que l'on n'ait connaissance de l'arrivée du général Guieu et de sa troupe à Torbole.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

954. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 15 fructidor an IV (1<sup>er</sup> septembre 1796),  
10 heures et demie du soir.

Ordre au général Masséna de partir demain 16, à midi, avec toute sa division, son artillerie et sa cavalerie, pour marcher sur Ala. Il tâchera, s'il ne peut aller jusqu'à Ala, d'aller au moins jusqu'à Borghetto. Il fera prendre du pain à sa troupe pour le 16 et le 17, du biscuit pour le 18, et, outre cela, il aura à la suite de sa division du biscuit pour le 19 et pour le 20, et quelques rations d'eau-de-vie.

Il laissera 500 hommes pour la garde du pont de Polo, avec les deux pièces de 11, et celles de 12 et de 13 qui y sont.

Il fera marcher un gros corps d'infanterie légère par Preabocco, Rivalta et Belluno, afin de s'assurer que l'ennemi ne fait, de ce côté-là, aucun mouvement. Cette reconnaissance partira demain matin et rejoindra, s'il n'y a rien de nouveau, la division, en passant l'Adige vis-à-vis Borghetto.

Le général Augereau doit être sur les hauteurs, entre Lugo et Rovere. Il le fera reconnaître, afin de s'assurer de sa position et d'éviter toute méprise.

Le général Masséna ordonnera au 15<sup>e</sup> de dragons de se rendre à la Chiusa, où il sera aux ordres du général Dubois, qui y arrivera avec une colonne de cavalerie.

AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Le général Augereau partira demain 16, à midi, avec toute sa division. Il ira prendre une position militaire entre Lugo et Rovere, en suivant le Val-Pantena, et sur le chemin qui conduit de Vérone par Roveredo.

Le général Masséna doit être rendu demain au soir à Borghetto ou Ala. Le général Augereau le fera reconnaître.

Le général Augereau fera prendre à sa troupe le pain pour le 16 et le 17, et du biscuit pour le 18, et, outre cela, il aura à sa suite du biscuit pour le 19 et pour le 20, et il fera prendre quelques rations d'eau-de-vie.

Le général Augereau aura avec lui deux pièces de 4, un obusier sur affût-traineau. On a donné ordre au général d'artillerie de les faire arriver demain matin à Vérone. S'ils n'étaient pas arrivés à temps pour son départ, il laisserait des ordres pour qu'on le fasse joindre. Il laissera 1,000 à 1,200 hommes à Vérone, avec l'ordre de défendre la ville, et, dans le cas où elle serait forcée, de se retirer dans la citadelle, où ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité.

Le restant de son artillerie, consistant en quatre pièces de 5 et en six pièces d'artillerie légère, se rendra, en suivant le grand chemin, à la Chiusa, où on lui fera passer de nouveaux ordres. Il laissera les six autres pièces d'artillerie légère à Vérone. Il aura avec lui 100 hussards du 1<sup>er</sup> régiment.

AU GÉNÉRAL DUBOIS.

Le général Dubois partira à neuf heures du matin, demain 16, avec le 1<sup>er</sup> régiment de hussards, le 10<sup>e</sup> de chasseurs. Il se rendra à la Chiusa, où il attendra la division du général Masséna, dont il suivra les mouvements et avec qui il se concertera. Le 15<sup>e</sup> régiment de dragons, qui est avec la division du général Masséna, sera sous son commandement et le rejoindra à la Chiusa.

AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Il prendra le commandement du 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs, du 7<sup>e</sup> de hussards, du 20<sup>e</sup> de dragons, avec lesquels il couvrira Vérone, poussera des patrouilles jusqu'à Vicence, afin d'éclairer les mouvements des ennemis. Il y aura dans Vérone 1,200 hommes d'infanterie avec les canonniers nécessaires pour défendre la ville.

Dans le cas où une force supérieure le contraindrait à rentrer dans les remparts, il occupera sa cavalerie à maintenir une bonne police dans la ville.

AU GÉNÉRAL GUIEU.

Il est indispensable, Général, que vous soyez arrivé à Torbole dans la journée du 17, avec le plus de troupes que vous pourrez embarquer. Vous ferez venir le reste par terre en le dirigeant sur Riva, par le chemin qui vous paraîtra le plus court, ayant soin, à votre arrivée à Torbole, d'en prévenir le général Vaubois; mais il est à croire que les bateaux que le citoyen Allemand a dû vous procurer, joints à ceux que vous auriez eus par vous-même, pourront suffire à embarquer votre demi-brigade.

AU GÉNÉRAL GAULTIER.

Ordre au quartier général de partir, demain 16, pour se rendre à Lazise.

BONAPARTE.

## 955. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Vérone, 16 fructidor an IV (2 septembre 1796), au matin.

Prévenir le général Sahuguet que l'armée se met en marche pour le Tyrol ; que le général en chef ne laisse à Vérone que le général de division Kilmaine, avec une garnison capable de défendre cette place contre un coup de main ; qu'il pourrait arriver, quoique cela ne soit pas probable, que l'ennemi, de Bassano, se portât sur Vérone ou sur Porto-Legnago, y passât l'Adige, pour revenir débloquer Mantoue ; que si l'ennemi faisait cette sottise, les dispositions du général en chef sont combinées de manière à l'en faire repentir ; mais qu'il pourrait cependant avoir deux marches sur l'armée et arriver à temps pour écraser sa division ; que le général Kilmaine lui fera connaître les mouvements des ennemis sur Vérone ; que si jamais il était forcé d'évacuer la place, et que l'ennemi y fût entré, il doit lever sur-le-champ le blocus de Mantoue, et s'assurer que Peschiera a une garnison suffisante ; après quoi, si le mouvement de l'ennemi se caractérise et qu'il marche sur Mantoue, le général Sahuguet se retirera derrière l'Oglio.

Le général Serviez a ordre de tenir de petites garnisons dans le château de Pontevico, dans celui de Bozzolo et dans celui de Torre d'Oglio, au confluent de cette rivière dans le Pô.

A cet effet, le général Serviez doit envoyer un officier d'artillerie avec un détachement dans ces trois forteresses pour les faire mettre, le plus tôt possible, à l'abri d'un coup de main, et mettre également en état les pièces vénitienes qui s'y trouvent.

Il veillera également à ce que les ordres qui sont donnés de mettre des approvisionnements dans chacune de ces trois forteresses, pour 200 hommes pendant vingt jours, soient exécutés.

Il doit tenir de grandes gardes de cavalerie à Porto-Legnago ; et si l'ennemi se présentait avec un corps considérable d'infanterie, qu'il s'emparât de cette place et passât l'Adige en force, il y tiendra la même conduite que s'il s'emparait de Vérone.

Il correspondra avec le quartier général, qui est à Lazise, par Peschiera ; il instruira dans toutes les circonstances le général commandant la Lombardie, pour qu'il ne soit pas effrayé d'un mouvement qu'il est possible que l'ennemi fasse et que le général en chef a prévu, et afin qu'il lui fasse passer des secours et que lui-même se mette en mesure pour assurer nos communications.

Que s'il arrivait, par une circonstance imprévue, que Peschiera ne fût pas approvisionné, il fera alors tous les mouvements qui

pourraient favoriser cet approvisionnement, sacrifiant tout à cette considération.

Lui recommander, sur toutes choses, de bien bloquer Mantoue du côté de Porto-Legnago, ce qui, à ce que croit le général en chef, ne pourra se faire qu'en s'emparant de Saint-Georges.

Ordre à l'ordonnateur en chef de faire approvisionner les forts de Torre d'Oglio, de Bozzolo et de Pentevico, sur l'Oglio, pour 200 hommes pendant vingt jours.

Ordre à deux bataillons de la 6<sup>e</sup> demi-brigade, qui sont à Milan, de se rendre à Rivalta, sur le Mincio, aux ordres du général de division Sahuguet.

Ordre à la 19<sup>e</sup> demi-brigade, qui est sous Mantoue, d'en partir aussitôt l'arrivée des deux bataillons de la 6<sup>e</sup>, pour se rendre à Crémone.

Ordre au 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> demi-brigade de se rendre à Rivalta, lorsque le premier bataillon de la 10<sup>e</sup> sera arrivé.

Ordre à la 45<sup>e</sup> demi-brigade de partir de Mantoue, pour se rendre à Crémone, lorsque le 3<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> demi-brigade sera arrivé.

#### AU GÉNÉRAL SERVIEZ.

Prévenir le général de brigade Serviez qu'il aura sous ses ordres un bataillon de la 75<sup>e</sup> demi-brigade, la 19<sup>e</sup> et la 45<sup>e</sup>. Lui ordonner de faire arranger les casernes, afin de pouvoir cantonner cette troupe. Son commandement s'étendra jusqu'à l'Oglio. Il fera mettre des garnisons dans les forts de Torre d'Oglio, Bozzolo, Pontevico et Soncino. Il sera aux ordres du général commandant la Lombardie. Il aura soin d'ordonner que les pièces d'artillerie qui sont dans ces différents châteaux soient mises en batterie, et qu'ils soient approvisionnés pour 200 hommes pendant vingt jours.

Ordre au général d'artillerie et à celui du génie d'envoyer chacun un officier de leur arme, pour mettre ces châteaux en état de défense.

Prévenir de ces dispositions le général Baraguey-d'Hilliers et le général de division Sahuguet.

Le général Baraguey-d'Hilliers commandera la Lombardie jusqu'à l'Oglio.

Le général Sahuguet commandera entre l'Adige et l'Oglio, Peschiera compris.

Le général Sauret attendra la réserve à Brescia.

BONAPARTE.

## 956. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Vérone, 16 fructidor an IV (2 septembre 1796).

Le général Kilmaine fera partir demain 17, à deux heures du matin, une forte reconnaissance sur Vicence, ou jusqu'à ce qu'elle rencontre l'ennemi. Elle instruira sur-le-champ le général en chef, à Ala, des mouvements que pourrait avoir faits l'ennemi.

Il couvrira, par des patrouilles fréquentes, le chemin de Vérone à Porto-Legnago par Villanova. Si l'ennemi faisait un mouvement d'infanterie soit sur Vérone, soit sur Porto-Legnago, et que cela fût assez considérable pour faire croire qu'il voulût se porter sur Mantoue, il en prévendrait le général Sahugnet, qui est à Rivalta, sur le Mincio, le général Guillaume, qui est à Peschiera, ou le quartier général, qui est à Lazise, rive droite du lac de Garda, à trois milles de Peschiera.

S'il était obligé de se renfermer dans Vérone, tandis que les canonniers et l'infanterie défendraient l'enceinte de cette place, il occuperait sa cavalerie à maintenir le bon ordre dans la ville et à surveiller les rives de l'Adige pour s'assurer que l'ennemi ne cherche pas à y jeter un pont.

Dès l'instant où il croira que l'on ne peut plus tenir dans la ville, il donnera l'ordre à 300 hommes d'infanterie de se renfermer dans le château avec les canonniers nécessaires au service de trois pièces de 6 d'artillerie légère, qui sont à sa disposition. Il aura soin que ce château soit approvisionné pour 500 hommes et pendant dix jours. Avant d'évacuer la ville, il aura soin de faire transporter au château toutes les munitions et la plus grande partie de l'artillerie qui est sur les remparts de la ville.

Il instruira le général en chef deux fois par jour, et adressera ses lettres à Ala, de ce qui se passera et de la connaissance qu'il pourra avoir des mouvements de l'ennemi.

Dans le cas qu'il soit obligé d'évacuer Vérone, il se retirera au delà du Mincio, après avoir protégé la retraite du quartier général, qui est à Lazise. Il laissera dans Peschiera la garnison qui pourrait y être nécessaire pour couper le pont de Borghetto, en s'éloignant toujours le moins qu'il lui sera possible du Mincio et de Peschiera, afin de pouvoir porter promptement du secours à l'armée.

Par ordre du général en chef.



## 957. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU. — (PAR DUPLICATA.)

Quartier général, Ala, 17 fructidor an IV (3 septembre 1796),  
4 heures et demie du soir.

Le général Angereau est prévenu que la division du général Masséna est arrivée à deux heures à Ala, d'où son avant-garde a chassé un avant-poste ennemi et a fait six prisonniers houlans. Nous passons la nuit tant à Ala qu'à Sainte-Marguerite, où est l'avant-garde.

Le général en chef donne l'ordre au général Augereau de partir avec sa division, demain, à la pointe du jour, pour se porter sur Roveredo, en cherchant le plus possible à couvrir la droite du général Masséna. Ce général doit partir de la position qu'il occupe à Ala et Sainte-Marguerite, demain, à trois heures du matin.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 958. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Ala, 17 fructidor an IV (3 septembre 1796),  
4 heures et demie du soir.

Le général Vaubois est prévenu que la division du général Masséna est arrivée à Ala; que demain, à huit ou neuf heures du matin, elle sera à Roveredo. L'intention du général en chef est que le général Vaubois se porte sur Roveredo, et qu'il envoie un corps détaché par sa droite sur Serravalle, où des bateaux se trouvent rassemblés.

Si la division du général Vaubois ne pouvait pas passer l'Adige à Roveredo, les bateaux pourraient lui servir pour cet objet.

Il fera donner de ses nouvelles à l'état-major général par le porteur de cet ordre, qui est un homme du pays.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

## 959. — AUX GÉNÉRAUX DOMMARTIN, MASSÉNA, RAMPON ET BEAUREVOIR.

Quartier général, Ala, 17 fructidor an IV (3 septembre 1796).

Deux cents chevaux doivent être à l'avant-garde du général Masséna; le reste de la cavalerie sera placé en arrière d'Ala.

La 11<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> demi-brigade passeront en avant d'Ala; la 32<sup>e</sup> restera derrière Ala, entre la cavalerie et ce bourg.

Le général Dommartin a ordre de mettre deux pièces d'artillerie légère avec les 200 hommes de cavalerie de l'avant-garde, deux pièces d'artillerie légère avec l'infanterie de l'avant-garde, enfin, deux

autres avec la 11<sup>e</sup> demi-brigade; tout le reste de l'artillerie ne renuera pas sans un ordre exprès du général en chef.

Le général Masséna donnera l'ordre qu'il soit envoyé sur-le-champ au quartier général 100 grenadiers au logement du général en chef, et 200 pour le service de la place.

Il donnera des ordres au commandant du quartier général pour bien garder la droite d'Ala. Les 100 dragons du 5<sup>e</sup> régiment rentreront de suite à Ala.

Instructions au général Dommartin en conséquence de l'ordre à Masséna.

Avis au général Rampon que la 11<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> demi-brigade passent de l'autre côté d'Ala. La 32<sup>e</sup> bivouaquera derrière Ala.

Au général Beauvoir : Toute la cavalerie bivouaquera derrière Ala, ayant devant elle la 32<sup>e</sup> demi-brigade; 200 chevaux seront envoyés à l'avant-garde. Les 100 dragons du 5<sup>e</sup> régiment resteront à Ala.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 960. — AU GÉNÉRAL LESPINASSE.

Quartier général, Ala, 17 fructidor an IV (3 septembre 1796).

Il est ordonné au général Lespinasse de faire ramasser tous les bateaux qui se trouvent dans les villages situés sur les bords de l'Adige, tant au-dessous d'Ala qu'au-dessus, jusqu'à nos avant-postes. Il s'emparera des quatre qui sont à Ala, et les fera tous remonter à la hauteur de l'avant-garde du général Masséna, pour qu'ils soient prêts à remonter plus loin.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 961. — AU GÉNÉRAL DUBOIS.

Quartier général, Ala, 18 fructidor an IV (4 septembre 1796),  
une heure et demie du matin.

L'ennemi avait à Marco cinq bataillons qui, étant de ceux qui ont le plus souffert dans la campagne, ne montent qu'à 2,000 hommes. L'on assure qu'il a également trois régiments à Roveredo, ce qui ne doit pas faire plus de 3,000 hommes.

Vous devez avoir reçu deux pièces d'artillerie légère pour être attachées à la cavalerie d'avant-garde.

Il est étonnant que vous n'ayez point de pain; vos troupes avaient reçu l'ordre d'en prendre à Vérone pour le 16 et le 17, et du biscuit

pour le 18 et le 19. Le commissaire des guerres doit vous en faire passer.

Faites arranger sur-le-champ, à Serravalle, la traîlle qui doit y être, et dès l'instant que vous pourrez faire passer 25 hommes de cavalerie, faites-les partir pour avoir des nouvelles de l'ennemi du côté de Mori, et de la division du général Vaubois, qui doit partir ce matin, à la pointe du jour, de Torbole, pour balayer la route de Torbole et Mori à l'Adige, et faire sa jonction avec nous. S'il arrivait que ces hommes fussent obligés de se replier et que nous fussions nous-mêmes obligés d'évacuer Serravalle, ils feraient leur retraite le long de l'Adige, jusqu'à Avio, et, s'il était nécessaire, plus loin.

Le citoyen Marmont, aide de camp du général en chef, se rendra à Serravalle, pour marcher avec ces 25 hommes.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 962. — AUX GÉNÉRAUX BARAGUEY-D'HILLIERS, SAHUGUET, SAURET, SERVIEZ ET GAULTIER.

Quartier général, Ala, 18 fructidor an IV (4 septembre 1796).

Les généraux dénommés ci-dessus surveilleront dans leurs commandements respectifs, avec la plus grande activité, les Napolitains à Brescia, Crema, Lodi, et partout où ils seront. Si quelques parties de ces corps ou détachements se mettaient en marche pour sortir des limites qui sont convenues par l'armistice, ils feraient arrêter et désarmer lesdites troupes et ils en rendraient compte sur-le-champ au général en chef.

Le général Baraguey-d'Hilliers surveillera le Pò jusqu'à l'Oglio; le général Sahuguet, depuis l'Oglio jusqu'à la fin de son commandement.

Le général Gaultier fera passer le présent ordre aux généraux de division qui y sont dénommés.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 963. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Roveredo, 18 fructidor an IV (4 septembre 1796).

Il est ordonné au général Vaubois de faire passer l'Adige à sa division pour se porter à Volano, où il s'établira militairement.

Il laissera un corps de 800 hommes sur la rive droite de l'Adige.

Le général Vaubois donnera une escorte suffisante pour conduire

à Torbole, et de là embarquer pour Peschiera les prisonniers qu'a faits sa division.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 964. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Trente, 19 fructidor an IV (5 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Masséna de partir à l'instant même, avec toute sa division, pour se rendre à Pergine, où il attendra de nouveaux ordres. Il y prendra la position qu'il croira la plus avantageuse. Si cela était trop loin, il prendrait l'intermédiaire le plus près possible de Pergine, route de Levico, prenant toujours une position avantageuse.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 965. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Trente, 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)

Le général en chef ordonne au général Vaubois d'arriver à Trente avec sa division le plus tôt possible, de passer cette ville et de prendre position à Levico, qui est à environ trois milles de Trente. Il mandera au général en chef à quelle heure sa colonne devra arriver à Trente, sa prompte arrivée y étant nécessaire.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 966. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Trente, 19 fructidor an IV (5 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Augereau de partir le plus tôt possible, avec toute sa division, pour se rendre à Levico, poste très-important.

Demain il devra continuer sa route sur Borgo-di-Val-Sugana.

Il laissera un petit poste de correspondance à San-Valentino.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 967. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Citoyens Directeurs, la division du général Masséna a passé l'Adige, le 16, au pont de Polo, suivant le grand chemin du Tyrol;

elle est arrivée à Ala le 17. Le même jour, à deux heures après midi, notre cavalerie a sabré les avant-postes ennemis et leur a pris six chevaux.

La division du général Augereau est partie de Vérone dans le même temps, et s'est portée sur les hauteurs qui séparent les États de Venise du Tyrol.

La division du général Vaubois est partie dans le même temps de Storo, à la gauche du lac de Garda. Son avant-garde est arrivée à Torbole, où elle a été jointe par la brigade du général Guieu, qui s'était embarquée à Salo, sur le lac de Garda; son avant-garde, commandée par le général de brigade Saint-Hilaire, a culbuté l'ennemi, qu'elle a rencontré au pont de la Sarca, et lui a fait 50 prisonniers.

Le 17 au soir, le général Pijon, commandant l'infanterie légère de la division du général Masséna, me donne avis que l'ennemi tient en force le village de Serravalle. Il reçoit et exécute l'ordre d'attaquer; il force l'ennemi et lui fait 300 prisonniers.

Le 18, à la pointe du jour, nous nous trouvons en présence. Une division de l'ennemi gardait les défilés inexpugnables de Marco, une autre division, au delà de l'Adige, gardait le camp retranché de Mori. Le général Pijon, avec une partie de l'infanterie légère, gagne les hauteurs de gauche de Marco; l'adjudant général Sornet, à la tête de la 18<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, attaque l'ennemi en tirailleurs; le général de brigade Victor, à la tête de la 18<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de bataille, en colonne serrée par bataillon, perce par le grand chemin. La résistance de l'ennemi est longtemps opiniâtre. Au même instant le général Vaubois attaque le camp retranché de Mori. Après deux heures de combat très-vif, l'ennemi plie partout. Le citoyen Lemarois, mon aide de camp, capitaine, porte l'ordre au général Dubois de faire avancer le 1<sup>er</sup> régiment de hussards et de poursuivre vivement l'ennemi. Ce brave général se met lui-même à sa tête, et décide l'affaire; mais il reçoit trois balles, qui le blessent mortellement. Un de ses aides de camp venait d'être tué à ses côtés. Je trouve un instant après ce général expirant : *Je meurs pour la République*, dit-il, *faites que j'aie le temps de savoir si la victoire est complète.* Il est mort.

L'ennemi se retire à Roveredo. J'ordonne au général Rampon de passer, avec la 32<sup>e</sup>, entre cette ville et l'Adige. Le général Victor entre au pas de charge dans la grande rue. L'ennemi se replie encore, en laissant une grande quantité de morts et de prisonniers. Pendant ce temps le général Vaubois force le camp retranché de



Mori, et poursuit l'ennemi sur l'autre rive de l'Adige. Il était une heure après midi. L'ennemi battu partout profitait des difficultés du pays, nous tenait tête à tous les défilés, et exécutait sa retraite sur Trente. Nous n'avions encore pris que trois pièces de canon et fait un millier de prisonniers. C'était ne pas avoir vaincu.

Le général Masséna fait rallier toutes les demi-brigades, donne un moment de repos à sa division. Pendant ce temps, nous allons avec deux escadrons de cavalerie reconnaître les mouvements de retraite de l'ennemi : il s'est rallié en avant de Caliano, pour couvrir Trente et donner le temps à son quartier général d'évacuer cette ville. S'il a été battu pendant toute la journée, il a devant Caliano une position inexpugnable; l'Adige touche presque à des montagnes à pic, et forme une gorge qui n'a pas 40 toises de largeur, fermée par un village, un château élevé, une bonne muraille qui joint l'Adige à la montagne et où il a placé toute son artillerie. Il faut de nouvelles dispositions.

Le général Dommartin fait avancer huit pièces d'artillerie légère pour commencer la canonnade; il trouve une bonne position, d'où il prend la gorge en écharpe. Le général Pijon passe avec l'infanterie légère sur la droite; 300 tirailleurs se jettent sur les bords de l'Adige, pour commencer la fusillade, et trois demi-brigades, en colonne serrée et par bataillon, l'arme au bras, passent le défilé. L'ennemi, ébranlé par le feu vif de l'artillerie, par la hardiesse des tirailleurs, ne résiste pas à la marche de nos colonnes; il abandonne l'entrée de la gorge; la terreur se communique dans toute la ligne; notre cavalerie le poursuit. Le citoyen Lemarois, mon aide de camp, capitaine, à la tête de 50 hussards, veut gagner la tête et arrêter toute la colonne ennemie; il la traverse, et est lui-même enveloppé, jeté par terre et blessé de plusieurs coups; une partie de l'armée ennemie lui a passé sur le corps; il a plusieurs blessures, dont aucune n'est mortelle. Le chef de brigade du 1<sup>er</sup> régiment de hussards est tué. Le citoyen Bessières, capitaine de ma compagnie des guides, voit deux pièces de canon sur le point de s'échapper; il s'élance avec cinq ou six guides, et, malgré les efforts des ennemis, arrête ces pièces.

6 ou 7,000 prisonniers, 25 pièces de canon, 50 caissons, 7 drapeaux, tel est le fruit de la bataille de Roveredo, une des plus heureuses de la campagne. Notre perte ne va pas à 200 hommes tués ou blessés; celle des ennemis doit avoir été considérable.

Le 19, à huit heures du matin, le général Masséna est entré dans Trente. Wurmser a quitté cette ville la veille pour se réfugier du



côté de Bassano. Le général Vaubois, avec sa division, marche aussitôt à la poursuite des ennemis; leur arrière-garde était retranchée à Lavis, derrière la rivière de l'Avisio, et gardait le débouché du pont, qu'il fallait cependant passer.

Le général Dallemagne, non sans beaucoup de peine, passe sous le feu de l'ennemi retranché dans le village, à la tête de la 25<sup>e</sup> demi-brigade. Le général Murat passe au gué, à la tête d'un détachement du 10<sup>e</sup> de chasseurs, portant un nombre égal de fantassins, pour poursuivre l'ennemi.

L'adjutant général Leclerc, avec trois chasseurs, et le citoyen Dessaix, chef de brigade des Allobroges, accompagnés de douze carabiniers ou grenadiers, étaient parvenus à tourner les ennemis et s'étaient embusqués à une demi-lieue en avant. La cavalerie ennemie se sauvant au galop se trouve tout à coup arrêtée. L'adjutant général Leclerc est légèrement blessé de quelques coups de sabre. Les ennemis cherchent à s'ouvrir un passage; mais les douze carabiniers, secondés des trois chasseurs, croisent la baïonnette et forment un rempart inexpugnable. La nuit était déjà obscure, 100 hussards ennemis et 3 à 400 hommes d'infanterie sont faits prisonniers; un étendard du régiment de Wurmser-hussards est pris.

L'adjutant général Chabran s'est parfaitement bien conduit à la bataille de Roveredo. Le capitaine Magot, commandant les carabiniers de la 18<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, et le citoyen Ducos, adjoint à l'état-major, se sont également bien conduits.

Je vous demande le brevet d'adjutant général pour le citoyen Sornet, et de l'avancement pour les autres officiers. J'en demande pour le citoyen Marigny, capitaine depuis cinq ans, qui a marché en avant des grenadiers à l'attaque du camp retranché de Mori; ce brave officier s'est déjà distingué dans plusieurs affaires.

Les divisions rivalisent entre elles de gloire: généraux, officiers et soldats sont tous animés du désir de concourir à l'affermissement de la République et d'assurer la gloire de ses armées.

Vous devez vous attendre bientôt à une bataille plus sanglante et plus décisive.

Le citoyen Chasseloup, commandant du génie, a eu son habit percé de trois balles; cet officier joint à l'intrépidité des connaissances réelles. Je suis aussi très-content du général Lespinasse, commandant l'artillerie; il est un des généraux d'artillerie que je connaisse qui aime le plus à se trouver à l'avant-garde.

BOXAPARTE.

## 968. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Nous n'avons pas autre chose à faire, Citoyens Directeurs, si nous voulons profiter de notre position actuelle, que de marcher sur Trieste. Nous serons à Botzen dès l'instant que l'armée du Rhin se sera avancée sur Inspruck. Mais ce plan que nous adoptons et qui était bon au mois de juin, ne vaut plus rien à la fin de septembre : les neiges vont bientôt rétablir les barrières de la nature ; le froid commence déjà à être vif ; l'ennemi, qui l'a senti, s'est jeté sur la Brenta pour couvrir Trieste. Je marche aujourd'hui le long de la Brenta, pour attaquer l'ennemi à Bassano, ou pour couper ses derrières s'il a fait un mouvement sur Vérone. Vous sentez qu'il est impossible que je m'engage dans les montagnes du Tyrol, lorsque toute l'armée ennemie est à Bassano et menace mon flanc et mes derrières. Arrivé à Bassano, si je bats l'ennemi, comment voulez-vous qu'alors je le pousse devant moi et que je cherche à lui enlever Trieste ? Le jour où j'aurai battu l'ennemi à Bassano, et où l'armée du Rhin serait à Inspruck, les quatre mille hommes, débris de la division qui gardait Trente, se retireraient par Brixen et Lienz, sur le Frioul : alors la communication sera vraiment établie avec l'armée de Rhin et Moselle, et j'aurai acculé l'ennemi au delà de Trieste, point essentiel où se nourrit l'armée ennemie. Ensuite, selon la nature des circonstances, je me tiendrai à Trieste ou je retournerai sur l'Adige. Après avoir détruit ce port, et, selon encore la nature des événements, je dicterai aux Vénitiens les lois que vous m'avez envoyées par vos ultérieures instructions. De là encore il sera facile, si les renforts du général Châteauneuf-Randon arrivent, et si vous me faites fournir dix mille hommes de l'armée des Alpes, d'envoyer une bonne armée jusqu'à Naples. Enfin, Citoyens Directeurs, voulez-vous cet hiver ne pas avoir la guerre au cœur de l'Italie ? Portons-la dans le Frioul.

L'armée du Rhin, occupant Inspruck, garde mon flanc gauche ; d'ici à un mois, les neiges et les glaces le feront pour elle, et elle pourra retourner sur le Danube. Vous sentez mieux que moi, sans doute, l'effet que fera la prise de Trieste sur Constantinople, sur la Hongrie et sur toute l'Italie. Au reste, Citoyens Directeurs, le 22 je serai à Bassano. Si l'ennemi m'y attend, il y aura une bataille qui décidera du sort de tout ce pays-ci. Si l'ennemi se recule encore sur Trieste, je ferai ce que les circonstances militaires me feront paraître

le plus convenable; mais j'attendrai vos ordres pour savoir si je dois ou non me transporter sur Trieste.

Je crois qu'il serait nécessaire de former à Milan trois bataillons de Milanais qui serviraient à renforcer l'armée qui bloque Mantoue. Si vous adoptez le projet de se porter sur Trieste, je vous prie de me faire connaître de quelle manière vous entendez que je me conduise avec cette ville, dans le cas où l'on juge à propos de l'évacuer quelque temps après.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 969. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Si vous voulez, Citoyens Directeurs, que l'on aille à Naples, songez sérieusement à m'envoyer des renforts. Si vous pouviez tenir ce que vous m'annoncez de l'armée du Rhin, cela me suffirait. Soyez sûrs que l'on fera tout ce qui sera possible pour frapper de grands coups et correspondre aux hautes destinées de la République.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

---

### 970. — ARRÊTÉ

PORTANT RÉGLEMENT POUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE TRENTE.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le Conseil de Trente, appelé ci-devant Conseil Aulique, continuera toutes les fonctions civiles, juridiques et politiques que lui accordent les usages et le gouvernement du pays.

ART. 2. — Toutes les attributions que l'Empereur conservait sur la principauté de Trente seront conférées au Conseil de Trente.

ART. 3. — Les receveurs du Prince, de quelque nom que ce soit, et de quelque nature que soit l'imposition directe ou indirecte, rendront compte au Conseil de Trente.

ART. 4. — Le Conseil de Trente rendra compte à la République de tous les revenus du Prince et de l'Empereur; il veillera, en conséquence, à ce que rien ne soit distrait.

ART. 5. — Tous les actes se feront au nom de la République française.

ART. 6. — Le Conseil de Trente prêtera serment d'obéissance à la République, et le fera prêter à toutes les autorités civiles et politiques du pays.

ART. 7. — Tous les étrangers, de quelque pays qu'ils soient, qui auraient des emplois publics, seront obligés de quitter les États des Trentins dans les vingt-quatre heures. Le Conseil de Trente les remplacera par des naturels du pays.

ART. 8. — Tous les chanoines de Trente qui ne sont pas natifs du pays sortiront sur-le-champ de son territoire. Les chanoines de Trente se réuniront et nommeront aux places vacantes par une liste triple qui sera présentée au général en chef, qui choisira.

ART. 9. — Le général commandant la place tiendra lieu du capitaine de la ville.

ART. 10. — Le Conseil de Trente est chargé de l'exécution du présent arrêté, sur sa responsabilité.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 971. — AU GÉNÉRAL VAUBOIS.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Vaubois de rassembler, à la réception du présent ordre, tous les grenadiers des différentes demi-brigades de sa division, qui sont tant à Levico qu'à Trente, d'en confier le commandement provisoire à un bon chef de brigade ou de bataillon, de leur faire prendre à Trente des subsistances pour trois jours et de les faire partir, au plus tard, demain 21, à cinq heures du matin, pour suivre la route de Levico et arriver jusqu'à Borgo, d'où ils repartiront, le lendemain 22, pour suivre le mouvement de l'armée sur la route de Bassano, forçant la marche pour la rejoindre le plus tôt possible. Le général Vaubois recommandera que l'on ne pille pas sur la route.

Je le prévien que j'envoie un ordre à Roveredo pour que les deux compagnies de grenadiers de la 39<sup>e</sup> demi-brigade, qui y sont, en partent aussitôt la réception de l'ordre, pour se rendre à Levico, par la route la plus courte, et suivre, comme les autres grenadiers, le mouvement de l'armée.

Le général Vaubois commande à Trente, Torbole et Roveredo, et donnera tels ordres qu'il jugera nécessaires aux troupes qui sont dans ces endroits, les disposant de la manière la plus avantageuse.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 972. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Il est ordonné au général Masséna de partir de la position qu'il occupe, avec toute sa division, son artillerie et les 100 hommes du 15<sup>e</sup> régiment de dragons qui doivent l'avoir rejoint cette nuit, pour se rendre à Levico, où il attendra de nouveaux ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre

---

973. — AU GÉNÉRAL MURAT, COMMANDANT LA CAVALERIE <sup>1</sup>.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Il est ordonné au général Murat, commandant la cavalerie, de faire partir sur-le-champ le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval pour prendre la tête de la division du général Augereau à Levico.

Le général Murat ordonnera que le 1<sup>er</sup> régiment de hussards se tienne prêt à partir au premier ordre. Ce régiment sera en totalité à la division du général Vaubois; le 15<sup>e</sup> sera en entier à la division du général Masséna; le 5<sup>e</sup> de dragons restera avec le général en chef; 100 hommes du 1<sup>er</sup> de hussards seront employés à la division du général Augereau.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 974. — AU GÉNÉRAL BARAGUEY-D'HILLIERS.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Le général commandant à Milan fera partir au plus tôt pour Peschiera tout ce qui se trouve à Milan de disponible en cavalerie, à l'exception de l'escadron du 1<sup>er</sup> régiment de cavalerie venu de l'armée des Alpes.

Il fera partir également, pour la même destination, tout ce qui arrivera de cavalerie à Milan. Cette cavalerie restera jusqu'à nouvel ordre à Peschiera.

Le général commandant la cavalerie est prévenu de ces dispositions.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 975. — ORDRE DU JOUR.

Quartier général, Trente, 20 fructidor an IV (6 septembre 1796).

Le général en chef se plaint des désordres et du pillage commis par la division du général Vaubois dans sa route depuis Storo.

<sup>1</sup> En remplacement du général Dubois, tué le 18, à Roveredo.

Il se plaint également du pillage et des désordres de toute espèce commis par la division du général Masséna à Trente et aux environs. Le général en chef ordonne que sa proclamation aux Tyroliens soit lue à la tête de chaque compagnie, et que les braves de l'armée d'Italie se conforment aux dispositions qu'elle renferme à l'égard du peuple tyrolien.

Les généraux ont dû recevoir hier des exemplaires de cette proclamation, qu'ils ont sans doute fait distribuer aux troupes. Les généraux de division feront punir les pillards, conformément à l'ordre du général en chef donné au commencement de la campagne.

Le général en chef, ayant défendu qu'aucune voiture suivît l'armée dans les gorges du Tyrol, a fait brûler celle d'un officier d'artillerie légère, qui ne s'était point conformé à cette disposition.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

#### 976. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Cismone, 21 fructidor an IV (7 septembre 1796).

Je vous ai rendu compte, Citoyens Directeurs, du combat de Scrvavalle, de la bataille de Roveredo et du combat de Lavis; j'ai à vous rendre compte du passage des gorges de la Brenta.

La division du général Augereau s'est rendue, le 20, à Borgo-di-Val-Sugana, par Matarello et Val-Sorda; la division du général Masséna s'y est également rendue, par Trente et Levico.

Le 21 à midi, l'infanterie légère faisant l'avant-garde du général Augereau, commandée par le général Lanusse, rencontre l'ennemi qui s'est retranché dans le village de Primolano, la gauche appuyée à la Brenta, et la droite à des montagnes à pic. Le général Augereau fait sur-le-champ ses dispositions. La brave 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère attaque l'ennemi en tirailleurs; la 4<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, en colonne serrée par bataillon, marche droit à l'ennemi, protégée par le feu de l'artillerie légère. Le village est emporté, mais l'ennemi se rallie dans le petit fort de Cavolo, qui barrait le chemin et au milieu duquel il fallait passer. La 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère gagne la gauche du fort et établit une vive fusillade dans le temps où deux ou trois cents hommes passent la Brenta, gagnent les hauteurs de droite et menacent de tomber sur les derrières de la colonne. Après une résistance assez vive, l'ennemi évacue ce poste. Le 5<sup>e</sup> régiment de dragons, auquel j'ai fait restituer ses fusils, soutenu par un détachement du 10<sup>e</sup> de chasseurs, se met à sa pour-



suite, atteint la tête de la colombe, qui, par ce moyen, se trouve toute prisonnière.

Nous avons pris dix pièces de canon, quinze caissons, huit drapeaux et fait 4,000 prisonniers.

La nuit et les fatigues des marches forcées et des combats continuels que soutient notre troupe m'ont décidé à passer la nuit à Cismone. Demain, au matin, nous traverserons le reste des gorges de la Brenta.

Les citoyens Stock, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de la 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, Milhand, chef de brigade du 20<sup>e</sup> régiment de dragons, Lauvin, adjudant sous-lieutenant du même régiment, Duroc, capitaine d'artillerie, qui a eu son cheval tué sous lui, Julien, aide de camp du général Saint-Hilaire, le frère du général Augereau et son aide de camp, se sont particulièrement distingués. L'ardeur du soldat est égale à celle des généraux et des officiers. Il est cependant des traits de courage qui méritent d'être recueillis par l'historien, et que je vous ferai connaître à mon premier moment de repos.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

### 977. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Cismone, 21 fructidor an IV (7 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Masséna de partir avec tout ce qui compose sa division, demain 22, à deux heures du matin, pour suivre dans le plus grand ordre et de près les mouvements de la division du général Augereau<sup>1</sup>.

Il fera ramasser par des soldats les fusils autrichiens qui sont devant son front et en fera faire un tas. Le général Lespinasse les fera charger sur les voitures qui apportent des subsistances, et qui resteront à la disposition de ce général.

La division du général Augereau étant sans pain pour demain, le général Masséna ne retiendra, sous aucun prétexte, le pain qu'il est convenu de laisser filer pour cette division, qui lui en a prêté pour aujourd'hui; il accélérera, au contraire, l'arrivée pendant la nuit de ces subsistances, et il donnera des ordres pour que la grande route ne soit pas obstruée et que les voitures puissent passer pendant toute la nuit.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

<sup>1</sup> Ce général passait la Brenta, le 22, à Carpaue.

## 978. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Bassano, 23 fructidor an IV (9 septembre 1796).

Je vous ai rendu compte, Citoyens Directeurs, de la marche de l'armée d'Italie sur Trente, et du passage des gorges de la Brenta. Cette marche rapide et inattendue de vingt lieues en deux jours a déconcerté entièrement l'ennemi, qui avait calculé que nous nous rendrions droit sur Inspruck, et avait, en conséquence, envoyé une colonne sur Vérone pour menacer cette place et nous faire craindre pour nos derrières. Wurmser voulait nous couper, et il l'était lui-même. Je vous ai rendu compte de notre marche et des événements qui l'ont accompagnée jusqu'au 21 au soir, où nous avons couché au village de Cismone, près du débouché des gorges de la Brenta; il ne me reste plus qu'à vous rendre compte de la bataille de Bassano.

Le 22, à deux heures du matin, nous nous mîmes en marche. Arrivés au débouché des gorges, près le village de Solagna, nous rencontrâmes l'armée ennemie. Le général Augereau se porta, avec sa division, sur la gauche, et envoya à sa droite la 4<sup>e</sup> demi-brigade; j'y fis passer également toute la division Masséna.

Il était à peine sept heures du matin et le combat avait commencé. Forts de leur bonne position et encouragés par la présence de leurs généraux, les ennemis tinrent quelque temps; mais, grâce à l'impétuosité de nos soldats, à la bravoure de la 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère et de la 4<sup>e</sup> de ligne, l'ennemi fut partout mis en déroute. Le général Murat envoya des détachements de cavalerie à la poursuite de l'ennemi. Nous marchâmes aussitôt sur Bassano; Wurmser et son quartier général y étaient encore. Le général Augereau y entra par la gauche au pas de charge, dans le temps que le général Masséna y entra par la droite à la tête de la 4<sup>e</sup> demi-brigade, dont une partie à la course et une partie en colonne serrée fondent sur les pièces qui défendent le pont de la Brenta, enlèvent ces pièces, passent le pont et pénètrent dans la ville, malgré les efforts des bataillons de grenadiers, élite de l'armée autrichienne, chargés de protéger la retraite du quartier général.

Nous avons dans cette journée fait 5,000 prisonniers, pris trente-cinq pièces de canon tout attelées, avec leurs caissons, deux équipages de pont de trente-deux bateaux tout attelés, plus de deux cents fourgons également tout attelés, portant une partie des bagages de l'armée. Nous avons pris cinq drapeaux; le chef de brigade Lannes en a pris deux de sa main. Le général Wurmser et le trésor de l'armée n'ont été manqués que d'un instant. Une escouade de ma com-

pagnie des guides, qui était à ses trousses, l'ayant poursuivi vivement, a eu deux hommes tués, et le citoyen Guérin, lieutenant de la compagnie, blessé.

Le général Verdier, le général Saint-Hilaire, le chef de bataillon de la 4<sup>e</sup> demi-brigade, Frère, qui a été blessé, les citoyens Cassau et Gros, capitaines de grenadiers de la même demi-brigade, le citoyen Stock, capitaine de la 5<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, le citoyen Pelard, carabinier de la 5<sup>e</sup> demi-brigade (ce brave homme traversa trois pelotons ennemis et arrêta l'officier général qui les commandait; il a, à lui seul, tué treize hommes), se sont couverts de gloire.

Nous sommes dans ce moment à la poursuite d'une division de 8,000 hommes que Wurmscr avait fait marcher sur Vicence, et qui est le seul reste de cette armée formidable qui menaçait, il y a un mois, de nous enlever l'Italie.

En six jours, nous avons livré deux batailles et quatre combats. Nous avons pris à l'ennemi vingt et un drapeaux; nous lui avons fait 16,000 prisonniers, parmi lesquels plusieurs généraux; le reste a été tué, blessé ou éparpillé. Nous avons, dans les six jours, toujours nous battant dans des gorges inexpugnables, fait plus de quarante-cinq lieues, pris soixante et dix pièces de canon avec leurs caissons, leurs attelages, une grande partie du grand parc de l'armée et des magasins considérables répandus sur toute la ligne que nous avons parcourue.

Je vous prie d'accorder le grade de général de brigade au chef de brigade Lannes. Il est le premier qui ait mis en déroute les ennemis à Dego, qui ait passé le Pô, le pont de Lodi, et qui soit entré à Bassano; à l'adjudant général Chabran, qui s'est particulièrement distingué à la bataille de Roveredo, comme il l'avait précédemment fait à celle de Lonato et à la retraite de Rivoli. Je vous demande de nommer à la place de chef de brigade de la 4<sup>e</sup> de bataille, le chef de bataillon Frère, et de l'avancement pour les officiers qui se sont distingués dans les affaires différentes dont je vous ai rendu compte.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

#### 979. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Bassano, 23 fructidor an IV (9 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Masséna de se mettre en mouvement le plus tôt qu'il pourra avec toute sa division, excepté la 11<sup>e</sup> demi-brigade, qui reste à Bassano pour garder les prisonniers, et

d'attaquer l'ennemi, qui est devant lui, sur la route de Vicence, et de le poursuivre.

Le général Masséna portera le plus grand soin à éclairer sa droite, afin que l'ennemi ne puisse, dans aucun cas, le tourner, ou se porter sur Bassano, point que, dans tous ses mouvements, il doit toujours couvrir. Il aura avec lui le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Il fera prévenir le général en chef de ses dispositions et du moment où il mettra sa division en marche.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

### 980. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Vicence, 23 fructidor an IV (9 septembre 1796),  
9 heures et demie du soir.

Le général en chef me charge de vous prévenir que nous sommes arrivés ici, avec toutes nos forces, après en avoir chassé quelques postes de houlans. Il paraît, par tous les rapports, que l'ennemi est du côté de Vérone, où son avant-garde s'est battue hier et a été repoussée. On dit Wurmsér à Montebello avec les débris de son armée. Nous marchons demain sur ce point; mais il est à présumer que l'ennemi, voyant qu'il pouvait être coupé par Padoue, se porte sur Porto-Legnago.

Le général en chef ordonne que vous partiez demain de Padoue pour vous porter sur Porto-Legnago, et tâcher d'y prévenir l'ennemi pour lui couper sa retraite par ce point. Si, arrivé à Este, les partis de cavalerie que vous aurez poussés le plus en avant possible, et les nouvelles que vous pourrez tirer des gens du pays vous donnaient la certitude que l'ennemi ne se porte pas sur Porto-Legnago, il serait alors évident qu'il se jette tout sur Vérone; alors vous marcheriez sur Villanova, en vous faisant bien éclairer. Vous tâcherez de faire donner de vos nouvelles au général en chef, qui marche avec toutes ses forces de Vicence sur Montebello.

Nous avons ramassé quelques prisonniers en venant ici. On assure qu'il y a soixante à quatre-vingts voitures à l'ennemi, sur la route de Vicence à Padoue, escortées par quelques houlans, qui ne savent où aller; il est à croire qu'elles tomberont en notre pouvoir, si de votre côté vous envoyez des patrouilles, comme nous allons le faire de notre côté.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

## 981. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Wurmser, avec 1,500 hommes de cavalerie et 5,000 hommes d'infanterie et tout le quartier général, est cerné entre la division Masséna, qui est partie ce matin de Vicence et file sur Villanova, et la division Augereau, qui est partie de Padoue et va sur Porto-Legnago.

Wurmser, échappé de Bassano, s'est rendu à Citadella, de là à Vicence et à Montebello rejoindre ses troupes, et a essayé de forcer Vérone; mais Kilmaine, que j'y avais laissé, prévoyant son projet, l'a repoussé. J'apprends, à cette heure, qu'il longe l'Adige et tâche de gagner Mantoue. Il est possible que ce projet lui réussisse : alors, moyennant deux demi-brigades de plus que je donnerai à Sahuguet, je suis maître de l'Italie, du Tyrol et du Frioul.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

## 982. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Kilmaine de faire partir sur-le-champ de Vérone, et sous escorte, le plus de bateaux qu'il pourra, lesquels se rendront le plus promptement possible vis-à-vis Ronco, où la division du général Masséna sera rendue dans quelques heures pour passer l'Adige.

Le général Kilmaine partira avec la garnison de Vérone, infanterie et cavalerie, pour se rendre à Isola-della-Scala.

Il est prévenu que l'ordre est expédié au général Guillaume de faire partir tous les hommes disponibles qu'il peut avoir, à l'exception de 500 qui resteront dans la place, pour se rendre dans la nuit, aux ordres du général Kilmaine, à Isola-della-Scala.

Le général Kilmaine fera passer l'ordre ci-inclus au général Gauthier, à Lazise, pour qu'il ait à venir avec le quartier général à Vérone, à moins qu'il n'y trouve des inconvénients par suite d'incidents qui ne sont pas probables.

Le général Kilmaine donnera ses ordres pour assurer les subsistances de sa troupe et pour celles de la division du général Masséna. Il fera suivre les ambulances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---



## 983. — AU GÉNÉRAL SERVIEZ.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Serviez de faire partir, aussitôt la réception du présent, toutes ses forces disponibles à Crémone, pour se rendre le plus promptement possible à Marcaria, ayant soin qu'il y ait 100 hommes dans les forts de Torre d'Oglio, Pontevico et Soncino, qui doivent être approvisionnés pour un mois, ainsi qu'il a été ordonné il y a quelques jours.

Le commandant des troupes fera prévenir le général Sahuguet, à Goïto, de son arrivée à Marcaria.

Les vivres pour cette troupe seront fournis par Crémone et Bozzolo; le général Serviez donnera les ordres en conséquence.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 984. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Sahuguet de réunir toutes ses forces à Goïto et de se tenir prêt à marcher. Le général Saint-Hilaire, qui va le rejoindre, lui fera connaître notre position, celle désespérée de l'ennemi et les intentions du général en chef sur ses mouvements ultérieurs.

Il donnera tous les ordres nécessaires pour les subsistances et pour les ambulances.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 985. — A L'ADJUDANT GÉNÉRAL PASCALIS.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Il est ordonné à l'adjudant général Pascalis de donner sur-le-champ tous les ordres nécessaires pour le départ des prisonniers de guerre qui sont à Bassano, et les faire marcher sur Vérone par Vicence. En conséquence, il en fera partir mille demain 25, à la pointe du jour, avec une escorte à raison d'un homme armé pour dix prisonniers. Il fera remettre au commandant de l'escorte un contrôle du nombre de prisonniers qu'il est chargé de conduire jusqu'à Brescia, où il tirera un reçu des prisonniers qu'il aura remis au commandant de la nouvelle escorte, auquel le commandant de la place remettra le contrôle qui aura été remis à Bassano.

Il sera mis sur l'ordre de route que le commandant de l'escorte est



personnellement responsable des prisonniers qui pourraient s'évader.

Les officiers pourront se rendre sur parole d'honneur à Milan, où ils seront tenus de se présenter au général qui y commande, qui leur donnera une destination ultérieure.

Il sera fait un ordre de route au commandant de l'escorte de chaque colonne de mille hommes pour se rendre à Brescia, où le commissaire des guerres qui y est employé en donnera un autre jusqu'à Milan.

La route de Bassano à Brescia sera réglée ainsi qu'il suit, savoir :

De Bassano à Vicence ;

De Vicence à Villanova ;

De Villanova à Vérone ;

De Vérone à Peschiera, où les vivres seront pris pour deux jours jusqu'à Brescia ;

De Peschiera à Desenzano ;

De Desenzano à Brescia, où ils recevront continuation de route pour Milan.

Le commandant de l'escorte enverra d'avance, dans les lieux de couchée, pour s'assurer si la subsistance est prête, et requérir le commandant vénitien de fournir un local sûr, afin que les prisonniers ne puissent pas s'évader.

La 1<sup>re</sup> colonne de 1,000 hommes partira de Bassano le 25, pour arriver le 30 à Brescia ;

La 2<sup>e</sup> partira le 26, pour arriver le 1<sup>er</sup> jour complémentaire ;

La 3<sup>e</sup> partira le 27, pour arriver le 2<sup>e</sup> jour complémentaire ;

Enfin, la 4<sup>e</sup> partira le 28, pour arriver le 3<sup>e</sup> jour complémentaire.

Il sera recommandé au commandant de l'escorte la plus grande surveillance. Il me sera envoyé un état nominatif de tous les officiers partis sur leur parole ou marchant avec les prisonniers, ainsi qu'un double des contrôles de chaque colonne.

L'adjudant général Pascalis demandera au général Bournet de lui fournir toutes les escortes nécessaires, à raison d'un homme armé sur dix prisonniers. Ce général restera à Bassano avec tout ce qui lui restera de la 11<sup>e</sup> demi-brigade, les escortes fournies. Un adjoint aux adjudants généraux partira avec la première colonne et un avec la dernière.

L'adjudant général Pascalis me rejoindra, dès qu'il aura expédié les ordres pour les différentes colonnes et se sera assuré que tout est en marche.

Par ordre du général en chef.

986. — AU GOUVERNEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE,  
A VICENCE.

Quartier général, Montebello, 24 fructidor an IV (10 septembre 1796).

Le général en chef vous requiert, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien donner vos ordres pour faire préparer, le 25 fructidor, les subsistances nécessaires pour une colonne de 1,500 prisonniers autrichiens qui viendront coucher demain à Vicence. Les mêmes dispositions doivent avoir lieu pour une seconde colonne, une troisième, et enfin une quatrième qui arriveront à Vicence les 26, 27 et 28 de ce mois. Ces fournitures seront payées par ordonnances du commissaire ordonnateur en chef de l'armée.

Même lettre au gouverneur de Villanova.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 987. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Ronco, 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), 5 heures du matin

Le général en chef me charge de vous dire que vous ne devez pas attaquer, à moins que l'ennemi n'ait déjà filé sur Mantoue. Le général Augereau doit arriver du côté de Porto-Legnago vers dix ou onze heures du matin; le général Kilmaine ne doit pas tarder non plus à vous donner de ses nouvelles. Il faut avoir l'oreille aux écoutes de tous les côtés, afin d'en profiter dès l'instant que l'on entendra quelques fusillades, soit du côté de Porto-Legnago, soit du côté de Mantoue.

Le général Sahuguet s'avance du côté de Castellaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 988. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Ronco, 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), 5 heures du matin.

Le général Augereau doit arriver le plus tôt possible, resserrer l'ennemi dans la place, le menacer de passer l'Adige et ouvrir de suite la communication avec nous et la traille qui est vis-à-vis Roverchiara, où est le général Masséna.

Il poussera également ses troupes à cheval au bac de Ronco et communiquera avec nous par les deux ponts.

Le général Masséna est en position, le général Sahuguet s'avance avec des renforts.

L'avantage de la journée d'hier a été 200 prisonniers et d'avoir arrêté l'ennemi toute la journée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 989. — AU GÉNÉRAL BARAGUEY-D'HILLIERS.

Quartier général, Ronco, 26 fructidor an IV (12 septembre 1796).

Le général en chef ordonne que deux bataillons de la 10<sup>e</sup> demi-brigade, avec le chef de brigade, partent pour se rendre à Brescia.

Vous ferez filer tous les prisonniers, en les faisant évacuer par 500, et le général en chef vous autorise à vous servir provisoirement de la garde bourgeoise de Milan pour l'escorte desdits prisonniers ; en conséquence vous mettrez en réquisition un corps de 300 hommes de cette garde, qui aura les rations comme la troupe ainsi que la même solde.

Comme le général Baraguey-d'Hilliers recevra plus de prisonniers qu'il n'en pourra faire partir le même jour, et qu'il est nécessaire de tenir en lieu sûr ceux qui resteront au dépôt, il pourra les répartir à Pavie et Milan. Il rendra les commandants responsables des prisonniers qui pourraient s'évader.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 990. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Ronco, 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), 7 heures du soir.

Le général en chef reçoit à l'instant votre lettre par laquelle vous lui mandez que vous êtes avec le général Sahuguet à Castellaro. Il trouve cette position très-bonne, et, de concert avec le général Sahuguet, vous devez y arrêter l'ennemi qui se porte sur Mantoue. Il s'était mis en mouvement hier après midi, et l'avant-garde du général Masséna l'attaqua à Cerea. Comme il y était avec toutes ses forces, et que la division du général Masséna était trop éloignée de son avant-garde, elle ne put conserver le village de Cerea et se retira à Roverchiara, après avoir fait 200 prisonniers.

Le général Augereau arrive aujourd'hui à Porto-Legnago, et si le général Masséna apprend que l'ennemi a filé sur Mantoue, il doit attaquer la queue de la colonne et poursuivre ; alors, se trouvant entre votre feu et le nôtre, il ne pourra échapper : il est donc bien important que vous ne puissiez être forcé dans la position que vous occupez.

Donnez-nous de vos nouvelles et de celles que vous pourrez avoir de l'ennemi; ne ménégez pas l'argent.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 991. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796), au matin.

Ordre au général Augereau de sommer Porto-Legnago, qui n'a ordre de tenir que trois jours.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 992. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général de division Sahuguet de faire retirer sur-le-champ les troupes qui sont à Notre-Dame-des-Grâces et postes environnants, et de concentrer toutes les forces qu'il a dans cette partie, à Goito.

Son intention est également que vous fassiez évacuer sur Marcaria toutes les forces qui sont à Borgoforte.

Vous tiendrez toutes les troupes que vous avez à vos ordres prêtes à attaquer demain, d'après l'ordre que vous en recevrez.

Je vous prévien que j'ai envoyé des ordres à Borgoforte par la rive droite du Pô, pour que Caffier, qui y commande, évacue avec ses troupes sur Marcaria.

Le même ordre, par duplicata, à cet officier par la voie que vous jugerez la plus sûre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 993. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE SANDOZ.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796).

Le général en chef me charge de vous dire que votre mission à Governolo, qui avait pour objet d'empêcher le passage du Mincio à l'ennemi et de chercher à le harceler, se trouve remplie, puisque l'ennemi est entré dans Mantoue.

Aujourd'hui vous devez chercher à nous maintenir maîtres de Governolo, afin que la division du général Augereau puisse y passer après-demain 29, pour se rendre maître de tout le Serraglio.

Le général en chef ignore quelles sont vos forces en cavalerie, infanterie et artillerie.

Vous devez chercher à dégrader le pont-levis de manière qu'il ne puisse pas servir contre nous. Il faudrait à cet effet faire clouer ce pont-levis et détruire les batteries. Le général Murat éclairera du côté de Roncoferraro.

La division du général Masséna, qui est aujourd'hui à Castellaro et qui s'avancera demain sur Mantoue, vous mettra à l'abri de tout danger du côté de la rive gauche du Mincio.

Si vous avez des bateaux, préparez tous les moyens pour être en état de leur faire remonter le Mincio; nous en aurons besoin demain ou après.

Le courrier porteur de cette lettre en doit remettre une autre au commandant militaire à Borgoforte; vous lui direz s'il y a sûreté à passer par la rive gauche du Pô; sans cela vous lui ferez passer le Pô pour qu'il se rende à Borgoforte.

Le général en chef désire avoir de vos nouvelles avant minuit, afin de connaître votre position et les renseignements que vous pourrez avoir de l'ennemi.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 994. — AU GÉNÉRAL VICTOR.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796)

Il est ordonné au général Victor d'arriver, le plus promptement possible, à Castellaro, d'où la division du général Masséna part demain pour poursuivre l'ennemi.

Le général en chef comptait vous voir arriver ici dans la matinée.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 995. — AU GÉNÉRAL AUGEREAU.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Augereau de faire partir, sans le moindre délai, la 5<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, si elle n'est pas déjà en route, et de faire partir également, aussitôt la réception du présent ordre, la 51<sup>e</sup> demi-brigade, pour que toutes les deux se rendent le plus tôt possible à Castellaro, en passant par Sanguinetto et Nogara.

Il chargera son commissaire des guerres d'envoyer un employé en avant pour assurer sa subsistance.

Le général en chef ordonne également au général Augereau de partir de Porto-Legnago, avec tout le reste de sa division, pour se

rendre à Castellaro aussitôt qu'il sera maître de Porto-Legnago, où il laissera une garnison, avec ordre de s'occuper de tout ce qui peut mettre cette place dans le meilleur état de défense.

Vous donnerez de vos nouvelles au général en chef à Castellaro.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 996. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Castellaro, 27 fructidor an IV (13 septembre 1796),  
2 heures et quart après midi.

Le général en chef ordonne au général Sahuguet de partir demain 28, à la pointe du jour, pour se rendre à Marmiolo, et de là se porter sur la citadelle de Mantoue, pour la bloquer, dans le temps que le général Masséna, avec sa division, attaquera Saint-Georges. Il se portera entre la citadelle et Saint-Georges, avec une colonne, afin qu'il puisse appuyer la droite du général Masséna et empêcher l'ennemi de ce côté-là.

Le commandant de la cavalerie recevra des ordres du général Kilmaine sur ce qu'il aura à faire; il sera indispensable qu'il envoie des patrouilles sur la route de Due-Castelli<sup>1</sup> à Marmiolo, pour faire donner de ses nouvelles au général en chef.

Le général en chef a reçu des nouvelles du général Sandoz, qui est à Governolo, où il a l'ordre de rester.

Le général Masséna part demain 28, au jour, pour se rendre sur Saint-Georges, qu'il doit attaquer.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 997. — AU COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Quartier général, Due-Castelli, 28 fructidor an IV (14 septembre 1796),  
7 heures et demie du soir.

Ordre de faire approvisionner, sous vingt-quatre heures, la place de Porto-Legnago pour 2,000 hommes pendant vingt jours.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 998. — AU GÉNÉRAL SAHUGUET.

Quartier général, Due-Castelli, 28 fructidor an IV (14 septembre 1796),  
10 heures du soir.

Le général en chef me charge de vous prévenir que, demain 29, le général Masséna avec sa division doit attaquer le bourg de Saint-

<sup>1</sup> Au sud et près de Castel-Belforte.



Georges, entre deux et trois heures de l'après-midi, en même temps qu'une partie de la division du général Augereau doit l'attaquer par le chemin qui vient de Governolo, par la rive gauche du Mincio. Le général en chef vous ordonne, en conséquence, de réunir vos forces et de faire vos dispositions pour masquer la citadelle, tandis que l'autre partie de vos forces attaquera la Favorite et se portera ensuite sur le bourg Saint-Georges. Vous devez vous arranger de manière à ce que votre attaque commence vers deux heures après midi, et vous prévendrez le général en chef des dispositions que vous aurez faites.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 999. — AU GÉNÉRAL BON.

Quartier général, Due-Castelli, 28 fructidor an IV (14 septembre 1796), à minuit.

Le général en chef ordonne au général Bon de partir demain 29, de Governolo, le plus tôt possible, avec les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons de la 51<sup>e</sup> demi-brigade, l'artillerie et la cavalerie, pour se rendre, par le chemin le plus court, au faubourg Saint-Georges, devant Mantoue. Il sera nécessaire que le général Bon attaque le faubourg Saint-Georges entre deux et trois heures après midi. Il placera une batterie contre les chemins qui joignent Saint-Georges à Mantoue. En commençant son attaque, il fera tirer trois coups de canon qui serviront de signal au général Masséna, qui doit attaquer Saint-Georges par la route de Castellaro.

Il laissera à Governolo la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère et les troupes du général Sandoz, qui seront chargées de garder le pont. Il tâchera de cacher sa marche, de manière que l'ennemi ne sache pas d'où vient son corps.

Vous ferez prévenir le général en chef, par le retour du courrier d'hier que vous ferez partir, de l'heure où vous comptez arriver sur Saint-Georges.

En cas de retraite forcée (ce que le général en chef ne présume pas), vous l'exécuteriez sur Castellaro et, en même temps, vous feriez prévenir le général Sandoz qu'il doit effectuer la sienne sur le même endroit, en brisant le pont.

Comme vous aurez la nuit à vous, ce mouvement peut se faire facilement. Vous ferez prévenir le général en chef à Roverbella.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

## 1000. — AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

Je vous ai rendu compte, Citoyens Directeurs, dans ma dernière dépêche, que le général Wurmser, obligé d'abandonner Bassano, s'était porté de sa personne avec les débris de deux bataillons de grenadiers, à Montebello, entre Vicence et Vérone, où il avait rejoint la division qu'il avait fait marcher sur Vérone, forte de 4,500 hommes de cavalerie et de 5,000 d'infanterie, au premier instant qu'il avait su que je me portais sur Trente.

Le 23, la division du général Augereau se rendit à Padoue; elle ramassa les débris des bagages de l'armée autrichienne et 400 hommes qui les escortaient. Celle de Masséna se rendit à Vicence. Wurmser se trouvait entre l'Adige et la Brenta; il lui était impossible de franchir la Brenta puisque deux divisions de l'armée lui en fermaient le passage; il ne lui restait d'autre ressource que de se jeter dans Mantoue. Mais ayant prévu, dès mon départ pour Trente, le mouvement que ferait le général Wurmser, j'avais laissé dans Vérone le général de division Kilmaine et fait garnir d'artillerie les remparts de cette place. Le général Kilmaine, avec sa sagacité ordinaire, a su en imposer à l'ennemi et le tenir pendant quarante-huit heures en respect, le repoussant par le feu de son artillerie toutes les fois qu'il a essayé de pénétrer. Je n'avais pu lui laisser que des forces très-peu considérables pour contenir une ville populeuse et repousser un corps d'armée qui avait tant de raisons de ne rien épargner pour se rendre maître de cette place importante. Il se loue beaucoup du chef de bataillon Muiron, qui y commandait l'artillerie.

Le 23 au soir, le général Wurmser apprit l'arrivée de la division du général Masséna à Vicence; il sentit qu'il n'avait plus un moment à perdre; il fila toute la nuit le long de l'Adige qu'il passa à Porto-Legnago.

Le 24 au soir, la division du général Masséna passa l'Adige à Ronco, dans le temps que la division du général Augereau marchait de Padoue sur Porto-Legnago, ayant bien soin d'éclairer la gauche pour que l'ennemi ne cherchât pas à se sauver par Castelbaldo.

Le 25, à la pointe du jour, je donnai ordre à la division du général Masséna de se porter à Sanguinetto, afin de barrer le passage à Wurmser. Le général Sabuguet, avec une brigade, se porta à Castellaro et eut ordre de couper tous les ponts sur la Molinella.

## COMBAT DE CERIA.

Pour se rendre de Ronco à Sanguinetto, il y a deux chemins;

l'un qui part de Ronco, passe par la gauche en suivant l'Adige et rencontre le chemin de Porto-Legnago à Mantoue; le second conduit directement de Ronco à Sanguinetto : c'était celui qu'il fallait prendre; au contraire, on prit le premier. Le général Murat, à la tête de quelques centaines de chasseurs, arrivé à Cerea, rencontra la tête de la division de Wurmser; il culbuta plusieurs escadrons de cavalerie. Le général Pijon, commandant l'avant-garde du général Masséna, sentant la cavalerie engagée, se précipita avec son infanterie légère pour la soutenir; il passa le village et s'empara du pont sur lequel l'ennemi devait passer. Le corps de la division du général Masséna était encore éloigné. Après un moment d'étonnement et d'alarme, le général Wurmser fit ses dispositions, culbuta notre avant-garde et reprit le pont et le village de Cerea. Je m'y étais porté au premier coup de canon que j'avais entendu; mais il n'était plus temps. Il faut faire à l'ennemi qui fuit un pont d'or ou lui opposer une barrière d'acier; il fallut se résoudre à laisser échapper l'ennemi, qui, selon tous les calculs et toutes les probabilités, devait être, ce jour-là, obligé de poser les armes et de se rendre prisonnier. Nous nous contentâmes de rallier notre avant-garde et de retourner à mi-chemin de Ronco à Cerea.

Nous avons trouvé le lendemain, sur le champ de bataille, plus de 100 hommes tués de l'ennemi et nous lui avons fait 250 prisonniers. Nous sommes redevables au courage du 8<sup>e</sup> bataillon de grenadiers et au sang-froid du général de brigade Victor, d'être sortis à si bon marché de ce combat inégal.

#### COMBAT DE CASTELLARO.

Wurmser fila toute la nuit du 25 au 26 sur Mantoue, avec une telle rapidité qu'il arriva le lendemain à Nogara. Il apprit que les ponts de la Molinella étaient coupés et qu'une division française l'attendait à Castellaro : il sentait qu'il ne fallait pas essayer de forcer Castellaro, puisque, dès la pointe du jour, nous nous étions mis à sa poursuite. J'espérais encore le trouver se battant avec le général Sahuguet; mais malheureusement celui-ci n'avait pas coupé le pont de Villimpenta, sur la Molinella, à une lieue de sa droite : Wurmser avait filé par là. Dès l'instant que le général Sahuguet avait su son passage, il avait envoyé quelques chasseurs pour le harceler et retarder sa marche; mais il avait trop peu de monde pour pouvoir y réussir. Le général Charton, avec 300 hommes, fut enveloppé par un régiment de cuirassiers; au lieu de se porter dans les fossés, ces braves soldats voulurent payer d'audace et charger les cuirassiers;

mais, après une vigoureuse résistance, ils furent enveloppés. Le général Charton a été tué dans ce combat et 300 hommes faits prisonniers, parmi lesquels le chef de brigade Dugoulot, chef de la 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère.

## PRISE DE PORTO-LEGNAGO.

Le général Augereau, arrivé le 24 devant Porto-Legnago, investit la place. Le général Masséna y envoya la brigade du général Victor pour l'investir du côté de l'Adige. Après quelques pourparlers, la garnison, forte de 1,673 hommes, se rendit prisonnière de guerre le 27. Nous y trouvâmes vingt-deux pièces de canon de campagne tout attelées, ainsi que leurs caissons, et les 500 hommes que Wurmscr nous avait faits prisonniers au combat de Cerea, et qui, par ce moyen, furent délivrés.

## COMBAT DE DUE-CASTELLI.

Le 28, la division du général Masséna partit à la pointe du jour de Castellaro, se porta sur Mantoue par la route de Due-Castelli, afin d'obliger l'ennemi à rentrer dans la place en s'emparant du faubourg de Saint-Georges. Le combat s'engagea à midi; il fut encore engagé trop promptement. La 5<sup>e</sup> demi-brigade se trompa de chemin et n'arriva pas à temps. La nombreuse cavalerie ennemie étonna notre infanterie légère; mais la brave 32<sup>e</sup> soutint le combat jusqu'à la nuit, et nous restâmes maîtres du champ de bataille, éloigné de deux milles du faubourg de Saint-Georges. Le général Sahuguet, après avoir investi la citadelle, s'est porté sur la Favorite; déjà il avait obtenu les plus grands succès, il avait pris à l'ennemi trois pièces de canon; mais il fut obligé de prendre une position en arrière et d'abandonner l'artillerie qu'il venait de prendre à l'ennemi.

## BATAILLE DE SAINT-GEORGES.

Cependant les boulangers, les hussards et les cuirassiers ennemis, fiers de ces petits succès, inondaient la campagne; le général Masséna leur fit tendre des embuscades qui obtinrent un succès d'autant plus heureux qu'elles mirent aux prises notre infanterie légère avec eux. Nous en tuâmes ou primes environ 150. Les cuirassiers ne sont pas à l'abri de nos coups de fusil. L'ennemi a eu au moins 310 blessés. C'est dans ces petits chocs que le général Masséna a montré beaucoup de fermeté à rallier sa troupe et à la reconduire au combat. Le général Kilmaine, à la tête du 20<sup>e</sup> de dragons, a contenu l'ennemi, et par là rendu un grand service. Ces combats qui, dans la réalité, n'étaient que des échauffourées, donnèrent beaucoup de

confiance à nos ennemis. Il fallait l'accroître par tous les moyens possibles, car nous ne pouvions pas avoir de plus grand bonheur que de porter l'ennemi à engager une affaire sérieuse hors de ses remparts.

Le général Masséna prit, la nuit du 28 au 29, une position en arrière. Le lendemain, à la pointe du jour, nous apprîmes que les ennemis avaient fait sortir presque toute leur garnison pour défendre la Favorite et Saint-Georges, et par là se conserver les moyens d'avoir des fourrages pour nourrir leur nombreuse cavalerie. A deux heures après midi, le général Bon, commandant provisoirement la division du général Augereau, qui est malade, arriva de Governolo, longeant le Mincio, et attaqua l'ennemi placé en avant de Saint-Georges; le général Lasalle se porta pour couper la communication de la Favorite à la citadelle; le général Pijon, passant par Villanova, alla pour tourner une plaine où la cavalerie ennemie pouvait manœuvrer, et pour couper les communications de la Favorite à Saint-Georges. Lorsque ces différentes attaques furent commencées, le général Victor avec la 18<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, en colonne serrée par bataillon, et à hauteur de division, marcha droit à l'ennemi; la 32<sup>e</sup> demi-brigade, soutenue par le général Kilmaine, à la tête de deux régiments de cavalerie, marcha par la droite pour acculer les ennemis et les pousser du côté où était le général Pijon. Le combat s'engagea de tous côtés avec beaucoup de vivacité; le 8<sup>e</sup> bataillon de grenadiers, placé à l'avant-garde et conduit par l'adjudant général Leclerc et mon aide de camp Marmont, fit des prodiges de valeur.

La 4<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, qui avait, sur la gauche, commencé le combat, avait attiré la principale attention de l'ennemi, qui se trouvait percé par le centre; nous enlevâmes Saint-Georges: un escadron de cuirassiers chargea un bataillon de la 18<sup>e</sup>, qui les reçut la baïonnette en avant, et fit prisonniers tous ceux qui survécurent à cette charge.

Nous avons fait dans cette bataille 2,000 prisonniers, parmi lesquels un régiment entier de cuirassiers et une division de hussards; l'ennemi doit avoir au moins 2,500 hommes tués ou blessés; nous avons pris vingt-cinq pièces de canon avec leurs caissons tout attelés. Parmi nos blessés, dans les journées du 28 et du 29, sont le général Victor, le général Bertin, le général Saint-Hilaire, le général Meyer, blessé en allant au secours d'un soldat chargé par un cuirassier ennemi, le général Murat, blessé légèrement, le chef de brigade Lannes, le chef de bataillon Tayland. Le chef de brigade du



10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, Leclerc, a été blessé, chargeant à la tête de son régiment à l'affaire du 25 ; le chef de brigade de la 18<sup>e</sup>, qui a eu son cheval tué sous lui à l'affaire de Bassano, s'est particulièrement distingué. Suchet, chef de bataillon de la 18<sup>e</sup>, a été blessé à la journée du 25 en combattant courageusement à la tête de son bataillon.

Aucun des officiers généraux n'est blessé dangereusement, et j'espère que nous ne serons pas longtemps privés de leurs services.

L'adjutant général Belliard, officier de distinction et qui a eu un cheval tué sous lui dans une des précédentes affaires, s'est parfaitement bien conduit.

Les adjoints aux adjutants généraux, Charles et Sulkowsky, se sont parfaitement conduits.

Je vous demande le grade de général de brigade pour le citoyen Leclerc, chef de brigade du 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, et de l'avancement pour les adjoints Damour et Ducos, qui ont été blessés.

Je demande le grade de chef d'escadron d'artillerie légère pour les citoyens Rosey et Coindet, tous deux capitaines d'artillerie légère.

J'ai nommé adjudant général de cavalerie l'ex-adjutant général provisoire Roize, officier très-instruit, qui s'est conduit parfaitement dans différentes affaires. J'ai nommé chef de brigade au 1<sup>er</sup> régiment de hussards l'adjutant général Picard, officier de la plus grande distinction. Le chef de brigade du 7<sup>e</sup> régiment de hussards, le citoyen Payen, a été blessé à la tête de son régiment. Le 15<sup>e</sup> régiment de dragons s'est conduit, dans toutes les circonstances, avec le plus grand courage.

Ainsi, si la garnison de Mantoue a été renforcée d'environ 5,000 hommes d'infanterie, je calcule que la bataille de Saint-Georges doit à peu près les lui avoir fait perdre. Quant à la cavalerie, c'est un surcroît d'embarras et de consommation ; je ne doute pas que Wurmser ne tente toute espèce de moyens pour sortir de Mantoue avec elle.

Depuis le 16 de ce mois, nous sommes toujours nous battant, et toujours les mêmes hommes contre de nouvelles troupes. L'armée que nous venons presque de détruire était encore formidable ; il paraît qu'elle avait des projets hostiles ; mais nous l'avons prévenue et surprise dans le temps où elle faisait son mouvement.

Je vous envoie mon aide de camp Marmont, porteur de vingt-deux drapeaux pris sur les Autrichiens.

BONAPARTE.



## 1001. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

La 32<sup>e</sup> demi-brigade et la 18<sup>e</sup> d'infanterie légère partiront demain pour se rendre à Roverbella. Le général Masséna passera une revue des officiers et sous-officiers, ainsi qu'une revue d'habillement et d'armement. Tous les différents détachements, tous les officiers, et notamment le chef de brigade Dupuy, auront ordre de rejoindre leurs corps. La 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère se rendra à Porto-Legnago. Le bataillon de la 51<sup>e</sup>, qui se trouve dans cette ville, se rendra à Governolo.

La 51<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> de bataille se rendront, le 2 vendémiaire, à Governolo.

La 18<sup>e</sup> demi-brigade de bataille restera à Saint-Georges jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la 11<sup>e</sup> de bataille; elle ira alors joindre la 32<sup>e</sup> à Roverbella. Vous donnerez les ordres pour que cet échange puisse s'opérer le plus tôt possible. La 5<sup>e</sup> demi-brigade de bataille prendra position à la Favorite, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

Le général Kilmaine sera chargé du blocus de Mantoue. Il aura sous ses ordres les généraux de division Sahugnet et Dallemagne. La division du premier s'étendra depuis Formigosa jusqu'à Notre-Dame-des-Grâces; la division du second comprendra tout le Serraglio. Les généraux de brigade Lasalcette et Hazard seront sous les ordres du premier; les généraux de brigade Sandoz et Lebley seront sous les ordres du second. Le général Sandoz restera provisoirement à Governolo avec les troupes qui y sont sous ses ordres. Le général Kilmaine fera une distribution des troupes. Il aura en tout :

La 5<sup>e</sup> demi-brigade de bataille;

La 11<sup>e</sup> *idem.*

La 12<sup>e</sup> *idem.*

La 6<sup>e</sup> *idem.*

La 19<sup>e</sup> *idem.*

La 45<sup>e</sup> *idem.*

La 69<sup>e</sup> *idem.*

La 12<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère restera provisoirement au blocus de Mantoue; mais dès l'instant que nous serons maîtres du Serraglio vous lui donnerez l'ordre de se réunir à Roverbella.

Le général Beaumont commandera la cavalerie du général Kilmaine. Il aura sous ses ordres :

Le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>e</sup> régiment de cavalerie;

Le 20<sup>e</sup> régiment de dragons;

- Le 1<sup>er</sup> régiment de hussards ;
- Le 8<sup>e</sup> régiment de dragons ;
- Le 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs ;
- Le 25<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

Vous donnerez l'ordre au 5<sup>e</sup> régiment de dragons de se réunir à Vérone ; ce régiment fera partie de la brigade du général Murat ; on l'armera de fusils en entier, ainsi que le 9<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> de dragons, de préférence à tout autre corps.

Vous ordonnerez au général d'artillerie de nommer un officier pour commander en chef l'artillerie de la division du général Kilmaine, et deux chefs de bataillon pour être attachés aux généraux Sahuguet et Dallemagne. Il y aura la même organisation dans le génie. Il y aura quatre pièces d'artillerie légère avec la cavalerie du général Beaumont et deux pièces avec celles du général Murat. Le 9<sup>e</sup> régiment de dragons, faisant partie de la brigade du général Murat, se réunira à Brescia.

Je vais faire passer au général Kilmaine, aux généraux d'artillerie et du génie des instructions sur ce qu'ils ont à faire relativement au siège de Mantoue.

Le général Kilmaine continuera toujours à commander la cavalerie de l'armée.

Vous donnerez l'ordre à Peschiera pour que tous les hommes isolés rejoignent sur-le-champ leur corps dans les positions qui viennent d'être indiquées. Il n'y aura aucun mouvement, à moins de nécessité, pendant quatre jours.

Les carabiniers de la 11<sup>e</sup> se rendront à Roverbella. La 29<sup>e</sup>, avec ses carabiniers, se rendra à Trente, aux ordres du général Vaubois.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

## 1002. — AU GÉNÉRAL KILMAINE.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796)

L'état-major vous aura prévenu que je vous ai choisi, Citoyen Général, pour commander le blocus et le siège de Mantoue. Vous continuerez à commander la cavalerie de l'armée, qui sera divisée en deux brigades : la première, commandée par le général de brigade Beaumont, sera destinée au blocus de la ville et à couvrir tous les pays environnants ; la seconde, commandée par le général de brigade Murat, sera destinée aux opérations actives de l'armée. Elle

recevra des ordres directement du chef de l'état-major de l'armée; le général de brigade qui la commandera sera tenu de vous instruire de tout ce qu'il aura fait en conséquence.

Les troupes destinées au siège de Mantoue seront sous vos ordres et sous ceux de deux généraux de division.

L'état-major enverra directement à ces généraux de division l'ordre de l'armée et autres objets relatifs aux détails du service; mais il correspondra avec vous pour les ordres de mouvement et d'opération militaire.

Le blocus de Mantoue consiste dans celui de la citadelle, dans l'occupation de Saint-Georges, de la porte de Ceresse et de la porte Pradella.

Vous devez, dès demain, donner des ordres précis au général de division Sahuguet pour le blocus de la citadelle, l'occupation et défense de Saint-Georges, et pour la surveillance à avoir le long du lac, afin de ne point être surpris.

La porte de Pradella et celle de Ceresse ne peuvent être occupées qu'en s'emparant du Serraglio; vous serez chargé également de cette opération très-essentielle, et qui ne peut pas avoir lieu avant trois ou quatre jours. Il est donc indispensable, jusqu'à cette heure, que vous teniez des corps de cavalerie pour surveiller les mouvements de la garnison entre l'Oglio et le Mincio, au delà du Pô, et de vous maintenir maître du pont de Governolo.

Les troupes du général Sahuguet et la 18<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, qui restera jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la 11<sup>e</sup>, sont suffisantes pour bloquer la citadelle et le pont de Saint-Georges.

La 4<sup>e</sup> demi-brigade, la 51<sup>e</sup> de bataille et la 52<sup>e</sup> d'infanterie légère garderont le pont de Governolo, avec les détachements aux ordres du général Sandoz.

La 5<sup>e</sup> demi-brigade de ligne va prendre position à la Favorite, jusqu'à ce que le blocus de la citadelle soit parfait, ce que je calcule devoir être l'affaire de deux jours; elle pourra alors se rendre à Governolo.

Vous devez donc faire des dispositions avec votre cavalerie pour remettre, autant que cela est possible, le pays entre le Mincio et l'Oglio à l'abri des incursions de l'ennemi.

Nous ne pouvons nous emparer de la porte de Ceresse et de celle de Pradella que par une attaque combinée partant de Governolo et de Marcaria; il faut quelques jours pour laisser rallier la troupe et pouvoir faire cette attaque.

Je vous enverrai des ordres sur le jour et sur la manière de con-

duire cette opération. En attendant, prenez vos précautions et donnez vos ordres pour remplir le but énoncé dans ma lettre.

La 4<sup>e</sup> demi-brigade, la 51<sup>e</sup> de bataille et la 5<sup>e</sup> d'infanterie légère, quoiqu'elles ne fassent pas partie des troupes qui doivent être sous vos ordres, y seront provisoirement, puisqu'elles seront chargées de la défense du pont de Governolo.

Je vous prie de me faire part de toutes les dispositions que vous aurez prises.

Les commandants de l'artillerie et du génie de l'armée ont ordre de s'entendre chacun avec vous pour toutes les opérations à faire, relatives à leur arme.

Établissez une grande surveillance le long du lac pour qu'il ne puisse être opéré aucun débarquement tendant à surprendre Saint-Georges.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

1003. — AU GÉNÉRAL LESPINASSE, COMMANDANT L'ARTILLERIE.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

Vous donnerez, Citoyen Général, les ordres pour que le parc qui est à Roveredo vienne à Vérone, et que la division Angereau, commandée par le général Bon, soit approvisionnée de cartouches, ainsi que les divisions Sahuguet et Masséna.

Vous vous concerterez avec le général Kilmaine et le commandant du génie,

1<sup>o</sup> Pour avoir les moyens d'établir un pont sur le Mincio à l'endroit où nous en avons déjà établi un, lorsque nous serons maîtres de Cerese;

2<sup>o</sup> Pour faire autour de la citadelle toutes les dispositions pour établir le blocus.

Vous y ferez passer le nombre de pièces qui seront nécessaires, vous y mettrez de préférence des pièces du calibre des ennemis.

Vous ferez armer et approvisionner Porto-Legnago et la citadelle de Vérone.

Vous ferez filer d'abord à Roverbella, puis à Peschiera, toutes les pièces prises à l'ennemi dans la bataille d'hier, et vous donnerez les ordres pour qu'on évacue le plus promptement possible Bassano, et que toutes ces pièces et autres effets soient transportés d'abord à Vérone, ensuite à Peschiera.

Vous vous concerterez avec le commandant du génie et me pré-

senterez un mémoire sur la manière de mettre en état de défense le fort d'Ostiglia.

J'imagine que les forts de Soncino, de Pontevico et de Bozzolo sont déjà armés.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1004. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

Vous voudrez bien, Citoyen, vous concerter avec le général Kilmaine et le commandant de l'artillerie, pour faire faire autour de la citadelle de Mantoue tous les ouvrages nécessaires pour la bloquer et la resserrer le plus possible, mettre en défense Saint-Georges et pouvoir établir un pont sur le Mincio lorsque nous nous porterons sur Cerese.

Vous donnerez également les ordres pour la mise en état de défense de Vérone, Porto-Legnago et le fort d'Ostiglia.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1005. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

Vous donnerez l'ordre pour que demain le 10<sup>e</sup> régiment de chasseurs, le 15<sup>e</sup> de dragons et le 7<sup>e</sup> de hussards se rendent à Roverbella. Le général Kilmaine nommera, pour les commander, le général Murat. Tous les détachements de ces corps, en quelque endroit de l'armée qu'ils se trouvent, ainsi que tous les officiers en état de servir, les joindront sur-le-champ. On passera la revue de leur habillement et de leur équipement, et vous donnerez tous les ordres pour que, sous huit jours, ces corps soient prêts à marcher.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1006. — AU CHEF DE BATAILLON MARMONT.

Quartier général, Due-Castelli, 30 fructidor an IV (16 septembre 1796).

L'aide de camp du général en chef, Marmont, est prévenu qu'il est chargé par le général en chef de porter au Gouvernement les trophées des victoires remportées dernièrement par l'armée d'Italie.

Sur la présentation du présent ordre, le général Gaultier remettra à l'aide de camp du général en chef, Marmont, tous les drapeaux

déposés à l'état-major et qui sont au nombre de vingt-trois, en y comprenant ceux de Porto-Leguago.

L'aide de camp du général en chef, Marmont, demandera au général Gaultier où sont les deux drapeaux pris aux troupes de Sa Sainteté, afin de les réunir aux vingt-trois autres et les présenter tous ensemble au Gouvernement.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 1007. — AU GÉNÉRAL DE BRIGADE BOURNET, A BASSANO.

Quartier général, Vérone, 1<sup>er</sup> jour complémentaire an IV (17 septembre 1796).

Le général Bournet fera évacuer sur-le-champ sur Vérone tout ce qui se trouve à Bassano appartenant à l'armée. Lorsque cette opération sera entièrement terminée, il partira de Bassano, avec la 11<sup>e</sup> demi-brigade, pour se rendre sans retard à Vérone, où lui et cette demi-brigade recevront de nouveaux ordres.

Il lui est expressément recommandé de ne rien laisser à Bassano et d'apporter la plus grande célérité dans cette évacuation. Le premier jour de son départ il ira coucher, avec cette demi-brigade, à Vicence, le second jour à Villanova, et le troisième jour à Vérone. Il aura soin, avant son départ de Bassano, d'assurer la subsistance à la 11<sup>e</sup> demi-brigade.

On réitère au général Bournet qu'il est extrêmement important qu'il arrive le plus promptement possible à Vérone avec la 11<sup>e</sup> demi-brigade.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 1008. — ORDRE.

Quartier général, Vérone, 1<sup>er</sup> jour complémentaire an IV (17 septembre 1796).

Le 2<sup>e</sup> bataillon de la 75<sup>e</sup> demi-brigade, présentement à Livourne, en partira au reçu du présent pour se rendre à Ferrare, où il occupera la citadelle jusqu'à nouvel ordre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

### 1009. — AU CITOYEN FAYPOULT.

Quartier général, Milan, 3<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (19 septembre 1796).

J'ai reçu, Citoyen Ministre, le courrier extraordinaire que vous m'avez expédié; la multiplicité des affaires militaires m'ont empêché de vous l'expédier avant aujourd'hui.



Vous aurez su sans doute, et l'on vous aura envoyé, conformément à l'ordre que j'en ai donné, les relations des combats de Serravalle, Lavis, du passage des gorges de la Brenta, et des batailles de Roveredo, Bassano et Saint-Georges.

Je vous prie de m'envoyer votre secrétaire à Milan, où je l'attendrai, comme vous me l'annoncez dans votre lettre. Je fais mes dispositions. Je vois avec un grand plaisir le point où en sont les choses. Il en est de la diplomatie comme de la guerre, il faut savoir prendre son temps.

Ne m'oubliez pas auprès de la citoyenne Faypoult, la petite nièce et Sucy.

Chargez votre secrétaire de m'apporter l'inventaire des effets d'artillerie existant à Gènes.

BONAPARTE.

Archives des affaires étrangères.

---

#### 1010. — AU CHEF DE BRIGADE CHASSELOUP.

Quartier général, Milan, 3<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (19 septembre 1796).

Le général en chef ordonne, Citoyen, qu'il y ait à chacune des divisions actives de l'armée un chariot d'outils, composé de pics, pelles et haches, uniquement destiné à la marche des colonnes, et employé par ordre de l'officier du génie attaché à la division. Ces outils, étant exclusivement réservés aux travaux urgents dans la marche des colonnes, ne pourront, sous aucun prétexte, être donnés aux demi-brigades. Chaque chariot, attelé de quatre chevaux, sera chargé légèrement, de manière à suivre facilement les mouvements de la division.

Vous voudrez bien vous concerter avec l'ordonnateur en chef, à qui j'écris à ce sujet, pour les fournitures des trois voitures et des douze chevaux qu'exige cet établissement. Quant aux outils, le chef de brigade Chasseloup donnera des ordres pour leur confection, et il donnera également ses instructions aux officiers du génie attachés à chaque division sur la manière d'employer utilement ces chariots d'outils.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1011. — AU GÉNÉRAL MASSÉNA.

Quartier général, Milan, 3<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (19 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Masséna de rassembler à Roverbella la 11<sup>e</sup> demi-brigade, qui a des ordres pour s'y rendre,

ainsi que tous les détachements isolés qui font partie de cette demi-brigade. Aussitôt qu'il aura réuni environ 1,500 hommes, il les enverra pour relever la 18<sup>e</sup> demi-brigade de bataille, qui viendra à Roverbella.

Le général Masséna se rendra à Porto-Legnago pour y passer une revue de la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère. Il proposera au général en chef telles mesures qu'il jugera nécessaires pour organiser cette demi-brigade, y placer de bons chefs, et enfin pour suspendre provisoirement de leurs fonctions les officiers qui se sont mal conduits dans les dernières affaires.

Il reviendra aussitôt à Roverbella pour s'occuper de mettre en état les demi-brigades qui sont à ses ordres.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1012. — AU GÉNÉRAL DAVIN.

Quartier général, Milan, 4<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (20 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Davin de se rendre sans délai à Porto-Legnago pour y commander cette place et employer tous les moyens possibles pour la mettre dans un état de défense respectable.

Il est prévenu que l'adjudant général Lorcet a ordre de se rendre à Porto-Legnago, ainsi que la 4<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, pour y servir de garnison. Il remettra le commandement de la citadelle de Milan au général Varin, qui a l'ordre de s'y rendre.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1013. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796).

Le général de brigade Pijon ayant perdu trois chevaux dans les journées des 26, 28 et 29 du mois dernier, vous voudrez bien donner l'ordre pour qu'il lui en soit remplacé un au dépôt, lorsqu'il y en aura.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1014. — AU GÉNÉRAL BERTHIER.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796).

Vous trouverez ci-joint, Citoyen Général, le nom de six braves carabiniers de la 18<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère qui se sont parti-

culièrement distingués au combat de la Favorite. Vous voudrez bien leur faire solder à chacun quatre louis. Vous adresserez cet argent au général Pijon, qui le leur fera remettre et leur écrira une lettre de félicitation.

BOXAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1015. — AU GÉNÉRAL ROBERT.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796).

Le général en chef ordonne au général Robert de se rendre à Ferrare, pour y prendre le commandement de la place et activer par tous les moyens possibles le transport de l'artillerie du fort de Ferrare, qui doit être transportée à Crémone. Il correspondra à cet effet avec le général Lespinasse, commandant l'artillerie.

Par ordre du général en chef.

Dépôt de la guerre.

---

#### 1016. — AU CITOYEN CACAULT.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796).

Le citoyen Flaclat se rend à Ancône pour y acheter, pour l'armée, cent mille quintaux de blé. Je vous prie de vouloir bien lui faire obtenir la protection dont il peut avoir besoin et la permission de l'extraction de ces blés, sans être sujets à aucune imposition

BOXAPARTE.

Ministère des finances.

---

#### 1017. — A S. M. LE ROI DE SARDAIGNE.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796)

Les officiers préposés par Votre Majesté pour commander en la partie de ses états qui lui a été restituée par le traité de paix voient, sinon avec plaisir, au moins avec indifférence, les assassinats et les brigandages qui se commettent sur les Français.

Par le traité de paix conclu entre Votre Majesté et la République française, la République devait continuer à occuper la partie de ses états qui avait été laissée à l'armée par le traité d'armistice. Croyant faire quelque chose d'agréable à Votre Majesté, je lui ai rendu, non-seulement le gouvernement civil, mais encore le gouvernement militaire, avec la clause spéciale que les routes seraient gardées, et que même nos convois seraient escortés par ses troupes.

Je prie donc Votre Majesté de vouloir bien ordonner que l'on

tienne un corps de troupes respectable aux villages de Limone et de Limonetto, lesquelles feraient des patrouilles jusqu'à Laca, escortant les convois et prenant toutes les mesures nécessaires pour maintenir cette route sûre, ainsi qu'à Valdieri et tous les pays voisins de Démont, formant la communication de Coui à Barcelonnette.

Je demande également à Votre Majesté que les nommés

François Cerni, de Rore ;

Claude Arnoupe, de Drappo,

Jean-Baptiste Ricci, de Sospello ;

Denis Revelat, de Saint-Silvestre ;

Alexis Marseng, de Borgo-San-Dalmazzo,

qui ont été arrêtés à Borgo-San-Dalmazzo par les Français, soient remis entre les mains du commandant militaire à Coui. Je la prie également de donner ses ordres à ses différents gouverneurs, pour qu'ils s'emploient avec loyauté à faire arrêter les brigands, dans quelques endroits qu'ils soient trouvés. Indépendamment de l'intérêt de l'humanité et de la justice, Votre Majesté donnera, par cette conduite, une preuve de sa loyauté, et contribuera même à éteindre un germe de désordre qui finirait par se propager dans l'intérieur des états de Votre Majesté.

Je suis, avec les sentiments d'estime et de considération, le très-humble serviteur de Votre Majesté.

BONAPARTE.

Dépôt de la guerre.

---

### 1018. — AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROI DE SARDAIGNE.

Quartier général, Milan, 5<sup>e</sup> jour complémentaire an IV (21 septembre 1796).

Je ne suis point diplomate, Monsieur, je suis militaire ; vous pardonnerez ma franchise. Sur différents points des états de Sa Majesté, les Français sont assassinés, volés. Par le traité de paix, le Roi, qui est tenu de nous accorder le passage sur ses états, doit nous le donner sûr ; et ce n'est même que pour cet effet que, contre la teneur du traité de paix, j'ai pris sur moi de restituer à Sa Majesté, non-seulement le gouvernement civil, mais même le gouvernement militaire dans la partie de ses états qui lui a été restituée par la République. A Vinadio, à Limone, sous les yeux de la garnison de Démont, sous ceux des corps de troupes que M. Frachar commande à Borgo-San-Dalmazzo, l'on se porte tous les jours à des excès qui paraissent non-seulement tolérés, mais même encouragés par le gouvernement.

Je vous demanderai donc une explication simple :

1<sup>o</sup> Le Roi ne doit-il pas être tenu d'indemniser et de réparer les pertes faites en conséquence des délits qui se commettent sur son territoire contre les Français, lorsque ces délits se commettent en plein jour et par des corps soldés de deux à trois cents personnes?

2<sup>o</sup> Le Roi a-t-il, avec 25,000 hommes qu'il a sous les armes, assez de force pour contenir dans ses états des brigands, et faire respecter les lois de la justice, de l'humanité et des traités?

On ne juge les hommes, Monsieur, que par leurs actions. La loyauté du Roi est généralement connue; cependant on se trouve bien forcé de penser qu'il est des raisons de politique qui portent à encourager, ou du moins à tolérer des atrocités aussi révoltantes.

J'ai écrit à Sa Majesté elle-même; je vous prie de lui présenter ma lettre. Le Gouvernement français ne fera rien ouvertement, ni secrètement, qui tendrait à détruire ou à affaiblir l'effet du gouvernement du Roi sur ses peuples: vous n'ignorez pas, cependant, que cela serait aussi facile que d'une réussite certaine. Le jour où vous voudrez sincèrement détruire les brigands qui infestent notre communication de Coni à Barcelonnette, ils n'existeront plus.

Je vous prie de me croire, etc.

BONAPARTE.

Collection Napoléon.

# TABLE

## DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRES DES PIÈCES	PAG.
<b>1793.</b>				
1	25 octobre.	Le Comité de salut public.	Rapport sur l'artillerie employée au siège de Toulon.....	11
2	3 novemb. Ollioules.	Sucy.	Demande de moyens de transport pour l'artillerie.....	12
3	4 novemb. Ollioules.	Gassendi.	Demande d'objets nécessaires au siège....	12
4	14 novemb. Ollioules.	Le Ministre de la guerre.	Explication du plan général d'attaque de Toulon.....	13
5	.....	.....	Soins pris pour se procurer les moyens d'assiéger Toulon. (1 <sup>re</sup> annexe de la pièce précédente.).....	17
6	.....	.....	État des bouches à feu et munitions fournies par l'armée d'Italie. (2 <sup>e</sup> annexe.)...	19
7	.....	.....	État des objets à requérir à Marseille. (3 <sup>e</sup> annexe.).....	20
8	25 novemb. Ollioules.	Le même.	Procès-verbal du conseil de guerre arrêtant le plan général d'attaque de Toulon. ....	20
9	30 novemb. Ollioules.	Le même.	Rapport des batteries. — Sortie de l'ennemi.	21
10	30 novemb. Ollioules.	Dupin.	Attaque des batteries par l'ennemi. — Prise du général Ollara.....	22
11	7 décemb. Ollioules.	Gassendi.	État du siège. — Autre relation de l'attaque des batteries.....	23
12	24 décemb. Ollioules.	Dupin.	Prise de Toulon. — État de la place. — Note sur les fours à réverbère.....	24
<b>1794.</b>				
13	4 janvier. Marseille.	Le Ministre de la guerre.	Mauvais état des forts de Marseille; mesures prises pour y remédier.....	25
14	20-25 janv. Marseille.	Le même.	Inconvénient d'employer les canonnières de la marine aux batteries de côtes.....	26
15	29 janvier. Toulou.	Dupin.	Mise en état de défense des îles d'Hyères.	26
16	12 février. Marseille.	Les Représentants du peuple.	Mesures prises pour approvisionner la marine de poudre et d'armes dans les magasins de Toulon.....	27
17	12 février. Marseille.	Le Comité de salut public.	Ordre à mettre dans les dépenses du génie et de l'artillerie; décret à rendre sur les canonnières de côtes.....	28
18	23 février. Toulou.	Mazurier.	Envoi d'un arrêté sur les canonnières de côtes.	28
19	23 février. Toulou.	Le même.	Justification des changements proposés pour les forts de Marseille et pour les batteries de la côte.....	29
20	25 février. Toulou.	Maignet.	Envoi de l'état des changements ordonnés pour la défense des côtes.....	30



Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
<b>1794.</b>				
21	28 février. Saint-Tropez.	Le Comité de salut public.	Compte rendu des travaux prescrits pour la défense des côtes.....	31
22	28 février. Saint-Tropez.	Maignet.	Sur les travaux exécutés à Saint-Tropez....	32
23	1 <sup>er</sup> mars. Toulon.	Berlier.	Annnonce du départ de l'escadre française..	32
24	2 avril. Nice.	Manceaux.	Demande de cartouches. — Entrée en cam- pagne.....	32
25	7 avril. Antibes.	Berlier.	Ordre de rétablir une batterie à l'île Sainte- Marguerite.....	33
26	8 mai. Nice.	Le même.	Ordre de remettre au parc de siège six pié- ces de 24.....	33
27	21 mai. Colmars.	.....	Plan pour la seconde opération préparatoire à l'ouverture de la campagne du Piémont.	33
28	29 mai. Nice.	Chantron.	Ordre de se rendre à Ormea pour y dessi- ner des vues et dresser la carte du pays.	42
29	16 juin. Nice.	Pille.	Mise en état de défense du golfe de Jouan; demande d'affûts de côtes; plainte contre un général.....	42
30	20 juin. Nice.	.....	Autre plan pour la seconde opération pré- paratoire à l'ouverture de la campagne du Piémont.....	44
31	25 juin. Antibes.	Berlier.	Reproches et ordres divers.....	53
32	27 juin. Nice.	Le même.	Nécessité d'un décret pour changer le nom des places.....	53
33	2 juillet. Nice.	Le même.	Sur les alarmistes; discrétion prescrite aux commandants des places.....	53
34	2 juillet. Nice.	Le même.	Blâme pour avoir répandu de fausses alarmes.	54
35	12-19 août. Antibes.	Junot.	Refus de se prêter à un projet d'évasion...	54
36	15 septem. Loano.	Multedo	Reproches sur son silence. — Demande d'un graphomètre.....	55
37	23 septem. Cairo.	Le même.	Opérations de l'armée. — Combats de Mil- lesimo et de Dego. — Opportunité d'une expédition en Corse.....	55
38	5 décemb. Nice.	Manceaux.	Ordres relatifs à divers mouvements de l'ar- tillerie à Toulon.....	58
<b>1795.</b>				
39	28 mai. Paris.	Joseph Bonaparte.	Mesures prises contre les royalistes. — Cherté des subsistances.....	58
40	18 juin. Paris.	M <sup>me</sup> Permon.	Sentiments affectueux. — Oubli de ses griefs contre Saliceti.....	59
41	22 juin. Paris.	Joseph Bonaparte.	Nomination du général Bonaparte dans l'in- fanterie; demande d'un congé.....	59
42	24 juin. Paris.	Le même.	Envoi de son portrait à la femme de Joseph. — Sentiments tristes et affectueux.....	60
43	6 juillet Paris.	Le même.	Nouvelles militaires et politiques.....	60

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1795.			
44	12 juillet. Paris.	Joseph Bonaparte.	Nouvelles militaires et politiques. — État des esprits et des plaisirs à Paris. . . . .	60
45	18 juillet. Paris.	Le même.	Nouvelles politiques et de famille . . . . .	61
46	24 juillet. Paris.	Poinod.	Nouvelles fâcheuses de l'escadre et de l'armée d'Italie . . . . .	62
47	25 juillet. Paris.	Joseph Bonaparte	Nouvelles de Paris. . . . .	63
48	28 juillet. Paris.	Le même.	Défaite des émigrés à Quiberon . . . . .	63
49	Juillet. Paris.	.....	Mémoire sur l'armée d'Italie . . . . .	64
50	Juillet. Paris.	.....	Autre mémoire sur l'armée d'Italie. . . . .	68
51	Juillet. Paris.	Kellermann.	Instructions pour le général en chef de l'armée des Alpes. . . . .	71
52	Juillet. Paris.	Le même.	Instructions pour le général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie . . . . .	71
53	Juillet. Paris.	.....	Instructions pour les représentants du peuple et le général en chef de l'armée d'Italie. . . . .	75
54	30 juillet. Paris.	Joseph Bonaparte.	Affaires de famille. — Nouvelles politiques et de la vie de Paris. . . . .	79
55	17 août. Paris.	Sucy.	Motifs du refus d'un commandement en Vendée. . . . .	79
56	20 août. Paris.	Joseph Bonaparte.	Fonctions au Comité de salut public. — Projet de se faire envoyer en Turquie. . . . .	80
57	23 août. Paris.	Kellermann.	Instructions au nom du Comité de salut public. . . . .	81
58	25 août. Paris.	Joseph Bonaparte.	Travaux près du Comité de salut public. — Nouvelles de l'intérieur et des armées. . . . .	82
59	29 août. Paris.	Joseph Bonaparte.	Acceptation de la nouvelle constitution. . . . .	83
60	30 août. Paris.	Le Général en chef de l'arm. d'Italie.	Instructions pour les opérations de l'armée d'Italie . . . . .	83
61	30 août.	.....	Note sur les ressources militaires de la Turquie; demande d'y être envoyé. . . . .	84
62	30 août. Paris.	Joseph Bonaparte.	Nouvelles politiques. . . . .	85
63	1 <sup>er</sup> septemb. Paris.	Le même.	Nouvelles de l'intérieur. — Nominations au commandement des armées. . . . .	85
64	5 septemb. Paris.	Le même.	Rentrée dans l'artillerie. — Nouvelles de l'intérieur. — Projet de mariage. . . . .	86
65	6 septemb. Paris.	Le même.	Nouvelles de l'intérieur. — Affaires de famille. — Satisfaction que lui donne son frère Louis. . . . .	86
66	8 septemb. Paris.	Le même.	Acceptation de la constitution par les armées. — Opposition de quelques sections de Paris. . . . .	88
67	11 septemb. Paris.	Le même.	Nouvelles de l'intérieur et des armées . . . . .	88

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1795.</b>			
68	12 septem. Paris.	Joseph Bonaparte.	Acceptation de la constitution par la majorité des assemblées primaires. . . . .	89
69	15 septem. Paris.	Le même.	Acceptation de la constitution. — Éloge par Cambon de la conduite de Bonaparte au siège de Toulon. . . . .	89
70	23 septem. Paris.	Le même.	Suite des nouvelles de l'intérieur et de l'armée. . . . .	90
71	27 septem. Paris.	Le même.	Pressentiments de troubles qui le retiennent à Paris. . . . .	90
72	6 octobre Paris.	Le même.	Journée du 13 vendémiaire. — Commandement en second de l'armée de l'intérieur.	91
73	7 octobre. Paris.	.....	Rapport sur la journée du 13 vendémiaire . .	91
74	11 octobre. Paris.	Joseph Bonaparte.	Journée du 13 vendémiaire. — Emplois donnés à des parents et à des amis politiques.	94
75	12 octobre. Paris	.....	Note sur la direction à donner à l'armée d'Italie . . . . .	95
76	20 octobre. Paris.	Joseph Bonaparte.	Nouvelles politiques et de famille . . . . .	96
77	1 <sup>er</sup> novem. Paris.	Le même.	Nomination du général Bonaparte au commandement en chef de l'armée d'Italie . .	96
78	10 novem. Paris.	.....	Dispositions de la force armée pour le service de Paris. . . . .	97
79	13 novem. Paris.	Micas.	Ordre de se rendre à Vincennes pour une inspection. . . . .	101
80	19 décem. Paris.	Le Ministre des finances.	Plaintes sur la négligence de la Trésorerie.	101
	<b>1796.</b>			
81	1 <sup>er</sup> janvier Paris.	Le Ministre de la guerre.	Motifs du séjour à Provins d'un bataillon de la 49 <sup>e</sup> demi-brigade . . . . .	102
82	4 janvier. Paris.	Chénier.	Ordre de se rendre à l'École militaire pour y organiser des logements . . . . .	102
83	19 janvier. Paris.	.....	Plan de campagne pour l'armée d'Italie . .	103
84	3 février. Paris.	Chénier.	Ordre de se rendre à Évreux et d'inspecter la colonne mobile dirigée contre les chouans.	104
85	12 février. Paris.	Le Directoire exécutif.	Progrès de la chouannerie dans les départements de l'Eure, d'Eure-et-Loir et du Loiret. . . . .	105
86	24 février. Paris.	Clarke.	Réponse à une note transmise sur la chouannerie. . . . .	105
87	29 février. Paris.	Le Ministre de la guerre.	Demande de l'état de situation des troupes composant les 9 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> divisions militaires . . . . .	106
88	29 février. Paris.	Le même.	Demande de deux régiments de cavalerie de l'armée des Alpes pour l'armée d'Italie. .	106
89	11 mars. Paris.	Letourneur.	Prière de faire part au Directoire de son mariage . . . . .	106
90	24 mars. Toulon.	L'Admin. municipale de Marseille.	Félicitations sur les mesures prises pour activer la rentrée de l'emprunt forcé . . . .	107

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
91	27 mars. Nice.	L'armée.	Proclamation. — Ouverture de la campagne d'Italie.....	107
92	27 mars. Nice.	Chauvet.	État des subsistances de l'armée. — Ordre d'arriver promptement à Nice.....	107
93	27 mars. Nice.	Faypoult.	Demande d'informations exactes sur la tournure des affaires avec Gènes.....	108
94	28 mars. Nice.	Le Directoire exécutif.	Prise du commandement de l'armée d'Italie. — Situation générale du pays et des troupes.	109
95	28 mars. Nice.	Carnot.	Annnonce de son arrivée à l'armée. — Demande d'artillerie légère et d'ingénieurs..	110
96	28 mars. Nice.	Berthier.	Ordre de transférer le quartier général à Albenga.....	111
97	29 mars. Nice.	Le même.	Ordre de sévir contre un bataillon de la 209 <sup>e</sup> demi-brigade.....	111
98	29 mars. Nice.	Le même.	Ordre de faire partir pour Finale la compagnie de mineurs.....	112
99	29 mars. Nice.	Le même.	Partage de la cavalerie en deux divisions; composition de ces divisions.....	112
100	29 mars. Nice.	Le même.	Circonscription des commandements des généraux Muret et Earbentane.....	113
101	29 mars. Nice.	Despinoy.	Ordre de se rendre sans délai à Nice pour y être employé à l'armée active.....	114
102	29 mars. Nice.	Parra.	Ordre de requérir la mise en activité de la garde nationale de l'arrondissement d'Antibes.....	114
103	29 mars. Nice.	Berthier.	Renseignements à prendre sur la conduite des officiers et sous-officiers de la 209 <sup>e</sup> demi-brigade.....	114
104	29 mars. Nice.	L'armée.	Ordre du jour. — Bonne tenue des troupes. — Personnel de l'état-major. — Ordres divers.	114
105	30 mars. Nice.	Berthier.	Ordre d'alterner la viande fraîche et la viande salée dans la nourriture de l'armée....	116
106	31 mars. Nice.	Le même.	Ordre de faire rentrer le produit des ventes et des contributions dans la caisse du payeur.....	116
107	31 mars. Nice.	Le même.	Ordre de mouvement des troupes sur Albenga. — Ordre de marche. — Garnison de Nice.....	116
108	31 mars. Nice.	Le même.	Demande d'états nominatifs d'officiers de différents corps et d'agents militaires...	118
109	31 mars. Nice.	Chabran.	Ordre de se rendre à Albenga et d'y établir le quartier général.....	118
110	1 <sup>er</sup> avril. Nice.	Berthier.	Organisation de trois divisions de la côte..	118
111	1 <sup>er</sup> avril. Nice.	Le même.	Ordre de diriger sur Finale quatre compagnies de sapeurs.....	119
112	1 <sup>er</sup> avril. Nice.	Sucy.	Dispositions pour assurer le service des fourrages et fournir des souliers à l'armée..	119
113	1 <sup>er</sup> avril. Nice.	Faypoult.	Menaces contre Gènes si la place de Gavi ne résiste pas aux Autrichiens.....	120

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
114	1 <sup>er</sup> avril. Nice.	L'armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Le général Gaultier commande à Nice; ses attributions.	120
115	3 avril. Menton.	L'armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Ordre aux généraux d'accélérer la nouvelle organisation de l'armée.	121
116	4 avril. Oneille.	Berthier.	Ordre pour le service des charrois et des vivres de la division d'Ormea.	122
117	4 avril. Oneille.	.....	Ordre de lever une contribution dans la vallée d'Oneille.	123
118	5 avril. Albenga.	Berthier.	Ordre de lever une division de mulets dans le canton de Loano et aux environs de Savone.	123
119	5 avril. Albenga.	Le même.	Commission militaire pour juger l'émigré Moulin.	123
120	5 avril. Albenga.	L'armée.	Ordre du jour relatif à la distribution des vivres et des fourrages.	124
121	6 avril. Albenga.	Le Directoire exécutif.	Situation et force de l'ennemi et de l'armée française; dénuement de celle-ci.	124
122	6 avril. Albenga.	Berthier.	Ordre de lever des brigades pour le service des charrois et celui de l'artillerie.	125
123	6 avril. Albenga.	L'armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Satisfaction de la conduite des 59 <sup>e</sup> et 69 <sup>e</sup> demi-brigades.	126
124	7 avril. Albenga.	Berthier.	Ordre de lever une division de mulets à Pieve, Ormea et Garesio.	126
125	7 avril. Albenga.	Lambert.	Plainte sur le poids des rations de fourrages.	127
126	8 avril. Albenga.	Le Directoire exécutif.	Envoi d'une correspondance avec le général Colli. — Plainte contre le service de la trésorerie.	127
127	8 avril. Albenga.	Colli.	Justification de la mise en jugement de l'émigré Moulin.	128
128	9 avril. Albenga.	Serurier.	Rendez-vous à Garesio contremandé.	128
129	10 avril. Savone.	Faypoult.	Avertissement à donner au gouvernement de Gènes de ne pas molester les amis de la France.	129
130	11 avril. Albenga.	Augereau.	Ordre de se tenir prêt à marcher au premier signal.	129
131	11 avril. Albenga.	Le même.	Ordre de mouvement sur Cairo.	130
132	11 avril. Albenga.	Le Commandant de l'artil. à Finale.	Ordre de se joindre au mouvement précédent.	130
133	11 avril. Albenga.	Masséna.	Ordre de couper l'ennemi entre Carcare, Altare et Montenotte.	131
134	11 avril. Albenga.	Le même.	Ordre de diriger Dommartin sur Carcare, Joubert et Menard sur Altare.	131
135	11 avril. Albenga.	Laharpe.	Ordre de se rendre à la position de Monteleghino et d'attaquer l'ennemi de concert avec Masséna.	132
136	11 avril. Albenga.	Serurier.	Dispositions pour la bataille de Montenotte.	133

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
137	12 avril. Carcare.	Laharpe.	Défaite de Beaulieu. — Félicitations et instructions pour menacer l'ennemi et se concerter avec Masséna . . . . .	134
138	12 avril. Carcare.	Masséna.	Ordre de se diriger sur Carcare et de correspondre avec Laharpe . . . . .	135
139	12 avril. Carcare.	L'armée.	Extrait de l'ordre du jour sur la bataille de Montenotte . . . . .	135
140	13 avril. Carcare.	Les Commissaires des guerres.	Ordres pressants de pourvoir à la subsistance de l'armée . . . . .	136
141	13 avril. Carcare.	Dommartin.	Ordre d'occuper les hauteurs de Montefreddo et de Cosseria . . . . .	136
142	13 avril. Carcare.	Meynier.	Ordre de se rendre à Saint-Jacques. — Instructions pour se concerter avec d'autres généraux . . . . .	136
143	13 avril. Carcare.	Serurier.	Ordre de s'emparer de la ville de Ceva et des hauteurs de Battifollo . . . . .	137
144	13 avril. Carcare.	Masséna.	Mouvements à exécuter sur Spigno, Montezemolo et les positions voisines de Ceva . . . . .	138
145	13 avril. Carcare.	Laharpe.	Ordre de marcher sur Dego et d'attaquer l'ennemi sur les hauteurs de Rochetta . . . . .	138
146	13 avril. Carcare.	Rusca.	Ordre, en cas d'absence du général Meynier, de se porter sur Saint-Jean . . . . .	139
147	13-14 avril.	.....	Sommaison et capitulation de Cosseria . . . . .	140
148	14 avril. Carcare.	Le Directoire exécutif.	Relation de la bataille de Montenotte et des mouvements qui l'ont préparée . . . . .	142
149	14 avril. Carcare.	Le Commandant des chas <sup>es</sup> à cheval	Ordre de faire rentrer à leurs corps les soldats répandus dans les campagnes . . . . .	143
150	14 avril. Carcare.	Vial.	Ordres de faire partir les ambulances pour Rochetta, et les prisonniers de guerre pour Nice . . . . .	143
151	14 avril. Carcare.	Masséna.	Ordre d'attaquer Dego par Rochetta . . . . .	144
152	14 avril. Carcare.	Laharpe.	Ordres pour l'attaque de Dego . . . . .	144
153	14 avril. Carcare.	Augereau.	Félicitations. — Ordre de concourir à l'attaque de Dego en se portant sur Rocca-Vignale . . . . .	145
154	14 avril. Carcare.	Joubert.	Ordre de réunir ses troupes et de se concerter avec Augereau pour attaquer Rocca-Vignale . . . . .	145
155	14 avril. Carcare.	Augereau.	Ordre d'envoyer sans délai une demi-brigade à Cairo . . . . .	146
156	14 avril. Carcare.	Menard.	Ordre de se rendre sur les hauteurs de Cairo, à la rive gauche de la Bormida . . . . .	146
157	14 avril. Carcare.	Masséna.	Ordre de rassembler ses troupes à Dego . . . . .	146
158	14 avril. Carcare.	Joubert.	Ordre d'attaquer Rocca-Vignale et de se porter entre Castelnovo et Montezemolo . . . . .	146
159	14 avril. Carcare.	Augereau.	Ordre de se rendre à Montezemolo . . . . .	147



N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
160	14 avril. Carcare.	Dommartin.	Ordre de se rendre à Montezemolo. — Même ordre au général Laharpe. ....	147
161	14 avril. Carcare.	Suguy.	Ordre de faire partir pour Millesimo toute l'artillerie et des cartouches. ....	147
162	14 avril. Carcare.	Lambert.	Ordres relatifs aux ambulances. ....	147
163	14 avril. Carcare.	Frauceschi.	Ordres relatifs aux prisonniers de guerre. .	148
164	14 avril. Carcare.	Beaumont.	Ordre de réunir plusieurs régiments de cavalerie sur Carcare. ....	148
165	15 avril. Carcare.	Le Directoire exécutif.	Relation de la bataille de Millesimo. ....	148
166	15 avril. Carcare.	Les Généraux de division.	Circulaire pour réprimer le pillage des chevaux d'artillerie pris sur l'ennemi. ....	151
167	15 avril. Carcare.	Vial.	Ordre relatif à l'évacuation de l'artillerie et des magasins de Dego. ....	152
168	15 avril. Carcare.	Augereau.	Mise à sa disposition des brigades Joubert et Victor. ....	152
169	15 avril. Carcare.	Joubert.	Ordre de se porter entre Biestro et Rocea-Vignale. ....	153
170	15 avril. Carcare.	Laharpe.	Ordre de se porter à Salicetto et d'informer Masséna de ses mouvements. ....	153
171	15 avril. Carcare.	Despinoy.	Ordre d'inspecter les postes à Dego. ....	154
172	15 avril. Carcare.	Le Commandant de Millesimo.	Ordre de placer une garde dans la redoute de Cosseria. ....	154
173	15 avril. Carcare.	Masséna.	Dispositions ordonnées en prévision d'une attaque de Beaulieu. ....	154
174	16 avril. Carcare.	Le Directoire exécutif.	Combats de Dego et de Saint-Jean. — Occupation de Montezemolo. — Jonction avec Serurier. ....	155
175	16 avril. Carcare.	Carnot.	Plaintes sur l'insuffisance du personnel du génie et de l'artillerie. ....	156
176	16 avril. Cairo.	Le même.	Plaintes contre le bureau de l'artillerie à Paris. ....	157
177	16 avril. Carcare.	Dujard.	Ordre de reconnaître le camp retranché de Ceva. ....	158
178	16 avril. Carcare.	Laharpe.	Ordre de tenter un coup de main sur Sassello. ....	158
179	16 avril. Carcare.	Peyron.	Impossibilité de distraire des troupes de l'armée d'Italie. ....	159
180	17 avril. Carcare.	Dujard.	Ordre de se tenir prêt à battre le camp retranché de Ceva. ....	160
181	17 avril. Carcare.	Laharpe.	Ordre de se rendre à Dego et de pousser des reconnaissances à Mombarcaro. ....	160.
182	17 avril. Carcare.	Masséna.	Ordre de se rendre à Mombarcaro. ....	160
183	17 avril. Carcare.	Serurier.	Ordre de faire partir 3,000 hommes pour Priero. ....	160
184	17 avril. Carcare.	Le même.	Ordre d'envoyer 1,500 hommes le plus près possible de Ceva. ....	161

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
185	17 avril. Carcare.	Le même.	Positions désignées pour le reste de sa division.....	161
186	17 avril. Carcare.	Cervoni.	Ordre de se rendre à Savone pour y commander et pour diriger les approvisionnements sur Loano.....	161
187	17 avril. Carcare.	L'Admin. centrale du dép <sup>t</sup> du Gard.	Remerciements pour une levée de chevaux destinés à l'armée.....	162
188	18 avril. Salicetto.	Stengel.	Ordre de faire partir pour Priero le général Beaumont avec les troupes à cheval qui sont à Cairo.....	162
189	19 avril. Salicetto.	Serurier.	Ordre de débusquer l'ennemi de Saint-Michel et de couper ses communications avec Mondovi.....	162
190	19 avril. Salicetto.	Augereau, Dommartin et Masséna	Ordre de marcher sur Castellino et de débusquer l'ennemi.....	163
191	20 avril. Leseugno.	Augereau.	Ordre de bloquer le fort de Ceva et de se porter à Saint-Michel.....	163
192	20 avril. Leseugno.	Dommartin.	Ordre de se rendre à Lapre et Leseugno pour appuyer le général Serurier.....	164
193	20 avril. Leseugno.	Masséna.	Ordre de se tenir prêt à attaquer l'ennemi sur Saint-Michel.....	164
194	20 avril. Leseugno.	Serurier.	Ordre d'attaquer l'ennemi de concert avec le général Augereau.....	165
195	20 avril. Ceva.	.....	Ordre pour réprimer le pillage commis par des étrangers aux environs de Ceva.....	165
196	20 avril. Leseugno.	Masséna.	Ordre de se porter sur Lapre.....	166
197	20 avril. Leseugno.	Augereau.	Ordres à donner aux généraux Joubert, Rusca et Beyraud.....	166
198	20 avril. Leseugno.	Laharpe.	Ordre de mouvement sur Mombarcaro.....	166
199	20 avril. Leseugno.	Dujard.	Ordre de mouvement de l'artillerie sur Leseugno.....	167
200	21 avril. Leseugno.	Serurier.	Ordre d'attaquer la droite de l'ennemi, de le poursuivre sur Carrù et de s'emparer de Mondovi.....	167
201	21 avril. Mondovi.	Les Habitants de Mondovi.	Ordre de déposer tous les objets appartenant au Roi de Sardaigne.....	168
202	21 avril. Mondovi.	La Municipalité de Mondovi.	Réquisition de vivres pour l'armée.....	168
203	22 avril. Leseugno.	Le Directoire exécutif.	Relation de la prise de Ceva et de la bataille de Mondotì.....	169
204	22 avril. Leseugno.	Serurier.	Ordre de dresser l'état des prisonniers faits à Mondovi et de les envoyer à Ceva.....	170
205	22 avril. Leseugno.	Masséna.	Ordre de nommer un commandant énergique à Leseugno et d'arrêter le pillage.....	171
206	22 avril. Leseugno.	Serurier.	Ordre de se lier au général Masséna et d'envoyer le général Miollis pour commander à Ceva.....	171
207	22 avril. Leseugno.	Beaumont.	Ordres de service; mouvements partiels de cavalerie.....	172

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1796.</b>			
208	22 avril. Lesegno.	Dujard.	Ordre d'envoyer des bouches à feu aux divisions Masséna, Augereau et Laharpe . . . . .	172
209	22 avril Lesegno.	Masséna.	Mouvement sur la rivière du Pesio. — Ordre de marche et de bataille . . . . .	173
210	22 avril. Lesegno.	Serurier.	Ordre de mouvement sur la rivière du Pesio. — Ordre de marche . . . . .	173
211	22 avril. Lesegno.	Augereau.	Ordre de mouvement sur Dogliani. — Avis de la direction des généraux Masséna et Serurier . . . . .	174
212	22 avril. Lesegno.	La commune de Saint-Michel.	Ordre de faire réparer le pont rompu par les Piémontais . . . . .	174
213	22 avril. Lesegno.	L'armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Victoire de Mondovi. — Résumé des dernières opérations de l'armée . . . . .	175
214	22 avril. Lesegno.	L'armée.	Ordre du jour contre le pillage, dispositions pour l'arrêter. — Enquête sur la conduite des officiers . . . . .	175
215	23 avril. Pesio.	Andréossy.	Ordre de diriger la construction du pont sur le Pesio, au-dessous de Carrù . . . . .	177
216	23 avril. Pesio.	Lambert.	Ordre relatif à la distribution des subsistances . . . . .	177
217	23 avril. Lesegno.	Serurier.	Ordre de rendre compte de sa position et de transmettre les renseignements recueillis . . . . .	177
218	23 avril. Lesegno.	Laharpe et Victor.	Ordre de mouvement sur Niella et Scaletta . . . . .	178
219	23 avril. Carrù.	Colli.	Réponse à une demande d'armistice ; conditions auxquelles il peut être accordé . . . . .	179
220	24 avril. Carrù.	Le Directoire exécutif.	Plaintes contre le désordre de l'armée et de l'administration . . . . .	179
221	24 avril. Carrù.	L'armée.	Ordre du jour. — Plaintes contre les pillards. — Mesures d'ordre . . . . .	180
222	24 avril. Carrù.	Le Directoire exécutif.	Envoi de la proposition d'armistice du général Colli . . . . .	181
223	24 avril. Carrù.	Le même.	Envoi de l'aide de camp Junot avec 21 drapeaux pris à l'ennemi . . . . .	182
224	24 avril. Carrù.	Le Ministre de la guerre.	Envoi de drapeaux. — Nouvelle demande d'artillerie légère. — Plainte sur la négligence des bureaux . . . . .	182
225	24 avril. Carrù.	.....	Passe-part pour Junot et Joseph Bonaparte . . . . .	183
226	24 avril. Carrù.	Faypoult.	Réponse à faire au général Colli . . . . .	183
227	24 avril. Carrù.	Serurier.	Ordre de mouvement sur la Trinità . . . . .	183
228	24 avril. Carrù.	Augereau.	Ordre de se porter sur Novello, de reconnaître et de garder les passages du Tanaro . . . . .	184
229	24 avril. Carrù.	Maubert et Andréossy.	Ordre de rechercher l'emplacement le plus favorable d'un pont sur le Tanaro . . . . .	184
230	24 avril. Carrù.	Dujard.	Ordre de reconnaître la place de Cherasco . . . . .	185
231	24 avril Carrù.	Augereau.	Ordre d'occuper les hauteurs de Cherasco et d'ouvrir le feu contre la place . . . . .	185

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
232	25 avril. Carrò.	Augereau.	Ordre de s'emparer d'Alba.....	185
233	26 avril. Cherasco.	Le Directoire exécutif.	Prise de Cherasco. — Avantages de l'armistice. — État de l'armée.....	186
234	26 avril. Cherasco.	L'armée.	Proclamation. — Triomphes de l'armée d'Italie. — Malheurs que peut entraîner le pillage.....	187
235	26 avril. Cherasco.	.....	Arrêté confisquant, dans la province de Mondovì, les biens des personnes de la cour de Sardaigne.....	188
236	26 avril. Cherasco.	Le Commandant du fort de Ceva.	Sommation de se rendre dans les 24 heures.	189
237	26 avril. Cherasco.	Laharpe.	Avis de la prise de Cherasco. — Position des ennemis. — Mouvement à faire sur Acqui.....	190
238	26 avril. Cherasco.	Serurier.	Ordre de faire partir le général Fiorella pour Morozzo, et de jeter un pont sur la Stura.	190
239	26 avril. Cherasco.	Fiorella.	Ordre de se porter à Borgo-San-Dalmazzo, puis de retourner près de Fossano. — Mission secrète.....	191
240	26 avril. Cherasco.	Le Commandant du col de Tende.	Ordre d'opérer sa jonction avec le général Fiorella.....	192
241	26 avril. Cherasco.	Macquart.	Ordre de se réunir au général Fiorella et de se porter à Porgo-San-Dalmazzo.....	192
242	26 avril. Cherasco.	Garnier.	Ordre de mouvement sur Borgo-San-Dalmazzo.....	193
243	26 avril. Cherasco.	Baratta.	Invitation de se rendre à Morozzo et de secourir le général Fiorella.....	193
244	26 avril. Cherasco.	Gaultier.	Avis du mouvement des généraux Macquart et Garnier. — Ordre d'envoyer de l'artillerie d'Antibes.....	193
245	26 avril. Cherasco.	Cervoni.	Ordre de faire partir la 14 <sup>e</sup> demi-brigade et d'envoyer l'état des places de Savone et Vado.....	194
246	26 avril. Cherasco.	Dujard.	Ordre de faire travailler au pont sur la Stura, près de Cherasco.....	194
247	26 avril. Cherasco.	Rusca.	Ordre de partir du camp retranché de Ceva pour rejoindre Augereau à Alba.....	194
248	26 avril. Cherasco.	Ballet.	Ordre de se renseigner sur les dispositions des villes d'Alba et d'Asti.....	195
249	26 avril. Cherasco.	Augereau et Serurier.	Ordre de se rendre à Cherasco.....	195
250	26 avril. Cherasco.	La Municipalité de Frabosa.	Services à rendre à l'armée française pour obtenir la protection de la République... ..	195
251	27 avril. Cherasco.	Le Directoire exécutif.	Progrès de l'armée. — Prise de Cherasco. — Soumission de Fossano et d'Alba.....	196
252	27 avril. Cherasco.	.....	Proposition pour la suspension d'armes entre les armées française et piémontaise ..	197
253	27 avril. Cherasco.	Le Directoire exécutif.	Envoi d'une lettre du général Colli et de la réponse du général en chef. — Avantages de l'armistice.....	198

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1796.</b>			
254	27 avril. Cherasco.	Masséna.	Ordre d'envoyer un corps de troupes à Morra. ....	199
255	27 avril. Cherasco.	Serurier.	Ordre de prendre position en avant de Fossano. ....	199
256	28 avril. Cherasco.	.....	Conditions de la suspension d'armes arrêtée entre les armées française et piémontaise. ....	199
257	28 avril. Cherasco.	Le Directoire exécutif.	Envoi de lettres de Colli et de la suspension d'armes avec les Piémontais. — Demande de renforts. ....	201
258	28 avril Cherasco.	Despinoy.	Prise de possession de Coni. ....	202
259	28 avril. Cherasco.	Le Commandant de Coni.	Envoi d'un ordre du Roi de Sardaigne pour la remise de la place. ....	203
260	28 avril. Cherasco.	Le Baron de La Tour.	Ordre du Roi pour la remise de Coni et d'Alexandrie. ....	203
261	28 avril. Cherasco.	Laharpe.	Ordre de se rendre à Acqui et de poursuivre les Autrichiens. ....	204
262	28 avril. Cherasco.	Augereau.	Avis de la suspension d'armes. — Ordre de se joindre au mouvement de Laharpe. ....	204
263	28 avril. Cherasco.	Haquin	Ordre de prendre le commandement de Ceva, Mondovi et Cherasco. — Instructions à ce sujet. ....	204
264	28 avril. Cherasco.	Serurier.	Ordre de partir pour Cherasco. — Désignation des garnisons d'Alexandrie, Coni, Mondovi. ....	205
265	28 avril. Cherasco.	Masséna.	Ordre de se rendre à Alba. ....	206
266	29 avril. Cherasco.	Le Directoire exécutif.	Occupation de Coni. — Conduite avec le Roi de Sardaigne. — Projets divers. — Demande de cavalerie. ....	206
267	29 avril. Cherasco.	Carnot.	Avantages de la suspension d'armes avec le Roi; projets divers; demande d'instructions et de renforts. ....	207
268	29 avril. Cherasco.	Le Baron de La Tour.	Réception des ordres du Roi pour la remise de Ceva et de Tortone. ....	208
269	29 avril. Cherasco.	Miollis.	Ordre d'occuper le fort de Ceva. — Dispositions à prendre dans cette place. ....	209
270	29 avril. Cherasco.	Le Commandant de Ceva.	Transmission de l'ordre du Roi pour livrer le fort aux Français. ....	210
271	29 avril. Cherasco.	Kellermann.	Invitation de diriger sur Cherasco les troupes détachées de l'armée des Alpes. ....	210
272	29 avril. Cherasco.	Meynier.	Ordre pour l'occupation de Tortone. ....	210
273	29 avril Cherasco.	Lambert.	Ordre pour l'établissement d'hôpitaux à Cherasco, Mondovi, Ceva, Coni et Garesio. ....	211
274	29 avril. Cherasco.	Masséna.	Ordre de se rendre à Nizza-della-Paglia, et d'opérer une reconnaissance sur Acqui. ....	212
275	29 avril. Cherasco.	Dujard.	Ordre de diriger l'artillerie à cheval et le parc sur Nizza-della-Paglia. ....	212
276	30 avril. Glavesana.	Augereau.	Ordre de marcher sur Bistagno. — Avis du mouvement du général Masséna. ....	212

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
277	30 avril. Alba.	Pelletier.	Ordre de marcher sur Nizza-della-Paglia . . .	212
278	30 avril. Alba.	Serurier.	Ordre de se rendre à Alba . . . . .	213
279	30 avril. Acqui.	Despinois.	Ordre de se rendre à Acqui, et de là au quartier général . . . . .	213
280	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Faypoult.	Fuite de Beaulieu. — Demande d'une note sur les fiels impériaux; sur Parme, Plai- sance et Modène . . . . .	213
281	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Le même.	Envoi d'une copie de la suspension d'armes. — Situation politique du Piémont . . . . .	214
282	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Lasalcette.	Plaintes sur le service de la place com- mandée par cet officier . . . . .	214
283	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	L'Intendant de la province d'Acqui.	Réquisition de farines . . . . .	214
284	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Dujard.	Ordre de diriger sur Acqui le matériel d'artil- lerie et de réunir à Vado l'équipage de siège . . . . .	215
285	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Berthier.	Ordre aux commandants de Coni et de Che- rasco pour la garde des ponts sur la Stura . . . . .	215
286	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	La Municipalité d'Acqui.	Ordre de dresser l'état des armes et objets abandonnés par les Autrichiens, et de fournir des souliers . . . . .	215
287	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Berthier.	Péage des ponts de la Stura et de Fossauo. — Emploi du produit . . . . .	216
288	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Lambert.	Ordre relatif à la cuisson du pain de l'armée . . . . .	216
289	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Sugny.	Ordre de livrer des cartouches à la division Laharpe . . . . .	216
290	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Laharpe.	Ordre de marche par Rivalta sur Tortone. — Ordres divers . . . . .	217
291	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Masséna.	Ordre de marche sur Castellazzo. — Dis- positions pour jeter des ponts sur la Bornida et l'Orba . . . . .	217
292	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Beaumont.	Ordre de marche de la cavalerie sur Bosco et Tortone . . . . .	218
293	1 <sup>er</sup> mai. Acqui.	Augereau.	Ordre de mouvement sur Bosco . . . . .	218
294	2 mai. Bosco.	Le Général en chef de l'armée piémontaise.	Nécessité d'expulser les Napolitains de Va- lence. — Offre du secours d'une division française . . . . .	218
295	2 mai. Bosco.	Berthier.	Ordre de faire reconnaître les bords de l'Orba et de jeter un pont entre Bosco et Castel- lazzo . . . . .	219
296	2 mai. Bosco.	Augereau.	Ordre de placer à Frugarolo la brigade Rusca et de couvrir Bosco . . . . .	219
297	2 mai. Bosco.	Beaumont.	Ordre de disposer la cavalerie en arrière de Frugarolo . . . . .	220
298	3 mai. Tortone.	Masséna et autres généraux	Ordre pour la formation de bataillons de grenadiers et de carabiniers . . . . .	220
299	3 mai. Bosco.	Laharpe.	Ordre de passer la Scrivia, d'occuper Tor- tone et de maintenir une discipline rigou- reuse . . . . .	221



Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
300	3 mai. Bosco.	Laharpe.	Ordre d'envoyer un détachement à Novi pour y faire du pain. ....	221
301	3 mai. Bosco.	Pelletier.	Ordre de s'emparer du château de Serravalle.	221
302	3 mai. Bosco.	Kilmaine.	Ordre d'envoyer la cavalerie à Casei, et de se rendre à Rivalta-di-Scrvia. ....	222
303	3 mai. Bosco.	Augereau.	Ordre d'envoyer Rusca à Castelnovo-di-Scrvia pour rassembler les bateaux et faire cuire du pain. ....	222
304	3 mai. Bosco.	Masséna.	Ordre de se rendre à Sale et d'occuper les rives du Pô. ....	223
305	3 mai. Sale.	Le même.	Ordre de s'emparer des barques de Bassignana. ....	223
306	3 mai. Sale.	Le Commandant de l'avant-garde.	Ordre de garder le passage du Pô à Sale. . .	224
307	3 mai. Bosco.	Serurier.	Ordre de marcher sur Asti et sur Alexandrie, et de garder le pont sur le Tanaro. .	224
308	3 mai. Tortone.	L'Armée.	Extrait de l'ordre du jour contre le pillage commis à Frugarolo — Punition à infliger aux coupables. ....	224
309	3 mai. Bosco.	Solar.	Évacuation du Piémont par les Autrichiens. — Demande de bateaux et de charrois. .	225
310	4 mai. Tortone.	La Municipalité de Tortone.	Ordre de déclarer à l'état-major les munitions et effets achetés par les habitants aux Autrichiens. ....	225
311	4 mai. Tortone.	Masséna.	Ordre de faire descendre, vis-à-vis Sale, les bateaux qui se trouvent sur le Tanaro et à Bassignana. ....	226
312	4 mai. Tortone.	Augereau.	Ordre d'intercepter les communications entre les rives du Pô. ....	226
313	4 mai. Tortone.	Rusca.	Ordre de parcourir les rives du Pô depuis la Scrivia jusqu'à la Coppa et de réunir les bateaux. ....	226
314	4 mai. Tortone.	Lanusse.	Ordre de remettre au général Rusca les bateaux réunis à Acquebuone. ....	227
315	4 mai. Tortone.	Dallemagne.	Ordre de se rendre à Casteggio. ....	227
316	4 mai. Tortone.	Augereau.	Ordre d'occuper les villages de Pizzale, Cervesina, etc. sur les bords du Pô. ....	227
317	4 mai. Tortone.	Laharpe.	Ordre de se rendre à Voghera. ....	227
318	4 mai. Tortone.	Masséna.	Ordre de conserver ses positions et de surveiller les passages du Pô. ....	228
319	4 mai. Tortone.	Kilmaine.	Ordre de diriger la cavalerie sur Casteggio et Voghera. ....	228
320	4 mai. Tortone.	Dujard.	Ordre de diriger l'artillerie sur Casteggio. .	229
321	4 mai. Tortone.	Lambert.	Ordre de distribution de souliers aux divisions Masséna, Augereau et Laharpe. . .	229
322	4 mai. Tortone.	Le même.	Ordre de faire cuire du pain à Voghera, Pontecurone et Casteggio. ....	229

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
323	4 mai. Tortone.	Lambert.	Ordre de payer le prêt à la 39 <sup>e</sup> demi-brigade.	230
324	4 mai. Tortone.	Pelletier.	Ordre de rester à Serravalle, et de frapper d'une contribution les fiefs impériaux . . .	230
325	4 mai. Tortone.	Le Général en chef de l'armée sarde.	Exécution de la suspension d'armes. . . . .	230
326	4 mai. Tortone.	Le Baron de La Tour.	Proposition de joindre aux Français un corps piémontais pour garder les États-Sardes au delà du Pô. . . . .	231
327	4 mai. Tortone.	Le même.	Mission du marquis de Saint-Marsan; compliments à son sujet. . . . .	231
328	5 mai. Tortone.	Dallemagne.	Instructions pour commander un corps d'élite se rendant à Casteggio . . . . .	232
329	5 mai. Tortone.	Lannes.	Ordre de se rendre à Casteggio . . . . .	232
330	5 mai. Tortone.	Masséna.	Ordre de porter son avant-garde à Gerola. .	232
331	5 mai. Tortone.	Dommartin.	Nécessité de réprimer le pillage; plaintes sur la conduite du corps aux ordres de ce général. . . . .	233
332	5 mai. Tortone.	Lambert.	Organisation du service des postes de l'armée. — Itinéraire des courriers. . . . .	233
333	5 mai. Tortone.	Augereau.	Ordre de se rendre à Castellazzo . . . . .	234
334	5 mai. Tortone.	Dallemagne.	Ordre de se rendre à Castel-San-Giovanni et d'empêcher le pillage. . . . .	234
335	5 mai. Tortone.	Laharpe et Kilmaine.	Ordre de se rendre à Stradella. . . . .	235
336	5 mai. Tortone.	Le Baron de La Tour.	Exécution de la suspension d'armes. . . . .	235
337	6 mai. Tortone.	Le Directoire exécutif.	Prise de possession de Tortone, de Coni et de Ceva. — Situation des armées française et autrichienne. . . . .	235
338	6 mai. Tortone.	Le Directoire exécutif.	Remerciements pour un décret du Corps législatif; assurance de dévouement; éloge de Berthier. . . . .	238
339	6 mai. Tortone.	Letourneur.	Remerciements; désir de se conformer aux instructions du Directoire. . . . .	238
340	6 mai. Tortone.	Le Duc d'Aoste.	Avis du passage, par le Piémont, de troupes de l'armée des Alpes; itinéraire de ces troupes. . . . .	239
341	6 mai. Tortone.	Meynier.	Étendue du commandement de la place de Tortone. — Ordre de désarmer les habitants.	239
342	6 mai. Tortone.	Macquart.	Nomination au commandement de Coni et des pays qui en dépendent. . . . .	240
343	6 mai. Tortone.	Masséna et autres généraux	Ordre de mouvement sur Voghera, Calendasco, Castel-San-Giovanni, Borgo-Sant'Antonio. . . . .	240
344	6 mai. Tortone.	Haquin.	Étendue du commandement de Cherasco, de Mondovi et de Ceva. . . . .	241
345	6 mai. Brovi.	Dujard.	Ordre d'envoyer trois pièces d'artillerie et le parc à Castel-San-Giovanni. . . . .	241

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
346	6 mai. Broni.	Guasco.	Ordre de reconnaître le Pô jusqu'à Gerola.	242
347	6 mai. Castel-San-Giovan- ni.	Le Gouverneur du duché de Parme	Invitation à une conférence à Castel-San-Giovan- ni.	242
348	6 mai. Castel-San- Giovan- ni.	Berthier.	Ordre de faire décharger des bateaux arrêtés à différents ports.	242
349	6 mai. Castel-San- Giovan- ni.	Lanusse et Andréossy.	Ordre de se rendre à Plaisance, de s'empa- rer du bac et des bateaux, et d'y prépa- rer le quartier général.	243
350	7 mai. Vis-à-vis Plaisance.	Augereau et Masséna.	Avis du passage du Pô par le général en chef. — Ordre de se rendre entre ce fleuve et Plaisance.	243
351	7 mai. Plaisance.	Andréossy.	Ordre de construire un pont sur le Pô.	244
352	7 mai. Plaisance.	Laharpe.	Ordre de rassembler ses troupes et de les tenir en bon ordre pour le passage du Pô.	244
353	7 mai Plaisance.	Vial.	Ordre de se rendre sur le Pô pour activer le passage des troupes. — Détails d'exécution.	245
354	7 mai. Plaisance.	Kilmaine.	Ordres pour le passage du Pô par la cava- lerie.	245
355	7 mai. Plaisance.	Chasseloup.	Ordre de passer le fleuve et de faire travail- ler aux retranchements.	246
356	7 mai. Plaisance.	Serurier.	Ordre de se rendre à Plaisance.	246
357	7 mai. Plaisance.	L'Armée.	Ordre du jour. — Passage du Pô par l'avant- garde en présence de la cavalerie ennemie.	246
358	8 mai. Plaisance.	Le Ministre d'Es- pagne à Parme.	Le général en chef consent à traiter d'une suspension d'armes avec le Duc de Parme.	247
359	8 mai. Plaisance.	Dujard.	Ordre de faire passer de l'artillerie à l'avant- garde.	247
360	8 mai. Plaisance.	Lambert.	Ordre de faire passer le fleuve aux ambulanc- es et de fournir du pain à l'avant-garde.	247
361	8 mai. Plaisance.	Lanusse.	Ordre d'entretenir des patrouilles dans Plai- sance et d'en faire sortir les militaires non de service.	248
362	8 mai. Plaisance.	Lambert	Ordre d'établir un hôpital à Plaisance.	248
363	8 mai. Plaisance.	La famille du général Stengel	Envoi de la lettre du Directoire sur la mort du général Stengel.	248
364	8 mai. Plaisance.	Le Gouverneur de Plaisance.	Instructions relatives aux réquisitions. — Respect pour les personnes, les proprié- tés, la religion.	249
365	9 mai. Plaisance.	Le Directoire exécutif.	Passage du Pô. — Combat de Fombio. — Éloge de Lannes. — Mort du général Laharpe.	249
366	9 mai. Plaisance.	Carnot.	Passage du Pô. — État de l'armée. — Armis- tice avec Parme — Envoi de tableaux.	251
367	9 mai. Plaisance.	Le Directoire exécutif.	Bon effet sur l'armée des lettres du Directoire aux généraux. — Armistice avec Parme.	252
368	9 mai. Plaisance.	.....	Conditions de la suspension d'armes avec le Duc de Parme.	253

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
369	9 mai. Plaisance.	Augereau.	Ordre de marcher sur Borghetto et de pousser des reconnaissances du côté de Lodi.	253
370	9 mai. Plaisance.	Masséna.	Ordre de mouvement sur Zorlesco, en avant de Casal . . . . .	254
371	9 mai. Plaisance.	Menard.	Ordre de mouvement sur Malco . . . . .	255
372	9 mai. Plaisance.	Kilmaine.	Ordre de réunir les troupes à cheval à Casal. — Marche du général Dallemagne sur Zorlesco. . . . .	255
373	9 mai. Plaisance.	Lanusse.	Marchandises saisies à Fombio. — Enquête contre l'officier qui les a dilapidées. . . . .	255
374	9 mai. Plaisance.	Kellermann.	Avis des dispositions arrêtées pour le passage des troupes par le Piémont. — Compliment sur son fils . . . . .	256
375	9 mai. Plaisance.	Le Duc de Parme.	Remerciements pour l'accueil fait au général en chef par la ville de Plaisance. . . . .	256
376	9 mai Plaisance.	L'Armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Combat de Fombio. — Mort du général Laharpe. — Répression du pillage. . . . .	257
377	10 mai. Casal.	Masséna.	Avis de la retraite de l'ennemi. — Ordre de pousser des reconnaissances sur la route de Lodi . . . . .	258
378	10 mai. Casal.	Augereau.	Ordre de faire des reconnaissances sur la route de Lodi et de suivre les mouvements de l'ennemi. . . . .	258
379	10 mai. Casal.	Talin et Deriot.	Ordre de surveiller l'embarquement des troupes au passage du Pô. . . . .	259
380	10 mai. Lodi.	Serurier.	Ordre d'envoyer une brigade au passage du Pô. — Avis de la victoire de Lodi. . . . .	259
381	10 mai. Lodi.	L'Armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Victoire de Lodi . . . . .	259
382	11 mai. Lodi.	Le Directoire exécutif.	Récit de la bataille de Lodi. — Déroute des Autrichiens. . . . .	260
383	11 mai. Lodi.	Carnot.	Bataille de Lodi. — La Lombardie ouverte. — Projet d'attaquer Mantoue et de marcher sur l'Allemagne. . . . .	262
384	11 mai. Lodi.	Faypoult.	Avis des succès de l'armée française et de la fuite de Beaulieu . . . . .	263
385	11 mai. Lodi.	Lorcet.	Nomination au commandement de la place de Lodi. — Garnison et service de la place.	263
386	11 mai. Lodi.	La Municipalité de Lodi.	Ordre de déclarer les magasins de l'ennemi et les Autrichiens cachés dans la ville. . . . .	264
387	11 mai. Lodi.	Lorcet.	Ordre de placer sous bonne garde les entrepôts de tabacs et de plomb. . . . .	264
388	11 mai. Lodi.	Meynier.	Ordre de diriger les prisonniers autrichiens sur Nice, par Plaisance et Tortone. . . . .	265
389	11 mai. Lodi.	Masséna.	Ordre de faire partir son avant-garde pour Mulazzano . . . . .	265
390	11 mai. Lodi.	Beaumont.	Ordre de reconnaître la route en avant de l'armée, ainsi que la position de l'ennemi.	265
391	11 mai. Lodi.	Augereau.	Ordre de marcher sur Pavie. . . . .	266

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
392	11 mai. Lodi.	Kilmaine.	Ordre de se rendre avec la cavalerie à Casano, et d'arrêter les ennemis qui se retireraient sur Milan.....	266
393	11 mai. Lodi.	Dujard.	Ordre de mettre en position, à la tête du pont de Lodi, les pièces prises sur l'ennemi..	266
394	11 mai. Lodi.	Beaumont.	Ordre de rester à Crema avec l'avant-garde à cheval.....	266
395	11 mai. Lodi.	Dallemagne.	Ordre de marcher sur Crema avec les grenadiers et les carabiniers.....	267
396	11 mai. Lodi.	Augereau.	Contre-ordre du mouvement de sa division. — Ordre de relever la demi-brigade qui occupe Lodi.....	267
397	11 mai. Lodi.	Masséna.	Ordre de tenir sa division prête à partir et de maintenir son avant-garde à Mulazzano.	268
398	11 mai. Lodi.	Menard.	Avis de la victoire de Lodi. — Ordre d'attaquer Pizzighettone et de poursuivre l'ennemi.....	268
399	11 mai. Lodi.	Serurier.	Avis de l'attaque de Pizzighettone et ordre de l'appuyer.....	268
400	11 mai. Lodi.	L'Armée.	Ordre du jour. — Défense d'enlever les chevaux des particuliers et d'avoir des femmes à l'armée.....	269
401	12 mai. Lodi.	Le Gouverneur de la province de Lodi	Défense de laisser exporter aucune espèce de grains.....	270
402	12 mai. Lodi.	Augereau.	Ordre de mouvement sur Crema et Pizzighettone.....	270
403	12 mai. Lodi.	Joubert et Kilmaine.	Ordre de mouvement sur Lodi.....	270
404	12 mai. Lodi.	Rampon.	Ordre de partir pour Crema.....	270
405	12 mai. Lodi.	Masséna.	Extrait de l'ordre du jour. — Demande des noms des grenadiers qui ont forcé le pont de Lodi.....	271
406	13 mai. Pizzighettone	Dallemagne.	Ordre de rester avec son avant-garde à Pizzighettone. — Composition de cette avant-garde.....	271
407	13 mai. Pizzighettone	Chasseloup.	Ordre de fortifier Pizzighettone. — Instructions pour le siège de la citadelle de Milan.	271
408	13 mai. Pizzighettone	Menard.	Ordre d'occuper Codogno et Malco.....	272
409	13 mai. Pizzighettone	Masséna.	Ordre de marcher sur Milan. — Itinéraire des troupes.....	272
410	13 mai. Pizzighettone	Augereau.	Ordre d'envoyer une demi-brigade en avant de Lodi et de faire bivouaquer sa division sous Pavie.....	272
411	13 mai. Pizzighettone	Dujard.	Ordre d'organiser le parc d'artillerie à Lodi. — Dispositions pour l'artillerie dans Pizzighettone.....	273
412	13 mai. Pizzighettone	Serurier.	Ordre de réunir sa division sur la rive droite du Pô.....	273
413	13 mai. Lodi.	Cervoni.	Ordre pour la rentrée des contributions imposées au duché de Parme.....	274

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
414	13 mai. Lodi.	Ferdinandi.	Suspension d'armes avec le duché de Parme. — Lettres de créance du général Cervoni.	275
415	13 mai. Lodi.	Masséna.	Ordre d'empêcher toute réquisition sur les habitants du Milanais . . . . .	275
416	13 mai. Lodi.	Visconti.	Autorisation de continuer les fonctions de juge de la ville de Lodi. . . . .	276
417	13 mai. Lodi.	Faypoult.	Réception de gravures. — Avis de la prise de Pizzighetone et de Crémone. . . . .	276
418	13 mai. Lodi.	L'Armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Prise de Piz- zighetone et de Crémone. . . . .	276
419	14 mai. Lodi.	Le Directoire exécutif.	Relation de la prise de Pizzighetone et de Crémone. . . . .	277
420	14 mai. Lodi.	Le même.	Situation des Français et des Autrichiens. — Observations contre la division du com- mandement. . . . .	277
421	14 mai. Lodi.	Carnot.	Observations sur le danger de diviser l'armée d'Italie entre deux généraux en chef. . . . .	279
422	14 mai. Lodi.	Le Duc d'Aoste	Demande de renseignements. — Réponse à des réclamations. . . . .	279
423	14 mai. Lodi.	.....	Relation de la prise de Pizzighetone et de Crémone. . . . .	280
424	15 mai. Lodi.	Les Divisions de l'armée.	Ordre à chaque division de fournir cent hommes pour le service des charrois. . . . .	281
425	16 mai. Milan.	Le Directoire exécutif.	Envoi d'argent. — Envoi de lettres intercep- tées de Mallet-Dupan et de Corsini. . . . .	281
426	16 mai. Milan.	Le Gouverneur du château de Milan.	Sommation de rendre le fort. . . . .	281
427	16 mai. Milan.	Les Communes de la Lombardie.	Ordre d'envoyer leur serment d'obéissance à la République française. . . . .	282
428	16 mai. Milan.	Despinoy.	Ordre de présenter un rapport sur la garde civique de Milan. . . . .	282
429	16 mai. Milan.	Dujard.	Envoi de fusils de Milan au parc d'artillerie à Lodi. . . . .	282
430	16 mai. Milan.	Chasseloup.	Ordre de fermer les issues qui conduisent de la ville au château de Milan. — Dispo- sitions pour le siège. . . . .	283
431	16 mai. Milan.	Dujard.	Ordre d'envoyer un équipage de siège devant le château de Milan. . . . .	283
432	16 mai. Milan.	Ménard.	Ordre de saisir deux caisses d'argent dépo- sées à Codogno, chez un banquier. . . . .	283
433	16 mai. Milan.	Chasseloup.	Construction d'un pont sur le Pô entre Pa- vie et Voghera. . . . .	284
434	16 mai. Milan.	Dommartin.	Ordre d'activer l'organisation des deux divi- sions d'artillerie légère à Lodi. . . . .	284
435	16 mai. Milan.	Macquart.	Ordre de presser l'arrivée des effets d'artil- lerie partis de Nice. . . . .	285
436	16 mai. Milan.	Beaumont.	Réponse à une lettre de ce général se plai- gnant de reproches adressés à la cavalerie.	285
437	17 mai. Milan.	Le Directoire exécutif.	Occupation de la Lombardie. — État des es- prits à Milan. — Mesures politiques à prendre. . . . .	285



Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
438	17 mai. Milan.	Masséna.	Ordres de service et instructions détaillées pour le siège de la citadelle de Milan...	286
439	17 mai. Milan.	.....	Armistice accordé au Duc de Modène. — Contributions de guerre et livraison de tableaux.....	290
440	17 mai. Milan.	Ballet.	Ordre de se rendre à Côme pour y apposer les scellés sur les caisses publiques et les magasins autrichiens.....	290
441	17 mai. Milan.	Lallement.	Demande de renseignements fréquents et détaillés sur la position de l'ennemi et sur Venise.....	291
442	17 mai. Milan.	Les Généraux.	Extrait de l'ordre du jour. — Ordre de pourvoir aux besoins de l'armée et de protéger les habitants.....	291
443	18 mai. Milan.	Le Directoire exécutif.	Envoi de tableaux, dont le <i>Saint-Jérôme</i> du Corrège.....	292
444	.....	.....	État des objets de sciences et d'arts envoyés à Paris.....	292
445	18 mai. Milan.	Le Directoire exécutif.	Paiement de la contribution du Duc de Parme.	294
446	18 mai. Milan.	Le même.	Envoi de bijoux et de lingots à Tortone...	294
447	18 mai. Milan.	Lambert.	Ordre pour le paiement de la solde de l'armée.....	294
448	18 mai. Milan.	De Lamy.	Acceptations de sa proposition de respecter la ville de Milan pendant le siège de la citadelle.....	295
449	18 mai. Milan.	La Municipalité de Milan.	Ordre relatif au service de la table du général en chef.....	295
450	18 mai. Milan.	Le Duc d'Aoste.	Restitution au Piémont des objets qui lui appartiennent. — Construction du pont de Valence.....	296
451	18 mai. Milan.	Le même.	Levée des séquestres sur les biens de seigneurs piémontais.....	296
452	18 mai. Milan.	Le Baron de La Tour.	Renvoi d'officiers piémontais prisonniers de l'armée française.....	297
453	19 mai. Milan.	Le Peuple de la Lombardie.	Proclamation. — Politique de la France dans la guerre. — Contributions sur la Lombardie.	297
454	19 mai. Milan.	.....	Arrêté supprimant les anciennes autorités de la Lombardie et organisant le nouveau gouvernement.....	298
455	19 mai. Milan.	.....	Arrêté relatif aux objets d'arts et de sciences à envoyer à Paris.....	300
456	19 mai. Milan.	Masséna.	Ordre de mouvement sur Lodi.....	301
457	19 mai. Milan.	Augereau.	Ordre de mouvement sur Cassano.....	302
458	19 mai. Milan.	Serurier.	Ordre de mouvement sur Crémone.....	302
459	19 mai. Milan.	Dujard.	Ordre de réunir l'artillerie légère et le pare des divisions à Lodi pour être prêts à en partir.....	303

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
460	19 mai. Milan.	Chasseloup.	Ordre de se rendre à Lodi avec le personnel du génie.....	303
461	20 mai. Milan.	L'Armée.	Proclamation. — Succès passés. — Ce qui reste encore à faire. — Nouvelle gloire. . .	303
462	20 mai. Milan.	Masséna.	Ordre de remettre le commandement du siège de la citadelle de Milan au général Despinoy.....	304
463	20 mai. Milan.	Despinoy.	Nomination au commandement du siège de la citadelle de Milan.....	305
464	20 mai. Milan.	Dujard.	Dispositions relatives à l'artillerie des divisions.....	305
465	20 mai. Milan.	Lanusse.	Ordre d'expédier à Tortone, au général Meynier, les objets séquestrés.....	306
466	20 mai. Milan.	Kilmaine.	Ordre de prendre le commandement de l'avant-garde. — Troupes qui la composent. .	307
467	20 mai. Milan.	Tinet.	Ordres pour la mission qui lui est confiée relativement aux objets d'art.....	307
468	20 mai. Milan.	Barthélemy.	Avis des succès de l'armée. — Demande de renseignements sur les renforts de l'ennemi.....	308
469	21 mai. Milan.	Le Ministre des finances.	Plaintes sur le service des finances de l'armée.....	309
470	21 mai. Milan.	Barral.	Demande d'une note sur les objets nécessaires à un corps d'ingénieurs.....	309
471	21 mai. Milan.	.....	Arrêté autorisant diverses réquisitions dans le Milanais.....	310
472	21 mai. Milan.	Dujard.	Reproches sur l'insuffisance des approvisionnements de l'artillerie.....	310
473	21 mai. Milan.	Bonelli.	Mission en Corse.....	310
474	21 mai. Milan.	Sapey.	Avis de la mission de Bonelli en Corse.....	311
475	21 mai. Milan.	Braccini et Paravicini.	Invitation de correspondre avec les patriotes corses. — Achat d'armes et de munitions.	311
476	21 mai. Milan.	Faypoul.	Envoi d'une lettre interceptée. — Nouvelles de Paris et de l'armée.....	312
477	21 mai. Milan.	De Saint-Marsan.	Réponses à des observations sur les agitateurs piémontais, sur le passage des troupes françaises, etc.....	312
478	22 mai. Milan.	Le Directoire exécutif.	Réception du traité de paix avec le Piémont. — Envoi d'argent. — État de l'armée. — Menées des émigrés.....	315
479	22 mai. Milan.	Le Command <sup>t</sup> des troupes à Crémone	Ordre d'envoyer à Milan des marchandises saisies.....	316
480	23 mai. Milan.	Kilmaine.	Ordre de mouvement de l'avant-garde sur Soncino.....	317
481	23 mai. Milan.	Masséna, Meuard, Augereau et Scrurier.	Ordres de mouvement sur Offanengo, Sorsina, Fontanella et Buttano.....	317
482	23 mai. Milan.	Dujard.	Ordre au parc d'artillerie de se rendre à Crema.....	318

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
483	23 mai. Lodi.	Berthier.	Ordre au général Dujard de se rendre à Nice. — Ordres de mouvement pour d'autres généraux.....	318
484	Mai. Lodi.	.....	Ordres relatifs au matériel et au transport de l'artillerie.....	319
485	24 mai. Lodi.	Lanusse.	Ordre d'envoyer des chevaux de trait à Lodi et à Crema.....	319
486	24 mai. Crema.	.....	Ordres de mouvements relatifs à l'insurrection de la Lombardie.....	320
487	24 mai. Crema.	Masséna.	Ordre de prendre position à Casaglio avec ses troupes et celles de Menard.....	320
488	24 mai. Soncino.	Kilmaine.	Ordre de prendre position à Brescia. — Positions des généraux Augereau, Masséna et Serurier.....	320
489	24 mai. Soncino.	Augereau.	Ordre de se rendre à Baitella et de s'y bien garder.....	321
490	24 mai. Soncino.	Serurier.	Ordre de se porter entre Baguolo et Quinzanello. — Avis de la position de Masséna.....	321
491	24 mai. Milan.	Oriani.	Témoignage d'estime. — Dispositions du peuple français à encourager les sciences et les arts.....	322
492	24 mai. Milan.	Les Municipalités de Milan et de Pavie.	Invitation à l'université de Pavie de reprendre le cours de ses travaux.....	323
493	25 mai. Milan.	Les Habitants de la Lombardie.	Proclamation au peuple pour l'engager à rentrer dans l'ordre sous peine d'un châtiment sévère.....	323
494	25 mai. Milan.	Despinoy.	Ordre de faire juger militairement les personnes arrêtées dans l'émeute de Milan.....	323
495	25 mai. Milan.	Le Baron de La Tour.	Communication de ce que porte en substance le traité de paix.....	324
496	26 mai. Pavie.	Despinoy.	Ordre de transférer à Tortone les révoltés de Milan et de faire arrêter les membres du congrès d'État.....	324
497	26 mai. Soncino.	Faultrier.	Ordre de se rendre, avec le parc d'artillerie, à Pompiano.....	325
498	27 mai. Brescia.	Augereau.	Ordre de se rendre à Ponte-San-Marco.....	325
499	27 mai. Brescia.	Masséna.	Ordre de se rendre à Montechiaro.....	326
500	27 mai. Brescia.	Serurier.	Ordre de se rendre à Ghedi.....	326
501	27 mai. Brescia.	Berthier	Ordre de faire partir le parc d'artillerie pour Casaglio.....	326
502	28 mai. Brescia.	Les Agents de l'Administration.	Extrait de l'ordre du jour. — Mesures relatives aux chevaux et aux voitures des employés de l'armée.....	327
503	28 mai. Brescia.	Les Peuples du Milanais.	Arrêté pour prévenir la révolte et maintenir l'ordre en Lombardie.....	327
504	28 mai. Brescia.	Despinoy.	Ordres pour l'envoi de munitions et pour activer le siège du château de Milan. — Conduite à tenir.....	328

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
505	28 mai. Brescia.	Berthier.	Nomination du chef de brigade Sugny au commandement de l'artillerie.....	329
506	28 mai. Brescia.	Kilmaine.	Plaintes contre les pillards; ordre de respecter les personnes et les propriétés dans le pays vénitien.....	329
507	28 mai. Brescia.	Augereau.	Ordre de mouvement pour le 8 <sup>e</sup> régiment de dragons.....	330
508	28 mai. Brescia.	Masséna.	Ordre de prendre position au delà de Roncadelle.....	330
509	28 mai. Brescia.	Vial.	Ordre de se rendre à Calcinato pour y préparer le quartier général.....	330
510	28 mai. Brescia.	Kilmaine.	Ordre d'occuper la position de Castiglione..	331
511	28 mai. Brescia.	Serurier.	Ordre de prendre position à Mezzane.....	331
512	28 mai. Brescia.	Augereau.	Avis du mouvement du général Kilmaine. — Félicitations sur la discipline de ses troupes.	331
513	28 mai. Brescia.	Lorcet.	Ordre d'arrêter un curé qui s'est mis à la tête des insurgés.....	332
514	29 mai. Brescia.	La République de Venise.	Assurance de respecter la neutralité de Venise.....	332
515	29 mai. Calcinato.	Kilmaine.	Ordre de s'emparer du pont de Borghetto. — Mesures d'ordre.....	333
516	29 mai. Calcinato.	Serurier.	Ordre de se rendre à Guidizzolo et d'attaquer l'ennemi s'il le rencontre.....	333
517	29 mai. Calcinato.	Masséna.	Ordre de se rendre à Cavriana et de disposer ses troupes pour la journée du lendemain.	334
518	29 mai. Calcinato.	Augereau.	Ordre de se rendre à Castellaro. — Précautions à prendre pendant la marche.....	334
519	29 mai. Calcinato.	Andréossy.	Ordre de se rendre à Cavriana.....	335
520	29 mai. Calcinato.	Beaumont.	Ordre de se tenir prêt à marcher avec la cavalerie.....	335
521	29 mai. Calcinato.	Songis	Ordre de faire partir le parc d'artillerie pour Montechiaro.....	335
522	30 mai. Castellaro.	Masséna.	Ordre de continuer la marche sur Borghetto.	336
523	30 mai. Valeggio.	Kilmaine, Augereau et Rusca.	Ordre de s'emparer de Castelnovo et d'investir Peschiera.....	336
524	30 mai. Valeggio.	Kilmaine.	Ordre d'attaquer Castelnovo.....	336
525	30 mai. Valeggio.	Augereau.	Ordre de concourir à la même attaque....	337
526	30 mai. Valeggio.	Masséna.	Ordre de se porter sur Villafranca ou Castelnovo et d'y attaquer l'ennemi.....	337
527	30 mai. Valeggio.	Serurier.	Ordre de se rendre au pont de Borghetto..	338
528	30 mai. Valeggio.	Beaumont.	Ordre de se rendre avec la cavalerie au pont de Borghetto.....	338
529	30 mai. Valeggio.	Lannes.	Ordre de veiller à la sûreté du quartier général.....	338

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
530	30 mai. Valeggio.	L'Armée.	Ordre du jour. — Passage du Mincio. — Résultats.....	339
531	31 mai. Peschiera.	Despinoy.	Mesures de rigueur contre les rebelles. — Dispositions pour le siège du château de Milan.....	339
532	31 mai. Peschiera.	Biadelli.	Renseignements à prendre sur la situation de l'ennemi.....	340
533	31 mai. Peschiera.	Kilmaine	Position à prendre sur la rive droite de l'Adige.....	340
534	31 mai. Peschiera.	Masséna.	Ordre de se rendre à Vérone et d'y occuper les ponts.....	341
535	31 mai. Peschiera.	L'Armée.	Extrait de l'ordre du jour. — Les Autrichiens sont chassés de l'Italie.....	341
536	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Le Directoire exécutif.	Révolte à Milan. — Insurrection de Pavie. — Attaque et prise de cette ville.....	341
537	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Le même.	Mouvements de Beaulieu; combat de Borghetto; passage du Mincio; résultats. — L'ennemi hors de l'Italie.....	343
538	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Le même.	Envoi du manifeste publié en entrant sur le territoire vénitien.....	346
539	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Le même.	Envoi d'argent et de chevaux au Directoire.	346
540	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	.....	Composition des divisions de l'armée. — Nouveaux numéros assignés aux demi-brigades.	347
541	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Augereau.	Ordre de mouvement sur Castiglione-Mantovano.....	349
542	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Serurier.	Ordre de se rendre à Goïto, de reconnaître l'ennemi sur Mantoue, et de prendre position devant la place.....	349
543	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Dommartin et Kilmaine.	Ordre de donner six pièces d'artillerie au général Kilmaine se rendant à Goïto....	350
544	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Masséna.	Composition des troupes de sa division. — Généraux placés sous ses ordres.....	350
545	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Le même.	Instructions. — Disposition de ses troupes entre l'Adige, le lac de Garda et Salo....	351
546	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Rusca.	Ordre de se rendre de Peschiera à Salo....	353
547	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Sauret.	Ordre de se rendre au quartier général....	353
548	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Dallemagne.	Ordre d'organiser trois bataillons de grenadiers.....	354
549	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	La Compagnie des guides.	Ordre de se rendre à Milan pour y refaire son équipement et son armement.....	354
550	1 <sup>er</sup> juin. Peschiera.	Lambert.	Avis de mouvements de troupes.....	354
551	2 juin. Peschiera.	Chasseloup.	Instructions pour l'armement, la défense et l'approvisionnement de Peschiera.....	355
552	2 juin. Peschiera.	Sugny.	Instructions pour mettre en état l'artillerie et les munitions à Peschiera.....	356
553	2 juin. Peschiera.	Lambert.	Instructions pour surveiller et compléter l'approvisionnement de Peschiera.....	356

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
554	2 juin. Peschiera.	Berthier.	Ordre de donner le commandement de Peschiera au général Guillaume. — Garnison de cette place. . . . .	357
555	2 juin. Peschiera.	Lambert.	Ordre de payer la dépense de la flottille du lac de Garda et de l'arme du génie . . . . .	357
556	2 juin. Peschiera.	Kellermann	Demande d'une garnison pour Coni, de charretiers et de canonniers pour l'armée d'Italie . . . . .	357
557	2 juin. Peschiera.	Boyer.	Avis à porter aux généraux Augereau et Serurier sur la situation de l'ennemi . . . . .	358
558	2 juin. Peschiera.	Lambert.	Ordre de faire passer la correspondance de l'armée avec Paris, par Lyon, Chambéry et Turin . . . . .	359
559	3 juin. Verone.	Le Directoire exécutif.	Arrivée à Vérone. — Départ du comte de Provence et des émigrés. . . . .	359
560	3 juin. Vérone.	Dommartin.	Ordre d'attacher de l'artillerie légère au camp, entre Peschiera et l'Adige . . . . .	359
561	3 juin. Roverbella.	Serurier.	Ordre d'envoyer un bon officier pour commander à Roverbella. . . . .	360
562	3 juin. Roverbella.	Masséna.	Ordre de faire partir 1.500 hommes pour Villafranca en prévision d'une attaque du côté de Mantoue. . . . .	360
563	3 juin. Roverbella.	Kilmaine.	Ordre d'envoyer de la cavalerie à Roverbella et de faire une reconnaissance . . . . .	360
564	3 juin. Roverbella.	Augereau.	Ordre d'investir Mantoue du côté de Ceresse. — Instructions à ce sujet . . . . .	360
565	3 juin. Roverbella.	Andréossy et Chasseloup.	Ordre de rejoindre Augereau et de reconnaître l'enceinte de la place de Mantoue. . . . .	361
566	3 juin. Roverbella.	Dallemagne et Serurier.	Ordre de se rendre à Saint-Georges et à la Favorite . . . . .	361
567	3 juin. Roverbella.	Le Duc d'Aoste.	Mesures pour assurer l'ordre dans la ville d'Alba jusqu'à l'exécution du traité de paix. . . . .	362
568	4 juin. Roverbella.	Lallement.	Conduite à tenir avec Venise au sujet de l'affaire de Peschiera et de la cocarde française. . . . .	362
569.	4 juin. Roverbella.	Sugny.	Ordres pour la construction d'un pont sur le Mincio, au-dessous de Mantoue . . . . .	363
570	5 juin. Brescia.	.....	Conditions d'une suspension d'hostilités entre les troupes françaises et napolitaines. . . . .	363
571	5 juin. Roverbella.	Dallemagne.	Nomination au commandement de Roverbella. — Ordres à ce sujet. . . . .	364
572	5 juin. Roverbella.	Kilmaine.	Ordre de se rendre à Roverbella et d'y réunir des régiments de cavalerie. — Ordres divers. . . . .	365
573	5 juin. Roverbella.	Dommartin.	Ordres relatifs à l'artillerie légère attachée à des régiments de cavalerie . . . . .	366
574	5 juin. Roverbella.	Sugny.	Ordre de former un parc d'artillerie à Roverbella. . . . .	367
575	5 juin. Roverbella.	Chasseloup.	Dispositions relatives aux sièges et blocus de la citadelle de Milan et de la place de Mantoue. . . . .	368



N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
576	5 juin. Roverbella.	Lambert.	Ordre d'envoyer des commissaires des guerres à Roverbella. ....	368
577	5 juin. Roverbella.	Sugny.	Ordre à Andréossy de s'emparer de tous les bateaux sur le Mincio pour menacer Mantoue par le lac. ....	369
578	5 juin. Roverbella.	Barral.	Ordre de construire un pont de bateaux entre Borgoforte et Guastalla. ....	369
579	5 juin. Roverbella.	Serurier.	Avis de la position et des mouvements de l'armée. ....	370
580	5 juin. Roverbella.	Augereau, Kilmaine et Serurier.	Avis d'une mission de l'adjudant général Verdier dans les districts du duché de Mantoue. ....	371
581	5 juin. Roverbella.	Lambert.	Ordre pour l'établissement d'hôpitaux dans les villes de Vérone, Peschiera, Crema, etc.	371
582	7 juin. Milan.	Le Directoire exécutif.	Compte rendu des opérations pour la prise de Peschiera. — Relations avec Venise. .	372
583	7 juin. Milan.	Le même.	Avantages de l'armistice conclu avec Naples. — Conditions à imposer au Pape. ....	373
584	7 juin. Milan.	Le Prince de Belmonte-Pignatelli.	Délai accordé pour la rentrée des troupes napolitaines. ....	374
585	7 juin. Milan.	Faypoult.	Annonce des succès de l'armée devant Mantoue. — Affaires de la Corse et de Gènes.	374
586	7 juin. Milan.	Lallement.	Demande d'informations sur les mouvements de Beanlieu. ....	375
587	8 juin. Milan.	Le Directoire exécutif.	Prise du faubourg Saint-Georges. — Action d'un jeune tambour. — Anecdote sur une religieuse. ....	375
588	8 juin. Milan.	Le Ministre de la guerre.	Remercement de son appui près du Directoire. — Bon état de l'armée. ....	377
589	8 juin. Milan.	Carnot.	Avantages d'un armistice avec Rome. — Envoi d'argent en France et à l'armée du Rhin.	377
590	8 juin. Milan.	Clarke.	Accueil fait au cousin de Clarke. — Nouvelles de l'armée. ....	378
591	8 juin. Milan.	Le Ministre des finances.	Arrivée d'un commissaire chargé des contributions. — Fonds disponibles. ....	378
592	.....	Pinsot.	Instructions pour le commissaire du Gouvernement relativement aux contributions. .	379
593	8 juin. Milan.	Lambert.	Ordre d'assurer la distribution de l'eau-de-vie et du vinaigre aux troupes devant Mantoue. ....	380
594	8 juin. Milan.	Haquin.	Ordre d'envoyer les noms des officiers municipaux et des blessés de Pavie reconnus innocents. ....	380
595	8 juin. Milan.	L'Armée.	Ordre du jour concernant l'admission aux hôpitaux et le ralliement des soldats. . .	381
596	9 juin. Milan.	Despinoy.	Ordre pour la destruction du fort de Fuentes.	382
597	9 juin. Milan.	Lannes.	Ordre de se porter sur Tortoue et Novi. . .	382
598	9 juin. Milan.	Beaurevoir.	Organisation des dépôts de cavalerie à Milan.	383

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
599	9 juin. Milan.	Kellermann.	Arrivée de renforts à l'armée. — Demande de fusils et d'artillerie. — Garnison de Coni .....	383
600	9 juin. Milan.	Les Généraux et employés.	Ordre du jour. — Mesures contre ceux qui retiennent des bêtes de somme affectées aux charrois .....	384
601	10 juin. Milan.	.....	Arrêté. — Levée de l'état de siège de la ville de Nice .....	384
602	10 juin. Milan.	Masséna.	Ordre de surprendre l'ennemi et d'occuper le fort de la Chiusa .....	384
603	10 juin. Milan.	Chasseloup.	Reconnaissance à faire sur l'Adige à Porto-Legnago, et depuis Badia jusqu'à Vérone .....	385
604	10 juin. Milan.	Lambert.	Le pays vénitien doit fournir les subsistances de l'armée .....	385
605	10 juin. Milan.	.....	Arrêté limitant à l'étendue de leur territoire les charrois à fournir par les villes de Parme et de Plaisance .....	385
606	10 juin. Milan.	Despinoy.	Commandement du Milanais. — Instructions. — Rétablissement des ponts rompus par les Autrichiens .....	386
607	10 juin. Milan.	Chasseloup.	Ordre de faire rétablir les ponts depuis Goito jusqu'à Crémone .....	386
608	10 juin. Milan.	Despinoy.	Ordre de mettre en jugement les membres de l'ancienne municipalité de Pavie .....	387
609	10 juin. Milan.	Serurier.	Commandement du blocus de Mantoue et de tout le Mantouan. — Instructions .....	387
610	11 juin. Milan.	Le Directoire exécutif.	Départ pour Paris des députés milanais. — Situation politique de la Lombardie. — Bataillon lombard .....	387
611	11 juin. Milan.	Le Ministre de la guerre.	Recommandation en faveur des députés milanais .....	388
612	11 juin. Milan.	Le Directoire exécutif.	Demande de faire restituer par la Suisse au fils du général Laharpe les biens confisqués sur son père .....	388
613	11 juin. Milan.	Moreau.	Avis de l'envoi d'un million à l'armée du Rhin .....	388
614	11 juin. Milan.	Comeyras.	Envoi de blé aux Grisons contre des chevaux. — Surveillance de la Valteline et des projets de Beaulieu .....	389
615	11 juin. Milan.	L'Armée.	Ordre du jour. — Rappel des mesures prescrites contre le pillage .....	389
616	12 juin. Pavie.	.....	Arrêté pour la mise en jugement des officiers municipaux de Pavie .....	390
617	12 juin. Pavie.	Berthier.	Ordre pour établir 2,000 lits dans le château de Pavie .....	391
618	12 juin. Pavie.	Chasseloup.	Ordre d'armer et de mettre en état de défense le château de Pavie .....	391
619	12 juin. Pavie.	Augereau.	Ordre de marche de sa division sur l'Eologue .....	391
620	12 juin. Pavie.	Serurier.	Ordres divers relatifs au blocus de Mantoue .....	392

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
621	12 juin. Pavie.	Dallemagne.	Ordre de remplacer devant Mantoue le général Augereau ; instructions à ce sujet . . .	393
622	12 juin. Pavie.	Dommartin.	Ordre de rejoindre avec de l'artillerie légère le général Vaubois à Suzzara . . . . .	394
623	12 juin. Pavie.	Vaubois.	Ordre de se rendre à Reggio . . . . .	395
624	12 juin. Pavie	Lambert.	Ordre relatif aux administrations de l'armée qui doivent suivre le général Dommartin.	395
625	12 juin. Pavie.	La Cavalerie.	Ordre du jour. — Défense d'arrêter les convois de fourrages . . . . .	396
626	13 juin. Tortone	Le Gouverneur d'Alexandrie.	Demande de faire punir les officiers et soldats qui ont favorisé la rébellion des fiefs impériaux . . . . .	396
627	13 juin. Tortone.	La Commission militaire.	Plainte contre le seigneur d'Arquata, chef de la rébellion des fiefs impériaux . . . . .	397
628	13 juin. Tortone.	.....	Ordre d'exempter de contributions les fiefs de Montazzo et de Fordinova . . . . .	397
629	14 juin. Tortone.	Les Habitants du Tyrol.	Proclamation pour les engager à bien accueillir l'armée française passant sur leur territoire . . . . .	397
630	14 juin. Tortone.	.....	Mode d'exécution du traité de paix avec le Roi de Sardaigne . . . . .	398
631	14 juin. Tortone.	Berthier.	Ordre de nommer une commission militaire pour juger les rebelles des fiefs impériaux.	400
632	14 juin. Tortone.	Le même.	Ordre d'envoyer Lannes avec des détachements sur le chemin de Gènes . . . . .	400
633	14 juin. Tortone.	Lannes.	Ordre de désarmer le village de Pozzolo et d'arrêter une partie de ses habitants . . .	400
634	14 juin. Tortone.	Les Fiefs impériaux.	Ordre d'envoyer des députés et des otages à Tortone, et de prêter serment à la République . . . . .	400
635	14 juin. Tortone.	Berthier.	Ordre de faire rejoindre leurs corps à des troupes détachées . . . . .	402
636	14 juin. Tortone.	Boinod.	Ordre pour l'achat de chevaux d'artillerie . .	402
637	14 juin. Tortone.	Lambert.	Mesures pour faire cesser les vexations et dilapidations commises par des employés de l'armée . . . . .	402
638	15 juin. Tortone.	Berthier.	Ordre d'envoyer à Alexandrie un officier du génie et un d'artillerie pour occuper cette place . . . . .	403
639	15 juin. Tortone.	Le Directoire exécutif.	Opérations de l'armée vers le Tyrol et contre les fiefs impériaux. — Attente de renforts.	403
640	15 juin. Tortone.	Le Sénat de Gènes.	Plaintes contre la complicité de Gènes dans les dernières insurrections. — Satisfaction demandée . . . . .	405
641	15 juin. Tortone.	Faypoult.	Envoi de Murat au sénat de Gènes. — Nouvelles diverses . . . . .	406
642	15 juin Tortone.	Le même.	Projet de vendre aux Génois des canons laissés par les Français dans les batteries de la Rivière de Gènes . . . . .	406

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG
	1796.			
643	15 juin. Tortone.	Masséna.	Autorisation de prendre des armes et des munitions dans les arsenaux de la république de Venise . . . . .	406
644	15 juin. Tortone.	Lannes.	Ordre de rester dans sa position . . . . .	407
645	15 juin. Tortone.	Ballet.	Ordre d'arrêter et d'envoyer à Tortone des individus soupçonnés de vols et d'assassinats . . . . .	407
646	15 juin. Tortone.	Pugel.	Ordre d'envoyer un détachement à Toulon..	407
647	15 juin. Tortone.	Kellermann.	Avis de l'arrivée de quatre demi-brigades de l'armée des Alpes. . . . .	408
648	16 juin. Tortone.	Berthier.	Ordre de faire rentrer à l'armée les garnisons des places du Piémont. — Mesures diverses . . . . .	408
649	16 juin. Tortone.	Le Gouverneur de Novi.	Plainte contre la protection qu'il accorde aux assassins des soldats français. . . . .	410
650	16 juin. Tortone.	Meynier.	Répression des révoltés de Bosco. . . . .	410
651	16 juin. Tortone.	.....	Ordre de conduire à Antibes les otages de Pavie. . . . .	411
652	16 juin. Tortone.	Ponge.	Ordre pour l'armement de canonnières sur le lac de Garda . . . . .	411
653	16 juin. Tortone.	Le Général comm <sup>t</sup> à Bordeaux	Ordre d'envoyer à l'armée les troupes disponibles dans la division de Bordeaux. . . . .	411
654	17 juin. Tortone.	Meynier.	Envoi d'argent à Gènes. . . . .	412
655	19 juin. Modène.	Cervoni.	Ordre de reconnaître une position défensive près du lac de Côme. — Envoi d'espions dans la Valteline . . . . .	412
656	19 juin. Modène.	Le Commandant du fort Urbain.	Ordre de se rendre au quartier général. . . . .	413
657	20 juin. Bologne.	Faypoult.	Arrivée à Bologne du général en chef. — Prise du fort Urbain . . . . .	413
658	20 juin. Bologne.	Les Autorités de Ferrare.	Ordre de se rendre au quartier général. . . . .	413
659	20 juin. Bologne.	Augereau.	Ordre d'occuper le fort Urbain. . . . .	413
660	20 juin. Bologne.	Vaubois.	Ordre de mouvement sur Pistoja . . . . .	414
661	20 juin. Bologne.	Murat.	Composition de l'avant-garde. — Ordre de mouvement sur Pistoja . . . . .	415
662	21 juin. Bologne.	Le Directoire exécutif.	Révolte des fiefs impériaux; succès des mesures de répression. — Envoi de Murat à Gènes. . . . .	415
663	21 juin. Bologne.	Le même.	Expéditions en Toscane, à Modène et à Bologne. — Objets d'art. — Entrevue avec Oriani. . . . .	417
664	21 juin. Bologne.	Le même.	État de l'armée. — Arrivée prochaine de Wurmser. — Plaintes contre les commissaires du Gouvernement . . . . .	418

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
665	21 juin. Bologne.	Le Directoire exécutif.	État des relations politiques et des négociations avec le Pape . . . . .	420
666	21 juin. Bologne.	Le même.	Envoi de lettres interceptées. . . . .	422
667	21 juin. Bologne.	Les Commissaires du Gouvernement près l'armée.	Demande de faire promptement venir deux demi-brigades de l'armée des Alpes. . . . .	422
668	21 juin. Bologne.	Despinoy.	Recommandation de presser le siège du fort de Milan. . . . .	423
669	21 juin. Bologne.	Songis.	Ordre relatif au matériel du siège de Mantoue . . . . .	423
670	21 juin. Bologne.	Augereau.	Ordre de s'emparer de l'artillerie et de la garnison d'Imola. . . . .	423
671	22 juin Bologne.	Faypoult.	Conduite à tenir avec Gênes. — Mesures à prendre pour en faire sortir ce qui appartient à la France. . . . .	424
672	22 juin. Bologne.	Masséna.	Envoi d'armes et de troupes à sa division. . . . .	424
673	22 juin. Bologne.	Leclerc.	Mission dans le pays des Grisons. — Renseignements à prendre. . . . .	425
674	22 juin. Bologne.	Comeyras.	Actis de la mission de l'adjutant général Leclerc. . . . .	425
675	23 juin Bologne.	Le Chef des ligues Grises.	Lettre de créance pour l'adjutant général Leclerc. . . . .	426
676	23 juin. Bologne.	.....	Armistice entre la République et le Pape . . . . .	426
677	23 juin. Bologne.	Miot.	Envoi de Marmont, porteur d'une lettre pour le Grand-Duc de Toscane. . . . .	427
678	23 juin. Bologne.	Le Grand-Duc de Toscane.	Annnonce du départ d'une division française pour occuper Livourne et en maintenir la neutralité. . . . .	428
679	23 juin. Bologne.	Lallement	Demande de renseignements fréquents sur le Tyrol et sur la conduite de Venise. . . . .	428
680	23 juin. Bologne.	Despinoy.	Témoignages d'approbation des mesures prises pour s'emparer du château de Milan. . . . .	429
681	23 juin. Bologne.	Augereau.	Ordre d'envoyer un bataillon à Porto-Leognago. . . . .	429
682	23 juin. Bologne.	Le même.	Mouvement sur Imola et Faenza. — Contributions à lever sur la Romagne . . . . .	429
683	23 juin. Bologne.	.....	Arrêté pour la sauvegarde des propriétés d'un négociant vénitien. . . . .	430
684	25 juin. Pistoja.	Vaubois.	Ordre de mouvement sur Fucecchio. . . . .	430
685	26 juin. Pistoja.	Le Directoire exécutif.	Négociations avec le Pape; conclusion et conditions de l'armistice. . . . .	431
686	26 juin. Pistoja.	Le Prince de Belmonte-Pignatelli.	Actis que les négociations pour la paix avec Naples doivent avoir lieu à Paris. . . . .	433
687	26 juin. Pistoja.	.....	Convention pour l'exécution de l'armistice avec le Roi des Deux-Siciles. . . . .	433
688	26 juin. Pistoja.	Le Directoire exécutif.	Annnonce du départ, pour Paris, du prince Belmonte-Pignatelli. . . . .	434

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
689	26 juin. Pistoja.	Miol.	Envoi d'un laissez-passer pour M. Manfredini, ministre du Grand-Duc de Toscane.	434
690	26 juin. Pistoja.	Masséna	Communication de l'armistice conclu avec Naples. — Ordre de laisser passer la cavalerie napolitaine.	435
691	26 juin. Pistoja.	Le même.	Instructions pour couvrir le siège de Mantoue et pourvoir à la défense de l'Adige.	435
692	26 juin. Pistoja.	Despinoy.	Attaque du château de Milan. — Importance d'un prompt succès.	436
693	26 juin. Pistoja.	Vaubois.	Ordre de passer l'Arno.	436
694	26 juin. Pistoja.	Augereau.	Instructions relatives aux contributions de Bologne et de Ferrare. — État de ces contributions en nature.	436
695	26 juin. Pistoja.	Vaubois.	Ordre de prendre une position militaire près de Livourne.	438
696	27 juin. Livourne.	Hulin.	Nomination au commandement de la place de Livourne. — Ordres à ce sujet.	438
697	27 juin. Livourne.	Vaubois.	Ordre de reconnaître les moyens de défense de Livourne, les magasins et les dépôts.	439
698	27 juin. Livourne.	Berthier.	Ordre de faire arrêter le gouverneur de Livourne et de l'envoyer à Florence.	439
699	28 juin. Livourne.	Songis.	Ordre d'établir le service de l'artillerie à Livourne.	440
700	28 juin. Livourne.	Augereau.	Ordre d'envoyer un bataillon à Porto-Legnago.	440
701	29 juin. Livourne.	Despinoy.	Félicitations sur la prise du château de Milan. Instructions pour défendre la place. — Nouvelle mission.	440
702	29 juin. Livourne.	Vaubois.	Garnison de Livourne. — Instructions pour la défense de cette ville.	442
703	29 juin. Livourne.	Le Grand-Duc de Toscane.	Plainte contre le gouverneur de Livourne. — Remercîments pour des fournitures à l'armée française.	443
704	29 juin. Livourne.	Lannes.	Ordre pour opérer la soumission de Massacarrara.	444
705	30 juin. Livourne.	Le Consul français à Livourne.	Ordre de mettre sous les scellés, à Livourne, les magasins des états et des négociants étrangers.	444
706	1 <sup>er</sup> juillet. Florence.	.....	Convention pour l'exécution de l'armistice entre le Pape et la République.	445
707	2 juillet. Bologne.	Le Directoire exécutif.	Mouvements de l'armée. — Négociations avec la Toscane. — Occupation de Livourne, etc.	445
708	2 juillet. Bologne.	Le même.	Prise du château de Milan.	447
709	2 juillet. Bologne.	Le même.	Relations avec la légation de Pologne. — Dispositions de ce pays. — Détenus politiques mis en liberté.	447
710	2 juillet. Bologne.	Le même.	Envoi d'argent et de marchandises. — État des objets, de l'argent et des tableaux destinés pour la France.	449



Nos des PIÈCES.	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1796.</b>			
711	2 juillet. Bologne.	Faypoult.	Ordre d'envoyer à Tartone l'argent et les effets précieux en dépôt à Gènes. . . . .	450
712	2 juillet. Bologne.	Davin.	Nomination au commandement du château de Milan. . . . .	450
713	2 juillet. Bologne.	Miot.	Mission auprès du Gouvernement romain. . . . .	451
714	2 juillet. Bologne.	Le même.	Objets de sa mission à Rome. . . . .	451
715	2 juillet. Bologne.	Carnot.	Mission des députés de Bologne à Paris. — Passage du Rhin. — Départ pour le siège de Mantoue. . . . .	451
716	5 juillet. Roverbella.	Le Directoire exécutif.	Envoi du journal du siège du château de Milan. — État des pièces d'artillerie prises à l'ennemi. . . . .	452
717	5 juillet. Roverbella.	Le Ministre de la guerre.	Réception de rapports sur les renforts envoyés à l'ennemi. . . . .	452
718	5 juillet. Roverbella.	Faypoult.	Recrutement de l'armée espagnole parmi les déserteurs autrichiens. . . . .	453
719	5 juillet. Roverbella.	Le même.	Indemnité à exiger de la république de Gènes. — Mouvement de troupes sur cette ville. . . . .	453
720	5 juillet. Roverbella.	Despinoy.	Envoi d'une demande du sénat de Bologne. — Ordre d'envoyer de l'artillerie au siège de Mantoue. . . . .	454
721	5 juillet. Roverbella.	Le même.	Ordre de presser l'envoi d'habillements et d'artillerie, de requérir les barques du lac de Côme, etc. . . . .	454
722	5 juillet. Roverbella.	Augereau.	Ordre de se rendre à Porto-Legnago et de tout évacuer de Bologne, de Ferrare et du fort Urbain. . . . .	455
723	5 juillet. Roverbella.	L'Ordonnatr de la marine, à Toulon.	Envoi de chanvre; avis au ministre de la marine. . . . .	455
724	6 juillet. Roverbella.	Le Directoire exécutif.	Opérations de l'armée. — Succès obtenus entre le lac de Garda et l'Adige. — Traits de bravoure. . . . .	455
725	6 juillet. Roverbella.	Le même.	Sortie de la garnison de Mantoue. — Situation des troupes dans le Tyrol. — État des deux armées. . . . .	457
726	6 juillet. Roverbella.	Le même.	Affaires de Gènes. — Demande d'expulsion du ministre autrichien et des familles hostiles à la France. . . . .	458
727	6 juillet. Roverbella.	Carnot	Victoire imaginaire de Beaulieu. — État des affaires en Italie. . . . .	459
728	6 juillet. Roverbella.	Le Directoire exécutif.	Mesures à prendre pour expulser les Anglais de la Corse. . . . .	459
729	6 juillet. Roverbella.	.....	Ordre pour réunir des assemblées chargées de présenter les plaintes du Mantouan. . . . .	460
730	6 juillet. Roverbella.	Despinoy.	Ordre de mouvement de sa division sur Brescia. . . . .	461
731	7 juillet. Roverbella.	Serurier.	Ordre d'attaque des ouvrages avancés de Mantoue. . . . .	462
732	7 juillet. Roverbella.	Le Provéditeur de Venise.	Plaintes contre l'assassinat de soldats français sur le territoire vénitien. . . . .	462

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
733	8 juillet. Roverbella.	Despinoy.	Invitation à rejoindre promptement l'armée. — Arrivée prochaine à Milan de M <sup>me</sup> Bonaparte. ....	463
734	8 juillet. Vérone.	Masséna.	Ordre de faire une reconnaissance de Vérone à Lugo et Velo. ....	463
735	8 juillet. Vérone.	Le Provéditeur de Venise.	Demande de faire sortir de Vérone les ba- taillons d'Esclavons hostiles à la garnison française. ....	463
736	9 juillet. Vérone.	Kellermann.	Instructions pour l'envoi de renforts à l'ar- mée d'Italie. — Demande d'officiers et d'ouvriers d'artillerie. ....	464
737	9 juillet. Vérone.	Suguy.	Ordre d'armer Vérone et de faire construire des batteries à la tête du pont, près de Rivoli. ....	464
738	9 juillet. Vérone.	Le Provéditeur de Venise.	Avis de l'armement de Vérone. ....	465
739	9 juillet. Vérone.	Despinoy.	Plaintes contre la lenteur mise à l'envoi de l'artillerie et des convois pour le siège de Mantoue. ....	465
740	9 juillet. Vérone.	Masséna.	Ordre de construire et d'armer un pont près de Rivoli. — Ordres divers. ....	466
741	9 juillet. Vérone.	Le même.	Instructions pour l'armement et la défense de la place de Vérone. ....	467
742	10 juillet. Porto-Legnago.	Sauret.	Ordre pour l'occupation de la gauche du lac de Garda. ....	468
743	10 juillet. Porto-Legnago.	Masséna.	Étendue de son commandement; généraux sous ses ordres. ....	469
744	10 juillet. Porto-Legnago.	Augereau.	Emplacement de sa division et généraux sous ses ordres. ....	469
745	10 juillet. Porto-Legnago.	Kilmaïne.	Concentration de la cavalerie à Valesè. ....	469
746	10 juillet. Porto-Legnago.	Serurier.	Ordre relatif au siège de Mantoue. — Com- position du corps de siège. ....	470
747	10 juillet. Porto-Legnago.	Murat.	Reconnaissance à faire sur Villanova. ....	470
748	10 juillet. Porto-Legnago.	Rampon.	Ordre de reconnaître les bords de l'Adige sur le chemin de Vicence. ....	470
749	10 juillet. Porto-Legnago.	Masséna.	Ordres de mouvement de troupes sur Zevio, et de concentration à Bussolengo. ....	471
750	10 juillet. Porto-Legnago.	Le Commandant de la 39 <sup>e</sup> demi-brigade.	Mouvement sur Zevio. — Ordre de ramasser tous les bateaux, depuis Vérone jusqu'à Ronco. ....	471
751	10 juillet. Porto-Legnago.	Despinoy.	Étendue de sa division et troupes sous ses ordres. ....	472
752	10 juillet. Porto-Legnago.	Kilmaïne.	Mouvement le long de l'Adige. — Ordre de ramener sur la rive droite les bateaux et les moulins. ....	472
753	11 juillet. Marmirolo.	Faypoult.	Raisons pour lesquelles il faut dissimuler avec Gènes et suspendre l'exécution des mesures contre cette ville. ....	472

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
754	11 juillet Roverbella.	Dommartin.	Ordre d'assurer le service de l'artillerie dans la division Masséna et de pourvoir aux besoins de cette arme . . . . .	473
755	12 juillet. Verone.	Le Directoire exécutif.	Position des divisions de l'armée. Projet d'une surprise contre Mantoue. — Affaires de Gènes et de Venise. . . . .	474
756	13 juillet. Milan.	Vial.	Ordre pour une saisie, près de Bergame, d'effets soustraits à la République . . . . .	475
757	13 juillet. Milan.	Kilmaine.	Ordre d'observer l'ennemi sur l'Adige et de s'opposer au passage de cette rivière . . . . .	476
758	13 juillet. Milan.	Vial.	Ordre de se rendre à Valesè, entre le quartier général et les lignes de l'armée . . . . .	476
759	14 juillet. Milan.	Le Directoire exécutif.	Retour au delà du Pô des divisions employées à Livourne et à Bologne. — Répression de troubles à Lugo . . . . .	477
760	14 juillet. Milan.	Le même.	Envoi à Paris de deux députés de la légation de Ferrare . . . . .	478
761	14 juillet. Milan.	Le même.	Rentrée des contributions de Rome. — Argent et objets précieux envoyés à Paris . . . . .	478
762	14 juillet. Milan.	Le même.	Ouvertures du prince Pignatelli. — Rentrée des troupes napolitaines sur leur territoire. . . . .	478
763	14 juillet. Milan	Ferthier.	Ordre aux généraux Gentili et Casalta de se rendre à Livourne avec les réfugiés corses . . . . .	479
764	16 juillet. Marmirolo.	Murat, Serurier, Dalleinagne.	Dispositions et ordres pour l'attaque de Mantoue . . . . .	479
765	18 juillet. Marmirolo.	Serurier.	Nouvelles dispositions pour l'attaque de Mantoue . . . . .	480
766	18 juillet. Marmirolo.	Murat.	Ordre de prendre le commandement d'une des colonnes d'attaque . . . . .	481
767	19 juillet. Castiglione.	L'Ordonnateur en chef.	Ordre de faire parvenir à la tranchée, devant Mantoue, les boissons nécessaires aux troupes . . . . .	481
768	20 juillet. Castiglione.	Sanson.	Félicitations sur sa conduite devant Mantoue . . . . .	481
769	20 juillet. Castiglione.	Le Directoire exécutif.	Condition imposée aux Grisons pour continuer à leur fournir du blé . . . . .	482
770	20 juillet. Castiglione.	Le même.	Conduite à tenir avec Venise et plaintes à ce sujet contre les commissaires du Gouvernement . . . . .	482
771	20 juillet. Castiglione.	Le même.	État des affaires à Livourne. — Plaintes sur les dilapidations . . . . .	484
772	20 juillet. Castiglione.	Vaubois.	Excès de pouvoir de la part d'un commissaire. — Ordre pour l'expédition de Corse. . . . .	485
773	20 juillet. Castiglione.	Garreau.	Injonction à ce commissaire de se renfermer dans les bornes de ses fonctions . . . . .	486
774	20 juillet. Castiglione.	Miot.	Conduite à tenir envers le Grand-Duc de Toscane depuis la prise de Porto-Ferrajo par les Anglais . . . . .	487
775	20 juillet. Castiglione.	Denniée.	Ordre de subvenir aux dépenses des troupes dans la Rivière de Gènes . . . . .	487

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
776	20 juillet. Castiglione.	Faypoult.	Démonstrations hostiles des Génois contre les Français. — Transport de Savone à Nice de l'artillerie de siège. . . . .	487
777	20 juillet. Castiglione.	Bonelli.	Encouragement au soulèvement de la Corse contre les Anglais. . . . .	488
778	20 juillet. Castiglione.	Sapey.	Mesures à prendre pour faire passer en Corse des hommes et des munitions. . . . .	489
779	21 juillet. Castiglione.	Le Provéditeur de Venise.	Plaintes sur le défaut de police et sur l'insuffisance des fournitures aux hôpitaux. . . . .	489
780	21 juillet. Castiglione.	Cacault.	Envoi de lettres et d'instructions pour l'exécution de l'armistice avec la cour de Rome. . . . .	490
781	21 juillet. Castiglione.	Le Cardinal Zelada.	Avis de la mission du ministre Cacault. . . . .	491
782	21 juillet. Castiglione.	Berthier.	Ordre de mettre à l'ordre de l'armée l'armistice avec le Roi de Naples. . . . .	491
783	22 juillet. Castiglione.	Le Directoire exécutif.	Opérations devant Mantoue. — Sorties repoussées. — Ouverture de la tranchée. — Eloge de Serurier. . . . .	491
784	22 juillet. Castiglione.	Le même.	Mauvaises dispositions des sujets de Parme et de Modène pour leurs princes. . . . .	493
785	22 juillet. Castiglione.	Le même.	Objections à l'ordre du Directoire de démolir le château de Milan. . . . .	493
786	22 juillet. Castiglione.	Le même.	Résumé des mesures prises pour l'expédition en Corse. . . . .	494
787	23 juillet. Vérone.	Augereau.	Instructions pour la défense de la ligne de l'armée, de Vérone à Zevio. . . . .	494
788	23 juillet. Vérone.	Despinoy.	Instructions pour la défense de la ligne de l'armée, de Peschiera à Zevio. . . . .	495
789	24 juillet. Vérone.	Masséna.	Avis de mouvements partiels d'artillerie et de troupes. . . . .	495
790	24 juillet. Vérone.	Allemand.	Ordre d'attaquer la flottille ennemie sur le lac de Garda et d'y intercepter les communications. . . . .	496
791	27 juillet. Brescia.	Kilmaine.	Ordre de surveiller les mouvements de l'ennemi sur l'Adige au delà de Badia. . . . .	497
792	27 juillet. Brescia.	Vaubois.	Ordre d'armer et de diriger sur la Corse des détachements de soldats nés dans cette île. . . . .	497
793	28 juillet. Brescia.	Masséna.	Ordres pressants pour la construction et la défense d'un pont de bateaux sur l'Adige. . . . .	497
794	28 juillet. Brescia.	Sauret.	Instructions pour la défense des chemins de Riva à Brescia et de Nozza à Lonato. . . . .	498
795	28 juillet. Brescia.	Le Provéditeur de Venise.	Demande d'un ordre enjoignant aux convents de Brescia de recevoir des soldats malades. . . . .	499
796	29 juillet. Montechiaro.	Augereau.	Avis du succès de l'ennemi à la Corona; ordre de l'attaquer; instructions pour la retraite en cas d'échec. . . . .	500
797	29 juillet. Montechiaro.	Masséna.	Encouragements. — Avis de la marche de Despinoy. — Instruction pour arrêter l'ennemi. . . . .	500

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1796.</b>			
798	29 juillet. Montechiaro.	Kilmaine et Dommartin.	Ordres de se rendre à Castelnovo avec de la cavalerie et de l'artillerie légère.....	501
799	29 juillet. Montechiaro.	Robert.	Ordre de retraite sur Villafranca .....	501
800	29 juillet. Montechiaro.	Augereau.	Ordre de se retirer sur Roverbella et de rompre le pont de Legnago.....	501
801	29 juillet. Montechiaro.	Guillaume.	Ordre d'envoyer le général Bertin à Busso- lengo, et de faire évacuer une partie du parc de Peschiera .....	502
802	29 juillet. Montechiaro.	Le même.	Demande de renseignements sur la division du général Sauret .....	502
803	29 juillet. Montechiaro.	Dallemague.	Ordre de reconnaître la position de l'ennemi pendant la nuit.....	503
804	29 juillet. Montechiaro.	Gaultier.	Ordre d'évacuer sur Milan le trésor et les bagages du quartier général. — Mesures pour les ambulances .....	503
805	29 juillet. Montechiaro.	Serurier.	Avis du mouvement de retraite; ordres pour retarder la marche de l'ennemi.....	503
806	30 juillet. .....	Augereau.	Ordre de retraite sur Roverbella. — Progrès de l'ennemi. — Situation critique de l'ar- mée française.....	504
807	30 juillet. Deseziano.	Sauret et Despinoy.	Ordres d'attaquer l'ennemi sur Salo pour dégager le général Guieu.....	505
808	30 juillet. Deseziano.	Les Commissaires des guerres à Brescia.	Ordre d'évacuer sur Milan les malades et les blessés de Brescia .....	505
809	30 juillet. Castelnovo.	Masséna.	Instructions pour sa retraite derrière le Min- cio. — Avis de mouvements prescrits à d'autres généraux.....	505
810	30 juillet. Castelnovo.	Kilmaine.	Ordre de réunir à Villafranca la cavalerie et plusieurs demi-brigades, et de se rendre à Roverbella.....	506
811	30 juillet. Castelnovo.	Augereau.	Ordre de se rendre à Castellaro pour cou- vrir Mantoue .....	506
812	30 juillet. Castelnovo.	Serurier.	Avis du mouvement sur Roverbella et sur Cas- tellaro. — Instructions pour la levée du siège de Mantoue.....	507
813	31 juillet. Roverbella.	Le même.	Nouvelles instructions pour la levée du siège. — Ordre de retraite sur Goito et sur Mar- caria.....	507
814	31 juillet. Roverbella.	Kilmaine.	Ordre d'attaque sur Montechiaro, Calcinato et Brescia. — Position à prendre en cas d'échec.....	508
815	31 juillet. Roverbella.	Masséna.	Avis des mouvements sur Montechiaro, Bres- cia, Marcaria. — Ordres pour reprendre Brescia.....	509
816	1 <sup>er</sup> août. Montechiaro.	Sauret.	Ordre de se porter sur Salo et de couper le corps ennemi qui est à Brescia.....	510
817	1 <sup>er</sup> août. Montechiaro.	Augereau.	Ordre d'appuyer l'occupation de Salo, et de se renseigner sur la retraite de l'ennemi.	510
818	1 <sup>er</sup> août. Montechiaro.	Valette.	Ordre d'occuper les hauteurs de Castiglione.	511

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
819	1 <sup>er</sup> août. Brescia.	Ronal.	Refus d'accepter sa démission. . . . .	511
820	2 août. Brescia.	Saliceti.	Avis des victoires de Lonato et de Salo. — Situation de l'armée. . . . .	511
821	2 août. Brescia.	Le Directoire exécutif.	Victoire de Lonato; reprise de Salo. — Position de l'armée sur l'Adda. . . . .	512
822	2 août. Brescia.	.....	Ordre pour la nouvelle composition des divisions de l'armée. . . . .	513
823	2 août. Brescia.	Despinoy.	Ordre de protéger l'occupation de Salo et de poursuivre l'ennemi pour tenter une diversion dans le Tyrol. . . . .	513
824	2 août. Brescia.	Kilmaine.	Ordre de rester à Montechiaro et de reconnaître l'ennemi du côté de Goito . . . . .	514
825	2 août. Brescia.	Faultrier.	Ordre d'arrêter le parc d'artillerie à Castenedolo. . . . .	514
826	3 août. Castiglione.	Guillaume.	Avis des succès de l'armée. — Ordre de tenir à Peschiera jusqu'à la dernière extrémité. . . . .	514
827	3 août. Castenedolo.	Kilmaine.	Ordre d'assurer, par des détachements, les communications entre les différents corps de l'armée. . . . .	514
828	3 août. Castenedolo.	Serurier.	Ordre d'envoyer à Kilmaine un bataillon de grenadiers pour assurer les communications. . . . .	515
829	4 août. Castenedolo.	Gaultier.	Ordre de se rendre, avec le quartier général, à Castenedolo. . . . .	515
830	4 août. Castenedolo.	Serurier.	Ordre de se rendre à Pontevico. . . . .	516
831	4 août. Castenedolo.	Joubert.	Ordre de se rendre à Castiglione-delle-Stiviere. . . . .	516
832	4 août. Lonato.	Le Gouverneur de Brescia.	Réquisition de vivres pour plusieurs milliers de prisonniers autrichiens. . . . .	516
833	4 août. Lonato.	Sauret.	Avis de l'attaque contre Wurmser. — Ordre de ramasser des prisonniers et de tenir dans Salo. . . . .	517
834	5 août. Brescia.	Augereau.	Ordre de passer le Mincio à Valeggio. — Avis des mouvements de Masséna et de Fiorella pour l'appuyer. . . . .	517
835	5 août. Brescia.	Masséna.	Ordre de mouvement au delà de Peschiera pour couper la retraite à l'ennemi. . . . .	517
836	5 août. Brescia.	Beaumont.	Ordre de mouvement de la cavalerie pour appuyer les généraux Masséna et Augereau. . . . .	518
837	5 août. Brescia.	Fiorella.	Ordre de se mettre à la tête de la division Serurier pour appuyer Augereau et Masséna. . . . .	518
838	5 août. Brescia.	Dommartin.	Répartition de pièces d'artillerie légère entre les divisions Fiorella et Augereau. . . . .	518
839	5 août. Brescia.	Sugny.	Ordre de réunir le grand parc d'artillerie entre Castiglione et Lonato. . . . .	519
840	5 août. Brescia.	Despinoy.	Ordre de mouvement sur Castiglione-delle-Stiviere. . . . .	519



Nos des pièces	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
841	5 août. Brescia.	Dallemagne.	Ordre de prendre le commandement provisoire de la division Sauret . . . . .	519
842	6 août. Castiglione.	Le Directoire exécutif.	Campagne de cinq jours; irruption de Wurmser; plan pour le battre; victoires de Lonato et de Castiglione . . . . .	520
843	6 août. Castiglione.	La Municipalité de Castiglione.	Ordre de faire enterrer les morts restés sur le champ de bataille . . . . .	525
844	6 août. Castiglione.	La même.	Ordre de réintégrer dans les magasins de l'armée les souliers achetés aux soldats français . . . . .	526
845	6 août. Castiglione.	Despinoy.	Ordre de prendre le commandement d'Alexandrie . . . . .	526
846	6 août. Castiglione.	Vaubois.	Ordre de quitter Livourne pour se rendre à Castiglione . . . . .	526
847	6 août. Peschiera.	Fiorella.	Ordre de se rendre à Peschiera avec sa division et celle du général Pelletier . . . . .	527
848	6 août. Peschiera.	Pelletier.	Ordre de se joindre au général Fiorella pour se rendre à Peschiera . . . . .	527
849	6 août. Peschiera.	Augereau.	Ordre de se rendre à Peschiera en laissant une garnison à Borghetto . . . . .	527
850	6 août. Peschiera.	Beaumont.	Ordre de partir pour Peschiera en formant l'avant-garde d'Augereau . . . . .	528
851	6 août. Peschiera.	Dallemagne.	Ordre de se tenir prêt à attaquer l'ennemi et à couper ses communications avec Trente . . . . .	528
852	8 août. Vérone.	Le Directoire exécutif.	Suite des opérations; Peschiera et Vérone reprises; Wurmser en fuite; dispositions des peuples d'Italie . . . . .	528
853	8 août. Peschiera.	Augereau.	Ordre d'occuper Vérone. — Instructions à ce sujet . . . . .	530
854	8 août. Peschiera.	Fiorella.	Ordre de se rendre à Villafranca et de prendre position sur la route de Porto-Legnago à Mantoue . . . . .	530
855	8 août. Vérone.	Dallemagne.	Avis du mouvement sur Rocca-d'Anfo et ordre de se tenir prêt à partir . . . . .	531
856	8 août. Vérone.	Masséna.	Avis des succès de Fiorella sur Vérone. — Ordre de harceler l'ennemi dans sa retraite . . . . .	531
857	8 août. Vérone.	Le Gouverneur de Vérone.	Ordre de faire déclarer les soldats autrichiens cachés dans la ville ainsi que les effets de l'armée ennemie . . . . .	532
858	9 août. Vérone.	Carnot.	Recommandations concernant Lucien et Louis Bonaparte. — Allusion à des inimitiés politiques . . . . .	532
859	9 août. Vérone.	Fiorella.	Ordre de s'approcher de Mantoue pour y faire rentrer l'ennemi et intercepter ses communications . . . . .	533
860	9 août. Vérone.	La Municipalité de Milan.	Félicitations sur la conduite des Milanais pendant la retraite de l'armée française . . . . .	533
861	10 août. Brescia.	Augereau.	Ordre de forcer l'ennemi à évacuer la Corona et d'informer Masséna de cette opération . . . . .	534
862	10 août. Brescia.	Sauret et Saint-Hilaire.	Ordres de se réunir pour marcher de concert sur Rocca-d'Anfo. — Instructions à ce sujet . . . . .	534

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
863	10 août. Brescia.	Saint-Hilaire.	Ordre d'attaquer l'ennemi à Rocca-d'Anfo; avis de renforts .....	535
864	10 août. Brescia.	Beaumont.	Ordre pour la distribution des troupes à cheval. ....	535
865	10 août. Brescia.	Dubois	Ordre de prendre à Vérone le commandement de la cavalerie; instructions à ce sujet .....	536
866	10 août. Brescia.	Sahuguet.	Ordre de quitter le commandement de Milan et de remplacer Fiorella à la division Serurier .....	537
867	11 août. Brescia.	Berthier.	Ordre de faire arrêter à Soncino et conduire à Milan l'abbé Zerbi .....	537
868	11 août. Brescia.	Le même.	Ordre de nommer le chef de bataillon Taisand au commandement de la citadelle de Brescia .....	537
869	11 août. Brescia.	Casabianca, Galeazzini.	Ordre de se rendre à Livourne pour y être employés à l'expédition de Corse .....	537
870	11 août. Brescia.	.....	Ordre du jour. — Dispositions relatives aux militaires curses demandant à se rendre à Livourne. ....	538
871	12 août. Brescia.	Les Représentants de Brescia.	Réquisition d'objets nécessaires aux malades français et autrichiens dans les hôpitaux de la ville. ....	538
872	12 août. Brescia.	Le Procureur général.	Avis de l'ordre donné pour faire admettre les soldats blessés ou malades dans les couvents de la ville .....	538
873	12 août. Brescia.	Sauret.	Autorisation d'attaquer l'ennemi par Boudone; mesures pour le soutenir. ....	539
874	12 août. Brescia.	Miot.	Mort prochaine de l'Empereur; demande de renseignements. — Respecter la neutralité de la Toscane. ....	539
875	12 août. Brescia.	Cacault.	Plaintes contre la cour de Rome. — Demande de renseignements sur Naples. ....	540
876	12 août. Brescia.	Le Chevalier d'Azara.	Plaintes sur les dispositions hostiles de la cour de Rome. ....	540
877	12 août. Brescia.	Le Grand-Duc de Toscane.	Plaintes sur l'occupation de Porto-Ferraïo par les Anglais. ....	541
878	12 août. Brescia.	Le Sénat de Bologne.	Menaces contre les religieux excitant à la révolte. ....	542
879	12 août. Brescia.	Les Bolognais.	Proclamation pour interdire à Bologne le port de cocardes étrangères .....	542
880	12 août. Brescia.	Kilmaine.	Rétablissement de ce général dans le commandement de la cavalerie. — Généraux sous ses ordres. ....	542
881	12 août. Brescia.	Berruyer.	Instructions pour l'inspection des dépôts de cavalerie. — Abus signalés. ....	543
882	13 août. Brescia.	Le Directoire exécutif.	Nouveaux abus. — Eonnes dispositions de Bologne et Milan; attitude hostile de Rome, Naples, Venise .....	544
883	13 août. Brescia.	Masséna.	Félicitations sur ses succès au Monte-Baldo — Ordre d'agir avec Augereau sur la rive gauche de l'Adige .....	544

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
884	13 août. Brescia.	Sauret.	Félicitations sur la prise de Rocca-d'Anfo. — Nouvelle position à prendre .....	545
885	13 août. Brescia.	Auberon.	Ordre d'envoyer à la division Sauret, à Lodrone, des vires de Brescia .....	546
886	13 août. Brescia.	Augereau.	Faculté de se replacer sur Vérone. — Positions des autres divisions. — Avis des succès de l'armée du Rhin .....	546
887	13 août. Brescia.	Masséna.	Faculté laissée à ce général de modifier, sans les quitter, ses positions de la Corona .....	547
888	13 août. Brescia.	Baraguey-d'Hilliers.	Nomination au commandement provisoire de Milan et de la Lombardie .....	547
889	14 août. Brescia.	Le Directoire exécutif.	Relation des derniers succès. — État du blocus de Mantone. — Projets de marcher sur Trieste et Vienne .....	548
890	14 août. Brescia.	Le même.	Notes sur des généraux de l'armée d'Italie ..	548
891	14 août. Brescia.	Le même.	Remerciement pour une lettre flatteuse. — Raillerie sur les attaques des journalistes ..	549
892	14 août. Brescia.	.....	Ordre pour le désarmement et la punition des habitants de Casal-Maggiore .....	550
893	14 août. Brescia.	Barral.	Ordre de faire construire un pont sur l'Adige d'après les indications de Masséna .....	550
894	14 août. Brescia.	.....	Ordre de prendre, pour les généraux et officiers de cavalerie, des chevaux aux employés de l'armée .....	550
895	15 août. Brescia.	Masséna.	Avis d'un mouvement rétrograde de l'ennemi; ordre de s'en assurer et de pousser en avant .....	551
896	15 août Brescia.	Les Commissaires du Gouvernement.	Plaintes contre l'administration; défense de rien payer sans l'ordre de l'ordonnateur en chef .....	552
897	15 août. Brescia.	Saluguet.	Ordre de prendre le commandement de la division Serurier .....	552
898	15 août. Brescia.	Serurier.	Ordre de se rendre à Livourne pour y commander .....	553
899	16 août. Storo.	Sauret.	Ordre d'envoyer la 85 <sup>e</sup> demi-brigade à Salo et de reconnaître l'ennemi à Riva .....	553
900	17 août. Salo.	Allemand.	Ordre de s'emparer des bateaux autrichiens sur le lac de Garda et de les diriger sur Peschiera .....	553
901	18 août. Brescia.	Faypoult.	Invitation de se rendre à Milan pour un entretien .....	554
902	18 août. Brescia.	Berthier.	Ordre d'envoyer Murat pour exécuter les mesures contre les rebelles de Casal-Maggiore .....	554
903	18 août. Brescia.	.....	Ordres pour le ralliement des militaires absents de leurs corps .....	554
904	18 août. Brescia.	Augereau, Masséna.	Ordre de tenir leurs troupes prêtes à marcher. — Pont à construire sur l'Adige ..	555
905	18 août. Brescia.	Sauret.	Ordre de tenir sa division prête à partir de Storo .....	556

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
906	18 août. Brescia.	Commissaire ordonnateur en chef.	Avis de l'ouverture de la campagne du Tyrol. — Ordres pour l'approvisionnement de l'armée. ....	556
907	18 août. Brescia.	Casabianca.	Ordre de remettre en activité une commission militaire pour la répression des Barbets. ....	557
908	18 août. Brescia.	Kellermann.	Demande d'un état exact des troupes dirigées des côtes de l'Ouest à l'armée d'Italie. ....	557
909	19 août. Brescia.	Berthier.	Ordre pour protéger les recruteurs espagnols en Italie. ....	558
910	19 août. Brescia.	Kilmaine.	Ordre de faire armer les dragons de fusils à baïonnettes. ....	558
911	19 août. Brescia.	L'Ambassadeur du Grand-Duc de Toscane.	Réponse à une demande d'informations sur les mouvements des troupes françaises en Toscane. ....	558
912	20 août. Brescia.	Dallemagne.	Ordre de se rendre à Marcaria, sur l'Oglio, à la disposition de Sahuguet. ....	559
913	20 août. Brescia.	Murat.	Désignation de troupes à diriger sur Marcaria et à conduire à Casal-Maggiore. ....	559
914	20 août. Brescia.	Sahuguet.	Dispositions pour faire rentrer dans Mantoue les troupes de la garnison postées hors de la ville. ....	559
915	20 août. Brescia.	Dubois.	Ordre de reconnaître l'ennemi sur Montebello, Bassano, Ala et Porto-Legnago. ....	560
916	20 août. Brescia.	Masséna, Auge- reau, Sahuguet, Sauret.	Répartition de pièces d'artillerie entre ces généraux. — Ordre à Masséna de reconnaître l'ennemi sur l'Adige. ....	561
917	20 août. Brescia.	Kellermann.	Demande de presser l'arrivée des renforts. ....	561
918	21 août. Brescia.	Vaubois.	Ordre d'aller prendre à Storo le commandement de la division Sauret; généraux sous ses ordres. ....	562
919	21 août. Brescia.	Sauret.	Ordre de se rendre à Brescia pour y prendre le commandement de la réserve. ....	562
920	21 août. Brescia.	Dommartin.	Ordre de restituer à leurs compagnies les grenadiers pris pour le service de l'artillerie à cheval. ....	562
921	25 août. Milan.	Berthier.	Instructions pour la réunion à Tende d'une colonne mobile contre les Barbets. ....	563
922	25 août. Milan.	Sauret.	Assurances d'estime; il n'a été mis à la tête de la réserve qu'à cause de sa santé. ....	564
923	25 août. Milan.	Berthier.	Ordres pour des mouvements partiels de troupes et l'établissement d'un hôpital au château de Milan. ....	564
924	25 août. Milan.	Le même.	Instructions pour former en compagnies, à Livourne, les réfugiés de la Corse. ....	565
925	26 août. Milan.	Le Directoire exécutif.	Positions des divisions. — Défaut de courage dans les agents civils. — État sanitaire et besoins de l'armée. ....	565
926	26 août. Milan.	Le même.	État des relations avec Venise, Gènes et Florence. ....	567

N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
927	26 août. Milan.	Le Directoire exécutif.	Démonstration hostile de Naples sur Rome. — Dispositions de Rome et de Turin. — Les journalistes . . . . .	568
928	26 août. Milan.	Le même.	Avis que les Anglais transportent à l'île d'Elbe les munitions qu'ils ont en Corse.	569
929	26 août. Milan.	Le Ministre de la guerre.	Demande d'envoyer à l'armée d'Italie le chef de brigade Champeaux . . . . .	570
930	26 août. Milan.	Le même.	Demande de fournir de France à l'armée d'Italie des effets d'habillement que l'ar- mée payera. . . . .	570
931	26 août. Milan.	Le Grand-Duc de Toscane.	Félicitations sur l'attitude de la Toscane dans les derniers événements. . . . .	570
932	26 août. Milan.	Miot.	Recommandation de dissimuler momentanément avec le Grand-Duc de Toscane. . . . .	570
933	26 août. Milan.	Hulin.	Exhortation à recevoir avec vigueur les An- glais s'ils se présentent à Livourne . . . . .	571
934	26 août. Milan.	Le chef de la 5 <sup>e</sup> demi- brigade légère.	Promesse de satisfaire à des plaintes des officiers et sous-officiers de cette demi- brigade. . . . .	571
935	26 août. Milan.	Saliceti.	Avis des mesures prises pour l'expédition en Corse. . . . .	571
936	28 août. Milan.	Carnot.	Recommandation en faveur de Serbelloni se rendant à Paris . . . . .	572
937	30 août. Brescia.	.....	Arrêté nommant une commission pour juger les exactions commises en Italie par des agents français. . . . .	573
938	30 août. Brescia.	Les Habitants du Tyrol.	Exhortation à la soumission. — Rigueurs qui attendent les récalcitrants. . . . .	573
939	30 août. Brescia.	.....	Ordre pour indemniser en argent les soldats qui ne reçoivent pas leur complète ration de pain. . . . .	575
940	30 août. Brescia.	Dennico	Ordres et instructions pour un approvision- nement général de l'armée . . . . .	575
941	30 août. Brescia.	Guillaume.	Ordre d'enlever les bateaux vénitiens pour le transport des approvisionnements de l'armée. . . . .	576
942	30 août. Brescia.	Guieu.	Ordre relatif à l'opération précédente . . . . .	577
943	30 août. Brescia.	.....	Ordre du jour. — Dispositions pour le trans- port du quartier général à Desenzano . . . . .	577
944	31 août. Brescia.	Le Directoire exécutif.	Plaintes sur l'improbité des agents de l'ad- ministration . . . . .	577
945	31 août. Brescia.	Moreau.	Avis de mouvements prochains pour la jon- ction des deux armées. . . . .	578
946	31 août. Brescia.	Le Ministre du Roi de Sardaigne.	Mission du citoyen Vial à Turin pour des mesures à concerter contre les Barbets . . . . .	579
947	31 août. Desenzano.	Vaubois.	Ordre de mouvement sur Torbole et Rove- redo. — Même ordre au général Guieu. . . . .	579
948	31 août. Desenzano.	Gautier.	Ordres relatifs aux troupes de service au quartier général. . . . .	581

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	<b>1796.</b>			
949	31 août. Desenzano.	Les Généraux, l'Ordonnateur en chef.	Établissement de dépôts pour chaque division et pour l'artillerie. — Mesures réglementaires. . . . .	581
950	1 <sup>er</sup> septem. Peschiera.	Vial.	Instructions pour sa mission à Turin. . . . .	583
951	1 <sup>er</sup> septem. Peschiera.	Le Commissaire ordonnat en chef.	Ordre pour l'établissement de fours et d'hôpitaux dans plusieurs localités . . . . .	584
952	1 <sup>er</sup> septem. Peschiera.	Guillaume.	Ordre pour rallier à Peschiera les militaires isolés et les en faire partir par détachements . . . . .	584
953	1 <sup>er</sup> septem. Vérone.	Le même.	Ordre de diriger sur Tarbole les bateaux chargés de subsistances et de munitions. . . . .	584
954	1 <sup>er</sup> septem. Vérone.	Berthier	Ordres de mouvement pour les différentes divisions de l'armée . . . . .	585
955	2 septemb. Vérone.	Le même.	Ordres en prévision du mouvement possible de l'ennemi sur Vérone et Mantoue. . . . .	587
956	2 septemb. Vérone.	Kilmaine.	Ordres en prévision d'un même mouvement sur Mantoue. . . . .	589
957	3 septemb. Ala.	Augereau.	Avis de l'arrivée de Masséna à Ala — Ordre de se porter sur Roveredo . . . . .	590
958	3 septemb. Ala.	Vaubois.	Ordre de se porter sur Roveredo et Serravalle . . . . .	590
959	3 septemb. Ala.	Dommartin, Masséna, Rampou, Beurevoir.	Ordres pour la disposition de leurs troupes autour d'Ala. . . . .	590
960	3 septemb. Ala.	Lespinasse.	Ordre de réunir les bateaux de l'Adige à la hauteur de l'avant-garde de Masséna . . . . .	591
961	3 septemb. Ala.	Dubois.	Ordre de faire une reconnaissance de Serravalle à Mori . . . . .	591
962	4 septemb. Ala.	Plusieurs Généraux.	Ordre de surveiller les troupes napolitaines dans leurs divers cantonnements. . . . .	592
963	4 septemb. Roveredo.	Vaubois.	Ordre de passer l'Adige et de se porter à Volano . . . . .	592
964	5 septemb. Trente.	Masséna.	Ordre de se rendre à Pergine ou près de ce lieu dans une position avantageuse. . . . .	593
965	5 septemb. Trente.	Vaubois.	Ordre de prendre position à Levico, en passant par Trente . . . . .	593
966	5 septemb. Trente.	Augereau.	Ordre de se rendre à Levico. . . . .	593
967	6 septemb. Trente.	Le Directoire exécutif.	Invasion du Tyrol italien. — Prise du camp de Mori; mort du général Dubois. — Bataille de Roveredo . . . . .	593
968	6 septemb. Trente.	Le même.	Observations sur le plan de campagne. — Conditions pour l'exécution de ce plan dans le Frioul . . . . .	597
969	6 septemb. Trente.	Le même.	Demande de renforts pour envoyer un corps d'armée sur Naples . . . . .	598
970	6 septemb. Trente.	.....	Arrêté réglant l'administration de la ville de Trente . . . . .	598



N <sup>os</sup> des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
971	6 septemb. Trente.	Vauboisi.	Ordre de faire rejoindre l'armée par les grenadiers de sa division. — Étendue de son commandement. . . . .	599
972	6 septemb. Trente.	Masséna.	Ordre de se rendre à Levico. . . . .	600
973	6 septemb. Trente.	Murat.	Ordre de prendre, à Levico, la tête de la division Augereau. . . . .	600
974	6 septemb. Trente.	Paraguay-d'Illiers.	Ordre de diriger sur Peschiera la cavalerie disponible à Milan. . . . .	600
975	6 septemb. Trente.	L'armée.	Ordre du jour contre le désordre et le pillage — Ordre de lire à l'armée la proclamation aux Tyroliens. . . . .	600
976	7 septemb. Cismonoe.	Le Directoire exécutif.	Relation du passage des gorges de la Prenta. — Combat de Primolano. . . . .	601
977	7 septemb. Cismonoe.	Masséna.	Ordre de suivre les mouvements de la division Augereau et de ramasser les fusils autrichiens. . . . .	602
978	9 septemb. Bassano.	Le Directoire exécutif.	Relation de la bataille de Passano. — Résultats des dernières opérations. . . . .	603
979	9 septemb. Bassano.	Masséna.	Ordre d'attaquer l'ennemi sur la route de Vicence, en couvrant Bassano. . . . .	604
980	9 septemb. Vicence.	Augereau.	Conjectures sur la marche de l'ennemi. — Ordre de l'attaquer sur Porto-Legnago ou Villanova. . . . .	605
981	10 septem. Montebello.	Le Directoire exécutif.	Marche de Wurmser pour se jeter dans Mantoue. . . . .	606
982	10 septem. Montebello.	Kilmaine.	Ordre de réunir des bateaux à Ronco pour le passage de l'Adige. . . . .	606
983	10 septem. Montebello.	Serviez.	Ordre de se rendre à Marcaria avec les troupes disponibles à Crémone. . . . .	607
984	10 septem. Montebello.	Sahuguet.	Ordre de réunir les troupes à Goito et de se tenir prêt à marcher. . . . .	607
985	10 septem. Montebello.	Pascalis.	Instructions pour diriger les prisonniers de guerre de Bassano à Brescia et à Milan. . . . .	607
986	10 septem. Montebello.	Les Gouverneurs de Vicence et de Villanova.	Réquisitions de vivres pour les prisonniers passant par Vicence et Villanova. . . . .	609
987	12 septem. Rouco.	Masséna.	Avis des mouvements d'Augereau et de Kilmaine. — Indication du moment d'attaque. . . . .	609
988	12 septem. Rouco.	Augereau.	Ordre d'arriver le plus tôt possible près de Mantoue, et de resserrer l'ennemi dans la place. . . . .	609
989	12 septem. Rouco.	Paraguay-d'Illiers.	Ordre pour la conduite des prisonniers de Brescia à Milan. . . . .	610
990	12 septem. Rouco.	Kilmaine.	Ordre d'arrêter, à Castellaro, l'ennemi fuyant sur Mantoue. . . . .	610
991	13 septem. Castellaro.	Augereau.	Ordre de sommer Porto-Legnago. . . . .	611
992	13 septem. Castellaro.	Sahuguet.	Ordre de concentrer ses forces à Goito et de se tenir prêt à attaquer. . . . .	611

Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG
	1796.			
993	13 septem. Castellaro.	Sandoz	Avis de l'entrée de Wurmsér à Mantoue et des mouvements sur le Mincio . . . . .	611
994	13 septem. Castellaro.	Victor.	Ordre de se rendre à Castellaro . . . . .	612
995	13 septem. Castellaro.	Augereau.	Ordre de se rendre à Castellaro, après avoir laissé Porto-Legnago en état de défense. . . . .	612
996	13 septem. Castellaro.	Sahuguet.	Ordre de se rendre à Marmirolo pour attaquer Mantoue de concert avec Masséna . . . . .	613
997	14 septem. Due-Castelli.	L'Ordonnateur en chef.	Ordre d'approvisionner Porto-Legnago pour vingt-quatre heures . . . . .	613
998	14 septem. Due-Castelli.	Sahuguet.	Ordre pour attaquer Mantoue en même temps que Masséna et Augereau . . . . .	613
999	14 septem. Due-Castelli.	Bon.	Ordre d'attaquer le faubourg Saint-Georges. . . . .	614
1000	16 septem. Due-Castelli.	Le Directoire exécutif.	Poursuite de Wurmsér; sa course sur Mantoue. — Combats divers. — Bataille de Saint-Georges. . . . .	615
1001	16 septem. Due-Castelli.	Berthier.	Ordre de répartition des troupes. — Kilmaine chargé du blocus de Mantoue. — Généraux sous ses ordres . . . . .	620
1002	16 septem. Due-Castelli.	Kilmaine.	Instructions détaillées pour le blocus de Mantoue. . . . .	621
1003	16 septem. Due-Castelli.	Lespinnasse.	Ordres pour le blocus de Mantoue. — Places à mettre en état de défense. — Mouvements d'artillerie . . . . .	623
1004	16 septem. Due-Castelli.	Chasseloup.	Ordre de se concerter avec Kilmaine et Lespinnasse pour les ouvrages du blocus . . . . .	624
1005	16 septem. Due-Castelli.	Berthier.	Ordre de diriger des troupes à cheval sur Roverbella . . . . .	624
1006	16 septem. Due-Castelli.	Marmont.	Mission de porter au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi. . . . .	624
1007	17 septem. Vérone.	Bournet.	Ordre de faire évacuer sur Vérone tous les objets de l'armée qui se trouvent à Easano . . . . .	625
1008	17 septem. Vérone.	.....	Ordre au 2 <sup>e</sup> bataillon de la 75 <sup>e</sup> d'aller occuper la citadelle de Ferrare . . . . .	625
1009	19 septem. Milan.	Paypoult.	Annnonce des succès de l'armée. — Dispositions du général en chef relativement à Gènes. . . . .	625
1010	19 septem. Milan.	Chasseloup.	Ordre d'établir, à la suite de chaque division, un chariot d'outils . . . . .	626
1011	19 septem. Milan.	Masséna.	Ordre d'établir et d'inspecter des demi-brigades à Roverbella et à Porto-Legnago. . . . .	626
1012	20 septem. Milan.	Davin.	Ordre de se rendre à Porto-Legnago pour commander cette place et la mettre en état de défense . . . . .	627
1013	21 septem. Milan.	Berthier.	Ordre de donner un cheval au général Pignon . . . . .	627
1014	21 septem. Milan.	Le même.	Ordre d'accorder une récompense à six carabiniers qui se sont particulièrement distingués . . . . .	627

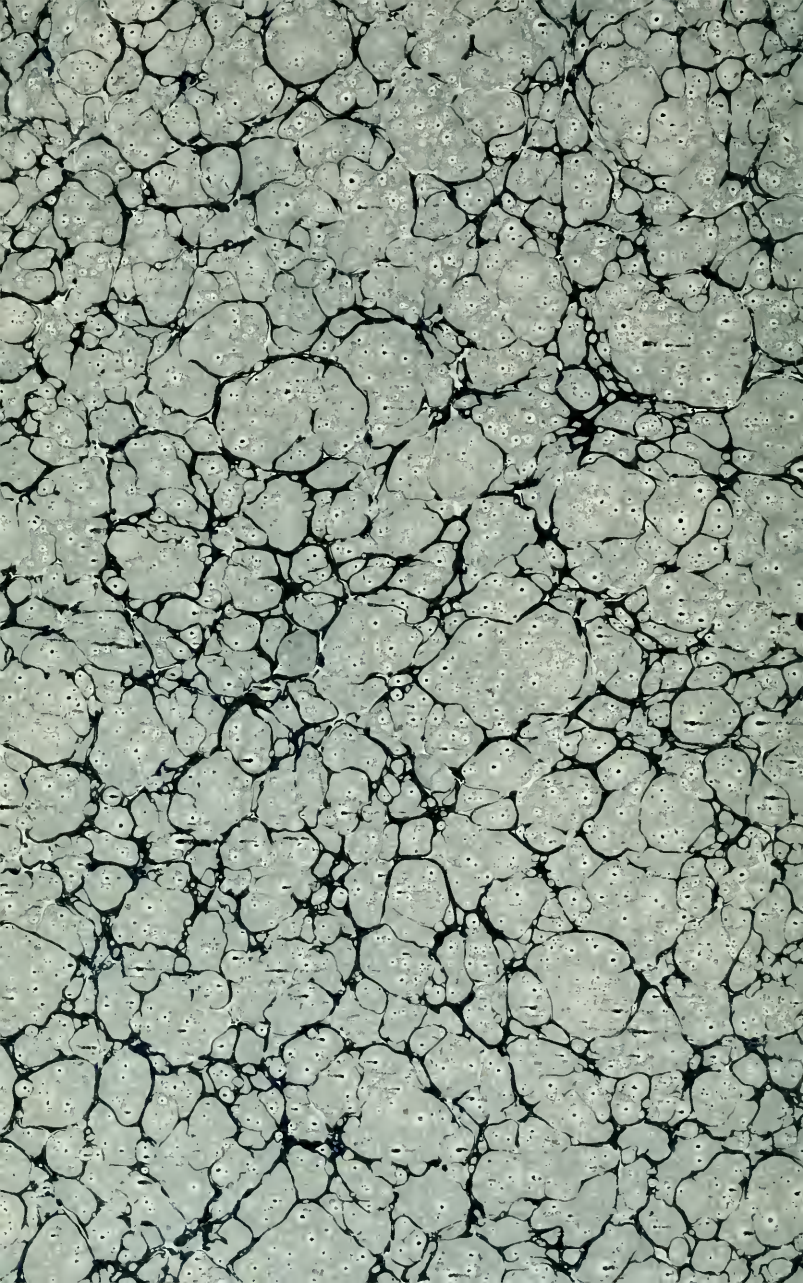
Nos des PIÈCES	DATES	DESTINATAIRES	SOMMAIRE DES PIÈCES	PAG.
	1796.			
1015	21 septem. Milan.	Robert.	Ordre d'aller commander à Ferrare et d'activer le transport de l'artillerie de cette place à Crémone . . . . .	628
1016	21 septem. Milan.	Cacault.	Demande de faciliter un achat de blé à Ancône . . . . .	628
1017	21 septem. Milan.	Le Roi de Sardaigne.	Représentations au sujet des assassinats qui se commettent sur les Français dans les États Sardes . . . . .	628
1018	21 septem. Milan.	Le Ministre du Roi de Sardaigne.	Plaintes et menaces contre les bandits qui interceptent les convois de l'armée française . . . . .	629











PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DC            Napoleon I  
213           Correspondance de Napoleon I  
N21  
t.1

